



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Reproduit par le procédé Auguste DUPONT en 1842.

Se vend à Périgueux,

Chez BAYLÉ, libraire, rue Taillefer.

L'ESTAT

DE

L'ÉGLISE DU PÉRIGORD,

PAR LE R. P. DUPUY, RÉCOLET;

ANNOTÉ PAR M. L'ABBÉ AUDIERNE,

Et reproduit, d'après l'édition primitive, par le procédé litho-typographique.

Tome 1.^{er}

L'ESTAT DE L'EGLISE

DV PERIGORD,
DEPVIS LE CHRISTIANISME.

PAR LE R. P. JEAN DUPVY RECOLLECT.



BIBLIOTHEQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

A PERIGVEVX,

Par PIERRE & JEAN DALVY Imprimeurs,
& Marchands Libraires. 1629,

AVEC APPROBATION.



AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR.



L'ouvrage du P. DUPUY sur *l'état de l'église du Périgord*, depuis le christianisme jusqu'en 1629, époque de son impression à Périgueux, chez Pierre et Jean Dalvy, était devenu extrêmement rare. A peine en trouvait-on un exemplaire dans la bibliothèque des hommes spécialement occupés de l'étude des antiquités et des sciences historiques. Les savans que des recherches sur le Périgord ont dirigés dans nos contrées, ont quitté souvent notre ville dans la persuasion que ce précieux ouvrage s'était perdu, et qu'il était impossible de le retrouver.

M. Baylé, libraire à Périgueux, à qui cet ouvrage était fréquemment demandé, a eu le bonheur de s'en procurer un exemplaire assez bien conservé, et a conçu l'idée de le multiplier par le procédé litho-typographique de M. Auguste Dupont. On sait l'immense avantage de ce procédé pour la fidèle reproduction des vieux livres et des vieilles gravures, sans le secours d'une composition nouvelle ni de la main d'un graveur.

L'orthographe du temps, le type des caractères, leur originalité, leurs vignettes, le livre, enfin, tel qu'il sortit de la presse primitive, se trouve régénéré. Ainsi, l'ouvrage du P. DUPUY, si important pour l'histoire des

temps anciens, et surtout de ceux où ce religieux vivait, renaît, pour ainsi dire, de ses cendres.

L'apparition de ce livre dans le monde littéraire devient un bienfait. L'homme du monde désireux de connaître son pays et les événemens importants dont il a été le théâtre le lira avec plaisir ; le savant qui, dans ses méditations, veut embrasser tous les temps, vivre avec les générations qui ne sont plus, l'accueillera avec empressement ; et les ecclésiastiques de l'église du Périgord, dont il révèle l'antique gloire, le recevront avec reconnaissance.

Des notes mises à la fin de cet ouvrage expliquent quelques passages que le laps des temps a pu obscurcir, signalent quelques faits qu'une critique, éclairée par de nouvelles recherches, a mis à même de mieux apprécier, et sont complétées par une notice sur le père Dupuy et par les noms des évêques de Périgueux jusqu'à nos jours.

Ces notes sont dues à M. l'abbé Audierne, inspecteur des monumens historiques de la Dordogne, dont le nom se rattache à toutes les publications qui intéressent notre pays et ses glorieux souvenirs.

La liste des cent souscripteurs est publiée à la fin de l'ouvrage.

C'est une sorte de monument réédifié par le concours de quelques hommes d'élite dans la science, et dont les noms doivent vivre autant que l'ouvrage lui-même.



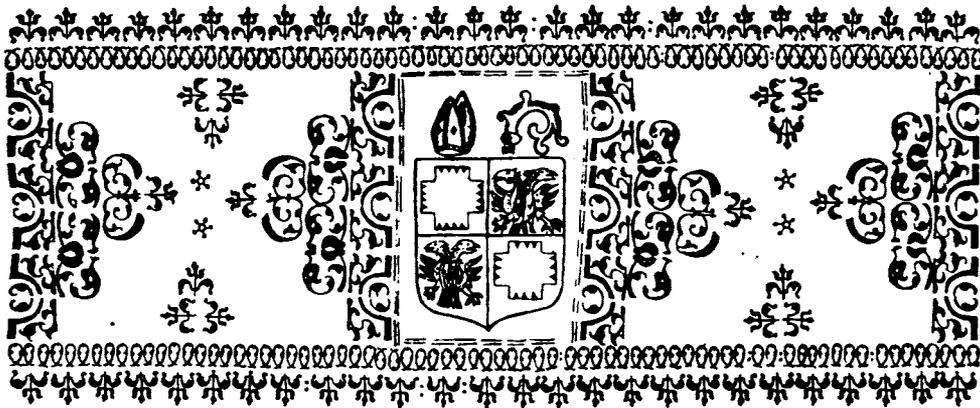
Lettre de Mgr. l'évêque de Périgueux à l'éditeur.

« Monsieur, l'évêque de Périgueux applaudit à la reproduction d'un ouvrage qui retrace les gloires de son antique église, et qui doit nécessairement intéresser le clergé et les fidèles de son diocèse.

« Veuillez, monsieur, me compter au nombre de vos souscripteurs, et recevoir l'hommage de ma considération distinguée.

« † JEAN, évêque de Périgueux.

« Périgueux, le 10 janvier 1842. »



AV TRES-DIGNE
ET VIGILANT PASTEUR

FRANCOIS DE LA BERAVDIERE

EVESQUE DE PERIGVEUX
ABBE' DE NOVILLE

CONSEILLER DV ROY
EN SES CONSEILS D'ESTAT ET
PRIVE, ET SES COVRS DES PARLEMENS
DE PARIS ET BOVRDEAVX.



ONSEIGNEUR,

Me voicy derechef à vos pieds les mains chargées de branches d'oliue, & de lauriers, recueillis dans l'heritage de l'Apostre du Perigord duquel aujourdhuy apres seize cens ans, vous estes recogneu legitime successeur & le tres iuste possesseur. Je rends à vostre Siege Episcopal ce qui luy appartient; puis qu'il à produit dans les siecles passez & les victoires signalées sur l'enfer, & les douceurs de la religion catholique, toute pacifique en ses diuines operations. Aussi selon le dire de saint

Cyprian, le champ de l'Eglise fait toujours germer ses guirlandes pour salarier, soit en paix, soit en guerre, les champions du Christianisme. L'ombre de vos lauriers seront l'azile sacré contre les foudres & carreaux qui frappent bien souuent les ouurages les plus releuez : Tandis que Dauid fut dans le peril journalier des armes, il pria le Roy de Moab de retirer ses bons pere & mere dans sa maison Royale hors l'hazard d'un Mars capricieux: aussi tandis que durant cinq ans ie me suis treuue dans la meslée des armes spirituelles, occupé contre l'heresie dans vostre mission de Bragerac, j'ay voulu mettre sous la protection de vostre Royal Sacerdoce, les actes du glorieux S. FRONT, le vray pere qui par l'Euangile nous a engendrés, & de l'Eglise du Perigord qui comme une bonne mere nous a enfantez: car ie recognois vostre Chaire Episcopale estre vn lieu tout sacrosainct, où le fleau rigoureux ne peut aborder, puis que les sieges de nos Prelats sont, comme disoit nostre Roy Charles le Chauue le Throne de Dieu mesme, dans lequel il siege & y prononce ses arrests tres equitables. Je choisiss aussi l'obrage des rinceaux d'Oliue, symbole de la paix & misericorde, qui par vos charitables liberalitez croist à foison dans vostre Diocese, pour y mettre à couuert ce qui encor n'a veu le iour, de peur que les antiquitez sacrées que l'ay tiré de l'obscurité des tenebres, ne perdent la clarté pour auoir esté trop soudain produites en lumiere. Le trauail mis à creuser & piocher les veines de ce thresor m'a esté tres doux, puis qu'il estoit caché dans le champ spirituel appartenant a vn si gracieux & aymable pere de famille, qui non seulement par son office possede les ames de ses Diocezains: mais, comme jadis saint Ambroise dans Milan, s'est mis en propre les corps, les biens, & les affections de tous. par sa bonté toute paternelle. Et quoy quel'abnegation religieuse. si essentielle & affectée à l'ordre que ie professe, m'ayant instille par l'oreille l'oubli de mon peuple & de toute la parantele, ne permette que i'aye le cœur à ce champ, où le thresor est caché. Je tiens pourtant à singuliere religion & pieté avec saint Paul, le trauail mis pour

le salut de mes concitoyens, & le souuenir du lieu ou par le baptesme i'ay receu l'esprit & la vie du Christianisme. Le grand saint Louys, non moins religieux que tres puissant Monarque, parmi les discours des Cheualiers sur l'honneur qu'on pouuoit acquerir, & moy dict-il, ie n'ay iamais receu tant d'honneur qu'à Poysse, & s'expliquant apres la suspension de leurs esprits, dict que c'estoit la où il auoit receu le saint baptesme: & escriuant à ses intimes il se soucriuoit LOUYS de POTSSI, comme le plus noble tiltre de sa Couronne. Desia l'eau de despart qu'une religion si destachée des affections humaines nous donne dès l'entrée comme pour vn second baptesme a peu separer l'or d'avec les autres metaus de plus bas aloy, & l'esprit d'avec le marc & la lyarge crasseuse, pour mettre l'un à l'oubli & recueillir l'autre pour l'offrir à mon Dieu, & à vostre Seigneurie qui dans vostre Siege Episcopal tient sa place. J'aduoueray bien volontiers que cét opuscule n'est de grand prix côme n'estant encore enrichi de toutes ses perfections: mais ie m'asseur fort & sur la discretion des lecteurs, qui eu esgard au subiect ardu & iugé souuent impossible, seront contrains de louer mesmes ses deffauts & manquemens, & sur vostre bonté paternele qui me seruira d'antidote contre la mauuestié de ceux qui ne pouuant dire mal par raison, le sont bien souuent par vn prurit & demangeson de bec coustumier à piquoter tout ce qui de nouveau se produit dans le public. Si faut-il pourtant qu'ils aduouent dans cetter Prouince, aussi bien que chez les Grecs, que le *μωμῶδες* y'est plus aisé que le *μυῖδες*, & la censure plus facile que l'imitation. L'un & l'autre leur sèblera esgalement difficile contre cét œuure, pourueu qu'il soit autorisé & muni par vos paternelles benedictions, que vous demande humblemēt celuy qui sera à iamais.

DE VOSTRE SEIGNEURIE,

Le tres-humble & affectioné seruiteuren IESVS-CHRIST.

P. IEAN DVPVY.

Recolle& indigne.

De nostre cellule ce iour de la Vierge en Septembre. 1629.



APPROBATIONS DES DOCTEURS.

NOUS JEAN TARDE Prestre & Chanoine Theologal de l'Eglise Cathedrale de Sarlat certifie auoir veu & leu attentiuement vn liure intitulé L'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD, DEPVIS LE CHRISTIANISME IVSQVES A PRESENT, cōposé par le R. P. I. DVPVY, Religieux Recollect, & Gardien au Conuent dudit Ordre en ladicte ville, auquel liure ie n'ay trouué rien qui soit contraire à la Religion Chrestienne Catholique Apostolique & Romaine, ny aux bonnes mœurs, & le iuge digne d'estre imprimé pour beaucoup de raisons, & mesmes pour faire voir la succession des Pasteurs en ladicte Eglise. Faict à Sarlat le vingtiesme Apuril mil six cens vingt-neuf.

TARDE Chanoine Theologal en l'Eglise
Cathedrale de Sarlat.

APPROBATION.

NE sous signé PASCAL DELABROVSSE, Prestre & Docteur en Theologie, Chanoine en l'Eglise Cathedrale de Sarlat, & Curé de ladicte ville atteste auoir leu vn liure intitulé L'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD DEPVIS LE CHRISTIANISME, composé par le venerable Pere JEAN DVPVY Gardien des Freres Mineurs Recollects de ladicte ville de Sarlat, & en iceluy n'auoir trouué rien de contraire ny aux bonnes mœurs, ny à la Foy Catholique Apostolique & Romaine: & le iuge tres-digne d'estre cōmunié au public pour faire voir aux Catholiques la Foy, zele & deuotion de leurs ancestres; & aux heretiques la continuele succession des Pasteurs en l'Eglise Romaine, en tesmogniage dequoy ay signé à Sarlat ce vingt-neufuiesme du mois d'Apuril mil six cens vingt-neuf.

P. DELABROVSSE.

APPROBATION.

NOUS soubz signés lecteurs en Theologie, certiffons auoir veu & leu par le commandement du R. P. LEON VACQUIER Prouincial en la prouince des Peres Recollects de Guyene, ce liure qui contient L'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD, DEPVIS LE CHRISTIANISME, composé par le R. P. JEAN

DVPVY Religieux de la mesme Prouince, & gardien en nostre Cōuent de Sarlat, auquel n'auons rien trouué qui ne soit conforme à la doctrine orthodoxe & qui ne merite la presse. Faict en nostre Conuent de Tulle le second de Iuin mil six cens vingt-neuf.

F. HILAIRE NAVCHE.

Lecteur en Theologie, & definitueur des Peres
Recollets en la prouince de Guyene.

F. JOSEPH IAVANEAV.

Lecteur en Theologie & Gardien au Conuent
des P. Recollets de Tulle.

APPROBATION.

N Esoubz-signé Docteur en Theologie Archidiaque & Chanoine Theologal en l'Eglise Cathedrale de Perigueux, atteste auoir veu & leu, vn liure composé par le R. P. IEAN DVPVY. Recollet intitulé, l'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD. DEPVIS LE CHRISTIANISME, auquel n'ay trouué aucune chose contraire à la foy Catholique Apostolique & Romaine: & partant ie l'estime digne d'estre imprimé pour le contentement de ceux qui sont curieux de l'histoire des Prelats de la presente Eglise de Perigueux. Faict en mon cabinet de la mesme ville, le vingt-septiesme Aoust mil six cens vingt-neuf.

PICHARD.

LICENCE DV R. P. PROVINCIAL.

N Ovs F. Leon Vacquier Prouincial des Freres Mineurs Recollets en Guyene, veu l'approbation des Docteurs permettons au P. IEAN DVPVY Gardien en nostre Conuent de Sarlat, de faire imprimer le liure qu'il à composé de l'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD, DEPVIS LE CHRISTIANISME. Faict à nostre Conuent de Sarlat, ce iour de saint Iean Baptiste, mil six cens vingt-neuf.

F. LEON VACQUIER
Ministre Prouincial.

APPROBATION ET LICENCE
DE MONSEIGNEUR L'EVESQUE.

FRANCOIS DE LA BERAVDIERE par permission diuine & autorité du S. Siege Apostolique, Euesque de Perigueux: Veü & releu vn liure intitulé, l'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD, DÉPVIS LE CHRISTIANISME, ensemble l'approbation d'iceluy baillée par les Docteurs: auons permis au R. P. Iean Dupuy Recollet qui en est l'Auteur de le faire imprimer, comme estant tres necessaire pour l'edification & consolation des Catholiques de nostre Diocese. En foy dequoy auons signe ces presentes, & fait contresigner par nostre Secretaire. A Perigueux le quinziesme Aoust, mil six cens ving neuf.

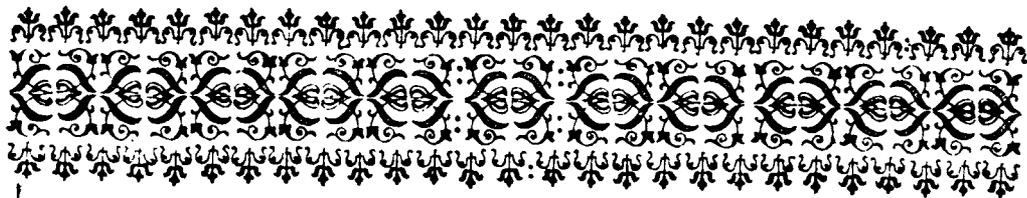
F. DE LA BERAVDIERE E. de Perigueux.

Par Commandement de mondict Seigneur,
POCHON Secretaire.

AD AVTHOREM.

Protulit ex puteo Puteus verum auspice Christo,
Dum Procerum patria nomina, facta refert,
O decus omne tuis! genio, pietate, labori
Vesulidum merces, fama perennis erit.

FR. EPIS. PETR.



L'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD DEPVIS LE CHRISTIANISME.

INTRODVCTION.

LOVONS les hommes excellens, & nos Peres qui nous ont engendrez; le Seigneur par eux à fait grand gloire, dès le commencement par sa magnificence. La gloire & l'honneur, suiuant l'Apostre, sont l'ordinaire guerdon de la vertu, & comme le rayon suit son Soleil, aussi la louange suit la saincteté de vie; qui de fait n'a besoing de nos eloges & acclamations, non plus que les murailles reuestues de jaspe & de porphyre bien lissé n'empruntent leur beauté des couleurs de quelque peinture bigarrée, & contentes de leur esclat, laissent ce fard pour les paroirs de plastre ou de blocage: neantmoins c'est à nous de tesmoigner en quelque façon par vne affectueuse recognoissance les deuoirs ausquels les enfans formez à la pieté sont obligez enuers ceux qui les ont en-

Ecclef. 44

Roma 2.
v. 7.

1. Cor.
v. 15.

L'honneur re-
compense de la
vertu.

gendrez par l'Euangile, de peur que leur ingratitude ne fletrisse le renom d'estre sortis de si nobles & si saincts bifayeulx. Bien est vray que maintefois nostre loüange ternit plus le lustre de leur grâdeur, qu'il ne le rehauffe, & souvent (comme disoit S. Maxime de Thurin, parlant d S. Eusebe de Verselles) lors que nous pensons auoir adiousté aux loüanges de ces saincts & tres-heureux Peres, c'est pour lors que nous en auons rongné, puis que la grace de leurs loüanges ne veut estre exposée par paroles, mais approuuée par les œuures. Si est-ce pourtant que S. Gregoire de Nazianse ne veut ça bas dōner d'autre recompense aux merites du grand Martyr S. Cyprien que le panegirique qu'il luy dresse. Voyla, luy dit-il, ô saint homme diuin! les premices de mes Sermons, voyla aussi le guerdon de vostre doctrine & de vos combats, qui ne sera l'oline des olympiques, ny les pommes vraves bagatelles de Delphes, ou la branche du pin de l'Istme, ny la hache de Nemée qui salarioit les pages infortunez: mais ce sera mon Sermon; puis qu'il n'y a rien qui duise dauantage aux ouuriers de la diuine parole: ainsi nous faudra il payer nostre tribut hommager par la loüange de leurs merites.

Toutes les loix de la nature grauées dans les tables de nos cœurs nous obligent, à ne mettre en oubly les bien-faiçts de ces hommes de misericorde, à la lignée desquels demeure vn riche heritage: mais encore de surcroy les loix sacrées de religion nous demandent quelque vne des apparten-

Maxim.
Taur. Ser.
de S. Euseb.
verf.

Gregor.
Nazian.
orat. 19. de
S. Cypri.
marr.

Honneur
par la
loüange.

Ecclef.
ibid. v. 10.

Deuoirs

ces de l'honneur, afin de faire viure le nom des iustes apres leur sepulchre dans l'Eglise militante, sans que nostre religieuse pieté puisse estre soubçonnée de flaterie, ny blasmée de temerité, *La louange*, dict S. Augustin, *est posée en lieu d'asseurâce lors qu'elle se fonde sur les grands de Dieu, pour qui l'Encomiaſte ne rongira iamais.* Et lors que nous retirons de la ruine des siecles passez les faits memorables & signalez de nos premiers Prelats afin de les presenter pour prototype de vertu à nos siecles peruertis ? n'est-ce pas estaller les merueilles de Dieu, *qui a esté admirable en ses Saints*, leur seruant de base & de colonne sur laquelle il a esleué ces Dieux, par lesquels il a tiré plus veritablement que le veau d'or les vrais enfans d'Israel de l'Ægypte infidele, estant glorifié en leurs victoires, & celebré par leurs triumphes. C'est donc à iuste tiltre que *les nations parleront de leur sagesse, l'Eglise racontera leurs louanges, & leur posterité qui demeurera à iamais ne permettra que leur gloire soit effacée.*

Atist. lib. 1. rhet. c. 5.

August. in Psal. 150.

Psal. 67. v. 36.

Exod. 32. v. 4.

Ecclef. ibid. v. 15. & 13.

Soing de l'Eglise pour honorer les fideles.

De fait l'Eglise Catholique pour honorer son espoux à tousiours dès sa naissance soigné spécialement que les actes heroïques de ses enfans fussent transmis à la posterité : ainsi le liure des Pontifes Romains, qui porte le nom de Damase, tesmoigne que S. Clement destina sept Notaires fideles à l'Eglise pour recueillir curieusement les actes des Martyrs qui escherroient dans le departemēt qu'il leur fit de

Ex Dama- so in Cle- ment.

Idem in
Fabi.Idem in
Anthero.Euseb. hist.
lib. 8. c. 2.
& 3.

la ville de Rome, reduisant les quatorze can-
 tons de l'ancienne diuision à sept, sur lesquels
 du depuis le Pape Fabian mit sept Diacres &
 autant de Soubs-diacres appelez Regionai-
 res, pour surintendans : à ce que ces Officiers
 sacrez, comme tout autant d'yeux veillassent
 pour recueillir fidelement les memoires qui
 seroient trāsportez aux monumens de l'Eglise,
 comme pratiqua le Pape Antherus, lors qu'il
 mit dās les archiues de l'Eglise ce que soigneu-
 semēt il auoit recueilly des Notaires deputez,
 non seulemēt pour escrire les faits des Martyrs:
 mais encore tout ce qui concernoit l'estat Ec-
 clesiastique. Ce sacré memorial estoit si fide-
 lement gardé parmy les fideles, que dans l'es-
 froyable orage de la persecution, qui porta la
 rage de Diocletian contre nos liures sacrez,
 lesquels par vn edict infernal il condamna au
 feu; toutesfois parmy le petit nombre de quel-
 ques faux Freres effrayez par l'horreur des
 tourments, qui traistreuement liurerent les
 cayers sacrez, dōt ils furēt appelez, *traditores*,
 les milliers entiers des Chrestiens aymerent
 mieux abandonner leur corps & leur vie aux
 bourreaux, que liurer aux flammes les memo-
 riaux de leurs saincts predecesseurs & Peres du
 Christianisme. Liures saincts honorez si reli-
 gieusement, que l'Eglise Orientale & Occi-
 dentale n'a manqué de faire lire au peuple au
 iour anniuersaire du decez des Saincts les ex-
 traicts & abregez de leurs actes, comme nous

Monu-
mens de
l'Eglise.Confer-
mez.

INTRODVCTION. 5

le trouuons commandé dans le Canon troisieme du Concile Prouincial de Carthage, tenu l'an 401. Et derechef au Concile troisieme tenu au mesme lieu, lors que les Peres deffendirent aux Lecteurs Ecclesiastiques de lire autre chose en l'Eglise que les escritures Canoniques, ils en excepterent les lectures anniuersaires des Passions des Martyrs, & par consequent les anniuersaires des saints Prelats, à ce que *le bon œuure qu'ils auoient fait, durât leur viuant enuers Jesus-Christ, comme il l'auoit promis à la Magdelene, fut annoncé par tout où l'Euangile seroit presché.*

Confil.
Cartag.
habentur
Canones
in Conf.
Africano.
Cart. 3.
c. 47.

Mat. 26.
v. 13.

*L'Eglise
de France
Iouee.*

Si iamais aucune nation de toute la Chrestienté a esté obligée à la recherche de leurs premiers Apostres, Euesques & Martyrs; c'est par special l'Eglise de France, laquelle *par l'esclat de sa foy, suiuant le louable tesmoignage de S. Gregoire le grād, a tousiours brillé parmy la perfidie des autres nations, tout autant qu'un phare lumineux emmy les tenebres de la nuit; cōme ayāt des premieres du mōde receu le flambeau de l'Euangile de la main de l'Eglise Romaine, maistresse & matrice de toutes les Eglises, comme n'ayant iamais dans les premiers siècles, conçu ny auorté les monstres des heresies, comme parle S. Hierosme, toutes les autres Eglises ayant à leur notable dommage couué dès le commencement, & esclous des formillieres de vipereaux, qui par leur naissance leur ont rauy la vie: comme n'ayant esté flestrie de*

Greg. lib.
5. epist. 6.
ad Bru-
nechil.

Hieron.
adu. vigil.

6 INTRODUCTION.

Bernard.
Bonau. in
vit. S. Ber.
c. l. l. 2.

Hylar. de
Synod.
cont. Arr.

Arn.
Lexo.
ad episc.
Angl.

quelque ignominieuse faction, & n'ayant forgé d'idole dans l'Eglise, ou honoré quelque monstre dans le Siege de Saint Pierre tandis que les autres nations leur fleschissoient le genouil: ains au contraire ses Pasteurs, comme porte l'eloge donné par S. Hylaire aux Euesques de la Guyenne, du Lyonnois, de Narbonne, de Tholoze, & de Bretagne, ont tousiours affermy la stabilité inesbranlable de leur sainte conscience, la maison bien fondée sur la fermeté de la pierre, la constance affermie & jamais faussée de leur volonté, leur Religion innocente & inuiolable, la perseuerance sainte & indomptable aux efforts de l'Enfer, & ce d'autant que, comme dict vn autre de nos anciens Euesques, tousiours le grand Dieu nous a fait rayonner l'esclat & la cognoissance de la verité, ne permettant que nos pas gauchissent au sentier de Justice.

Isa. c. 51.
v. 1.

Ces beaux tiltres d'honneur baillez en fa-
ueur de l'ancienne pieté de nos premiers Pre-
lats, ueillent à chaque Prouince de la Fran-
ce vn singulier appetit de fouiller dans l'anti-
quité, afin que nous remarquions la pierre d'où
nous auons esté coupez, & la cauerne du lac d'où
nous auons esté taillez, iettant les yeux sur Abra-
ham nostre pere, & sur Sara qui nous engen-
drez. Neantmoins il nous faut ingenuement
aduoüer, ou que nos predecesseurs ont eu trop
peu de soing pour transmettre à la posterité les
actes de nos Saints, ou que la rauine des
temps nous a enseuely presque tous ces nobles

Recher-
che des
actes.

monuments : si que nous nous trouuõs aujour-
d'huy subiects au synique reproche que Thu-
cidide faisoit aux Grecs , disant que *c'estoit vne*
grande honte au Grec d'estre estrangier au milieu de
la Grece : aussi puis-ie dire, que c'est vne honte,
par exemple, à ceux du Perigord d'estre estran-
gers au milieu de leur Prouince , sans sçauoir
qui sont esté les Peres qui leur ont donné la
vie & la loy de Iesus-Christ, quand , comment
& pourquoy ils commencerent la receuoir ?
par quelles mains Dieu la leur a conseruée de-
puis seize cens ans ?

Plutar. in
Apopht.

Dans
l'Italie.

Ce motif à d'autres fois contraint les Fran-
çois qui nous ont precedé de quelques siècles,
de recourir à l'Italie pour rechercher les actes
de nos Martyrs de France , lesquels furent
trouuez & enuoyez, comme le tesmoigne Gre-
goire de Tours au liure de la gloire des Mar-
tyrs, & de nos iours plusieurs esprits doctes &
curieux de l'hõneur de leurs Prouinces, se sont
esuertuez pour escrire au vray les legendes des
Saints de leur pays : specialement ie ne puis
assez louer le bon zele de ceux qui ont dressé
de nouveau les tables des Prelats successifs aux
chaires Episcopales: veu que ie puis dire que
cét œuure est absolument necessaire en ce
temps pour toutes les Prouinces qui ont esté
infectées de la peste du Caluiniste: cõme jadis
Eusebe Pamphile Theodoret, Socrate, Sozo-
mene, Euagrius , Nicephore Calixte, Paul
Diacre , & autres historiens Ecclesiastiques

Greg.
Turo. de
glo. Marr.
c. 52. &
64.

Necessi-
té de
succes-
sion.

Euseb.
Theodor.
Socrat.
Sozom.
Euag.
Niceph.
Calixt.
Paul.
Diac.

auoient diligemment noté dans leurs monuments la succession des Euesques aux chaires principales & Apostoliques, comme de l'Eglise de Rome, d'Alexandrie, d'Antihioche, de Hierusalem, de Constantinople, d'Ephefe & autres. Voire mais nous remarquons que l'ancienne Eglise pour conseruer avec plus d'assurance l'estat & memorial de la succession des Euesques Orthodoxes, auoit autorisé ceste sainte coustume, que parmy les solemnitez des Messes l'on nommoit tout haut les Euesques viuâs qui gouernoient les Eglises principales, afin qu'on recogneust les Prelats legitimes : ce qui s'appelloit *in Diptyco nomen habere*, c'est à dire estre immatriculé & mis aux tables de l'Eglise, ce que les Euesques ne pouoiēt obtenir iusques à ce que les autres Euesques eussent receu l'epistre Synodique de celuy qui desiroit estre recogneu Orthodoxe par les autres : comme obserue S. Gregoire, disant *que c'estoit la coustume tant de l'Eglise Orientale qu'Occidentale, que le nom d'aucun Pontife ne fust enrollé dans les Diptyques, iusques à tant qu'on eust receu sa Synodique*, c'est à dire la Confession de foy qu'il enuoyeroit pour tesmoigner sa croyance : comme Sainct Cyprian dict auoir esté pratiqué par le Pape Cornelius, & par Sabinus Euesque Espagnol, & par soy-mesme. Sainct Ambroise en dict tout autant parlant de son eslection, spécialement Sainct Gregoire dict *que la coustume portoit que lors que quelque Euesque*

Diptyques.

Greg Mag.
in pastorali.

Epistres Synodiques.

Cyprian.
ep. 2. & 8.
lib. 4.

Id. epist. 9.
Ambr.
epist. 82.
Greg. Mag.
in regist.
lib. 4. ep. 2.

Euesque

Euesque estoit promu aux quatre chaires principales, il asseuroit par son Epistre Synodique qu'il tenoit le Concile de Calcedoine, avec les autres generaux pour orthodoxe. Coustume enfin que Sophronius Patriarche de Hierusalem, dict auoir prins son origine des Apostres, l'ancienne & Apostolique tradition u preualu, que celuy qui seroit choisi pour la Hierarchie rapportast à ceux qui administroient de plus grandes Hierarchies, quelle estoit leur foy, & quelle leur croyance? Et lors que les Heretiques, tousiours Singes de l'Eglise, affecterent le semblable, le Pape Hormisde ordonna que les Euesques qui ne seroient point de synaxe & conuenance avec le Siege Apostolique ne seroient point nommez aux mysteres; tant estoient sacrées dans l'antiquité ces listes des Euesques successifs; à ce que la posterité par la cognoissance de ceste personnelle succession de leurs Prelats, conseruast en son entier la Foy & Religio qu'ils receuroient de ceux qui leur auroient succedé legitime- ment, & que par ceste marque l'Orthodoxe & Catholique fust discerné du Schismaticque & l'Heretique, en remarquent, cōme dict Optat de Mileui, qui auroit demeuré avec tout le monde en mesme racine? qui seroit sorty dehors? qui auroit siegé une chaire qui ne fust auparauant erigée, & qui auroit dressé Autel contre Autel.

Soph. epist.
Syno. ad
Hon. Pap.

Vid. epsti
Episcop.
Ægyp. ad
Anathol.
T. 2.
Confil.

Optat.
Mil.
lib. 7.

*Verité
affi-
blie.*

Bien est-il tres-assuré que la verité & la renommée marchent d'un contraire port, & prennent des routes toutes dissemblables : la

renommée par sa course s'enfle, comme les ruisseaux en courant grossissent en riuieres, & les riuieres en bras de mer, iusques à se rendre à l'Océan, la verité de l'histoire au contraire, comme le vent par son soufflé se ralentit: si que apres plusieurs suites des siècles ce n'est plus bonnement la mesme verité qui paroissoit en sa naissance: il faut attribuer le blasme de ce descheu & au laps du temps, qui efface tout, & à ce notable desdain de ce qui nous est le plus familier: comme aussi il faut accuser nostre mespris de la recherche & serieux pourchas de la verité: si que, comme dict Thucydide, *les premiers narrez nous estans proposez, quelquesfois par l'ignorance, ils sont planche à la posterité qui passe à l'estourdie par ce chemin frayé, sans autre raison que d'autres y ont passé: nous aduoüons aussi que l'homme ennemy a sursemé l'yuroye, se seruant de la main des infideles, voire & tout des fidele & Catholiques, qui ont creu, cōme ceux dont parle l'Apostre, la pieté leur deuoir seruir de lucre: ou qui estans pouffez d'un zele: mais faux, bastard, & qui n'essoit pas selon la science, ont pellemeslé les choses fausses aux veritables, les friuoles aux solides, les certaines aux incertaines: dequoy se plaint Arnobe disant, que c'estoit pour retarder la foy des croyans, & corrompre l'authorité de ce qui auoit esté fait: ainsi nous voyons à milliers des faux actes des Apostres forgez à plaisir par les Manicheens, Gnostiques & autres, qui sont rapportez par*

Thuci-
dides.

Mat. 13.
v. 25.

1. Timoth.
6. v. 3.

Rom. 10.
v. 2.

Arnob.
contr.
Gent.
lib. 1.

*Actes
corrom-
pus.*

les Peres de la primitive Eglise, ce qui nous rend faciles à croire que les legendes & vies de Saint Fronton premier Apostre & Euesque du Perigord n'ont eschapé les fantasies de quelques-vns qui ont farrassé & rapsodié ce qui se doit dire de plusieurs disciples & autres Saints, pour le luy attribuer.

*Vie de
S. Fronton
corrompue.*

De fait i'ay obserué presque dans toutes les 1.
anciennes vies de cét Apostre, tant imprimées qu'en manuscrit, tous les simptoms qu'on peut desirer pour croire qu'elles n'estoient pas venuës à nous avec fidelité : car premierement nous ne trouuons bonnement aucun des anciens & autentiques historiens qui parle amplement de ce Saint, & neantmoins pour le iourd'huy on trouue en plusieurs anciennes familles du Perigord tant de manuscrits, qui deduisent au long sa vie, quoy que presque tous differens entr'eux, & suspects en cela spécialement, qu'ils sont trop prolixes, & ne portent le nom de leur Autheur, ou si tant est qu'ils y mettent Anian & Chronope pour Collecteurs ; neantmoins c'est avec beaucoup d'incertitude, puis qu'ils sont differens & au stile du Latin, & en l'histoire. C'estoiēt les causes que rend le Pape Gelaze au Concile de Rome, censurant quelques Martyrologes & Actes des Apostres, dont nous auons parlé, & l'Eglise Romaine, dict-il, n'auoit accoustumé par une singuliere precaution de les lire dans les assemblées, parce que l'on ignoroit le nom de ceux qui les

*Consi.
Rom.
titul. de
lib. Apo-
criph.*

ont escrits, ou l'on croit que des idiots ou infideles y ont rassemblé des choses superflües, & moins conuenables que l'estat de la chose le requeroit. Secondement plusieurs se sont prins garde que les actes de l'Apostre du Perigord auoient esté corrompus, par ceux qui ont esté poussez de zele, mais non suiuant la science. De faict nous entendrons vn grand reproche faict aux deputez de ceste prouince au Concile de Lymoges, tenu l'an 1034. pour decider la dispute de l'Apostolat de Saint Martial : surquoy vn du Clergé de Perigueux assura que S. Front pouuoit aussi estre priuilegie du tiltre d'Apostre : mais pour lors l'Abbé du Monastere de Soulonnac luy imposa silence, maintenant que les actes & les vies de Saint Front auoient esté de nouveau composées à plaisir par vn Moyne Gausbert, sous l'esperance fordide d'estre bien recompensé. Voila les mots prins du manuscrit du Concile. *Tace frater, melius est ut sileas, quia quando nos in scholis magistrorum mel est hac bibebamus, tu solam ruminabas fabam scripturam de S. Frontone nouam, cuius tu auctoritate niteris, Gausbertus noster edidit lucri causa, qui sub huius Lemouice sedis Episcopo Hildegario Coepiscopus nobis extitit.* Veritablement ce maistre Coadiuteur d'Hidegarius meritoit encore mieux d'estre deposé, que ce bõ Prestre d'Asie, qui au rapport de Tertullia cité par S. Hierosme, fut conuaincu d'auoir composé à plaisir les periodes & voyages de S. Paul ; c'estoit vn

Repro-
che no-
table.

Consilium
Lemou.
anno 1034

Chen. in
rab. ep.
Lemou.

Hieron.
de scrip-
Ecclef. ex
Tertull.

amour indiscret enuers cét Apostre, & cestuy-
cy porté d'un lucre mercenaire nous vendit vn
fatras de mensonges.

Corre-
ctio fau-
riue.

Mais ce qui rencherit sur ce mal qui s'estoit
desia glissé, fut que cét Abbé de Soulongnac
donna le remede plus fascheux que la maladie,
& pour corriger celuy qui auoit parlé cita
quelques vieux manuscrits sur S. Front par les-
quels il le maintenoit natif du Perigord, où
il auroit esté formé au Christianisme, & apprins
le Psautier de son bas aage, receu au Clergé,
& faict Prestre par ceux qui y auoient desia
estably le Christianisme, *uiuant plus tost en Her-
mite qu'en Pasteur des ames*, avec d'autres extra-
uagances, que nous refuterons par vifues rai-
sons: remarquant de present cōbien le meslan-
ge auoit esté grand es affaires Ecclesiastiques,
à raison des persecutions contre le nom Chre-
stien: en suite dequoy ie ne m'estonne de ce
qu'escriit la chronique Espagnole de l'ordre des
Carmes, disant que Sainct Front fut vn des
soldats d'Herodes qui furent baptizez par S.
Iean le Precurseur, & qu'il se retira dans le
desert du mont Carmel, pour y viure en Reli-
gieux, de là faict Chrestien & enuoyé en Peri-
gord d'où il estoit natif.

Acta Cōsil.
Lem. ibid.

Chronic.
Carmel.

L'omo-
nimie
cause
confu-
sion.

De plus l'on a recogneu que quelques escri-
uains anciens & modernes à raison de l'omo-
nimie & ressemblance de nom, qui par plusieurs
fois, suiuant la remarque de Pamelius, a causé
de grandes confusions à l'histoire Ecclesiasti-

3.

Pamel in
vita Cypri

Baron. in
Mart. d.
14. Sept.

que, auoient conioint S. Fronto Euesque de Perigord avec S. Fronto Abbé de Nytrie en Alexandrie : ainsi disent plusieurs, que la merueille que Dieu fit par des chameaux conduits miraculeusement à Fronto en Alexandrie, lors qu'auoc ses Moynes il estoit au desert pressé de faim : ne doit estre attribuée à nostre Euesque. C'est la remarque faicte sur S. Anthonin, & Petrus de natalibus, par le cōmentateur des vies des Peres nommé Heribertus Rosuueidus, disant sur le subiect de ce miracle. *De hoc Petrus in Cathalogo Sanctorum libro II. cap. vlt. numero 120. Cauendus lapsus Petri libro 9. cap. 109. Et Anthonini in Chronica, parte prima, tit. 6. cap. 26. s. 1. qui confundit acta huius Frontonis cum actis Frontonis discipuli Sancti Petri Episcopi Petrachoricensis, sunt enim distinguendi, & vnius vita ab alterius separanda.* Ce commentaire est cité comme bon par Surius, les commentaires de Petrus Maturus sur S. Anthonin sont aussi citez sur ceste remarque, qui pourroit estre renforcée par les raisons suiuantés. 1. Il est difficile de croire que ce miracle soit de point en point tout semblablement arriué à deux : car dans l'vn & l'autre narré Squirius ou Quirinus est nommé, vn Ange l'aduertit, mesmes avec escorchées de secourir le Sainct affamé, les amis sont consultez : les chameaux sont chargez, sont enuoyez, conduits, & retournent sans guide, &c. 2. Il est dur à croire que le saint Euesque se trouuast pressé & transy de la faim avec

Vitz patrū
per herib.
collectæ
P de nat.
S. Antho-
ninus.

L. Surius.
Tom. Ap.
d. 14.
P. Matur.
comment.
Anthon.

1.

Raisons
impu-
gnâtes.

ses disciples és quartiers de Briue, où il auoit
*faict vne riche conqueste de Payens, deliuré le terri-
 toire d'vn enorme dragon glouton d'animaux &
 d'hommes, & d'vne trouppes de serpenteaux qui
 enuenimoient le pays : mesme y ayant basty vne
 Eglise.* Quelle apparence d'vne si notable in-
 gratitude à ces peuples conuertis pour laisser
transir de faim vn si digne ouurier ? 3. Les au-
 theurs citez trouuent estrange comme la pro-
 uision fut portée à nostre Euesque par cinquante
 chameaux ! quelques-vns pour dorer la
 pillule mettent *mulos*, au lieu de *Camelos*, pour-
 quoy donc adioutent-ils que ces animaux de
 voiture, auoient esté enuoyez de pays esloignez ?
 4. Ils baillent deux iours de voyage à ces dro-
 madaires pour quinze lieuës, qu'ils peuuent
 faire dans moins d'vn demy iour, & prennent
 leur nom de *ἄεμω* *idest curro*, & pour quatre
 ou cinq hommes, comment retiennent-ils la
 charge de vingt & cinq chameaux qui porte-
 roient l'aitaillement d'vn regiment ? veu mes-
 me que ces Saincts Apostoliques ne pouuoient
 faire long seiour en vn mesme endroit suiuant
 l'itineraire de leur voyage.

Vita Galli-
 cæ script.
 num. 17.

lb. num.
 18.

Contra.

Raisons
 pour cõ-
 seruer.

Ce sont les principales raisons de ceux qui
 ont creu qu'il ne falloit honorer nostre Apo-
 stre de ceste plume empruntée du pays d'Ale-
 xandrie : mais d'autre part plusieurs se roi-
 dissent sur le possessoire de leur traditiue, alle-
 guans qu'il n'est point trop disproportionné
 que le President des Romains se soit seruy de

3.

4.

1.

2.

3. 4.

dromaderes ; puis qu'ils estoient les maistres de l'vniuers ; de plus assurent qu'on montre encore la roche & lieu du bannissement , & de la faim du saint Apostle , en suite se fondent sur les vieux Offices , Hymnes , & Profes des Eglises de Bourdeaux , Lymoges , le Puy en Vellay , de Tarrafcon , de Tholoze , de Saint Pons & autres lieux : produisent tous les historiens qui l'assurent , exhibent les vieilles peintures , & autres raisons populaires qui m'obligent à laisser ceste question indecise , sans conclurre à l'affirmatiue ou negatiue. Assurent neantmoins que quant au reste du tissu de plusieurs vieux manuscrits touchant le saint Apostle , il y a beaucoup de manquemēt , lors qu'ils cottent le temps de l'employ des disciples , de la mission des Apostres , de la mort de Saint Pierre : comme aussi lors qu'ils font quelqu'un contemporain du S. comme Saint Ausone Euesque d'Angoulesme , qui fut du temps des Vuandales l'an 270. Et ce qui est de plus facheux , maintefois le vray sēblable ne demeure en la face de l'histoire , qui pour la plus-part semble partir de la veine de Gausbertus , & de uons blasmer , ou plustost deplorer pour ce subiect la calamité des siecles passez.

Ibidem.
P. 74.

Corlieu.
Eues.
d'Angol.

Or puis que les flots de la rage de l'Enfer ont presque porté la memoire de l'ancienne Eglise de ceste prouince au general naufrage , causé tant par les Romains durant les quatre cens ans premiers , que par la furie des Gots animez
par

*cause de
la con-
fusion
d'histoi-
re.*

par special contre les Orthodoxes de ceste prouince, enuiron l'an 460. comme aussi l'inondation funeste des Sarrazins ayant desbordé sur nous l'an 725. De plus la manie des Normans nō encore ciuilisez par le Christianisme, ayant rage sur nos Eglises l'an 840. & plus de 100. ans en suite. La brutale faction des Petrobrusiens & Albigeois ayant en outre par tous efforts gasté en plusieurs quartiers de ceste prouince ce qui nous restoit de plus sacrosainct. Et de fresche datte l'heresie de nos Religionaires ayāt dans ceste prouince mis en jeu les plus effroyables inuentions de l'Enfer contre les monumens du Christianisme, qui confondoit leur nouueauté, il me sera de present presque impossible de r'allier les esclats de tant de naufrages, & de recourir de ceste marine bouleuersee quelques lambeaux du debris, par lesquels nous puissions à plain estre instruits du passé, *c'est un point tres-ardeu, diēt Pline, de donner nouueauté aux choses vieilles, autorité aux nouvelles, aux rouillées leur lustre, aux obscures leur lumiere, la bonne grace à ce qui ne nous duit, & la foy aux choses douteuses.* De plus le silence des siecles passez m'a souuent fait tomber la plume des mains, & comme estouffé mon dessein en sa naissance, mesmes ayant repris courage, & me trouuant au milieu du desert, ie seray plustost contraint de congedier à jeun le lecteur, que luy seruir tumultueusemēt tout ce qui se presenteroit pour grossir cet opuscu-

Vide infra
anno. 460

Et anno
725.

Et anno
840.

Et anno
1147.

Diffi-
culté.

Plinius
præf histo.
natur.

Baro. annis
51. num.
54. & 69.
num. 55.
75. num. 5.

le, qui sera composé, comme ie crois, d'autant de pieces que les corps de la croyance de Democrite bastis d'atomes & points indiuisibles. Les Annales du Cardinal Baronius ne me soulageront de beaucoup pour le principal de mon dessein; puis qu'il ne parle des particulieres Eglises, horsmis des quatre Patriarchales, comme il aduertit en plusieurs endroits.

Nonobstant toutes ces difficultez i'imiteray ceux qui parmy des ruines font rencontre de quelque vieille medaille rouillée & à demy effacee, ils decouurent peu à peu en frottant l'image de l'Empereur, puis apres lisent son inscription: aussi ie commenceray l'histoire de l'Eglise de Perigord par la vie de S. Front, recueillie des anciennes inscriptions & monumens les plus assurez, specialement d'un vieux Sanctoral manuscrit, composé par P. Guido, gardé à Tholozé dans la Bibliothèque des Freres Prescheurs. Je diuiseray ses actes par six petits chapitres, qui seront illustrez de notes & commentaires doctrinaux: de là nous continuerons la suite des Euesques ses successeurs, obseruant ce qui sera arriué dans la prouince pour le spirituel durant leur Pontificat: comme le persecutions, les Martyrs, les Confesseurs qui seront natifs, ou qui seront morts dans le Perigord. De plus ie mettray la fondation des Abbayes, Chapitres, Conuents, Hospitaux, Priorez du Diocceze,

*Dessin
de l'au
teur*

Ma. sc.
Sancto-
rale.
P. Guid.

fans enjamber sur ce qui est du temporel, pour lequel ie me cōtenteray de mettre tousiours ce-
 luy qui aura gouuerné l'Aquitaine, ou comme
 Empereur, ou comme Roy, ou comme Duc.
 Je mettray aussi dans le temps les Comtes du
 Perigord que i'auray peu obseruer; & pour
 dresser ceste Chronologie ie me suis seruy des
 Historiens sacrez & profanes, anciens & mo-
 dernes, generaux & particuliers, comme aussi
 des cartulaires, pancartes, tiltres, registres,
 documens, memoriaux, martyrologes, legen-
 daires des Eglises, Abbayes, Priorez, No-
 bles, & anciennes maisons qui ont peu es-
 chaper les ferres des harpies huguenotes: bien
 content pour le vray, d'auoir encor faict ren-
 contre de ce peu, que ie veux dresser comme
 pour epitaphe du mauzolee de nos anciens
 Prelats, escrit d'vn stile commun, *de peur de* Plur. in
Moral.
couronner de roses ou de lys, les victorieux Athletes,
au lieu de leur donner l'oliue ou le laurier, comme
 comme disoit vn ancien Philosophe en faueur
 de la vraye Philosophie.

Honeste.

Je n'entreprends rien au delà de ma profession,
 puis que ç'a esté tousiours vn office Reli-
 gieux d'honorer la memoire de nos saincts pre-
 deceffeurs, mesmes nos anciens Samotees, Bar-
 des & Druides, qui estoient les Religieux de
 nos Gaulois,

Par leurs vers proclamoient les eloges d'honneur Lucanus.

De ceux qui combattans pour defendre leur vie

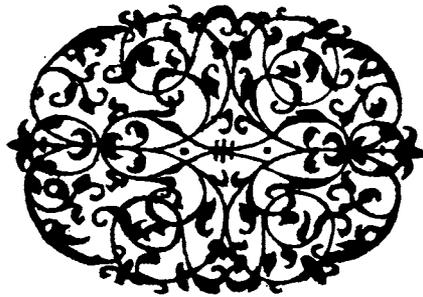
*Estoient morts dās le choc, les loüans du bon heur
De l'immortalité.*

En cela nous les pouuons imiter, & ce sans crainte d'estre noircis de la tache dont Valere Maxime charbonnoit leur faconde Philosophie qu'il appelle auare & vsuriere. Mais puis que ceux qui esleuent des pyramides colosses, & autres nobles monumens avec de trop foibles machines, les tombent esgriniez & morcellez sans honneur, c'est pourquoy ie coniuire nostre saint Apostre, que comme vne autre Elisee, *il mette sa main sur ma fleche & mon arc : à ce que ma plume, renforcee par son attouchement interieur, soit vne sagette de salut contre la Syrie, & tous les rebelles à la doctrine celeste, qu'il nous a premierement reuelee.*

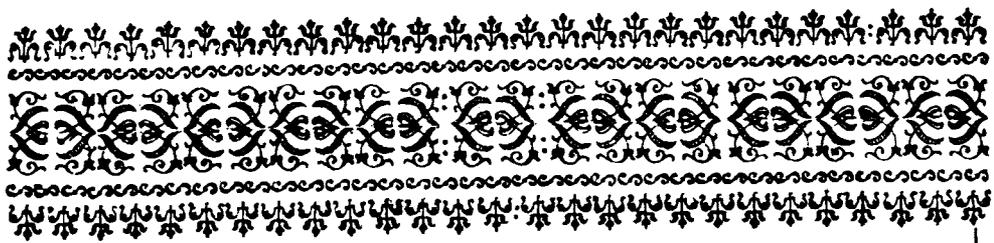
Valer.
Max.
lib. 4

Confa
cré.

4. R. 13.
v. 16.



ΑΑΑΑ σὺ θάρσος ἐπι δειὸν ἦρος ἔστι βροτοῖσιν,
Οὐκ ἴτρα' ἀσφάρασσα φύσις δεικνυσὶν ἕκαστα.
Pythagoreorum Carm. aureo.



S. FRONT

PREMIER EVESQVE

ET APOSTRE DV

PERIGORD.

L'an de Christ. 46. De Claude Emp. 4.

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. De sa naissance. | 3. Esleu pour Disciple. |
| 2. De sa vocation à la Foy. | 4. Enuoyé pour la predication. |

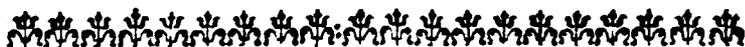
CHAPITRE I.

*L'an de
Christ
46. de
Claude
Emp. 4.*

AINCT FRONT Estoit Noble
de son extraction, originaire de la
tribu de Iuda, son pere fut Simeon,
sa mere Frontonia, & son pais la
Lycaonie : estant dés son enfance
formé aux bonnes mœurs & à l'eloquence, il
eut cognoissance de Iesus - Christ du temps
qu'il preschoit en la Iudée & Galilée, fut
baptizé par saint Pierre qui le retient au prés
de foy. Dieu l'apela à son seruice estant encore
en l'estat de Virginité, laquelle il conserua tou-
te sa vie. Lors que nostre Seigneur apres auoir
choisi les douze Apostres destina à la predica-
tion septente deux Disciples, les enuoyant és

- 1.
- 2.
- 3.

lieux & villes ou il deuoit arriuer, saint Front en fut du nombre, & apres auoir receu avec ses
 4. Condisciples le don & le pouuoir de redonner la fanté aux malades, la vie aux mors, de chasser les esprits malins des corps, & faire semblables miracles en la vertu de Iesus-Christ, il fut employé à l'administration de la diuine parole. (a.)



OBSERVATIONS SUR CE CHAPITRE.

- S**AINCT FRONT) Dés l'entrée il faut prendre garde que le martirologe Romain honnore trois saints qui portent le nom de Fronto: car le 14. Apiril saint Fronto est mis Abbé d'Alexandrie, *Cuius vita sanctitate & miraculis claruit*, le sezielme du mesme mois, est empourpré du martyre de Fronto l'un des dix-huit soldats, qui sous Diocletian signerent leur croyance de leur propre sang à Sarragoisse, coronant leurs armes du laurier du martyre. le 25. Octobre, nous trouuons la feste, *in Gallia S. Frontonis, qui à beato Petro Apostolo Petrachoriorum episcopus ordinatus, magnam illius gentis multitudinem ad Christum conuertit, & clarus miraculis in pace quiescit*, & c'est de cestui-cy qu'il nous faut escrire sans le confondre avec les autres.
- Mart. Ro. 14. April. *Distinction des noms.*
- 16 April.
- Octob. 25.
- Rupertus in canr. Rupert sur les cantiques obserue que les noms des saints marquent pour l'ordinaire leurs merites, comme Abraham, Isaac, Iacob, Pierre, Estienne, Iean, &c. Ce qui me fait prendre garde qu'avec bon rencontre celuy-la feut appellé Front, qui comme vn autre Ezechiel auoit receu *la face forte contre les faces des infideles, & son front dur contre leurs fronts, son visage fait comme le Diamant qui est plus fort que la pierre.* Dieu ayant cogneu, comme il dict à Isaie, *que ces cœurs estoient durs, & leur coi inflexible comme vn nerf de fer, pour ne subir le ioug de Iesus-Christ, & leur front dur comme l'airain.* Ce nom a esté affés familier chés les latins & Grecs. saint Ignace en l'epistre qu'il escrit aux Ephesiens pour remerciement de ce qu'il luy auoit enuoyé des Euesques deputés de l'Asie pour le consoler lors qu'on le cōduisoit à Rome, nomme entre autres
- Ezech. 3. v. 4.
- Isai. 48. v. 4.
- Les noms marquent les merites.*
- Fronto nom commun.*

SUR LE CHAPITRE I. 23

Frontonem, lequel pourtant ne peut estre le mesme que le nostre, encore qu'il fut de mesme pays; puisque ceci fut l'an 109. Les Romains appelloit *Frontones*, ceux qui auoient le front large, que les Grecs appelloit *μετωπιας*, & les escoliers imitateurs de ce celebre orateur *Fronto* maistre de Marc Aurele Empereur, estoit appellés *Frontoniani*, comme j'ay remarqué dans plusieurs lieux de *Sydonius apollinaris*, & en l'epistre troisieme du quatrieme liure, il nomme le stile de cét Orateur, *Frontoniana grauitatis fulmen*. Sainct Hierosme auoit beaucoup appris de cét Orateur, *ut post grauitatem Frontonis stridentia verba sibilarem*. Aufone le Bordelois rend graces à l'Empereur de l'auoir mis en parangon par le salaire du Consulat, à *Fronto* faict iadis Consul par l'Empereur en recompense de sa pedagogie.

Ignat Epif.
14. ad E-
phes.
Sydon A-
pol. lib. 1.
ep. 1.
8. ep. 3. &
10.
Lib. 4. ep. 3.
Hieron.
ep ad rust.
mon.
Aufon.
grar. actio.

son E-
thimolo-
gie.

Ce mot de *Frons* prend son origine latine à *ferendo*, comme si sur le front l'on portoit à descouuert le tableau de nostre ame: ou bien de *φρονις* *cogitatio* *παρα τὸ φρονεῖν*, *cogitare*, d'autant que suyuant tous les Philosophes & Anatomistes, la faculté & puissance estimatiue ou cogitatiue, à son Siege en la partie anterieure du cerueau qui touche le front.

Author.
ling. lat.

Lexi. scap.

Pour-
quoy en
Grec
estant
Iuisf.

Icy ce presentent quelques difficultés, la premiere pourquoy saint Front estant Hebreiu de nation; neantmoins il portoit vn nom Grec. 2. Pourquoy il prent le nom de sa mere *Frontonia*, & quitte le nô de son Pere *Symeon*. Je respons à ces deux demandes disant, que ce n'est pas nouueau que nous trouuions chés les Hebreius de noms empruntés des Grecs, des Syriens, Caldéens, & Babiloniens, specialement nous trouuons souuent des noms Grecs parmy les Hebreius, comme *André*, *Pierre*, *Philippe*: aussi reciproquement parmy les Arabes nous trouuons des noms Grecs, Sainct *Theodore* martyr estoit Arabe du pays de *Iob*. Aussi *Nicolas Damascene* estoit Arabe sous son nom Grec. La cause de cecy pour les Hebreius feut leur dispersion parmy les Gentils, qui duroit encor du temps de *Iesus-Christ* vers le pont *Galacie*, *Capadoce*, *Asie*, *Bitynie*, & autres Grecs ausquels saint *Pierre* dresse la premiere Canonique; & ainsin ces Hebreius dispersés, *commixti sunt inter gentes*, estant indifferemment appellés par eux mesmes du nom du pays ou ils viuoint, Grecs parmy les Grecs, Romains, parmy les latins: aus actes 6. les Grecs qui soubsleuerét la premiere discorde en l'Eglise, ne doiuent estre entendus des Gentils: car la predication ne leur auoit esté encore ouuerte par saint *Pierre*: mais bien des Iuis naturels, qui estoient nés dans la Grece, & selon le rapport de *Iosephe* contre *Appion*, *les Iuisf qui demouroint en Antioche sont appellés Antiochiens*, *Selucus* qui l'a bastie leur ayant donné droit de Bourgoise: comme aussi ceux qui de-

Act Theo-
dor. Marr.

1. Pet. ep.
Can. C. 1.
Plal. 105.
v. 35.
Actu. 6 v.
1.

Antiquit.
Iudaic. lib.
12. C. J.

meurent à Ephese & autres endroits d'Ionie, qui est le país de saint Front, portent mesme nom que les habitans &c.

Exod. 34.
v. 6.

Indic. 14.
v. 4.

Ruth 1. v.
4.

3. Reg. 11.
1.

1. Esdr. C.
10 v. 13.

Dutillet
rec. des
Rois de
Fra. en
Clermon.

Sueton. in
Vespas.

Tacit. 13.
Ann.

Mais le plus grand mal de tous fut le meſlange avec les Gen- Hebri-
eux aſſ-
peſes.
tils par le mariage, ce qui donna occasion avec le temps aux La-
cedemoniens remarquables parmi les Grecs, de se glorifier d'e-
stre descendeus d'Abraham, comme le tefmoignent les lettres es-
crites a Caius ſouuerain ſacrificateur, rapportees par Iosephe,
ainsi les Hebrieux ne feurent exactes a obseruer la loy de Dieu
qui leur deſſendoit le mariage avec les filles du peuple incirconcis.
Sanson par diſpence ſpeciale de Dieu auoit prins vne Philistine.
Mahalon & Chelian Ephratéens natifs de Bethléem, espouſerent
deux Moabites Orpha & Ruth Salamon parmi ſes folles amours,
auoit prins ie ne ſçay combien de femmes eſtrangeres, mal-heur
qui passa ſi auant durant l'eſclauage & tranſmigration vers le Per-
ſan, que Esdras Zelateur de la loy, apres le retour, pour apaiſer la
colere de Dieu fit faire diuorſe general avec toutes les femmes eſtran-
geres & idolatres. Je reſpons donc que parmi ceſte diſperſion
derniere des Hebrieus dans la Grece, ils prindrent des fem-
mes de ceſte nation, deſquelles ils apprirent le langage, &
meſmes les noms propres: & lors qués mariages. la femme est he-
ritiere de quelque notable maiſon audeſſus le mary; il est aſſés or-
dinaire que les enfans de ce mariage, voire toute la maiſon, s'appel-
du nom de la mere, quittant celuy du pere: Ce que nous voyons Marian-
ge avec
l'infir-
mole.
estre aduenu meſmes en France és deux illuſtres maiſons de Bour-
bon, & de Valois; & ſans parler dauantage des viuans, dans l'Hi-
ſtoire Romaine nous voyons que l'Empereur Veſpaſian print le
nom de ſa mere Veſpaſie Polle laquelle eſtoit d'honeſte & ancien-
ne maiſon, & ſon pere eſtoit banquier en Suisse. Ainſi l'Impera-
trice Sabine Poppée ſemine de Neron, laissa le nom de ſon pere
qui n'eſtoit de ſi haut eſtat que Poppée Sabin ſon Ayeul maternel,
lequel auoit eu la dignité Conſulaire & Triomphale, vanité aſſés
tollerable, ſi en empruntá le nom elle l'eust imité en ſes vertus. Il
est probable que quelque occasion ſemblable cauſa que S. Front
eſtant en Grece porta vn nom Grec, & du coſté de ſa mere.



APOSTRE) Ce tiltre d'Apoſtre qui és offices Sacrés eſtoit
Gaufridus donné au bien heureux ſainct Martial, premier Eueſque des Ly- Nom
d'apo-
ſtre.
Mon. S. mosins, & conſequemmet à ſainct Front, à d'autres fois cauſé beau-
Martialis. coup de troubles dans toute la Guienne, pluſieurs contredifans, à
ce que diſoient ils, le nombre ſacré de douze ne feust augmenté, ſi
que

que l'an 1034. il faleut cōuoquer à Limoges, vn Cōcile Prouincial, duquel nous parlerons en son lieu, afin de decider ceste difficulté: & certes il y auoit du malattendu du costé de ceux qui se roidif-
soint à la negatiue: voire dis-ie de l'ignorante malice, puis qu'ils ne
cederent à la resolution de ce Concile, faite apres les recherches
& preuues empruntées, de Lorient, & de Loccident: ains l'on
feust contrainct de conuoquer d'autres conciles pour ce dessain,
voire mesme par deputation consulterent le saint siege tenu par
Iean 20. qui escriuent à Iordain Euesque de Limoges; & à tous
les Euesques de France, dict que le nom d'Apostre luy doit estre
donné és diuins offices.

Consilium
Lemou.
vide infra
anno 1034

Bull. Ioan.
20.

Donné
aux dis-
ciples.

De fait, le tiltre d'Apostre, comme dict le Pontife, *non muneris
sed officij nomen est*, qui par preciput est donné a Iesus-Christ ap-
pellé *souuerain Apostre*, ayant esté enuoyé de son pere comme
ailleurs il est appellé Ange, Euesque de nos ames, &c.

1. Petr. 2.
v. 25.

En apres il est attribué non seulement aux douze, mais aux sep-
tente & deux Disciple, spcialement lors qu'ils ont eu charge des
Eglises particulieres: car autrement Tertulian ne veut appeller
saint Luc Apostre: mais homme appliqué *Lucas non e Apostolus
sed Adostolicus non magister sed discipulus, ubique magistro minor*, quoy
que S. Maxime die de S. Laurens Diacre, que par le triumphe de
sa mort *apostolico se consortio copulauit, nec immerito eum Apostolorum
supparem predicamus*. Bref tous ceux qui legitimelement enuoyés ont
conuertuy les peuples à la Foy de Iesus-Christ, sont nommés Apo-
stres: ainsi saint Paul appellé Apoitre Epaphrodite Euesque de
l'Eglise des Philippiens: le mesme aux Romains appelle ses cou-
sins Andronicus & Iunius, *nobiles in Apostolus*, escriuent aux Co-
rintiens de certains hommes celebres en l'Eglise, il les appelle *Apo-
stolos ecclesiarum*: ainsi Barnabas par vn commun suffrage de l'E-
glise porte le nom d'Apostre: voire de plus, le Roy d'Ongrie Eiti-
enne enuiron l'an 1002. laçoit qu'il ne print la charge & office de
prescher l'Euangile, neantmoins se rendant comme guide & pro-
tecteur des Predicateurs qui trauailloint à conuertir ion peuple,
feust appellé l'Apostre de l'Ongrie Suyuant ce stile il est assés or-
dinaire dans toute l'antiquité que les Euesques sont appellés Apo-
stres, & les Apostres Euesques. En voicy quelques obseruations.
Au tiltre de l'Epistre de S. Martial, aux Bourdelois, *Martia-
lis seruus Dei & Apostolus Iesu-Christi*. dans le Breuiaire d'Aux,

Tertul lib.
4. contra
Marc. c. 2
S. Max. in
nat. Sancti
Laurent.

Phil. 2.
v. 25.
Rom. 16.
v. 7.
2. Corint
8 v. 7.
Surius to
8. 20 Au-
gusti.
c. 9. & seq

Et Eues-
ques.

Epistola
Mart. ad
Burd.

Breu. Au-
xense.

*Martiali Apostolo
Aquitano Domini,
Psulati mater Ecclesia.*

Sydonius Apollinaris escriuent à Lupus Euesque en l'Epistre 1.
4 & 7. luy donne *Apostolatui tuo, Apostolica sede tua, ego quoque
ad Apostolatus tui notitiã* &c. S. Gregoire de Nice dit que Meletius

Syd. 11
epist 1. 6

Greg. Nyss. in funere melet.
 Roric. ep. 8. l. 2.
 Ennod. ep. ad Marc.
 Bed. in martyr. Hist. S. Lupi.
 J. Consil. Carthag. c. 46.
 Amb. ser. depass.
 Psal. 108. v. 8.
 Act. 10. v. 20.
 Hyeron. de script. Eccle.
 Balza. in nom. tit. 18. l. 1.
 Leo. ep. 66.
 Amb. epist. ad Ephes.
 August. in ps. 44.
 Hyeron. aduer.
 Marc. ep. 54.
 Ad Helu. ep. 1.

August. de ciuit. l. 9. c. 19.

August. quæst. 10. ex viroque testamen.

Scol. Sauar. in Syao.

nouveau Apostre à augmenté le nombre des Apostres, ayant esté associé à leur nombre. Roricus enuiron l'an 500. escriuent à vn Euesque son voisin luy dit, *ego quoque ad Apostolatũ tuũ notitiam*, cõme aussi en son epistre 48. 50. & 57. Ennodius à Marcellin Euesque, *ego seruisia Apostolatuũ vestro debita* &c. Le venerable Bede apelle Gregoire le grand Apostre de l'Angleterre, & dans la vieille histoire de saint Loup. *Germanus & Lupus Apostolici Sacerdotes* dans le troisieme Concile de Carthage les Euesques sont appellés Apostres, & en plusieurs autres endroits, comme aussi reciproquement les Apostres sont dictés Euesques, *prodit pseudo Episcopus saluatorem* dict saint Ambroise de celui dont le psæume 108. disoit, *Episcopatum eius accipiat alter*, suyuant l'exposition de saint Pierre aux actes premier, saint Mathias ayant esté subrogé en son Episcopat: saint Hierosme appelle saint Iaques Euesque de Hierusalem: & ainsi des autres. La raison fondamentale de tout cecy est, que les Euesques sont successeurs, & ont le mesme office que les Apostres, ceste exposition est prise de toute l'antiquité, de Balzamo commentateur du Nomocanon, de Phocius, de saint Leon, de saint Ambroise sur l'epistre aux Ephesiens, de saint Augustin, sur les psæumes de saint Hierosme, en l'epistre à Euagrius, & escriuant à Marcella, *les Euesques* dit il *tienent parmy nous le lieu des Apostres* specielement escriuent à Heliodorus, il dit ces beaux mots, *à Dieu ne plaise que ie die rien de sinistre de ceux lesquels ayans succedé aux rangs des Apostres sont & consacrent le Corps de Iesus-Christ par leur bouche sacrée.*

Euesques succedens.



PREMIER EUESQUE) Ce nom d'Euesque iadis commun aux Grecs & latins, pour signifier les officiers qu'ils nommoient pour intendans sur l'Estat, à estre retenu par les Chrestiens pour remarquer la premiere dignité de la Ierarchie: nom qui suiuent l'etymologie donnée par saint Augustin, signifie sureminence soyn & vigilance, plusieurs autres noms ont esté donnés à nos pasteurs, comme *Pontifices, summi Sacerdotes, Papa, Patres Patrum, Primi presbiteri*, le nom de Pontife est correlatif au c le sacrifice, & suppose qu'il y en a vn vray & réel en la loy Euangelique; Saint Augustin desmit *quid est episcopus? nisi primus presbiter hoc est summum sacerdotium*. Saint Hierosme le nomme de mesme tiltre, Sidonius appelle Pegasius Euesque de Perigueux, *summum sacerdotem*. Pour le nom de Pape, il à esté remarqué par plusieurs qu'il estoit commun à tous les Euesques: mais le docte Sauaron remarque de

Nom d'Euesques.

Pontifex.

SVR LE CHAPITRE I. 27

plus ce nom auoir esté commun à tous les Ecclesiastiques & Clercs, d'où viennent les *Protopape. παπαλίτρα*, *pisenni Pape*. Theodose l'Empereur appelle saint Chrisostome Pere des Peres, saint Athanase nomme Osius *πατερα των επισκόπων*, Bref Sydonius nomme nos Euesques *Inclitos Galliarū patres & prothomistas*.

Athana. de trinit.
Syd l. 4.
ep. 17.



Lycaonie.

LA LICAONIE POUR PAÏS) Tout le narré de ce premier chapitre est le plus contrerolle par quelques enciens Autheurs & vieux Legendaires : neantmoins c'est ce que j'ay peu rencontrer de plus authentique & asseuré, veu que l'an 1261. Pierre pour lors Euesque de Perigueux, poullé du desir de sçauoir au vray le lieu de la sepulture du saint, apres tant de bouleuersemens & ruines causées par les Normens, rencontra enfin, comme nous dirons plus aplein, deus lames, l'vne de cuiure portoit cest escrit, HIC IACET CORPVS BEATISSIMI FRONTONIS IESV-CHRISTI DISCIPVLI ET B. PETRI APOSTOLI IN BAPTISMATE EILII, EX LYCAONIA REGIONE ORTI DE TRIBV IVDA EX SIMONE ET FRONTONA. OBIIT 8. KALENDAS MENSIS NOVEMBRIS ANNO QVADRAGESIMO SECVNDO POST PASSIONEM DOMINI IESV. Reglons nous par cest aurantique tesmoignage sans nous amuser au lieu de *Linocassus*, ou *linocassinus*, mis dans le Perigord par quelques Autheurs, pour estre le lieu natal du S. & disons que la Lycaonie est vne partye du Royaume de la Cappadoce, qui est dans l'Asie mineur, ou Natolie maintenant appellée Amasie ou Genech selon Theuet, & selon Pinet Tocatato Aleluien, bornée du costé de la Pamphilie par le mont Thaurus, de l'autre cousté du mont Moschie, & d'vne partye du fleuve Euphrate. Ses villes les plus celebres estoient iadis Iconium, duquel il est souuent parlé dans les escritures, Adopissum, Cannam, Paralaida: ses riuieres sont Halia, Iris, Termoodon. Tout ce païs du temps de saint Front estoit sous l'Empire Romain, maintenant à nostre grand regret le Turc à enjembé sur toutes ces parties, il est vray que les Musulmans qui habitent ces quartiers, sont plus doux & civilisés que les autres, & permettent encore aujourd'huy que les Grecs naturels, les Arabes, les Iuifs de la dispersion, les Armeniens habitent ce païs sans qu'il y aye aucune distinction de Noblesse: ains tous sont esgaux, & tenus en façon d'esclaves, par les Beglerbeyes & Sangiacs du grand Turc; si que de present il seroit impossible de monstrier la noble famille de nostre Apostre.

Vide infra rescript.
Petri anno 1261.
Breu. Petroch. 30.
Apr.

Pet. de natal. l. 9. c. 109.
Breu. Burgigal.
Chronol. inf. Leri. nens.
Cosm. de Theuet
Atlas minor. Meic.
Ptholo. lib. 5. c. 6.
Strabo lib. 12.

Sous le Turc.



- DE LA TRIBU DE IUDA) L'honneur recherché seulement par quelque longue trefnée des nobles encestres, n'est pas moins sans bonne grace, dit Plutarque, que les fleurs des couronnes sans odeur : mais la vertu que nostre saint à conioincte à son origine, me donne occasion de tracer en bref les aduantages de la tribu de Iuda, laquelle eust presque tousiours la preeminence sur les autres, marchant la premiere tenant la main dextre du cousté du leuant, & quand toutes les tribus ensemble offrirent les presans à la dedicace de lautel aux nombres 7. Nahaison Prince de la tribu de Iuda offrit le premier, Iosué estant mort l'oracle est consulté pour eslire vn Capitaine, l'oracle respond *Iudas ascendas*, le mesme est commandé lors qu'il faloit marcher contre les Beniamites aux Iuges 20. les Rabins disent merueilles de ceste tribu de Iuda, lors qu'il faut passer la Mer Rouge. Bref tousiours l'escriture dans ses denombrements, la fait plus nombreuse que les autres, elle feust encore la pepiniere des Roys, de stirpe eius Principes generati sunt. Ruben ayât esté desheredé du Septre pourestre transporté à Iuda, puis que Dieu l'auoit choisi pour la porte orientale promise par Ezechiel, par laquelle le Soleil du monde viendroit à nous, comme porte son nom Hebrieu, *Iebudat* dans lequel outre les quatre lettres desquelles l'on escrit le nom Ineffable, il y a vn *Dalet*, qui signifie porte pour la sortie du Messie. Tout le lustre de ceste sacrée plante feust flestri suyuant les propheties apres qu'elle eust escloué le Nazaréen : car iusques à lors Dieu auoit conserué la souche parmy tant de colonies & nouvelles peuplades des Hebrieux, qui estoient espars par tout le monde ; spécialement par toute l'Asie, au rapport de Philon le Iuif, remarquant tousiours les matricules & dependances des tribus, affin d'observer la naissance du Messie : ainsi, mesme parmy les Asiatiques, il feust aisé de marquer la tribu de la naissance de saint Front, Saint Hierosme sur le chap. 9. de Esaye dit que quelques Apostres ont esté de ceste tribu, les autres de celle de Zabulon & de Nephthalin, suyuant la predication du psalmiste *Principes Iuda dnces eorum Principes Zabulon Principes Nephthalin*, & Theodoret sur ce pseume, croit que tous ceux qui sont appellés dans l'Euangile freres du Seigneur, estoient de la tribu de Iuda, dont selon la chair Iesus-Christ estoit sorti.
- Plut. in apoph. 156. *Loian-ges de la Tribu de Iuda.*
- Num. 7. v. 17. Iud. 1. v. 2. *Loian-ges de la Tribu de Iuda.*
- Iud. 10. v. 18.
- Num. 1. & 26.
1. paral. 5. Ezech. 40. v. 11. *Disti-pee.*
- Phil. de legar. ad Cai. Imp.
- Hiero. in Esa. 9. *Apo-stres de ceste Tribu.*
- Pf. 67. v. 28. Theodoret in hunc Psal.



Primi-
lege
rare.

BAPTISE' PAR SAINGT PIERRE) Tous s'accordent à dire que nostre S. estoit fils spirituel par le baptesme de l'Apostre S. Pierre, duquel sacrement il auoit esté le premier predicateur, aux actes 2. ce feust luy dit Tertullian, *qui au baptesme institué par Christ ouurit le premier la porte du Royaume celeste* dans cest admirable sermon qui opera la conuersion de trois mille Hebreux, lesquels feurent baptizes par son commandement: non toutes fois par luy mesme: car fort peu de fidelles eu esgard au nombre feurent baptizes des mains des Apostres, lesquels par institut se mesloint de la seule predication laissant l'administration du baptesme aux Diacres & autres officiers. Sainct Paul escriuent à l'Eglise de Corinthe rend graces à Dieu de ce qu'il n'a baptisé aucun deus tous, si ce n'est, Crispe, & Caius, & la maison de Stephanas car dit il Christ ne ma point enuoyé pour baptizer: mais pour Euâgelizer, quoy qu'il fut enuoyé avec la plenitude de puissance donnée aus autres Apostres, comme il dit ailleurs: ainsin auourd'huy les Euesques ont par charge speciale la predication de l'Euangile, *qu'il doiuent exercer par eux mesmes*, dit le Concile de Trente, *s'ils ne sont legitimement empéchés*. laissant l'administration du baptesme à leurs Curés & coadiuteurs. Ce feut donc vne faueur speciale à nostre saint, d'estre fait fils spirituel dv'n tel pere, qui comme dist S. Chrisostome, *feust le principal Catechiste & le premier Predicateur de la diuine parole, qui donna à tous des instructions par sa Doctrine, conuoquant & assemblant les premiers de l'Eglise, composée non seulement de ceux qui habitoient en Hierusalem, ou es lieux circonuoisins: mais des Parthes, des Medes, des Phrigiens, Lybiens, AEgyptiens, Arabes estrangers, Romains & autres: de sorte que celuy qui auoit esté fait par le Seigneur pasteur de tous, commença d'assembler les ouailles de toutes nations, & ensemble d'establi les meurs Apostoliques*. Nous verrons combien nostre saint profitera sous la sainte Pedagogie.

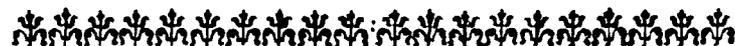
Eues-
ques ne
bapti-
sent.

Petrus de
nat.
Inscr. se-
pultur.
Breu. Burd.
& Petrach.
Act. 2.
Tertull. de
pudic. c. 21.

1. Corint.
1. v. 15. 16.
17.

Conf. trid.
sel. s. c. 2.
& l. 24. c. 4.

Chryl. h6.
4. in act.
Apost.



Apo-
stres
vierges.

APELLE' EN L'ESTAT DE VIRGINITE) Sainct Hierosime escrit à Pammaque que les Apostres ont esté tous Vierges, ou ont vescu en continence apres le mariage, & qu'ainsi de son

Ex Breu.
Sarl & M.S.
Hieron. ad
Pamm.
ep. 50.

- temps les Prestres, les Euesques, & diacres estoient choisis, ou parce qu'ils estoient Vierges, ou viuoient en viduite, ou gardoient vne pudicité perpetuelle; apres auoir esté saicts Prestres: & lors que Vigilantius vouleut arracher ce fleuron de la Couronne Episcopale, qu'est celuy dit il *que feront les Eglises d'Orient & celles d'Egypte, & de Rome qui donnent l'ordre de Clericature à ceux qui sont Vierges, ou qui viuent en continence. Estat saint de la Virginité qui prepare dignement les Officiers de l'Agneau, ces Anges saints qui viuent en corps sans incommodité du corps, desgages de la tribulation de la chair, & de la necessaire diuision & ioug importun du monde, qui suiuant l'Apstre est ineuitable à celuy qui est ioinct à vne femme; tandis que les chastes soignent par special, les choses qui appartiennent au Seigneur, & en quelle façon ils plairont à Dieu, desquels Iustin martyr parient à l'Empereur Anthoninus, fait parade pour authoriser la sainteté du Christianisme, se glorifient de pouuoir moniturer de son temps de toute sorte & qualité de personnes lesquels ayant suyni la discipline de Iesus-Christ dès leur enfance, perseverent avec integrité au Celibas, qui est aussi appellé par saint Ciprien, la fleur du Germe de l'Eglise, la beauté & l'ornement de la grace spirituelle, l'Image de Dieu, fermé sur la sainteté du Seigneur, la part du troupeau de Iesus-Christ la plus belle, la seconde plus belle de l'Eglise &c. Ce qu'il assure veritablement, puis que comme tesmoigne saint Epiphane de l'Eglise Orientale, le Sacerdoce saint est composé pour la plus part de personnes Vierges, au moins qui viuent en continence, &c.*
- Id. cont. vigil.
1. Coriut. 7.
- Iust. mart. ad Imp. Anthon.
- Cypr. de hab. virg. num.
- Epipha. in comp.

Virginité
l'honneur de
l'Eglise.



- Exod. 15. v. 27.
- Hyero. epist. ad fab. mans. 6.
- Luc. 20. v. 76.
- Tert. in Apol.
- Exod. 18. v. 21. & 24. v. 1.
- ESLEV DISCIPLES) Outre les douze sources Apostoliques que Dieu à descouuert à son peuple, y a donné encore septente palmes plus agreables que celles d'Elim, qui selon saint Hierosme s'ont la figure des 70. Disciples vrais Surgeons Euangeliques, le glaiue du Roy Herodes auoit rauy le Precurateur de Iesus-Christ, qui par office deuoit preceder deuant la face du Seigneur, & par surcroy d'officiers septante & deux sont choisis, pour estre envoyez deuant sa face, par tout où il deuoit arriuer. Multiplication qui est le premier effect de l'Euangile, qui du depuis a esté ordinaire dans l'Eglise. Le sang des martyrs tombe en terre germant & multipliant comme par vne seconde semence, au dire de Tertullien. Le nombre prefix de septante & deux disciples est tout mysterieux, prenant son origine sur les anciens choisis par Moyses qui baillerent commencement aux Sanedrins des Hebreux, qui

72. disciples
figurez.

Nombre
mysterieux.

SVR LE CHAPITRE I. 31

depuis ont tousiours gouverné le peuple. Quelque temps auparavant quand Iacob descendit vers l'Egypte l'on trouue en sa famille le nombre de septante & deux personnes : de plus l'auteur de *Mirab. lib. script.* croit qu'apres le deluge, septante & deux familles furent desparties par tout l'vniuers chacune avec leur langage tout different, & de là il infere la conuenance du nombre de ceux qui deuoient euangelizer à toutes langues & nations. Tres à propos, dict Bede, *septante & deux sont enuoyés*; puis qu'il falloit prescher l'Euangile à tout autant de nations du monde, S. Augustin allegorize encore plus subtilement sur ce nombre : *tout de mesme*, dict-il *que pour les douze mois de l'an nous trouuons le nombre de douze Apostres, ainsi que pour les vingt & quatre heures du iour multipliées trois fois au nom de la Trinite, nous eussions septante & deux disciples.* Adioustons encore que chacune des douze Tributs deuoit auoir six ouuriers Euangeliques sous vn Apostre, specialement intendant. Surquoy ie remarque la sainte Hierarchie des Officiers de l'Eglise, qui sont esleuez non seulement par dessus les laiques: mais encore nous voyons entr'eux ce bel ordre, que les Apostres ont receu plus de preeminence en leur eslection que les disciples; & partant que les Euesques, qui comme nous auons dict, ont succedé au grade Apostolique, ont la preeminence & iurisdiction sur les simples Prestres & Diaeres, successeurs des septante disciples, suiuant le tesmoignage de Saint Hierosme, de Beda, & d'autres.

Hierarchie.

Les noms incertains.

Plusieurs se sont mis en deuoir de nombrer tous les Disciples desquels l'Ecriture met quelques noms, saint Epiphane en nomme quelques autres, Eusebe dans son histoire semble s'estre beaucoup pené pour chercher leurs noms. Dans le septiesme tome de la Bibliotheque des Peres sous le nom de S. Dorothee Euesque de Tyr, nous trouuons vn opuscule contenant septante & deux noms, sans mettre S. Front au rang des Disciples: ce qui me fait croire avec Eusebe, que leur vray cathalogue ne setrouue en aucun lieu, & que l'opuscule de Dorothee est faussement attribué à l'ancien Martyr: ains appartient à vn Abbé Romain, qui assez ignoremment, a ramassé les noms propres qu'il trouuoit dans les Actes des Apostres, & Epistres de Saint Paul pour y trouuer son compte, iusques à tomber à des lourdes fautes obseruées par Posséuin, & par le Cardinal Baronius sur le Martirologe, & dans ses Annales.

Disciple.

Notons cependant qu'au commencement de l'Eglise durant plus de douze ans le nom de Disciple a esté commun à tous les croyans & fideles, iusques à ce que à Anthioche, comme dict S. Luc aux Actes 11., les Disciples furent premierement appellez Chrestiens; Saint Athanasé en rend la raison: *parce que plusieurs*

Genes. 46. v. 27.

De mirab. scrip. sacræ lib. 1. c. 9.

Bed. in Luc. 10.

August. l. 2. de cõsensu

Euang.

c. 14.

Hierõ ad Marc.

Bed. in

Luc. 15.

Epiph. in pan. lib. 1. in fin.

Eusebe hist. 1. 1. c. 12.

Tom. 7. Bib. pat.

Doroth. de 70. disc.

Bellar. de scrip. Eccl.

Posséu. apparat. Tom. 1. ann. n. 40. & in mart. 5. Iunij.

Act. 11.
v. 16
Athanas. in
diip. co-
arri.

auteurs de nouvelles doctrines s'estoient esleuez contraires à la doctrine des Apostres, qui appelloient Disciples tous ceux de leur secte, & n'y auoit point de difference entre le vray & le faux. Pour ceste occasion les Apostres s'assemblerent à Antioche, & appellerent tous les Disciples d'un mesme nom, Chrestiens, les separans du nom trop commun de Disciple. Auparauant, les septante & deux choisis par Iesus-Christ estoient appelez anciens Disciples, pour distinction des nouveaux, comme Sainct Luc appelle Iason, ancien Disciple, tiltre qui peut conuenir à nostre Sainct, qui commença par l'office de Disciple pour venir au Magistere de l'Episcopat.

Act. 21.
v. 16.



CHAPITRE II.

- 1 Sainct Front presche à Rome.
- 2 Guerit vne demoniacle.
- 3 Faict plusieurs autres miracles.

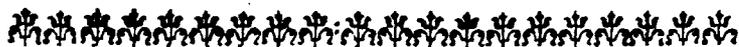
I.



V temps que Sainct Front preschoit à Rome où il auoit esté emmené par Sainct Pierre, vne fille d'un Senateur tourmentée par les demons qui la possedoient il y auoit tantost quatorze ans, fut deliure par ses prieres, ces mauuais demons ne pouuant supporter sa presence: mais s'escrians par la bouche de la possedée, O Nonce du tres-haut! pourquoy nous poursuis-tu icy? tu nous trauailles la part où nous soyons? ô Iesus de Nazaret, pourquoy sommes nous accueillis de si griefts tourmens? La puissance de cet homme est si grande? nous ne luy pouuons resister. Cependant la patiente se ietta aux pieds de Sainct

de Sainct Front, qui demanda à Dieu sa guérison par ceste priere. Seigneur qui auez donné le pouuoir à vos seruiteurs sur les puissances de l'Enfer, exaucez mes prières afin qu'il vous plaise guerir ceste vostre seruante, & la deliurer de la legion des demons qui la maistrisent : ceste demande du Sainct fut de telle efficace que tout aussi tost ceste fille fut miraculeusement deliurée, la lun iere celeste donnant l'effroy à ces esprits noirs : mais ce ne fut pas l'vniue miracle qu'il fit en ce lieu : car il donna aussi la veuë à deux aueugles, guerit quatre hydropiques, nettoya vn lepreux, & fit plusieurs autres guerisons assisté de la grace d'en-haut.

3.



OBSERVATIONS SVR CE
CHAPITRE.

SAINCT FRONT PRESCHÉ A ROME.) Presque tous les auteurs & breuieres qui parlent de nostre Sainct, simbolisent en ce narré : pour l'intelligence duquel faut scauoir que Sainct Pierre Prince des Apostres & Precepteur de ce Disciple, ayant eu en extase la vision du linceul plein de bestes immondes, avec commandement de tuer & manger, se mit en deuoir d'executer ce commandement : il quitta Hierusalem, contraint par la violence de la persecution d'Agrippa, & apres auoir dressé, dict S. Hierosme, en suite d'Eusebe, l'Eglise d'Anthioche, s'en alla à Rome ville capitale du monde l'an 2. de Claudius pour y combattre & vaincre Simon le magicien, y conduisant beaucoup de ses Disciples, qui comme Abraham estans sortis de leur maison, auoient quitté leur parentele, & delaissé leurs richesses, plus veritablement que ne fit Socrate, pour aller à Athenes philosopher avec plus de liberté.

Sainct Pierre commença de planter en ce lieu, & cultiuer par les Officiers de l'Euangile l'Eglise de Rome qu'il deuoit à la fin

E

*Sainct
Pierre
à Rome.*

Act. 10.
v. 10.
Chrysost.
Ho. 70. in
Math.
Hieron.
de script.
Eccl.

arrouser & empourprer de son sang. Durant leur sejour les fruicts de leur moisson ne furent pas seulement recueillis dans le quartier de Rome, qui estoit au delà du Tybre, où demeuroient les Iuifs ses compatriotes, avec lesquels ces Saincts de Dieu logerent premierement : mais encore ils s'espandirent par les autres quartiers; Et lors que Prudent Senateur eut receu la foy, il mena S. Pierre en sa maison qui estoit au mont Viminal, & par ceste ouverture ils firent cognoistre la grace de l'Euangile presque à toute la ville.

Leo ferm.
1. in act.
Apost.

Surquoy les merites de nostre Sainct se rendent recommandables, qui fut employé pour venir dans la capitale du monde, dans laquelle, comme dict Sainct Leon il falloit fonder aux pieds les doctrines des Philosophes, dissoudre les vanitez de la sagesse de la terre, y conuaincre le culte & l'adoration des demons, destruire & renuerfer l'impiecé de toute sorte de sacrileges, bref tous les eloges & tiltres d'honneur qui sont donnez à Sainct Pierre, comme conducteur d'une si haute & si sublime entreprise, & l'heureux succes de ces trauaux tant chantez par Sainct Hierosme conformement à l'Apostre qui haut lotté la foy des Romains, racine de toute bonne ceuure, sont tout autant d'aduantages qui recommandent nostre Sainct Predicateur, qui sous le drapeau Apostolique portoit les armes de lumiere contre les tenebres de la mort; & ainsi si Rome a effacé, comme dict S. Hierosme, par la confession de Iesus-Christ le blaspheme qu'elle auoit escript sur le front, s'il n'y a lieu semblable pour le concours aux Eglises & sepulchres des Martyrs, si Amen receut là en façon d'un tonnerre, si là mieux qu'en lieu du monde a paru le debris des idoles des Temples, & si parmi eux la deuotion y est plus grande, & la simplicité de la foy plus sincere; Remercions les ouriers qui se condez des graces d'en-haut, ont donné commencement à ce miraculeux ouurage.

Hardis
enre-
prise.

Hyer. ad
Iouin. li. 1.
Rom. 1.

Idem in
præf. lib. 2.
in ep. ad
Gal.

Aduā-
tages.

Il se presente vn petit doute à vuidier, en quelle langue nostre Sainct preschoit aux Romains: il estoit Hebreiu de son extraction, & Grec Asiatique pour son pays: or de son temps les deux langues Grecque & Hebraique estoient barbares, mesprisées & presque incogneuës dans Rome. D'autre part il est vray semblable qu'il n'auoit point appris la langue Latine.

Doute
sur le
langa-
ge.

Ios. Anti-
quit. lib.
20. c. vlt.

Deduisons cecy plus au long, Iosephe dict, que ceux de leur nation n'approuuent point ceux qui ont appris beaucoup de langues, pource que cet estude est reputé par eux prophane, & est commun à ceux qui sont esclaves & de libre condition. De plus quel moyen de pouuoir par artifice acquerir le dialecte, l'idiome, & la prononciatio Latine pour aranger aux Romains naturels? Iosephe confesse au mesme lieu qu'il ne peut iamais former la langue à la prolation du Grec, auquel il estoit tres-entendu, puis qu'il a

Prescho
à Rome
non en
Hebreiu

escrit en Grec tous ses liures. Pour l'Hebraique, il est tres-clair que les Romains n'entendoient ny ne se soucioient d'entendre ceste langue qui estoit particuliere à ceste petite prouince de la Palestine. Le vainqueur ne doit se soubmettre à la langue du vaincu. Pour le Grec, Valere Maxime lotie les Magistrats de ce que pour conseruer la majesté de la langue Romaine, ils contraignoient les Grecs mesme dans la Grece, de parler deuant eux en iugement par vn truchement Latin. Dion remarque de Tybere successeur d'Auguste, qu'au Senat il s'abstenoit soigneusement de parler, voire vn seul mot Grec, & Suetone dict de Claudius Empereur, que non seulement il effaça de la liste des Iuges vn hōme celebre & le premier de la Grece, parce qu'il ignoroit la langue Romaine: mais encore il le reduit au rang des estrangers: les Romains ne voulans pas que le palliurn fut au dessus de la toge, & que la grauité de l'Empire se soubmit aux douceurs & attraictés des langues estrangeres: ainsi il est vray semblable que S. Front en sa predication à Rome ne preschoit en langue Grecque, d'où nous concluons assez probablement que ce saint Disciple a esté l'vn des six vingts, qui au iour de la Pentecoste receurent le don de parler toutes sortes de langues en perfection. Don de Dieu, qui non seulement, suiuant l'Apostre, leur fut donné pour l'vtilité de leurs auditeurs: mais aussi pour marque de la verité de cequ'ils euangelizoient, comme il estoit promis dans Esaye.

Saint Chrysofthome restraint le nombre des langues qui leur furent donnez au nombre des quinze nations qui à la Feste de la Pentecoste se trouuerent en Hierusalem. Pacianuse scriuant le nombre des six vingts congregez, semble donner à chacun d'eux vne langue particuliere: neantmoins, plus conformement à l'Escriture, nous dirōs que tout ainsi que par les septante & deux familles l'vnité des langages fut diuisée en septante & deux sortes de langues, pour punir l'attentat de ces confusibles; ainsi Dieu pour releuer la tour Euangelique a reuny par don special, dans septante & deux ouuriers tous les langages espars par tout le monde: si que chacun d'eux pouuoit parler à la façon de toute sorte de nations, & non comme quelques-vns ont creu, qu'à la voix d'vn Predicateur, tous entendissent ce qu'il disoit; quoy que differents de nations, comme s'il eur parlé leur langage: car comme remarque Saint Gregoire de Nazianse, ce miracle seroit esté plustost dans l'oreille de l'escoutant, que dans la bouche du predicant.

Non en Grec.

Don de langues.

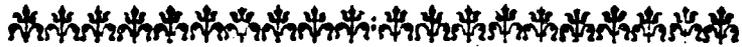
Valer.
Max. lib.
2. c. 2.

Dio. lib.
57.
Suet. in
Claud.
cap. 16.

Ag. 2. v. 4
1. Corint.
14. v. 22.
Esa. 28.
v. 11.
Chrysof.
ex Glie.
in ann.
Pac. ad
Symp.
ep. 2.

August. de
Ciuit. lib.
16. c. 6.
& 11.

Greg. Naz.
orat. in die
Pent.



Ambros. l.
4. in cap.
4. Luc.

Marc. 16.
v. 17.
Tertull. de
coron. mil.
c. 11. & le
idol. c. 11.
Vlp. ff. de
var. & ext
cog. §.
medicus.
Suet. in
Nero.

Act. 19.
v. 14.

Ioseph.
ant. l. 8. c. 2.

Iust. Mart.
dial. cont.
Triph.

Arnob. co.
Gent. l. 8.
Lact. diui.
insti l. 2.

DEMONIAQUE GVERIE) Sainct Ambroise remarque sur
sainct Luc, que le fils de Dieu commença de manifester sa puissance
par les miracles les plus faciles, chassant les demons; pour par
apres en augmentant refussiter le Lazare: car dit il, *les hommes peu-
uent deliurer du Demon, en vertu de la parole de Dieu: mais de com-
mander la resurrection aux morts, cela appartient seulement à la seule
toute puissance*: Ainfin nostre sainct auparavant de forcer. lier, &
garrotter le Demon, ce prince tyran qu occupoit par l'idolatrie
ceste Prouince, faict premierement son apprentissage, faisant
voir comme vn Prelade de son pouuoir sur le Demon, qui posse-
doit la fille d'vn Senateur Romain: puissance qui à esté donnée
par Iesus-Christ, à tous les fidelles en sainct Marc. 6. exercée mes-
mes par les personne laiques comme se voit en Tertullian, si que
l'enuieuse gentilité, dont se plaint sainct Cyprian, ne pouuant sup-
porter l'esclat de ce miracle ordinaire, appelloit les Chrestiens,
sorciers & imposteurs: comme Vlpian, *si exorcisant, ut verb im-
postorum utar* cest a dire, suyuant le langage des Chrestiens: car il
saut lire *impostorum*, & non pas *imposterum*; comme remarque Ruf-
fus, & les autres legistres. Suetone les nomme personnes *supersti-
tionis noua & malefica*. Specialement ce pouuoir à esté conserue à
ceux qui sont ordonnés par l'Eglise, à cest office. Parmi les Iuifs
dans l'entienne Loy. les exorcistes estoit recommandables, puis
que nous remarquons aux actes dix-neuf les sept enfans de Sceua
Prince des Apostres, & partant personnes Nobles, occupés à cest
office, & me semble assés vray samblable que parmy les sacrifica-
teurs, c'estoit vne secreete cabale, donnée par Salomon, qui leur
apprit vn art contre les Demons, duquel parle Iosephe, comme
ayant veu qu'ils appliquoit quelque racine aux narines des ener-
gumenes avec certaines prieres, & qu'ainsi ils mettoit hors cest
hoste malin.

La puissance des Chrestiens est de beaucoup plus releuée, com-
me monstre Iustin martyr contre Triphon Iuif: car dit il, *tous da-
mon est surmonté estant abiuré par le nom du mesme fils de Dieu, ce que
les Iuifs ne pouuoient faire l'adiurent au nom d'aucun de leurs Roys, ius-
tes, Prophetes & Patriarches*, leur reprochent au surplus qu'en
leurs abiurations à la façon des Gentils *Tymiamata & vincula
adhiberent*, tous les Docteurs se sont seruis puissamment de ce pou-
uoir pour demonstrier la verité du Christianisme: comme contre
les Gentils, Lactance en ces diuines institutions, Tertullian, en son

Mira-
cles en
augmé-
tans.

Puissā-
ce sur
les de-
mons.

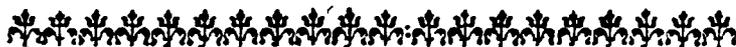
Des
Iuifs.

Des
Chre-
stiens

Premue
du chri-
stianif-
me.

apologetique leur insulte, faussement que par la bouche du possédé en plain tribunal deuant eux, les Chrestiens extorqueront vn adueu, qu'il est aussi veritablement vn Diable, cōme faussement ailleurs il auoit dit qu'il estoit Dieu. Tout autant en dit saint Cyprien, emprontent son argument & presque les mesmes mots de Tertullien, contre le tyran Demetrianus, ô si tu voulois entendre, dit il, quand ces demons sont conuincz par nous, & torquentur spiritualibus flagris: ce qu'il repete au liure de *Idolorum vanitate*. Nous le citerons asteure mesme.

Tertull. in Apolog. c. 23. Cyp. contr. Demet. l. de idol. vanit.



Demons humi- lier.

SA PRESENCE INSUPPORTABLE) Notable puissance que Dieu à donné aux enfans de l'Eglise? de fouler tellement l'ancien serpent sous les pieds, que non seulement il soit bruslé & foueté par la voix humaine, & la puissance diuine, mais encore ces esprits immundes ne peuuent supporter leur ombre, leur nom, leur atouchement, ou de leurs habits, aux actes 19. les mouchoirs & demy-sains de l'Apostre saint Paul appliqués sur les possedes bailloint la fuitte aux demons. S. Chrysostome tesmoigne ces aduantages. les offemens des saints dit il, arrestent les demons & les tourmentent, deslient ceux qu'ils auoient attachés par des liens tres cruels. Saint Athanase remarque que le seul nom de saint Anthoine absent leur donnoit l'espouente, voulés vous voir les demons dit saint Cyprien, estre fouetés & par nostre voix, & par l'operation de la Maiesté cachée, estre grillés par le feu, estre demembrés par l'augmentation de la peine, gemir, nous prier, &c. nous le voyons dans le narré de ce Chapitre.

Act. 19. v. 12. Chrysost. som. 6. ad pop. Anthio. Athan. in vit. Antho. Cyp. de idol. vanit.



DRESSA CESTE PRIERE) La vertu des exorcistes n'est pas attachée à certaines parolles, moins encore aux ceremonies: si est ce pourtant que le fils de Dieu s'en est serui en la guerison du muet possédé, les Apostres creignant que parmi cét exercice l'on meslat les superstitions & charmes de ces imposteurs & mercenaires necromentiens, desquels peut estre parle Vlpian au lieu sus allegué, dresserent vn formulaire pour les exorcismes, & l'on croit qu'il à esté cōserué iusques au iourd'huy sous le nō de F I A G E L L V M D E M O N V M, quoy que grossi du depuis & augmenté

Marc. 7. v. 32

Liure des exorcismes.

Vlpi. loco citato.

Cyp. ad
Demet. de
idolo. va-
nit. epist.
76.
Conf. 4
Carthag.
can. 7.
Rabb. de
Inst. Cler.
lib. 1. c. 10.
Cyp. de
idolor.
vanit.

par diuers rencontres. Sainct Cyprian selon plusieurs, fait allusion à ce liure, disant en tous les lieux cités, que les demons *flagellatur*. Au 4. Concile de Carthage tenu par deux cens quatorze Euesques, fut ordonné au Canon 7. que l'exorciste en son ordination prendroit le liure des exorcismes de la main de l'Euesque qui luy diroit les mesmes paroles dont se sert encore auiourd' huy l'Eglise Catholique, comme remarque Rabbanus, nous pouuons icy faire prendre garde combien la foy de nostre Sainct, & de la patience a esté grande. Car sainct Cyprian attribué à ces deux principes la promptitude ou le retardement de la guerison de ces maux diuins, ou bien, dict-il, *les demons se retirent tout d'un coup, ou bien peu à peu s'esuanouissent, suiuant que la foy du patient ayde, ou la grace de celuy qui guerit fauorise.*



LEXION DE DEMONS.) Parmy les seuls Romains on pourroit sçauoir qu'est-ce que legion, & s'ils fussent esté constans à tenir tousiours esgal le nombre des soldats legionaires, nous sçaurions combien de demons possedoient le corps de ceste fille. Dés le commencement les Romains faisoient leurs bataillons de trois mille pietons, & trois cens cheuaux, les appellans legions à *legendo*, comme soldats choisis. Cela grossit dans peu par les Sabins au double des soldats & gens d'armes. Dans Titeliue le nombre des legionaires est tantost plus grand, & tantost moindre; és derniers temps les Grecs escriuent que pour l'ordinaire les legions Romaines estoient composées de 4200. pietons, & 300. cheuaux: és guerres extraordinaires on grossissoit à 5000. pietos. En l'Ecriture ce mot se prend pour vn grand nombre, en sainct Marc 5. le demon respond, *ie m'appelle legion, parce que nous sommes beaucoup*: & sainct Luc dict que plusieurs demons estoient entrez en ce corps, il est vray semblable qu'ils estoient au moins 2000., puis qu'ils possederent tout autant de pourceaux.

*Qu'est
ce que
legion.*

Alexand.
ab Alex.
lib. 1. c. 5.
Plut. in vit.
Romul.

Ex Vege-
tio. de mil.
Rom. c. 2.

Marc. 5.
v. 9.
Luc. 8.
v. 32.



PLUSIEURS AUTRES MIRACLES.) L'employ de ce diuin Heraut, pour annoncer la parole de Dieu, porte quant & foy deux dons, que les Docteurs appellent les douaires de l'Eglise, à sçauoir le sceau des miracles, & le don de l'intelligence de l'es-

criture, le premier estoit necessaire pour conuertir les infideles, le second pour conuaincre l'opiniastreté des Iuifs par les escritures qu'ils recognoissoient inspirées & reuelées de Dieu. Le don des langués, dict l'Apostre, *sont pour signe non pour les fideles, mais aux infideles, & les propheties sont non pour les infideles, mais pour les fideles.* Et tous les deux sont signes ineparables de la vraye Eglise, donnez pourtant en telle façon, que *à l'un est donne' par l'esprit la parole de sapience: à l'autre les dons de guérison en ce mesme esprit: à l'autre l'operation des vertus;* parce que ny tous les Chrestiens ne possèdent le don des miracles, ny tousiours les Docteurs en particulier n'exposent infailliblement la diuine parole: mais bien tousiours ces œuvres du S. Esprit esclattent en plusieurs signalez personnages de l'Eglise, Dieu ne defaillant iamais à ses promesses: si que nulle Eglise bastarde ne peut s'attribuer ces aduantages. S. Front dès son enfance auoit esté de vray esleué à l'eloquence & à l'estude des saintes lettres, aussi bien que Tymothée, suiuant la coustume des Hebreux, qui selon leur aduis, comme parle Iosephe, *tenoient ceux-là seuls sages qui auoient apprins une telle cognoissance de la loy qu'ils la puissent interpreter:* mais quoy? ce n'est pas en la sagesse de la parole que Dieu a enuoyé euangeliser, ny S. Paul, ny tous les hommes Apostoliques, afin que la Croix de Christ ne fut point aneantie: ains il faut le don d'en-haut du Pere des lumieres, & le mesme esprit qui les a dictées, le mesme les explique. *L'escriure sainte, dict Saint Chrysostome, n'a point besoin de la sapience des hommes pour estre entenduë, mais de la reuelation du S. Esprit, afin que nous puissons de luy le vray sens & profusions par icelle.* Pour le don des miracles, la diuine puissance n'a esté chiche à le communiquer à cét homme diuin, pour dire côme l'Apostre, *nous pouuons tous en celuy qui nous conforte, afin d'arrouser,* selon le langage de Saint Gregoire, *les herbes fraîchement planées,* nous en verrons des plus grands fruiçts aux Chapitres suiuians.

Signes
de l'E-
glise.

Eloquē-
ce diui-
ne.

(6)

1. Corinth.
14 v. 22.

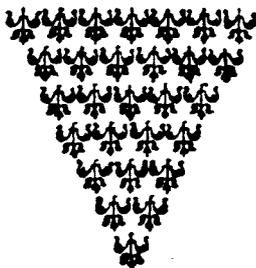
Ibid. 12.
v. 30.

2. Timoth.
3. v. 15.

Ioseph.
Ant. lib.
20. cap. vlt.

Chrysost.
ho. 11. in
Gencl.

Gregor.
hom. 19. in
Euang.





CHAPITRE III.

1. Sainct Front vient en France.
2. Sainct George meurt.
3. Est resuscité miraculeusement.
4. Les infideles sont conuertis.

1. **S**AINCT FRONT fortifié par l'authorité & benediction Apostolique de S. Pierre passa vers les Gaules avec S. George son collegue, ils s'arrestèrent apres trois iours de chemin au lac de Volpesme pour prescher l'Euangile aux Gentils, qui accouroient à eux de toutes parts. Au plus fort de ses saintes occupations Sainct George mourut soudainement. Decez qui donna à S. Front vne extreme douleur, se voyant tout d'vn coup priué de son compagnon de chemin & d'office. Surquoy il print resolution de retourner à Rome pour declarer à S. Pierre ce decez, & le supplier de rappeler par ses prieres l'ame de son compagnon trepassé. S. Pierre donna son baston à S. Front commandant de le poser sur le corps du defunct, l'asseurant qu'à l'inuocation du nom de Iesus-Christ, & à l'attouchement du baston, George reuiendroit de mort à vie, ce qui fut fait au grand estonnement de plusieurs Gentils, qui louèrent vn Dieu si puissant, l'idolatrie passant à vne sainte foy par le Baptesme

Baptesme qu'ils receurent de leurs mains; voire quelques-vns furent trouuez dignes du caractere clerical, desquels il en choisit pour ses compagnons, & poursuiuant son chemin en France il laissa S. George Euesque du Puy en Vellay où il gaigna beaucoup d'ames à Dieu.

OBSERVATIONS SVR CE
C H A P I T R E.

*Assen-
râcs du
miracle.*

AUTHORITE ET BENEDICTION APOSTOLIQUE.) Tout ce Chapitre doit estre receu avec beaucoup d'assurance: puis qu'il est prins de plusieurs Martyrologes & anciens Auteurs, spécialement du Martyrologe du Puy en Vellay, & du venerable Bede parlant de saint Front, *qui Roma à Beato Petro Episcopus ordinatus cum Georgio Presbytero ad predicandum Evangelium Petrarchoricas missus est*, avec vn long narré de ce miracle. Petrus de Natalibus en la vie de S. Pierre met ce miracle commun à S. Front & à S. Martial. Pierre le venerable contemporain de S. Bernard, escriuant contre les Petrobrusiens heretiques, parmy plusieurs miracles faicts par les Saints, rapporte cestuy-cy, disant que S. George auoit demeuré mort dans le sepulchre douze iours.

Martyrol.
Ansis. 25
Octob.

Bede. mart.
10. 3. vide.

Pet. de nat
in vit. S.
Petri Ap.
Pet. vener.
lib. 1. ep. 2.

*Ordina-
tion de
Saint
Frons.*

L'authorité & benediction Apostolique, s'entend de l'eslection & ordination des Saints, sans lequel employ on ne doit s'ingerer aux fonctions, *car nul s'approprie l'honneur*, dict l'Apostre: *mais celuy qui est appelé de Dieu comme Aaron*. L'eslection à l'Episcopat en la primitiue Eglise estoit toute merueilleuse, Dieu reuelant & manifestât ceux qu'il vouloit estre triez pour ses Officiers. Aux actes 13. Dieu commandé de *separer Saul & Barnabas pour l'ouurage du Ministère*, & Timothée auoit receu la grace par prophetie, avec l'imposition des mains. Dans le narré de l'histoire Ecclesiastique nous voyons souuent de tels miracles en l'eslection & creation des Pasteurs, comme de S. Ambroise, S. Iean Chrysostome, S. Nicolas & autres, & le verrions encore auiourd'huy si l'affection humaine n'estouffoit l'operation du S. Esprit. Ceste benediction & ordination estoit faicte par l'imposition des mains, appellée par les Peres suiuant le stile de l'escrieteure Chyrothonie

Heb. 5. v. 4.

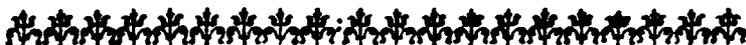
*Mira-
culeuse-
ment
choisis.*

Act. 13. v. 2.
1. Timot.
4. v. 14.

*Imposi-
tion des
mains.*

Hieron. in
H. c. 58.
Act. 6. v. 5.
Ibid. 13.
v. 2.
Ibid. 14.
v. 22.

ou Chyrotesie, qui chez les auteurs profanes signifie l'approbation faite par voix de suffrage, lequel on donnoit ordinairement es Democraties par l'eleuation des mains : & puis que l'Eglise s'est serui de l'imposition & extention de mains pour faire les Officiers, elle a retenu le nom, suiuant la remarque de S. Hierosme, & ainsi en l'ordination des sept Diacres, de S. Paul & Barnabas, des Prestres de Lystre, Iconie & Antioche, l'on practiqua l'extention ou imposition des mains.



Geneb.
Chro.
anno 66.
Act. 20.
v. 29.
2. Timot.
4. v. 10.

Martyr.
Rom. 29.
de. Zozim.
hist. Ecel.

Azor inst.
moral. p. 2
lib. 3. c. 16

Geneb. lib. 2.
Ibid. lib. de
vit. sanct.
c. 75.
Epipha. in
Panar. he-
res. 51. de
Alogis vi-
de.

DE SAINT PIERRE) Ce point nous est contrerollé tant par ceux qui ignoramment renuoyent nostre saint au temps de Decius l'Empereur, comme aussi par plusieurs Historiens & vieles legendes qui font nostre Apostre commis par quelque disciple de saint Pierre, Genebrard l'an 66. met saint Front enuoyé aux Perigordins par saint Trophime disciple de saint Paul, duquel il est parlé aux actes 20. & à la 2. à Thimotée 4. qui fut l'Apostre de la Prouance, & estala le premier Siege Episcopal à Arles Trophimus dit il, *Pauli Discipulus apud Arrelatenses predicat de cuius fonte omnes Gallia rinuli acceperunt*, & faisant le denombrement il met ensemble des personnes bien differentes d'age, S. Irenée enuoyé à Lyon, Crescent à Vienne, Saturnin à Tolose, Martial, aux Limosins, Bordelois, Poiteuins, saint Front aux Perigordins &c. Le fondement de ceste deduction est appuyée sur le tiltre que le Martyrologe Romain baille à saint Trophimus, d'auoir esté la source des eaux Euangeliques qui ont arrousé la France. Zozimus auteur Grec en dit tout autant, & dans les Archiues de l'Archeuesque d'Arles il se trouue vne missiue au nom de tous les Euesques de la Metropole au Pape Leon premier, raportée par Azor, *omnibus Regionibus Gallicis, notum est, sed nec sacrosancta Romana Ecclesia habetur incognitum, quod prima intra Gallias Arrelatensis ciuitas missum à beato Paulo Apostolo sanctum Trophimum, habere meruit sacerdotem, exinde alijs Paulatim Regionibus Galliarum donum fidei & Religionis infusum*. Si est-ce pourtant qu'il ne faut inferer de là cômestait Genebrard qu'il eut enuoyé tous ceux qui ont arrousé le Champ de la France, puis que le mesme Auteur apres saint Isidore cité par Gautier dans la Chronologie, escrit que saint Philippe l'Apostre à preché en France qui luy estoit escheuë en partage, saint Epiphane dit aussi, que Crescens, & saint Luc specialement à preché dans ce Royaume, *αρχὴ δὲ τῶν τῆν Γαλλία sed in Gallia pra ceteris vs de nonnullis conuocibus suis*

Enuoyé
par S.
Pierre.

Né par
S. Tro-
phime.

SVR LE CHAPITRE III. 43

Paulus in Epistolis testatur Crescens inquit in Gallia: non enim in Gallia legendum est, ut quibusdam immerito placuit, sed in Gallia. Pour nostre Apostre nous auons des autanques tesmoignages, qu'il vint à nous inmediatelement enuoyé par saint Pierre, citans tous les martirologes, la n'tienne inscription trouuée en son sepulchre, tous les anciens Breuzaires, & Legendaires.

*Proui-
dence
diuine.*

Et certainement ça esté vn effait de la diuine prouidence, remarqué par saint Ambroise & par saint Leon, que toutes les Monarchies ayent cedé consecutiuellement l'vne à l'autre, insques à la Romaine plus puiffante que les autres trois, à ce que le chef visible de la Monarchie de Iesus-Christ promis par Daniel, estant establi en ceste ville capitale de Rome par saint Pierre, toutes les autres nations flechissent le col sous l'Empire de Iesus-Christ, *Amb. in*
tous les hommes dit saint Ambroise, venant sous vn Empire, ont *pl. 45.*
apris de confesser par vn fidel langage, l'Empire d'un seul Dieu tout
puissant. Saint Leon ose bien asseurer, que iamais aucun n'a dressé *Leo. S. 1.*
à Eglises, ny en toute l'Italie, ny aux Gaules, ny en l'Espagne, ny en *de S. Pet.*
Laffrique & Sicile, ny aux Isles circomoisines, sinon ceux que le véné- *& Paul.*
rable Apostre saint Pierre & ses successeurs ont fait prestres.



TIRA VERS LES GAULES) Je laisse à part les anciennes diuisions des Gaules, & me contente de dire qu'il ny a quartier dans leurs estenduës qui dans vingt ou trente ans apres la mort de Iesus-Christ, n'aye receu des Ambassadeurs de la part des Apostres, *S. Leo*
lesquels dit saint Leon, se seruans du remede tres opportun de la *ibid.*
paix venans es Gaules donnerent à plusieurs Gasulois la saintete des

*Disci-
ples
choisis
pour la
France.*

ceremonies du Christianisme: si que tout de mesme que les Romains
maistres du monde croyoient que la grandeur & conseruation de
l'Empire dependoit de la subiugation & totale destruction des
Gaulois employant à cet effait les plus signalés Capitaines & Gou- *Mengren.*
uerneurs, aussi de mesme pied les Apostres faisoient triage des plus *Cent. 1,*
saincts Disciples, desquels on peut voir le nom dans le premier *& 6.*
centainere d'Engrenius, Pierre de Clugny & plusieurs autres, *Pet. Clm.*
lequel debord & enuoy fut causé en partie par vn seueré Edit que *ad heres.*
fit l'Empereur Claudius, enuiron l'an 9. de son Empire, qui les
banissoit & chassoit de la ville de Rome. Aux actes des Apostres *Act. 18.*
nous voyons Aquila Pôrique avec sa femme estre venu de fraische *v. 12.*
datte d'Italie, parce que Claudius auoit commandé que tous les Iuis
sortiroient de Rome, & Suetone quoy que ignoramment, Iudas Im- *Suet. in*
pulsore Christo, assidue tumultuâtes Roma expulsi attribuant à tumult- *Claud.*
cap. 25.

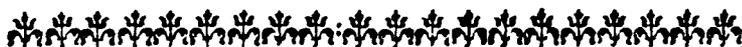
*Causé de
la forme
de Rome.*

te, la persecution des Iuifs contre saint Pierre & ses Disciples; mais apres tout, ce fut vn effort de la diuine prouidence, ainsi que la persecution faite en Hierusalem au iour du Massacre de saint Estienne donna la chasse à tous les disciples qui porteroient la Foy la part où ils se refugierent: si que dans trent'ans apres la mort du fils de Dieu, suiuant la remarque de saint Chrysostome, l'Euangile s'estendit par tout l'vniuers, & saint Paul rend graces à Dieu de ce que la Foy des Romains estoit desia annoncée par tout le monde, ce qui impose silence à ceux qui retardent la venue de nostre Apostre, iusques au troisieme siecle.

Propagation
de l'E-
uāgile.

Aët. 3. v. 1

Chrysost.
hom. 76.
in Mat.
Rom. 1.



SAINCT GEORGE) Mettons vne notable difference entre saint George premier compagnon de saint Front, & S. George son second compagnon, qui n'est autre que le Gouverneur Squirius qu'il appella George, en memoire du premier. Et saint George le Martyr, duquel parlent les Martyrologes Latins & Meneloges des Grecs qui l'appellent *μεγαλομάρτυρα*, κ̄ *τετραφόρον*, grand Martyr & Portenseigne, & dans la Messe des AEthiopiens est nommé *Sydnus honoris*, ou *Stella splendida*. Le premier donna commencement à la Religion Chrestienne au Puy en Vellay appelé *Anisium*, L'autre apres sa conuersion traouilla pour la reduction des infideles dans le Perigord, & ie coniecture qu'il a donné le tiltre à l'Eglise qui est lez Perigueux, le saint Gendarme fut couronné du Martyre sous Diocletian. Ie remarque aussi dans les Martyrologes que le nom de *Presbyter*, est donné au premier compagnon, ce qui a occasionné plusieurs de croire qu'il n'estoit pour lors Euesque, suiuant l'observation du Pere Odo, citant Perreur de Belleforest en sa cosmographie, & de Baronius sur le Martyrologe touchât S. Martial. La solution de nostre difficulte depend de la remarque de Bellarmin *libro de Clericis*, à sçauoir que le nom de *Presbiter*, estoit donné en la primitiue Eglise indifferemment aux Euesques & Pasteurs de l'Eglise. Ainsi S. Pierre & S. Iean, quoy qu'Apostres, s'appellent neantmoins *Presbres*, dans leurs Epistres. S. Paul apres auoir appelé *Presbres* ceux que Tite deuoit reformer & corriger en Candie, lesappelle peu apres, Euesques; & en l'epistre à Timothée parlant des Euesques, il passe aux Diacres sans dire mot des conditions des *Presbres*, comme ayans esté compris sous le nom d'Euesques. Il en est ainsi en la suscription de son epistre aux Philipp. 7. *Philippiens, avec les Euesques & Diacres*, & au contraire il ap-

Distin-
ctio n-
cessaire.

P. Odo
hist. n. d.
du Puy.
Mart.
Rom. 13.
ap. menol.
græcorum.
Missa
Ethio-
pum.

Idem cap.
5.

Bellar. lib.
1. de cleric.
cap. 15.

1. Pe 1.
1. & 3.
Ioan.
Tit. 1. v. 3.
1. Timot.
3.

Philipp. 7.

Qu'est-
ce que
Presbre.

SUR LE CHAPITRE III. 45

pelle Prestres les Euesques ordonnez par Tite : non pas qu'il faille Tit. 1. v. 3.
confondre les Euesques & Prestres en vn mesme office, comme
fait la Babilone Religieuse, sous les noms d'Anciens & Sur-
ueillans : car nous trouuons dans l'escriture notable difference
avec superiorité de l'Euesque sur les Prestres.

Pour-
quoy
deux à
deux.

Sainct George donc, est donné pour compaignon à nostre Marc. 6.
Apostre par Sainct Pierre, suiuant le stile de Iesus-Christ qui v. 7.
enuoioit les siens deux à deux. Les causes de ces sacrez couples Luc. 10.
sont, tant pour la decence de ces nouveaux heraus, qu'aussi afin v. 1.
qu'ils s'entr'aydassent & consolassent dans les trauaux de leurs pe-
lerinages, *il vaut mieux, dict l'Ecclesiaste, que deux soient ense-
mble qu'un seul : car ils ont le fruit de leur compaignie, si l'un vient à
tomber il sera soustenu par l'autre.* Sainct Augustin, Sainct Gre-
goire, le V. Bede allegorisent là dessus, disent que la part où
Dieu doit arriuer, il faut qu'au prealable les deux commande-
mens d'amour, l'un enuers Dieu, & l'autre enuers le prochain,
ayent preparé le lieu de son diuin sciour. Adioustons aussi que
l'obligation de la naturelle concorde paroist en ce lieu, & que la
paix doit vnir ceux qui la doiuent annoncer au monde.

Act. 15.
& 16.
1. Timot. 5.

Marc. 6.
v. 7.
Luc. 10.
v. 1.

Ecclef. 4.
v. 9.
August. lib.
2. in Euāg.
Greg. hom.
17. in euā.
Bede. in
hunc loc.

Marc. 9.
v. 50.



Qu'est-
ce le
Lac de
Volpe-
me.

LAC DE VOLPEME.) *Locus Volcini*, ne doit estre en-
rêdu des Volces, qui sont la partie de la Gaule Narbonoise au delà
du Rosne, vers le couchant, desquels ceux qui sont proches du
fleueue sont nommez *Aracomy* & ceux qui sont vn peu plus loing
vers les Pirenées sont nommez *Tectosages*, l'on appelle aujour-
d'huy leur pays *Linguam Occitanam*, Languedoc : or tout ce qui
est en France, est distant de Rome plus de trois iournées qui sont
assignées par tous, *tertio itineris die*, dict Bede ; & partant il faut
chercher le lac de Volpeme dans la Toscanie & Bolseme, qui jadis
s'appelloit *Volsenus Lacus*, selon Abraham Ortelius dans ses sy-
nonimes geographiques. Les actes de Saincte Chrystine font
mention bien au long du lac de Volpeme ou Volsene. Voyez
Ribadeneira au 24. Iuliet.

Ptolo. lib.
3. c. 10.

Bede. in
Marty. 8.
cal. Nou.
Ortel. in
Syn. geogr.
Ribad. fle-
urs de Ss.
24. Jul.



Mira-
cles sem-
blables.

BASTON DE S. PIERRE.) Ce narré est tellement sem-
blable à l'histoire de S. Martial, authorisée par Sainct Anthonin,

Anthonin.
to. 1. tit. 6.
c. 16.

Pet. in nat.
S. Pet. ap.
Gloss. in
can. Inno.
3. de ext.
vnet.
Innoc. 3.
lib. 1. de
Myft. mist.
can. 62.

Bede. in
Mart. 8.
cal. No.
P. Odo in
hist. Anif.
lib. 1. c. 5.

Inno. ext.
de sac.
vnet.

August. de
Anc. q. 3.
art. 3.

P. Odo.
ibid.

Luc. 9. v. 3.
Mar. 10.
v. 10.
Mar. 6. v. 8.

Euthy. in
huac loc.
Mald. in
Mar. 10.

& plusieurs autres, qu'il semble demeurer infirmé pour S. Front. Petrus de Natalibus racontant ceste histoire en la vie de Sainct Pierre, l'attribue à tous deux. *Hic dicitur fuisse beatus Martialis, vel ut alibi legitur, sanctus Fronto*, La glose sur le Canon d'Innocent 3. *De extrema unctione*, attribue ce miracle à vn Sainct Martial enuoyé par S. Pierre aux Allemagnes avec vn Matthieu. Le mesme Pape Innocent, lib. 1. des mysteres de la Messe, dict que S. Pierre enuoya sa verge à Eucarius premier Euesque des Allemagnes. Disons donc que ce miracle est arriué à plusieurs Saincts: car nous ne voulons oster cet honneur à Sainct Martial, puis que ceste verge miraculeuse est gardée à Bourdeaux religieusement dans l'ancienne Eglise de sainct Surin. Nous ne voulons aussi ceder au droict que toute l'antiquité donne à nostre Sainct, dans plusieurs Breuiaries de diuerses prouinces, par plusieurs Martyrologes ja citez, voyez ce qu'en dict Bede tout au long. La legende de sainct George premier Euesque du Vellay dict, qu'à cause de ce miracle le Sainct Pere successeur de Sainct Pierre ne se sert point de baston Pastoral ainsi que les autres Euesques, comme l'ayant desia donné à S. Fronton. Dans le Canon du Pape Innocent nous trouuons ces mots dignes de remarque, *licet Romanus Pontifex non utatur baculo pastorali, tamen propter historiam, non propter mysticam rationem*. Or quelle est ceste histoire, il est declare au long dans ce lieu que i'ay desia cité, que Materne fut resuscité par le baston de Sainct Pierre donné à Sainct Eucharis, ce qui pourtant n'empesche pas que le mesme miracle soit arriué à d'autres Saincts. La mystique signification est donnée par Augustinus de Ancona, *certo loco determinatam iurisdictionem ostendit baculus: ac vero Papa est vniuersalis per totum orbem*. La moitié de ce baston miraculeusement donné à Sainct Front est religieusement gardé au Puy en Vellay, dans l'Eglise collegiale de Sainct Paulian; l'autre moitié, à ce qu'ils assurent, fut portée dans le Perigord par Sainct Front.

Surquoy se presente ce petit doute, pourquoy Sainct Pierre se trouue en plusieurs endroits avec son baston? puis qu'il estoit deffendu aux Apostres, *nil tuleritis, neque virgam*. On respond que ce fut vn congé & come vne indulgence que le Fils de Dieu donna à ses Apostres en S. Marc 6. *niſi virgam tulerim, neque calcetis*: & il leur auoit deffendu l'usage des chausseures, *neque calcetis*: & il leur permit apres de se seruir de sandales. Dans le mesme S. Marc, *calceatos sandalijs*: il leur aussi esgard aux incommoditez du voyage, & à le'age cassé de plusieurs des siens. C'est la solution d'Eutimius, sans laquelle plusieurs sont contraints de se ietter sur des verges allegoriques, qui neantmoins conuiennent fort mal avec la vraye monnoye, bource, malette, & chausseure deffen-

Est arriué à Sainct Front.

Le Pape sans baston Pastoral.

Les Apostres prennent des bastons.

SUR LE CHAPITRE III. 47

duës aux mesmes lieux sans aucune allegorie : & certes il estoit tres à propos que celuy qui auoit en garde tout le bercail du Seigneur, eut pour marque exterieure la holette ou verge de jurisdiction : *Voulez-vous*, disoit Sainct Paul aux Corinthiens, *que ie vienne à vous avec la verge*, ce qui a donné commencement au baston misterieux duquel se seruent auourd'huy les Euesques appellé *Samburra*, ou *pedum Pastorale*; parce que du costé qu'il est recourbé on arreste les brebis par les pieds, comme explique Duranti, apres plusieurs autres, adioustant ce vers duquel on fait grand cas.

Curua trahit, quos rest a regis pars vltima pungit

Il est recourbé d'un bout pour rappeler les errans, & retenir les fugitifs de leur Eglise, droit au mittan pour le soulas des bons : mais la pointe est aiguë pour repousser les Loups carnassiers & conuaincre ceux qui contredisent, dit sainct Paul. Plusieurs anciens Hermites au rapport de Cassian, portoint tousiours vn baston en la main, tant pour memoire du baston de la Croix, que pour marquer dit il, que tout le monde est rempli de bestes fauues, & que tousiours nous sommes assubjetis aux abboys de la chair, en danger d'estre mordus des tentations du serpent infernal. Vincent de Beauuais parlant de sainct Chrestien Hermite, dit que ça esté leur marque à l'imitation du Prophete Elisée, qui s'en seruoit au 4. des Roys, chap. 4. & dans la Bulle de Gregoire 9. il est commandé aux Hermites de sainct Augustin de porter tousiours en main vn baston long de cinq pams, conformement à ce que Iordanus Saxonis dit, que sainct Augustin auoit donné ceste marque de son Ordre à ses Religieux, l'inferant du Sermon 27. *ad fratres de her portamus etiam baculos per quos intelligitur disciplina sub qua semper parati esse debemus*. En quoy cependant il se trompe voulât que ce fut vne marque propre à son Ordre, suyuant la remarque de Vandingus en son apologetique : car outre ce que nous auons dit, Flaminius dans la vie de sainct Dominique tesmoigne que presque tousiours ce grand sainct tant dans le Monastere que hors d'iceluy, portoit vn baston en main. Auiourd'huy dans l'Ordre de sainct Benoit le baston est reserué pour leurs Abbés, & Dieu vueille que la plainte de sainct Boniface Apostre des Allemagnes & martyr ne soit point auourd'huy veritable, *que les Euesques & Prelats de la primitive Eglise ayans esté tous d'Or, & leurs Croces de bois, maintenant s'estoient changées les loys Croce d'Or, & Euesque de bois*: mot, qui fut mis dans le decret, & mesme dans le Concile de Tybur. Le Cardinal P. Damia escriuât aux Cardinaux, dit entre autres bons rencontres, qu'il n'auoit iamais veu de bastons Pastoraux d'un metal si reluisât & si beaux côme ceux de l'Euesque de Tranes, qui auoit cōniué à l'esmeute, & fouleuement de l'Eglise,

Explication
mystique.

Hermites sans
baston.

Crosse
d'or,
Euesque
de bois.

1. Cor. 4.
v. 21.

Dura. de
Ritibus
Eccles.

Tit. 2. v. 9.

Cass. l. 1.
c. 9.

Vin. c.
Belluae,
lib. 19.
c. 11.
4. Reg. 4.
Bull. greg.
9.

Iord. de
Saxo. lib. 1.
c. 15.
August. ad
frat. de
her. 5.

27.
VVandingus
in
apol. 5. 4.
num. 29.
Flamm. in
vit. S.
Domin.
In vit. S.
Bonif.

Conf.
Tyburi.

P. Dam.
ep. ad Card.
Eccl. Rom.

Grecque cõtre la latine, & de l'Euesque d'Ascoly: que neantmoins l'vn auoit esté deposé en la Pouille sous le Pape Nicolas, l'autre en l'Eglise de Latran sous le Pape Alexandre; & qu'il n'auoit rien seruy à ces Euesques de Bois de porter des Croces d'Or, attendu que le merite du sacerdoco ne depend de la splendeur des ornemens: ains de la regle des vertus spirituelles.



4. Reg. 4.

RECEVRENT LE CARACTERE CLERICAL) Voila vn effaiçt de la foy du bien-heureux saint Front, plus noble que celle du seruiteur d'Elisée, qui n'auoit peu par le baston de son maistre resusciter l'enfant mort de la Sunamite. Le nom de ces Diacres sont, Frontese, Seuerin, & Seuerian, pour le quatriesme Syllanus ou Syluanus fut conuerti dans la ville de Perigueux.

1.

Cependãt i'observe icy 1. la pratique qui monstre que le ministre de l'Autel Euangelique, n'estoit attaché aux Hebreux, puis que

2.

les Gentils y sont appellés. 2. que nul s'ingere au Clericat, s'il n'est ordonné. 3. le iuge que tous les premiers Euesques estoit regio-

3.

naires pour leurs missions, sans estre particulièrement attachés en vn lieu: puis que hors les estenduës des Prouinces qui leurs feurent affectées, ils ordonnent des clers, ce qui est acte de iurisdic-

Extrat. apud
Hyero
ep. 60.

tion, bien que long temps après quelques pasteurs iouissent du priuilege, d'ordonner mesmes dans la iurisdiction des autres Euesques, comme respond S. Epiphane, escriuant à Iean de Ierusalem, qui l'acusoit d'auoir ordonné pour Diacre & Prestre, Paulinian frere de saint Hierosme, dans la Palestine au Monastere d'Eleuteropolis, il respond que c'estoit le droit & coustume de Cypre. 4. pourroit estre que ces Diacres furent choisis pour interpretes du saint, non pour la langue: car il auoit ce don de Dieu: mais pour expliquer au peuple familièrement les grands secrets cachés

4.

dans les sublimes discours que cest homme apostolique faisoit sur les mysteres du Christianisme.

1. Cor. 12.
v. 10.

Les
Gentils
officier:
de l'E
uãgile.



C H A P I T R E I I I I .

1. Sainct Front vient en Perigord.
- 2 Sa predication & miracles.
- 3 La conuersion des Perigordins.



Pres la separation de ces deux Disciples, nostre glorieux Apostre passe en Aquitaine ; estant à Tolose il resussita miraculeusemēt vn enfant noyé dans la Garonne , ce qui renforça la foy des Neophites de ceste ville. De la il vient en Perigord , Prouince qui luy estoit specialement donnée en charge , il trouue ce peuple sans la cognoissance du vray Dieu : ains fort adonné à l'idolatrie, asseruy soubz la puissance des Romains, qui de surcroy auoint adiousté à leurs anciēnes superstitions Gauloises le culte de leurs dieux. La celeste Doctrine de cet homme Apostolique secretement annoncée au commencement, puis en public, opera tellement, que plusieurs de ces esprits sauuages & pierreus samolirent pour grauer dans leurs cœurs de chair la loy de Dieu. Ses œuures miraculeuses monstroient assés que la doctrine qu'il preschoit, venoit du Ciel pour confondre l'idolatrie. La plus remarquable fut lors que en presence de plusieurs fidelles & infidelles il demolit par la seule vertu du signe de la Croix, vn temple po.

1.

2.

fé hors l'antienne Vesuna, ville capitale du Perigord, à la honte & notable confusion de la superstition, si opiniastrement deffandüe par les sacrificateurs des faux dieux, & triomphe du Christianisme. Vn autre miracle fait dans la mesme Prouince fut cause de la conuersion de beaucoup de peuple de ce pais, lors que par la vertu de la mesme croix il fit creuer vn Dragon qui faisoit son repaire dans vne roche sur la riuiera de Dordogne, dans laquelle il fut precipité par la force de la priere du sainct. Bref l'efficace de sa Doctrine & actions miraculeuses operant de plus en plus, la superstition idolatre durant son pontificat receut vne grande secousse, les temples de Iupiter, Venus, Mercure & autres furent demolis, & en la ville Capitale celuy de Mars estant destruit il consacra en sa place vn Autel au vray Dieu & à l'honneur de sainct Estienne, il fit aussi bastir deux Orairoires, l'vn à l'honneur de la Vierge, au Puy Sainct Front, l'autre à l'honneur de sainct Pierre Apostre.

(c)



OBSERVATIONS SVR CE
C H A P I T R E.

PASSE EN A Q V I T A I N E) Plusieurs ont dressé itinere-re & voyage de ce sainct, mais ie n'y trouue pas beaucoup d'assurance dans tous ces manuscrits, pour les causes alleguées en mes Prologomenes. Le miracle de l'Enfant resuscité à Tolose est autanquement rapporté dans la chronique de Bertrand. Pour la venuë en Perigord, nous dirons que quoy que la

Chronic.
Tholoz.
Ber. lib. 1.

Versu
croist
par
tous.

nature accueille les plantes plus benignement en vn terroir Bucol. virg.
qu'en l'autre.

Hic segetes illic veniunt felicibus vna.

Dieu
enuoie
les ou-
uriers
Euang-
eliques

Mais pour la sacrée semence de la grace, elle peut germer & croistre tres heureusement, peut esclorre les fleurs & rapporter les fructs, mesmes parmi les pais pierreux & sterilles: la cause ne vient pas tant de Paul qui plante, ny d'Apollo qui arrose, mais de Dieu mesme qui en done la croissance: car c'est le mesme esprit saint qui choisit, qui enuoie, & qui guide les ourriers Euangeliques vers les contrées qui leur sont indiquées par son eternelle predestination, comme ce fut le mesme esprit de Iesus qui empescha S. Paul de prescher en Asie, le recula de Bybemie pour l'enuoyer en Macedoine, par la vision d'un Macedonien qui luy demandoit secours. C'estoit aussi par sa diuine reuelation qu'il auoit esté choisi avec Barnabé pour prescher aux Gentils. Bref rien n'estoit entrepris dans l'Eglise sans le conseil & manifestation du diuin vouloir; si que ie ne puis croire que le departement des prouinces aux Apostres & Disciples fut, ou par sort, ou suiuant le don des langues qu'ils eussent par eminence sur les autres, cōme plusieurs assurent; cela repugne à ce que nous auons dict cy-dessus, & de plus le dessein estoit trop important pour mettre à l'hazart ce qui doit tout appartenir à Dieu, qui nous auoit promis par Hieremie, de nous enuoyer des pescheurs qui nous pescheroient, & des chasseurs qui nous prendroient par montagnes & valées; & specialement, venabuntur eos de cavernis perrarum: voicy l'execution de la promesse.

AA. 16.
v. 7.

Ibid. 13.
v. 2.

Proclus
t. 2. bibl.
sacrt. P.
Socr. lib.
11. c. 15.

Pro-
messé
diuine.

Obseruons encore que s'il nous faut recognoistre le temps de l'enuoy des Disciples en nostre France par la commune traditiue, obseruée par les Martyrologes, nous prouuerons que ceux de Perigord 40. ans plustost ont receu la foy que les Parisiens, Xaintongeois, que ceux de Beauuais, d'Eureux, de Melun, Chartres, Verdun, & plusieurs autres quartiers: puis que Sainct Denis est le premier Apotre enuoie aux Parisiens par Sainct Clement, Sainct Lucian, Taurinus, Eutrope par le mesme quelques 50. ans apres la mort du Fils de Dieu sous l'Empereur Domitian, & les Disciples de S. Pierre auoient esté enuoiez l'an second de Claudius dix ans ou enuiron apres l'Ascension de Iesus-Christ.

Ier. 16.
v. 16.

Le Pe-
rigord
instruis
dts le
cōmen-
cement.

Martyr.
Rom. 11.
Aug. &
9. Octob.
Bar. anno
44. & 95.
num. 7.



Coro-
graphie
du Pe-
rigord.

VIENT EN PERIGORD.) Ceste prouince estant le subiect de cét opusculé, ie veux escrire quelque mot de sa corographie & antiquité. Son eleuation du pole est à quarante & cinq

degrez, son estenduë est bornée par le Bourdelois, Angoulmois, Quercy Agennois, & Lymosin : Son estenduë estoit jadis plus grande Il Pline ne se trompe, mettant ceux du Perigord voisins des Tholosains diuisez par le fleuve Tarn, qui auioird'huy borne les Quercinois *Tarneque amne discretis à Tholosanis Petrachorij* Ses fleuves sont la Dordogne, l'Isle, la Vezere, la Drone, le Bandiac, d'où quelques-vns ont creu que le Toure près d'Angoulesme fortoit : il y a aussi plusieurs autres ruisseaux & fontaines sans nombre, desquelles quelques-vnes sont autant de miracles de nature. La ville capitale de la prouince mesmes auant qu'elle tombast sous la puissance des Romains estoit *Vesuna*, ainsi nommée dans l'itineraire d'Anthonin, & dans l'ancienne table itineraire. Ptolomée dans sa cosmographie *Τ' ϑ' εκ πετροκόροι κ' πόλις βέσοννα*. Tirant son étymologie de son solage & position, *Vesonna, βήσος όνιον*, c'est à dire *vallis utilis*, parce qu'elle estoit posée dans vne fertile vallée entre les montagnes qui l'environnoient. Les habitans du temps de Sydonius il y a plus de mille ans estoient appelez encore *Vesunnici*. Auioird'huy ceste ville ancienne ayant esté destruite par les Normans, le seul Temple dont nous parlerons a retenu ce nom, & le Puy S. Front estant basty, la ville capitale du Perigord fut appellée du nom de la prouince *Petrachora*, son ethimologie venant du Grec *πέτρος, & χώρα*, c'est à dire region des pierres, ayât sous soy plusieurs villes assez recommandables, entre lesquelles sont Sarlat & Bragerac : & pour le general de la prouince, tous aduoüent qu'elle est vne des plus anciennes & renommées de la Guyenne. André Chesne dans ses antiquitez des villes de France, diët qu'elle a esté premierement habitée & cultiuée par Iaphet fils de Noé, qui jetta les premiers fondemens de l'ancienne ville, ce qu'il diët tenir par le rapport de ceux qui l'ont trouué dans des vieux tiltres. Autant & encor plus en diët François Desmes. Charles Estienne dans son Dictionaire géographique, *Vesula vulgo Perigeux, ciuitas insignis in Gallia Aquitania, quondam vrbs Iapheti, Noe Patriarcha filij vocitata*. Ceste ambition est assez familiere à tous les peuples, de se laisser tromper volontairemēt par le tissu, qu'on leur forge pour les flatter, de ie ne sçay combien de genealogies recherchées quelquesfois trois lieües au delà le Soleil leuant, comme on diët. Les Terreneufuiers & Brasiliens ridiculement font parade de leur extraction chimerique, tirée depuis 10000. ou 20000. ans, & nomment les Roys qui les ont gouvernez durant tout ce temps : Les Europeans, comme plus sages, se vantent seulement d'auoir eu le troisieme fils de Noé pour repeupler tous les quartiers de deçà, & que de luy sortirent sept enfans, la souche de quinze ge-

Plin. lib. 4.
c. 19.

Itin.
Antho.
Ptol. lib. 2.
c. 7.

Sydo.
Apoll.
epist. 11.
epist. 8.

Andr. le
Chesn.
ant. lib. 3.
c. 12.

Franc.
Desm.
descrip.
de Vill.
de Fra.
Carol.
Steph. diët
geograph.
Duiarr.
hist. des
Ind.

Bert de
Gest. thol.
prælud.

Archi-
mologie
de Ve-
suna.

Ansi-
quitt.

Itallan-
ce ridi-
cule.

SVR LE CHAPITRE IV. 53

nerations, auxquelles ils donnent le nom conforme à la ville qu'ils veulent rendre recommandable. Voicy vn eschantillon de ceste estoffe. Lygerius Roy d'Egypte fut perc de Loscus Roy de Bretagne, de Surgerius Roy d'Angleterre, de Nitobrigus Duc d'Aquitaine, & de Petragorius fondateur de Perigueux & de Tholoze au temps de la ruine des Troyens. Ceste folle jaillance part, à ce que ie crois, de la vanité des historiens Espagnols, qui pour ne degenerer en ce point de leur fiere - hautaine humeur, nous ont donné ces baueries pour argent content; contentons nous d'indiquer l'antiquité du Perigord par tant d'inscriptions Latines & Grecques, tant de vieux monuments, palais, fragmens de statuës, estuues, grottes sousterraines, amphiteatres & autres raretez, qui parlent assez en sa faueur. Le seul tiltre d'Auguste baillé par Soter en son inscription à la ville capitale comprend tout ce qu'on peut dire en sa lozange, suiuant la remarque de Papius Masso, *Petrachorici Vesunna vrbe clari, ut adhuc Romana inscriptio ostendit. Augusta Vesunna Petrachoricorum vetustissimum splendorem restatur adhuc aximia priscorum monumentorum reliquia, inscriptiones, amphiteatrum, turris admirandi operis qua sola retinet nomen Vesunna, &c.* Nous ne pouuons nier que S. Martial a tres-iuste tiltre porté le nom d'Apostre de l'Aquitaine, mesme qu'il n'aye presché particulierement dans ceste prouince du Perigord, specialement l'ancienne & illustre maison de Salagnac, iusques à nostre siecle, nous faict voir dans le chasteau le plan de la tour encore appelée de S. Martial; parce que cet homme Apostolique venant prescher en ce bourg estoit logé fort volontiers par le Seigneur du lieu, comme il est tesmoigné par vne ancienne legende, citée dans la preuue de la Noblesse du sieur Bertrand de Salagnac, auparauant qu'il fust promu à l'ordre de Cheualier du S. Esprit: surquoy ie ne puis taire qu'il y a tantost cinquante ans que l'heresie Caluinienne estant introduite dans ceste maison, & receuë par les Seigneurs du lieu, la tour qui estoit sanctifiée par l'habitation du saint Apostre, tomba par terre, la mesme année de leur apostasie, enseuelissant dans les ruines les plus anciens tiltres & monumens de la maison, & tesmoignant par sa ruine le renuersement de la Religion Apostolique. Quoy que donc plusieurs ayent trauaillé à cultiuer ceste prouince, aussi reciproquement nostre Apostre ayant plusieurs fois euangelisé dans le voisinage, comme à Bourdeaux, Tholoze, Angoulesme, Poictiers, & à Soissons, où il receut miraculeusement du ciel la fiole pleine de vin, pour celebrer le diuin mystere, où elle est encore auiourd'huy gardée religieusement; c'estoit seulement par accessoire, S. Front ayant esté le principal ouurier Euangelique dans le Perigord, suiuant la recommandation de son maistre.

Noger. l. 1.
hist. Thol.

Rodericus
Tolet. de
Gest. Hysp.

Pap. Mass.
de Not.
episc.
Gall.

Legend. S.
Martialis.
Ma. sc.

Ma. sc.
Ber. Guid.
in S. Front.

Brenis.
Petroch.
& profa
ma. sc.
Guid.

Nom
d'Augu-
ste.

Saint
Mar-
tial en
Peri-
gord.



ANCIENNES SUPERSTITIONS.) Deux maux concourent dans ceste province contre l'establissement de l'Evangile: car l'ancienne superstition Gauloise estoit fomentée par les Druides, Bardes, Eubages, Sennaroldes, Saronides, & autres Ministres de l'Idolatrie; d'autre part, la nouvelle Religion des Romains commençoit d'establir par autorité le culte de leurs Dieux dans ceste province, comme il appert par l'ancien nom de quelques lieux du Perigord, qui s'appellent *de Ions fracto*, sans pourtant que ces nouvelles institutions Payennes eussent encore destruit la premiere Idolatrie des Gaulois. Saint Leon remarque des Romains, qu'il leur sembloit avoir choisi une tres-grande Religion, en ce qu'ils ne rebueroient aucune fausseté de culte: & Iustin Martyr en l'apologie à l'Empereur Anthonin luy fait le mesme reproche: si est-ce pourtant que toutes deux se ligoient à l'encontre de la verité Chrestienne, ennemie de la Politeie, à raison de laquelle, *aut idola subvertuntur, aut martyres enecantur*. Nous sçauons par Cæsar combien nos anciens Gaulois estoient attachez au culte de leurs Dieux, sans le sçavoir au vray en particulier, au desaut d'escriuains. Plusieurs ont creu qu'il y auoit quelque ressemblance de leurs Dieux avec les Romains, que chés nous Zarane estoit Iupiter, que Mars s'appelloit Hésé, Mercure Thenaté, c'estoit la diuinité qui plus estoit honorée durant la paix, comme surintendante à la faconde qu'ils professoient; dans Lyon il y auoit vn Autel qui luy estoit consacré pour les harangues des Rhetoriciens,

Superstition des Gaulois.

Mercure adort.

De Fra. Io.

Leo ser 1.
in nat.
Apost.

Iust. in
Apolog.
Cæf. de
bello Gall.
lib. 6.

Iuuenal.
sat.
Plinius
c. 34.
Theu.
Cosm.
ma. sc.

Aut Lugdunensium Rhetor distans ad Aram.

Dans l'Auuegne il y auoit ceste insigne statuë dressée par Xenodore, dont parle Pline, & les vieux manuscrits disent que nostre Apôstre trouua son Idole dans quelque vieux Temple, taillé dans les rochers de Brantholme, duquel il abolit le culte & la memoire.



TOUR DE VESVNE) L'vn des plus nobles monumens que le Christianisme aye dressé dans le Perigord pour triompher de l'idolatrie, sont les ruines de ceste tour, qui encore aujour-

SVR LE CHAPITRE IV. 55

Seu-
Eure de
Vesune.

d'huy apres tant de siecles demeurant sur pied, nous fait admirer sa structure, estant bastie en rond, portant en ceuvre 48. pieds de diametre, & de hauteur plus de 80. l'espaisseur de sa muraille n'estant plus de deux pieds & demy, dans tout cet edifice il n'y a aucune fenestre qui puisse donner iour au dedans, seulement on voit dans son paruis à deux brasses de hauteur sortir de la muraille plusieurs soubassemens ou courbeaux pour supporter des statuës, & si tant est qu'il y eust de porte, elle estoit posée du costé de la ruine, qui tient presque vn quart de haut en bas. Par le dehors cest edifice estoit herissé de grands clous ou crochets de fer. Bref tout l'edifice estoit donné occasion à plusieurs bons esprits pour deduire leurs pensées bien differentes sur vn si beau subiect, apres lesquels ie prie d'agrèer que ie raporte mon petit symbole. Remarquant premieremēt, qu'il est hors de doubte que ceste tour fut vn Temple destiné pour le culte de quelques diuinités; puis qu'il fut destruit par la benediction de l'ennemy de l'idolatrie, 2. pour le nom de Vesunna faut supposer que ce n'estoit le Temple qui donnoit son nom à l'antienne ville Vesuna: ains la ville donne le nom au Temple, comme estant plus ancienne, suyuant ce que nous auons dit, & selon les vestiges qui se voyent à l'œil, 3. ie iuge que ce Tēple ne fut basti par les Romains: la raison est, que depuis qu'ils furent paisibles possesseurs de ce pais iusques à saint Front, par qui elle fut destruite, il y a trop peu de temps pour la bastir, & insinuer à tous ceux du pais le nouveau culte des Dieux des Romains. De la l'insere; premierement qu'il ne faut point tirer son étymologie de Venus, qui appartenoit à la Religion Romaine, & donnoit le nom de Venusia au bourg duquel Horace estoit natif, dont il estoit apellé Venusius, il faut selon mon aduis que ce Temple ait retenu le nom de l'antienne ville, qui prent son étymologie Greque du solage. 4. ie ne puis croire que ce fut vn mausolée esleué pour la sepulture des Preteurs Romains, puis que Soter l'Afranchi de Neron consacra les deux Palais à ce Temple: moins encore puis-je approuuer l'opinion du President de l'Estang, que

Delestang. lib. 5. F. Desmets, recher. André le Chesne. Theuet. cosmo. Pap. maffo. nor. episc. Gall.

Remar-
ques.

quelque Gouverneur Romain; President à Perigueux l'aye fait bastir, pour y placer & esleuer les statuës des Emperours Romains, suyuant la coutume des Gouverneurs pour se rendre agreables à eux, veu qu'il y a plus de soubassemens au triple qu'il n'y a d'Emperours, depuis Iules Cesar, iusques à Vespasian sous lequel saint Front mourut.

1.

2.

3.

1.

2.

Delest. lib. 5 histo. des Gaules. Hist. Roman.

Temple
mural-
re.

le diray donc que ceste Tour a esté le Temple des Dieux Tutelaires de nos Vesuniens desquels on n'a sceu le nom, qu'ils tenoient secret & caché de peur qu'estans cogneus par leurs ennemis, ils ne fussent euoqués & tirés en desertiō par le party cōtraire, ceste opinion est confirmée par l'inscription antienne que nous voyons, apres les ruines des Palais Romains.

Inscript.
lapid.

T V T E L A E A V G .
V E S V N N A E .
S E C V N D V S
S O T E R . D . S . D .

Scol. Sau.
in Sydo.
epist. 11.
lib. 8.

Sauaron en ses commentaires sur Sydonius, estant aduertý par Elie de lean, *qui tunc in Petrochoriorum senatu primiseries consiliaris*, corrigé en la seconde impressiõn le mot de *secundus*, & met *libertus Soter*, qui auoit esté l'esclau de Neron, lequel decouurit la coniuration de Pison, & pour reccompense fut affranchi par l'Empereur & esleué à plusieurs dignités, mesmes d'estre Proconsul dans ceste Prouince. Iceluy ayant basti dans la ville Capitale les deux basiliques desquelles parle l'autre antiene inscription. SOT. LIB. NER. BASILICAS DVAS EDIFICAVIT CVM ORNAMENTIS. Il consacre ses deux Palais aux Dieux tutelaires de l'auguste Vefonne, s'accommodant à la religion du país.

Inscript.
lapid.

Deleff.
ibid. p. 48.
Berofius
lib. 5.
Cæsar. de
Bell. Gall.
lib. 6.

Pour la fabrique de ce temple, elle est conforme au culte de nos Druides, qui asseuroient nos Gaulois de tirer leur extractiõ du Dieu de la terre, sur-intendant aux richesses qu'il appelloit *Samatée*, lequel Berose au liure 5. dit auoir esté fils de Iaphet, duquel les enfans sont reputés pour les premiers fondateurs de la ville de Vefuna, ils le croyoit Dieu des tenebres & de la nuict, ce pourquoy comme tesmoigne Cæsar, ils cõtoient les natalices, les commencements d'années, & autres actions publiques, par les nuicts & non par les iours, en suite de ce ils ne faisoient de fenestres dans les temples de leurs Dieux, ains les honnoroient dans les lieux souterrains & grottes tres obscures. Et ie crois qu'on alloit à ce temple des Vefuniens par vne caue sousterrene qui commençoit selon ma coniecture, dés le Chasteau de Caignac. Ainsi voyons nous dans ceste Prouince pres la ville de Miramond, le Cluseau duquel parlent les Cosmographes: ceste ouuerture de grotesque qui mene, à ce qu'ils disent, cinq ou six lieuës soubz terre, rencontrant des salles voutées & paucées de petites pierres de marbre à la Musique, avec des Autels & autres marques que jadis on rendoit quelque culte en ce lieu à ces diuinitez inferieures: ainsi i'ay remarqué au bourg de Fragio & en Latin, *de Iono fracto*, qu'il y a des conduits sousterrains qui partent d'un vieux chasteau pour aller au milieu de l'Eglise, qui d'autres fois a seruy au culte de telles abominations. La raison pour laquelle nos Gaulois adoroient plustost le Dieu des tenebres que de la lumiere, est d'autant qu'ils croyoient que les tenebres sont plustost que le iour, ainsi Orphée en l'Hymne de la nuict l'appelle toute puissante Deesse, principe des hommes & des Dieux.

Dieu
de la
nuict.

Comptés
par les
nuicts.

Tene-
bres
deuant
le iour.

Le Chefne
recher. lib.
3. c. 11.

Orph. in
Hymno
de noct.

*Te te diua uoco omnipotens, diuinaque hominumque
Principium Nax!*

Les Aegyptiens uiuoient en la mesme croyance, suiuant Plutarque, conformement à ce qui est dict au 1. de la Genese, qu'au premier iour les tenebres estoient sur la face de l'abisme, deuant que Dieu commandast que le iour fut fait, & Moyses met tousiours le vespre & la nuit deuant le iour, & *factum est uespere, & mane dies unus.* Pour les crochets de ce Temple, ils estoient destinez pour suspendre les anathemes & despoilles princes sur leurs ennemis: car selon la remarque de Cesar, les Gaulois consacroient au Dieu de la guerre tous les prisonniers capturez dans le combat: voire selon Strabon, ils attachoient les testes de leurs ennemis en façon de symbales au col de leurs cheuaux, & les affichoient aux portes de leur ville. Le bestail prins estoit immolé aux Dieux, les armes & despoilles estoient suspenduës ou entacées en vn lieu public, sans qu'ils s'en preualeussent iamais: & suiuant la remarque de Cesar, il ne s'est trouué aucun qui par mespris de la Religion aye retiré quelque piece du pillage; les loix politiques estoiet tres-seueres contre tels attentats: mesme les Tholozains apres le pillage de la Grece, furent contraints de ietter par le conseil des Druides tout l'or & l'argent dans le lac consacré à Apollon qui estoit aux faux-bourgs de leur ville, où est auiourd'huy l'Eglise celebre de Saint Sernin: l'or valloit quatre millions, cent vingt & cinq mille six cens escus de nostre monnoye; & l'argent quatre millions, cent vingt & cinq mille escus d'or, selon la supputation faicte par l'Euesque d'Aurange: & tous scauent la punition de l'armée du Cōsul Romain Scipion, qui deux cens ans apres l'ayā faicte soldoyer par cet or qu'il fit retirer & monnoyer, tous ceux qui en receurent furent diuinement punis & accablez de malheurs, d'où vient le prouerbe, *Aurum Tholozanum.*

Plut. in
quæst. 5.
lib. 1.
conuiu.

Gen. I. 5.

Cæf. lib. 6.
Strabo
lib. 4.

Trogo
Pompon.
Inst. lib. 32.
Bert. de
Gest. Thol.
Delest lib.
1. num. 25.
Aurang.
de uera
mens. ra.
cione.
Strabo de
sit. orb.
lib. 4.

Ana-
themes.

Pillage
sacrè.

Lor de
Tholo-
ze.



¶

Le de-
mon en
dragon.

GROTTE DV DRAGON) Depuis qu'es premiers iours du monde le serpent fut puny & condamné à ramper sur terre, le Dragon qui s'en estoit seruy contre nous, à tousiours affecté par reuanche, de le faire honorer & s'approprier les honneurs diuines, sous la semblance des serpens & dragons: ainsi nous voyons le dragon des Babiloniens adoré, le serpent d'Esculape, le caducée de Mercure entortillé de serpens; l'Empereur Adrian dans le Temple qu'il auoit basty à Athenes à Iupiter Olimprien, y mit pour diuinité vn dragon, qu'il auoit apporté des Indes. Ale-

Gen. 3. v.
14

Dio. in
Adria.
Lucianus
in Pseudo-
mante.

- Lamp. in Heliog. *Dragons adorez*
- Plin. lib. 29. c. 4. Scrab. lib. 14. *Dragonia.*
- Epiph. her. 17. *Les Saints contre les dragons.*
- Hyero. in vit. Hilar.
- Baro. anno 324.
- Plinius lib. 3. c. 29. *Superstitions.*
- Strabo lib. 4. Coelius Rodig. c. 21. lib. 18. Duplex mem. des Gaules lib. 1. c. 12.
- xandre l'imposteur disciple d'un plus grand charlatan Apollonius Tianeus, faisoit adorer au public un serpent, qu'il disoit rendre les oracles, auquel les Siliciens, Ioniens, Galates; voire les Romains accouroient. Lempride escrit de Heliogabale, *quod Aegyptios Dragunculos Roma habuit, quos illi agarho-damones appellant.* De plus il croyoit que les dragons & serpens soignoient l'enfance des Heros, comme d'un Hercule, d'un Neron; qu'ils auoient la garde des thresors, come du Colchique, & Hesperide; qu'ils donnoient bon-heur à la maison en mettant leurs testes sous le seuil de la porte. *Caput eius limini Ianuarum subditum propitiatis dijs fortunatam domum facere promittebant,* dict Plin. Bref leur culte s'augmenta si auant, que les Temples de la Gentilité, au rapport de Strabon, estoient appelez *Draconia.* Mesmes les heretiques desquels parle Sainct Epiphane. sous le nom Chrestien adoroient un serpent, qu'ils disoient estre Iesus-Christ, & luy presentoient à lecher & consacrer le pain de l'Eucharistie, dont ils furent appelez *Ophites.* Ainsi voyons-nous à l'arriué du Christianisme tant de Saints traouailler, comme tout autant de Daniels à chasser ces dragons, ou plustost demons qui se faisoient honorer sous ceste effroyable figure. Sainct Hylarion au rapport de S Hierosme, fit allumer un buscher, & commanda à un enorme dragon qui deuoroit les troupeaux & pasteurs de se ietter dedans, & il obeyt; les actes de Sainct Siluestre disent merueille de l'exorbitant dragon qu'il attacha dans Rome: specialement dans nostre France nous voyons à Rouan ceste honorable memoire de sainct Romain, auquel par plusieurs ans passez, on a donné le priuilege de deliurer un criminel meurtrier, en recognoissance d'auoir esté deliurez par luy d'un homicide dragon. L'hommage du criminel s'appelle *leuer la Fierre de S. Romain.* Le pourtrait de Saincte Marte marque le mesme pour Tarrascon: à Poictiers l'on montre encore les despouilles d'un vieux dragon; comme aussi à Mets dans l'Eglise de Sainct Estienne. A Bourdeaux la Tour du dragon est encore sur pié: & dans le Perigord nul ne doute du miracle, pour lequel ie fais ces remarques.
- Je pourrois rendre raison pourquoy specialement dans les Gaules les serpens & dragons estoient si nuisibles aux hommes? asseurant que c'estoit vne iuste punition de la folle religion & croyance que les Druides leur auoient rendu recommandable, touchant l'œuf appellé, *Anguinum*, formé de la sueur & escume des serpens entrelassez, asseurans que s'il estoit accueilly dans vne coste d'armes, il donneroit grand pouuoir à celuy qui le porte pour gagner la bien-vueillance des Princes. Plin rapportant cecy, asseure comme tesmoing oculaire que l'Empereur Claudius tua de sa propre main un Cheualier Romain, qui portoit cét œuf pen-

du à son col, tandis qu'il plaidoit la cause devant luy, comme s'il eut voulu faire violence à la Justice par ce charme.

Dragons
emblematis-
ques.

Maintesfois l'Eglise a mis par des peintures emblematisques des dragons representez aux pieds des Images des Saints, pour monstrier qu'ils auoient foulé Satan, comme nous apprenons d'Eusebe dans la vie de Constantin l'Empereur, sous lequel on effigioit vn dragon transpercé. Ainsi voyons-nous au frontispice de l'Eglise de S. Sernin à Tholozé, le pourtrait de saint Martial releué en taille basse sur vn marbre, tenant sous ses pieds vn dragon. Ainsi le docteur Baronius dict qu'il faut entendre la representation de S. George le Martyr surnommé le Tropolophore.

Euseb. in
vit. Const.
lib. 3. c. 3.

Baro. in
Mart. 23.
April.

Nous ne mettons en ce rang le dragon de nostre S. Fronto : car nous prenons la verité de ceste histoire rapportée par S. Anthonin, premierement du lieu de la Lynde, où le miracle s'est passé : estant là j'ay veu ceste petite ville posée sur la riuere de Dordogne, au delà de laquelle se leue vne montagne qui blanchit de rochers, parmi lesquels on voit vne ouerture entaillée par la nature haute de trois ou quatre pieds & deux de large : c'estoit le repaire ou nid de cet enorme dragon, qui de là en auant s'eslançoit indifferremment sur les hommes & bestes pour en faire curée; sur le haut

Anth. tom.
1. tit. 6.
c. 26.

Repaire
du dra-
gon.

de la roche la croupe de la montagne donne le plain, où il y a vne petite Eglise parrochiale fort ancienne, appelée S. Front de Colubro, & en vulgaire Colori, pour dire Colubri: du costé de la ville, & non guieres loing, l'on voit aussi vne grande esplanade appelée le Champ S. Front, lequel on n'a voulu trauailler, & suiua la traditiue c'est pour honorer le lieu où l'Apostre prescha, & fit plusieurs miracles. De plus trois lieuës plus bas, & au bord de la mesme riuere, & dans la mesme province, la ville de Bragerac est située prenant son etimologie de gens Braccasa, ou Braccas gerens; ses armoiries sont vn dragon volant dans le quartier gauche, en cham de gule, & au droict fleurs de lys sans nombre, & ce suiua la transaction faicte entre le Seigneur de Pons & de Bragerac, & les habitans de ceste ville, l'an 1322. en laquelle le quatriesme article porte, *quod in Sygillo consularis arma seu signum dicti Domini ex vna parte, & arma dicta villa ex altera, videlicet draco, insculpentur.* Trellier jadis Aduocat en ceste ville, traduisant les priuileges, quoy qu'il fut religionaire; se persuade, dict-il, que les habitans ayans veu ce miracle de saint Front, pour conseruer la memoire d'iceluy, voulurent qu'un dragon fut pourtrais en leurs armoiries, & que ce fut vn moyen particulier pour ranger ceste ville au Christianisme. Helas! quelle ingratitude verrons-nous dans nostre histoire, en ce peuple rebelle de present contre vn si signalé bien-facteur?

S. Front
Colori.

Brage-
rac.

Transf. d. de
Pons cum
ciuibus
Brag. anno
1322.
Trellier
traducteur.



Salustius.

Cæf. de
Bello Gall.
lib. 6.
Sol. cap.
34.
Pomp.
Mela lib.
3. c. 2.
Strabo l. 4.
Diodor.
sic. cap. 9.
l. 6.
Suet. in
Claud.
Vlpia. tit.
qui hered.
instit.
possint
§. 6.

Theodor.
Euangel.
verit. l. 8.

Act. 17.
v. 23.

Martialis
epist. ad
Burd.

Theodor.
de Cura
Græcarum
affect. l. 9.

TEMPLE DE MARS) De tout temps nos Gaulois ont esté guerriers, les histoires en font foy, spécialement les Romains; si que l'un de leurs historiens dit que de son temps ils donnoient tellemét l'effroy à toute l'Italie que s'ils combattoient cõtre les autres nations pour acquerir de l'honneur, il falloit prendre les armes contre ceux-cy pour conserver leur vie; & cõme tels ils estoient fort adonnés au culte de la diuinité qui présidoit aux batailles: c'estoit leur Heze qu'ils hõnoroiẽt par l'effusion du sang des prisonniers de guerre, & auparavant les immoler, suyuant Strabon, & plusieurs autres, ils frappoiẽt sur leurs espaules du plat de l'Espée, Augurans la bonne ou mauuaise issuẽ de leurs entreprises par l'effroy & tremble de la victime: à raison dequoy Claudius Cæsar destruisit l'ordre des druides, suyuant la remarque de Suetone, quoy que Pline attribüẽ cela à Tybere, allegant vn Arrest du Senat qui portoit deffence à toutes nations d'immoler les hommes. Vlpian le iuriscõsulte obserue que nos Gaulois estoient encores tant zelés à l'honneur de Mars, que par Arrest du Senat Romain il leur feut permis de l'instituer seul heritier vniuersel entre tous leurs Dieux, comme celuy qui leur estoit le plus venerable.

Nostre Apostre rencontra dans la ville capitale de sa Prouince vn temple consacré à ceste fauce diuinité. Il descouure aux Citadins par sa doctrine celeste la nullité de ce faux Dieu, le fait mespriser: voire les porta à demolir ceste maison d'impiereté pour redifier vne maison pour le culte du vray Dieu, & à l'honneur de son premier martyr: coustume qui fut presque generalement pratiquée en l'establissement du Christianisme. La maniere des temples, dit Theodoret, qui sont estés abatus à esté expiẽe & purgée par les Eglises & Autels qui sont estés bastis: car nostre Seigneur à introduit dans les temples ceux qui sont morts pour luy en la place des Dieux, lesquels il à despoillés de gloire & d'honneur, & à donné cest bonneur à ses martyrs. Ainsi l'Apostre aux actes 7. semble auoir conuertit & dedié dans Athenes l'Autel du Dieu incogneu au culte de Iesus-Christ. Ainsi l'une des deux epistres qu'on croit estre de Saint Martial tesmoigne que faisant renuerser les autels dediez aux demons dans la ville de Bourdeaux, il reserua l'autel du Dieu incogneu pour le consacrer au Dieu d'Israel & à S. Estienne Martyr.

Sur ce fait remarquons avec Theodoret le plus notable miracle du monde, que toutes les nations furent subiuguées à Iesus-Christ par la predication des Apostres, & changeant de meurs

Gaulois
guerriers.

Nicci
adoré
par iãg
humain.

Temple
de Mars
sacré à
saint
Estienne.

SVR LE CHAPITRE V. 61

*Le Chri-
stianif-
me cha-
ge les
morts.*

& coustumes subirem volontairement le joug de l'Euangile, & neantmoins iamais aucun vainqueur n'a peu obtenir des peuples subiuguez qu'ils veussent selon ses loix & son culte. Les Messa- getes, dict-il, les Sybariens, Hyrcaniens, Caspiens, les Scytes, & toutes les autres nations sanguinaires, quoy que subiuguées par les Romains, neantmoins estimoient encore ceux-là miserables qui ne mouroient par la violence du fer, les autres precipitoient, mangeoient les vieillards, d'autres bailloient les corps morts aux chiens pour les deuorer, enterroient les viuans entre les morts, &c. Tous ceux-là, conclud-il, *apres qu'ils eurent receu les loix des pes- cheurs, & des conuieris, quicterent & eurent à desdain ces abomi- nables victimes.* Il y a quelque petite difficulté, sur autres deux oratoires bastis par nostre Sainct : l'un à l'honneur de S. Pierre appelé par le vulgaire, S. Peylaney, c'est à dire l'ancien, que la tra- ditioe dict estre la plus ancienne Eglise du Perigord, ses fonde- mens ayans esté iettez par la reuelation faite au Sainct le mesme iour du Martyre de son maistre. Je croy pourtant qu'il faut don- ner la preface à l'Oratoire qu'il auoit dressé pour son vñage au puy ou montagne hors la ville à l'honneur de la Vierge, qui du depuis porte le nom de Puy S. Front.

*Doube
refusa.*

S. Peyla-
ney.

Bernard.
Guid. M.
S.
Puy S.
Front.



CHAPITRE V.

1. La premiere persecution de l'Eglise du Perigord.
2. Le martyre des quatre Disciples de S. Front.
3. Leur sepulture.
4. Bannissement & rappel du Sainct Apostre.

A R M Y des succez si aduantageux pour le Christianisme, le demon chassé de son ancien domaine se iette à la trauerse, suscitant le President de la prouince, à ce qu'il arrestast le cours de la doctrine du Sainct, qui exauthorisoit le culte de ses Dieux. Il attaque premierement les Disciples, n'osant se saisir du Chef, pour crain-

I.

2. re de sedition du peuple qui desia auoit gousté sa doctrine & veu ses miracles. Sainct Sillain, ou Siluain, natif du Perigord, fut arresté des premiers, duquel la vocation à la foy & conuersion fut toute miraculeuse; puis qu'auparauant il faisoit l'office de bateleur ou jongleur, Dieu toucha si auant le cœur de cét homme, qu'apres le baptesme son zele le fit trouuer digne de l'ordre Clerical, quelques iours apres sa capture les saincts Frontez, Seuerin & Seuerian ses condisciples, qui estoient cachez dans la montagne avec leur maistre vindrent à la ville pour operer de plus en plus l'œuure de l'Euangile, ils sont descouverts, prins & menez prisonniers au President, accusez comme ennemis des Dieux & de l'Empire. S. Frontaise se monstra parmy plusieurs interrogations plus hardy à la responce. S. Sillain reçoit de grands reproches sur ce qu'il abandonnoit son aage fleurissant aux tourmens qui se preparoient contre les destructeurs des Temples. Pourtant tous perseuerent à vouloir mourir pour la Religion de Iesus-Christ, sans estre esbranlez par ces grosses menasses. Le President pour faire iustice exemplaire les fit conduire hors la ville dans vn pré à la veüe du peuple: il commanda qu'ils fussent bourrelez de tourmens inouis: car les voyans professer si librement la mort de leur Dieu, il commanda que du plus proche buisson on fit quatre couronnes, lesquelles ignominieusement l'on mit sur le chef

de ces quatre victimes En suite faict attacher leurs testes cōtre le pal auquel ils estoient liez, avec des cloux, leur faict aussi transpercer les espaules avec des longues pointes d'acier, qui donnerent aux martyrs vne douleur incroyable : neantmoins ils perseuerent courageusement en leur confession iusques au dernier soupir de leur vie, qu'ils finirent la teste leur estant trenchée. De plus la sentence portoit bannissement contre leur maistre S. Front, lequel ayant recueilly les corps des saints martyrs les fit enseuelir dans vne crypte soubsterrene près son oratoire, & fleschy par les prieres d'une Dame Chrestiene, qui habitoit non guieres loing de sa cellule, il permit qu'elle enterrast dās vn lieu le plus caché de sa maison le corps du bien-heureux Syllain, où du depuis vne Eglise a esté bastie soubz son nom : ainsi ce Pasteur durant la persecution se resolut à la retraite vers les quartiers de Briue, iusques à ce que l'orage cessant par tout l'Empire Romain, il reuint à son troupeau, augmentant de iour en iour le culte de Dieu par la ruine de la superstition. Mesmes, ô merueille ! le President se conuertit, lequel dans le saint Baptesme il appella George, en souuenance de son bon amy l'Euesque qu'il auoit laissé au Puy en Vellay

3.

4.

(d)

OBSERVATIONS SVR CE
C H A P I T R E.

Chrysoſt.
adu. Gêtes.

Id. orat. 2.
contra
Iud.

Bell. lib. de
ſcript.
Ecclēſt.

Auguſt. 18.
de Ciuit.
Dei c. 52.

Vid. Cōm.
Coquei.

Seuer.
Sulp. l. 2.
hīc. 1.

Hieron. de
ſcrip. Eccl.

Chryſoſt.
hom. 79.
In Mat.

LE DEMON VEUT EMPESCHER) A peine l'Eglise auoit esté arborée dans ceste prouince, que Dieu la voulust arrouser du sang de ses martyrs, de peur que la rage des puissances du monde n'arrachat ce germe sacré: C'est la remarque de saint Chrysoſtome contre les Gentils, *la predicatio de l'Euangile, dit-il, ne resista pas seulement cōtre les efforts de ceux qui l'attaquoient lors qu'elle estoit enseignée & affermie par tous; mais à peine estoit elle plantée & semée dans les cœurs des auditeurs, que des lors elle fut cōtrainte de cōbatre contre tous le rond de la terre, contre les principautez & puissances, contre les gouuerneurs du monde.* Plus grand miracle, dit-il ailleurs, d'auoir perseueré estant attaquée dès le commencement, que si long temps apres qu'elle eut ietté ses racines par toutes les parties du monde. L'autorité de l'histoire de ces martyrs est impugnée par plusieurs qui donnent pour conclusion generale que dans toute nostre France nous n'auons veu des martyrs iusques à la persecution de l'Empereur Anthonin l'an 160. de I.C. Bellarmin examinant & rejettant les deux epistres qui sont soubz le nom de S. Martial, au 2. tome de la Biblioteque des peres, fonde son sixiesme argument sur ce qu'il est là parlé du martyr de S. Valerie. *Quod repugnat Seuero Sulpicio, & Gregorio Turonensi, qui scribunt temporibus M. Anthonini visa primum intra Gallias martyria.* Puisque ceste proposition choque la traditiue de plusieurs prouices ie mettré avec humilité quelques obseruations à l'encontre, & pour cest effait faut noter que depuis la promulgariō de l'Euangile iusques à Anthonin il y à eu quatre signalées persecutions denombrees par S. Augustin, celle de Neron, de Domitian, de Trajan, il met la quatriesme d'Anthonin; mais nous pouuons à bon droit adiouster avec Seuerus Sulpice la persecution d'Adrian, la mettant la quatriesme; puis qu'il s'eschaufa en cruauté contre les Chrestiens qui furent cōtraints d'escire vn apologetique, pour diuertir son glaue qui pēdoit sur leurs testes: car à la seule clameur du peuple ils estoient cruellement massacrés, sans forme de iustice. Faut aussi noter que la persecution d'Anthonin feut enuiron l'an 164. auquel temps le Christianisme estoit espandu par tout le monde, voire iusques aus dernieres contrées de la Barbarie, suiuant le tesmognage de saint Chrysoſtome ja cité: mesme desia nostre Royaume auoit entendu prescher

Persecution
dès le
cōmencement.

Histoire
des
Martyrs
impugnés.

Suppositions.

SVR LE CHAPITRE V. 65

prescher saint Mathieu, saint Luc, saint Crescent, saint Trophime & autres, dont nous auons parlé citans les tesmoignages de saint Epiphane.

Disons maintenant qu'elle apparence y a il que durant six vingts ans la France aye receu la foy parmi trois ou quatre persecutions, sans effusion du sang de ces martyrs, que Tertullian appelle *la semence du Christianisme*, 2. presque toutes ces persecutions furent generales, S. Chrysostome disant *que la predication de l'Evangile des le commencement fut contraincte de combattre contre tout le rond de la terre*, autant en dit Prosper d'Aquitaine nostre voisin, specialement sous Neron, pour lequel on a trouué ce monument graué dans les Espagnes, *ob proniciam his qui nouam generi humano superstitionem inculcare, purgaram*. Domitiam comme dit Eusebe, *succeda in sceleratam Neromani in Deum odij & impietatis hereditatem*. Traian fit vn Edit à ce que les Chrestiens *vbique perquirerentur*, pour estre contrains par tourmens de sacrifier à la façon des anciens. Pourquoy maintenant veut on soustraire de ces generales propositions les prouinces de la France troisiesmemet il nous contriste du contraire par le martyre du grand saint Denys, martyrisé à Paris, selon la plus iuste supputation au temps de l'Empereur Traian plus de 45. ans auant l'Empereur Anthonin, les tesmoignages de Sincellus sont antiques en ce subiect, de Suidas, de Beda, & autres qu'on ne peut contrarier sans temerité: non plus que ceux qui disent saint ZACHARIS auoit esté martyrisé à Vienne l'an 101. sous Traian, les lettres des Eglises de Vienne & de Lyon, racontant leurs persecutions ne sont elles pas tres antiques? il en faut dire autant de saint Eutrope à Xaintes, S. Crapaïse & Fides à Agen, & de plusieurs autres. 4. cela difficilement seroit soustenu par ceux qui apreuent la tradition des Apostres, & Cōfesseurs de la France, dans les premiers six à sept vingt-ans, puis qu'il n'y a pas plus de fondement en l'vn qu'en l'autre. 5. il ne faut apres tant de preuves que le dire de saint Gregoire nous serue de retenue: car sans scrupule nous pourrions aduouër son deffaut en ce point, comme aussi lors qu'il dit saint Denys auoir esté enuoyé à Paris sous l'Empereur Decius. saint Trophime à Arles, saint Paul à Narbonne, lesquels neantmoins sont nommés dans les actes des Apostres. Je ne suis pas le premier qui attribue ceste faute à la simplicité remarquée il y a plus de 800. ans, par Hilduin Abbé de saint Denys: mais i'aduouë avec le Cardinal Annaliste, que saint Gregoire de Tours maintefois, *non tamen remotis, sed in his etiam qua sunt suorum hallucinationem*. Pour Seuerus Sulpice. Pyrou escriuant sur Salulan monstre combien ils'est trompé en ce point, la Saullfaye en ses Annales d'Orleans le refute encores plus au long. 6. l'equiuoque du mot *martyria*, à facilité plusieurs à se tromper qui

Raisons
concrains.

Pre-
miers
Martyrs
de
France.

Gregoi-
re de
Tours
manque

signifi-
cation
de marty-
ria.

Epipha. in
pan. de
alogis.

Tert. in
Apolog.

Chryso-
orat. cont.
Gent.

Prosp.
Aquit.
l. 2.
de van.
gent. c. 5.
Oros. lib. 7.
c. 7.
Euseb. lib.
3. c. 21.
Met. in vit.
S. Ignat.

Sincel. in
encom. d.
dyonis.

Suid. verb.
Dyon.
Bed. mart.
Ibid. vide.
infra anno.
163.
Vid. supra.

Vid. epit.
Bar. per.
Spond. an.
109. nu. 11.

Hildu. in
Arcop.

Pirhou in
salu.

La Saullfaye
annaLdort.
lib. 1.

ne l'ont entendu suivant le stile des anciens Docteurs Grecs, pour les Eglises qui sont basties au lieu des martyrs des saints, comme dans les Actes du Concile de Gangre & de Calcedoyne, il est fait mention du martyre de sainte Euphemie, d'autant qu'il fut tenu dans ce Temple si celebre, & en ce sens nul ne doute que les Eglises ne furent publiquement basties en France, que sous la fin de la persecution d'Anthonin, lors qu'il relascha de sa furie contre les Chrestiens.

C6c. Gangrens. c. 10.

August. de Ciuit. l. 12. c. 2.

Resteroit vn petit doute, comment ceste exposition ne destruit ce que nous auons dit touchant les Oratoires bastis à l'honneur de saint Pierre, saint Estienne, auparauant le temps de cét Empereur? Le respon qu'il y a difference de bastir des Eglises au lieu de la souffrance des martyrs appellé *Confessio, martyrium*, ou des Eglises à l'honneur des saints martyrs appellées *Memoria*. Estât basties & dediées à Dieu en memoire des saints du Paradis, & c'est le nom le plus ordinaire à saint Augustin pour nommer les Eglises disant à ce subject, nous faisons & batissons à nos martyrs, non pas des Temples, comme à des Dieux: mais des memoires comme à des hommes morts, desquels les Esprits viuent avec Dieu.

Doutes resolu.



Cæf. de Bell Gall. lib. 6.

Antho. 1. part. Breui. an. P. Odo lib. de n. dame du Puy.

LE PRESIDENT) Auparauant que Iule Cæsar conquist les Gaules toutes ces côtrées, à ce qu'il dit, estoient gouvernées par vn estat democratique, composé des Druides, des Cheualiers, & du menu peuple: mais apres la subiection aux Romains, elles furent diuisées par provinces tributaires à l'Empire Romain, pour l'administration desquelles on enuoyoit de Rome le Proconsul qui auoit puissance d'ordonner par chaque ville des Lieutenans qui cômandoient & recueilloient les deniers fiscaux, dont ils estoient appellés Roys, Comtes, Preuots, Presidents: tel fut le Tyran qui fit mourir nos martyrs lequel plus volontiers i'appelleray, *Quirinus*, que *Squirius*, lequel apres la conuersion, comme vn autre saint Paul, de loup deuint Berger, & fut appellé George par l'Apôstre qui le baptisa, comme de sia nous auons dit.

Gouuer. neurs. des Gaules.



COMMANDA D'ATTACHER LEURS TESTES A VN PAV) Ce martyre est presque tout semblable à celui que les SS. *Samblica*

SVR LE CHAPITRE VI. 67

Marty-
re.

Victorin & Fuffian souffrirent à Anuers, décrit par Pierre de Na-
talibus, & Monbricius, *in quoriam naribus dit le Martyrologe Ro-*
main, Reftionatus preles iuffit immitti tarinchas, & clavis ardentibus
tempora transfigi, deinde oculos euelli, ac postmodum corpora iaculari,
ficque vna cum fancto Genfiano eorum hofpue capitisbus amputatis mu-
grauerunt ad dominum, & le vieux Breuiaire du Perigord difoit fer-
reis tarinchis caput illorum vallo confixit, & in qualibet temporum par-
te nouenos clauos exhibuit, ce qui est affés difficile a traduire? bien est
vray que *Tarincha ferrea*, ne fignifia iamais vn *tarraire de fer*. Baro-
nius commentant le Martyrologe dit que c'est vn nom tout a fait
incogneu, & que certains manuscrits au lieu de *Tarinchas* mettoiet
fudes ferreas, concluant *puro tarinchas illas esse quas Iosephus lib-*
de Machabeis ex versione Erasmiانا appellat succensorias, que inquit
erant tenuia ferri tela ad incendendum martyrem comparata. Cela est
encore affés difficile à conceuoir: pour moy ie iuge que *Tarincha*,
est vn mot de vulgaire, fignifiât ce que les Xaintongeois & Poite-
uins appellent taincle, & partant *Tarincha ferrea* feroient des lon-
gues alaines ou pointes de fer qu'ils ambrasoient & plantoient en-
tre la chair & cuir des Criminels.

Pet in cae.
lib. 1. c. 57.

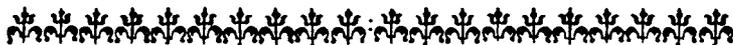
Momb. t. 1.
vit. sanct
martyr.

Rom. 11.
Decemb.
Breui. Pe-
troch. in
Syll.

Tarin-
cha.

In mart. 11.
Decemb.

Ioseph. de
Macab. ex
erasm. tra-
duçt.



LA PERSECVTION CESSANT) Il est fort vray sembla-
ble que nos saincts martyrs rendirent le dernier tesmoignage de
leur foy sous la perfecution de Neron, lequel apres tant de cru-
autés fut contrainct de s'arrester, tant parce que Iulius Vindex
propreteur des Gaules dont il estoit originaire; indigné des info-
lences & cruautés de l'Empereur, s'estoit resolu de boulcuerfer sa
tyrannie par la rebellion de tout ce pais, qui gemissoit sous le
fais destributs, & s'estoit ligué avec Gualba qui commandoit aux
Espaignes, l'Empereur craignant ces deux ennemis qui de fait cau-
ferent la ruine, fut contrainct pour affermir son Diademe de quit-
ter toutes ces Barbaries: son autorité, ses officiers, ses edits de-
meurant sans effait dans les Gaules. les actes de saincte Lucine
causent la fin de sa rage, parce qu'il estoit inquieté & effarouché
par l'aparition des Apostres Pierre & Paul, qu'il auoit fait mourir,
aumoins dans ce calme nous eufmes le rappel de nostre Apostre.

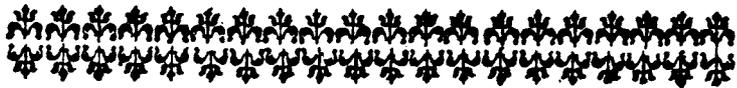
Sueto. in
Nero. c. 40.

Ibid. c. 42.

Orosius. 1.
7.

Ad. S. Lu-
cinæ ex
Baro. anno.
69. n. 47.

Neron
plus
doux
enuers
les Chre-
tiens.



C H A P I T R E VI.

1. Vision consolatoire pour S. Front.
2. Le iour de sa mort luy est reuelé.
3. Nomme son successeur.
4. Choisit le lieu de sa sepulture.
5. decés suyui de Miracles.

- I.  P R E S plusieurs traux & fatigues que l'Apostre auoit receu Euangelisant par le Perigord, desia la Religion Catholique y ayant ietté bien auant les racines, il estoit temps de salarier ce bon ouurier, & par auant goust vn dimanche qu'il celebroit les diuins mysteres, Dieu luy apparut au milieu d'une lumiere en compagnie de la milice celeste, l'appellant à la recompence perpetuelle de ses traux, le S. leuant les mains & les yeux, fit offre de soy mesme à celuy qui dés si long temps il desiroit voir en sa gloire,
2. le remerciant de ce qu'il ne l'auoit abandonné durant les traux de son exil, ains caressé tendrement de ses diuines consolations, luy recommandant au surplus le troupeau qui luy auoit esté mis en charge par son Lieutenant en terre, & voyant que sa requeste luy estoit accordée il luy fut dit que dimanche prochain seroit le iour de son trespas pour le passage à l'immortalité. Les misteres diuins estant paracheués, il conuoqua son Clergé, leur declara le iour de son decés, exorta tous à s'entray-

merfraternellement, destina Anian qui estoit son coadiuteur durant son viuant, pour estre pasteur de ce troupeau qu'il quittoit par son despart hors de ce monde, commanda que son sepulchre fut dressé au Puy S. Front tout cõtre les sainct̃s martyrs ses disciples, Frontaise, Seuerin, & Seuerian, tout le peuple fondonnoit en l'armes voyant que d'as peu ils deuoient perdre vn si grand sainct̃, lequel au contraire se resioũissoit de voir que son ame iouyroit bien tost de la liberte pour aller à son Dieu, comme tousiours il auoit esperé. Huiet iours apres la face du sainct̃ parut toute lumineuse au public qui auoit acouru de toutes pars sur l'aduis du proche decés de leur pere & pasteur. Il celebra le sainct̃ sacrifice, apres lequel il benit son peuple & s'estant prosterné deuant l'Autel, vne lumiere esclatare l'enuelopa. dans laquelle il rendit son ame à son Dieu, les assistans regrettans vne telle perte luy dressent ses obseques selon la religion qu'il leur auoit appris, le portent dans l'oratoire de la Vierge, ou son corps euapora vne odeur de Paradis, pour manifester la gloire dont cesteame bien heureuse iouissoit dans le Ciel, comme elle fut manifestée à sainct̃ George, estant au Vellay plusieurs malades acoururent à ce sacré corps, entre lesquels quelques aueugles, muets, boiteus & demoniacles furent gueris : son trespas fut le vingt-cinquesme Octobre, l'an quarante & deux apres la passion du Seigneur.

5.



OBSERVATIONS SUR CE
CHAPITRE.

LVY DECLARA LE IOVR DE SON DECEZ) Tres
sagement la diuine prouidence à ordonné que l'heure de no-
stre trespas nous fut incognuë, si est-ce pourtant que par fa-
ueur speciale, maintesfois elle est manifestée à plusieurs Saints.
nostre saint ayant trauaillé pour l'oeuvre de Dieu, est aduertý 8.
iours auant son trespas de la recompence pour les trauaux qu'il
auoit pris mesmes en ses vieux ans : car labeille ne deuiet iamais
frelon, & ne demeure iamais oiseuse, voire en sa vieillesse. Le fils
de Dieu mesme le veut acertainer de ce point ; se presentant
à luy deuant l'Autel avec ses Anges : car c'est le lieu ordinaire
ou ces esprits saints se manifestent aux officiers liturgistes, s'uyuât
la remarque de saint Chrysostome, *durant ce temps les Anges assi-
stent au Prestre, & tout l'ordre des puissances celestes iette des cris,
& le lieu proche de l'Autel est tout plein des cœurs Angeliques en l'hon-
neur de l'oblation.* Mesmes il assure d'auoir appris & le croit verita-
ble, qu'un venerable vieillard en celebrant estoit honoré de
Dieu par plusieurs reuelations, specialement au temps de la con-
secration il estoit spectateur d'une multitude d'Anges qui se te-
noient debout au tour de l'Autel. Ou il remarque que presque les
plus grandes reuelations & extazes des saints en la primitiue Egli-
se leur arriuoient au temps du saint sacrifice de la Messe. Dans les
Actes les Apostres faisant le sacrifice, ou plustot selõ le Grec, *cele-
brans la liturgie au Seigneur, λειτουργίαν τῶν δὲ αὐτῶν τῶν κυρίων,*
le saint Esprit leur reuela l'employ qu'il vouloit faire de Saul &
de Barnabas, au temps de l'institution de la Messe, saint Iean
Ioannis 13.
v. 25.
tombant dans l'extaze aprint dans le vray escrain des tresors de la
science & sagesse de Dieu, ce que depuis il nous a escrit de la ge-
neration du verbe, mesmes durant le souper au deuis familier qu'il
eut avec Iesus-Christ, il eut cognoissance de celui qui le trahiroit.
Les deux Disciples en Emaüs cogneurent le Seigneur en la fra-
ction du pain. Dans le cours de l'histoire ecclesiastique ? l'on racõ-
te plusieurs visions & reuelations arriuéés durant ce temps, parmi
lesquelles ie trouue fort celebre celle que raconte Sigisbert, faicte
dans la Guienne à l'Euesque de Bazas, l'an 453. pour confirmer
le mystere incomprehensible de la Trinité.

Remarquons encore dans ces commencemens de l'Eglise lu-

*Iour de
mort in-
cognu*

Reueli

*Pres de
l'Autel.*

Chrysost.
to. 5. l. 6. de
sacerdo-
tio.

A& 13. v. 2.

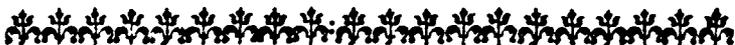
Ioannis 13.
v. 25.

Luc. 24. v.
35
Sygisb in
chron. ann.
453.

*Sacrifi-
ce Eu-
charisti-
que.*

sage de sacrifice qui est annexé aux sacrificateurs Euangeliques, comme dict saint Clement en apostrophant les Euesques qui ont succédé aux Leuites de l'ancien tabernacle, le Sacerdoce n'ayant esté cassé : mais transporté des Hebrieux aux Chrestiens.

Clem. lib.
12. const.
Apl. c. 29.
Heb. 7. v. 12



Ordina-
tion pu-
blique.

DESTINA SON SVCCESSEVR) De peur que le Loup fut subrogé pour la cōduite du troupeau au lieu du vray Pasteur, & a ce que la legitime succession des Euesques en la foy & Doctrine de leurs maieurs demurat inesbranlable, les successeurs aux Chaires Episcopales ont esté declarés & ordonnés publiquement par l'imposition des mains: comme nous colligeons de l'Apostre à Timothée, ainsi fut il commandé dans les canons apostoliques, & saint Cyprian, assure que ceste solennelle ordination faicte le peuple presant, auoit esté instituée par la diuine prouidence, *ne indignus aliquis aut ignora fidei sedem occuparet.*

1. Tim. 4
v. 5. & v. 1.
Cano. aplic.
c. 4. Cypri.
lib. 1. ep. 5.

Par qui
estus.

Ceste eslection ou nomination de plusieurs à esté faite, quelque fois immediatemēt de Dieu mesme, comme Aaron en l'ancienne loy, sain & Pierre & les Apostres en la nouvelle, quelque fois Dieu s'est seruy des hommes pour eslire, ores employant vn seul electeur, comme ce qu'on dit que S. Pierre choisir saint Clement pour son successeur, quelques fois plusieurs y ont eu voix, comme lors que le Prelat presentoit auant mourir à son Clergé vn successeur, dont nous voyons l'exemple dans le Concile Romain tenu la 499. declarant anatheme à ceux qui durant le viuant du Pontife traiteroiēt *eo inconsulto* de l'eslection d'vn successeur: comme aussi le decés du Pontife suruenant inopinément sans nomination de son successeur, que celuy qui seroit esleu par la plus grand part du Clergé, fut ordonné: quelque fois les Euesques comprouinciaux, auoient voix avec le Clergé du lieu. Le droit du peuple estoit incogneu pour telles nominations au temps des Apostres: mais dans peu il se glissa bien auant, le peuple donnant seulement son tesmoignage de la vie & meurs de celuy qui estoit choisi, comme dit Tertullian, *presum probati quique seniores, honorem illi non praeio sed testimonio adepti.* D'ude puis à ce que le peuple affectionat plus son Pasteur; ceux-la seulement furent ordonnés qui estoient demandés par les vœux des Citoyens, par le tesmoignage des peuples, par le vouloir des plus honorables, par l'eslection des Clercs, ce qui est ordinaire d'estre obserué dit saint Leon, *es ordinations par ceux qui gardent les regles des Peres.*

Conc. Ro-
ma. tom. 2.

Tertull.
apolog. c.
39.

S. Leo. ep.
81. & 89.



SON SEPULCHRE PRES DES MARTYRS) Nostre
Apostre choisissant pour sa sepulture la terre qui auoit esté sancti-
fiée par les ossemens de ces martyrs, ne voulut imiter le vain faste
des plus grands de ceste Prouince, qui pour mausolée faisoit rele-
uer sur leur sepulchre choisi au milieu de leurs champs, vne grande
piece de Rocher impoli soustenu seulement de trois ou quatre pier-
res, & ce pour monstres leur puissance & le nombre d'officiers,
qui auoient peu suspendre en l'air ces lourdes masses, appellées *pey-
relade* comme *Petra elata*, que quelques vns ont creu auoir serui
de bornes pour les iurisdicions & seigneuries : ou bien que c'estoit
des autels eriges vers l'orient suyuant la religion de nos Druides :
mais apres tout, les ossemens trouués au dessoubz ont déclaré
que c'estoit des sepulchres. Nostre saint ne voulut aussi loger ses
ossemens pres la riuiere, quoy que ce fut pour lors vne coustume
fort pratiquee suyuant l'obseruation de Passerat sur les vers de
Properté.

*Petra
elata.*

*Sepul-
chre
pres des
Riuiere-
res*

Passerat. in
Propert. lib.
4. eleg. 7.

Accessit ripa laus Aniene tua.

Les Chrestiens aussi prenoient ordinairement leurs Cemitieres,
pres du courant des eaux pour aduertissement aux viuans.

Quod properans animi more labentis aqua

La terre qui estoit sanctifiée par les ossemens des martyrs luy
estoit plus agreable; & ç'a esté bien souuent le desir des Chrestiens
d'estre colloqués apres leur mort pres des saints martyrs. Saint
Maxime aporte la raison, pour ceste cause dit il, nos encestres ont
ordonné que nous mettions nos corps avec les ossemens des saints, à ce
que l'Enfer les redouble & nous ne soyons atteints de la peine, & tantôt
que Christ leur illumine la nostre des tenebres se retire de nous, en
ceste maniere reposans avec les saints martyrs, nous euadons les tenebres
de l'Enfer par leurs propres merites; spécialement par la communion de
leur sainteté. Ainsi saint Ambroise escriuant à la sœur Marcelline
la descouuerte des reliques des saints martyrs, Geruais & Protas,
dit qu'il auoit destiné l'Autel saint sur lequel il sacrifioit pour le
ligu de sa sepulture : car il est bien seant dit il, que le Prestre repose
là où il à acoustumé d'offrir; Neantmoins qu'il cedoit aux sacrées
Reliques le costé droit, *sed cedo sacris victimis dexteram portionem,
locus ille martyribus debet esse.* Il auoit desia colloqué le corps de
son intime frere Satyrus du costé gauche du sepulchre du mar-
tyr Victor, suiuant l'epitaphe qu'il en composa.

*Pres des
martyrs*

Mazimus.
S. 77. de S.
matt.

Ambros. ad
Marc. l. 7
ep. 54.

SVR LE CHAPITRE VI. 83

Epita-
caphe de
S. Saty-
rus.

*Vranio Satyro supremum fratris honorem
Martyris ad lenam detulit Ambrosius,
Hæc meriti merces, et sacri sanguinis humor,
Finitimas penetrans abbluat exequias.*

Ex dūgalo.
cōt. Claud.
Tauri.

Grande merueille des Saints de la loy de grace, obseruée par saint Basile : car dit il, *celuy qui touchoit un corps mort dans l'ancienne loy estoit immunde & auoit besoin de purification, maintenant si quelqu'un touche les corps des saints martyrs il est santifié: voire dit S. Chrysofostome, il acqiert la benediction.*

Basil. in
psal. 115.

Chryf.
ferm. d. S.
Iuent. &
Max.



¶

Face an-
gelique.

SON VISAGE RAYONNOIT) Apres que c'est Apotre eut paru suyuant la vision d'Ezechiel, a face de beuf cultiuant par ses peines & trauaux les ames de ceste Prouince, à face de Lyon courageus contre la persecution, qu'en façon d'aigle il eut pris l'effor par la contemplation vers le Ciel; suiuoit qu'il pareut à face d'un Ange, tout destiné pour le Paradis. Ou ie remarque que Dieu se communique plus particulièrement aux saints au dernier iour de leur vie qu'en autre temps: mesmes nous voyons souuant que les agonisans tirant aux abois declarent plusieurs choses qui leur estoient incogneuës iusques à lors, dequoy Cyceron veut rendre quelques raisons en son liure de *diminatione*. Saint Gregoire dit que desia l'esprit commencent d'estre détaché de ce corps qui l'accable, opere plus en liberté qu'auparauant. Paulin scribe de S. Ambroise, dans la vie qu'il en escriuit à la priere de saint Augustin, assure comme tesmoin oculaire, que quelques iours auant son decès, lors qu'il luy dictoit le commentaire sur le pseume 43. tout d'un coup, du feu couurit son chef, en façon d'un petit bouclier, & peu a peu s'insinua dans la bouche, comme dans la maison, & *facta est facies eius velut nix*, sa face demeurant blanche comme neige, ce qui fut expliqué par Castus Diacre estre l'aduenement du saint Esprit, tel qu'il est d'escrit dans les actes des Apostres.

Ex ef. 1. S.
10.

Cic. lib. 1
de diui.

Gregor. in
Moral.

S. Ambros.
vit. Pet.
Paulium.

Reuelation
à la mort.



¶

IL CELEBRA LE SAINCT SACRIFICE) Nostre Elie pour sō voyage à l'immortalité prent le pain celeste sans lequel ce luy qui se haste d'arriuer en sa demeure, seroit en grad danger, dit S

Hieron.
in mat. c.
15.

K

Const.
Aplica. l. 8.
c. 13.

Iust. Apol.
Euseb.
hist. eccles.

Paulinos in
vita Am-
brof.

Chryf. lib.
6. de fac.

Hierosme: à cét effait nous voyons dés la primitive Eglise, que Lagneau offert Eucharistiquement à serui de phalé aux saincts pour leur passage vers le Ciel, suivant l'institution Apostolique rapportée par saint Clement, par laquelle les Diacres auoient commandement de garder le residu de l'Eucharistie dans les Pastophores, c'est a dire la maison du Pasteur, & ce pour la donner aux fidelles infirmes & absans de la synaxe. Iustin martyr en dit tout autant: Eusebe en l'histoire de saint Denys d'Alexandrie qui enuoyoit à Serapion l'aliment de l'immortalité en monstre la pratique. Sur l'heure du trespas de saint Ambroise au raport de Paulin son scribe, vne voix commanda par trois fois à Honoratus Prestre de Verselles de se leuer, & descendant sur le champ il presansa au saint le corps du Seigneur, lequel ayant receu il rendis son esprit portant avec soy un bon viatique, à ce que son ame repue par la vertu de ceste viande, il participat à la compagnie d'Elie & société des Anges ayant çabas vestu en terre tout angeliquement. S. Chrysofome au liure de Sacerdotio assure auoir appris de celuy qui auoit ces saintes visions, que le corps de ceux qui partent de ceste vic apres auoir receu cét arre de l'immortalité sont gardés, & leurs ames conduites au Ciel par les cœurs angeliques, qui comme satellites entourent leurs corps. Nous en voyons l'effait en nostre saint.

Viatique.



Viiinfra
ann. 1262.

IL DESCEDA LE 23. OCTOBRE) Nous sommes certains de l'an, mois, & iour du trespas de nostre Apostre, par l'inscription trouuée l'an 1261. *obiit octauo Kalendas Nouembris quadragesimo secundo post passionem Domini*, qui fut suiuant le Cardinal Annaliste l'an 7 du Pontificat de Linus, le 5. de l'Empire de Vespasian: il auoit gouverné l'Eglise du Perigord durant trente quatr'ans, surquoy ie remarque que par singuliere prouidence Dieu voulut donner vne assez longue vieillesse à ce saint, ne permettant que l'effort de la persecution le nous rauit dés le commencement de sa venue: à ce qu'il peut traouiller assez long temps, pour nostre conuersion & plus à plain nous rapporter ce qu'il auoit ouy, nous ascertainer des miracles & mysteres desquels il auoit esté spectateur, comme aussi pour affermir nostre croyance qui dés le commencement seroit choquée par les heresies. Ainsi les Disciples qui receurent les premices de l'esprit, seurent tous Macrobies & de longue vie. Saint Denys Euesque de Paris à suruefcu saint Ignace, d'où l'on conclud qu'il receut le martyre, ayant

Iour du
deçs.

Dyonis.
citat epif.
Ignacij.

SVR LE CHAPITRE VI. 85

Macro-
bier.

plus de cent ans. Saint Simeon Euesque de Hierusalem, fut martyrisé à l'âge de 120. ans, saint Ignace qui escrit auoir veu Iesus-Christ en sa chair mortelle vescût iusques au temps de Traian. Quadratus second successeur de saint Denys en la chaire d'Athenes, au temps de l'Empereur Adrian disoit, au rapport de saint Hierosme, qu'il auoit veu plusieurs qui auoient esté gueris & resuscitez par Iesus-Christ. Hermas disciple de S. Paul vescût iusques au dernier temps de l'Empereur Anthonin le pieux, & plusieurs autres. Remarquons aussi comme parmy plusieurs saints qui furent massacrés en la naissance de l'Eglise tant en Hierusalem qu'à Rome & par toute l'estadue de son Empire, Dieu ne permit pas que ceux qui auoient eu le cœur trāspercé du glaue de douleur à la mort de Iesus-Christ leur Dieu & leur maistre, subissent derechef le glaue doulereux & sanglant du martyre, comme la Vierge, saint Iean, la Magdalaine, Marthe sa sœur, son frere Lazare & Maxime, auxquels nous pouuons adiouster quelques autres disciples. Je ne fais point de doute d'y colloquer nostre Apostre comme assure le vieux Breuiare du Sarladois, iadis composé soubz l'Euesque Pontius de Saliniaco.

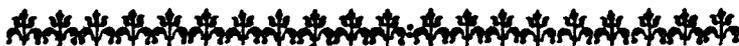
Ex marty-
rol 8. Octo-
br.

Hieron.
de scrip-
ecclcf.

Mart. Ro.
9. Maij.

Bren. Sar-
las. in fest.
S. Front.

Marty-
re non
san-
glant.



LVY DRESSERENT LES OBSEQUES) Desia les
Chrestiens auoient esté instruits à rendre les honneurs funeraus
au corps des fidelles par les Apostres, lesquels en Hierusalem
furent le grand deuilsur le corps de saint Estienne Leuite, c'est
à dire les solemnelles funerailles, suivant l'exposition de Saint
Hierosme; & ce, dit saint Denys, afin que les reliques de ceux qui
viuent en Dieu ne soient priuées de l'honneur qui leur est deu; où
bien encores comme dict saint Chrysostome, *affin que Dieu soit
glorifié, le defunct honoré, & les viuans recoient consolation.* Si que
dudepuis l'Eglise à tousiours pratiqué ce culte religieux pour vray
tesmoignaige de la foy qu'elle à de l'immortalité de l'ame, & re-
surrection du corps trespaslé.

Act. 7.

Sepul-
ture
chrestie-
ne.

Hieron.
ad Paul. ep.
25.
Et ep. 53.
ad Ripar.

Chrysoft.
hom. 4. in
ep. ad heb.

Le corps de nostre saint fut mis avec Hymnes & Cantiques
dans le sepulchre choisi dans l'Oratoire de la Vierge, duquel il n'y
a pas 50. ans que les fondemens furent descouuers près la Nef
de l'Eglise qui fut bastie à son honneur par Chronope, quelques
quatre cens ans apres, comme nous dirons en son lieu, & remar-
querons de plus que c'est tres-iniustement que le monastere de
saint Pons de l'ordre saint Benoist pres de Nice en Prouence,
veut s'attribuer & maintenir qu'il possede le corps de ce glorieux

Ex M. 5^e
Guldonis.

Prctan-
sion
fausse.

Chronol.
insul. leri-
nenus.

sainct. Dieu voulut plus a plein apres son decés, *la cruche de terre estant froissée par la mort*, manifester *la lumiere* de ses merites par les miracles que nous auons racontés.



P. odo. lib.
1. c. 9.

REVELATION DE SA MORT) En suite de ceste appa-
rition, rapportée dans l'histoire de nostre Dame du Puy en Vel-
lay, i'en rapporteray quelques autres; la premiere sera fondée
sur la recompense de l'hospitalité: car dit-on lors, que S. Front
celebroit les diuins mysteres dans la ville capitale du Perigord,

*L'hospita-
lité
recom-
pensée.*

Ribad. in
a. sanctæ
Marthæ.

tombant en extase, il fut en mesme temps à Tarascon en Prouence,
assistant visiblement avec Iesus-Christ à la sepulture de sainte
Marthe, si que au rappel de son rauissement il se vit sans ses
gans & son anneau qu'il y auoit laissé par oubly: ce qui se trouua
vray par les deputés qui y furent enuoyés, n'ayant peu obtenir
qu'un seul gan, retenans l'autre, qu'ils ont du depuis fait enchasser
dans vn Christal, pour memoire d'un tel miracle, qui est aussi

Bull. Sixti
4 anno
1476.

rapporté dans la Bulle du Pape Sixte, 4. donnée l'an 1476. en fa-
ueur de l'Eglise Collegiale de saint Front duquel il dit, *quod ab
eodem Domino nostro ad sepeliendam sanctam Martham hospitam
suam electus fuisse predicatur* La prose qu'on disoit en la Messe du
S. en parle en ces termes.

Prosa in
Missa san-
cti Fron-
tonis.

*Mirares! dum celebratur,
Missa, Presul soporatur,
Hora lucis tertia.
Tharasconum properatur
Christus illum comitatur,
Celebrans sanebria;
Apud istos absens mansit,
Apud illos manens transit,
Manet in absentia,
Extra corpus presul an sit?
Chyroteca cum remansit,
Dei sit scientia.*

Vid annot.
Baron. in
Mart. R. 5.
12. Jul.

Dans tout ce narré il n'y a point de contradiction bien est vray
que plusieurs tant Grecs que Latins ont fatrasé tant de choses
apochripes escriuant de sainte Marthe & S. Magdeleine, que
si la tradition de Tarascon n'estoit fort antique nous aurions
occasion de hesiter en ce point, auquel ie trouue bon de suiure ce
que dit le Cardinal Baronius en ce subiect, *in omnibus seruando
Apostoli regulam ut cuncta probans quod bonum est teneas*. L'autre

*Alter
depra-
uor.*

SVR LE CHAPITRE VI. 87

apparition de saint Front est écrite dans l'Eglise de saint Surin lez Bourdeaux, dans vne table agraphee à la muraille, dans laquelle saint Fronton Euesque de Perigueux, est mis avec six autres Euesques pour auoir assisté visiblement avec Iesus-Christ à la consecration du Cemetiere dans lequel furent enseuelis ceux qui estoient morts pour le nom de Iesus-Christ, dans la bataille qui fut liurée au mont saint Gratian: mais certainement ceste inscription est iugée defaillante par plusieurs chefs, specialement en ce qui touche la sepulture des soldats de Charlemagne morts à la bataille du mont saint Gratian, de Lurbe en la chronique Bourdeloise auoit indiqué ceste histoire l'an 778. *Charolus proceres Francos qui in angustijs montium Pyreneorum, insidijs ut fertur vasconum occubuerant, iustis peractis Burdegala sepelirit.* Le pere Fronton Deduc, obserue qu'il ne sçait pas sur quels historiens assurez se doit appuyer cet, *ut fertur*: car dit il? s'il n'a d'autre garant que l'histoire de Turpiu imprimée avec l'Auteur Rerum Germanicarum, il n'est guieres bien fondé, *veu qu'il y a plusieurs fables & contes de vieilles, prins des Romans, d'on est parti ce qui est dit des Cemetieres de Bourdeaux & de Blaye.* Vn autre Bourdelois bien instruit des raretés de son país, met en mesme rang l'erreur de la Papesse Ianne, & l'histoire *des Preux qui accompagnoit Charlemagne*: ainsi ceste derriere apparition demeurera assez affoiblie & sans preuue. Côme au contraire tout ce que nous auons rapporté de ce S. Apostre du Perigord paroît d'autant plus fortement appuyé par ces scholiés & commantaires, que nous arresterons pour continuer nostre Chronique.

Apparition.

Supposés.

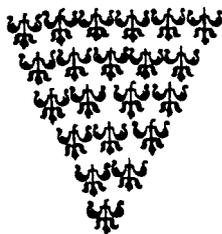
Et revisés.

Chron. Burdigal. delurbe. anno. 778.

Annotata Front. Ducei in chró. Burd.

De Reymond la. Pap. lan.

(c)



DIIS PENATIBVS
NVSQVAM SATIS



S. ANIANVS. II. Euesque.

DE VESPASIAN.

EMPEREUR. L'an 5.

Democ.
in tab
epif. pet.

Chenut.
ib.

Gall.
Christ. ib.

Breu
Petroch.

1. Pet. c.
5. v. 3.



ESIA durant le viuant du premier & tres-digne Apostre du Perigord, Sainct Anian auoit esté choisi par son sainct precepteur & pere, pour conducteur & compaignon de son zele, à ce que l'Eglise de ceste Prouince ne demeurat apres son decés sans chef pour succeder, comme vn autre Iosué, à l'esprit sainct du vray Moyse conducteur du peuple eslu. Il est vray semblable que au parauant ceste recommandation & ordination, Calepodius estoit desia mort, lequel durant la fuite & retraite de sainct Front auoit eu en charge ceste Eglise persecutée & presque desolée en son absence. Sainct Anian donc ayant esté ordonné par l'imposition des mains pour successeur, vit tout le fardeau de l'Episcopat deuolu sur ses espauls, son maistre estant decedé; sur les mœurs duquel il tâcha de se mouler pour se rendre, comme disoit sainct Pierre, la forme de son troupeau, lequel il exhortoit, affin que leur foy n'a guieres plantée, iettat bien

L'an
de
Iesus
Christ.
76.

Succes-
seur.

Et imi-
tateur
de S.
Front.

auant ses racines, de peur d'estre arrachée par les orages, qui desia grossissoiēt contre le nom Chrestien, ce qu'il faisoit en vertu de l'abondance des premices de l'esprit receu d'enhaut, qui le firent tousiours recognoistre pour sainct, comme nous trouuons dans tous les Breuiaries & martyrologes du Perigord. Il faut pourtant prendre garde qu'il y a plusieurs sainct Anian Euesque d'Orleans du temps d'Attila Roy des Huns; sainct Anian Euesque de Meaux duquel il est parlé dans les actes de sainte Geneuiefue: voire sainct Anian Euesque d'Alexandrie successeur de S. Marc estoit contemporain de nostre sainct, nous ne scauons combien de temps il gouerna ceste Eglise: moins encore scauons nous le temps de l'êtrée de Chronope son successeur.

Mart.
Rom.

Act. 5.
Genes.

Euseb. in
Chronic.

Le
fact
distin-
guer.

(f)



CHRONOPIVS. III. Eues.

DE L'EMPERE

ROMAIN.....



NIANVS estant mort Chronopius restoit enuie l'un des Disciples de S. Front, qui estoit natif du Perigord, fils de nobles Seigueurs, Elpidius estoit son pere, & Benedicta sa mere: mais à vray

Democa-
res. ibid.
Gall.
Christ.

Origine.

parler il estoit avec meilleur tiltre vray fils de l'Apostre du Perigord puis qu'il luy auoit donné la nouvelle vie du corps & de son ame, du corps? par le signalé miracle qu'il fit en celuy qui desia auoit perdu la vie, son pere ayant obtenu par ses prieres & l'armes la resurreccion de son fils, au grand estonnement de toute la Prouince, il donna aussi la vie à son ame & à toute sa famille qu'il baptisa iusques au nombre de trois cens, comme il est resmoigné dans l'ancien Breuiaire de la Prouince. *Chronopius etiam Elpidij & Benedicti filius à morte suscitatus, beati Frontonis discipulus, ac demum in episcopatu successor, cum numerosa familia ab eo baptizatus, multorum conuersionis ad fidem causa extitit.* Nous trouuerōs en l'an 500. vn autre Euesque Chronopius qui sortira de la famille de cestuicy, cōme Venance Fortunat, nous semble le donner à cognoistre dans l'Epitaphe qu'il luy dresse au verset quatriesme.

Breui Petrochor.
in off. S.
Front. l.
5. d. 3.

Ex. guid.
manulc.

Vid. inf.
ann. 500.

Venant.
fortu.
carm. lib.
4

*Ordo Sacerdotum cui fluxit utroque parente,
Venit ad haredem pontificalis apex,
Nobilis antiquo veniens de germine patrum :*

L'on ne s'estoit encore pris garde qu'il falut distinguer ces deux Chronopes, d'où s'ensuiuoiet plusieurs confusions en l'histoire, cestuicy n'ayant fait bastir la premiere Eglise, ny transporter les Reliques de saint Front : ains faut le remettre au temps auquel nos Chrestiens seront en plus grand nombre, & auront plus de liberte pour leurs bastimens Ecclesiastiques :

conten-

Re-
suscite!

Le-
sans
distinguer.

*See of
cris.*

contentons nous de dire qu'on trouue plusieursmanuscrits sous le nom d'Anianus & Chronopius successeurs immediats de saint Front, qui pourtant ont esté adulterez par le laps du temps, comme nous auons dit. l'année de sa mort nous est incogneuë, ny quels furent ses successeurs, si tant est qu'il en aye eu iusques à l'an 350.

*Ma. se
Aniani
& Chron.*

(8)



SIEGE VACANT
A CAUSE DES PER-
SECUTIONS



OVs ceux qui ont escrit la suite des Euesques de nostre France, tant anciens que modernes sont contrains de brizer en ce temps icy. Saint Gregoire Archeuesque de Tours à la fin de son histoire des François, dressant le denombrement de ses predecesseurs s'arreste & interromp icy notablement, Adon en sa chronique des Euesques de Vienne s'arreste aussi, Flodoüart mettant à la teste de son oeuvre les Euesques de Reims, laisse beaucoup d'entr'ouerture: les modernes sont contrains de faire le mesme, dont voycy les causes asses cogneuës à tous, asçauoir la rage de nos souuerains contre le nom Chre-

*Grego
Tur. de
gest.
Franc*

*Ado. in
chro. ep
Vienn*

*Flodo. ll.
I. c. 5.*

*Cause
de va-
cance.*

stien, les Empereurs Romains ayant gouverné l'Aquitaine iusques à ce que les Gots l'eurent en partage l'an 409. & sans passer plus auant me semble bon de mettre icy les diuisions anciennes & modernes de l'Aquitaine, qui nous seruiront de guide pour le restant de cest ou-
 urage.

Notit.
Imper.

Itinerar.
Antho.

Ammiã.
cap. 15.

Vid. inf.
anno.
632.

Et anno.
850.

Lors que le gouvernement des Gaules fut donné à Iule Cæsar 56. ans deuant Iesus Christ, l'Aquitaine estoit renfermée par les Pirenées par la Garonne & par l'occean, Auguste son successeur l'estendit iusques au Loyre. Soubz Antonin elle fut diuisée à trois villes capitales, Bourges, Bourdeaux, & Euse: mais l'an 632. Dagobert adiousta le Languedoc aux precedantes bornes de l'Aquitaine, pour en faire vn plus ample Royaume en faueur d'Aribert son frere. Soubz la seconde race de nos Roys, ce Royaume s'estendoit iusques dans les Espagnes, au dela des pyrenées & iusques au Loyre de deça: mais lors que les Estats furent tenus à Limoges l'an 850. le nom de Roy fut supprimé, & les Ducs d'Aquitaine furent ériges, non avec telle estenduë ny puiffâce qu' auparauant. Au-
 iourd'huy si nous diuisions l'Aquitaine par le gouuernemēt & generalité elle cōprāt les païs de Bourdeaux, des Lanes, de Cōdomois d'Arma-
 gnac, de Quercy, de Perigord, & de Rouërgue

*Diui-
sion de
la Gui-
enne.*

Pour lors donc nous estions soubz la souue-
 raineté de l'Empire Romain, & partant voyons
 dans vn sommaire denombrement des Empe-

*Empe-
reurs
Ro-
mains.*

- Empereurs Romains.* reurs, cōbien ils s'acharnerēt contre le sang de nos fideles par dix ou douze persecution pres- que generales. Domitian succede à Tite Ves- pasian l'an 84. il fut autheur de la seconde per- secution qui fut si atroce qu'il ne pardonna pas mesmes aus siens, faisant mourir son cousin germain & exilant sa femme avec sa niece. l'an 98. Nerua succede & baille vn peu de res- pir: Traian fait Empereur dresse à la priere du Senat la 3. persecution generale. Adrian luy succede l'an 119. qui à la seule demande du peu- ple, sans autre forme de procès meurtrissoit les Chrestiens. l'an 140. vient Anthonin, auquel saint Augustin attribue la 4. persecution. l'an 163. Marc Aurelle tourmente extremement les Chrestiens de la France, tesmoin les lettres des Eglises de Vienne & de Lyon, aux Chrestiens d'Asie & d'Affrique. l'an 182. sous Commo- dus l'on eut du calme; comme aussi sous He- lius Pertinax, l'an 195. sous l'Empereur Seuere l'idolatrie deuray fut abolie en plusieurs lieux de la France, mais ce ne fut sans vn cruel car- nage qui fut la 5. persecution l'an 204. les qua- tre suiuan Empereurs donnent vn peu de re- lache, Anthonin Caracalla l'an 213. Macrinus, Eliogabalus l'an 220. Alexandre l'an 226. mais aussi l'an 237 la sixiesme persecution de Maxi- min fut par special cōtre les Prelats de l'Eglise, & si Gordian & Philippe donnerent quelque paix; aussi l'an 235. nous apporta la 7. persecutiō de Decius, briefue mais tres cruelle. Gallus &

2. perf.

Vid. chro-
nolog.

Eusebij.

Gene-
brardi.

Galterij.

Gordo-
nis.

Turcell.

3. perf.

4. perf.

5. perf.

6. perf.

7. perf.

8. perf. Volusianus la renouellent l'an 255. Nous mar-^{255.}
quôs la huiëtiefme perfecution l'an 259. soubz
Valerian & Gallien, de plus les Allemens enne-^{259.}
mis de l'Empire inondêt la France & la pillent.
Claude l'an 269. succede & à l'Empire, & à la^{269.}
cruauté. La 9. perfecution fut allumée l'an 273.^{273.}
9. perf. par Aurelian, Tacitus commande qu'on face
vn peu de trefue pour les Chrestiens, & si elle
continue soubz Probus l'an 280, c'est neant-^{280.}
moins avec beaucoup de ma'lheur de la Guy-
enne, l'Empereur estant venu és Gaules avec
puissante armée contre les Allemans desquels
il defit pour le moins 40000. l'Empire de Car-
us & ses enfans, Carinus & Numerianus ne^{302.}
10. perf. furent qu'vn relasche, pour la 10. perfecution
de Diocletian & Maximian l'an 302. & plus
cruelle que les precedantes, les Eglises abba-
tuës, les escritures bruslées, vne infinité de
Chrestiens murtris par tout le monde, *Et omnis,*
ferè orbis sacro martyrum cruore infectus est, & nul-
lis vnquam bellis mundus magis exhaustus est, dit
Seuer. Sulpic. soubz Constantius Clorus l'an
304. la perfecution ne cessa soudain après qu'il^{304.}
304. obtint l'Empire à raison des troubles de l'occi-
dant. Tout nostre Royaume fut notablement
troublé soubz le siecle de Cōstantin qui pour-
tant fut fauorable à toute l'Eglise chrestienne:
25. perf. car les Allemens estant defaits par luy l'an 307.^{307.}
307. leurs Roys Ascaric & Rhagaise prins & expo-
sés en theatre aux bestes fauves, neantmoins
tousiours ils continuent leurs incursions contre

Seuer.
Sulpic.
hist.

Nazar. in
pan. Cōf.

Enfeb.
Caf. in
vit. Cōst.

342.
358
son fils Constant Empereur, qui dressa toutes
ses forces contr'eux l'an 342. tantost vainqueur
tantost vaincu. Iulian son successeur se trouue
en la mesme agonie l'an 358.

*Me-
moires
per-
dus.*
Or quel moyen d'auoir conserué les memoires
des Eglises particulieres, & d'auoir tou-
siours eu des pasteurs parmi ces grands boule-
uersemens d'Estat & de religion : cependant il
nous faut recourir au sainct Siege Romain, le-
quel nous recognoissons pour matrice de no-
stre Eglise, auquel perseuere durant ce temps
le flus non intetrompu de 35. Pontifes presque
tous martyrs de Iesus-Christ.

*Paix
sous
Con-
stans.*
Il est pourtant croyable que nous auions des
Euesques au temps doré de Cōstantin, auquel
nous trouuons les Euesques de France ligués
avec sainct Hilaire Euesque de Poitiers, voisin
de nostre Prouince, qui par vn mutuel consan-
tement decreterent separation de communion
d'avec quelques Euesques de ces quartiers de-
sia infectés de l'heresie d'Arrius; Saturnin Eues-
que d'Arles se sentant plus offensé obtint com-
mandement de l'Empereur Constance pour
contraindre les Euesques de s'assembler à Be-
ziers, auquel conciliabule sainct Hilaire fai-
sant deffaut il fut par eux condāné au bannisse-
ment avec Rodanius Euesque de Tolose, *ma-
nente tamen integra fide*, au dire du mesme sainct
Hilaire au liu. de Synodis, qu'il escriuit en son
bannissement l'an 358. Or il est vray samblable
que parmi ces affaires si importans & si vniuer-

Hylar. l.
deSynod.

sels nos Euesques de la basse Guyēne y estoient
 mellés, quoy qu'il ne leur adresse ce liure de *S. Hi-*
laire
éscrit
aux
Eues-
ques.
Synodis, comme aux autres Euesques voisins,
Dominis & beatissimis fratribus & coepiscopis pro-
uincia Germania primæ & Germania secunda, pri-
mæ belgia & secunda, Lugdunensis primæ & Lugdu-
nenfis secunda, & primæ Aquitaniæ, & nouem po-
pulaniæ &c. Sans dire mot de la seconde Aquitainne : car tous sçauent l'ordinaire diuision de
 l'Aquitaine desia mise suiuant Isidore en ses
 annotations sur les prouinces de France? La
 premiere à pour chef Bourges, *Auaricum Bytu-*
ricum, qui Cubi : la seconde apellée commune- *Diui-*
siou
d'A-
quitai-
ne.
 ment Guyenne, à Bourdeaux *Bythuricum viuis-*
corum, soubz lequel cette prouince de Perigord est comprise, & la Nouem populanie re-
 cognoit auioird'huy Aux pour Métropolitaine. La cause de ceste obmission ne seroit pas
 qu'il ny eut encores d'Euesques, les Euechés
 prochains estans tous fournis : pourroit estre
 que les nostres estoient tous partisans de ces
 Prouençais Arriens, qui comme tels ne meri-
 toient le tiltre de confraternité, & autres elo-
 ges d'honneur que saint Hilaire donne aux
 Ortodoxes.

Ifid. in
 ann. ad
 prou.
 Gall.

L'an 363. Iouian fut Empereur durant huit 363.
 mois, la mesme année, Valentinian luy fut sub- 367.
 stitué, qui l'an 367. crea Cæsar son fils Gratian,
 soubz lequel Priscillianus l'an 381. par ses faux 381,
 dogmes qui venoient des Gnostiques troubla
 notablement l'Eglise d'Espagne, & pour arre-

*Gno-
stiques
Here-
tiques.*

ster le cours de ceste infame heresie l'on assen-
bla vn concile prouincial à Sarragosse, auquel
les Euesques Aquitaniens feurent appellés,
cōme Delphinus Archeuesque de Bourdeaux,
& quoy que dans les signatures des actes de
ce Concile il n'y ait que 12. Euesques, neant-
moins il y en auoit dauantage, selon la remar-
que du cōmantateur des Conciles, leurs noms
estans perdus à nostre grand dommage: cepen-
dant ni les ordonnances de tous ces bons Pre-
lats, ni la condamnation de Priscillianus & des
Euesques ses adherans, n'eurent assés de force
pour arrester le cours de sa fausse doctrine: car
se voyant viuement poursuiui, voire banni de
l'Espagne, il s'en alla vers le Siege Romain au
Pape Damase pour le tromper s'il luy feut esté
possible, & reuenant avec commandement de
l'Empereur Gratian d'estre restably, par toutes
ses courses il laissa en allant & venant comme
l'escargot la piste de ses faux dogmes: Or le
mal tout châceus s'espandant de plus en plus,
tant à Bourdeaux que és villes & prouinces
voisines, comme aussi pour obeyr au comman-
dement du Tyran Maxime obtenu par Ithacius
qui auoit esté contraint de se retirer vers les
Euesques de ces quartiers estant chassé d'Espa-
gne par l'Empereur; Delphinus Archeuesque
de Bourdeaux hōme fort loué par Seuere Sulpi-
ce, asēbla dās cette ville vn Synode prouincial
de ses Euesques suffragans l'an 385. ce fut la
que Instantius Priscillianiste estāt interrogé le

Tom. I.
Concil.
vet. edit.

Binius in
Concil.

*Pour-
suis.*

Seuer.
fulp. Hist.
lib. 2.

Conc.
Burdigal
ann. 385.

premier, & condamné comme indigne de son Euesché; son maistre Priscillianus estonné par la condamnation de son Symmiste, forma son appel au Tyran Maxime, à laquelle euocation de cause les Euesques acquiescerēt contre tout droit & constitution de l'Eglise; mais ce fut au despans de l'heresiarque: car estant conuaincu deuant le Tyran, il eut la teste tranchée avec quelques siens adherans, & les autres bannis: sur ces nouvelles les Bourdelois dans vne seditiō assommerent à coups de pierres la dame Urbica son escoliere, qui auoit succé le venin de la fausse doctrine, comme est rapporté tant par Seuere Sulpice que par Prosper d'Aquitaine: mais les actes du Concile de Bourdeaux sont perdus & n'auons peu trouuer le nom de nostre Euesque qui y assistoit comme suffragant.

*Et cō-
dam-
nés.*

*Maf-
sacre.*

Prosper.
Aquit. in
Chroni.

Chron.
Burd. de
Lurb.

(h.)



P E G A S I V S. *Euesque*

D E L' E M P I R E

D' H O N O R I'

H Onorius successeur en l'occident à l'Empire de son pere Theodose l'an 395. herita sa pieté & zele pour la vraye religion, rehaussant grandement l'esclat du Christianisme: mais l'Eglise de

*L'an
de Ies
Christ
395.*

*Inde-
uorien
des
Fran-
çois.*

France abusant de ce calme tomba en plu-
sieurs vices & corruptions qui appellerent
contre soy l'ire de Dieu, par l'inondation de
toute sorte de nations barbares, qui l'an 407.

Hieron
epist. 11.
ad Ague-
ruciam.

407.

Punis.

Hyerosme en l'epistre ad Agueruciam, nomme
quelques vnes, *innumerabiles & ferocissima na-
tiones uniuersas Gallias occuparunt, quidquid inter
Alpes & Pyreneu est, quod Oceano & Rheno inclu-
ditur: Guadus, Vuandali, Sarmata, Alani, Guipe-
des, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemanni, &
o lugenda respublica! hostes Pannonij vastarunt.*

*Par les
barba-
res.*

Ainsi durant ce temps malheureux toutes ces
prouinces des Gaules furent saccagees, & ce
d'autant que comme lamante Saluian Eues-
que de Marseille en son liure qu'il a fait sur ce
subject, *in omnibus Gallijs sicut diuitijs primi, ita
& vitijs,* pour les bien-faits receus de Dieu ils
luy auoient rendu vne mauuaise reuence par
leurs vices. Nos mal heurs grossirent fort l'an

Salu. lib.
5. de ve-
ro iud.

412.

*Gots
posse-
dent
l'A-
quitai-
ne.*

412. auquel les Gots Arriens de religion des-
cendans des hautes Allemagnes pour chercher
nouuelles demeures, apres auoir brigandé
long temps toute l'Italie, l'Empereur Hono-
rius pour se descharger & auoir paix avec ces
brigans, les enuoya habiter en l'Aquitaine
ainsin l'estat & la religion estat fort renuersés,
nous tombasmes sous la puissance de ces
enrages Heretiques, *Aquitanię* dit S. Hiero-
me *Nouęque populorum Lugdunensis & Narbo-*

Hieron.
ibid.

nensis prouincie prater paucas vrbes populata sunt cuncta, quas & ipsas foris gladius & intus vastat fames. Parmi ces siecles peruertis Dieu auoit donné à l'Eglise du Perigord vn tres digne & tres sidelle pasteur, comme vn iuste Loth parmi les Sodomites, lequel saint Paulin met au rang des Euesques de son temps dignes du Seigneur, conseruateurs de toute la foy & religiō. Saint Gregoire de Tours au liure 2. *de gestis*

Gregor.
Turon. l.
2. de gest.
Franc. c.
13. ex
Paulini
fragm.

Francorum raporte ce fragmant d'vn œuure de saint Paulin qui ne se trouue auiourd'huy en son entier, *si hos videas dignos domino sacerdotes, vel Exuperiū Tholosa, vel Simpliciiū Vienna, vel Dynamium Engolisma, Vel Venerandum Alueris, vel Alithium Cadurci, vel nunc Pegasium Petrochorijs, vtcumque se habent seculi mala, videbis presecto dignissimos totius fidei religionisque custodes.* C'est le tesmoignage qu'il rend de ces Euesques avec lesquels, à ce que ie crois, il auoit fait cognoissance familiere durant son grand & long pelerinage en ces quartiers. Nous trouuōs aussi par ce denōbrement le temps auquel Pegasus fut Euesque, puisque nous sommes assurez que saint Exupere mis son contemporain fut à Tolose l'an 406. Democares à la table des Euesques du Perigord met Pegasus sous Childeric qui fut au 5. siecle.

SS. E.
ues-
ques.

Pega-
sius.
Eues-
que.

Democ.
in tab.ep.
Petroch.

Hieron.
ibid.

Incontinent arriua la ruine de la ville de Tolose qui long temps auoit esté espaulée par les merites de son saint Prelat Exupere. Saint Hyerosme ne peut s'ē souueuir sās larmes & ce

A-
rhaul-
pbw.

d'autant qu'il auoit de l'inclination pour ce lieu, ou il auoit fait partie de ses estudes : mais ce siege de la pieté & doctrine fut erigé par les Gots pour le siege capital de leur Empire ou tyrannie. Ataulphus fut le premier Tyran Got qui nous commanda : à son arriuée il fit massacrer presque tous nos Euesques de Guyenne, specialement saint Sauin Euesque de Bourdeaux, successeur de saint Anian : nous examinerōs plus bas si Pegasius mourut dans cette persecution. Saluian spectateur de tous ces mal-heurs ne peut croire que dans toutes les Aquitaines qui regorgoient de crimes & abominations, il se trouuat vn Prelat vrayement saint personnage, puis que Dieu auoit si seuerement puni ceux mesmes qui estoient en opinion de saintete : il les appelle à demi saints, *exceptis tamen perpaucis ferme sanctis & insignibus viris, qui vt quidam ipsorum ait, sparsis redemerunt crimina nummis*, y comprenant Euchaire de Lyon, Solonius de Veronne, Hilaire d'Arles, Prosper de Guyenne : & derechef au liure 7. il les deschiffre estrangement, *vtique etiam in illa*

Chron.
Geneb.
Galerij.
Burdigal.

Salu. loc.
cit.

Salu. lib.
7. dever.
iudicio.

Inde-
uotion.

tunc generali vitiorum colluuię, recte minorum criminum reos fuisse credimus qui corrigi a diuinitate meruerunt.

Nous sçauons tres bien que toute la discipline ecclesiastique estoit desbandée dans nos prouinces. Saluian n'à point de honte d'appeler toutes les villes de la Guyenne vn vray Bourdeau, *que tous les grands ont vescu dans la*

bourbe de la lubricité, de l'adultere, & plusieurs autres crimes honteux pour nos Chrestiens qui n'a gueres auoëit veu la saincteté de leurs premiers Apostres.

Dubouchet ann. Aquit.

Chron. Burdig.

Prosp. Aquit. lib. de prou.

Theoph. lib. 66.

L'an 414. Atraulphe avec 6. de ses enfans estât massacré par les siens, Segericus son successeur ressentit aussi la mort violente, Vvallia fut esleu nos annales d'Aquitaine le recognoissent pour leur premier Roy, l'an 419. sous lequel nous fusmes fort tyrannisés, Prosper d'Aquitaine vray Hieremie de son temps se l'amente l'an 419. de ce qu'il auoit tantost dix ans que tout son païs estoit en proye aux Vuandales & Getes.

414. Segericus.

Vvallia.

419.

Hec cede decenti,

Vuandalicis gladijs sternimur et Geticis.

les Romains resistoient à leur possible à ces vsurpatios, iusques à ce que à nostre grand malheur! la paix fut accordée entre le Roy Vallia & Constantius general de l'Armée Imperiale, par laquelle toute la basse Guyenne fut donnée en propre à ce Roy infidele.

Mais tous ces maux ne furent que des esgratineures ou plustost des ombres ou peintures de mal, au pris des douleureuses escorchées que nous receusmes du fleau de Dieu Attila Roy des Huns, qui comme dit Theophanes, estoit né pour la terreur de toute la terre, il s'eslança dans la France, specialement dans les Aquitaines, cōme vn foudre de guerre l'an 451. avec vne armée composée de iene scay combien de nations, outre celles que S. Hyerosme

Attila

451. nomme, renuerfant, peslemeslant les choses diuines & humaines avec telle calamité & ruine totale de ces prouinces, qu'à bondroit ce Tyran se donna le nom parlant à vn de nos Euesques de France de *flagellum Dei*. Comme Isaie nomme Assur l'impie persecuteur du peuple de Dieu. Isa. 28.

Lupus
de
Rheo-
ricien.

Durant ce temps viuoit Lupus pour lequel ceux d'Agen & de Perigueux estoient en vne sainte contention & debat à qui l'auroit en leur ville, pour enseigner la Rhetorique : car il estoit natif en l'vne, & marié en l'autre, ces deux villes dōc à l'anuy, tāt à cause de ses rares perfections que de sa noblesse, le vouloient attirer à eux : comme il appert par vne epistre que Sydonius Apollinaris le Senateur, & qui auoit esté rauy de la prefecture pour l'Episcopat, luy escriuit comme à son intime, laquelle rapportant en partie, nous apprendra beaucoup de particularitez qui nous touchent. *LVPO SVO SALVTEM. Quid agunt Nitiobroges? quid Vesunnici tui? quibus de te sibi altrinsecus vindicando nascitur semper sancta contentio, vnus te patrimonio populus, alter etiam te matrimonio tenet: cumque hic origine, iste coningio melius quod vterque iudicio.*

Mis-
sue.

Sydon.
Apol. lib.
8. epist. 2.

Apportons à ce passage assés obscur de la lumiere, nous seruans de l'exposition de Sauiaron. *Nitiobroges*, sont les Agenois, comme il se trouue dans la Biblioteque de Scaliger, *Lupo Aginensi*. *Vesunnici*, sont les Perigordins,

Comm.
Saiaro.
in Sydo.

comme nous auons dit : *vnus & hic*, se rapportent aux Agennois pour sa naissance : & *alter & iste* indique les Vesunniës pour son mariage : or si ce Lup^o estoit le mesme que Lupus, ou *Leu* Expliquée. en vieux François, Euesque de Troye en Champagne, auquel Sidonius escriuit plusieurs autres lettres, *Lupo tricasino*, nous concludrions que saint Hilaire Euesque d'Arles & Primeniola estoient natifs de Perigeux, puis que saint Leu y auoit esté marié : car tous accordent que la femme s'appelloit Primeniola sœur de S. Hilaire ja nommé, si cela estoit asseuré i'aurois vn grand champ descouuert pour dire merueilles de ces deux saints, cōme appartenans à nostre Prouince : mais la chose estant douteuse ie ne m'y arreste; ains remarque le zele de ces deux villes pour auoir ce Lupus, tant pour estre honorés de ses rares merites que pour apprendre de luy la Rethorique en laquelle il estoit puissant; & ne pouuant contenter à la fois ces deux villes, à son absence il enuoyoit Dripanius à Agen, & Antedius grand Rhetoricien d'vn stile doux & elegant pour instruire les Vesunniens : *Tu verò utrisque presentiam tuam dispositè vicissimque partitus, Dripanium illis, modo istis restituis Anthedium, & si à te instructio Rhetorica postcatur, hi Paulinum, illi Alcimum non requirunt.* Sur quoy ces deux villes sont à louer de ce que au temps que les estudes & les hommes de lettres estoient mesprisez, suiuant la plainte du mesme Apollinaris en l'epistre 17.

Baron.
vid. to. 5.

Zeile
louable.

Sydo.
Ibid.

Idem. ep.
17. lib. 4.
& ep. 2.
lib. 8.

du 4. liure, & epistre 2. du 8. comme aussi de Claudianus Mamercus; neantmoins ceux cy s'estudiēt pour auoir des personages bien lettrez: mesme les Vesuniens refusoient de recevoir pour Rhetoriciē en leur ville Paulin le jeune, homme au reste fort eloquent, suiuant le témoignage de saint Hierosme. *Sed & ipsum genus eloquij pressum est ac nitidum, & cum Tulliana luceat puritate; crebrum est in sententijs*: mais il estoit impertinent en sa poësie mal à propos attribuée à saint Paulin de Nole: d'autre part il ressentoit pour lors à l'heresie des Priscillianistes par lesquels il auoit esté infecté à Bourdeaux, cōme nous descouurons par son œuure Eucharistique, & partāt les nostres ne vouloiēt appeller dans leur ville c'est esprit dangereux.

Claud.
Mam.
lib. 7. de
statu.
anim.

Hieron.
epist. 13.

Paulin
le ieune.

Paul. eu-
charistic.

456.

Theoredus ou Thodoric Roy des Gots succeda à Vuallia au Royaume d'Aquitaine. Thurismond l'an 456. fut en suite Royd'Aquiraine Theodoric second vint apres, lequel passant son armée dans les Espagnes, par son absence donna occasion aux François de s'emparer du païs qui est appellé de France, pour y establir leur Monarchie sous Childeric.

Chron.
Gene-
brardi.

Galterij.

Burdig.

Roy
des
Gots.

464.

Nostre prouince auoit souffert durant toutes ces inondations des maux notables: mais encore ce n'estoient que des auans-gouts de la coupe de la fureur du seigneur qui fut espaduē sur nos Eglises l'an 464. sous Euarix où Erric successeur de son frere Theodoric, homme cruel contre les catholiques qu'il persecuta

Grego.
Turo.lib.
2. de gest
Franc.

Annotat.
Papi.
Masso.

Sydon.
Apol.ep.
6. lib.7.

Luc. 16.
Exod. 5.
Daniel 3.
Ezech.
32.

Sydo.
ibid.

à outrance. Sainct Gregoire le remarque, *Maxime tunc Nouempoulanię geminaque Aquitanię vrbes ab hac tempestate depopulatę sunt* : car c'est ainsin qu'il faut lire, selon l'obseruation de Papius Masso, & nō pas *gemineę Germanię* Vincēt de Lerins en parle fort au long : mais Sydonius Apollinaris dans l'epistre 6. du 7. liu. escrite à l'Euesque Basile en parle à fons, & pour voir la face defolée de l'Eglise du Perigord, il nous faudroit icy transcrire tout au long cest'epistre. Premièrement il nous represente le Tyran Euarix, comme vn Loup carnacier, animé par l'heresie Arriene, qui faisoit à la gorge les vrais pasteurs, à demi endormis pour à loisir se gorger de la ruyne des ames, en quoy il le compare à ce riche Glouton, au Pharaon cruel, au Roy de Babylone, à Assur qui toune de feste Royal, & toute la Guyenne au pauvre Lazare tout playé, au peuple de Dieu afferui, aux enfans fideles jettés dans la fournaise, & ce d'autant qu'il auoit tellement à contre cœur le nom de Catholique, qu'il sembloit par son furieux zele tenir autant de préeminence en sa secte, comme il releuoit parmy les siens en puissance, *tantum ut ferunt ori, tantum pectori Tyrā suo Catholici mentio nominis esset, ut ambigas amplius ne sua gentis, an sua secta teneat principatum ad hoc armis potens, acer animis, annis alacer.* Que nos religionaires de ce temps prennent garde à quels monstres leur impieté succede. Ce tyran exerça specialement sa rage sur les Pasteurs

Mise-
re de
l'A-
quitai-
ne.

steurs fidelles en banissant les vns, faisant mourir les autres, ne permettent qu'on y mit des successeurs. Voicy le nom de plusieurs Eueschés destitués pour - lors de leurs pasteurs, compris dans ce piteux estat, *discite cito catholici status valetudinem. Burdegala, Petrochorij, Rutheni, Lemouices, Gabalitani, Elufani, Vasa-tes, Conuena, Ausenses, multoque iam maior numerus ciuitatum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps Episcopis in defunctorum officia suffectis &c. Latum spiritualis ruina limitem traxit.* Plusieurs ont creu que tous les Euesques de ces lieux auoient esté mis à mort par Euarix, saint Gregoire de Tours, *grandem in Gallijs super christianos intulit persecutionem, truncabat passim peruersitati suae non consentientes, clericos carceribus subigebat, sacerdotes vero alios dabat exilio, alios gladio trucidabat.* Je conjecture pourtant qu'en ce temps icy Pegasus estoit mort; & si tant est qu'il eust eschapé les precedentes persecutions, peut estre le faudroit-il mettre au rang des Euesques, lesquels, *sparsis redemerant crimina nummis*, comme nagueres disoit Saluian. Les Vesunniens à cette derniere persecutiõ furent chassés de leur ville par les Gots, & la Religion Catholique demeurant sans Pasteur pour la conseruer, receut vn notable dõmage, nõ seulement dans les parroisses champestres, les Eglises estant saccagées, pillées, bruslées, sans roict, sans portes, sans estre frequentées, l'herbe croissant dans

Du
Pari-
gord.

Idem
ibidem

Grego.
Turo.lib.
2. c. 25.

Saluianus
loco cit.

Egli-
ses de-
solées.

Sydo.
ibid.

leur paruis : mais encore dans les villes par tout on voyoit l'image de la desolation, escou-
rons Sydonius, nulla in desolatis cura Dioecesi-
bus parrochijsq; videas in Ecclesijs, aut putres cul-
minum lapsus, aut valuarum cardinibus auulsis, ba-
silicarum aditus hispidarum ueprium fruticibus
obturatos, ipsa pro dolor videas armenta, non mo-
do semipatentibus iacere vestibulis, sed etiam her-
bosa viridantium altarium latera depasci: sed iam
non per rusticas solum solitudo parrochias, ipsa insu-
per vrbanaum Ecclesiarum conuenticula rare-
scunt, &c. quand il dict que nos Eglises estoient
 pleines de broussailles, ce n'estoit pas tant à
 raison du peu de frequentation, que parce que
 Euarix auoit fait clorre les porches des Egli-
 ses avec des espines pour empescher l'abord à
 nos Catholiques qui restoient dens ce notable
 déchet de la Foy, qui ne fut pas singulier pour
 ce païs : car l'an 471. & 476. tout l'vniuers ge-
 mit sous le gouvernement des Princes ou he-
 retiques ou infideles.

Sans
frequē-
tation.Baro. an-
no. 471.
& 476.

471.

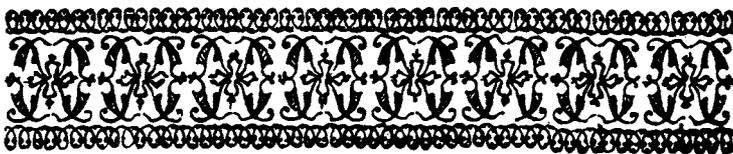
476.

Sydon.
epist. 6.
lib. 2.

(i)

Sidonius enuoye l'epistre 6. du 2. liure à vn
 Pegasus, qui estoit aussi son intime, peut estre
 estoit-il nostre Euesque. C'est tout ce que i'ay
 peu obseruer de ce Prelat dans ces siecles in-
 fortunez : voyons vn temps plus propice.

Epi-
stre.

CHRONOPIVS. *Euesque.*ALARIC. *Roy d'Aquitaine.*

L'an
de l'e-
sus-
Christ.
476.

NONOBSTANT tous les efforts de l'heresie Arrienne nos Catholiques conseruerent la Foy qui duroit encore sous Alaric, successeur de Euarix, qui mourut, comme dit Gregoire de Tours, *ultione diuina percussus*, ils estoient chassés de leur ville: mais non separés de leur Dieu, leurs Eglises, autels monasteres auoient esté réuersés, bruslés: mais leur constance & fidellite demouroit sur pied, & lors qu'ils eurent vn peu de relasche ils esleurent des Pasteurs zelés & affectionnés pour opposer le courage à l'orage. L'an 485. plusieurs maladiués beans apres le bien des Eueschés qui desia estoient grands, pa&isoient & sacrilegemenent acheptoient des Gots les sieges Episcopaux, suiuant la plainte de Sydonius, *dicere auderem tam precipitis animi esse plerosque tāque periculosi, vt sacrosanctam sedem dignitatemque pretio oblato affectare non formident.*

Grego.
Turo. lib.
2. c. 25.

Cou-
rage.
des
Chre-
stiens.

485.

Sydon.
epist. 5.
lib. 7.

CHRONOPIVS, que les autres nomment Acronopus, n'entra dans l'Episcopat par la porte de la Symonie: mais par vne sainte succession de ces aieulx, comme assure Venance For-

Democ.
in tab ep.
Petroch.
Chenu-
tus.

Gallia
Christ.

runat Euesque de Poictiers dans l'Epitaphe
qu'il luy dresse, lequel nous represente les vifs
lineamens de ses rares vertus, dignes d'un S.
Prelat, bien necessaire à ce Dioceze desolé. Je
suis d'aduis de renuerser vn peu l'ordre de l'his-
toire, mettant son sepulchre au commencemēt
de sa vie, pour suiure apres plus à l'asseuré ce
que Fortunat nous apprendra de luy.

Chro-
nop.
Eues-
que.

EPITAPHIVM CHRONOPJF.
Episcopi Petrachoricensis

Venant.
fortuna-
tus carni.
lib. 4.
Epitaph.
Chrono.
episc. Pe-
troch.

*Si terrena sacer quondam tibi cura fuisset
Carmine plus lachrymas quã modo verba darem,
Sed quia tu mundus, nec sunt tibi crimina mundi,
Nos gaudere mones qui sine morte manes.
Antistes pietate calens venerande Cronopie
Membra sepulcha tegunt spiritus astra tenet.*

Origo.

*Ordo Sacerdotum cui fluxit utroque parente,
Venit ad heredem pontificalis apex.
Hunc tibi iure gradum successio sancta parauit,
Ut quasi iam meritò debitus esset honor.
Nobilis antiquo veniens de germine Patrum,
Sed magis in Christo nobilior merito.*

Eloquen-
tia.

*Sic vultu semper placidus, seu mente serenus,
Pectore sincero frons sine nube fuit.
Cuius ab eloquio nect̄ar per verba fluebat
Vinceret ut dulces ore rigante fauos.*

Charitas.

*Nudorum tu vestis eras argenti amictus,
Qui ad tua tecta fugit tectus & ipse redit.
Diuitias omnes inopum sub ventre locasti
Unde tibi semper viua talenta manent.*

CHRONOPIUS

III

*Esuriens epulum, sitiens te sumere potum,
Cernere te meruit tristis & exul opem.
Implesti proprijs viduatam ciuibus urbem,
Videruntque suos te redimente lares.
Quam lupus à stabulis tulerat frendente rapina,
Te pastore gregi reddita plaudit ouis.
Templa exusta celer reuocasti in culmine prisco,
Hinc tua, sed cælis stat sine labe domus.
Ipse bis octono vixit in corpore lustro,
Nunc tibi pro meritis stat sine fine dies.*

Prociui-
bus.

restaura-
tor.

Moritur.

Voilà le narré de la naissance illustre, de la vie sainte, & de la mort heureuse de nostre

Son o-
rigine.

Euesque descrite elegamment: il nous faut par
pieces resuiure ses loüanges, remarquant la
noblesse de sa race *de germine Patrum* c'est à dire
Episcoporum où *senatorum*, ce qui estoit ordina-
re aux Euesques de ce temps là; car comme ob-
serue Sydonius en l'arangue qu'il fit pour
l'eslection de Simplicius Euesque de Bourges,
affin qu'en ces quartiers l'estat Episcopal fut
respecté, presque tous les Euesques auoient esté
pris de la race des Senateurs Romains, d'où
sont prouenus les grands biens & richesses des
Eueschés: voire selon le mesme Sydonius, les
Gaulois Romains de grand maison qui estoient
pour lors sous la puissance des Alains, Francs
& autres vainqueurs, se trouuoient priués des
charges & offices, tant pour la guerre que pour
les magistratures: si qu'ils estoient bonnement
contrains *dimittere ciuitatem aut capillos*: que si
par le mot de *Patrum*, il faut entendre les Eues-

Sydoni.
oratione.
pro elect.
simpl.

Eues-
ques.
No-
bles

ques, & que l'ordre d'Euesque soit escheu à Chronopius par la suscession de sa genealogie, ce n'est rien de nouveau, puisque ordinairement on choissoit des veufs ou des mariés qui se separoient de leurs femmes, dont nous auons exemples à foison, & quelquefois la saincteté de leurs enfans les faisoit trouuer dignes d'heriter au sacerdoce, ce que despuis fut deffendu par les Conciles. Pourroit estre que son pere & son ayeul auroient heu l'Euesché, pour expliquer ce *uotoque parente* : neantmoins l'on peut dire que sa mere estoit aussi fille de quelque Euesque à la façon que nous auons dit, & que la race de l'ancien Chronopius estoit encore debout depuis 400. ans.

Dés lors qu'il fut appellé à l'Euesché ceste ^{490.} prouince commença d'humer vn air plus doux que par le passé : Alaric durant 22. ans de son regne laissa les Catholiques en liberté : ^{Ami d'Alaric.} voire il respecta grandement, tout heretique qu'il estoit, plusieurs Euesques, comme saint Remy, & Chronopius trouua tellement grace deuant ses yeux, que comme Nehemie enuers le Roy Artaxerses, il obtint le reestablisement des Perigordins dans leur ville, de laquelle ils auoient esté bannis quelques années auparavant par ce Loup carnassier Euarix. *Quam Lupus à stabulitulerat*, appellé aussi loup de ce pais par Sydonius, *istius aeris lupus qui peccatis peruentium saginatur animarum.*

Nehem.
2. v. 6.

Sydon.
epist. 1. 7.

Après que ses brebis furent reestablies dans ^{Reflateur.}

leurs maisons delaiſſées & preſque deſolées, le ſainct Prelat ietta l'œil ſur la religion & diſcipline Eccleſiaſtique pour la remettre ſur pié : à cét effai& ſe reſolut avec tous les autres Eueſques de ces quartiers de demander au Roy des Gots, quoy qu'Arrien, cōgé d'aſſembler vn Cōcile pour remedier aux neceſſités de l'Egliſe. ce qu'ils obtindrēt heureuſemēt, la ville d'Agde en Lāguedoc leur eſtant aſſignée en laquelle 25. Eueſques ſ'aſſemblerent au temps du Pape Simmaque an mois de Septembre l'an 506. & 22. du regne d'Alaric, auquel Concile S. Cæſarius Eueſque d'Arles præſida, & Cronopius tenoit le 17. rang parmy les Eueſques qui eſtoiēt tous honorés de la gloire & tiltre de Confeſſeur, pour auoir conſerué la foy contre l'Arrianisme. Plusieus de ceux qui eſtoiēt à la tenue & ſignature du Concile ſont recogneus de l'Egliſe pour ſaincts.

506.

Concile de Agde.

Concil. Agatenſ. tom I. conc.

Pour reſta- blir l'E- gliſe.

Le motif de ce Concile eſtoit pour reſta- blir la diſcipline Eccleſiaſtique renuerſée, comme il ſe voit dans la præface: ou de plus en reuanche du congé de ſ'aſſembler baillé par Alaric, ils font prieres ſolemnelles à Dieu pour la conſeruation & augmentation de ſon Royaume. Il y à 71. articles tant pour les Eueſques, les Clercs, que pour regler les Abbez, Moynes & Religieuſes; comme auſſi plusieus ceremonies tenues par tradition apoſtolique furent commandées. Specialement l'onction de l'Autel, le ieufne de la ſaincte quarātaine, le celibat des

Vide præ- fat. cōcil.

clers, que les Catholiques ne se mariaffent avec les heretiques, assistaffent à la messe les Dimanches, & autres choses dignes d'estre leues pour confondre les nouateurs de ce temps.

Clouis nostre premier Roy tres Chrestien portant à contre cœur que toute cette noble partie des Gaules fut commandée par vn homme Arrien, estant d'autre part picqué de quelques particulieres offances, se resoleut l'année d'apres, de ioindre tout ce país icy à sa courone.

Omnes
histor. de
Regno.
Galliaru.

Baron.
hoc. ann.

Hincma-
ri. hist.

Concil.
Aurel. 1.
to. 1. cōc.

Alaric soupçonant que S. Cæfarius Euesque d'Arles, & S. Quintian Euesque de Rhodéz fauorisoïent le party des François & Bourgignōs, esperant par sa seuerité cōtenir les autres Euesques, bannit ces deux saints de leur ville. Ce qui aliena tellement les affections des autres Prelats, que presque tous poussez de l'esperance de mieux, tournerent les yeux vers les armes victorieuses du Prince François, lequel par le conseil de saint Remi, à ce que dit Hincmare, pria tous les Euesques de son parti de s'assembler au Concile à Orleans cette année mesme, 507. affin qu'ils remediassent de plus en plus à la discipline ecclesiastique: veu mesme qu'au Concile precedant article 71. il auoit esté ordonné que tous les ans les Euesques ne manqueroient de s'assembler au Synode suiuant les anciennes constitutions: Tetradius metropolitain de Bourges y presidoit, à ce que ie crois, les Euesques d'Aux, de Roüan, de Bourdeaux, de Tolose y estoient presans. Cronope tenoit

Alaric
perse-
cuteur.

507.

Conci-
le d'Or-
leans.

l'on-

l'onzième rang parmi les 33. auxquels Clouis
 eſcrit vne lettre portant ce beau tiltre. *Domini
 ſanctis & Apoſtolica ſede digniſſimis epiſcopis
 Clodoueus Rex*, par laquelle il les aſſeure que
 parmi tous les actes d'hoſtilité qu'il preparoit
 contre le païs des Gots, il ne ſeroit fait aucun
 deſgat à nos Eglifes, Abbayes, maiſons Pres-
 biterales, Monafteres de Religieuſes : de plus
 que ceux de ce païs qui porteroiēt l'attestation
 celée de leur anneau Episcopal, ſeroient trait-
 tez en amis, & conclud *orate pro me Domini ſan-
 cti & Apoſtolica ſede digniſſimi Pape.*

Concluſ.
 concilij.
 Aurelian-
 nenſis.

Can-
 chys
 de Cō-
 cile.

Dans ce Synode l'on y arreſta 33. articles,
 ſuiuant le nombre des peres touchant l'immu-
 nité des Eccleſiaſtiques, franchiſes pour les
 criminels aux lieux ſacrés & maiſons Episco-
 pales, deſſendant aux Chreſtiēs d'iniurier leurs
 Eueſques, & que les Abbés & Curez n'euffent
 recours au Palais des Princes, pour demander
 des biens-faits ſans les lettres testimoniales de
 leur Eueſque. De plus que la moitié des obla-
 tions faites à l'Eglise appartiendroit à l'E-
 ueſque, l'autre au Clergé, que l'Eueſque reti-
 reroit la moitié des dimes, pourueu qu'il nour-
 rit & veſtit les pauures : avec pluſieurs autres
 tres-belles ordonnances qu'enuoyent *Domino
 ſuo Catholica Eccleſia filio glorioſiſſimo Regi, om-
 nes ſacerdotes quos ad concilium venire iuſſiſti.*
 le priant de faire executer leurs concluſions,
 & qu'ils le recognoiſtroient pour leur Roy &
 leur ſouuerain.

Omnes
historie
Regni
Gall.

Clouis secondé par tant de prieres & esperances, vint en Aquitaine avec vne puiffante armee contre Alaric, le rencontra à Ciuaux pres de Poictiers, le contrainct de liurer bataille, dans laquelle il fut rué de la main propre du Roy : l'armee des Gots mise en pieces, la victoire & tout le Royaume d'Aquitaine demeurant en libre possession de Clouis, qui passa iusques à Bourdeaux où il receut le serment de fidelité de toutes les villes & prouinces dans lesquelles il ordonna des Gouverneurs, que d'aucuns appellent Consuls, Proconsuls, & nous avec le stile commun de tous les Annalistes les appellerons Comtes.

L'A-
quitaine
con-
quise

Chronic.
Burdigal.

Vita cha-
rol. ex M.
S. Pito-
uei.

Chronic
S Eupar-
chij.

FOBLI-
CISSIME.
Comte du
Perigord.

FOELIX
AVREOL
Comte du
Perigord.

Breuiar.
Petroch.

Le Perigord fit vn tres-heureux rencontre d'un Gouverneur nommé Felicissime pere de Felix, surnommé Aureol, qui fut aussi Comte, grand pere de S. Euparchius, que les Angoumoisins ont traduit Cypart, & le vulgaire le nomme Cybart : car toute cette honorable famille fut celebre en saincteté, & Dieu honora par miracles le corps de Felicissime, de Felix son fils & de sa femme Principia, pere & mere de S. Euparche, residés au bourg de Thémolac en Perigord, duquel ils estoient Seigneurs, & enseuelis dans l'Eglise dudit bourg, où Dieu faisoit plusieurs miracles celebres en leurs sepulchres, *largiente Christi gratia ad sepulchra sua plurimis clarent miraculis* : mais spécialement S. Euparche fit voir des rayons de sa saincteté, comme vn beau soleil dans la ville

Comp-
te du
Peri-
gord.

*S. Em-
parche*

capitale du Perigord, où il nasquit enuiron l'an 409. fut esleué durât son enfance au Bourg de Themolac à l'age de sept ans, rapellé à la ville pour estudier aux bonnes lettres, esquelles estant desia bien aduancé son grand pere felicissime le print pour sou chancelier, auquel office il demeura durant 15. ans sans s'ingerer dans la vanité du monde, l'exercent avec plus de perfection qu'on n'eust peu esperer de la bassesse de son aage.

SANCT^o
EVPAR-
CHIVS.

Corlieu.
Comp.
d'En-
goulef.

Suriusvit
sanct. ex
manusc.

*Saint
Auit.*

Nous le laisserons dans la maison de ses parens pour parler de la conuersion d'vn autre noble Gentilhomme, nommé Auitus de l'entienne maison de l'Enquais en Perigord, son pere l'auoit fait esleuer à l'estude de la Philosophie, avec vn soin exquis, à raison de son rare esprit: mais deslors que Clouis pour attaquer Alaric commença dresser son armement, son pere luy enuoya ce Cauallier pour son seruice: dans quelque rencontre qu'il eut avec les ennemis, Dieu voulut qu'il fut fait prisonnier de guerre, & iaçoit que son maistre reuerant les belles parties dont il estoit doué, ne le traictat indignement: neantmoins il se resolut de retourner en son païs, poussé par la vision d'vn Ange qui luy commanda de s'en aller à Rouffiac, que là il destruiroit l'idolatrie par sa science celestemment infuse, qu'en signe de sa commission il gueriroit vn malade qui estoit en ce lieu, bref que ce desert seroit le lieu de son decez. Il se mit en chemin sous ces diuins auspices

S. AVIT^o
Anacho-
reta.

Captiuus
bello.

Redit ad
Petro-
chorios.

Miracula
itineris,

Fit mo-
nachus.

Accusa-
tur & ei-
cirur ab-
batia.

vint à Orleans , ou il guerit par sa priere Be-
noist qui outre sa maladie estoit de naissance
sourd & muet. Ce signalé bien fait l'obligea
tellement enuers sainct Auit qu'il se consacra
pour estre compagnon de ces saintes resolu-
tions: ils passent plus auant & paruenus à l'an-
trée du Poitou voulant se reposer, Dieu mani-
festoit tellement sa vertu par ses deux saintes
sur les malades de ce païs, qu'ils furent con-
strains pour euiter le vain applaudissement &
coucours du peuple de se retirer dans l'Ab-
baye de Bonal; ce fut là que ce noble mespri-
seur du monde avec son cōpagnon receut l'ha-
bit de Moine, pour s'apriuoiser à la rigueur de
la solitude qui luy auoit esté reuelée. l'Abbé
Lucin pour son exercice manuel luy bailla vne
vigne de l'Abbaye à cultiuer , comme il auoit
demandé; ce fut là qu'il dressa de branches
d'arbre vne petite logette , où du depuis vne
Eglise à esté bastie à son nom , menant vne vie
plus angelique qu'humaine; puis qu'avec tout
ce trauail corporel, il se contentoit d'vn. seul
repas pour toute la sepmaine, distribuant aux
pauures le restant de l'entretien qui luy estoit
enuoyé de l'abbaye.

Le Demon ennemy de si nobles victoires
que ce sainct emportoit sur les appas du mon-
de, luy dressa vne forte batterie par ses religi-
eux qui l'accuserent enuers le Superieur de sin-
gularité & bigotterie, mesmes leuant de dessus
ses espaules son pauvre habit , ils font voir

comme il fourmilloit de vermine qui luy auoit à demi rongé la chair : l'Abbé faisi d'impatience, commanda qu'il fut sur le champ despouillé de la marque de l'Ordre, & le renuoya comme indigne. Grande espreuue de sa vertu ! qui sans faillir l'eut abbatu, si la consolation de l'Ange qui luy auoit paru n'eust derechef releué son courage, pour aller dans le Perigord incogneu aus siens poursuiure ses victoires, & passant à Maurege, son compagnon mourut en odeur de saincteté, & du depuis vne Eglise fut bastie là en son honneur, & de S. Auit.

Nostre Seigneur luy suscita pour second compagnon Secūdinus, lors qu'il preschoit au Bourg de Banes avec lequel il se randit dans la forest qui luy auoit esté monstrée par reuelatiō,

*Eremitus
& oratorum.*

choisissant pour sa part vne roche soubz terre-ne vis à vis du temple auquel on adoroit quelques trois mille petites Idoles, & dissuadant le peuple de randre culte à ces faux Dieux, par les bien-faits des Chrestiens il fist bastir vis à vis du Temple, vne petite Eglise, à l'honneur de la Vierge, qui encores auiourd'huy est sur pied.

Satan enragoit de ces heureux succez de la foy: attaquent le sainct par illusions: mais pour tousiours demeurer vaincu, le nombre des fideles augmentant par ses miracles ordinaires qui attiroient dans cette solitude le voisinage pour y auoir la guerison de leurs maux. Enfin cassé d'ans. & couronné de merites, voyant que le iour de sa mort s'aprochoit, il se fist por-

*Mors &
sepulchra.*

ter à l'Eglise de la Vierge, ou il demeura trois iours en prieres, & ayant receu l'adorable viatique rendit l'esprit à Dieu, & fut enseuely au mesme endroit par les Chrestiens qui accoururent là de toutes parts.

Venant fort. loc. cit. Il faut aduouër que nostre Chronopius estoit le premier mobile de tant de saincteté que nous verrons durant son Pontificat dans ce Dioceze. Ce saint Euesque voyant le calme en la Religion, s'estudia au possible de reparer les breches causées par les malheurs passés, reedifiant les bastimens sacrés que la furie des Gotz auoit bruslés & desmolis, *pour s'edifier dans le Ciel une maison permanente sur des fondemens eternels.*

Grande sainteté dans le Perigord.

Chronic. S. Eupar. Surlustoco cit. Il est temps de reuenir dans la maison du Comte du Perigord Foelicissime pour accompagner le despart de son petit fils Euparche, qui poussé du saint Esprit, ayant à desdain le monde & ses vanitez, apres 15. ans de sejour s'en va à la desrobée en Espagne au monastere Cædasian, vers l'Abbè Martin réputé pour tres saint personnage, ou estant receu & employé des son premier nouitiat à labourer la terre & autres seruices ruraux, sa ferueur luy fait trouuer ce ioug tres-doux: voire en son humilité il deuance tous, & Dieu l'honora par plusieurs actions miraculeuses qui commencerent à le rendre recommandable au public: mais voyant qu'il trouuoit en ce lieu l'honneur qu'il auoir quitté se resolut 15. ans apres de reuenir encor

S. Sibard

Euparchius fit monachus.

de pardeça, incogneu aux yeux du monde, avec ses pauures habits, pour triumphe plus à plain de soy mesme parmi les siens: toutes-fois tant plus il se cachoit tant plus Dieu manifestoit son merite: car à Bourdeaux il resuscita miraculeusement vn mort qu'on portoit en terre, ce qui l'obligea pour esuiter l'honneur de s'en fuir en Engoulesme, ou ayant fait le mesme miracle, il fut recogneu par l'Euesque du lieu Anthoine qui s'efforça à son possible de le retenir dans son Diocese pour y fructifier. Le S. rancontra soudz les murs de la ville vn vieux & petit oratoire fort solitaire qui l'attiroit pour y viure & finir ses iours en reclus, suiuant la coutume pour lors fort practiquée; ce que pourtant il ne voulut executer sans le congé de son Abbé, mesme de son Euesque nommé Sabaudes, lequel obtenu par delegatiō expresse il s'y referma, & enseuelit tout viuāt, y vesquit durant 40. ans, y mourut presque centenaire apres plusieurs miracles, speciallement il auoit le don de donner la libertè aux prisonniers & criminels, comme assure S. Gregoire de Tours son contemporain, l'ayant appris de la bouche mesme du Comte d'Engoulesme, qui non sans estonnement en auoit esté spectateur.

Redit ad suos ignotus.

Miracula.

Reclusus Engolif

Gregorius Tur. de glori. confess.

La traditiue du Perigord obseruée par Guidonis qui de son temps escriuit la fondation des Conuens de cette Prouince des freres Prescheurs, porte que S. Euparche auant sa reclusion bastit à Perigueux vn monastere, & fut Ab-

Ma. sc. B. guidonis ex Archi. Predic.

Abbaye de S. Euparche

bè de plusieurs Religieux au mesme lieu ou est auiourd'huy le conuent de leur ordre . *Notandum*, dit le manuscrit gardé dans les archiues de leur conuent de Bourdeaux , *ex antiqua traditione seniorum quod in presenti loco ubi nunc est conuentus predicatorum, fuit antiquitus abbatia in qua sanctus Euparchius de nobili prosapia comitum Petrochorensium trabens originem monachus & pater extitit monachorum, que ut fertur destructa & desolata fuit quando Petrachoriorum ciuitas fuit deuastata circa annum Domini octingentesimum quadragesimum.*

Durant sa reclusion l'odeur de sa saincteté ne demeura pas renfermée dans l'enclos de sa grotte : ains attira à soy plusieurs amateurs de la vraye sagesse qui se mirent soubs sa saincte & paternelle direction , specialement Asterius ieune Gentilhomme de 12. à 15. ans , fils du sieur de Puy-de-Pont, que les antiens manuscrits apellent *Pontis podium*, distant 3. lieuës de Perigueux, lequel au bruit de la saincteté de saint Euparche renonçent aux plaisirs & grandeurs de sa maison, mesprisant l'instruction que ses parens encore idolatres luy faisoient donner par les bonnes lettres , il resolut d'vn courage plus que d'homme d'aller trouuer cét oracle de sagesse , se destrobe à l'improuiste de sa maison, trauerfant tout à pied bois & forests, se rend dans l'Engoumois , & apres plusieurs facheuses iournées, trouue celuy qu'il auoit si affectionement cherché, voit ses religieux qui viuoient

S. ASTERIVS
eremico-
cola.

Ex ma-
nusc. an-
nl.
1050.

Origo &
nobilitas.

Saint
Astier

viuoient en Anges celestes, sans preparer de pain pour leur nourriture & sans prouisions, viuans des liberalitez journalieres qu'on leur apportoit : il fut si diuinement espris du desir d'imiter ces hommes celestes, qu'enfin il demande & reçoit l'habit de religion sous la direction de ce saint Abbé, & secondé de la grace d'en haut, dans peu il deuança en ferueur & vertu les antiens.

Fit Monachus.
Engolismensis.

Enuiron l'age de 20. ans ayāt jetté bien auāt les racines de la religiosité, il se souuient que ses parens estoient encore gifans à l'ombre de la mort dans l'idolatrie : il eut inspiration de les aller secourir par son exemple & doctrine, pour donner la vie de l'ame, à ceux qui luy auoient baillé celle du corps, il consulta ce mouuement avec l'homme de Dieu, qui le iugea venir du Ciel, & apres le baiser de paix mouillé de l'armes reciproques, luy donna sa benediction & congé du despart.

Ad suos redit.

Le voicy de retour dans sa maison seruant d'estonnement par son habit & sa vie, à tous ceux qui l'auoient veu dans ses grandeurs, & non sans vn grand regret trouue que ses pere & mere estoient desia morts dans l'idolatrie : il attaque ses freres & leurs domestiques, les cathedise, les conuertit, les baptise : les freres en reuence luy presentent sa cottité d'heritage, il la receut : mais pour leur rendre liberalement vne moitie, & despartir l'autre aux

Domesticos baptisat.

Bonis renunciat.

pauures & necessiteux, ne se reseruant pour

soy mesme que la prouidence de son Dieu : de ses nobles freres est descenduë la maison qui depuis fut appellé de saint Astier quittant le nom de Puy de Pont : auourd'huy il est assez incertain si elle est tombée au sieur des Bories, où bien au sieur Deuliadiu, où au sieur de l'Isle tous se disent appartenir selon le sang à ce glorieux saint, & deuoir iouïr des priuileges qui iadis feurent donnés à sa famille dans le Chapitre de saint Astier, ie laisse l'affaire indecis.

Fit eremicola.

Pour la seconde fois nostre mespriseur du monde quitte son chasteau se couure d'un sac, pieds nuds, se retirant cougneu à Dieu seul dās la grand forest qui estoit vers le couchant, & rencontrant par bon-heur dans la solitude de ce bois, vne agreable fontaine qui sortoit de la terre pour arrouser quelques plantes que la nature faisoit croistre tout à l'entour du ruisseau, voyant aussi tout contre vn grand faux naturellement cruzé: ha dit-il, voila ce que i'ay tant cherché ! Dieu m'enuoye icy tout mon ameublement : voici mon toict, mon lict, ma caue, mes greniers qui ne me donneront de diuertissement de seruir a mon Dieu. Là il des-seigne son se iour, l'aproprie d'un petit oratoire basti a la rustiqué: speciallement il ramasse cōme dans vn bain l'esgout de sa petite fontaine pour luy seruir de repercutif contre la flamme de la concupiscence, & lors qu'elles l'aloïēt accueillir iusques dans le desert, il se iettoit dans

ceste eau glaciale, qui depuis à serui de bain miraculeux aux malades qui s'y lauent.

Dieu ne voulut pas qu'un si rare diamant demeurast plus long temps couuert sous sa roche : car par bon rencontre un païsan d'alentour cherchant par le bois quelque simple pour se guerir d'une maladie qui l'affligeoit, rancontra l'hoste de ce desert; qui meü de compassion luy donna miraculeusement la guerison au nom de I E S U S - C H R I S T , & pour payement le pria de tenir secret son Medecin : ce qu'il ne peut obtenir de celuy qui auoit receu ce bien fait. Les voisins affligez de maladie accourent de toutes parts , apportent au Sainct quelques presens, il se contéte de receuoir du pain d'orge & quelques legumages , renuoyant le reste : ainsi il continua plusieurs ans, menant vne vie toute celeste.

Agnoscitur ex miraculo.

Reuenons à Chronopius qui voyant son bastiment de l'Eglise S. Front paracheué, iugea bõ de transporter le corps de ce glorieux Apõstre hors la petite Chapelle qui auoit esté commencée par luy durant son viuant, du costé que nous voyons auiourd'huy le grand degré prés l'Autel dedié à sainte Catherine , il fit colloquer ceste precieuse relique au milieu de la nef qui nous reste encore de ce segond edifice du costé du cloistre , different en fabrique du troisieme bastiment qui sera fait par Froterius. Ce fut le 6. d'Octobre qu'on fit ce transport avec beaucoup d'hymnes, cantiques, & magni-

Breu. Petrochor. in transl. S. Frontonis.

Translation de S. Front.

Ma. scr.
B. Guid.
in fan.
Gorali.

ficences, Dieu honorant le corps du saint par signalez mircales: car 7. paralitiques eurent leurs membres affermis, 4. aueugles furent illuminez, le feu de 10. malades qui brusloient entre chair & cuir fut estaint : mal qui à esté fort ordinaire en France, pour lequel on fonda à Paris la Chapelle des ardans.

Mi-
racles.

Annal.
aquit. du-
bouchet.

Louys Roy de France & recogneu pour le 7. Roy d'Aquitaine, mourut l'an 514. laissant trois enfans legitimes Childebert, Clodomire, & Clotaire, Clodomire eut pour sa part le Royaume d'Aquitaine & d'Orleans, partant il est recogneu le 8. Roy: mais enfin Clotaire eut tout le Royaume ses freres estans decedez sans hoirs, ainsi nous le contons le 9. Roy d'Aquitaine, iusques à l'an 564.

514.

Fils de
Clo.
uis.

CLODO-
MIRE
Roy d'A-
quitaine.

CLOTAI-
RE Roy
d'Aqui.

Enuiron le mesme temps mourut le grand ami de Dieu, Sacerdos fils d'un tres saint & riche bourgeois de Bourdeaux, qui l'auoit presante à baptesme & Antitius ou Anicius, lors qu'il estoit avec son armée au Bourg de Calabre en Perigord, par laquelle il estoit recogneu pour souuerain, & dans les vieux Breuiaire est appellé *Rex Aquitania*: il donna en propre à ce sien filleul tout le Bourg où nagueres il estoit né, qui auourd'huy est nommé Caluiac. Saint Capuanus Euesque de Cahors print en charge la conduite de ce noble enfant, qu'il destina au clergé. Estant deuenu grand il reuint dans sa Seigneurie de Calabre, ou il fut tellement espris de l'amour de la vie religieuse,

S. Sa-
cerdos.

S SACER-
DOS. ep.

Breu Pe-
trocho. 4.
Maij.

Breu. sar
latenf.

Act. ep
Caturc.
deCruce.

Son
origi-
ne.

Reli-
gion.

qu'il se rendit mesmes dans l'Abbaye de celiéu ou viuoient 40. Moines avec beaucoup de saincteté : il leur donna en propre tout le domaine que son parrin luy auoit baillé. De là a quelque temps il fut esleu Abbé viuant avec tel esclat de miracles, que dans ce mesme bourg il nettoya vn lepreux, & y redonna la vie à son propre pere, d'autât qu'il auoit sceu qu'il estoit decedé sans auoir receu l'adorable sacrement du corps de Iesus-Christ : ce sainct homme accourut à la maison de son pere se prosterna en terre deuant le cadaure, fait vne longue priere, apres laquelle prenant la main du deffunct, luy cōmanda au nom de Iesus-Christ de se reueiller du sommeil de la mort, le pere obeit au fils qui parloit au nom de l'auteur de la nature. il luy porte promptement le sacré viatique, luy demande sa benediction paternelle, apres laquelle derechef il rendit son esprit à Dieu.

Breu.
Sarlac.Mi-
racles.

Ce sainct Abbé fut fait Euesque de Lymoges, Democares le met le trentiesme en rang Mais dās la grādeur pōtificale il souspire derechef apres le repos de son Abbaye, il veut aller mourir dans le bourg de Calabre ou il auoit receu sa double naissance. Dans ce voyage il mourut à Argentat en Lymosin. De là son corps fut porté par la Dordogne dans vn bateau qui vint aborder à sa maison paternelle où sa bonne mere deuenue aueugle de long temps, touchant la biere de son fils soudainement receut la veue, il fut enseveli dans l'Egli-

Democ.
in tab. ep.
Lemou.Eues-
que.Martyro.
tom. 4.
Maij.

Mort.

S. MVN
DANA.

se qu il auoit fondé. Le martyrologe romain met son decez *quarto Maij in territorio Petrachoricensi.*

Martyr. Quelque temps apres durant la persecution des infideles qui restoit encor' en France, lors que la bonne mere en priant rendoit ses vœux & ses l'armes sur le saint sepulchre de son fils, ces barbares entrent dans l'Eglise, massacrent cette sainte nommée Mundane, où les Chrestiens l'enseuelirent, & depuis on fait bâtir tout proche vne Eglise à son honneur.

Sain-
te.
Mun-
dane.

S. EUMA-
CHIVS
pres.
Breu. Pe-
trochor.

Nous honorons aussi dans ceste prouince la memoire de saint Eumache où Eumay Prestre natif en icelle d'une famille honorable : mais plus releuée par ses vertus toutes heroiques, veu que par vne sainte humilite cachant ses merites il s'estoit mis au seruire d'une Dame nommée Boëze pour la seruir de valet de peine : elle l'employoit à garder les haras des jumans qui sont au long de l'ariuiere de l'isle, s'agreant fort du seruire qu'il luy rendoit: iusques à ce qu'un grand despit la saisit sur ce qu'il ne se gardoit aucun habit pour couvrir son chetif corps, ains les donnoit aux pauvres qu'il iugoit en auoir plus de desoin que soy mesme, enfin estant congedié de ceste maison il se retire dans quelque lieu à l'escart nommée *Fons calidus*, passant sa vie incogneuë au monde : mais recogneuë & auouée de Dieu qui ne permit ceste lumiere demeurer plus long temps cachée sous le muy manifestant sa sainteté

S. Eumache.

Vertu
cachée.

Def-
couuer
te.

dans les rigueurs de l'hiuer, lors que la neige auoit couuert tout hormis sa petite logette & cinq ou six pieds au tour: voire vn Aigle volant extraordinairement, & rodant sur son chef le fit remarquer de plus pres, & prendre garde à ses abstinances continuelles, à ses discours tous diuins, à sa vie toute euangelique. Estant ainsi descouuert il fut honoré pour ce qu'il estoit. Apres son decés ayant veu ses miracles ordinaires on dressa des Eglises en son nom. Le Breuiaire de la prouince l'honore au troisieme iour de Ianuier, sans mettre le temps de sa mort, d'autant que iamais la conclusion des legendes des saincts n'estoir leuë dans le chœur: ains la segõde partie estoit gardée pour la lecture du reſectoir, ce qui est remarquable pour ce subiect.

Breuiari.
Petroch.
3. Ianu.

536.

Le segond Concile d'Orleãs fut tenu l'ã 536. le 1. de Syluerius Pape, le 10. de l'Empereur Iustinian, 22. de Childebert Roy des François, il fut composé de 30. Euesques assemblez, *ex perceptione gloriosissimorum regum*, pour ordonner ou plustost renouveler les constitutions & ordonnances Apostoliques, qui desia estoient abolies en plusieurs endroits. Chronopi⁹ y assista & souffriuit aux 22. articles qui y furent conclus, tant pour l'habitation & sepulture des clerics, que pour les empeschemens du mariage, deffandés d'ordonner de là en auant des Diaconesses lesquelles iusques à present on nommoit pour seruir au baptesme des femmes. Sur tout nous re-

2. Conc.
Aurel.
anno.
356.

Conci-
le d'Or-
leans.

Con-
cincios.

Actūi. cognoiffōs que dans ces prouinces voisines l'ō
v. 29. & sacrifioit encore aux faux Dieux, puis que l'ar-
21. v. 25. ticle 20. renouuelle la deffence que fait l'A-
Et i. Cor. postre de manger des viandes offertes aux Ido-
10. v. 19. les. Nous ne pouuons sçauoir le rang que no-

Schol.

Front.

Duc. in
conf. Au-
rel.

stre Euesque tenoit en ce synode : car quelque ignorant scribe, suiuant ce que remarque le docte Frōto Duceus, a mis les noms de la signature du Concile par ordre alphabetique, & non suiuant la presseance, comme il estoit dās l'original. Roritus Euesque de Lymoges, celebre en saincteté, escrit à nostre Euesque vne missiue toute honorable, qui est dans le tome epistolaire de la Bibliotheque des Peres. Do-

Lettre
de Ro-
ricus.Biblioth.
Pat. tom.
epistol.

mino suo & peculiariter in Christo Domino patrono Chronopio Episcopo, Ruritus Episcopus, commence, in ordinando grege Domini, l'exhortant à la mutuelle paix & concorde, & à la fin quamobrem studio charitatis non cupiditatis cum his ad sanctitatem vestram presbiterum meum pro diacesi Gemiliacensi, vnde iam pridem vobis scripseram destinaui, ne si tacuisssem negligentie deputaretur non concordia. Par ou nous voyons que desia dans le Perigord on auoit fait la distinction des parroisses, puisque Gemillac y est nommé, & que chacune estoit gouuernée par des Curez nommez *Chorepiscopi*, qui receuoient ce bien de l'Euesque, & auoient la moitié du reuenu, qui par apres à cause de ce fut nommé *beneficium*.

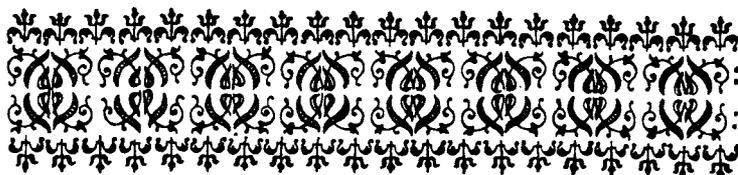
Enfin Chronopius aagé de 80. ans, chargé de vieillesse, comme l'ethimologie de son nom le porte

Mort
de
Cbro-
nopius.

le porte, changea sa demeure terrestre en la ce-
leste, suiuant la conclusion de son epitaphe.

Venant.
fort. loc.
cit.

*Ipsa bis octono vixit in corpore lustro.
Hinc tibi pro meritis est sine fine dies.*



CHARTERIVS. *Euesque.*

GONTRAN. 10. *Roy d'Aquitaine.*

L'a de
Iesur-
Christ

564.



Lotaire recogneu par le neufies-
me Roy d'Aquitaine, meurt l'an
564. laissant quatre enfans Chil-
debert, Gontran, Chilperic &
Sigisbert. Gontran eut de sa part

Grego.
Turo.lib.
s. c. 39.
Dubou-
chet. p.2.
c. 5.

Roy
d'A-
quitai-
ne.

Orleans & Aquitaine, il posseda comme le
dixiesme Roy ce Royaume durant neuf ans:
auquel temps son frere Chilperic, sans que les
Euesques de France l'eussent peu appaiser, mit
sur pied vne grosse armée, la donna en charge
à son fils Theodebert ou Thiebert, pour enua-
hir l'Aquitaine sur son oncle: defaict par le Duc
Didier il fit des courses & tous actes d'hosti-
lité possibles dans les prouinces du Perigord,
Lymosin, Agenois & Quercy, *Monasteria ser-
uorum & ancillarum Dei deuasans, monachos siue*

GON-
TRAN
*Roy d'A-
quitaine.*

Chronic.
Gilles ni-
col.

*Clericos tormentis, sanctimonialis vero turpibus de-
honestamentis afficiens, ut talis visus sit Aquita-*

nicis, qualis visus fuit Diocletianus catholicis: Persecution.
 dit la chronique de Gilles. Il destruisoit villes, chasteaux ne pardonnant mesmes aux Eglises, massacrant les Prestres, violant les filles, & autres plus grands actes de cruauté que iamais les Huns, Vuandales & autres Barbares n'auoient fait. Enfin s'estant saisi des villes capitalles Agen, Perigueux, Lymoges, & autres, il mit par tout de nouveaux Comtes Comtes.
 pour le gouuernement, affin d'imposer & exiger à son gré de nouuaux tribuys, prenant voire la troisieme partie des vsufruidz tant de l'Eglise que des autres: ce qui maintesfois causa de grandes reuoltes, specialement dans ceste prouince: car les Thresoriers & Sargens voulāt leuer ces impositions, dans vne sedition furent massacrez.

Gregor.
 Turo.
 hist. lib.
 6. p. 22.

Ces remuemens occasionerēt à nostre Euesque Chartarius vn affaire d'importance, par la 513.
 calomnie qui luy fut tramée par vn sien Diacre, repporte que Gregoire de Tours en son histoire des François, disant que Nonnic gouuerneur de Lymoges pour Chilperic, surprint & arresta deux porteurs de lettres, escrites sous le nom de Chartier Euesque de Perigueux, par lesquelles il se pleignoit, d'estre *Char- Calo-*
nié bé de Paradis en Enfer, c'est a dire du gouuernemēt de Gontran pour obeir à Chilperic, avec plusieurs autres mots de fiel & d'offence contre son souuerain. Le paquet estant porté à Paris au Roy, l'Euesque, quoy que innocent, est

cité à comparoistre comme criminel de leze
 Majesté. Il se presente, maintient de faux les let-
 tres, dit qu'elles luy auoient esté supposées, &
 contrefaites par vn sien Diacre Frontonius
 son ennemi capital, & qui maintesfois luy
 auoit ioué de telles perfidies. Sur ces res-
 ponces Frontonius est cité, il comparoit, ad-
 uoué cōme conuaincu que les missiues estoient
 de vray escrittes de sa main: mais que son Eues-
 que Chartier ennemi capital de sa Majesté, &
 fauteur de ses ennemis, luy auoit dicté le con-
 tenu. Pour lors le bon Euesque aidé du secours
 d'en haut fit recognoistre à sa Majesté son inno-
 cence, & le crime du cycophante, duquel le
 Roy ne voulut faire justice, iugeant ce crime
 trop enorme pour estre puni par la iustice des
 hommes: mais il remit la punition entre
 les mains de Dieu, & supplia l'Euesque aculé
 iniustement de vouloir pardonner à son enne-
 mi vn tel attentat sur son honneur, & prier
 Dieu pour sa conuersion: ainsi il le renuoya
 avec beaucoup d'honneur & plainiere iustifi-
 cation, Dieu ne differra pas long temps à van-
 ger la querelle de l'innocent: car deux mois
 apres Nonnic Comte de Lymoges qui auoit
 diffamé vn tel scandale *sanguine percussus interi-*
it, dit Gregoire de Tours, mourut d'vne emor-
 ragie de sang, ou dissanterie: & parce qu'il
 estoit decedé sans enfans, le Roy distribua ses
 biens à ses fauoris.

Fauchet.
 ex Greg.
 Turon.

Con-
 uainc
 le fau-
 cere.

est
 absous.

Puni-
 tion.

Loco ci-
 tato.

Gontran donna le Royaume d'Aquitaine à

SIGEBERT,
Roy d'Aquitaine.
 Annales Gellix.
 Anna. Aquit.
 Chron. Burdig.
CHILDEBERT
Roy d'Aquitaine.
 Chroni. S. Eupar. & Corlieu.

Sigebert Roy de France Bourguinonne l'an 573. qui contraint par apres Theodebert à se refugier dans Bourdeaux pour se garantir au-deuant de sa furie, mesme l'ayant deffaiçt, demeura possesseur de toute l'Aquitaine : mais il fut assassiné par la menée de Fredegonde femme de Chilperic, qui posseda l'Aquitaine l'an 578. En fin l'an 587. Chilperic meurt laissant Fredegonde, avec son fils Clotaire de 4. mois, elle se ietta entre les bras de Gontran qui fauorisa leur parti contre Childebert fils de Sigisbert, desia recogneu par plusieurs comme legitime successeur, & le douziesme Roy de Guyenne, ce qui causa de grâdes guerres & diuisions en l'Aquitaine. A la par fin Childebert demeure libre possesseur fuyuât l'accort fait ; & l'ã 584. le 6. de son regne, il pleut à Dieu donner recompence de ses trauaux au bien-heureux saint Euparche, il deceda apres 80. ans de vie, ayant par l'odeur de sa rare sainteté ambaumé pour iamais le Compté du Perigord.

Annal. Aquit. Dubouc. 4. part.

Au mesme temps mourut à Glanfeuil S. Maure disciple du Patriarche saint Benoit, qui auoit honoré le Perigord de sa presance, lors qu'il fit bastir l'Abbaye d'Aubeterre, dont il fut Abbé, à ce que remarque Dubouchet en ses Annales d'Aquitaine ; c'est-là que durant quelque temps son saint Corps à reposé auât qu'il fut transporté à Paris au Monastere des Religieux de son Ordre appellé saint Maur des fossez. La fabrique toute prodigieuse de

573.

Troubles en Guyenne.

578.

387.

584.

S. Cybard meurt.

Saint Maure à Aubeterre.

ceste Eglise m'oblige à faire admirer ceux qui ne l'ont veu, cōme tout ce grand edifice assez clair, & beau, est basti d'une seule pierre entaillie: du milieu de la voute distille perpetuellement vne fontaine: & au haut du roucher est basti le chasteau du Seigneur d'Aubeterre, & ie m'estonne avec Dubouchet de ce que les Cosmographes ne parlent de ceste rareté.

Ibid.

Desia plusieurs Abbayes de la prouince du Perigord estoient celebres en saincteté, specialement à Genoulliac, l'Abbé Canalis conduisoit à la perfection plusieurs saints Moines qui de toutes parts se rangeoient à sa sainte pedagogie: Dieu voulut honorer cette Abbaye de trois saints personnages desquels l'Eglise du Perigord faisoit jadis la feste en diuers iours, comme ie trouue en l'ancien Breuiare de la prouince. Ce fut les saints Sorus, Amandus, & Cyprianus qui poussez d'un mesme zele à vn mesme iour quittans le siecle se rendirent religieux dans ce Monastere: le Legendaire y met vn quatriesme, *cum Rege Clotario*. Mais ie ne puis iuger que Clotaire aye voulu se ranger à la vie solitaire, peut estre qu'il faut dire, *cum Rege Clodoüaldo* où *Clouando*; car ie trouue dans les Annales d'Aquitaine, qu'environ ce temps le Roy Clotaire ayant tué de ses propres mains ses deux nepueux qui pouuoient aspirer au Royaume de Clodomire leur pere; le troisieme fils qui deuoit heriter à ce Royaume nomme Clodoual, où Cloual, fut sauué & mis dans

Abba-
ye de
Ge-
noull-
liac.

Breuiar.
Petroch.
& Sarlat
die. 1. feb.

S. Clo-
naud.

Annales
Aquit.
part. 2.
cap. 4.

Legenda
S. Clod.
pèr The-
obald.

vn Monastere ou depuis il vescu si sainctemēt que sa vie fut plaine de miracles, le vulgaire le nomme sainct *Clou*, l'extraict du Legendaire fait par Tybaut l'Abbé rend le mesme tesmoignage.

Chronic.
Benedict.
to. 1.

Pet. Clu-
niac. l. 3.
ep. ad Gi-
selb. recl.

Pour S. Sor. Il estoit fils des parens chrestiens, son pais estoit l'Auuergne, sa vie pesue-
ra en la reclusion, dans laquelle comme dans vn sepulchre il s'estoit volontairement enseveli tout en vie pour viure & mourir seul à son seul Dieu, & ceste façon de viure en reclus estoit du commancement fort pratiquée dans le Perigord, à l'imitation des Abbayes sainct Medart, & sainct Denys en France; comme l'observe la chronique de sainct Benoit: car nous voyōs près de nos anciennes Abbayes leur sellule pour l'ordinaire entaillée dans quelque roche. Pierre de Cluny surnōmé le venerable, escriuāt à Giselbert Reclus, nous apprend qu'elle estoit ceste vie, & que celuy-la volontairement pour se destacher tout a fait de la conuersation du monde, choissoit vne petite sellule de dix ou douze pieds, bastie non gueres loin de l'Abbaye, & s'estant retiré dās ceste grotte avec congé de son Abbé, l'on fermoit de murailles sa porte, luy laissant vne petite fenestre par laquelle il receuoit la viande spirituelle de l'adorable sacrement pour son ame, & la nourriture de son corps par les aumosnes qu'on luy apportoit; les vns se renfermoient pour dix ou douze ans, les autres pour toute leur vie,

s. Sow.

Re-
clus.

& Dieu souuent honoroit ces ames contem-
platiues des dons de prophetie, de miracles, &
autres vertus surnaturelles, non sans admira-
tion & estonnement du peuple qui les venoit
visiter : mais comme la tigne se met au meil-
leur drap, souuent plusieurs de ces reclus au
rapport de Gregoire de Tours se renuersoient
la ceruele, d'autres comme di&t Pierre le Ve-
nerable, souuent succomboient à des grandes
& effroyables tentations desquelles ils estoient
ordinairement accueillis : ce qui occasiona le
2. Concile notional tenu à Toledé l'an 664.
d'ordonner que le congé de la reclusion fut
seulement accordé aux vieux soldats aguerris
en la milice spirituelle. La foiblesse de nostre
siecle ne permet auiourd'huy de si frequantes
espreuues qui pour lors estoient ordinaires,
comme nous verrons encores dauantage.

Reuenons aux compagnons de S. Sor qui
pensans demeurer incogneus au mode en l'Ab-
baye de Genoulhac, virent en peu de temps a-
border vn concours de peuple, qui importune-
ment de tous costez se randoit en ce lieu, les
vns pour veoir le changement de la dextre du
tres-haut fait en ses Nobles mespriseurs du sie-
cle, les autres pour faire à leur imitatiō diuorse
avec le monde: ainsi cet applaudissement po-
pulaire les feit soupirer apres quelque plus es-
troite & sauuage retraite : S. Aman natif d'une
noble maison du Lymozin choisit pour son lot
non guieres loing de son amy la solitude qui

*Estai
de vie
dange-
renx*

*Moi-
nes
trop
visités.*

*se reti-
re.*

*S. A-
mant.*

Grego.
Turon.de
Glori.
confess.

Petrus-
clun. lib.
3. epist.
ad Giselb.

Conc.
Tolec. 7.

Breuiar.
Pet. 1.
feb.

Annales
Aquitain.

encores auourd'huy est renommée par l'Abbaye qui est en partie sur pied près de Tarraçon en Perigord. N'oublions pas de donner icy lieu à l'honorable memoire de S. Cyprian troisieme compagnon de S. Sor, puisque les anciens Historiens ont si fort loué ses merites, sans pourtant nous coter le temps de sa vie, ni de son deces: toutesfois ie conclus qu'il mourut Abbé d'un monastere de Perigord enuiron l'an 590. pour le plus tard, puisqu'il ne pouuoit estre en vie l'an 595. car S. Gregoire de Tours, qui escript ses miracles & sa mort, deceda cet an là, suivant la supputation du Cardinal annaliste. Petrus de natalibus en son catalogue des saints dict qu'il estoit, *apud Petrochora ciuitatem vir magnifice sanctitatis & clarissimus in miraculis, requiescens in pace.* S. Gregoire de Tours en parle plus au long, *Cyprianus Abbas Petrochorici oppidi, magnifice sanctitatis vir fuit, per quem Deus multa miracula in hoc mundo operari dignatus est;* car dit-il, souuent il renforca les mains debilitées de Chyragre, donna le marcher aux paralitiques, aux aueugles la veüe, nettoya trois lepreux les oignant de l'huyle saint, mesmes auourd'huy, dit-il, si les malades s'adressent à son sepulchre, ou s'ils l'inuoquent, ils sentent son secours opportun: Tritemius mettant par rolle les hommes illustres de l'ordre S. Benoist luy baille encores le titre de tres docte. *Cyprianus Abbas Monasterij Petrochorensis, vir scientia & morum sanctitate valde venerabilis,*

S. Cyprian.

590.

Baro.
tom. 8.
an. 595.Petrus de
de nat.
lib. 1 cap.
51.Greg.
Turo. de
glor. Cō-
fess. cap.
100.Trit. lib.
3. de viris
Illustr.
cap. 53.Mira-
cles.

venerabilis suae sanctitatis monumenta ingenia reliquit. Il deceda le 9. Decembre, auquel le Martyrologe Romain met sa mort, & quelque temps apres l'on bastit à deux lieuës de Sarlat vn prioré conuentuel de l'Ordre sainct Augustin, lequel jadis à esté tres-bien serui; puis que suiuant le vieux cartulaire de ceste prouince, il y auoit les dignitez ou offices suiuaus. Le Prieur conuentuel, le Secretain, le Chantre, l'Ouurier, & le Clerc, vingt-deux Chanoines tant forains que residans, & deux Chapelains: plusieurs priorez dependoient de leur nomination, aujourd'huy nous lisons dans les ruines de ceste Eglise quel à esté autresfois cet edifice basti à l'honneur du sainct: mais ne nous arrestons aux miserables de nostre siecle, & repassons au narré des anciennes. Nous voyons que dans vn corps cacochime les humeurs vont fondre sur la partie la plus foible: ainsi tout ce qui estoit de seditieux en France, vint fondre sur l'Estat de Clotaire, à raison de sa minorité. Specialement vn signalé imposteur nommé Gondouauld, ou Gôbould, duquel parle Gregoire de Tours, à la faueur de Mommol, & d'Idier gouverneur du Languedoc, s'en vint avec quelques troupes en Aquitaine, estant à Briue appellée *Currecia*, & qui appartenoit au Diocese de Perigord, iusques à ce que le Pape Boniface de la maison de Turene la transporta à l'Euesché de Lymoges: ce fut là que les soldats creèrent & recogneurent

Martyr.
Romain.
9. Decéb.

Cart.
Diocel.
Petroch.

Gombaud
imposteur.

Gregor.
Tur. hist.
Franc. li.
6. c. 10.

Aymonl.
c. 61. li. 3.

Gombaud pour Roy en tiltre de fils du defunct Clotaire. On l'esleua sur vn pauois, le portant autour de l'armée suiuant la coutume d'inaugurer les Roys de France : de la ses troupes grossissant de iour à autre, il s'en va à Engoulesme, où il fut accueilli comme Roy, receuant le serement de fidelité, comme il faisoit en toutes les villes des Estats de Gontran, & de Clotaire. De là il repassa en Perigord, vers la ville capitale, qui mieux aprise que les autres, ayant à cœur l'obeyssance qu'elle deuoit à son legitime Roy, luy ferma les portes, specialement le zele du bon Euesque Chartier parut grandement pour animer le peuple à tenir bon contre le nouveau Tyran : mais l'issuë ne luy fut fauorable; car la ville demurant sans esperance de secours du dehors, & le siege grossissant à l'encontre pour la forcer, les habitans furent contraincts de le recevoir: ce fut là que nostre prelat fut traicté tres-indignemēt par cet ambitieux tyran, qui l'outragea griefuement & inhumainement: parce, disoit-il, qu'au lieu de venir au deuant de son Roy & de son souuerain, il auoit fait rebeller ses subjects à l'encontre de sa Majesté. Autant en arriua à l'Euesque de Tolose Magaulphe: car apres l'auoir cruellement battu & tourmenté, il le chassa de son Euesché & le donna à vn autre. L'Euesque de Caors Vrsissin, espouuanté par les mauuais traictemens de ses voisins, receut Gombault, comme aussi l'Euesque de

*Resi-
stance.**Cru-
autés.**Foi-
blessé.*

Act. epif.
Cadur.
per D. de
Cruce.

Bourdeaux : mais au Concile de Mascon, dont nous parlerons bien tost, ils furent punis, comme remarque Gregoire de Tours, encores que M. de la Croix dans les actes des Euesques de Caors propose cette difficulté, comment si Ursissin fut excommunié & interdicté durant trois ans? neantmoins il se trouuera dans la signature de ce Concile avec les autres Euesques? Parmi ces grandes reuolutions l'Estat de l'Eglise receuoit en Guyenne & ailleurs de grands dehecs, les Pasteurs n'estans assez vigilans sur leur troupeau; car la guerre, mere de confusion, auoit desbandé toute l'ancienne discipline; de quoy le Roy Gontran se prenant garde, & que son Estat tomboit & deperissoit de iour en iour, Dieu chastiant sur son peuple le desordre & mespris de ses loix, il se resolut de supplier les Euesques de son Royaume, de s'asssembler à Mascon pour y tenir vn Concile, duquel nous auons quarante Canons ou articles, & quoy que ce fut vn Concile Prouincial: mais parce que tous les metropolitains, avec les Euesques suffragans de son Royaume, se rendirent à ce Concile au nombre de soixante-deux, il est appellé le second Concile general de Mascon. Les plus remarquables Prelats furent, Prisque Euesque de Lyon, Pretextat de Rouan, Theodore de Marseille, Sulpice de Bourges, & nostre Euesque Charterius : leurs noms ont esté mis à la signature du Concile par ordre alphabetique

Greg.
Tur. loco
citat.

588.

*Desordres
Ecclesiastiques.*

Concile.

Cóc. ma-
tise. tom.
2. conc.
ann. 588.

Vi de supra anno.
538. pag.
130.

par quelque ignorant scribe, contre la coutume des signatures des Conciles : ce que desia ie remarque deux ou trois fois. Dans ces articles les Euesques renouellent plusieurs ordonnances faites aux Conciles generaux, spécialement de garder exactement le saint iour du Seigneur, & en suite nous voyons l'ordonnance du Roy Gontran à tous les Euesques Prestres & Iuges de son Royaume, *de obseruando die Dominico* : exhortant au reste tous les Prelats assemblez de veiller sur les pechez de leurs brebis, pour d'iuertir de son Royaume le fleau de Dieu, de les visiter, leur prescher par eux mesmes & non par commis lesquels dit-il, *malis operibus confetiendo venalitatem exercent, aut iniqua quibuscunque spolia inferre presumunt*, pleust au Ciel! que tousiours les Roys à l'exemple de celuy-la recogneussent que les maux qui trauerfent leurs Estats, viennent du Ciel en punition des pechez de leurs subjects.

Con-
clu-
sions.

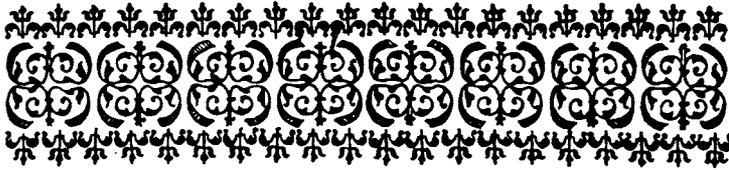
Quelque temps apres ce Concile, mourut ce bon Euesque Charterius, duquel nous auõs veu deux espreuues notables de sa patience, l'une par la calomnie de son Diacre Fronton, l'autre ayant refuse de recevoir le Tyran Gombauld, qui en fin perit miserablement à Comminges, comme escrit Aymoy & Gregoire de Tours.

Char-
tier
meurt.

Aymo.
est Greg.
loc. cit.

(k)



SAFFARIUS. *Euesque.*CHILDEBERT *Roy d'Aquitaine.*

L'ã de
Iesus-
Christ.
590.



Vand l'ambition se met dans les cloistres, à mesme temps elle faict paroistre au public d'estrages paroxismes, comme il arriva à Poitiers dans l'Abbaye de sainte Croix, deux ans apres la mort de sainte Radegonde fondatrice de ceste maison, ayant esté de son viuant lazile de pieté, l'eschole pour apprendre l'humilité; neantmoins toutes ses filles n'auoient bien estudié ses saints documens, & leur ambition causa de grands mouuemens presque dans tout le Royaume, parmi lesquels i'ay trouué vn de nos Euesques nommé Saffarius, où Saffraneus grandement intéressé: & pour sçauoir au vray le narré de cette histoire tragique, faut remarquer que sainte Radegonde auparauant sa mort, auoit composé vne belle lettre, qui contenoit comme son testament & derniere volonté, adressante à tous les Euesques, *Dominis sanctis & Apostolica sede dignissimis in Christo patribus omnibus, Radegundis peccatrix*, elle est tout au long dans Gregoire de Tours, par laquelle elle declare

Desor-
dres de
Cloi-
stre.

Gregor.
Tur. lib.
9. c. 42.

Baron.
hoc an-
tom. 7.

La
cause.

Surius 10.
4. die 15.
August.

Fauchet
ann. 594.

auoir nommé & institué avec l'election & nomination de ses Religieuses sa sœur Agnes pour luy succeder en la charge d'Abbesse, les coniurant de prendre soubs leur protection & sauuegarde toute sa famille qu'elle laissoit, leur cōmettant la manutention de ses priuileges baillez par les Pontifes, avec le serement solemnel des Roys. Specialement elle leur recommande, par quelque esprit prophetique, de tenir la main a ce que tousiours l'election de l'Abbesse de son Monastere se face canoniquement par la nomination de l'Abesse mourante. Deux ans apres son decez Leuboüere estoit Abesse legitimement esleuë : mais Cro-diele religieuse de ce lieu, se disant fille du Roy Aribert ne la recogneut pour superieure : ains par tous moyens voulut s'asseurer cette superiorité, & quitant le Monastere avec plus de quarante religieuses s'en alla au Roy Gontran, qui l'enuoya à Tours affin d'assembler des Euesques qu'il nommeroit pour decider de ces affaires : elle impaciente de l'attente de ces Prelats se sauue aues quelqu'vne des sienes dans la franchise de saint Hilaire de Poitiers, où elle assembla plusieurs coupe-jarrets & mauuais garnimens pour se faizir du Monastere, & prendre l'Abbesse prisonniere, comme il fut fait.

593.

Ambition.

Les Euesques du voisinage furent aduertis tout aussi tost de ces desordres, specialement Goundeguisille Euesque de Bourdeaux, com-

Remede inutile.

me metropolitain, au bruit de ces mouuemens, assemble l'Euesque d'Engoulesme Nicasius & Saffarius nostre Euesque, lesquels avec Meroué Euesque de Poictiers, qui n'auoit peu estouffer l'incende de cette sedition, se renderent en corps accõpagnes de leurs Diacres & clerics à l'Eglise de saint Hilaire : ils tancerent aigrement ces filles mal conseillées, affin de les rappeler en leur Monastere, & lors que sur leur obstination & contumace l'Euesque voulut proceder à l'excommunication & censure contre elles & leurs adherans, tout d'vn coup leurs satellites se mutinerent, se ruerent avec armes sur les saints Prelats, avec telle cruauté qu'ils tõberent en terre blesez à mort, *tanta eos in ipsa S. Hilarij basilica cede mactarunt, ut cor-* Gregor.
ruentibus in pavemento episcopis, Vix consurgere Tur. *ibid.*
possent. Dit Gregoire de Tours ; leurs Diacres & Clerics blesez s'en firent de l'Eglise avec telle frayeur qu'ils couroient ne scachans ou pour euter le massacre qui s'eschauffa tellement, que deslors, *vix prateriit dies sine homicidio, hora sine iurgio, vel momentum aliquod sine fletu.* Ce ne fut que meurtres, assassins, brigandages dans la ville de Poictiers, & ce pour assouir la cruelle ambition de cette fausse Saphira, & vraye megere de cloistre.

593.

Nos Euesques eschappent la mort, & ayant fulminé l'excommunication contre les seditieuses, aduertissent du tout les Euesques du Royaume de Gontran assemblez à Tours, qui

Exco-
muni-
cation.Cru-
autés.Conci-
le de
Tours.

Concil.
Tur. ann.
593.

leur respondirent par vne missiue portent ce tiltre. *Dominis semper suis atque apostolica sede dignissimis Gundeguisillo, Nicasio, Saffario, Maroueo, atherius, Siagrius Aunacharius, Hefichius, Agricola, Vrbinius, Fælix, Veranus, item Fælix, & Berteramnus episcopi.* Par laquelle ils approuuent tout ce qu'ils auoient fait, & improuent les deportemens de ces furies.

Childebert Roy d'Aquitaine indigné de ces desordres, enuoye prier le Roy Gontran qu'il luy pleut agréer que tous les Euesques des deux Royaumes s'assemblassent pour y remedier canoniquement. Childebert nomma sainct Gregoire Archeuesque de Tours, & Bregisille Euesque de Coulogne, avec Meroué Euesque de Poitiers. Le Roy Gontran, enuoya l'Euesque metropolitain de Bourdeaux avec ses Euesques suffragans à demy gueris de leurs bleseures pour tenir le Synode ou Concile prouincial à Poitiers, lesquels ne se rendirent là, qu'au prealable la sedition ne fut arrestée par voye d'armes, & ayant treuue nulles toutes les accusations qui furent proposees contre l'Abesse legitime, elle fut conseruée par sentence des Euesques, & les autres furent encore excommuniées, comme il appert par les lettres que tous nos Euesques en escriuent aux deux Roys pour les asçauanter de ce qui auoit esté conclu.

Cōc. Pi-
ctau.

Excō-
muni-
cation.

Ceste desesperée n'arresta encore sa rage: 594.
mais enfin l'année d'apres elle fut contrainte
avec

*Abfo-
lutiō.*

avec Basine de venir demander son absolution aux Euesques assemblez au Synode de Soissons : & pour Chulderic Saxon de nation Capitaine de ces sacrileges meurtriers , quelque temps apres il mourut suffoqué de vin.

Gregori⁹
Turo. lib.
10. c. 20.

Conc. Su-
effionenf.

Voila ce que i'ay peu obseruer de ce saint Prelat qui à enduré la persecution , & mesme respandu son sang pour la deffence de la iustice. Le crois qu'il n'estoit plus habil'homme & plus docte que les autres Euesques ses contemporains , tous gens de grande simplicité & assez ignorans specialement du latin , comme il se voit dans les actes Synodaux que i'ay desia cité. Nous ne trouuerons rien plus d'asseuré de ces succeffeurs iusques à l'an 900. & suis contrainct de faire icy vne notable parentese.

S. Asterij
vitz M.S.
an. 1050.

*S. A-
stier.*

Cependant il nous faut rapeller en memoire nostre saint Anachorete Asterius que nous auons laissé blotti dans son desert, neantmoins comme l'ombre suit celuy qui la suit, lors qu'il pense estre incogneu au monde, le renom de ses merites s'espand par tout l'vniuers & vient iusques aux oreilles d'une Princeffe apellée dans le manuscript reyne, qui estoit de ces pais Meridionaux lors qu'elle estoit afferée à la constructiō de ses bastimens royaux, à applanir des montagnes, dresser des chemins pour le bien de son royaume : neantmoins quittant tous ses ouriers s'en vint avec quelques Seigneurs de sa Cour dans le Perigord , & enfin arriue dans le desert du saint , met pied à

Reyne
miracu-
leusemēt
cōuertie.

terre avec toute sa Cour, & pensant rencontrer quelque grand Patriarche signalé en doctrine, elle voit paroistre vn pauvre bon homme, mesprisable en sa mine & ses habits. On luy dit que cestoit celuy qu'elle auoit cherché partāt de chemins; si que se despitant de se voir trompée, au premier rencontre elle luy bailla mille maudissons : enfin commanda qu'on luy amenat son cheual pour son retour : mais, à iuste iugement de Dieu le Cheual se cabre & la iette par terre, à sa cheute elle se brise los de la cuisse, ce douloureux inconuenient luy faict ouuir les yeux que son faste luy auoit sillés, elle se reclame à celuy qu'elle auoit mesprisé, confessant la vengeance du Ciel estre tres-juste sur son outrecuidance. Le saint se met en prieres, & prenant cette Dame par la main luy commāde de se releuer au nom de Iesus Christ. Tout soudain miraculeusement los se rejoignit, elle se dresse sur ses pieds toute guerie ; mais pour se prosterner aussi-tost en remerciement aux peids de son bien-facteur, qui au possible refusoit cēt honneur. Quelque iour apres ceste Princesse desia conuertie se delibera de faire bastir en recognoissance du bien-faict à l'homme de Dieu vne Eglise & ne sachant ou la fonder, miraculeusemēt deux Ours sortans de la forest trauerferent la riuere de l'Isle, & quelques mille pas ou environ de la cellule du saint, ils seillonnerent la terre avec leurs pattes & museaus, comme en figure ronde

Super-
be hu-
milie.

Bastir vne
Eglise
pour le
saint.

600.

Reco-
gnoi-
sance.

pour marquer le lieu ou Dieu vouloit ce bastiment estre fait, l'on y trauailla avec grands frais sous le tiltre du glorieux Apostre saint Pierre, laquelle Eglise elle dota specialement du reuenu de toutes les aires des marets qu'elle auoit dans la Sainctonge. Plusieurs touchez du saint Esprit se rendirent à ce lieu qui auparavant estoit desert & sauuage, afin d'estre esleuez sous la direction du saint pour la vie religieuse & monachale, y apportant tous leurs biens & possessions. Plusieurs asseurent que saint Aquilin nommé par le vulgaire Aguly, fut l'une des conquestes de nostre saint, & qu'il luy instilla la pieté & sainteté de vie. Ainsi dez son viuant desia sa solitude estoit peuplée specialement les samedis au vespre, les laboureurs & paisans du voisinage s'assembloient apres leur trauail pres du saint, pour l'honorer & receuoir de luy les remedes de leur ame, voire & de leurs corps par plusieurs guerisons miraculeuses, mesmes ceux qui estoient troublez d'esprit prenant en breuage de leau ou l'on auoit trempé des fueilles du faux sous lequel il s'esbergeoit estoient soulagez miraculeusement: aussi la fontaine qui estoit consacrée par sa penitence, guerissoit toute sorte de fiebres lors que par trois fois l'on y plongeoit la teste.

Plusieurs
se font Re-
ligieux.

S. AQUILIN.

Miracles
du saint.

Desia le saint vieillissoit, & deuenu octuagenaire cogneut que le tēps de son decez s'approchoit il choisit le lieu de sa sepulture dās l'E-

Eglise
desi-
gnée.

Con-
uersio.

Con-
cours
du pen-
ple.

Mort &
sepulture
du saint.

glise, voulant luy mesmes de ses mains fouyr & creuser sa fosse, deuant laquelle il fit bastir vn Autel consacré au glorieux saint Front Apostre du Perigord ; ainsi ayant vaincu le monde, & son faste il passa à vne meilleure vie 600. enuiron l'an 600.

Le bruit de son glorieux decez conuoqua de toute la contrée plusieurs Clercs & Moines, plusieurs Chrestiens y accoururent pour hōnorer celuy qui leur auoit esté vray pere. L'on enleue son sacré corps de la petite cellule ou il auoit rendu son esprit, pour le porter à sa sepulture, & le seul attouchement de sa bierre bailloit generalemēt & indifferement la santé à tous les malades qui la toucherent, lequel miracle continua voire iusques à nos derniers siecles. Tout ce que i'ay dit de ce glorieux Anachorete, la gloire de la noblesse du Perigord, est pris d'vn vieux liure du Chapitre de saint Astier escrit il y a presque 600. ans : car la couuerture du liure cotte l'an 1050. le pere lean Bord l'an 1595. la transcriuit dans vn cayer qui est tombé entre mes mains, laquelle il enrichit d'vne poësie que i'ay iugé digne de voir le iour.

Manuscri
pta anni
1050. &
1595.

DIUI ASTERII VITÆ
compendiolum,

Origo.

*Ortus Petrochoris, Podijq; à ponte profectus,
Artibus incubui vix puer ingenuis.*

Conuer
sio.

Sed virtutis amor quo sanctus Eparchius ardet,

<i>Et pietas patriome pepulere solo.</i>	
<i>Cuius tibi imbutus monitis diuellor ab illo,</i>	Redit ad suos.
<i>Ad patrios Christo me reuocante lares.</i>	
<i>Expelloque deos, & numina falsa parentum,</i>	Conuertit suos.
<i>Quotque aderant vndis purgo salutiferis.</i>	
<i>His actis, cessisque bonis, montemque petini,</i>	Solitudo.
<i>Herba tibi sola famem, sustulit vnda sitim</i>	
<i>Delituique diu cunctis ignotus, at errans</i>	Agnosci-tur.
<i>Diuino hic aliquis me videt indicio.</i>	
<i>Ex illo me multi hominum visere, nec vllus</i>	Conue-niūt mul-ti.
<i>Non nisi propitio numine latus abit.</i>	
<i>Quin & fama volans reginam exciuit ab austro,</i>	Regina.
<i>Qua bona cum dederit plurima plura tulit.</i>	
<i>Ast tibi Vicenos quater impleuere decembres,</i>	Aetas.
<i>Membraq; deseruit fessa labore vigor;</i>	Mors.
<i>Mens tamen ipsa viget nec vita labore quiescit</i>	
<i>Donec ad ethereas conuocor ipse dapes.</i>	Sepul-chrum.
<i>Corpus humum repetit celebri comitante caterua,</i>	
<i>Spiritus angelico fertur ad astra choro.</i>	(l)



S I E G E V A C A N T
A C A V S E D E S G V E R R E S.


 Our tenir la promesse que i'ay
 fait d'indiquer tousiours les sei-
 gneurs temporels de l'Aquitaine,
 il faut remarquer que l'an 600.
 Childebert douziesme Roy d'A-
 quitaine mourut laissant deux enfans, Theo-

L'ã de
Iesus-
Christ
600.

Annales
Aquit.
hoc anno.

Chron. Burdig. Theodebert & Theoderic: qui ayant partagé le reste de l'heritage de leur pere, se contenterent de posseder par indiuis le Royaume d'Aquitaine pour se liguier contre les Gascons rebelles, ce fut l'an 608: mais vne effroyable dissention se fourrant entre ces deux freres, Theodebert apres la perte de la bataille tomba entre les mains de Theoderic, qui le fit mourir à Coulogne, l'an 617. & l'année d'apres sa propre ay-eule Brunehilde fit empoisonner à Mets ce fraticide.

THEODEBERT, & THEODORIC, Roys d'Aquitaine. L'an apres la mort des deux freres, Clotaire second derechef enuahit le royaume d'Aquitaine, & est en rang le quatorziesme roy, à cause de la minorité des enfans de Tyerri, auxquels cela appartenoit de droit.

ARIBERT Roy d'Aquitaine L'an 632 Clotaire meurt, laisse Dagobert, & Aribert pour successeurs de ses royaumes. Aribert eut pour apanage l'Aquitaine, & fut le quinzieme roy, ayant ses bornes depuis le Loire iusques à l'occeā, & au dela les Pyrenées: son Siege Royal fut Tolose qu'il fit capitale de son Royaume. Trois ans apres Aribert meurt l'an 640. Dagobert son frere succede à sa Courōne d'Aquitaine, il est le 16. Roy Clovis 2. son fils aagé de trois ans fut le dixseptiesme, & l'an 662. son fils Clotaire troisieme de cenom fut le quatorziesme Roy des François & le 18. Roy d'Aquitaine, dont il ne iouit guieres long temps: car les gouuerneurs, c'est à dire les Ducs, Cōtes, Baillifs, où Seneschaus

DAGOBERT, CLOVIS 2.

Vide sup. anno 84.

Darnal. hist. Ant dagen. f. 44. ex dutil. chro. abb.

Guerres.

608.

617.

618.

619.

632.

Roys d'Aquitaine.

640.

662.

de Gascogne, d'Auvergne, Quercy, & Perigord estans maltraitez, se reuolent contre luy, se rendent absolus & independans de la Couronne: la pusillanimité & la negligence des maires du Palais leur donnant en partie cette assurance; si que ny luy, ny les six Roys ses successeurs à l'Aquitaine ne peurent iouyr de ce Royaume iusques au temps de Pepin.

Mais ce qui est encor plus deplorable, des guerres implacables durerent long temps: spécialement l'an 710. entre Reinfroy & Charles Martel, pour s'vsurper l'office de Maire du Palais, par lequel ils estoient plus Roys que le Roy mesme, & cōme tels sacrilegement enuahissoient le bien de l'Eglise pour subuenir aux frais de la guerre; comme remarque Papirius Masso, & encores plus à plain Hincmare dict, qu'environ ce temps *la religion chrestienne fut presque esteinte & abolie dans les Allemaignes Flandres & France*: d'autant qu'il ne restoit que quelques Euesques en fort peu de villes, les biens des Eueschez ayant esté donnez aux fauoris, lesquels biens estoient tres-grands & notables: car iusques à lors, comme remarque Gregoire de Tours, tous les dismes, tout le reuenu du Clergé estoit affecté aux seuls Euesques qui viuoient en commun avec le Clercs leurs inferieurs, qu'ils enuoyoit pour seruir les parroisses, & les retiroient selon leur gré: depuis ceux qui y furent enuoyez, par benefice

Renol-
tes des
Gom-
mer-
nents.

CLOTAI-
RE 3. Roys
d'Aqui-
taine.

Appen-
dix Greg.
Turo.

Pap. Mas.
in Da-
gob. iun.

Aym. c.
50. lib. 4.
Hincma.
ep. 6.

Greg
Tur.
ex not. in
ep. Sim.
Pap. ep.
ad Cæf.
Arel.

Guerr-
tes

Hinc. ep. 6. lib. 19. demeureerēt stables & permanans. Reuenons à ce que dit Hincmare, *in Germanicis, & Belgicis & Gallicanis prouincijs, religio Christianitatis pœne fuit abolita, ita vt Episcopis in paucis locis residuis, Episcopia laïcis donata, & per eos rebus diuifa extiterint.* De-
strui-
sent
la Re-
ligion.

Append. Greg. Tur. li. 7. c. 3. Le mal ne s'arresta pas là : car comme remarque Marianus Scotus, Eude Duc d'Aquitaine fils de Lupus, qui fut le premier Duc qui secoüa le joug des Roys d'Aquitaine, oppri-

Mar. Sco. ad annũ. 718.

moit aussi les Ecclesiastiques durât les guerres esquelles il se treuua engagé contre Charles Martel, lesquelles enfin firent ouuerture à cét' effroyable bourrasque qui vint du costé du Midy contre toute l'Aquitaine, specialement contre la pauure Eglise du Perigord : car tous nos anciẽs & modernes escriuains vnanimemãt accusent Eude d'auoir appellé en Aquitaine

Oppres-
sions.
718.

Rod. Zú. cap. 11. hist. Arab.

les Sarrazins, pour se roidir contre la puissance de Charles Martel son ennemi, qui desia l'auoit vaincu. Dupleix en ses Annales est l'vnique qui le deffend & l'excuse, nous asseurant par les histoires Espagnoles que ce ne fut par son intelligence, & d'autant que ie deffere beaucoup à ses escrits, ie ne feray difficulté de le

Mar. de reb. hisp. c. 3 lib. 7.

suiure & dire avec luy, qu'environ ce temps les Sarrazins, Arabes, où Mores d'Affrique, suiuaus la loy & les armes que Mahomet leur

Sarra-
zins en
Guien-
ne.

Paul. Diac. c. 46. lib. 6.

auoit mis en main, ayant reduit l'Espagne soubz leur obeyssance, desiroient d'estendre leur domination dans le Languedoc & Aquitaine,

722.

taine, croyās auoir droict de rapeller à la Couronne des Gots ces deux prouinces.

Leur dessein. Pour ce dessein, Zama Lieutenant en Espagne pour Isit Miramolín des Arabes, l'an 722. trauersa les Pyrenées avec vne puissante armée, & fut recogneu par les villes du bas Languedoc: mais Tolose luy résista, & Eude venāt à l'encōtre d'iceux avec vne belle armée d'Aquiteniens les défit en bataille. Iusques

725. icy tout va prou bien: mais ô mal-heur! l'an

Abderamen Sarrazin. 725. Abderame où Abderramam grand Capitaine pour le Sarrazin, se resolut de poursuivre le dessein de son predecesseur, entre du costé de Perpignan dans le Languedoc avec

vne puissante armée, Eude luy va audeuant, & est défaiēt. Ainsi sans résistance cēt orgueilleux Tyran esperant par ses armes se rendre maistre, voire de toute la France, vint à grandes journées vers nous, trauersant le Languedoc, le Quercy, l'Agenois, arriue vers Bourdeaux; gastant, bruslant, saccageant, renuersant comme vn torrent furieux, tout ce qui s'opposoit à son passage. Eude ne perdant courage rallie son armée, ramasse nouvelles forces, s'oppose à cet indomptable vainqueur: mais pour vne pareille ruyne qu'au premier rencontre. Enfin Abderaman victorieux est maistre de Bourdeaux, de là sans résistance il entre dans la Sainctonge, trauersa toute la prouince du Perigord. *Cunctis locis vastatis & ecclesijs igne crematis.* Nous ne pouuons nous

Eude s'oppose.

En vain.

Ann. Frā.
Incert.
auth. ex
Pyt. ma.
sc.

Ibid. ex
m. sc. Py-
rouei.

imaginer en qu'elle desolation ces Turcs mirent cette prouince ayans saccagé la ville capitale, & pour s'asseurer du pais il y fit à ce que ie cōjecture, bastir cette Cité ou Citadele que nous voyons encor vn peu renfermée par cette prodigieuse muraille qui s'apelle, *murus Saracenus*. Au sortir du Perigord, ils passēt à l'Engoumois, de là entrent dans Poictiers bruslent l'Eglise S. Hilaire, se disposent aussi pour aller demolir celle de saint Martin de Tours. Mais Dieu pere de misericorde n'abandonna les siens au bō besoing, enuoyant à l'encontre de ces sacrileges Charles Martel avec tel courage que trois cens soixante-quinze mille Sarrazins furent massacrez avec leur Roy.

Citedelle.

Vide infra auno 845.

Paul. dia. co. c. 46. lib. 6. d. gest. 10g.

Charles Martel.

L'Eglise d'Aquitaine deliurée d'vn tel enemy, pourtant ne peut encore librement respirer: Charles Martel nous fit achepter bien cher son bien-faiçt: car d'vn costé l'an 732. il vint avec vne puissante armée fondre dans la Sainctonge, Perigord, & pais d'entre deux mers contre Eude, le faiçt mourir en la bataille, se faiçt recognoistre Roy d'Aquitaine le dixeneufiesme en ordre & ce apres auoir pillé & rauagé le residu des Sarrazins. D'autre part se rendant redoubtable par tant de victoires il s'esmancipa outre son pouuoir sur les Euesques, desquels il bānit quelques vns, deposseda les autres, mettant en leur place des hommes laics: & non cōtent de ce qu'il auoit prins le reuenu des Eglises pour les frais de la guer-

Ann. Daquit p. 2. lib. 6.

732.

Flodo. li. 2. c. 12.

Presse le Clergé.

re ; en outre il recompensa la noblesse de son armée d'une partie des dismes qui d'eflors furent infeodez dans plusieurs maisons nobles : ce qui anima grandement le Clergé contre luy, & plusieurs ont creu que le nom de *Martel* luy auoit esté donné, non tant à raison de ce qu'il auoit bien martelé sur les Sarrazins, que parce qu'il auoit bien martelé les Ecclesiastiques.

733. Parmi tous ces desordres ne me demandez qui estoit pour lors Euesque du Perigord ? ny encores de quelque temps : car ces malheurs ne furent terminez ny par la mort d'Eude qui mourut cette année 732. ny par le trespas de Charles Martel qui deceda l'année d'apres : veu que Vaifer ou Gadifer fils de Eude pretendait succeder à la Royauté d'Aquitaine, & Pepin furnomé le Bref fils de Charles Martel cōme successeur de son pere, voulant se faire reconnoistre pour le vingtiesme Roy d'Aquitaine, portant à contre-cœur de ce que tandis qu'il estoit en Italie pout remettre le Pape Zacharie en ses biens vsurpez par les Lombards, cependant le Duc d'Aquitaine Gadifer s'vsurpoit en propre, mesmes le bien de l'Eglise, il luy enuoya vne Ambassade pour le prier de rendre aux Ecclesiastiques leur patrimoine : il respond que tout l'estat des Eglises d'Aquitaine auoit esté tellement bouleuersé par les 750. perséquutions des Vuisigots & Sarrazins, qu'il estoit impossible de distinguer le sacré du pro-

Corl.
chro. En-
gol.

Delest.
ant. Gaul.

Regino.
chro.

Aymo. c.
65. l. 4.

Baron.
anno.
752.

phane, & d'arracher le bien d'Eglise des mains des detenteurs : siqué l'an 758. le Roy de Frã- 758.
ce estant de retour avec pouuoir du Pape de nommer aux Eueschez de son Royaume, fit publier son ban pour aller en Aquitaine remettre les Ecclesiastiques en leurs heritages.

*Ap-
paisées.*

Annal.
inc. Au-
thor. ex
Pyto.
ma sc.

Vaifer preuoyant sa ruynne enuoya audeuant de cet orage quelques Comtes pour assseurer le Roy qu'il estoit tout prest de faire la restitution, & qu'il donnoit pour ostage Adalgere son parent, & Ithier tous deux Comtes en Aquitaine.

Sigisb.
chron.

Fredegar.
chron.

Duhail-
lã t. I. sub
Pepino.

Le Roy bien content de l'accord congedie son armée : mais Vaifer mutin plus que iamais fit de plus estranges sacrileges, & incursions sur le bien de l'Eglise : à cause de quoy dans dix ans Pepin fit huit voyages dans l'Aquitaine, avec tant d'actes d'hostilité, tant de meurtres, saccagemēs, bouleuersemens de villes, chasteaux, fortes places, que tout ce Royaume d'Aquitaine fut mis en desolation. Specialement au voyage de l'an 765. Pepin selon 765.
Sigisbert conquist sur Vaifer Engoulesme, Perigueux, & Agen, puis les fit desmenteler, & treuuât dās Perigueux Ramestan oncle de Gaudifer le faic̄t pendre à raison de son infidelité, par laquelle il estoit tantost aux Gots, tantost aux François suiuiât la fortune des deux partis.

*Vai-
fer de-
struit.*

Chron.
Engol.
Corl.

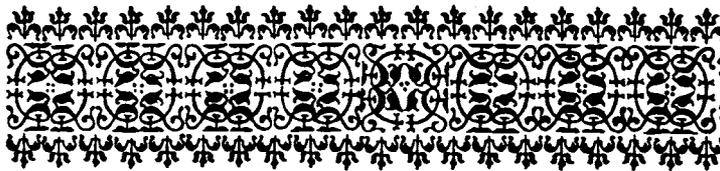
Enfin pour la huitiesme fois ce rebelle s'ob- 767.
stinant de plus en plus, se resolut d'aller audeuant de Pepin iusques en Perigord : mais à

Paix.

sa grand perte, & de son Armée, car peu apres il fut tué par les siens près de Bourdeaux : estant mort, Hunauld son frere sollicite encores les habitans du Poictou , Perigord , & Lymosin pour soustenir son parti : mais pour se precipiter en vne ruyne totale , qui enfin se tournera en bien , les guerres de l'Aquitaine demeurant terminées.

Duhall.
ibid.

(m)



BERTRANDVS. *Episc.*

REYMONDVS. *Episc.*

..... *Episc.*

*L'à de
Iesus-
Christ.
767.*



Epin estant paisible possesseur de l'Aquitaine restablit en plusieurs endroits les Euesques dechassez, il en nomma de nouveaux en d'autres lieux, comme à Engoulesme il donna Aplon son archichapelain. Il est vray semblable que l'Eglise du Perigord en receut quelqu'un de sa nomination : mais ie n'ay rien peu treuver d'asseuré, iusques au tēps d'Hugues Capet qui nous donna Froterius. Cependant ie rencontre dans vn manuscrit fait l'an 1570. que du temps de ce-

*Resta-
blisse-
ment
de reli-
gion.*

Corl.tab.
ep.Engo.

luy qui l'escriit, on voyoit dans l'Eglise Collegiale de saint Front du costé de l'Autel dedié à sainte Catherine cõtre la muraille plusieurs Euesques du Perigord representez en peinture, & que immediatement deuant Froterius il y auoit la representation de quatre Euesques, le premier portoit escrit *Bertrandus*, le second *Raymondus*, il n'auoit peu lire le nom des autres deux, voicy les mots d'un petit manuscrit fait a ce que ie crois, par feu M. de Iean Conseiller, qui dés son viuant à esté loué par les auteurs, comme recogneu tres docte és langues Hebraïque & Grecque, bien versé en l'histoire sacrée & prophane, tres entendu ez mathematiques, & par special en sa iurisprudence : *prædictorum episcoporum imagines, c'est à dire depuis Froterius iusques à Minetis depictæ erant prope altare diuæ Catharina, & præter eos quatuor antiquorum quorum primus erat Bertrandus, secundus Raymondus, tertij & quarti nomina legere non potui, quintus Froterius.* Il faut croire que ceux-la pour lors furent nos Euesques.

Ann. ful-
densis.

Aym. l. 4.
c. 67.

Corl.
chro. En-
gol.

Pepin meurt l'an 768. Charles surnommé le Grand son fils fut son successeur, comme le 22. Roy d'Aquitaine. Ses premiers desseins le porterent contre Hunaud fils de Eude, lequel estant tombé en son pouuoir il com-menda qu'il fut traité honorablement, & apres auoir receu l'homage & serement de fidelité des Euesques & Seigneurs d'Aquitaine, s'en retourna en France.

Eues-
ques.

768.
Roy.
d'A-
qui-
taine.

769.

Paix

Nous voicy maintenant en paix Dieu graces, sans crainte de l'estranger, iusques au temps de Charles le Chauue, ou nous verrons la persecution des Normans. Durant le calme apporté par Charlemagne, ceste prouince refleurit pour l'estat spirituel & temporel : car

778.

l'an 778. ce Prince victorieux reuenant de la guerre des Espagnes contte les Sarrazins, passe par Aquitaine & pour la bonne police, suiuãt Aymoy, il diuisa l'Aquitaine à neuf Comtes, pour estre comme gouuerneurs, qui neantmoins rendroient tribut & homage au Roy d'Aquitaine : plusieurs nobles seigneurs de sang Royal, furent par ce moyen recompensez de leurs seruices. Tous les Escriuains sont differens pour le nom du Comte du Perigord mis par Charlemagne, Dubouchet l'appelle Roger: Guidonis, Quitarin ou Vilbot: Corlieu Gilebaud ou Vuitbaud: Noger Guidon ou Guitodon, Bertrandi l'apelle Gautier, & Dupleix Vuidbord, ensuiuant l'auteur ancien de la vie de Louys le debonnaire: Catel le traduit & l'apelle Mainbourde. Le Zele de c'est Empereur pour l'estat spirituel fut encore plus remarquable : car passant pour la seconde fois par cette prouince il ietta l'œil sur vn lieu fort solitaire nommé Brantolme, & choisit vne place entre les rochers & la riuere de la Drone pour y fonder vne Abbaye de l'ordre saint Benoit. Il est bien vray que Corlieu dans la chronique Engoumoisine, citant Aymard,

CHARLEMAGNE
ROY ET
EMPER.

Aymo.
lib. 5.

Vit. ludo.
pij. incert.
auth.

MA INBOVRDE.
Compte
du Perigord.
Ann. Aquit. dub.

M. sc. guidonis.

Cor. chr. Engol.

Noger. hist. tol.

Bertrand. de gest. tol.

Dupleix ann. 778.

vit. Lud. pij. ex. m. s. Pytho.

Cat. com de Tolo. lib. i. c. 5.

Cor. chr. Engol.

Comp-
té du
Peri-
gord.

Fun-
dation.

& quelques autres baillent cette fondation à son petit fils Pepin le ieune, comme aussi de l'Abbaye sainte Croix de Poitiers, & de S. Iean d'Angely: mais il est plus que certain qu'il la faut attribuer à l'Empereur Charlemagne: car iacoit qu'à raison du bouleuersement des guerres passées on ne treuve auioird'huy le tiltre de la fondation, voicy pourtant des témoignages bien asseurez. Dans les vieux fragmens citez par Reginon, au liure secōd de ses chroniques, & quin'agueres estoient dans le cabinet de Pitou, se treuuent ces mots .An-

Abba-
ye de
Brantofme
par
Char-
lerma-
gne.

Ma sc. Pi-
thou.

Regin. li.
2. Chro.

Anno Domini 769. Carolus magnus iterum procedens ad petrochoricum, constituit basilicam iuxta fluiuum Dronam, in honorem beati Petri Apostolorum principis, in qua non multum post temporis unum de innocentibus collocauit, datum patri suo à Domino Papa Romano, cujus meritis & auxilijs dicebat se victorem in bello fuisse multoties, locus autem in quo hæc basilica fundata est Brantofma dicitur. Ce fut le Pape Estiene II. lequel l'an 753. vint en

769.

Choppi.
Monast.
lib. 1.

France & sacra Pepin pere de Charlemagne pour Roy, Choppin dans son monasticon luy attribue la fondatiō à l'ã 776. Depuis peu le P. Prieur claustral de cette Abbaye, sçachant que la preiceuse chasse où repositoient les ossemens du S. Innocent Siccarius, auoit esté long temps cachée pour la crainte des harpies irreligionnaires; treuua bon, apres les preparatiōns necessaires, d'ouuir le coffret de bois qui estoit dans le Reliquaire couuert de lames d'or

d'or & d'argent, & enrichy de pierreries: là tous ces bōs religieux virent premierement le petit corps du sainct innocent tout en son entier, plus vne boucle d'os de la ceinture de sainct Pierre, & dans vne petite fiole de la liqueur qui iadis sortoit du sepulchre de S. Catherine martyre: de plus treuuēt vn vieux parchemin scelé & cacheté d'vn costé, de l'autre part estoitescrit à l'antique ces mots. *Hic requiescit præciosa à cœlesti gratia referta Margarita, sanctissimi corporis gloriosi martyris CRËTS PTT INNOCENTIS quem serè ter tribus annis ac semis ad tutelam sui suorumque secum honorifice per diuersa terrarum spatia KPULOS FRANCORVM MAGNVS ac perpetuus princeps delatum: tandem post HISPANIAM longo bellorum exercitio tributariam sibi factam dum VICTOR reuenteretur hoc in loco qui BRANTOSMA dicitur, cum multis alijs sanctorum reliquijs benigne diuisit, inde hanc ECLESIAM construens, vt maiore veneratione præ ceteris circumquaque sanctorum locis celebraretur, per LEONEM clarissimum in omni sanctitatis religione, Romanæ sedis Apostolicum virum, in honore beati PETRI Apostolorū principis diuina benedictione consecrauit, cum multisque eam honoribus decoratam REGIO ET APOSTOLICO PRIVILEGIO ita sub anathemate mancipauit, vt nemo mortalium in his quæ ad religionem eorum pertinere viderentur aliquod IVS aut DOMINIVM TEMERARIO molimine VSVRPARE auderet. Quod vero quis rapace ambitione succensus præsumeret violare, omni potentis DEI iudicio,*

Tiltre
nota-
ble.

Mā. scrip.
Carol.
mag.

vniversorumque SANCTÆ ROMANÆ SEDIS PONTIFICVM auctoritate condemnatus pœnas luat, confors IVDÆ traditoris Domini in profundum Erebi per aterna secula factus. SANCTVS SICHTS : Au pied il y a 5. signatures de lettres entrelassées.

Fôda-
tion
prom-
née.

Ma. 6c.
anno
1463.

Cette fondation de Charlemagne se verifia encor autantiquement l'an 1463. deuant les commissaires des francs fiefs, desquels nous parlerons en leur lieu, ausquels de plus on exhiba plusieurs anciens manuscrits qui monstrent & confirment ce que dessus. Bref la legende qui est au vieux Breuiaire de l'Abbaye nous declare tout au long que ce saint Empereur eut reuelation par vn Ange qui luy monstra le lieu ou il falloit reposer le reliquaire du saint innocent, le nom duquel auoit esté ignoré long temps, iusques à ce qu'un demoniacle s'escria, *Siccari martyr sancte incendunt me orationes tuae*, donnant l'etymologie du nom, *quod sicca confossus occubuit*.

S. Si-
carius.

Breu. Sar.
die sancti
Siccarij.

Il est a croire qu'à mesme temps l'Abbaye de saint Front receut le corps d'un autre saint innocent auquel le nom de *Memorius* à demeuré, peut estre à raison de quelque ancienne inscriptiõ, qui seroit esté grauée sur son sepulchre, reliquaire ou Autel appellé suiuant le stile de l'Eglise remarqué cy dessus, *Memoria martyris innocentis*, cette inaduertance pourroit auoir donné le nom à celui qui estoit anonyme, au moins ie m'estonne de la simplicité de nos anciens qui auoient mis dans leurs offices

Vid. sup.
comm. in
cap. 5
v. s. f.

Corps
de S.
Sylain.

que saint Front estant en Egypte auoit des-
couuert ce thresor caché, & porté quand & soy
dans le perigord : cette proposition se destruit
elle mesme sans autres machines tant elle sem-
ble extrauaguer.

Petroch.
Breu.
25. Maij.

Saint Antibe fut l'un des premiers Abbez
de ce lieu, & Dieu l'honora du don de plu-
sieurs miracles, en recognoissance desquels
son saint corps est esleué dans vne chasse sur
le grand Autel de l'Abbaye à cousté gauche
du precieux reliquaire du saint innocent, &
du costé droict est posée la chasse du noble
martyr saint Sylain natif du Perigord, disci-
ple de saint Fronton, duquel nous auons par-
lé; c'est la aussi que reposent les ossemens des
SS. martyres Memna & Galla, sœurs germanes,
l'on ne sçait le temps ny le lieu ny l'auteur de
leur martyre: bien est vray que la traditiue
porte, qu'elles estoient natiues de Marsac en
Perigord. De ce que dessus resulte que Char-
lemagne fonda cette Abbaye, & ce lors qu'il
passa par le Perigord s'en allant à Rome, puis
que suiuant Corlieu, visitant l'Aquitaine il y
fonda plusieurs Abbayes, Baronius met ce
voyage l'an 800.

Corl ep
Engol.

Baro to.
9. hoc añ.

Ann. A-
quit 2. p.
67.

804.

Le Pa-
pe L eõ

L'affection de ce grand Empereur enuers
le saint Siege, apella en France le Pape Leon
troisiesme l'an 804. lequel quatre ans aupara-
uant l'auoit couronné pour Empereur; il le
vint voir à Reims; & saint Ludgere qui estoit
à la suite du saint Pere, dict qu'en ce voyage

Act. Car.
Mag.

Extat.
epist. S.
Ludgeri
ap. lur. I.
mart.

Ma. sc.

Vita Ca-
rol. mag.
ex m. s.
Pytho.

Vid. ann.
500.

Vit. Lud.
pij. ex ma.
sc. Pyt.
frag.

LOVYS
Roy d'A-
quitaine.

les Cardinaux Archeuesques & Prelats du Royaume, luy faisoient compagnie, & qu'en diuers endroits il consacra & dedia plusieurs autels & Eglises, concedant par tout des Indulgences. Le Perigord fut heureux d'auoir vn tel hoste qui tesmoigna l'affection qu'il portoit, & à l'ordre de saint Benoit, & au fondateur de l'Abbaye de Brantome, consacrant l'Eglise comme nous auons veu par le tiltre ja cité. L'on croit aussi, que l'Empereur fonda dans le Perigord le Prieuré conuentuel de Temolac: non que l'Eglise ne fut desia bastie dès l'an 500. comme nous auons dict: mais peut estre auoit elle esté demolie par les Sarrazins. Là il donna la pretieuse Relique de la Chemise de l'enfant Iesus, & iadis il y auoit douze Religieux de l'ordre saint Benoit qui se recognoissoient de la filiation de l'Abbaye S. Euparche qui auoit esté natif de Temolac, comme nous auons dict cy dessus.

L'Empereur Charlemagne pour la seconde fois se transporta à Rome, ou le Pape Adrian premier couronna son fils Louys Roy d'Aquitaine. Auparauant que ce ieune Prince, par le commandement de son pere, se retirat dâs son Royaume, le seruice diuin estoit presque aboli dans toutes ces prouinces, c'estoit pitié de voir nos Ecclesiastiques qui auoiēt plus la mine de soldats, caualiers & gendarmes, que non pas d'officiers de l'Eglise. Aymoy le nous dict, *totius Aquitanię qui videbatnr clerus ante-*

En Pe-
rigord.

The-
molac.

807.

Defor-
dres.

quam ei crederetur, utpote sub tyrannis agens, magis equitationi, & bellicæ exercitationi, missilium librationi, quam divino cultui operam dare noverant, abus qui fut retranché à mesme temps par le Cõcile de Majēce : & pour remedier à ce notable defarroy de l'Eglise d'Aquitaine, ce bon Roy apella de toutes parts des maistres pour apprendre le Clergé à lire & à chanter : comme aussi il se rendit passionné pour restablir l'estat monachal, qui dans toute l'Aquitaine estoit tombé en desolation. Hé Dieu ! par quel moyen eussent ils peu resister à tant de tyrans qui les accabloient ? mais ce fut merueilles de voir combien ce saint Roy tesmoignoit d'affection à ceux qui donnoient du pied au monde affin de repeupler les monasteres delaissez, il en fit reedifier plusieurs. les Euefques suiuoient sa sainte inclination ; bref il print tel goust à la vie religieuse que si son pere n'eust par son auctorité arresté sa ferueur, il se fust cloistré tout à fait : mais Dieu le nous reseruoit pour le salut de plusieurs : car l'an 814. Charlemagne estant mort Louys succeda à l'Empire & Royaume de son pere, & fut nommé le Debonnaire, il se deschargea en partie sur Pepin son troisieme fils, auquel il conféra le Royaume d'Aquitaine par donatiõ, approuuée au Concile d'Aix la Chapelle, tenu par le Pape Estiene V. l'an 816. qui l'estoit venu visiter en ce lieu : où de surplus il fut ordonné qu'on dresserait vn liure de reglemens

Aym.lib.
5. c. 8.Vit. Lud.
pij ex m.
5. pit. ann.
811.Conc.
mog. t. 3.
conc. cap.
17.Ann. A-
quit. 2. p.
c. 7.PEPIN
Roy d A-
quitaine.Alphonf.
des bene.
ep. mar-
chiones.
Got.Conc.
Aque. t. 3.Conci-
le de
Ma-
iance.Reme-
des.

814-

Cõcile
Dair

pour les Ecclesiastiques : mais ô malheur ! les Euesques & Abbez libertins qu'on vouloit obliger à la residence, & à quelque reformation s'aigrirent tellement contre le bon Em-
 Cōment. pereur, qu'ils souleuerent ses trois enfans par
 cōc. Aqu. vne violente conjuration contre leur pere,
 Ex The- specialement Pepin 23. Roy d'Aquitaine, & 2.
 gano. Absolon, se porta tout à fait hostilement contre
 Bar. hoc. son bon pere, à raison de quoy il luy osta
 anno. le Royaume d'Aquitaine, & le donna à Char-
 les fils de Iudith sa seconde femme, l'an 833.
 Si que voila tout en feu, l'on vient aux armes 833.
 le fils contre le pere.

Pepin pour fournir aux frais de la guerre se ruë sur les biens Ecclesiastiques d'Aquitaine, toute la religion y est en desordre. L'Empe-
 reur enfin tombe entre les mains de ses enfans, ils le font degrader de l'Empire par les Eues-
 ques, specialement par les Aquitaniens, luy donnent la tonsure, le froc, & la prison dans
 l'Abbaye S. Denys. Je ne sçay qui pour lors estoit nostre Euesque: mais il ne portera pas
 guieres loin son peché: car l'année d'apres, les Comtes d'Aquitaine impatiens d'un tel
 desordre font remettre l'Empereur en son premier grade, qui l'an 835. fit assembler à Mets vn
 Concile, auquel l'on conuoqua tous les Euesques qui auoient assisté au conciliabule de sa
 deposition, desquels peu comparurent, & ceux qui firent deffaut furent condamnez cō-
 me contumacez, voire condamnez de leze

Coni-
ration.Exe-
cutée.

834.

835.

Concil
Metens.

Majesté. C'est la remarque de l'auteur de la vie de cet Empereur : & pour Pepin le seditieux , il treuva mercy enuers son pere qui luy commanda de restituer les biens vsurpez sur l'Eglise, & en penitence des attentats, luy cōmanda de bastir quelques Abbayes, Theganus dict que Brantome fut vn des fruiçts de sa penitence , & quoy que cela ne soit vray, au moins cet vn tesmoignage , en quel desordre il auoit mis l'Eglise du Perigord, puis qu'on croit que la satisfaction y fut necessaire par cette fondation. *mandauit* , dit-il *filio suo Pepino per Arnoldum Abbatem , res ecclesiasticas que in Regno eius erant, quas vel ipse suis attribuerat, vel ipsi sibi perceperant, absque cunctatione Ecclesiis restitui , missos etiam commissarios per ciuitates & monasteria transmisit, statumque ecclesiasticum pêne collapsum in antiquum statum erigi iussit &c.*

Pepin meurt l'an 839. pour aller rendre cōte à Dieu du tort qu'il auoit fait, & à son pere, & à nos Eglises : pour lors le Royaume d'Aquitaine demeurant à Charles le Chauue , Pepin fils de feu Pepin estant frustré , nos Comtes d'Aquitaine s'aigrissent , & s'estans saisis du Poictou, Sainctonge, Perigord , Lymosin, y rauagent tout , sous le nom de ce ieune Prince, font tous actes d'hostilité contre ceux qui obeysoient à Charles , Ebroin Euesque de Poictiers en aduertit l'Empereur, qui apres le Concile de Chalon tenu l'an 839. se porta en Aquitaine , rendant Charles possesseur de

Remedes.

Restitucōs.

Reuoltes.

Aut. vit. Lud. Imper.

Theganus.

Ann. gall. ex. m. sc. Pit. ann. 737.

Hist. gal. Dupleix.

Baron. hoc. ann.

Dubouc 2. p. c. 7.

son Royaume par la feuerité , attempée de la douceur. L'Empereur peu apres meurt , ses *Diuisions.* trois enfans sont tout aussi tost en combustion plus que iamais pour le partage. Six vint- *842.* gts Euesques sont assemblez à Aix la Chapelle, quarante de chaque costé pour traicter leur accord l'an 842. suiuant Nicetarius qui y assista. Diuision de l'Empire François qui esbranta tout cét Estat d'autant que , comme dict sur ce sujet Lupus Abbé de Ferrieres , *tout Royaume diuisé sera desolé.* Voici les fruiçts de ces discordes.

Concil.
Aqués. t.
3. Conc.

Nicet. li. 2.

Lup. epi.
3.

Ce fut l'an 845. que les Normans peuple *845.* idolatre & furieux , estans affriandis par les butins qu'ils auoiēt enleué de Paris quelques années auparauant , vindrent fondre par mer *Normans en Guienne.* sur nostre miserable Aquitaine , prenant terre à l'ambouchure de Gironde , entre Xaintes & Bourdeaux. De là ils s'espandirent par la Sainctonge. Seguin Duc d'Aquitaine en l'absence de son Roy, qui pour lors estoit assez occupé *Desordres.* à la guerre de Bretagne , veut aller audeuant de ces idolatres denaturez , qui mettoient tout à feu & à sang : mais ce fut avec plus de courage que de prudence, puis que toute son armée composée de nos soldats Aquitains fut mise au fil de l'espee: ainsi sans resistance ils ont entrée dans Sainctes, la pillent, la brulent, la razent. De là passent à Engoulesme , à Lymoges ils font les mesmes desordres : de plus par la trahison des Iuifs , qui demeuroient dans la ville

Mer des
hist. ann.
852.

ville de Bourdeaux se faifissent de cette noble & ancienne ville, la mettent à feu & à sang: la chronique de saint Benigne citée par Catel dit ainsi, *crefcit innumerabilis multitudo Normannorum, Dunorum, atque Britonum, fiunt passim christianorum strages, depredationes, vastationes, incursiones, capiunt quasquaque adeunt ciuitates nemine resiste, capitur Burdegala, Petragorium, &c.*

Prinse
des vil-
les.

Chro. S.
Benigni.
ex. Catel
com. Tol.

Car ensuite ils marchent tout du long de la riuere de Dourdoigne conduits par le Capitaine Maurus, courent tout le pais du Perigord, viennent à la ville capitale de cette province, la mettent à feu & sang, sans pourtant qu'ils peussent forcer la Citadelle ou la seconde ville qui estoit close & renfermée d'une bonne muraille apellée par Sebalus *Murus Sarracenus*, peut estre parce que ce fort duquel auioird'huy nous voyons l'enclos & l'apelons la Cité, auoit esté basti par Abderamen Sarrazin lors qu'il s'estoit rendu maistre de ceste ville, comme nous auons dict, afin de l'asseurer & tenir en bride tout ce pais conquis. Les Normans ayans receu cette honteuse escorne qui arrestoit le cours de leurs victoires, tournent leur rage sur le Bourg & Monastere du Puy saint Front, allument le feu aux quatre coins des bastimens, forcent tout ce qui leur faisoit resistance, iusques à ce qu'ils viennent à l'Eglise du saint Apostre, qu'ils veulent aussi brusler & sapper: defaict par toutes inuentions ils s'en mettent en deuoir: mais

Mu-
raille
Sarra-
zine.

Sebalus
ep. Petro.
in vit. S.
Front.

Vide sup.
anno
725.

Atta-
quent.

la diuine protection & la puissance de ce grād
 sainct ne leur permit cet aduantage : car sou-
 dain à la veuë des infideles attaquās, & des fi-
 deles qui estoient sur les murailles de la Cité
 parut en l'air vn venerable & ancien Euesque
 reuestu des habits pontificaux acompagné de
 quatre ieunes hommes, parés de dalmatiques
 rouges, qui deffēdoïēt du feu ce lieu sainct, &
 reculoient les Normans de l'abord, moins leur
 en permettoient-ils l'entrée, voire espouuātés
 par le signe tout celeste, ils prindrent la fuite
 sans qu'ils fussent autrement poursuiuis. No-
 stre Euesque Sebalduſ raconte cecy comme
 arriué de son tēps, adjouſtāt que cette guerre
 fut ſuiuie des autres deux fleaux de Dieu qui
 enuoya pour lors vne contagion qui allumoit
 dans les antrailles vn feu caché : mais violant
 lequel consumoit & brusloit en vie ces pau-
 ures ardens, qui rendoient des cris pitoyables ;
 de plus la famine causée par la disette fut si no-
 able, ô cruauté plus que de Cannibales ! que
 chacū espioit son voisin pour le surprendre à la
 derobée, & l'ayant esgorgé se repaistre de sa
 chair, *fuit dit il, illis diebus tanta fames in populo,
 vt vnus alterum ad deuorandum exquireret.*

*Repos
 ser mi-
 racu-
 leuse-
 ment.*

*Peste
 ardāte.*

*Fa-
 mine
 enra-
 gée.*

Idem ibi-
 dem.

Aym. l. 5.
 c. 20.

Delest.
 rech. des
 Gaules.

Aymoy la larme à loeil rapporte partie de ces
 mal-heurs, accusant les pechez du peuple qui
 auoient appellé sur soy la iuste colere de Dieu.
 D'autre part, presque tout le bien des Abba-
 yes & benefices estoient possédez par des sei-
 gneurs du païs, qui l'auoient receu de Charles

846.

Conc.
de Meaux.

en recompense de leurs seruices : si que dans la mesme année, les Euesques qui estoient en vie de cette grande persecution, treuerent bon de s'assembler à Meaux, pour voir si l'on pourroit medicamenter les maux deplorables qui tenoient les villes de France à *planta pedis usque ad verticem*, comme parlent les Euesques, & ce depuis le temps de Louys le Debonaire. L'Archeuesque de Sens & de Reims, s'y rendent, *cum coepiscopis suis*, diô la preface du Concile, & ie croy que pour lors nous n'auions point d'Euesque, non plus que l'an 866. & encores l'an 877. puis qu'aux signatures de ce Concile de Meaux ny à celuy de Soissons, & Pamies, presque tous les Euesques voisins si lisent signez dans les actes, & aucun pour le Perigord.

Concil.
Meld.
tom. 3.

Obstination
sacrilege.

Tous les bons reglemens de ce Concile, toutes les menaces de la part de Dieu, ne peurent deguerpir des serres de la noblesse les biens Ecclesiastiques; Charles le Chauue ne se soucie, voire ne veut faire executer les articles, si qu'en punition de reschef l'orage des Normans vint desbonder sa rage sur ces quartiers: d'autre part Charles estoit oppressé par les rebellions des Aquitains, sollicitez par ses freres mécontans du partage. C'est pourquoy l'an 850. il treuua bon d'assembler à Lymoges les Estats de son Royaume: là selon Dupleix, il se fit couronner Roy d'Aquitaine, ou aucontraire, selõ les anciennes annales d'Aquitaine,

Not. in
concil.
Meld.

850.

Dup. 10.
I. p. 576.

Dubou-
chet 3 P.
c. 1.

Chro.
Burdig.

Nangiac.
in chron.

Vide sup.
ann. 48.

R A O V L
1. Duc
d'Aqui-
taine.

Chronic.
Engol.

VVLGRIN
TAILLE-
FER, 1.
Comte du
Perigord.

Catel.cō.
Tol.

Alph.
Delbene.
p. 7. Gots
marchio-
num. ex
manuf.
Pitouei.

& la chronique de Bourdeaux il supprima le nom de Roy d'Aquitaine; Ce Royaume de-
meura incorporé à la Couronne de France, or-
donnât qu'il seroit gouverné par des Ducs, qui
releueroient en homage des Roys François.

Ducs
d'A-
quitai-
ne.

*Radulphus iuxta quosdam primus Aquitania
Dux, cum antea esset regnum, anno 847. dict Nangiac.* Nous suiurons cette opinion, & conti-
nuerons nos memoires de l'Eestat de l'Eglise
du Perigord par les Ducs d'Aquitaine, com-
mençant par Ranouïl où Arnoüil. Ce fut aussi
en ces Estats qu'il erigea des Côtes nouveaux
par les prouinces, affin de les regir par per-
sones fideles qui s'opposassent à la fureur des
Normans.

Le Perigord & l'Engoumois eurent pour
premier comte Vulgrin Taillefer, frere d'A-
douïn Abbé de saint Denys, Noble Che-
ualier parent du Roy Charles le Chauue, il es-
pousa la fille de Guillaume premier de ce nom
Comte de Tolose. Portoit pour armories lo-
zanges d'or & de gueules: il fut Comte durant
34. ans, restât tousiours vainqueur des Nor-
mands. Le tiltre de Taillefer luy estant donné
à cause qu'il auoit taillé à trauers vn Nor-
mand tout armé par vn seul coup de son espée,
qu'il appelloit Corton. *Quod loricatedum Nor-
mannum in luctamine ense proprio nomine Corto
durissimo, per media pectoris & ventris secuit
vna tantum percussione,* dict le Fragmant de l'hi-
stoire d'Aquitaine. Nicetas autheur Grec, par

Comte
du Pe-
rigord.

Force
de bras
remar-
quable.

merueilles dict le mesme d'un Allemand dans la conqueste de la terre sainte, sous Federic.

Frag. hist.
Aqu. ex
ma. sc. py-
tou.

Durant le gouvernement de Vulgrin cette province estoit vn peu en assurance par la faueur de ses armes, si qu'en ce temps là vn de ses enfans qui estoit Moyne de S. Denis en France, sous le gouvernement de son oncle l'Abbe, & apres que les Normans eurent destruit la ville de Paris, parmy les ruines se faist du

Nicetas.
anno
1191.

Le
chef S.
Denys.

crane de la teste de S. Denys, premier Euesque & Apostre de cette ville, lequel pour assurance il porta à Perigueux, & le cacha dans l'Eglise de S. Martin pres la ville, qui estoit l'Abbaye bastie par S. Euparche dont nous auons escrit, où du depuis les Freres Prescheurs ont basti leur Conuent; & lors que l'an 1597. ils voulurent commencer leur edifice, ils trouuerent dans les ruines d'un fondement vn coffret où estoit cette sainte relique, avec cette inscription sur vne planche de cuiure grauée à l'antique, avec plusieurs abbreuiatures de lettres. ANNO *Dominica incarnationis D.C.C.C.L.*

Vide sup.
ann. 500.

850.

CAROLVS CALVVS REX VVLGRINVM propinquum suum, fratrem AVDOVINI Abbatis, Sancti Dyonisij, contra NORMANNOS paganis erroribus oberrantes diffusos per AQTIVANIAM misit, & presfecit eum ENGOLISMAE ET PETROCHORENSI. Post

Insc. tab.
ærcæ.

Les
Tail-
lefers.

VVLGRINVM successit in comitatu AVDOVINVS ET GVILLEEMVS filius, & quidam alius qui fuit monachus sancti Dyonisij, de quo dictum est ab antiquis quod postquam ciuitas sua PARISIVS deuastata

fuit à NORMANNIS, tulit caput SANCTI DIONYSII, & causa tutaminis secum detulit ad ecclesiam SANCTI MARTINI quæ est prope ciuitatem PR-TRAGORENSEM, in qua caput nemine sciente cautè abscondit. VVLGRINVS iste terram suam filijs suis diuisit, AVDVINO ENGOLISMAM, GVILLELMO vero PETROCHORAM & AGINNVN. Post GVILLEL-
MVM in comitatu successit BERNARDVS filius eius, & DOMINA EYMA filia eiusdem GVILLELMI, quæ
adificauit capellam S. ANDREAE DE PODIO, S. FRONTONIS. Cecy est rapporté par Bernard
Guidonis en ses chroniques, ou plustost vieux
cartulaire de tous les conuens des peres Pres-
cheurs de cette prouince. Le mesme se treuve
aussi dans le grand liure de l'Eglise Cathedra-
le de saint Estienne, comme aussi nous lisons
cette Genealogie dans vn fragmant prins de
l'histoire de l'Aquitaine, qui depuis quelque
temps à esté imprimé à Francfort sur les ma-
nuscripts de la bibliotheque de M. Pytou. *Ex
peruetusta schida.*

Manu. sc.
P. Guid.

Ruine
des E-
glises.

Ex Pyt.
Francof.
1594.

Ma. scrip.
Guid.
ibid.

Sebaldus
epif. Pet.
in vit. S.
Front.

Le mesme Guidonis obserue, que quelque
temps apres cette Abbaye de saint Euparche
bastie à l'honneur de saint Martin fut demolie
par les Normans. Lesquels desia auoient don-
né la ruyne à plusieurs celebres Abbayes &
Eglises de cette prouince, le monastere de Bo-
ciaco auoit esté renuersé par eux au rapport de
Sebaldus. Je ne scay s'il faut traduire de *Bochau*,
lequel l'an 1153. nous nommerons de *Boasco ca-
uo*, ie treuve aussi qu'une Abbaye de Reli-

Et
Abba
yes.

gieuses auoit senty la mesme rage à S. Astier. Vid infra
 Specialement le Monastere de sainct Front ba- anno
 sti par Chronopius auoir esté tellemēt bruslé & 1153.
 faccagé avec le restant du Bourg hormis l'Eglise
 conseruée miraculeusemēt, cōme nous auōs
 dit, que mesme le corps de l'Apostre du Peri-
 gord demeura long temps incogneu, à cause
 que ces Normās sacrilèges en vouloiēt specia-
 lement aux corps saints des Chrestiens : ce
 qui fut cause que de toutes pars l'on transpor-
 toit & fuyoit ces saintes Reliques, comme
 remarque l'Abbé Odo de Cluny, & la chro-
 nique de Dubouchet.

Corps
saints
bruslés

Odo Clu-
niac. de
transf. S.
Mart.

3.p.c.1.

860.

Le venerable & tres sainct Abbé Adalga-
 sius pere d'vne dizaine de bons Religieux
 de sainct Benoit, fut contrainct de quitter son
 Abbaye qui estoit dans le bourg nommé *Pal-
 matus* en Perigord, à raison de ces mal-
 heurs, pour aller chercher ailleurs assurance de
 leur vie. Agio Abbé de Vabres raportant dans
 vne epistre citée par Catel la fondation de son
 Abbaye, dit que le Comte de Tolose Ramond
 premier du nom, luy offrit pour lors le domai-
 ne qu'il auoit à Vabres & le luy donna pour y
 fonder vne Abbaye. Il faut voir quelque piece
 du recit qu'il en faict. *Erat igitur eo tempore mo-
 nasterium in prouincia Gallia in Petragorio pago
 nomine Palmatus, in quo iugiter deicolę decem fa-
 mulabantur, nihil habentes proprium prater id quod
 norma sancti Benedicti cedebat: alia namque pluri-
 ma erat monasteria in eadem prouincia, oppidò diti-*

Abba-
ye de
Va-
bres.

Abbatia
Palmata

Catel
Comtes
de Tolo.
li.1.c.10.

Agio Ab-
bas vabrē
sis, epist.
fund. Ab-
bat.

ora in quibus iam fato ingruente peste, famis periculo, multi monachorum sancti Benedicti normam negligere ceperant, & contra illius ritum proprium habere &c. At his preerat Adalgasius Abbas veneranda canicie, moribus iustus, alacer vultu, profapia quidem non vili genitus, at ore eloquentissimus, qui videns quod nullo modo illorum seuitiam propter presentem necem ferre posset, cepit lustrare ut bonus pastor omnes regiones, si forte inueniret ubi ab ore seuientium, suas pauperulas seruare quiniisset ouiculas, quoniam quidem minime illi opportunum erat suo degere solo, in quo creberrimas & miserabiles ex dilectis suis alumnis cerneret strages. Voyez l'estat deplorable auquel cette prouince pour lors estoit reduite.

Ab-
bates
diffor-
mees.

Ces effroyables, quoy que iustes punitions de Dieu, ne peurent obliger la noblesse de l'Aquitaine, à desmodre de l'vsurpation du bien Ecclesiastique, tant ils auoient esté affriandis à cette cruauté : car cest ainsi que le Pape Nicolas apela ce desordre dans son epistre que comme pere il escriuit à toute la noblesse d'Aquitaine, affin de les diuertir de ce sacrilege, nous trouuons cete epistre au tome 3. des Conciles, de laquelle i'ay voulu inserer icy quelques clauses. qui peut estre seruiront pour donner de l'effroy à nostre noblesse de cette prouince qui encores auourd'huy succede à l'impieté de leurs ancestres, retenant les biens du Crucifix, sans crainte des diuins iugemens.

Biens
vsur-
pés de
l'Egli-
se.

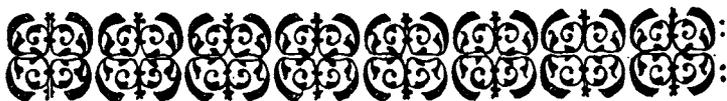
Epist. Nic.
Papæ ad
Aquit.
nobilit.

Tom. 3.
conf.

Dilectis omnibus nobilibus atque primoribus seu cunctis

Exhortatiōs. *cunctis Aquitanie habitatoribus. Audiuim⁹ quosdā vestrorum, quod non optabamus ita contra Deum efferrī, ut ecclesias eius & diuersa pia loca depre-dari non timeant, & res eius pertinentes distrabere non recusent, quę res nos valde contristauit &c.* Ibidem.
 En suite il les exorte, *ut saluti vestrę prouidentes, solerter à tanta crudelitate cessetis; quinimo quę violenter aut quoquomodo sine lege tulistis, sine dilatione reddatis &c.* Similiter & de his hortamur à vobis fieri, *quę Reges quomodocumque à sanctis locis aliquo tempore abstulerunt, &c.* Ad-joustant au surplus malediction & anatheme aux refractaires: specialement, que *venerandi corporis & sanguinis Domini nostri Jesu Christi communiōe pœnitus priuatus existat.* Cecy fut fait l'an 866. auquel temps puis que nous sçauons nouvelles de nos Euesques, nous concluons que Vulgrin Comte du Perigord fit son profit de ces monitoires. (n)

Et me-naces.
866.



SEBALDVS. Euesque.
 GVILLEMVS, Duc d'Aquitaine

L'ā de Iesus-Christ. 892.  Pres vingt-ans de perſecution cauſée par les Danois ou Normans, nous jouïmes d'une douzaine d'années de relache: mais avec le temps le mal rengrege. Mesmes l'an 891. Ranouil premier *Anna. Aquit. Chron. Burd.*

GVILLAV
ME 1. Duc
d'Aqui-
taine.

Duc d'Aquitaine fut tué près de Soissons en bataille contr'eux. Guillaume son nepueu fut le second Duc surnommé le Piteux, où Deuot.

Paix

Chronic.
Engol.

Au commencement de ce 9. siecle Vulgrin de Taillefer estant mort son fils Guillaume succeda aux Comtés de Perigord & Agenois.

900

GVILLAV
2. Comte
du Peri-
gord.

Pour lors la chaire episcopale de cette prouince estoit tenue par Sebaldus réputé docte & eloquent, eu esgart à son siecle tres disetteux

Vide chr.
Galterij.
Genebr.
Bellarm.

d'escruiains sacrez, & qui à peine dans tout son centenaire en baille trois ou quatre, qui encore rempent assez & traient de l'aile en leur stile. Ce Prelat r'assembla en vn, tout ce qu'il rencontra touchant nostre saint Front.

904.

Sebaldi.
epif. ma.
sc.

Annogratia nongentesimo quarto, indictione septima, principatus Guillelmi comitis vrbis Petragorice, & Agenni quarto decimo, & ce dit-il, sui-

uant les memoires d'Anian & Chronope successeurs immediats de l'Apostre: Mais desia les persecutions des Romains, Gots, Sarrazins & Normands auoient si auant bouleuersé tous les memoriaux Ecclesiastiques, qu'il ne luy fut possible de r'allier tous ces lambeaux sans y

*Colle-
cteur
de la
vie S.
Front.*

Vide in-
troduct.

joindre plusieurs pieces estrangeres & trop disproportionnées, comme nous auons monstre: il est vray, qu'il faut receuoir ce qu'il escrit estre arriué de son temps, lors que nostre Dieu voulut par miracles faits ordinairement au sepulchre du saint, consoler les fideles & les confirmer en la foy auparauant l'arriuée des Normans. Specialement il raconte com-

*Mira-
cles.*

Vid. supra
ann. 514.

me dixhui& ardans dont nous auons parlé, furent gueris miraculeusement, quelques vns d'iceux vellians dans le premier porche de l'Eglise saint Front, en attante de la guerison accordée à plusieurs, soudain se treuuerent rafraichis, leur feu interieur tout esteinct: Ils courent de ioye porter les nouvelles de ce bonheur aux autres qui estoient malades de la mesme ardeur & gisoïēt hors l'Eglise soubs quelque appentis, lesquels à la voix de leurs compagnons sentirent la faueur de cette rosée celeste, ils courent tous ensemble vers le sepulchre de leur bien-facteur, & soudain vne tres grande lumiere venant par les fenestres de l'Eglise parut sur le saint tombeau, menant avec soy vn essain d'abeilles qui se ruerent sur ceux-cy, & les piquerent si viuement qu'ils furent treuuez tous ensanglantés par les religieux qui accoururent à leurs cris. Cette guerison miraculeuse est aussi rapportee dans l'ancien legendaire de l'Abbaye de saint Marcial de Lymoges.

18 ar-
dans.

Gueris

Ma. sc.
Abb. S.
Mart.
Lemo.

Per-
clus
de ses
mem-
bres.

Au mesme temps vn homme perclus du bras gauche, ses pieds recourbes au dos dès le ventre de sa mere, dont il estoit contraint de marcher sur ses genoux, ayant attendu long temps pres du sepulchre du saint qu'il luy pleut le fauoriser, sentit vn iour ses nerfs, ses tandons, & ligatures se relascher, ses pieds s'affermir, son bras paralitique & recourbe se remettre: il saute de son grabat pour aller re-

Idem.
Ibidem.

mercier son bien-facteur : vne ioye extraordinaire faisit tant le Clergé, le bruit assembla dans peu vn nombre sans nombre de peuple, parmi lequel vne femme pouffée d'vn zele & ferueur indiscrete vint baiser cette main guerrie & luy offrir vne chandelle : mais comme si la main eut refusé cet honneur elle se recourba & enfonça d'vne si grande violence dans le costé du bon homme, que peu s'en fallut qu'il ne mourut soudainement : ce cas extraordinaire porta les anciens du Clergé à commander vn ieufne general durant les trois iours auant la Pentecoste, & apres la minuiçt de la solemnité, vn bon Religieux mena le patient au sepulchre du sainçt, luy reccommandant de joindre ses prieres aux sienes: peu apres vne lumiere reiallit de ses yeux & sa bouche, son bras se remettant, l'enfonçure du costé versa beaucoup de sang: tous les religieux accourent aux cris, voyent le second miracle, & à ce que le peuple ne vint derechef causer du desordre ils ferment soigneusement les portes de l'Eglise: mais le diuin pouuoir les ouurit au concours du voisinage qui passa le restant de la nuit en actions de graces à Dieu & au sainçt Tutelaire leur iournalier bienfacteur.

*Prodi-
ge.*

*Secon-
de gue-
rison.*

Enuiron ce temps Charles la simple estant Flod.chr. Roy, la mauuaise administration & toute tyrannique d'Eude mere du Palais, donna occasion derechef eux Ducs d'Aquitaine & Comtes des prouinces, de s'vsurper toute l'autho-

rité souueraine, le bien-faiçt de Charles le Chauue, demeurant hereditaire en leurs maisons. Guillaume meurt l'an 927. ce qui donna occasion à ces endiablez Normans de venir rauager dans l'Aquitaine : mais Raoul Roy de France les suit de pres, & emporte sur eux vne sanglante victoire en Lymosin. Nostre Comte Guillaume se treuua en cette depesche soubz les armes Royales. Ebles fut le troisieme Duc d'Aquitaine, mourant laisse son petit fils Ebles quatriesme Duc, apres la mort duquel l'an 935. son fils Guillaume Hugues ou Hugon fut le cinquiesme Duc. Il meurt l'an 970. laisse Guillaume son fils surnommé teste d'Estoupe pour sixiesme Duc d'Aquitaine. En la mesme année Boso Comte de la Marche fut marié avec Ayna la soeur de Bernard, troisieme Comte du Perigord, en vertu duquel mariage le Compté fut transporté hors de la maison des Taillefers. Auioird'huy la maison de Mauriac retient le nom & les armes, de ces valeureux & sainçs Heros qui sont vn homme à cheual en sable en champ d'or tenāt son coutelas. Ce Comte Boso est apellé, *Vetulus*, pour distinction des Comtes Bosons que (o) nous verrons plus bas.

Frag. hist. Aqu. è ma. sc. Pytou.

Delest. recherch. des Gaul.

Annal. Aquit.

EBLES 3.

EBLES 4.

GVILL. HUGON 5.

GVILL. TESTE D'ESTOUPPE Ducs d'Aquit.

BERNARD 3. Come du Perig.

Frag. hist. Aquit. ex Pytou.

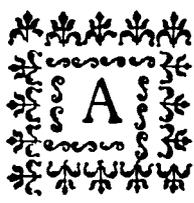
Boso. 4. Come du Perigord.





FROTERRIVS. *Euesque*

GVILL. 3. DV NOM 6. Duc d'Aquit.


 Pres vn si notable Eclypse, il pleut au Ciel d'œillader le Diocceze du Perigord d'vn aspect plus gracieux, enuiron l'an 976. & ce sous les fauorables auspices de Hugues Capet, qui desia par le tiltre de Maire du Palais, gouuernoit heureusement le Royaume: lequel enfin luy fut donné, & generalement receu Roy de Frâce l'an 987. donnant cōmancement à la troisieme race des Capetans. Et recognoissant, tout sage qu'il estoit, que la race des Carlouingiens estoit tumbée en cette notable decadance, iusques à perdre la Couronne, pour punition des iniustes vsurpations des benefices de l'Eglise, par lesquels ils auoient recompensé leurs fauoris, authorisant la confidence, simonie, & ce tout sacrilege & sordide commerce des benefices: ce bon Prince apres au despens de ses predecesseurs, s'estudia à se desgager de telles menées, retranchant ces abus, fermant la porte aux desordres qui par là estoient entres dans le Royaume. Il designa

Democ.
Chenut.
Gall.chr.

*L'ade
Iesus.
christ.
976*

Chron.
Vuill.
Nang

Bar hoc.
ann.987.

Annal.
Dup.t. 2.

*Eues-
ques
remus.*

Nomi
natio
aux E-
ueschés

pour l'Euesché du Perigord vn tres digne Pa-
steur, nommé Froterius, Democarse & d'autres le
nomment Fraternus, il le faut distinguer de plu-
sieurs autres Euesques de ce nom qui viuoient
en ce tēps, comme à Bourdeaux, à Poictiers &
ailleurs. Icy ie remarque, comme le Roy nom-
moit aux Eueschez, sans le congé du peuple :
bien est vray que du temps de Charlemagne,
l'Euesque estant mort, l'on en dōnoit aduis au
Roy, qui pour empescher les troubles ordina-
res, deputoit quelque Euesque pour visiter &
assister de la part de sa Majesté à l'eslecion du
nouveau Prelat, qui se faisoit par le Clergé,
avec les principaux de la prouince, laquelle
estât cōfirmée par le Roy, & par le metropolitain,
l'Euesque esleu estoit sacré par trois Euesques.
De quoy nous voyons plusieurs exemples dās
Hincmare & Flodouard. Cela alloit prou bien
iusques là : mais les desordres passés auoiēt dōné
passage plus auāt sur l'immunité ecclesiastique.

Democa.
in tab.
Pet.

Ann. Aq
j. p. c. 1.

Hincma.
ep. Flod.
c. 24. l. 3

Resta-
blir

Il seroit difficile d'escrire le zele ardent, qui
posseda le bon Euesque Froterius, pour resta-
blir son Dioceze. Il faut le iuger par ses œu-
res remarquables, qui encores auourd'huy
sont en partie sur pied pour le spirituel & tem-
porel. D'vn costé voyant le premier Monastere
de saint Fronton basti par Chronopius tout
ruiné, brulé, & mis en desolation, par les
guerres dernieres, il desseigna de bastir vn plus
magnifique & beau que le premier, nommé
par excellence grand Monastere, *hic Episcopus*

M. sc. S. *magnum monasterium edificare cepit*: dict vn an-
 Anth. cien manuscrit qui iadis estoit gardé par les
 Vicaires de saint Anthoine, & nous fournira
 des memoires iusques à l'an 1192. Je ne puis
 treuver rien d'asseuré touchant l'Abbaye de
 saint Front, puis que nous auons perdu les
 tiltres des thresors des deux chapitres, & mai-
 son episcopale; l'heresie nous ayant presque
 rauy tous les documens & cartulaires: si faut-il
 pourtant que ie die quelques obseruations
 conjecturales sur ce poinct. Et premierement
 ie croyois que Chenu s'estoit trompé, disant
 que c'estoit jadis vn Monastere de l'ordre re-
 gulier de saint Augustin: car ie treuuois dans
 Tritem. Tritemius en l'histoire de Hirsangus qu'en
 hist. hys. France, Allemagne & autres prouinces des l'ã
 545. auquel temps Chronopius l'auoit bastie,
 on ne cognoissoit aucun ordre de moines, que
 celuy de saint Benoit, voire quand saint Mau-
 re disciple de ce saint, vint en France, les mo-
 nasteres qui estoient ja establis, & viuoient
 sous des regles particulieres, receurent vni-
 uersellement la regle de saint Benoit, comme
 In vit. S. asseure l'autheur de la vie de saint Maieul. De
 Ma. plus l'an 740. au temps du Pape Zacharie, Bo-
 Conc. niface par son commandement & l'assistance
 Aquisg. de Charlemagne assembla le Concile d'Aix la
 to. 3. Chapelle duquel nous auons parlé, auquel on
 conclud que tous les monasteres gardassent
 Naucard la regle de saint Benoit, voyez Naucard à
 gen. 25 la fin de la vingt-cinquiesme generation. Le
 mesme

L'E-
 glise S.
 Front
 bastie.

L'Ab-
 baye de
 quel
 Ordre?

Ordre
 S. Be-
 noit.

mesme aussi ordonne au Concile d'Aix la Chapelle sous Louys le Debonnaire. Bref en tous les Conciles tant de France que d'Allemagne, il ne se fait mention d'aucun autre Ordre, ny regle que de saint Benoit : c'est pourquoy il ne se faut estonner de ce que Folange dit sur le pseume douziesme qu'il y auoit de bon conte trente sept mille Abbayes de cet Ordre, & quatorze mille Prieurez, sans quinze mille Monasteres de Nonains. Genebrard en sa chronologie met presque le mesme nombre l'an 524. le promoteur de cette grande multiplication en France fut saint Maure, qui de son viuant, edifia 160. Monasteres, & ceux qu'il forma à la pieté & religion multiplierent tellement, que Louys douziesme disoit plaisamment que S. Maure auoit plus acquis avec son Breuiare, que ni luy ni ses predecesseurs avec leur espée. Ainsi ie d'autres fois iugé que cette Abbaye auoit appartenu à saint Benoit : toutes fois ie rencontré le vieux cartulaire de l'Euesché qui la met de l'ordre saint Augustin: pourroit estre qu'en diuers temps elle auroit appartenu à diuers ordres. Ce fut vn des premiers Monasteres qui se laiserēt: du temps d'Acurse glossateur du code, l'Abbé estoit desia laique & commandataire suiuant sa remarque: l'Abbaye fut vnice à l'Euesché & les religieux reduits à vingt-quatre Chanoines, les fruiets d'un Canoncat appartenans à l'Euesque en tiltre d'Abbé laique & seculier, avec droit de tenir le pre-

Multiplication in-nobrable.

Saint Maure.

Secularisatio.

Folang.
in. pl. 12.

Chron.
Geneb.
ann. 524.

Accurs.
glos. in
authent.
tit. 1. de
non alie.

mier rang au chœur & au Chapitre.

Balsin
nom.

RegulaS.
Bened. c.
73.

Ioannes
Diac. 1. 2.
vit. bene.
c. 46.
Trit.
de viris.
ill. l. 3. c.
25.

Ma. sc. S.
Aut.

Quand au tiltre d'Eglise Collegiale, Balsamon Patriarche d'Antioche, apelle tres-à propos les monasteres, *admirabilis vitæ Gymnasia, & pietatis scholas* palestres d'honneur, seminaires de Prelats. C'est pourquoy le concile de Colloigne ordonna que les monasteres seroiēt escholes des Gentils-hommes, & les hospitaux des pauvres. Sainct Benoit au prologue de sa reigle, & au chapitre 73. & dernier, dit *statuimus instituere Domini seruitij scholas*, ce que ces disciples pratiquerent soigneusement, sans pourtant y estre obligez, apprenans aux enfans de la noblesse, la religion, les mœurs, le chant, & les bonnes lettres, cōme remarque Ioannes Diaconus, & Tritemius dit, *quorum magisterio viri nobiles, filios suos tradunt instituendos*. Ce qui arriua en vertu de l'ordonnance de Charlemagne, qui au raport de Burcard, fit vne constitution, que les Eueschez & Monasteres fussent destinez pour faire des escholes publiques: ce qui donna commencement aux Vniuersitez principales de l'Europe, d'ou aussi est venu la charge de maistre eschole, capischol, ou scholastre, qui furent establis dans les Monasteres & Chapitres.

Eglise
Collegiale.

Estu-
des.

Mai-
stre es-
cole.

Reuenons à l'Euesque Froterius, qui craignāt les inondatiōs ordinaires des Normās sur le Perigord, s'aduifa de faire bastir plusieurs fortes places dās son Dioceze & domaines de son Euesché pour estre des lieux de refuge &

5. Cha-
steaux.

assurance pour lesiens, & d'obstacle aux estrangers, ce sont les cinq chasteaux d'Agonac de Croniac, d'Auberoche, la Roche S. Christofle, & la Roche de Basillac. De la nous concluons comme sans repugnance il iouïssoit du grand reuenu de son Euesché. Le Roy fauorisant son zele pour arracher de la noblesse le bien aupa-
rauant vsurpé.

982. Bien est vray qu'encor ie treuue dans cette prouince des reliefs du premier desordre, environ l'ã 982. le Monastere du Prioré de Themo-
lac estant aliené par Grimouard Abbé du Monastere S. Euparche, & donné a son frere Aymeric sieur de Mucidan. De plus vn Viconte de Lymoges Guido voulut forcer son frere Audouin Abbé de Brantofme, pour luy laisser l'Abbaye en iouïssance, & sur le refus qu'il en faisoit, il le mit en prison, avec beaucoup d'indignité: pour lequel crime il fut condamné d'estre tiré à quatre cheuaux, & s'õ frere promu à l'Euesché de Lymoges. Ce qui fit resoudre le Viconte de le rechercher de paix, laquelle ce bon Prelat luy accorda volontiers, avec oubly du passé, & pour tesmoigner vne totale amnestie & reconciliatiõ, il choisit Engolesme pour s'y faire sacrer, en la presence de son frere, puis
986 qu'en ce lieu le crime auoit esté commis. Notre Euesque Froterius y assista, selon Corlieu, qui le nomme Fraternus.

Corl. in
chro. Co-
mit. Eng.

Id. in ep.
Engol.

Corl. chr.
Engol.

Dub. in
ann. Aqu.
anno
986.

Nous treuons aussi dans vn fragment de l'histoire d'Aquitaine, pris de la bibliotheque
Frag. hist.
Aquit.
Pytou.

GVILLAV
ME TALEY
RAND,
Comte du
Perigord.

GERARD
Comte du
Perigord.

Meyn. en
ses arrefts
3. p. lib. 9.
E. lib. 11.
tit. 2. en la
conf. de
l'ordon-
nance.

Ma scrip.
S. Ant.

de Pytou, imprimé à Francfort, quen ce temps là le Perigord, l'Agenois, & l'Engoumois auoient pour Comte Guillaume Taleyrand, duquel ie diray en passant combien hardiment il respondit au Roy Hugues Capet & son fils qui luy auoiēt escrit seuerement, à cause qu'il auoit mis le siege deuant Tours. *Qui est-ce qui vous à fait Comte ? il luy rescriuit ? Mais qui est-ce qui vous à fait Roy ?* Paroles bien fondées : mais bien hardies. Quelque temps apres cecy, Gerard succeda au Comté du Perigord, & eut trois enfans, Elie, Audeberd, & Bozon qui consequitiuement feurent Comtes, comme nous dirons.

Durant le Pontificat de Froterius vn S. Religieux du Monastere saint Front, eut reuelation du lieu auquel ces siecles passez, auparauint l'arriuée des Normans les Chrestiens auoient caché le corps du S. Martyr Frontaize, disciple de S. Front, qui auoit arrousé de son sang l'Eglise primitiue de cette prouince. Ce corps S. fut releué du lieu où il auoit demeuré caché par l'Euesque, avec grand pōpe. Il estoit necessaire que ce bon Pasteur gouernat long temps cette Eglise : mais le demō suscita contre luy son Preuost, qui attentant sur sa vie le massacra cruellement au lieu apellé Moursing, paroisse de Coursac : Ainsi il finit infortunément ses iours, l'an 991. le 12. Decembre, le bonheur d'vn fauorable trespas n'ayant secondé ses merites pour l'heureux gouernement de cette

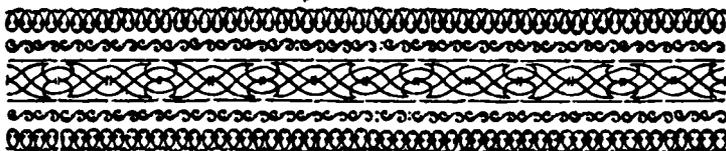
Taley-
rand
Comte.

Le
corps
de S.
Frontaize.

Mort
funer-
ste.

991.

Eglise durant 14. ans, six mois, trois iours, son corps fut porté à l'Eglise du grand Monastere de S. Front, & fut là inhumé cōme fondateur de l'Abbaye, avec les pompes Ecclesiastiques. (p)



MARTINVS BOSO. *Eues.*
 GVILL Duc d'Aquitaine.



Roterius estant mort, Martin Boson succede, il estoit fils de cette noble maison de Boson Comte de la Marche & du Perigord, parce qu'il auoit pris à femme Eyna,

qui restoit de la famille des Taillefers. Cette mere de l'Euesque estoit toute pieuse, & fit bastir la chapelle de S. André, la dotant de son patrimoine. Il ne se treuve rien de remarquable durant le gouvernement de cēt Euesque, peut estre à cause qu'il tint le siege Episcopal seulement durant neufans : Il mourut l'an mille, & le mois est ignoré, pour n'auoir esté marqué dans le calendrier du Chapitre, suivant les anciennes coustumes, il fut enseuely dans l'Eglise de S. Front.

La mesme année de sa mort, & le Vendredy apres le Ieudy de l'Ascensio, le deuotieux Duc d'Aquitaine Guillaume, à cause de sa bonté

Chenu.
 Gall.
 Christ.

L'ã de
 Iesus
 Christ.
 992.

De
 parens
 illu-
 stres.

Decds.
 1000.

Hist. du
P. Odo.
de N. D.
du Puy.
li. 2. c. 20.

nōmé teste d'estoupe, avec sa mere Agnes, & son frere Geofroy, font vne donation ou plu
stost confirment le don de la moitié de l'isle de
Rez de deux villages & d'un bois à nostre Da-
me du Puy en Vellay, dans lequel acte quel-
ques Euesques de France sont signez, entr'au-
tres vn *Gerardus*, Euesque de Perigueux, lequel
suiuant la remarque du Pere Odo ne se treuve
bonnement ailleurs. Je me crains qu'ayant eu
la nomination à l'Euesché sans auoir esté re-
ceu n'y sacré, & s'en estant démis dans peu en
faueur de Ranouil, on ne l'auroit mis au rang
du cartulaire tres autentique, duquel ie me fer-
uiray iusques à l'an 1192.

Duché

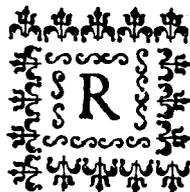
Gerar.
dus.

(9)



RODOLPHVS DE COHALIA

G V I L L. Duc d'Aquit.



Anouil de Cohé succeda à Boson,
il est perte que son ancienne maison
de Cohé en Poictou n'aye succe-
dé à la pieté de ses ancestres, estât
aujourd'huy dans l'heresie. Cét
Eue sque reprint les terres de Frotier, s'adonnât
à faire remettre sur pied les edifices sacrez, ren-
uersez par les Normans, conformément à ce

L'ã de
Iesus
Christ.
1000.

Chenu.
Gall.
chri. ma.
scri.

que remarque Glaber, disant qu'environ l'an 1003. dans toute la Chrestienté, specialement dans la France, il s'alluma vne saincte jalouſie pour edifier les Eglises, rebastir les Monasteres ruinez, reédifier les maisons Episcopales. *Tunc denique Episcopaliū sedium Ecclesias p̄gne vniuersas ac cetera quoque diuersorum sanctorum monasteria, seu minorum Villarum oratoria in meliora quique mutauerunt fideles.* Specialement nostre Euesque porta les affectiōs de son zele sur vne ancienne Abbaye de filles religieuses, qui estoient à S. Astier, desquelles le monastere auoit le plus senty les effects de la furie du Norman, il delibera d'y reédifier cette magnifique Eglise, que nous voyons auourd'huy en partie sur pied, ayant esté delabrée par les modernes heretiques, qui n'ont voulu ceder en felonie aux precedens persecuteurs: il y establit des Chanoines reguliers de saint Augustin. L'edifice estant paracheué l'Euesque de Tolose fut conuoqué pout la solemnelle consecration: ce qui donna ouuerture à la confederation & associatiō fraternelle qui fut faite deslors entre les religieux du monastere de s. Frôt, & les religieux de la celebre Abbaye de S. Sernin de Tolose.

Environ ce temps les Hongres, habitans sur le riuage du Danube, estans conuertis à la foy catholique, ourirent le chemin à vne infinité de catholiques occidētaux de tous aages, & de tous ordres, pour aller en pelerinage visiter les saincts lieux de Hierusalem. Ce voya-

1003.

*Zeile
& re-
forme
gene-
rale.*

*Saint
Astier
rebasti.*

*Cha-
noines.*

*Conse-
cratiō.*

1009.

*Lieux
SS.
visités.*

Vid. sup.
anno
500.

Glaber
lib. 3. c. 1.

ge estât plus court & plus assuré par l'Hongrie, nostre Euesque poussé de cette generale deuotion, se met en chemin pour aller adorer son Dieu, *in loco vbi steterunt pedes eius*, surquoy ie rapporteray le desordre que l'enfer causa en ces lieux sacrez, par le moyen des Iuifs. Ces infames qui restoient à Orleans, ne pouuant supporter l'honneur que les Chrestiens vouloient rendre à Iesus-Christ, escriuirent en caracteres Hebraïques vne lettre au grâd Califfe de Babylone par laquelle ils l'aduertissoient, q̄ les voyages des occidentaux estoïent avec dessein formé d'enuahir sō Empire: sur cette nouvelle ce Prince fit razer le temple admirable du S. Sepulchre, jadis basti par sainte Helene. ruine qui fut accompagnée des larmes de toute la chrestienté. Dieu ne voulut pas que les auteurs de ce sacrilege demeurassent impunis, si qu'estâs descouuers, on les massacra par tout ce Royaume. on les pendit, brusta, noya, & punit de diuers suplices, & pour estonner dauantage l'enfer Dieu suscita Marie mere de Califfe Chrestienne pour obtenir congé de son fils de réédifier ce lieu S. en quoy elle employa tout ce qu'elle peut.

Saint
Temple de-
moli.

Idēc. 7.

Bar. anno
1009.

Reedi-
fié.

Gall. chr.

Adem.
chro.

Ma. sc. S.
Anth.

(r)

Ranoüil, suiuant Ademarus estant de retour de son pelerinage l'an 1013. rendit l'esprit à son Dieu, le 5. Ianuier, ayant gouuerné son Eglise 12. ans & six mois il fut inhumé, *primum in monasterio vetulo vbi altare consecratum est in honorem sancti Thoma.*

Adem-
mar
meurt.

1013.

ARNALDVS

NOTES CRITIQUES ET HISTORIQUES

SUR

L'OUVRAGE DU P. DUPUY,

PAR M. L'ABBÉ AUDIERNE,

Membre de la Société française pour la conservation des monumens de la Dordogne, inspecteur des monumens historiques, membre de plusieurs sociétés savantes, etc. etc.



En commençant ces notes, nous dirons un mot du P. Dupuy : nous lui devons cet hommage. Aucune biographie n'a parlé de lui jusqu'à présent. Cet auteur est cependant érudit. Il mérite une mention honorable ; il est juste de ne pas la lui refuser.

Jean Dupuy, issu d'une famille honorable, naquit à Périgueux vers l'an 1589. Son père, Jourdain Dupuy, était bourgeois et procureur au siège présidial. Le nom de sa mère nous est inconnu, les registres de la paroisse Saint-Front, antérieurs à 1589, où il fut baptisé, n'existant plus que très imparfaitement. Il était l'aîné de sept frères ou sœurs, dont le plus jeune, François Dupuy, naquit le 22 février 1620, c'est-à-dire trente ans après lui, ce qui nous fait penser que son père, encore jeune, ayant perdu sa première femme, en prit une seconde qui se nommait Bertrande Chabanier.

Jean Dupuy, appelé à l'état religieux, entra dans le couvent des récollets de Sarlat, dont il devint plus tard le père gardien. Les sentimens qu'il exprime dans son ouvrage annoncent que, tout dévoué à sa ville natale, il n'eût pas abandonné son diocèse pour passer dans celui de Sarlat ; mais

Périgueux ne possédait point alors de récollets : ils ne s'établirent qu'en 1612, époque où Dupuy avait déjà fait sa profession religieuse.

Ses études furent sérieuses, et il y obtint des succès. Son talent pour la chaire le fit désigner par le père provincial pour faire partie des missionnaires de son ordre qui, à la demande de François de la Beraudière, évêque de Périgueux, vinrent, en 1620, prêcher à Bergerac. Cette mission dura cinq ans ; et ce que dit le P. Dupuy, dans l'épître dédicatoire, à l'évêque : *Me voici derechef à vos pieds, les mains chargées de branches d'olive et de laurier*, semble indiquer qu'il en fut le chef, à moins que ces paroles ne rappellent un premier ouvrage que nous ne connaissons pas.

A l'époque de cette mission, Dupuy avait probablement trente-cinq ans. N'ayant écrit son livre qu'une dizaine d'années après, il en avait environ quarante-cinq lorsqu'il le publia.

Le P. Dupuy conçut la pensée de son livre pendant la mission de Bergerac : c'est là, du moins, ce qu'il donne à entendre dans son épître et dans l'avertissement qu'il met à la fin du second volume. En cela, rien d'étonnant. Le protestantisme prétendait que la tradition avait été altérée, et que l'enseignement religieux n'était plus celui des premiers siècles. Il fallait nécessairement leur prouver le contraire, et de là la nécessité d'établir une succession non interrompue dans les pontifes envoyés par les apôtres et leurs successeurs. Si l'on n'admettait point cette supposition, il serait difficile de concevoir comment le P. Dupuy, incorporé dans le diocèse de Sarlat et y demeurant, ayant dès-lors moins de ressources pour écrire l'histoire des évêques de Périgueux, eût préféré, néanmoins, cette histoire à celle de Sarlat, qui lui était plus facile, à moins, cependant, qu'on ne dise que son affection pour Périgueux lui dicta ce choix, ou bien qu'il ne fit pas l'histoire de l'église de Sarlat parce que le chanoine Tardes y travaillait à cette époque.

Personne, avant le P. Dupuy, n'avait traité le même sujet. On croit généralement qu'Arnaud de Laborie a fait un livre sur les antiquités du Périgord. Selon nous, c'est une erreur dont la source est dans Belleforêts. Voici les expressions de cet auteur : « De ce beau pays (le Périgord) et de la cité capitale duquel j'ai retiré et plan et description d'un gentilhomme du pays bien versé aux lettres et diligent chercheur de ce qui est secret de tout savoir et bonnes disciplines, et le nom duquel je serais marry de taire,

tant pour n'être ingrat du secours qu'il nous preste en chose si laborieuse que pour les mémoires et raretés, c'est François-Arnaud de Laborie, seigneur dudit lieu et chanoine en l'église cathédrale de Périgueux, qui pour en estre natif et avoir pris plaisir à la recherche de ce qui est de plus singulier, a aussi espluché les choses d'assez près, suyvnt les mémoires duquel je prétends me gouverner en cette description. » (Tom. 1.^{er}, pag. 194-206.)

Si Laborie eût fait imprimer son livre, ce livre eût appartenu à tout le monde, et Belleforêts se serait contenté d'en citer les passages dont il aurait eu besoin, sans insister sur sa reconnaissance et sur le mérite de l'auteur. Les paroles de Belleforêts prouvent, au contraire, qu'il ne reçut qu'un mémoire de Laborie, dont il voulut faire honneur à l'auteur en le citant avec éloges et remerciemens.

André Duchesne nomme aussi Laborie dans ses recherches sur les antiquités des villes de France. Il s'exprime ainsi : « Ceux qui ont recherché ce qui pouvait éclairer la grandeur et le lustre ancien de cette ville (Périgueux) comme le seigneur de Laborie, nous ont laissé par écrit qu'elle était l'une des premières de la Gaule en antiquités, etc. »

Ces paroles vagues dénotent qu'André Duchesne n'a fait que copier Belleforêts; mais ce qui prouve incontestablement qu'Arnaud de Laborie n'a rien fait imprimer sur les antiquités du Périgord, c'est le passage suivant de La Croix-Dumaine, auteur contemporain de Laborie : « François-Arnaud de Laborie, dit-il, a écrit un discours des antiquités du Périgord, lequel il envoya à F. de Belleforêts pour employer à sa cosmographie. » Rien n'est plus clair. Ainsi, d'après ces divers auteurs, il paraît évident qu'Arnaud n'a jamais fait imprimer son discours sur les antiquités, et que si cet ouvrage avait existé, on en retrouverait encore quelques exemplaires ou, du moins, quelques traces. Tel est aussi le sentiment de notre ami, le savant M. de Mourcin.

Le P. Dupuy avait beaucoup d'érudition. Il écrivait mal, mais son style ne manque point d'énergie. On peut reprocher à cet auteur une trop grande crédulité et peu de critique dans son histoire; cependant, nous lui devons la connaissance de plusieurs faits que nous ignorerions sans lui. La reconnaissance doit lui faire pardonner sa simplicité; d'ailleurs, cette naïveté tient aux mœurs de l'époque.

En 1629, il fit le voyage de Périgueux pour offrir lui-même un exemplaire de son ouvrage aux maire et consuls de la ville. L'hommage fut accepté, et le livre vert de l'hôtel-de-ville, folio 79, nous en a conservé le souvenir. Voici le texte, que nous devons à l'obligeance de M. Léon Lapeyre :

« Le 13 octobre 1629, estans assemblés dans la maison de ville, suivant coustume, messieurs de Chillaud, premier consul, Blanchard, Dujaric et Brousse, consuls, avec Jehan Bugeaud, procureur scindic, le R. P. Jehan Dupuy, recollet, fils de M. Jourdain Dupuy, procureur au siège présidial et bourgeois de la présente ville, est présenté, lequel, après avoir harangué sur le subject des mérites de tant de notables personnages qui ont gouverné l'estat spirituel et temporel de la présente ville, a fait présent à la communauté d'ung livre par luy composé, intitulé : *l'Estat de l'Esglize du Périgord depuis le Christianisme*, lequel livre a été reçu par les mains dudit sieur premier consul avec remerciement audit P. Dupuy, et a esté arrêté par lesdits sieurs que ledit livre sera mis dans le trésor de la ville, comme a esté. »

Il est probable que le P. Dupuy mourut à Sarlat; cependant, nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet.

(a) Tout ce que dit le P. Dupuy sur l'origine de saint Front, le lieu de sa naissance, ses parens, son baptême, son apostolat et sa mission, est sans fondement. On ne trouve rien de semblable dans aucun ancien auteur. Nous allons prouver ce que nous avançons. En abordant franchement la question, nous croyons servir la religion. Elle est trop sublime pour avoir besoin de s'appuyer sur des fables.

Dupuy invoque l'autorité des martyrologes pour énumérer les saints connus sous le nom de saint Front. Nous ne récusons pas ce témoignage; nous le vénérons, au contraire : il sera aussi notre guide.

Le premier martyrologe, à l'usage des églises de France, sur lequel tous ceux que nous connaissons ont été calqués, est celui de saint Jérôme ou de l'abbaye de Gellone. Voici comment il s'exprime : « *D. VIII. kal. novem. Româ natalis sanctorum, etc.... Alibi primi.... suessionis, Crispi.*

etc. » (D. Luc d'Acherg, t. 2, p. 35, éd. Paris, 1723.) On voit que ce martyrologe ne parle pas du tout de saint Front, à moins, cependant, qu'on ne prétende que le mot *primi*, qui se trouve au 25 octobre, jour de la fête de notre saint, a été mis, par erreur d'un copiste, pour *Frunti*. Cette erreur serait sans doute possible, et l'orthographe du mot *Frunti*, pour *Frontonis*, n'aurait rien d'étrange, puisqu'elle se trouve sur la monnaie rapportée par Le Blanc. (Traité histor. des monn. de France, éd. d'Amsterd., 1692, art. des monn. incon., pag. 78, n.º 4, fig. 30 et dernière.) Mais en admettant cette erreur, elle ne prouverait pas que saint Front était de la Lycaonie; que son père se nommait Siméon, sa mère Frontonia; qu'il faisait partie des 72 disciples; qu'il fut baptisé par saint Pierre, etc., à moins qu'on ne dise encore que le silence de saint Jérôme suppose tout cela, ce qui serait déraisonnable. Il faut donc convenir qu'il n'est nullement question de saint Front dans le martyrologe de saint Jérôme; que dès-lors le saint était ignoré par ce docteur dans le IV.º siècle, et, à plus forte raison, inconnu comme disciple de saint Pierre.

Les martyrologes de Bède et de Wandalbert, écrits au commencement du VIII.º siècle, se taisent également sur saint Front. Ainsi, jusqu'à cette époque, notre saint ne se trouve dans aucun martyrologe.

Le premier qui en parle est celui de Raban-Maur. Il fut publié, non, comme l'ont cru quelques savans, dès l'année 830 ou environ, mais, avec plus d'apparence, après l'an 842, comme le soutiennent Châtelain et le P. Sollier, lorsque Raban-Maur eut abdicqué la charge d'abbé. D'ailleurs, son épître dédicatoire à Radlaïc le confirme. Radlaïc y est qualifié d'abbé, et il ne le fut qu'après la mort d'Eginhard, arrivée en 839. (D. Mabill. An., — tom. 4, pag. 326-327.)

Raban se servit de trois martyrologes pour composer le sien : de celui qui porte le nom de saint Jérôme et de ceux du vénérable Bède et de Flore, de Lyon. (*Usu martyr. pref.*)

Examinons maintenant d'où Raban a emprunté ce qu'il dit de saint Front. Serait-ce des martyrologes de Bède et de Wandalbert, qui n'en parlent pas? Assurément non. — L'aurait-il pris dans le martyrologe de saint Jérôme? Mais, en supposant que le mot *primi* signifie *Frunti*, on n'y trouverait jamais que le nom de saint Front, sans éloge et sans patrie. Raban n'a pu, enfin, copier les actes de saint Front par Gausbert, chorévêque

de Limoges, puisqu'ils n'ont paru que 150 ans après lui. Où a-t-il donc puisé ses souvenirs? Dans quelques légendes ou dans la tradition. Il ne paraît pas qu'il soit venu en Périgord; mais, ayant fait ses études à Tours (voyez Mabill., tom. 2, liv. 27, pag. 359, ann. 802), il est possible qu'il ait entendu parler de saint Front par des Périgourds, et qu'il s'en soit souvenu en composant son martyrologe. Voici ce qu'il dit : « *Kal. octob. in Galliis, civitate antisiodorensis, depositio, etc., eodem die natale Fronti, episcopi et confessoris, terminibus urbis Petrocoricæ ex loco qui dicitur Linicassio felicem luminis sumpsit exordium. Sicque devotus in servitio, inter monachos habitans, multis virtutibus claruit et multis ad fidem Christi convertit. Ad extremum verò, post sacros labores qui per insignia virtutum ejus claruerunt à præsentis tribulatione, ad æternam migravit requiem.* » (*Ex thes. monu. eccl. et histor., t. 2, p. 2, pag. 343.*)

Ainsi, Raban-Maur est le premier qui ait parlé de saint Front dans un martyrologe, et aucun monument antérieur ne nous indique le lieu de sa naissance. Raban-Maur le fait naître en Périgord, dans un lieu qu'il nomme *Linicassio*, et qui ne peut être que Lanquais, près de Lalinde, où se sont conservées plusieurs traditions qui rappellent saint Front : une forêt y porte encore son nom, ainsi qu'une chapelle bâtie sur un rocher, en mémoire des nombreux miracles qu'il aurait opérés dans cette contrée. Aux pieds de cette chapelle, se trouve la grotte *del Colubri*, occupée, dit-on, jadis par un énorme serpent dont saint Front délivra le pays.

Raban-Maur met le jour de la fête de saint Front au 1.^{er} octobre, au lieu du 25. Peut-être, du temps de Charlemagne, n'était-on pas encore bien fixé sur le jour où l'on devait célébrer cette fête : c'est même probable.

Adon de Vienne, écrivant un martyrologe vers l'an 860, garde le silence sur l'origine de saint Front; mais, en revanche, il nous apprend, ce que personne n'avait dit avant lui, que saint Front avait été ordonné par saint Pierre, envoyé en Périgord avec un prêtre nommé Georges; que, le troisième jour de leur voyage, son compagnon étant mort, il retourna vers l'apôtre pour solliciter la résurrection de Georges; qu'il l'obtint, qu'il arriva enfin à Périgueux, et qu'après y avoir converti une grande multitude de polythéistes, il y mourut. Voici son texte : « *D. VIII. kal. novemb. in Galliis... eodem die Petragoricas civitate, natalis sancti Frontonis epis-*

copi, qui Romæ à beato Petro ordinatus, cum Georgio presbytero ad predicandum evangelium missus est; cumque tertiâ die itineris idem Georgius esset mortuus, mærens Fronto reversus est ad apostolum, acceptoque ejus baculo et super corpus defuncti posito, socium de morte recepit. Sicque, ad prædictam civitatem veniens, magnam gentis illius multitudinem ad Christum convertit, et multis miraculis clarus in pace quievit. »

Où Adon avait-il pris ces détails, qu'ignoraient ses devanciers? Probablement dans quelques légendes du pays.

Le même texte est répété dans Usuard; mais des faits postérieurs à sa mort, insérés dans son martyrologe, indiquent des additions qui ne sont pas de lui. Telle est, par exemple, la translation des reliques de saint Vivence, confesseur au Mont-Vergy: elle ne se fit qu'en 890, époque où Usuard était mort depuis dix ans. On comprend, en effet, ces additions. Le martyrologe d'Usuard eut cours dans presque toutes les églises d'Orient. Chacune y ajouta les saints qu'elle honorait en particulier; et de là tant de variétés dans les éditions qu'on en a faites. Ce martyrologe offre même trois variantes sur saint Front. Celui de Louvain est muet sur ses vertus; celui de Bruxelles se contente de le nommer, et celui d'Utrecht le fait assister aux funérailles de sainte Marthe avec Jésus-Christ.

Ces altérations prouvent donc évidemment que le texte pur d'Usuard n'a pas été conservé, et qu'il en a été de même des autres martyrologes. Lorsque Adon de Vienne fit paraître le sien, l'église de Périgueux en prit une copie, où elle intercala les saints particuliers de la province dont on faisait la fête ou l'office. Cet exemplaire, en manuscrit, existe encore dans la bibliothèque du Vatican, et est coté n.º 512. Ce martyrologe était celui qu'on lisait à Périgueux, puisqu'on y trouve les noms de plusieurs saints du Périgord qui ne sont pas dans le texte pur, tels que saint Silain, saint Eumache, saint Sor, saint Sacerdos, etc.

On peut en dire autant de celui d'Usuard, dont une copie, à l'usage de Périgueux, existe encore à Rome.

Gausbert, écrivant vers l'an 986, dit positivement que saint Front était de Lanquais. Cet auteur ne copie ni saint Jérôme, ni Bède, ni Flore, ni Adon, ni Usuard, qui se taisent sur le lieu de sa naissance. Ce chorévêque répète, après deux cents ans, la même assertion que Raban-Maur. Il fallait nécessairement qu'un pareil fait fût justifié par la tradition. Ce qui le prou-

verait, c'est que lorsqu'un prêtre de Périgueux voulut, dans le concile de Limoges, tenu en 1031, affirmer que saint Front était disciple de saint Pierre, ordonné et envoyé dans le Périgord par cet apôtre, l'abbé de Solignac lui imposa silence, en lui disant que saint Front était du Périgord, qu'il avait été ordonné prêtre par ceux qui avaient déjà évangélisé cette province, et que l'histoire de son ordination et de sa mission par saint Pierre était une fable que Gausbert avait écrite pour de l'argent. « *Hæc scripsit Gausbertus noster lucrii causâ.* »

Cet abbé se trompait en imputant ces erreurs à Gausbert, puisqu'elles avaient été écrites 120 ans avant lui ; mais il ne contestait pas l'origine de saint Front, ni sa naissance en Périgord ; il la confirmait, au contraire, en s'en servant comme une preuve incontestable contre les assertions du prêtre de Périgueux.

D'après tout ce que nous venons de dire, on voit que ce n'est que vers le milieu du IX.^e siècle qu'a commencé à s'accréditer l'opinion que saint Front était contemporain de saint Pierre. La prétention des Périgourdiens n'est pas plus ancienne que celle des Limousins au sujet de saint Martial. C'est entre Raban-Maur et Adon de Vienne, vers l'an 850, que les églises de Périgueux et de Limoges ont regardé leurs premiers évêques comme disciples des apôtres. Raban conserva la tradition qu'il avait trouvée établie ; Adon se conforma aux actes écrits de son temps ; et ceux qui vinrent après lui ne firent que le copier, l'abrégé ou l'augmenter. On sait que de 847 à 855, sous le pontificat de Léon IV, les sièges épiscopaux, les cathédrales, les monastères, s'empressèrent d'obtenir la confirmation de leurs droits et privilèges. C'est seulement de cette époque que saint Front a été regardé comme un des 72 disciples envoyés par saint Pierre dans le Périgord.

L'invention de la naissance de cet évêque en Lycaonie est plus moderne : elle ne remonte qu'au XII.^e siècle. On lut tout simplement, dans quelques manuscrits, Lycaonie pour *Linicassio* ; et comme l'on ne pouvait lui donner un père et une mère Périgourdiens en le faisant naître dans l'Asie-Mineure, on les prit dans la tribu de Juda. Dupuy convient lui-même qu'à l'époque où il écrivait, tout le monde ne partageait pas cette opinion ; cependant, préférant le silence du tombeau aux réclamations de la critique, il voulut l'adopter, et s'appuya, pour le soutenir, sur une inscription qui fut trouvée en 1261, et qu'il rapporte dans son ouvrage. Mais cette inscription, trop

précise pour être vraie, est démentie par tout ce que nous venons de dire. Il faut donc convenir que saint Front était Gaulois, Périgourdin et natif de Lanquais. Au reste, des deux versions sur le lieu de la naissance de saint Front, on adoptera toujours la plus vraisemblable; et, entre la Lycaonie et Lanquais, le choix n'est pas douteux.

Laissons parler maintenant les meilleurs auteurs.

Tillemont, dans ses *Mémoires*, édit. de Bruxelles, 1706, tom. 4, s'exprime ainsi :

« Nous n'avons rien à dire pour la province de Mayenne. Ainsi, il faut passer de la Belgique à l'Aquitaine, où nous trouvons les mêmes difficultés à l'égard de saint Front, qu'on fait premier évêque de Périgueux, et dont le nom est marqué dans les martyrologes au 25 octobre. Usuard même et Adon de Vienne le font disciple de saint Pierre, et ajoutent à cela diverses circonstances, toutes semblables à ce qu'on dit de saint Eucaire, de Trèves, et difficiles à accorder avec Sulpice-Sévère. Les actes que nous avons de M. du Bosquet sont tout-à-fait insoutenables et pour le fond et pour la composition. Dans le concile de Limoges, l'abbé de Solignac les rejette comme une fable composée depuis peu de temps par un Gausbert..... Depuis l'année 1031, l'on a inventé une autre vie de saint Front. Cette pièce, dont M. du Bosquet fait l'extrait, est encore plus ridicule que la première. »

Voici ce que dit Baillet, dans sa *Vie des Saints*, t. 3, p. 399, ed. de Paris, 1704, in-fol. :

« La ville de Périgueux, dans la province ecclésiastique de Bordeaux, reconnaît saint Front pour son premier évêque. Il est qualifié disciple de saint Pierre, comme le sont plusieurs autres ouvriers évangéliques des premiers siècles, qu'on a cru avoir été envoyés de Rome. On ne peut entrer dans aucun détail des actions de ce saint, ni se flatter même d'en pouvoir produire dont on soit assuré, si l'on en excepte la conversion du peuple de la ville, qu'on a tout sujet de regarder comme le fruit de ses travaux et de ses souffrances. Tout a paru tellement insoutenable dans les premiers actes qu'on avait publiés de sa vie, qu'on s'est cru obligé d'en composer d'autres; mais la vérité n'est point l'ouvrage des hommes..... Aussi les seconds actes de la vie de saint Front n'ont pas été jugés plus véritables que les premiers. »

Dom Rivet, dans son *Histoire littér. de la France*, tom. IV, p. 440, 1742, in-4.º, parle ainsi de saint Front :

« On a déjà remarqué plus d'une fois qu'une des passions dominantes de nos Français en ce siècle (970) était de faire remonter l'origine de leurs églises jusqu'au temps des apôtres, ou au moins de leurs premiers successeurs. Les Périgourdins, voyant que plusieurs peuples de leur voisinage se vantaient de cet honneur, tels que les Limousins, les Berruiers, ceux du Puy, en Velay, et autres, ne purent souffrir de leur être inférieurs en ce point. Ils empruntèrent ou, pour mieux dire, gagnèrent la plume de notre chorévêque pour avoir des actes de saint Front..... Gausbert satisfit à leur désir par une espèce de pieux roman que M. Bosquet a eu la complaisance de nous donner..... Quoi qu'il en soit, les Périgourdins, sensibles aux remontrances de l'abbé de Solignac au sujet des actes de leur premier évêque, voulurent en avoir d'autres. Ils ne laissèrent pas d'en faire fabriquer de nouveaux, et d'y faire paraître saint Front sorti de la tribu de Juda. »

Il est donc évident que tout ce que le P. Dupuy dit de la naissance de saint Front, de ses parens, de son baptême, de son ordination, de son apostolat et de sa mission, n'est qu'un pieux roman sans vraisemblance.

Mais, aux preuves que nous avons données, nous ajouterons une particularité qui vient à leur appui. Nul doute que le fameux orateur Marcus-Cornelius Fronto ne fût Gaulois. On croit généralement que l'Aquitaine fut sa patrie : l'Auvergne et le Périgord sont les seules provinces qui se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance. Pourquoi ce grand homme ne serait-il pas sorti de la famille établie à Lanquais ? Saint Front serait alors son petit-neveu, et l'on s'expliquerait son pontificat. Marcus avait été consul ; son nom était connu parmi les familles sénatoriales, dans lesquelles l'église comptait plusieurs évêques. Les empereurs avaient été souverains pontifes à la demande du peuple ; on les imitait. A peine s'était-il écoulé un siècle entre eux deux. L'orateur vécut et mourut dans la religion de ses pères ; mais ses enfans embrassèrent le christianisme ou épousèrent des femmes chrétiennes, puisque saint Front fut élevé dans cette religion dans son propre pays, le Périgord, où son nom se retrouve souvent. Cet évêque avait, en effet, un disciple nommé *Frontasius*, qui est un dérivé de *Fronto*. Saint Grégoire de Tours fait mention d'un *Frontonius*, diacre de

l'église de Périgueux, sous l'évêque Chartier, en 582; et Frontonius, chanoine d'Angoulême, archiprêtre et originaire du Périgord, vivait en l'année 576.

Il est vrai que Sidoine Apollinaire dit que l'orateur Fronto était un des aïeux du docte Léon de Narbonne; mais cette assertion ne détruit point la nôtre, parce que Léon pouvait descendre de Fronto par les femmes, étant tout simple que ce dernier ait eu une fille mariée à un Léon. D'ailleurs, la famille des Léon ou Léonce n'était pas étrangère au Périgord, puisqu'elle a donné un évêque à Périgueux dès le commencement du IV.^e siècle; et il est probable que Ponce Léonce, ami de Sidoine, regardé comme un des plus puissans de l'Aquitaine, était de cette même famille. (Sid. Apol., liv. 4, ép. 21.)

En finissant cette première note, que nous n'avons étendue que pour rendre les autres plus courtes, nous citerons l'article de M. Delfau. (*Ann. du département*, l'an II, p. 340.) Il est le résumé de nos preuves. Nous devons faire observer cependant que cet auteur se trompe sur l'époque où parut l'orateur chrétien. « Lanquais, dit-il, a donné naissance au premier évêque de Périgueux, qui vivait vers le milieu du III.^e siècle, et à Fronto, précepteur de Marc-Aurèle, qui florissait dans le même temps. On croit que Fronto et saint Front étaient issus du même sang, et on ne peut guère en douter, en considérant l'identité de leur nom, celle du lieu de leur naissance et de l'époque où ils vivaient. »

(b) Saint Front n'était pas contemporain de saint Pierre. Comment, dès lors, pouvait-il accompagner cet apôtre à Rome et faire des miracles dans cette ville? Le second chapitre, où il est question des prédications de cet évêque dans la capitale du monde chrétien, de la guérison d'un démoniaque, est donc sans fondement; et, par conséquent, les divers faits qu'il contient doivent être rejetés.

Il faut en dire autant du chapitre III, dans lequel le P. Dupuy fait partir saint Front de Rome, le fait voyager dans les Gaules et le fait arriver à Périgueux, le terme de sa mission, le but de son apostolat. Si saint Front avait été envoyé directement à Périgueux par saint Pierre, ce serait une faveur infiniment honorable pour nous; mais, malheureusement, il ne manque à cette faveur, pour être vraie, que d'avoir eu lieu. On sait que le

christianisme n'a été prêché à Lyon qu'en l'an 160 environ, par saint Pothin, sous l'empereur Antonin ; que les premiers évêques de Toulouse, d'Arles, de Narbonne, de Clermont, de Limoges, de Tours, de Paris, ne remontent que vers le milieu du III.^e siècle. Qui croira que Vésone possédait saint Front dès l'an 42 ? La foi ne soumettra jamais l'histoire à une telle croyance ; la raison doit en profiter. Personne n'ignore, d'ailleurs, qu'à cette époque, le polythéisme était florissant dans le Périgord. Soter, affranchi par Néron, pour avoir découvert, en 65, la conspiration de C. Calpurnius-Pison contre cet empereur, ayant été nommé gouverneur de Vésone, fit élever un autel qu'il consacra aux dieux tutélaires de la ville : TVTELÆ. AVG. VESVN-NÆ. SECVNDVS. SOTER. D. S. D.

C'est encore à ce gouverneur qu'on attribue la fondation du temple connu sous le nom de tour de Vésone.

C'est à la même époque que Tibérius-Pompée mettait la dernière main aux décorations et à l'embellissement du temple de Mars et de ses portiques. Comment saint Front aurait-il fait une brèche à la tour de Vésone avant qu'elle existât ? Comment aurait-il pris le temple de Mars pour en faire sa cathédrale, si ce temple n'était pas encore bâti ? Tout prouve donc que saint Front n'a jamais été disciple de saint Pierre, moins encore celui de Jésus-Christ, et qu'il ne vivait pas dans le premier siècle, comme nous l'avons démontré dans la première note.

Au reste, les trois monumens les plus anciens que nous avons découverts sur saint Front, et qu'on ne trouve cités dans les notes d'aucun martyrologe, sont : le premier, un extrait de la vie de saint Hilaire, évêque de Poitiers, écrite par saint Just, un de ses disciples, sur la fin du IV.^e siècle ; il y est fait mention d'un voyage que firent ces deux saints personnages, peu après l'an 360, à Limoges et à Périgueux, pour visiter les tombeaux de saint Martial et de saint Front ; le second, un extrait de la vie de saint Géry (*Gaugericus*), évêque de Cambrai, écrite peu de temps après sa mort, où il est parlé d'un voyage que ce saint fit en Périgord, vers l'an 600, pour visiter les possessions de son évêché (qui provenaient, peut-être, d'une donation faite par saint Wast) et honorer le tombeau de saint Front ; le troisième, une monnaie frappée au Puy-Saint-Front de Périgueux (*Vesunno vico*), sous la première race de nos rois. Elle est rapportée par M. Le Blanc, dans

son *Traité historique des Monnaies*, pag. 78, table des monétaires inconnus, N.º 4, fig. 30.

(c) Les principes posés dans le premier, le deuxième et le troisième chapitre étant faux, les conséquences qu'en déduit le P. Dupuy ne peuvent être vraies.

Ainsi, après avoir prouvé que saint Front était du Périgord, c'est une erreur de l'y faire arriver. S'il est également très probable, comme l'assurait, dans le concile de Limoges, l'abbé de Solignac, en 1031, que la foi chrétienne était connue en Périgord avant saint Front; qu'elle y avait été introduite par plusieurs évêques, tels que saint Saturnin, saint Martial, dont les noms se trouvent attachés à quelques églises, et par des chrétiens de Lyon, ce serait encore une erreur de prétendre que saint Front fut le premier qui porta l'évangile dans notre province.

Quant à la destruction des temples et des monumens du polythéisme, dont on retrouve journellement les débris dans le mur d'enceinte de la cité de Vésone, il est hors de doute qu'on ne peut l'attribuer à saint Front. On croit généralement que ces monumens furent renversés sous Honorius, à l'époque de l'invasion des barbares, vers l'an 410; et leur placement, fait avec précaution, porte à croire non-seulement que les habitans renversèrent eux-mêmes leurs monumens pour s'en faire un rempart contre leurs ennemis, mais qu'ils avaient encore le projet de les reconstruire.

(d) Saint Front n'existait pas sous Néron. Il était donc impossible qu'il souffrit avec ses disciples la persécution sous ce prince. Néron monta sur le trône en 54; il se donna la mort le 11 juin de l'an 68; et saint Front ne parut que dans les premières années du III.º siècle.

Le P. Dupuy n'est pas plus exact lorsqu'il affirme que cet empereur, craignant Julius Vindex, pro-prêteur de la Gaule celtique, et Galba, qui commandait l'armée dans l'Espagne tarragonaise, fut *contraint, pour affermir son diadème, de quitter toutes ces barbaries*.

Néron, au contraire, ne montra d'abord aucune inquiétude de la révolte de Vindex. Il manifesta même de la joie d'avoir cette occasion de piller les Gaules, et continua ses divertissemens ordinaires; mais, au bout de huit jours, des nouvelles plus fâcheuses pour son amour-propre le tirèrent de

son indolence : Vindex faisait courir contre lui les libelles les plus outrageans. Néron fut surtout indigné de ce qu'il le traitait d'ignorant musicien et de mauvais joueur d'instrumens. Il fit alors prononcer un discours dans le sénat contre Vindex, mit sa tête à prix et réunit divers corps de troupes pour marcher contre ce rebelle.

Dans le même temps, Galba fut reconnu empereur par tous les commandans des différentes armées, excepté par Claudius Macer, qui se fit un parti en Afrique, et par Virginius Rufus, qui commandait dans la Haute-Germanie. Les Gaulois voisins du Rhin se joignirent à Virginius et à Fonteius Capiton, qui commandait les troupes de la Basse-Germanie. Virginius marcha sur Besançon. Vindex accourut au secours de cette place. Mais avant d'en venir aux mains, les deux généraux voulurent se voir; et, s'étant entendus, ils convinrent de ne plus reconnaître Néron pour leur empereur. Malheureusement, leur entrevue était ignorée des troupes. Aussi, les légions romaines, croyant que les Gaulois venaient les attaquer en se présentant devant Besançon, tombèrent sur eux avec fureur. Vingt mille Gaulois demeurèrent sur la place, et Vindex se tua de désespoir. Néron ne gagna rien dans cette horrible défaite. Abandonné de tout le monde, il se donna un coup de poignard dans la gorge et en mourut. Tous ces événemens se passèrent dans l'espace de moins de trois mois. Pourquoi dire alors que *Néron fut contraint, pour affermir son diadème, de quitter ces barbaries?* Il n'en eut pas le temps; mais Dupuy voulait convertir le gouverneur de Vésone, et ne pouvant le faire sans un moment de repos, c'est en ce sens qu'il suppose dans Néron un sentiment de peur qu'il change en politique. (Voyez l'*Hist. univ.*; Sueton., *in Ner.*; Id., *in Galbá.*)

On croit généralement que saint Front fut persécuté et que ses disciples furent mis à mort; mais ce n'est pas sous Néron qu'ils eurent à souffrir.

On ne connaît de martyrs dans les Gaules que sous Marc-Aurèle, en 177, et c'est le monument le plus précieux et le plus ancien que nous ayons sur le christianisme dans les Gaules qui nous les fait connaître. Nous trouvons leurs noms dans la lettre des églises de Vienne et de Lyon adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie. Indépendamment des martyrs de ces deux églises, il y en eut d'autres, tels que saint Symphorien d'Autun, saint Marcel, saint Valérien, etc.; mais il n'est nulle part question de saint Front ni de ses disciples à cette époque, et nous sommes d'accord sur ce

point avec le P. Dupuy, puisqu'il fait remonter leur martyre à Néron. (Eusèbe ; Ruinart ; D. Ceillier.)

Nous croirions même volontiers que c'est cette persécution qui nous procura les premiers missionnaires. Ce qui nous le fait présumer, c'est que saint Front, né dans le III.^e siècle, fut élevé, comme nous l'avons déjà dit, dans la religion chrétienne.

Nous ne trouvons nulle part que saint Front ait souffert le martyre. Il est mis, au contraire, comme confesseur dans tous les anciens martyrologes qui font mention de lui. Il est impossible de déterminer au juste le temps de sa mort. En lui donnant, comme ses actes, trente-quatre ans de gouvernement, et en le faisant, avec D. Rivet, contemporain de saint Martial, on doit en dater le commencement vers l'an 260 ou quelques années plus tard. On sait que pendant les huit dernières années de Galien, sous les empereurs Claudius et Quintilius, et pendant les trois premières années d'Aurélien, l'église fut exempte de persécutions. Cette paix dura treize ans, depuis l'an 260 jusqu'en 273.

Saint Front échappa, en se cachant, à la sanglante persécution de Maximilien, qui, ayant partagé avec Dioclétien les provinces de l'empire, s'était réservé l'Italie, l'Afrique, les Gaules et l'Espagne. Ce prince, naturellement cruel et féroce, versa dans les Gaules le sang d'une infinité de chrétiens, parmi lesquels on compte saint Denis, évêque de Paris ; saint Gatien de Tours ; saint Sébastien, né à Narbonne ; une légion entière ; saint Firmin, premier évêque d'Amiens ; saint Lucien, fondateur de l'église de Beauvais ; saint Capraise, prêtre d'Agen ; sainte Foi d'Agen, et probablement sainte Alvère, sa sœur.

Nous pensons que les quatre disciples de saint Front souffrirent le martyre dans la même persécution, ainsi que saint Eutrope, premier évêque de Saintes. Il y a apparence que saint Front mourut paisiblement quelques années après, et vraisemblablement avant la cruelle et sanglante persécution de Dioclétien, de l'an 303. Ainsi, en supposant que son épiscopat a commencé en 266, notre premier évêque serait mort vers l'an 300. Mais il faut observer que ceci n'est qu'une conjecture, naturellement déduite de nos premières démonstrations.

(e) On trouvera sans doute étrange que Jésus-Christ ait fait, pour

saint Front, ce qu'il ne fit pour aucun de ses apôtres. Le Sauveur du monde, dit le P. Dupuy, lui apparut pour lui annoncer le jour précis de sa mort. Il n'appartient à personne de combattre cette vision, parce que personne ne peut la prouver. Une pieuse crédulité peut donc l'admettre ou la rejeter : elle n'est point un article de foi ; seulement, si on l'admet, il faut la reculer de plus de deux siècles. Suivant le même père, la mort de saint Front fut fixée par Jésus-Christ au 25 octobre, tandis que Raban-Maur la met, dans son *Martyrologe*, au 1.^{er} du même mois. Raban, archevêque de Mayenne, l'un des plus savans et des plus laborieux de son siècle, vivait huit cents ans avant le P. Dupuy. Comment pouvait-il ignorer cette vision ? ou plutôt comment Dupuy l'a-t-il apprise huit siècles après cet auteur ?

Quant au voyage extatique que saint Front fit à Tarascon pour assister visiblement, avec Jésus-Christ, aux funérailles de sainte Marthe, il n'en est plus question dans la prose qu'on lit dans le *Missel* au jour de la fête de cet apôtre du Périgord. Les quatre strophes rapportées par le P. Dupuy ont été supprimées dans la dernière édition de 1782.

Au reste, le P. Dupuy n'est point l'inventeur de ce voyage. On le trouve décrit par Jacques de Voragine, dans son *Histoire de Lombardie*, connue sous le nom de *Legenda aurea* ou *Speculum Sanctorum*, et dans un *Catalogue des Saints*, par Pierre, *de natalibus*, évêque de Jesolo, qui était une ville située dans l'état de Venise, connue anciennement sous le nom d'*Emilium* ou *Equilinum*, mais actuellement détruite. Le premier de ces historiens mourut en 1298, et le second vivait dans le XIV.^e siècle, ou, selon d'autres, dans le XV.^e

(f) On ne trouve rien sur saint Anian ou Aignan. Ce n'est que la tradition du pays qui nous apprend qu'il succéda à saint Front.

Dupuy parle d'un Calepodius qui, en l'absence de saint Front, aurait administré l'église de Périgueux pendant la persécution. L'histoire ni la tradition n'en disent rien.

(g) Nous ne connaissons Chronope que par la tradition, et nous devons les noms de ses père et mère au P. Dupuy. Son origine nous est également inconnue. Il est certain, cependant, que son nom est plutôt grec que gaulois.

C'est injuste de dire qu'Alexandre-Sévère ne donna qu'un peu de relâche aux chrétiens ; il les protégea , les favorisa même. Cet empereur égala Titus et Antonin par sa douceur , sa bonté et son affabilité. Son règne fut un règne d'amour réciproque entre lui et ses sujets. Loin de tourmenter quelqu'un , il fit du bien à tout le monde ; il ne passa pas un jour sans faire une bonne action. Il honora Jésus-Christ comme un Dieu ; il avait sa statue dans son cabinet : malheureusement il lui associa Orphée, Alexandre-le-Grand, Abraham et Apollonius de Tyane.

Mammée, sa mère, protégea aussi les chrétiens ; l'on croit même que cette princesse , instruite par Origène qu'elle avait fait venir auprès d'elle , abjura les erreurs du paganisme. Enfin , à la mort de cet empereur , les chrétiens témoignèrent beaucoup de regrets ; ce furent ces regrets qui attirèrent contre eux une violente persécution. On les représenta aussi au peuple comme auteurs de toutes les calamités qui vinrent l'affliger , telles qu'un tremblement de terre qui renversa plusieurs villes , une famine , la peste et la guerre.

Dupuy se trompe encore sur la date de l'avènement de Philippe au trône impérial. Cet empereur fut élu le 10 mars 244. Il est également étonnant qu'il dise que ce prince ne donna que quelques instans de paix aux chrétiens , lorsqu'il embrassa lui-même le christianisme avec Otacilia-Severa, sa femme, et qu'il doit être regardé comme le premier empereur chrétien. En effet , sous son règne les chrétiens exercèrent leur religion , non-seulement avec liberté , mais encore plusieurs temples païens furent renversés , et l'empereur donna des ordres dans toutes les provinces de l'Asie , où s'exerçaient les persécutions , pour les faire cesser. *Si l'on accuse les chrétiens , disait-il , parce qu'ils sont chrétiens , qu'ils soient renvoyés absous , et que leurs accusateurs soient punis suivant la rigueur des lois.* L'empereur Antonin s'occupa toute sa vie à soulager les villes et les provinces affligées par des calamités. Souvent il remit au peuple tout ce qu'il devait au trésor public. Il fit réparer à ses dépens les dommages qu'avait fait le débordement du Tibre , et il rétablit plusieurs villes des Gaules qui avaient été détruites. Il fut peut-être le seul empereur d'une vertu sans tache , qui eut le bonheur de ne verser ni le sang de ses sujets ni celui des étrangers : aussi , il fut pleuré comme le père des Romains , comme le Dieu tutélaire de l'empire , et le sénat , après l'avoir placé dans

le ciel, ordonna que chaque famille aurait sa statue dans sa maison. C'est sous cet empereur que saint Pothin, sorti d'Asie, saint Irénée et quelques autres disciples de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, vinrent dans les Gaules, et ce sont les premiers que nous sachions certainement y être venus. (Voyez *Greg. Tur., Tillem.*) Commode parvint à l'empire le 17 mars de l'année 180. Pertinax-Helvius Publius, et non Helius, comme le nomme Dupuy, fut déclaré empereur au commencement de l'année 193.

(h) Le P. Dupuy attribue aux persécutions des premiers siècles l'oubli des noms des successeurs de Chronope I.^{er} jusqu'à l'an 350. Mais c'est une erreur, conséquence naturelle des opinions de cet historien. Faisant remonter saint Front aux temps apostoliques, lorsque cet évêque ne vivait que dans le III.^e siècle, il y a une lacune d'environ deux cents ans qu'il ne peut remplir; pour sortir d'embarras, il met cette lacune sur le compte des persécutions. Saint Front étant mort vers l'an 300, ses successeurs immédiats, saint Agnan et Chronope, purent administrer l'église de Périgueux pendant trente ans. Si Léon ou Léonce, qu'on a confondu avec saint Léon, pape, et que Dupuy a oublié, est mis au nombre des saints évêques qui gouvernèrent et illustrèrent, par leurs vertus, l'église de Périgueux dans les temps voisins de sa fondation, et qu'on lui accorde vingt années d'épiscopat, nous arriverons à l'an 350; alors la lacune dont se plaint notre auteur n'existera plus. Paterne, qui se laissa malheureusement entraîner dans les erreurs d'Arius, et dont Dupuy ne parle pas non plus, succéda à saint Léon; il assista, en 356, au concile de Béziers, avec Saturnin d'Arles, et fut déposé par le concile de Rimini, vers l'an 362. A Paterne succéda Gavide, probablement vers l'an 362, par ce qu'en dit Sulpice-Sévère, et sur le compte duquel Dupuy se tait absolument. Ainsi, en réintégrant ces trois évêques, la succession n'est pas interrompue, et nous retrouvons nos époques jusqu'à l'évêque Pegase, siégeant dans les premières années du V.^e siècle.

Le P. Dupuy n'est pas plus exact dans la succession chronologique des empereurs romains que dans celle des pontifes. Il fait succéder Domitien à son frère Tite, en 84; tandis que c'est en 81, le 13 septembre. Nerva, suivant lui, succéda à Domitien, en 98; tandis que Domitien fut assassiné le 18 septembre de l'année 96. Adrien, dit-il, succéda à Trajan, vers l'an 119,

et , cependant , Trajan mourut dans le mois d'août de l'an 117. Antonin fut proclamé empereur et auguste le 10 juillet 138, et non point en 140. Cet empereur, loin d'être persécuteur, mérita le nom de *pieux*. Il laissa jouir les églises chrétiennes d'une grande tranquillité, et la paix qui régnait dans l'empire donna aux fidèles la faculté de porter de tous côtés les lumières de la foi. L'étude des sciences et des arts, en éclairant les esprits, les mettait en état de comparer la religion chrétienne avec les extravagances du paganisme. D'ailleurs, les bonnes mœurs des chrétiens, le profond savoir de leurs pasteurs, portèrent les gentils à reconnaître la vérité d'une religion dont ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer la sainteté. Il est vrai que les magistrats et les prêtres païens de quelques villes, surtout dans l'Asie, ne pouvant contenir leur fureur, dépouillaient les fidèles de leurs biens, les emprisonnaient, les faisaient mourir; mais ils n'étaient appuyés par aucun ordre de l'empereur, qui, au contraire, fit renverser, dans plusieurs endroits, les autels des faux dieux pour bâtir des temples au christianisme; et si cet empereur ne professa point publiquement la foi chrétienne, il contribua beaucoup à l'étendre par la tranquillité dont elle jouit sous son règne. Il est vrai que les chrétiens eurent beaucoup à souffrir dans une sédition qui éclata dans la ville d'Alexandrie; mais cette sédition, qui fut réprimée par ses ordres, avait eu lieu à son insu. Dupuy devait plutôt parler de la persécution que Dèce, successeur d'Antonin, fit éprouver aux chrétiens; elle fut si cruelle, qu'elle poussa Lactance à nommer cet empereur un *animal exécration*.

Les Allemands firent aussi plusieurs martyrs dans les Gaules et y exercèrent d'affreux ravages. Ces Allemands étaient commandés par Chrocus, que nous ne connaissons que par Grégoire de Tours, Adon de Vienne et la fameuse lettre aux fidèles écrite par saint Amat, évêque d'Avignon. On dit qu'à la persuasion de sa mère, qui était une princesse ambitieuse, Chrocus entra dans les Gaules avec une puissante armée et mit tout au pillage. Il ruina Trèves, Metz et tout le pays qui est depuis ces deux villes jusqu'en Saintonge. Ce tyran martyrisa saint Ausone, évêque d'Angoulême et, à Mende, anciennement *Javoulx*, le saint pasteur Privat. Marian, président de Narbonne, l'ayant pris à Arles, lui fit trancher la tête après l'avoir fait mener en triomphe dans toutes les villes où il venait de triompher lui-même. Les auteurs parlent avec incertitude

du temps auquel Chrocus vint dans les Gaules, sans doute parce qu'il y a eu plusieurs rois de ce nom qui ont commis les mêmes désordres dans notre patrie. Le cardinal Baronius, que Dupuy semble avoir suivi, place la mort de saint Privat en l'an 261; tandis que Sigibert met en l'année 312 l'irruption qui fit ce martyr. (Voyez Grég. de Tours, liv. 1.^{er}, ch. 39; Adon, *Martyrol.*; Baron., etc.)

Il est probable que saint Front parut à Périgueux vers cette époque, c'est-à-dire vers l'an 265.

(i) On peut facilement expliquer l'inondation des barbares dans l'empire romain, sans recourir à une cause surnaturelle; qu'on lise la lettre de l'empereur Probus au sénat, et l'on aura une idée des maux affreux que ces nations avaient à souffrir lorsque, opprimées par les Romains, elles cherchaient à se maintenir dans leur indépendance ou à soutenir leurs droits. « Neuf de leurs rois sont venus se jeter à mes pieds pour demander grâce, disait cet empereur, et les peuples auxquels ils commandaient labourent déjà pour vous, pères conscrits, sèment pour vous, combattent pour vous, etc. *Novem reges gentium diversarum, ad meos pedes, imò vestros, supplices stratique jacuerunt. Omnes jam barbari vobis arant, patres conscripti, vobis jam serunt, et contra interiores gentes militant, etc.* (Voy. Flav., Vopiscus Syrac., in *Prob. imp.*, t. II.) Après cela, est-il étonnant que ces nations humiliées, aient cherché l'occasion de secouer le joug honteux qui les opprimait? La minorité d'Honorius, qui parvint au trône à l'âge de 11 ans, la trahison de Stilicon, son tuteur et régent de l'empire, la leur fournirent : ils en profitèrent. Stilicon voulut se lier à Alaric pour détronner Honorius; en favorisant la révolte, il affaiblit l'empire, qui se vit attaqué de toutes parts. D. Rivet, parlant du préjudice que porta aux lettres l'entrée de ces barbares dans les Gaules, ajoute : « On y vit en même temps les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Erules, les Saxons, les Bourguignons, les Suèves, les Huns, et d'autres encore après ceux-là. (D. Rivet, *Hist. litt.*, t. II; Till., *Emp.*, t. V, p. 545.) Le poème sur la *Providence*, parmi les œuvres de saint Prosper; la lettre de saint Jérôme à Agruchie; Salvien et divers autres écrivains du temps, indiquent dans quel déplorable état ces barbares, et les autres qui les suivirent de près, réduisirent toutes les Gaules : les principales villes furent ruinées, les campagnes ravagées, les peuples

partie égorgés, partie emmenés captifs. (Prosp., *de Provid.*; Hiéron, ép. 90; D. Rivet, *Hist. litt.*) Ces barbares se jetèrent dans les Gaules vers l'an 407. Les premiers qui passèrent le Rhin furent les Alains et les Vandales. Honorius fit la paix avec quelques uns et s'en servit ensuite pour faire la guerre aux autres. Ces peuples féroces s'entre-déchirèrent. Les Visigoths, après avoir porté la désolation dans plusieurs provinces, s'y fixèrent. L'empereur, en 419, leur céda Toulouse, dans la Narbonnaise, et six autres cités ou peuples voisins dans l'Aquitaine seconde ou dans la *Novempopulanie*. Ils habitèrent pendant quelques temps ces pays en qualité d'alliés et d'auxiliaires de l'empire et sous la souveraineté de l'empereur, ce qui composa la Septimanie ou la première demeure des Goths. Mais ces peuples, profitant des désordres occasionnés par la décadence de l'empire, se rendirent indépendans et étendirent leur domination dans les Gaules, où ils établirent, avant la fin du V.^e siècle, un royaume dont la ville de Toulouse fut la capitale. Ce royaume était borné au nord par la Loire, au levant par le Lyonnais et ensuite par le Rhône; au midi par la Méditerranée et les Alpes, et au couchant par l'Océan.

Ataulfe, beau-frère d'Alaric, lui succéda. Dans le second pillage qu'il fit dans la ville de Rome, en l'an 410, il emmena Placidie, sœur d'Honorius, qu'il épousa à Narbonne. Il fut tué à Barcelonne par un nommé Vernulphe, de sa nation.

A l'époque où Dupuy écrivait, on attribuait sans doute à saint Prosper le poème de la *Providence*; mais aujourd'hui cet ouvrage est mis parmi les écrits douteux ou supposés : d'abord, parce que saint Prosper semblerait l'avoir fait à l'âge de quatorze ans, après s'être exercé à divers ouvrages de littérature (Voyez les 1.^{er}, 2.^e et 3.^e vers du prologue); tandis qu'il marque cependant assez nettement dans son poème qu'il n'était plus du nombre des jeunes gens, mais un homme fait, lorsqu'il le commença; secondement, parce qu'il semble insinuer en parlant de la destruction des oliviers de son pays, qu'il était de Provence, lorsqu'on sait, à ne pas en douter, qu'il était d'Aquitaine.

Loup était né à Périgueux et marié à Agen. C'est le sens naturel que présente le texte de saint Sidoine, quoique Dupuy l'entende d'une manière différente, prenant Agen pour la patrie de Loup, et Périgueux pour celle de sa femme. Dupuy n'a fait que suivre le sentiment de Savaron.

Il paraît que Loup a donné alternativement des leçons de rhétorique dans ces deux villes.

Quand les habitans d'Agen jouissaient de sa présence, ils croyaient revoir parmi eux ou Déprane ou Alcime; et quand ceux de Périgueux le possédaient, ils oubliaient qu'ils avaient perdu Anthédus et Paulin.

Nous trouvons, sous le nom de P. Rutilius Lupus, rhéteur, un petit écrit intitulé : *De Figuris sententiarum ac Verborum*; mais cet opuscule est d'un auteur beaucoup plus ancien, dont Quintilien fait mention, et n'appartient point à notre rhéteur.

Paulin, surnommé de Périgueux par le P. Sirmond (*Petricordium*), pour le distinguer de plusieurs écrivains de même nom qui ont vécu dans le V.^e siècle, était lié d'amitié avec saint Perpétue, archevêque de Tours. Sidoine (liv. 8, ép. 11, p. 1073) parle d'un Paulin rhéteur à Périgueux. Il y a toute apparence que celui que Dupuy désigne sous le nom de Paulin le jeune, était son fils. D'après le P. Dupuy, les Vésoniens auraient refusé de recevoir ce Paulin dans leur ville, *parce qu'il estoit impertinent dans sa poésie, et que, d'une autre part, il ressenoit pour lors à l'hérésie des Priscillianistes*. Les assertions de cet auteur nous paraissent non-seulement peu fondées, mais encore contraires à l'histoire. Perpétue, sachant que Paulin travaillait à mettre en vers, en trois livres, la *Vie de saint Martin*, écrite par Sulpice-Sévère, et en deux autres livres ce que le même Sulpice avait dit de ce saint évêque dans ses *Dialogues*, lui communiqua une relation de plusieurs autres miracles du même saint, dont il avait été le témoin oculaire, afin qu'il les ajoutât aux autres. Paulin de Périgueux en fit un sixième livre. Entre les miracles qu'il rapporte, il y en a qui regardent le général Gilles, mis à la place de Childéric par les Français. Ainsi, ce sixième livre, où il parle de ce général comme vivant, doit avoir été fait avant l'an 464, époque où il mourut, selon Idace.

Il les envoya à saint Perpétue, qui, approuvant l'ouvrage, lui demanda en même temps d'autres vers qu'il avait faits sur la guérison de son petit-fils. Paulin le satisfit en lui envoyant ce petit poème, où l'on voit que ce jeune homme, qui était sur le point de se marier, étant tombé malade avec la fille qu'il devait épouser, ils furent l'un et l'autre guéris aussitôt qu'ils eurent touché le mémoire des miracles de saint Martin, signé

de la main de saint Perpétue. C'est là tout ce que nous savons de Paulin de Périgueux. Alors, pourquoi dire que Paulin était hérétique, si ses écrits, approuvés par un saint, faisaient des miracles? (Tom. VI, *Bibliot. patr.*) Le P. Sirmond prétend que ces deux Paulin, celui dont parle Sidoine et celui que nous défendons contre le P. Dupuy, n'étaient qu'une même personne; mais sa conjecture, remarque M. Dupin avec raison, n'est pas bien appuyée. En effet, il est certain que Sidoine Apollinaire parle de Paulin le rhéteur comme mort depuis un assez long temps, et il n'est peut-être guère moins certain que, lorsqu'il en parlait de la sorte, l'autre vivait encore. D'ailleurs, l'un était rhéteur, cultivait l'éloquence, selon Sidoine, et l'autre ne se mêlait que de poésie, comme il le dit lui-même. (L. 6, v. 20-34.)

Celui qui nous occupe était en honneur sous l'épiscopat de Perpétue, qui avait pour lui une estime particulière. Paulin, avait aussi pour cet évêque une vénération sincère, et le qualifiait de son patron spécial auprès de Dieu. Il est étonnant qu'après des époques aussi bien marquées, il se soit trouvé, en ces derniers temps, des savans qui ont confondu ce Paulin avec le grand saint Paulin, évêque de Nôle, mort vers l'an 431, tandis que Perpétue ne fut évêque de Tours qu'en l'an 461; mais il est plus étonnant encore que Grégoire de Tours et Fortunat de Poitiers, qui écrivaient sur la fin du siècle suivant, soient tombés dans la même faute de confusion.

François Juret est le premier qui ait fait imprimer les ouvrages de Paulin. Il les donna sur un manuscrit de Pierre Pithou et y joignit de très amples notes; il les attribua aussi à Paulin de Nôle.

Il est vraisemblable que Paulin habitait ordinairement Périgueux; mais rien ne nous apprend de quel canton du Périgord il tirait son origine, ni où était située sa maison de campagne. Nous croirions volontiers que quelqu'un de sa famille, peut-être son père ou grand-père, a donné son nom au village de Pauliniac, situé sur une hauteur, à demi-lieue de Grignols, assez près de la route de Périgueux. Ce village est très ancien, et le chapitre de Périgueux y percevait un droit de dîme dès les temps les plus reculés.

D. Ceillier donne le titre d'évêque de Périgueux à un Paulin, vivant en 475 et auteur d'une *Vie en vers de saint Martin de Tours*. Mais ce savant

écrivain se trompe : Paulin, l'ami de Sidoine, était rhéteur à Périgueux : il n'en fut point évêque.

Démocarès, dans le catalogue des évêques de Périgueux, met un Pegase, évêque sous Childéric, qui régna depuis l'an 456 jusqu'en 481 ; ce qui coïncide avec le règne d'Evarix. Nous pensons que cet évêque fut martyrisé sous ce roi des Goths, et notre opinion est conforme au texte de Sidoine Apollinaire, qui s'exprime ainsi dans sa lettre à Basile : « *Burdegala, Petrocorii, etc., summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis, etc.* » D'ailleurs, comme cet évêque ne reparait pas sous le règne paisible d'Alaric, on a tout lieu de croire qu'il fut du nombre des malheureuses victimes immolées par le cruel Evarix.

Sidoine Apollinaire adresse la sixième lettre de son second livre à un *Pegase*. Dans cette lettre, il fait un éloge fort court d'un de leurs amis communs. Mais on est incertain si ce *Pegase* est le même que notre évêque avant son épiscopat, ou quelqu'un de sa famille. Parmi les lettres perdues de saint Augustin, adressées à différentes personnes, il y en avait une à *Pelagius*, peut-être le même que *Pagadius*. Probablement, il y avait à Périgueux, dès le IV.^e siècle, une famille *Pegasia*, alliée à celle de Chronopè. Si Pegase a été réellement évêque de Périgueux, il devait être fils ou petit-fils de Pegase I.^{er}, qui vivait au commencement du V.^e siècle, et peut-être grand-père de Chronope II.

(j) Fortunat Venance vivait vers la fin du VI.^e siècle. Grégoire de Tours, son intime ami, ne le nomme que prêtre ; mais l'Eglise le met au nombre des évêques de Poitiers, sur les témoignages de Baudonvie, religieuse de Sainte-Croix, sa contemporaine, de Paul, diacre d'Aquilée, et de Sigebert de Glembourg, qui tous trois lui donnent ce titre. On ignore le lieu de sa naissance : on le croit cependant Italien, parce qu'il fit ses études à Ravenne. Il connaissait la grammaire, la rhétorique, la poétique et un peu de jurisprudence. Hilduin, abbé de Saint-Denis, lui donne le titre de très érudit, *Scholasticissimus*.

Sainte Radegonde, épouse de Clotaire et fondatrice du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, se attacha d'abord en qualité de secrétaire, d'intendant, et plus tard, quand il fut prêtre, d'aumônier et de chapelain. Dans ces divers emplois, il étudia la philosophie, la théologie, composa des vers,

des livres, et édifica l'Église autant par ses vertus que par ses écrits. Le *Vexilla Regis* est de Fortunat. On lui a attribué aussi le *Pange lingua* ; c'est à tort : il est de Claudien Mamert.

De petites pièces de vers adressées soit à Radegonde, soit à Agnès, sœur de cette reine, en leur envoyant des fleurs, des fruits ou d'autres bagatelles, ont porté la malignité, qui corrompt tout, à calomnier leur auteur. Mais Fortunat, que l'église de Poitiers a toujours honoré comme saint et dont elle fait l'office le 14 décembre, nous explique lui-même, dans ce vers à Agnès, la nature de cette correspondance dont l'esprit et la vertu étaient les seuls motifs :

Cælesti affectu, non crimine corporis ullo.

On fixe sa mort vers l'an 609. La meilleure édition de ses œuvres est celle du P. Brower, publiée en 1603.

Au nombre des vingt-huit épitaphes qu'il composa, se trouve l'éloge de Chronope II.

En admettant que Pegase ait été martyrisé sous Evarix, l'Église de Périgueux demeura vacante au moins pendant dix ans, c'est-à-dire depuis l'an 474 jusqu'en 484 ou 485. Son successeur immédiat fut Chronope, Périgourdin d'origine, malgré son nom grec, et d'une famille gaulo-romaine. Cet évêque était de race sacerdotale du côté paternel et maternel, ce qui a fait dire au poète que l'évêché de Périgueux lui était échu par succession. Voici comment on peut expliquer ces paroles de Fortunat, *ex utroque parente* : La mère de Chronope était fille de Pegase II, que nous supposons avoir été massacré par les Goths, vers l'an 474 ; ce qui est vraisemblable. Celui-ci pouvait avoir succédé à Chronope I^{er}, grand-père de Chronope II, vivant, selon nos conjectures, vers l'an 430 ou 440. Chronope I^{er} doit avoir succédé immédiatement à Pegase I^{er}, dont nous avons parlé. De sorte qu'avec ces quatre évêques, nous remplissons la grande lacune qu'on voit dans tous les catalogues du V.^e siècle.

Au reste, cette conjecture n'a rien d'inadmissible. L'histoire des premiers siècles de l'Église nous offre l'exemple de plusieurs hommes mariés revêtus de l'épiscopat et gardant même auprès d'eux leurs femmes, qu'on nommait *episcopæ*, du nom de la dignité de leurs maris ; mais elles n'étaient plus pour ces évêques que des sœurs, *tanquam sorores habebant*. (Voyez

Grég. de Tours, *l'Hist. ecclés.*; *Lettres de Sidoine*, liv. 2; *Mélanges hist.* de M. Villemain; Guizot, *Civilis. franç.*, 3^e leçon.) A cette époque, le respect pour la sainteté du serment était si grand, la simplicité des mœurs si admirable, que cet usage, que l'Église ne blâmait point, semblait n'offrir aucun danger. Quelques fâcheux accidens firent changer la discipline ecclésiastique. On évita de prendre des hommes mariés. Les couvens, les écoles des cathédrales, les presbytères fournirent des clercs; et, après l'établissement des séminaires, dans le XVI.^e siècle, on ne puisa plus qu'à cette source pour perpétuer le sacerdoce.

Chronope fut évêque de Périgueux vers l'an 484 ou 485, peu de temps après la mort d'Evarix, dont il eut à réparer, dans son diocèse, les excès de cruauté.

Evarix était roi des Goths, en Espagne. Il succéda à son frère, Théodoric II, vers l'an 466. Après avoir ravagé le Portugal, la Haute-Espagne et la Navarre, il entra dans les Gaules, prit Arles, Marseille; assiégea Clermont, qui le repoussa; s'empara de Bourges, détruisit l'Auvergne, le Berri, la Touraine, la Provence; persécuta partout les chrétiens et faisait périr leurs ministres. Les Églises d'Auch, de Bordeaux, de Périgueux, de Limoges, de Rhodéz et du Puy en Velay, eurent particulièrement à souffrir de sa férocité arienne. Il mourut à Arles. (Voy. Isid. Idatius dans sa *Chron.*; Sidoine Apoll., liv. 7, ép. 6; Grég. de Tours, l. 2, c. 25.)

Pour donner une idée des ravages d'Evarix, de l'état déplorable des Églises, et par conséquent des travaux pénibles, des immenses fatigues auxquelles Chronope dut se livrer, nous citerons les observations de D. Ceillier. (Tom. XV, c. 7.)

« Licinien, dit-il, avait été chargé de la part de l'empereur Nepos, sur la fin de l'an 474 ou en 475, de ménager un traité avec les Visigoths. S. Sidoine, qui savait que l'évêque Basile avait quelque part dans cette négociation, lui écrivit pour lui recommander les intérêts de la foi et pour presser qu'il y eut un article dans le traité qui donnât aux catholiques soumis aux Visigoths le pouvoir d'ordonner des évêques; ce qu'Euric ne leur permettait pas, car ce prince était non-seulement séparé de l'Église catholique comme arien, mais il était encore si aigri contre elle, qu'il ne pouvait pas même en entendre parler; en sorte qu'on

ne savait s'il était plus le chef de sa nation que de sa secte. La plupart des Églises étaient alors sans pasteurs, l'épiscopat y étant fini avec la vie des évêques. Cela se voyait en particulier dans les Églises de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Mende, d'Eause, de Bazas, de Comminges et d'Auch. Le défaut d'évêques entraînait après lui la ruine de la religion, puisque c'est aux évêques à donner les ministres intérieurs aux Églises et à ramener à la foi ceux qui s'en sont écartés; aussi le christianisme était presque éteint dans ces diocèses, n'y ayant personnes pour veiller ni sur les villes ni sur les paroisses de la campagne. Les bâtimens mêmes des églises tombaient en ruine dans les bourgs et les villages, ou demeuraient les uns fermés par les seuls buissons qui y croissaient, les autres ouverts aux troupeaux qui y venaient pâtre l'herbe jusqu'aux pieds du saint autel. On ne fréquentait presque plus les églises des villes, et les fidèles ne trouvaient plus de consolation ni de secours, n'ayant point d'ecclésiastiques pour leur en procurer. »

La cathédrale actuelle, commencée dans le VII.^e ou VIII.^e siècle, n'est pas cette église que Chronope fit bâtir. Le temple que ce pieux pasteur fit construire et où il déposa les reliques de saint Front, occupait l'espace qui précède l'entrée de la cathédrale à l'ouest et qui sert maintenant de porche et de vestibule. Cet édifice se prolongeait même au-delà; car les constructions que nous voyons à droite et à gauche du soubassement du clocher n'ont jamais fait partie du plan de l'église actuelle et remontent évidemment à une époque antérieure. Il est certain qu'on ne voulut que les utiliser et l'on reconnaît facilement les raccords de ces deux différentes constructions. Il y avait à peine un siècle que l'église de Chronope avait été bâtie qu'elle n'existait plus, soit qu'on l'eût trouvée trop petite, jugée peu solide, ou qu'elle se fût écroulée. On ignore le motif qui la fit remplacer; mais assurément elle précéda l'église actuelle qui, aux yeux des savans, ne peut remonter au VI.^e siècle, comme il est évident que l'église de Chronope succéda à une autre église ou chapelle plus ancienne encore.

Les *Actes de la Vie de saint Gery*, évêque de Cambrai, publiés par les Bollandistes, nous apprennent que cet évêque, ayant fait un voyage à Tours pour visiter les reliques de saint Martin, eut la pensée de venir en Périgord pour voir quelques possessions de son évêché et qu'il ne voulut point quitter cette province sans venir à Périgueux honorer les reliques de saint Front.

Les Bollandistes placent l'ordination de saint Gery entre les années 575 et 583, et sa mort entre 614 et 622. Prenant un moyen terme, nous plaçons le voyage qu'il fit en Périgord vers l'an 600, car il mourut fort âgé. *Viribus tamen corporis destitutus, ætate propectus, in senectute bonâ, plenus dierum in pace quievit, etc.*, disent ses *Actes*. (Boll., pag. 675, N° 14.) Quand saint Gery vint à Périgueux, les reliques de saint Front n'étaient point dans la cathédrale actuelle, qui n'existait pas. Ces reliques se trouvaient donc dans l'église de Chronope, qui à cette époque n'était pas détruite.

Dans un extrait de la *Vie de saint Hilaire*, par saint Just, inséré dans les *Annales du Limousin* par le P. Bonaventure de Saint-Amable, on lit la relation d'un voyage de l'évêque de Poitiers à Périgueux. L'époque de ce voyage n'est pas précisée. Nous croyons pouvoir l'assigner peu après l'an 360. En effet, saint Hilaire, ordonné vers l'an 353, s'opposa aux ariens en 355. Exilé par Constance après le concile de Béziers, en 356, il ne rentra dans les Gaules qu'en 360, y resta jusqu'en 362, en ressortit et ne rentra qu'en 365 ou 366, pour y mourir en paix quatre ans plus tard.

Ce zélé pontife venait pour honorer les reliques de saint Front ; ces reliques devaient se trouver dans la chapelle d'où Chronope les retira pour les transporter dans l'église qu'il fit bâtir. Ainsi les faits historiques nous apprennent que deux églises ont précédé la basilique actuelle, et l'histoire de l'art architectural confirme cette vérité.

Chronope ne se contenta point de bâtir une église en l'honneur de saint Front ; il fit aussi réparer sa cathédrale, qui sert aujourd'hui d'église à la paroisse de la Cité. Le P. Dupuy garde le silence sur cette restauration, qu'on ne peut cependant ni contester ni méconnaître d'après les paroles mêmes de Fortunat :

*Templa exusta celer revocasti in culmine prisco :
Hinc tua ; sed cælis stat sine labe domus.*

Les lettres de Rurice, déterrées dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall, par Canisius, sont au nombre de 78. Nous ignorons pourquoi les derniers éditeurs de la *Gallia christiana* n'ont pas fait mention de la lettre dont parle le P. Dupuy ; quoique sans date, elle méritait cependant d'être rappor-

tée. Elle nous apprend qu'on faisait, dès le V.^e siècle, la distinction des paroisses, et qu'on appelait diocèse ce que nous appelons paroisse, et paroisse ce que nous appelons diocèse, ou plutôt qu'on employait alors indistinctement ces deux mots comme synonymes.

Nous y trouvons aussi l'ancienne et véritable orthographe de Jumilhac, qui est *Gemeliacum*.

Nous ne savons presque rien sur saint Avit, saint Eumache et Secundinus. Il y avait en Auvergne la famille *Avitus*, très ancienne et très considérée dans les Gaules. Elle donna un empereur d'Occident, dont la fille, Papiannilla, fut mariée à Sidoine Appollinaire. Cet empereur, ayant été vaincu et déposé, ne conserva même la vie qu'en consentant à devenir évêque de Plaisance. Mais l'*Avitus* dont parle Dupuy était-il de cette famille ? C'est ce qu'on ignore. Il est certain qu'à Saint-Avit-Sénieur (*senior*), on voit les restes d'un antique château, qu'on nomme encore les ruines de *Papiol*, nom radical de celui de la fille de l'empereur Avitus. Dupuy fait sortir le solitaire *Avitus* de la maison de Lanquais, mais il n'apporte aucune preuve de son opinion; et nous avons établi ailleurs que Lanquais appartenait à la famille Fronto. Il y a peu d'années qu'on trouva à Saint-Avit, en travaillant la terre, une crypte ornée de petites arcades et de bas-reliefs assez bien sculptés. Elle était entre l'église actuelle et la fontaine où se désaltérait, dit-on, le solitaire. Nous ne savons point si elle a été conservée; mais elle méritait de l'être. Ce curieux monument était du VI.^e ou du VII.^e siècle.

Il n'est resté aucun souvenir de Secundinus. La tradition et l'histoire se taisent également sur les actes de sa vie. Il existait une famille romaine de ce nom dans la Gaule-Belgique; nous la connaissons par un monument sépulcral qu'on voit dans le village d'Igel, sur la Moselle, entre Luxembourg et Trèves. Quintilien fait l'éloge d'un Secundinus, orateur distingué. Nous trouvons, en 511, un consul de ce nom et un ambassadeur de Théodebert. Mais rien ne prouve que le Secundinus de Dupuy ait été de la même famille que ceux dont la mémoire s'est conservée jusqu'à nous.

Nous ne savons également que très peu de choses sur saint Eumache, qu'on nomme vulgairement saint Chamassy. Les Bollandistes n'en parlent pas, et le peu qu'en dit le P. Dupuy est tiré de l'ancien *Bréviaire* du Péri-

gord. Il paratt que son culte fut peu répandu, s'il faut en juger par le petit nombre d'églises qui lui sont dédiées. Nous en trouvons deux : Saint-Chamassy, à quatre kilomètres du Bugue, et Cornille, près de Périgueux. Il est probable qu'il prit naissance dans la première et qu'il fit un long séjour dans la dernière. Nous ignorons où demeurerait la dame nommée Boëze, à moins que ce ne soit au château des Chabannes, sur la route de Périgueux à Thiviers, un des plus anciens châteaux du pays et appartenant aujourd'hui à M. le comte de Barde, ancien receveur-général du département de la Dordogne. La légende de saint Chamassy dit qu'il fut ordonné prêtre ; mais il n'exerça point son ministère, puisqu'il passa sa vie dans la solitude. On ne voit point qu'il ait rassemblé autour de lui des disciples, comme faisaient plusieurs solitaires de ce temps-là.

Les savans sont partagés sur le siècle qui a produit saint Sacerdos. Les uns mettent sa mort l'an 530 ; les autres croient qu'elle n'arriva que deux siècles plus tard.

Armand Gérard, chanoine de Sarlat, assure que saint Sacerdos vivait au commencement du VI.^e siècle, entre les deux Rurices, et emploie toutes les ressources de son imagination à le prouver. On trouve ses notes dans le *Discours préliminaire sur saint Sacerdos*, par le P. Henschenius, inséré dans le second volume de la *Collection des Bollandistes*. (Voy. *Acta SS.*, mai, t. II ; Antuerp., 1680.) Dans la suite, Antoine Dadin d'Hauteserre (*Rerum Aquitanicarum Lib.*), Baluze (*Disquisitio de sæculo quo S. Sacerdos vixit*), Labbe (tom. II) et Le Cointe (*Annal. eccl. franç.*), l'ont reculé au VII.^e et même au VIII.^e siècle. Baillet est indécis ; mais Mabillon tranche la difficulté et le met au VIII.^e siècle, dans son premier tome des *Annales de l'Ordre de saint Benoît*. Enfin, le *Bréviaire* de Périgueux a adopté ce sentiment, qui ne paratt plus aujourd'hui souffrir de difficulté. En effet, si Sacerdos avait été contemporain de Clovis, Grégoire de Tours l'aurait connu et il n'eût pas manqué d'en parler ; son épitaphe se trouverait peut-être aussi dans les œuvres de Fortunat. La vie de ce saint a été écrite, peu de temps après sa mort, en idiôme périgourdin, ce qui ne serait pas si Sacerdos eût vécu dans le VI.^e siècle, où on n'écrivait qu'en latin. Enfin, son culte est peu répandu, ce qui prouve qu'il n'est pas ancien.

Les protestans s'étant emparés de Sarlat, en 1574, y brûlèrent les reliques de plusieurs églises. Celles de saint Sacerdos ne furent épargnées

que parce qu'ils n'eurent pas le temps de les livrer aux flammes. Ils se contentèrent de prendre la châsse d'argent et de jeter les ossemens du saint, que les fidèles recueillirent en partie avec empressement. On les plaça dans un buste de bois doré, où elles restèrent jusqu'en 1629, époque où on les mit dans une nouvelle châsse d'argent. On retira alors un ossement que l'on divisa en quatre parties distribuées à l'évêque Louis de Salignac, aux récollets, aux religieuses de Sainte-Claire de Sarlat, et au prieur de Saint-Sacerdos, dépendant du chapitre de Sarlat, dans le diocèse de Montauban.

La *Vie de saint Sacerdos* fut écrite en langage périgourdin, qui n'était autre que la langue limousine ancienne, à laquelle on a donné quelquefois le nom de vieux gaulois et de langue provinciale, soit à cause des Gaulois répandus et établis dans les diverses provinces des Gaules, leur propre pays, soit parce que les Provençaux en faisaient usage, surtout dans les Gaules, où leur contrée était féconde en poètes. Cette langue a été autrefois très commune, non-seulement dans les provinces au-delà de la Loire, mais aussi en Italie, en Angleterre et dans les divers royaumes d'Espagne. Les Espagnols s'en servaient encore quelquefois dans leurs lettres, comme il paraît par deux de celles de saint Vincent-Ferrier à l'infant D. Martin, fils de Pierre IV, roi d'Aragon. Au reste, le fond de cette langue, pour les mots, est pris, comme l'on sait, de la langue latine; mais la construction et les verbes auxiliaires lui viennent de la langue grecque et de la germanique. Enfin, après avoir fourni à notre langue française son fond principal et avoir reçu elle-même plusieurs secours et changemens, elle subsiste encore, divisée en presque autant de divers dialectes qu'il y a d'arrondissemens parmi les peuples du Limousin, de l'Auvergne, du Quercy, du Périgord, du Languedoc, de la Gascogne, etc.

Il est vraisemblable que la *Vie de saint Sacerdos* fut écrite par un religieux de Calabre (Calviac), ou peut-être de Sarlat. Cependant, on n'y fait pas mention de la translation de ses reliques dans cette dernière ville. Cette *Vie* fut traduite en latin vers le commencement du XII.^e siècle, par Hugues de Fleuri, et la traduction, comme il arrive quelquefois, fit perdre l'original. Hugues, surnommé de Sainte-Marie, était moine de l'abbaye de Fleuri-sur-Loire, dans le diocèse d'Orléans. On ne sait point ce qui le déterminait à traduire cette *Vie de saint Sacerdos*. Peut-être la trouva-t-il

dans son abbaye, où l'avait apportée Aimoin, Périgourdin d'origine ; et, pour la sortir de l'obscurité où elle était, il se décida à la traduire.

En admettant que saint Sacerdos ne soit mort que dans le VIII.^e siècle, sa mère, sainte Mondane, fut martyrisée, non par les Goths ou les Vandales, mais plutôt par les Sarrasins. Alors, le P. Dupuy serait dans l'erreur en plaçant l'existence de saint Sacerdos et de sa mère sous l'épiscopat de Chronope II.

(k) Le P. Dupuy se trompe : Chartier n'est point le successeur immédiat de Chronope ; c'est Sabaudes. L'erreur de cet historien est d'autant plus étrange, qu'il nomme lui-même cet évêque en parlant de saint Cybard. Voici comment il s'exprime : « Le saint rencontra soubz les murs de la ville d'Engoulême un vieux et petit oratoire fort solitaire qui l'attiroit pour y vivre et finir ses jours en reclus, suivant la coutume pour lors fort practiquée ; ce que pourtant il ne voulut exécuter sans le congé de son abbé, *mesme de son évesque nommé Sabaudes.* » Or, l'évêque de Cybard était celui de Périgueux, puisque Cybard était né en Périgord : donc Sabaudes était évêque de Périgueux ; telle est l'opinion de Le Cointe dans ses *Annales ecclésiastiques*. Sabaudes, suivant quelques écrivains, fut évêque de Saintes ; cependant on ne peut lui trouver une place dans le catalogue des évêques de ce diocèse, et on lui en trouve une dans celui de Périgueux, dont il remplit une lacune de vingt-quatre ans. Si Sabaudes, en effet, n'était pas admis au nombre des évêques de Périgueux, Chronope eût vécu plus d'un siècle, ce que dément Fortunat ; ou bien le siège de Périgueux serait resté vacant plusieurs années, ce que le P. Dupuy n'admet pas.

Mabillon, il est vrai, n'ose trancher la difficulté ; il se montre même timide dans cette question. Il convient cependant que Chartier n'est pas le successeur immédiat de Chronope ; il pense que c'est saint Aquilin ; mais son opinion n'est appuyée par aucun historien, et, parmi les cinq évêques dont le *Martyrologe* d'Usuard fait mention, nul n'est qualifié évêque de Périgueux. Peut-être Mabillon a-t-il voulu parler d'un saint Aquilin, particulièrement honoré dans le Périgord. Ce saint personnage est encore moins connu que les autres. Nous ignorerions même dans quelle province il est né, à quelle époque il vivait, si nous ne savions, par la *Vie de saint*

Astier et de saint Cybard, qu'il était le contemporain de ces deux solitaires. Aucun *Martyrologe* ne fait mention de lui et il a été omis dans le *Breviaire* de Périgueux. Il paraît cependant que sa famille habitait la commune de l'Eguillac-de-l'Auche, et qu'il a donné lui-même son nom à la paroisse de Saint-Aquilin, limitrophe de celle de Saint-Astier et renommée par une fontaine à laquelle le peuple attachait une grande vertu.

Chartier eut beaucoup à souffrir pendant les troubles excités par la mésintelligence qui régnait entre les successeurs de Clothaire. La mort de Galswinthe que Brunehaut, femme de Sigebert, voulut venger contre Frédegonde, épouse de Chilpéric, fut le motif de la première guerre qui désola l'Aquitaine. La seconde guerre fut le résultat de la minorité de Childebert. Guntram ayant voulu prendre les intérêts de ce jeune prince, vit les Austrasiens tourner leurs armes contre lui, et l'Aquitaine fut de nouveau livrée au meurtre et au pillage. L'oncle et le neveu s'étant brouillés, l'Aquitaine devint encore le théâtre de la guerre. Didier, général de Chilpéric, traversa le Périgord à la tête d'une armée, prit la ville de Périgueux, lui fit prêter le serment de fidélité et continua son chemin vers Agen. A peine le roi Guntram avait-il rétabli la paix, que Gondovald, fils vrai ou faux de Clothaire, vint lui susciter d'autres embarras. Cet aventurier, arrivant de Constantinople, fut solennellement reconnu roi par toutes les villes principales du Midi; avec le secours de Boson et de Didier, il s'empara des villes d'Angoulême, de Périgueux, de Limoges, de Cahors, de Bordeaux, de Toulouse, y établit son autorité, et l'Aquitaine, qui lui était presque entièrement dévouée, allait lui appartenir, lorsqu'une lutte vive, opiniâtre, rendit Guntram victorieux. Alors l'Aquitaine, cruellement déchirée, put enfin goûter quelques années de repos.

Tels sont les faits dont le P. Dupuy a voulu parler; mais cet écrivain confond les événements et altère les dates.

Chartier, auquel le même écrivain donne l'épithète de bon, ne montra cependant, ce semble, ni bonté, ni grandeur d'âme dans l'affaire de son diacre Fronton. Aussi, Grégoire de Tours se garde bien d'en faire l'éloge. Ses réponses et ses récriminations ne paraissent dictées que par la crainte, la faiblesse et l'animosité. On le questionne sur ce diacre: il répond que *c'est son ennemi capital, qu'il a intenté plusieurs fois contre lui des choses très injustes, qu'on ne peut douter que ce ne soient là des preuves évidentes*

de sa méchanceté, et que ce mauvais homme avait souvent cherché des inventions pour lui ôter l'épiscopat. (Grég., liv. 6, ch. 22.) Mais le roi, continue saint Grégoire, touché de compassion *pour l'un et pour l'autre*, recommanda cette affaire à Dieu, et conjura l'évêque de traiter *bénignement* son diacre. Admirable conduite, ou Chilpéric fit paraître non moins de prudence que de piété, apprenant ainsi à l'évêque Chartier que le plus grand secret d'un supérieur offensé, pour gagner le cœur de tout le monde et se faire en quelque sorte adorer, c'est de pardonner facilement les offenses qui le regardent personnellement, lorsque surtout il les a provoquées!

Grégoire, qui raconte ce fait, a donné lui-même plusieurs exemples de cette générosité naturelle aux âmes nobles et élevées. Un nommé Leudaste, d'une très basse naissance, s'étant insinué, à force de souplesse, d'intrigue et d'adresse, dans les bonnes grâces du roi, en avait obtenu le gouvernement de Tours. Apprécié plus tard selon son mérite, il fut destitué. Il s'en prit à l'évêque de Tours, et, pour s'en venger, il machina contre lui une infamie : il faisait son métier. Il s'adressa à Riculphe, prêtre hardi, astucieux, hypocrite, vaniteux et capable de tout en matière de calomnie. Ce dernier eut recours à un clerc, son homonyme ; car la ruse agit toujours en dessous. Il fallait perdre Grégoire. On écrit donc à Chilpéric que cet évêque a tenu contre Frédégonde des paroles outrageantes en disant qu'elle avait un commerce criminel avec Bertrand, évêque de Bordeaux. Le roi convoqua aussitôt un concile à Brenne, près de Rheims, et s'exprima en ces termes devant les pères du concile : « Le crime qu'on reproche à la reine retombe sur moi et ne peut être véritable sans me couvrir de confusion..... » Le peuple, de son côté, criait que le propos attribué à Grégoire était indigne même d'un valet. Ce début favorisait peu le dénonciateur. Aussi les pères du concile décidèrent qu'on devait s'en rapporter au serment de Grégoire, et le sous-diacre Riculphe fut condamné à perdre la vie. L'évêque de Tours s'empressa de solliciter sa grâce : il l'obtint et oublia lui-même le crime de son ennemi.

Des vases précieux avaient été enlevés dans l'église de Saint-Martin. Les voleurs furent découverts, poursuivis et condamnés à mort. Grégoire s'opposa à l'exécution de la sentence. Il prétendit que les coupables ne pouvaient être recherchés que sur sa plainte ; qu'il avait gardé le silence,

et qu'on devait dès lors les épargner Son ardente charité triompha..... on leur fit grâce de la vie. C'est en imitant de tels exemples, en marchant sur les traces de ces grands hommes, que l'illustre Fénelon apprit à immortaliser la candeur de son âme, comme Jésus-Christ, notre modèle, fit connaître à l'univers étonné sa divine mission, par une constante et inépuisable miséricorde ! *Miserationes super omnia opera ejus.*

Le second concile de Mâcon, auquel assistait Chartier, convoqué par la volonté du roi pour statuer sur les évêques qui s'étaient montrés les partisans de Gondoald et pour régler quelques usages et pratiques de l'Eglise de ce temps-là, condamna Ursicin de Cahors, convaincu d'avoir reçu Gondoald dans sa ville, à trois ans de pénitence, avec défense de raser sa barbe, de couper ses cheveux, de boire du vin, de manger de la viande, d'ordonner des clercs, de donner les eulogies, de bénir le saint chrême et de consacrer les églises. Il déposa Faustien, nommé par Gondoald à l'évêché d'Acq, et condamna les évêques consécrateurs, Bertrand de Bordeaux, Pallade de Saintes et Orezius de Bazas à lui donner une pension de cent écus d'or annuellement et chacun à leur tour. Les principes qui dictèrent cette sentence, de toute justice, obligeant les évêques consécrateurs à subvenir aux besoins de l'évêque déposé, se sont maintenus dans l'Eglise catholique. Ainsi le veulent l'équité et la dignité du sacerdoce. Les ordonnances des rois sont d'accord sur ce point avec les conciles de Calcédoine, de Latran et de Trente. (Voy. *Conc. Calced.*, can. 6, c. *Neminem absoluti*; *Con. Late.*, 1179; *Con. Trid.*, ss. 25, c. 16, *de Refor.*)

Accepter, en effet, d'une famille un enfant encore incapable d'une vocation décidée; le tenir pendant douze ou quinze ans dans les séminaires; l'élever dans des principes opposés aux idées mondaines; diriger toutes ses facultés vers les sciences morales et dogmatiques; le rendre inhabile aux professions du siècle, étranger à ses contemporains; lui interdire les affaires séculières; exiger qu'il renonce au monde; le marquer enfin d'un sceau indélébile en le consacrant à Dieu, à la religion, et ne pas lui assurer, par un titre, une subsistance qui le mette à l'abri de la mendicité, c'eût été une imprévoyance dont les ennemis de l'Eglise ne sauraient l'accuser. Mais rejeter cet enfant, devenu homme et ministre de Dieu; le pousser dans la rue, le renverser dans la poussière, pieds et poings liés; le tenir

impitoyablement enchaîné, comme pour l'empêcher de manger un morceau de pain et le faire ainsi mourir de misère et de honte, ce serait une barbarie, un raffinement de cruauté dont aucun siècle n'a encore fourni l'exemple et que l'Eglise de Jésus eût repoussé avec horreur.

(1) Nous n'avions sur l'évêque Saffaire qu'un seul fait historique, rapporté par Grégoire de Tours; aujourd'hui nous connaissons le lieu de sa sépulture par une pierre tumulaire récemment découverte, portant son nom et son titre. A l'époque de la mort de Saffaire, les évêques n'étaient pas toujours ensevelis dans les cathédrales; assez ordinairement, ils mouraient dans les monastères et y étaient souvent enterrés sans pompe et sans éclat. Cet usage de la simplicité des premiers siècles peut nous expliquer comment le tombeau de Saffaire s'est trouvé au Fleix. Cette commune, située sur les bords de la Dordogne, à six myriamètres de Périgueux, antique dans son origine, si l'on en juge par les nombreux fragmens de briques, de poteries romaines et par les médailles du Haut-Empire qu'on y rencontre, possédait plus tard un monastère, et c'est précisément vers le sommet d'un coteau appelé l'Hermitage, au milieu des débris épars d'un édifice, qu'on a découvert la pierre dont nous parlons. Cette pierre, grossièrement travaillée, a la forme d'un parallélogramme et n'a de hauteur que cinquante centimètres sur trente de largeur. L'inscription, qui occupe environ le tiers de la face antérieure, se compose de trois lignes, encadrées et séparées les unes des autres par un filet en creux comme la lettre. Nous la lisons ainsi : **IN XRISTI NOMINE SAFFARIVS EPISCOPVS : SOMMO DIE DEFVNCTVS EST.** Nul doute sur le commencement de l'épithaphe; mais les caractères de la dernière ligne étant un peu altérés, on peut lire : **S. C... M... M.... DIE DEPOSITVS**, et donner pour interprétation : **SECVND A MAII MENSIS DIE DEPOSITVS EST.** Quoi qu'il en soit, cette inscription, la forme du monument et le lieu où il a été découvert ne permettent pas de douter que cette pierre n'indique la sépulture de Saffaire, évêque de Périgueux, dans l'ancien monastère du Fleix.

Au-dessus de l'inscription, on voit, en demi-relief, le monogramme grec du Christ, inscrit dans un cercle qui occupe tout le champ de la partie supérieure du monument. La tête de la lettre ρ du monogramme

n'ayant pas été figurée, on serait tenté de chercher ici l'image d'une roue, symbole de l'éternité ; mais quand on sait que la plupart des inscriptions tumulaires des premiers temps du christianisme portaient le monogramme en question, on reconnaît aussitôt une omission du graveur, réparée par les deux lettres I. C. gravées en creux, sur le fond, dans l'angle de droite du cercle. On voulut que l'abréviation latine *Jesus-Christus* fit reconnaître l'abréviation grecque mal figurée.

Saffaire siégeait en 590. Cette date s'accorde parfaitement avec la forme, le style et la lettre de ce monument. Ces caractères demi-barbares, ce mélange de cursives et de majuscules, le genre des abréviations, tout ici rappelle le faire du V.^e et du VI.^e siècles.

On n'était pas d'accord sur le véritable nom de cet évêque. Grégoire de Tours l'avait écrit d'une manière correcte. Quelques-uns ont écrit *Susarius*; d'autres, *Saffraneus*. Le cippe recueilli servira donc aussi à confirmer le texte de l'historien et à faire justice de toutes ces variantes. C'est à M. Jouannet, conservateur du musée de Bordeaux, que nous devons la découverte de ce précieux monument. Dévoué à la ville de Périgueux, il en a fait l'envoi à M. de Mourcin, qui le conservera soigneusement. Il le mérite, car les inscriptions de cette époque sont rares. Presque toujours mal gravées et souvent du style le plus barbare, on les avait trop dédaignées, et ce mépris n'a pas peu contribué à obscurcir pour nous l'histoire du moyen âge.

Les éditeurs de la *Gallia christiana*, d'après ce passage de la vie de saint Didier de Cahors, écrite par un contemporain, donnent pour successeur à Saffaire un Astier ou Austier. « *Habebat eo tempore plures D. Jesus in Galliis nobiles servos : Arverno Gallum, Bituricis Sulpitium, Ruthena Verum, Agenno Salustium, Engolismo Eparchium, Petrogorico Austerium, etc.* » Nous ne partageons pas leur opinion. En effet, qu'on lise avec attention ce passage, et l'on se convaincra que l'auteur a eu seulement la pensée de parler des saints personnages qui vivaient du temps de saint Didier, soit évêques ou autres. Ce qui le prouve, c'est qu'il nomme saint Cybard d'Angoulême. Or, Cybard n'a jamais été promu à l'épiscopat ; et, parce qu'il aura placé saint Astier immédiatement après, nous ne voyons pas que ce soit une raison pour faire de celui-ci un évêque de Périgueux, lorsque surtout les éditeurs de la *Gallia* avouent qu'ils ne

l'ont vu nulle part avec ce titre. Peut-être ont-ils pris à la lettre ces mots, *eo tempore* ; mais il s'en faut de beaucoup que Cybard ait été contemporain de Didier, puisque ce saint solitaire était mort environ quarante-huit ans avant que saint Didier fut élevé sur le siège épiscopal de Cahors.

Il nous faut donc des monumens plus positifs pour admettre Austier parmi les évêques de Périgueux. Nous croyons, au contraire, que cet Austier est évidemment le même que saint Astier, confesseur et solitaire, dont parle le P. Dupuy. Ce solitaire, ami de saint Cybard, mourut dans le lieu qui porte son nom. La grotte qu'il habita pendant sa vie existe encore, et la fontaine qu'elle renferme est toujours un objet de vénération pour les fidèles. Deux arceaux, construits dans le XIII.^e siècle, l'un vers le milieu de cette grotte, l'autre à son entrée, la protègent contre l'éboulement des terres supérieures et soutiennent une petite chapelle bâtie à une époque plus reculée. L'entrée primitive de cette grotte a été récemment fermée par un tombeau, et l'on ne pénètre plus dans la modeste demeure du solitaire que par une petite porte creusée dans le roc. Il semble que ce tombeau n'a été placé si près de la fontaine que pour protester contre la vertu de ses eaux, que le peuple regarde comme un remède souverain pour certaines maladies. Tant il est vrai qu'il ne faut qu'entretenir les monumens religieux et se garder, par respect, d'y jamais rien changer ; car les rapprocher de l'immutabilité de Dieu, c'est servir la religion.

Le culte de saint Astier n'est pas très répandu. On trouve peu d'églises, même en Périgord, bâties sous son invocation. Outre la collégiale de Saint-Astier, nous ne connaissons que les églises de Fossemagne et du Chapdeuil qui l'aient pris pour patron. La paroisse de Saint-Martin, près de Mussidan, est appelée, dans les vieux titres, Saint-Martin-l'Astier. Un village près de Neuvic, situé au milieu des landes, du côté de Saint-Severin, est connu depuis longtemps sous le nom de Puy-Astier, *Podium Asterii*. Les églises de Saint-Front et d'Agonac avaient un autel dédié à saint Astier. C'est tout ce que nous savons de son culte en Périgord.

(m) Le VII.^e siècle fut désolé par des guerres continuelles. Les Basques, quittant leurs montagnes, se répandaient dans la plaine et y exerçaient d'affreux ravages. A peine battus, ils recommençaient leurs incursions et semblaient renaître de leurs cendres. Les querelles des rois

d'Austrasie et de Neustrie divisaient aussi les peuples. Le meurtre et la trahison se multipliaient partout. L'Aquitaine fut principalement le théâtre de la guerre, et le Périgord eut beaucoup à souffrir. Mais, quelque terribles que fussent les maux qui affligèrent cette époque, il n'est pas probable que le siège épiscopal de Périgueux soit resté vacant pendant plus d'un siècle, comme l'assure le P. Dupuy. Que les chartes, les titres des cathédrales, des abbayes, se soient perdus; que les actes ecclésiastiques aient été mal tenus, peu soignés, souvent même enlevés, cela se conçoit et dut souvent arriver; c'était alors un temps de confusion, de désordre et d'anarchie. Mais les rois qui s'entre-déchiraient n'étaient point les ennemis déclarés de l'Église, et, s'ils envahissaient quelquefois ses domaines, ils ne contrariaient point son administration spirituelle. En effet, des études plus sérieuses, des recherches historiques plus opiniâtres, ont mis au jour plusieurs évêques dont on faisait les sièges vacans. C'est ainsi que nous trouvons, dans le VII.^e siècle, trois évêques de Périgueux, successeurs de Saffaire, dont Dupuy ne parle point et que la *Gallia christiana* elle-même a passés sous silence. Le premier est Marc; son nom est cité dans une bulle accordée, vers l'an 640, à la prière de saint Faron de Meaux, par le pape Jean IV, au monastère de Sainte-Croix; le second est Ermenomaris, qui, vers l'an 670, sous le règne de Chilpéric II, souscrivit, avec plusieurs autres évêques, les actes d'un concile de Bordeaux; et le troisième est Arculfé, que nous conjecturons avoir été évêque de Périgueux depuis l'an 680 au moins jusqu'en 702. On le croit auteur de l'itinéraire qui porte son nom. Ainsi, en donnant à chacun de ces trois évêques trente années d'épiscopat, nous remplissons presque un siècle.

Nous ne relèverons point les erreurs chronologiques dans lesquelles le P. Dupuy est tombé en signalant quelques faits généraux de l'histoire de France; ce serait un travail inutile. Il n'est personne aujourd'hui qui ne puisse les remarquer. Cet auteur est presque toujours en arrière des événemens de quatre ou cinq années. Nous ne rétablissons que l'exactitude des faits qui intéressent le Périgord.

Dagobert I.^{er}, maître de toute la monarchie, donna pour apanage, en 628, à Haribert, son frère, la Saintonge, le Périgord, l'Agenais, le Toulousain et la troisième Aquitaine, avec la ville de Toulouse pour servir de capitale à ce petit royaume. Haribert ne régna que trois ans, et son

filz atné, Chilpéric, qui lui succéda, ayant été empoisonné, Dagobert reprit ce royaume, qu'il abandonna six ans après, à titre de duché héréditaire, à ses neveux Boggis et Bertrand, frères puînés de Chilpéric. Mais Odon, filz de Boggis, méconnaissant les conditions imposées à son père, se rendit indépendant. Il étendit les limites de ses états jusqu'à la Loire et gouverna en souverain toute l'ancienne Aquitaine et les provinces qui l'avoisinaient.

Il transmit ses états à Hunold, son filz, et, par ce dernier, à Waifre, son petit-fils. Les maires du palais leur firent une guerre terrible. La victoire resta à Pepin. Le malheureux Waifre fut assassiné, et l'Aquitaine redevint un domaine de la couronne.

Le P. Dupuy affirme, d'après les manuscrits de Pithou, que la ville de Périgueux fut saccagée par les Sarrasins. Aucune ancienne chronique n'appuie cette assertion, à moins qu'on ne la trouve dans les historiens espagnols. Ce serait principalement à Périgueux qu'on devrait découvrir des monumens de l'invasion des Arabes. Malheureusement il n'existe plus rien. Il est vrai que le P. Dupuy fait remonter à cette époque la construction du mur d'enceinte de la cité, mais les savans archéologues qui ont examiné attentivement ce mur, prétendent qu'il est du IV.^e ou V.^e siècle, et nous partageons pleinement leur opinion. Formé avec des débris d'antiques monumens, ce mur de défense fut construit par les habitans eux-mêmes vers le commencement du V.^e siècle. L'une de ses portes, voisine de l'amphithéâtre, encore existante, a été mal à propos nommée *Porte des Sarrasins*, dans un *Mémoire* imprimé par la ville de Périgueux. Nous relevons cette erreur, puisque aucun ancien titre n'autorise cette dénomination. Il est probable, cependant, qu'après la prise de Bordeaux, le Périgord, comme le reste de l'Aquitaine, fut dévasté par les Sarrasins, qui durent remonter la Dordogne jusqu'à Bergerac ou Lalinde et se diriger de là vers Périgueux. Les lieux tels que les *Sarrazis*, la *Maure*, la *Fon-Moure*, le *Puy-des-Sarrasins*, dans les communes de Maurens, de Campsegret, de Sourzac, de Beynac, et les *Sarrazis*, près de Périgueux, semblent avoir quelque analogie avec les noms maures, sarrasins, et les communes de Mauriac, Sarrazac, nous paraissent annoncer aussi la même origine. Mais ce ne sont là que des conjectures, auxquelles nous n'attachons aucune importance.

Charles-Martel, vainqueur des Sarrasins, s'empara d'une partie des biens de l'Église, sous le prétexte qu'il avait épuisé ses ressources en combattant contre les ennemis du nom chrétien. Après avoir pris pour lui les bénéfices les plus considérables, il distribua les évêchés, les abbayes aux principaux seigneurs de son armée et donna les cures aux officiers subalternes. Les bénéfices devinrent héréditaires; on les fit entrer dans le commerce; ils étaient partagés comme les autres biens de famille, et on vit vendre à l'encan des églises, des autels, des cloches, des ornemens, des calices, des croix, des reliques. On porta plus loin encore ces abus: lorsqu'on mariait une fille, on lui donnait pour dot une cure, dont elle affermaient la dime et le casuel. Il fallut des siècles pour réformer ces scandales, qui semblaient avoir aboli le christianisme dans les Gaules, pour relever les idoles. (Voy. Hincmar, ép. 6, chap. 19.) Cependant, c'est ce Charles-Martel qui devait sauver l'Europe, l'Église et la civilisation. Le pape Grégoire III le prévoyait sans doute, lorsqu'il voulut le proclamer consul de Rome.

Waifre, héritier de la haine qu'Odon portait à Charles-Martel, n'épargna rien pour assouvir sa vengeance contre Pepin, successeur de ce dernier. Il poussa même la barbarie jusqu'à faire abattre les remparts de plusieurs villes qu'il croyait ne pouvoir défendre contre son ennemi. Périgieux fut de ce nombre. Mais Pepin, s'étant emparé de cette ville, releva ses murailles, ses forteresses et y plaça une nombreuse garnison. Après une guerre longue et meurtrière, Waifre succomba enfin, et voici comment s'exprime le continuateur de Frédégaire: « *Rex verò Pipinus benigniter eos in suam ditionem recepit. Vuaisarius cum paucis per sylvam quæ vocatur Edobola in pago Petrocorrico latitans; huc usquè vagatur, incertus, etc.* » (Duchesne, tom. II, page 779.) Henri de Valois pense que le mot *Edobola* doit signifier la forêt de Vergt, et la plupart de ceux qui ont écrit après lui ont adopté son opinion. Nous ne sommes pas du même avis; nous croyons plutôt qu'il faut entendre par *Edobola* ce vaste pays de landes et de bois qui s'étend entre Saint-Astier, Mussidan, Monpont, Coutras, Saint-Aulaye et Ribérac, et que nous appelons encore aujourd'hui la Double. Nous nous fondons sur l'analogie du nom; car, en supprimant le second *o* dans *Edobola*, on a *Edobla*, qui est exactement le nom que l'on donnait anciennement à ce pays. D'ailleurs, d'après

l'itinéraire de Pepin, la forêt ou Waifre fut tué devant être située entre Saintes et Périgueux, ce qui ne peut convenir à la forêt de Vergt; et, sous ce rapport, Dupuy serait plus près de la vérité en disant que Waifre fut assassiné dans une forêt près de Bordeaux, c'est-à-dire dans la direction de Bordeaux.

Hunold, père de Waifre, et non son frère, comme le dit le P. Dupuy, voyant l'Aquitaine sans chef, quitta le froc, qu'il portait depuis vingt-cinq ans, pour reprendre l'épée; mais, vaincu, il se réfugia chez les Lombards. Charlemagne parut et l'Aquitaine rentra dans l'obéissance.

(n) Les évêques Bertrand et Raimond siégeaient de 767 à 811. Nous n'avons, pour garantir ce fait, que l'autorité du P. Le Cointe et nous ignorons sur quels documens il a fondé son assertion. Nous ne rencontrons le nom de ces évêques dans aucune allocution des conciles, ni parmi les signatures des chartes ou des capitulaires de cette époque. Peut-être le *Nécrologe* de Brantôme en faisait-il mention. C'est ce que n'affirme pas cet écrivain, et malheureusement nous n'avons point ce *Nécrologe*. L'extrait du manuscrit de 1570, dont parle Dupuy, se trouve à la fin des chroniques des évêques de Périgueux, insérées dans la *Nouvelle Bibliothèque* du P. Labbe, tom. II. Ce manuscrit était conservé dans le petit chapitre de Saint-Antoine, placé anciennement où est aujourd'hui le chœur des chanoines de la cathédrale de Saint-Front; c'est à ce qu'il dit, et que rapportent Dupuy et Le Cointe, que se borne tout ce que nous savons de Bertrand et de Raimond.

L'histoire est presque aussi muette sur les comtes de Périgord, nommés à cette époque, que sur les évêques. Il paraît cependant que celui qui fut établi par Charlemagne était Widbalde, dont le nom a été singulièrement défiguré par tous les auteurs qui en ont parlé; aussi en était-il résulté une confusion extrême. L'auteur de l'*Art de vérifier les Dates* lui a rendu son vrai nom, qui semble indiquer que ce comte était de la race des Francs. On ignore le temps de sa mort et s'il a laissé de la postérité. La province d'Angoumois ne figure pas dans la distribution des comtés faite par Charlemagne. Il est probable qu'elle faisait partie du gouvernement de Widbalde, suivant l'usage pratiqué dans la suite.

Le comte que Bertrandi nomme Gautier, en le confondant avec Wid-

balde (*de Gest. Tolos.*), vivait probablement sous Pepin-le-Bref et était sans doute le même qu'Itier, comte d'Angoulême, cité par le P. Anselme, sans marquer le temps de sa puissance. Cet Itier ou Ictier avait été envoyé en otage à Pepin, par Waifre. (Voyez Aimoin, Reginon, etc.)

Le P. Dupuy attribue la fondation de Brantôme à Charlemagne; les auteurs diffèrent sur ce point: Mabillon est de l'avis de Dupuy. (Voy. *Ann.*, nouv. éd., tom. II.) Duchesne est dans le doute; mais il fait remonter l'origine de ce couvent au moins à l'époque de Charlemagne. (Voy. *Hist. Franc.*, tom. II.) Les Bollandistes attribuent cette fondation à Pepin, fils de Louis-le-Débonnaire. (Voy. *Acta Sanct.*, tom. II, *Janua.*) Labbe et la *Chronique de Maillezais* partagent cette dernière opinion. Il n'est pas douteux que ces divers auteurs se sont presque tous copiés. Pour nous, nous ne regardons point Pepin comme le premier fondateur de l'abbaye de Brantôme; il la combla peut-être de dons, la fit même agrandir; mais elle existait avant lui, à en juger par le style architectonique de quelques restes de constructions qu'on y remarque encore. Les titres ne peuvent rien nous apprendre sur ce point. La charte de fondation de cette abbaye et ses anciens cartulaires sont perdus depuis longtemps. Il y a même quelques écrivains qui accusent de cette perte le fameux abbé de Brantôme, qui voulait, disent-ils, effacer le souvenir d'un hommage que les seigneurs de Bourdeilles étaient obligés de rendre à saint Sicaire, leur baronnie relevant en partie de cette abbaye. On trouve dans les œuvres du chancelier d'Aguesseau un mémoire très curieux et très savant sur cette mouvance. D'autres croient que les anciens titres de Brantôme furent enlevés par le seigneur de Mussidan, lorsqu'il s'empara de cette ville, en 1382. Nous ne garantissons aucune de ces versions. (Voy. notre *Notice sur Brantôme*, imprimée en 1842.)

Charlemagne, d'après une note marginale ajoutée à la chronique de Reginon, aurait donné à l'abbaye de Brantôme les reliques de saint Sicaire, l'un des saints Innocens massacrés par Hérode. Nous ne tenons pas à savoir si ces reliques ont été réellement l'objet d'une pieuse libéralité de cet empereur; il nous suffit qu'elles soient à Brantôme depuis plusieurs siècles, où elles n'ont pu arriver que par un bienfait; mais il nous importe de savoir si elles appartiennent à l'un des saints Innocens, et c'est ce que nous allons examiner. Si saint Sicaire avait été connu avant

Charlemagne comme l'un des saints Innocens, le texte pur d'Usuard en ferait mention; il n'en parle pas. Si, par une distraction concevable, Usuard l'eût oublié, les additions faites à son *Martyrologe* par plusieurs églises de France auraient relevé cette omission, et Sicaire y figurerait comme martyr d'Hérode. Il n'y est pas; ce qui prouve que cette note marginale de Réginon est postérieure aux additions d'Usuard, et que l'opinion qui fait de saint Sicaire un des saints Innocens, n'avait pas encore vu le jour à l'époque de ces additions, c'est-à-dire vers le X.^e siècle. La note de Réginon ne doit remonter qu'au commencement du XI.^e siècle, puisque les premiers titres où saint Sicaire est représenté comme l'un des saints Innocens, ne datent que de 1060 et 1080. L'un appartenait à l'abbaye de Sainte-Foi-de-Conques, et se trouve imprimé dans la *Gallia christiana*, tom. II, et l'autre d'Hélie, comte de Périgord. Dans cet acte, contenant la restitution du monastère de Brantôme, que ce comte avait retenu injustement, on voit que ce couvent était dédié alors à saint Pierre et à saint Sicaire, l'un des saints Innocens. *Monasterium sancti Petri apostolorum principis, sancti Innocentis Sicharii, quod Brantosma nuncupatur.*

Nous devons donc conclure, avec le Bollandiste Papebroch, que saint Sicaire, dont le nom est latin, lorsqu'il pourrait être hébraïque, n'a jamais été l'un des saints Innocens massacrés par Hérode, surtout lorsque nous voyons sa mort marquée le deux du mois de mai, tandis que celle des saints Innocens est fixée au 28 décembre. On pourrait dire que saint Sicaire était probablement un enfant du pays, égorgé peut-être par quelques Juifs, en haine de la religion, et que cette circonstance en a fait plus tard un des saints Innocens.

Dupuy, en affirmant que *Memorius* était également un des saints Innocens, dont les reliques auraient été données aussi à l'abbaye de St-Front, par Charlemagne, s'étonne de la simplicité de nos anciens, qui sur ce point, ne pensent pas comme lui, et, sans prendre la peine de peser leurs raisons, il s'écrie : *Cette proposition se détruit elle-mesme sans autres machines, tant elle semble extravaguer.* Cependant, nos anciens ne commettaient qu'une méprise, et le P. Dupuy faisait souvent des contes.

En effet, ceux qui ont inséré dans le *Martyrologe d'Adon* que le corps de saint Mémoire, confesseur, avait été trouvé en Egypte et apporté en Périgord par saint Front, n'ont eu que le tort de confondre le premier

évêque de Périgueux avec saint Front, abbé de Nitrie; tandis que Dupuy, voulant, à l'avantage de saint Mémoire, échanger son titre de confesseur contre celui de saint Innocent, a fait perdre son culte dans l'église de Périgueux. C'est ainsi qu'en croyant servir la religion, on peut quelquefois compromettre ses intérêts,

Quant à saint Antibe, que les Bollandistes passent sous silence et dont le nom ne se trouve dans aucun *Martyrologe*, on ignore les actes de sa vie, et nous ne connaissons dans le Périgord aucune église qui lui soit dédiée; cependant on ne peut contester son existence.

Nous en disons autant des sœurs Menne et Galle, dont on ne rencontre le nom que dans les litanies à l'usage de l'église de Périgueux. Au reste, ce silence absolu de l'antiquité et le défaut de monumens prouvent que ces deux saintes ont vécu à une époque très reculée et ont mené une vie très obscure.

Le P. Dupuy, en racontant les voyages de Charlemagne à Rome, ceux des papes dans les Gaules, les querelles de Louis-le-Débonnaire avec ses enfans, l'invasion des Normands, etc., tombe dans quelques erreurs de dates qui, touchant de plus près à l'histoire de France qu'à celle du Périgord, nous intéressent moins dans le but que nous nous sommes proposé. Nous nous contentons d'en faire la remarque; d'ailleurs, il y aurait aujourd'hui peu de mérite à les relever.

Ce n'est point à Aix-la-Chapelle qu'eut lieu l'accord conclu entre les trois frères, Lothaire, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, comme l'a dit Dupuy, mais à St-Quentin *apud Augustam Viromanduorum* (Voyez Mab., tom. II.) Et c'est dans l'assemblée tenue à Strasbourg que Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve prêtèrent le fameux serment que notre savant compatriote, M. de Mourcin, a traduit et commenté avec succès. Son travail est d'autant plus précieux, que ce serment est le monument le plus ancien que nous ayons sur la langue romane, mélange de franc et de latin, devenu la langue française. Il fut prononcé en langue tudesque pour les Allemands, et en langue romane pour les Francs. (Voy. l'ouvrage de M. de Mourcin, imprimé à Paris, chez P. Didot, en 1815, ayant pour titre *Sermens prêtés*, etc.)

Le plus ancien monument qui nous reste sur la prise de Périgueux par les Normands est tiré de la IV.^e partie des *Annales de saint Bertin*, qui

s'étend depuis 836 jusqu'en 861 ; mais les chroniques ne sont pas d'accord sur l'année de la prise de cette ville. Les *Annales de saint Bertin* la mettent à l'année 849.

Nous avons pour preuves de la prise et de la destruction de Périgueux par les Normands la relation de l'évêque Sébalde, témoin oculaire, d'après Dupuy ; les *Annales de saint Bertin*, écrites par saint Prudence, qui mourut deux ans après cet événement ; le livre des *Miracles de saint Benoit*, par Adrevald, moine de Fleuri. Cet auteur ne mourut que vers l'an 878 ; l'auteur anonyme de la chronique intitulée : *Gesta Normanorum in Franciâ*, depuis l'an 837 jusqu'en 896. A ces quatre historiens, qui étaient évidemment contemporains, nous pouvons joindre l'auteur de la *Chronique de saint Bénigne de Dijon*, qui s'étend jusqu'à l'année 1052 ; le moine Jean, mort vers le milieu du XII.^e siècle, auteur de la *Chronique de Bèze*, dans le diocèse de Langres, et enfin l'auteur de la *Chronique de saint Maixent*, dans le Poitou, qui finit en 1141.

Nous savons que la plupart des auteurs de chroniques se copiaient les uns les autres ; mais ceux qui vivaient à l'époque de la prise de Périgueux semblent cependant mériter notre confiance ; et si la relation de Sébalde est authentique, elle doit occuper nécessairement la première place et entraîner notre conviction. Au reste, toutes ces chroniques ne nous disent qu'un mot sur Périgueux, et nous devons désespérer de pouvoir jamais en trouver davantage.

D'après l'évêque Sébalde, trois abbayes éprouvèrent en Périgord, de la part des Normands, le même sort que celle de Saint-Front : Saint-Astier, Paunat et une autre qu'il nomme *de Bociaco*. L'abbaye de Saint-Astier n'était pas seulement composée de religieuses, comme le dit le P. Dupuy ; elle était double, suivant l'opinion de D. Claude Etiennot, dans ses *Antiquités des Bénédictins du Périgord*. Dans ces temps-là, en effet, il n'était pas rare de trouver dans le même lieu des abbayes d'hommes et de femmes.

L'abbaye de Paunat, fondée en 804, par David et Bénédicte, sa femme, fut détruite par les Normands, en 849, suivant Mabillon. Il nous semble cependant plus vraisemblable que sa destruction n'eut lieu que six ans plus tard, vers l'an 855. Adalgise était vieux lorsque son monastère fut détruit ; *venerandâ canitie erat*, dit l'abbé Agius dans sa *Lettre*, imprimée pour la première fois par Catel, dans son *Histoire des Comtes*

de Toulouse. Or, en supposant qu'il était septuagénaire, il ne serait pas raisonnable de le faire errer pendant treize ans, jusqu'en 862, époque où il put fonder un autre monastère. D'ailleurs, il paraît, par la même *Lettre* d'Agius, que les Normands avaient déjà fait plusieurs irruptions dans le Périgord : « *Opportunum haud esse ratus in suo degere solo, in quo creberrimas ac miserabiles ex dilectis suis alumnis cerneret strages.* » Les *Annales de saint Bertin* font mention aussi d'une irruption des Normands dans l'Aquitaine, en 855. *Anno DCCCLV Nordmanni Burdigalam Aquitania civitatem invadunt, et hac illacque pro libitu pervagantur.*

Ces expressions *pro libitu pervagantur* dénotent que rien ne s'opposait à leur marche. Il est donc probable que c'est dans ces courses vagabondes que les Normands vinrent à Paunat.

Agius mourut évêque de Narbonne. On croit qu'il était originaire du Périgord et l'un des dix religieux que l'abbé Adalgise emmena avec lui, lorsqu'il fut contraint d'abandonner Paunat.

Nous ignorons où était l'abbaye que Sébalde nomme *de Bociaco*. Le P. Dupuy paraît douter s'il faut traduire ce mot par Boschaud. L'abbaye de Boschaud ne remonte qu'au XII.^e siècle, à moins qu'elle n'eût été rebâtie sur les ruines d'un plus ancien monastère, ce que le P. Dupuy semble croire. D. Claude Etiennot a traduit le mot *de Bociaco* par Beaussac, qui est le nom d'une commune entre Périgueux et Angoulême. Nous ne partageons point l'opinion de cet historien : on ne trouve dans Beaussac aucune trace indiquant l'existence d'un ancien monastère.

Aucun écrivain contemporain n'a recueilli les actions d'Wlgrin. Le peu que nous en savons a été conservé par l'historien Adémar de Chabanois, qui mourut cent quarante ans après ce comte. L'historien des évêques et des comtes d'Angoulême, écrivant en 1156, et celui qui a donné les *Fragmens de l'Histoire d'Aquitaine*, en parlant d'Wlgrin, n'ont été que les copistes d'Adémar. Il ne nous reste aucune charte d'Wlgrin. Cependant, son administration fut fertile en événemens, et l'on ne peut douter que sa sagesse et sa fermeté n'aient donné au Périgord la tranquillité dont jouit cette province pendant plus de vingt ans. Nous ne voyons, en effet, aucune incursion des Normands dans le Périgord depuis l'an 866 jusque vers la fin du IX.^e siècle, tandis que ces barbares désolaient encore la France à cette époque.

(o) Le successeur de Raimond est Ainard ou Amard, que le P. Dupuy a passé sous silence. Cet évêque était connu dès l'an 844 par la *Chronique de Maillezais*. Voici le texte tel qu'on le trouve dans la *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits* du P. Labbe, tom. II :

Anno DCCCXLIV claruerunt Sergius papa, Amalricus Turonus, Dodo Andegavinus, Gado Pictavinus, Bernardus Lemovicus, Amardus Petragoricus, Aulbertus Engolismensis, Actardus Namnetensis.

Il est probable que cet évêque était un de ceux qui assistèrent à l'assemblée tenue à Germigny, près d'Orléans, en 843, et qu'il souscrivit immédiatement après Audacar, évêque de Limoges. Il y est nommé Amarius. Il vivait encore en 849, puisqu'il assista aussi, avec quelques évêques, à une autre assemblée qui eut lieu à Saint-Florent-les-Saumier. Le *Cartulaire* de cette abbaye en faisait mention.

Wlgrin, avant de mourir, disposa de ses états envers ses deux enfans. Alduin, l'aîné, eut l'Angoumois, et Guillaume, le cadet, eut en partage le Périgord et l'Agenais. Ce partage paraît bien singulier. L'Angoumois devait être moins étendu que le Périgord et l'Agenais réunis. Il faut croire qu'Wlgrin ne possédait qu'une partie du Périgord, et que Périgueux ne lui appartenait pas. En effet, les vicomtes de Limoges occupaient toute la partie septentrionale; ils étaient seigneurs d'Excideuil, d'Ans, de Thiviers et de Nontron. L'évêque de Périgueux avait Auberoche, Bassillac. Saint-Astier, Coursac et Plazac. Le chapitre avait aussi ses possessions. Bourdeilles, Biron, Beynac, Mareuil, Bruzac, Aubeterre, Salagnac, Castelnaud, Gurçon, anciennes seigneuries de la province, appartenaient à des familles qui en prirent le nom, et les châtelaneries de Ribérac et de Monpont étaient la propriété des vicomtes de Turenne. Ainsi, la privation de tous ces domaines explique le partage que fit Wlgrin à ses enfans.

Guillaume, avant sa mort, se vit dépouillé de l'Agenais : cette province lui fut enlevée par Ebles, comte de Poitiers. Son fils Bernard lui succéda dans le comté de Périgord.

(p) Tous les catalogues des évêques de Périgueux offrent une lacune d'environ soixante-douze ans entre Sébalde et Frotaire. Nous remplissons ce long intervalle par cinq évêques : Auscléobe, Gobert, Turpin, Udalric et Hugues, connus par une copie, faite dans le XII.^e siècle, d'un ancien

Nécrologe de l'abbaye de Brantôme, et citée par D. Claude Etiennot, dans le volume coté *Antiquitates Benedictorum Petragoricensium*. L'ordre chronologique, il est vrai, n'y est point observé. Ce fut, sans doute, cette confusion qui empêcha les éditeurs de la *Gallia christiana* de se servir de ce document; mais, en consultant les collections des conciles, les chartes de l'époque, il leur était facile de rétablir l'ordre des dates.

Frotaire de Gourdon, issu des anciens comtes de Toulouse, sortait de l'illustre maison de Gourdon, en Querci, dont le sang, la fortune et le nom ont été transmis par une femme à la noble famille de Lagrange-Gourdon de Floirac.

Plusieurs monumens très anciens font mention de cet évêque : les actes du concile de Charroux, tenu en 988 ou 989; la charte d'élection de Gaubert, évêque de Cahors, en 990; la charte accordée par lui au monastère de Paunat, vers l'an 990; la consécration d'Alduin, évêque de Limoges, rapportée dans la *Chronique* d'Adémar de Chabanois, écrite en 1152, et une ancienne *Chronique des Evêques de Périgoux*, de l'an 1142. Son nom n'est pas dans le *Nécrologe* de Brantôme, probablement parce que cette abbaye était alors au pouvoir d'Aiméric, seigneur de Mussidan.

Il est invraisemblable que l'église et le monastère de Saint-Front n'aient été qu'un amas de ruines pendant un siècle et demi, surtout le tombeau de l'apôtre du Périgord y attirant tous les jours de nombreux pèlerins. Il est plus raisonnable de croire que Frotaire de Gourdon ne fit qu'agrandir le monastère et rebâtir l'église sur un plan plus vaste et telle que nous la voyons aujourd'hui.

Le chapitre de Saint-Front ne fut d'abord qu'une abbaye; mais, dans le IX.^e siècle, il était composé de chanoines réguliers, observant les prescriptions du concile d'Aix-la-Chapelle. Frotaire ne changea rien à son état et laissa subsister le vieux monastère, puisqu'une ancienne *Chronique*, en parlant de Radulphe de Scoraille, s'exprime ainsi : *Sepultus est primum in monasterio vetulo, anno 1013.*

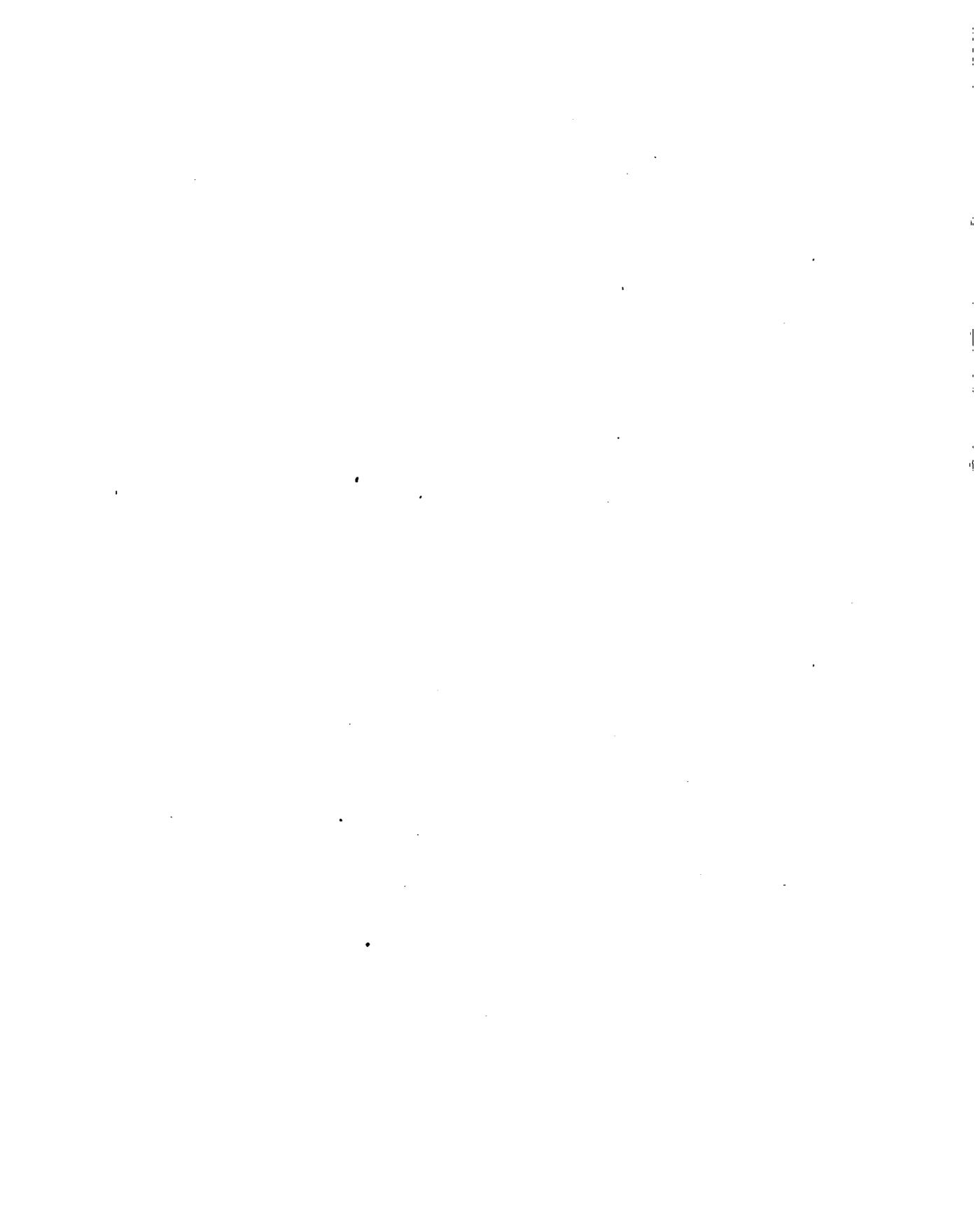
(g) Le jour de la mort de l'évêque Martin a été omis dans l'ancien calendrier du Périgord, dont l'auteur de la *Chronique des Evêques* paraît s'être servi. Il est bien étonnant aussi que l'historien Adémar n'ait pas dit un seul mot de cet évêque, dont il était le contemporain. La *Liste chro-*

nologique des Evêques de Périgueux, commençant à Frotaire, mise au commencement d'une charte de l'abbaye de Saint-Astier, de l'an 1122, n'en parle pas non plus. On ne conçoit pas un tel silence sur le fils du comte de la province, dont le gouvernement a été cependant assez long. Etait-ce là le plus bel éloge qu'on pût faire de cet évêque? Nous ne le pensons pas. Les éditeurs de la *Gallia christiana* disent qu'il fut le bienfaiteur de la cathédrale : nous regrettons qu'ils n'aient pas énuméré ses bienfaits.

(r) Radulphe ou Raoul de Scpraille, de l'ancienne maison de ce nom en Auvergne, et non point de celle de Couhé, en Poitou, comme le disent par erreur le P. Dupuy et la *Gallia christiana*, répara l'église de Saint-Astier, dans laquelle il fonda un chapitre de chanoines réguliers, sous la direction de l'abbé Accius, la dota de plusieurs revenus et lui donna la moitié de la dtme de la paroisse de Saint-Léon. Il fit le voyage de la Terre-Sainte avec Guillaume, duc d'Aquitaine. A son retour, il se rendit à Saint-Astier pour la translation des reliques du saint de ce nom, et mourut le 5 janvier 1013.

Ici finissent les *Notes* du premier volume de l'ouvrage du P. Dupuy. Nous appelons cette première partie un volume, parce que l'auteur a recommencé une nouvelle pagination pour la suite de son livre ; rien autre chose, en effet, ne nous autorisait à lui donner cette dénomination.

Ces notes sont plus étendues que nous ne pensions ; il le fallait pour débrouiller les premiers siècles. Celles du second volume seront plus courtes. Nous avons mille ans à parcourir au milieu d'épaisses ténèbres ; nous n'aurons plus que six siècles à franchir, et ces derniers siècles, moins obscurs que leurs devanciers, exigeront moins de recherches ; d'ailleurs, plus rapprochés de l'époque où le P. Dupuy écrivait, cet auteur a pu mieux les connaître.





L'ESTAT

DE

L'ÉGLISE DU PÉRIGORD,

PAR LE R. P. DUPUY, RÉCOLET;

ANNOTÉ PAR M. L'ABBÉ AUDIERNE,

Et reproduit, d'après l'édition primitive, par le procédé litho-typographique.

Tome 3.^{me}

L'ESTAT DE L'EGLISE DV PERIGORD,

DEPVIS LE CHRISTIANISME,

PAR LE R. P. JEAN DUPVY RECOLLECT.



A PERIGVEVX,

Par PIERRE & JEAN DALVY Imprimeurs,
& Marchands Libraires. 1629,

AVEC APPROBATION.



ARNALDVS

VITABRENSIS. *Euesque.*

GVILLAVME Duc d'Aquitaine.

L'an
de
Iesus
Christ.
1014

LE Successeur de Rodolphus fut Arnald de Vitabre, qui la mesme année receut la chaire du Perigord, & fut sacré Euesque à S. Benoist de Nantueil par Seguin iadis Moynes,

Chenu.
Gal. chri.
Ma. Sc.

Son
sacre.

& pour lors Archeuesque de Bourdeaux, avec d'autres Euesques. Estant promu à l'Episcopat il se rendit reccommendable & pour la paix & pour la guerre, pour le spirituel & temporel. l'Année d'apres son ordination il fut conuoqué à la consecration de l'Eglise du Monastere d'Vferche, qui fut consacré par Guillaume Duret, Euesque de Lymoges, où il faut remarquer que desia les Chrestiens, suyuant l'ancienne religion, pour les dedicaces des Eglises, auoient accoustumé de faire vn grand conuoy, pour rendre l'action plus magnifique. Baronius l'observe mesme dès l'an 393. ce qui ne se faisoit sans vne grande despence, mesmes avec dons, & liberalités generales, enuers les pauures. La so-

Baro.
an. 393.
Ex Sozō.
lib. 8. c.
17.
Et Greg.
mag. ep.
54.
vid. cōc.
Aurel.

Eglise
consa-
crée.

Mag-
nifi-
censes.

1017
Here-
tiques.

lemnité presente fut faicte à la faueur de la paix, dont l'Eglise iouyffoit en Aquitaine, laquelle

Ex frag
hist.
aquit. ex
Pit. ma.
fc.

neantmoins l'ennemy vouloit desia troubler, y enuoyant quelques heretiques, où plustost Epicuriens, enuirō l'an 1017. pour estre auancoueurs de la doctrine des Petrobrusiens & Albigeois qui quelque temps apres infesterēt plusieurs quartiers du Perigord, comme nous dirons.

1025.

GVIDO.
7. Duc
daq.

Guillaume 6. Duc d'Aquitaine mourut l'An 1025. son frere Guy succeda, & se rendit recōmédable en son zele, lors qu'une partie du chef de Saint Jehan Baptiste, præcurseur de Iesus-Christ, fust trouuée au monastere d'Angeraye, où Angery, dans vn cercueil de pierre: car il cōuoqua de toute l'Aquitaine tous les ordres religieux pour venir honorer ce Sacré reliquaire, auquel lieu non seulemēt les Aquitaniens vindrent par deuotion : mais encore les peuples de France, de Bourgongne, de Bretagne, de Lōbardie, & quod etiam magis videtur, omnes congregationes seruorum Dei ex Aquitania cum sanctorum corporibus & reliquijs, & apparatu ecclesiastico psalentes processerunt ad memoriam sancti præcursoris Christi. dict vn fragment de l'histoire d'Aquitaine. Il ne faut poinct doubter qu'il ny faille cōprendre les communautes religieuses du Perigord à cause du voisinage, quoy qu'ils n'y parussent avec la magnificence des moines de S. Martial de Lymoges.

La
teste.
Saint
Jehan
Baptif.

Extat.
post vit.
Rober.
in apend.
ad glab.

Proces-
sions.

Bar hoc.
Anno
Dupl. to.
2. P. 35

Corl.
chron.
eng. Mey
nard arr.
li 9.

Iecrois aussy qu'à ce temps le comte de Perigord Gerard estoit mort, son fils aîné Elie luy succeda à la charge, & pleust a Dieu qu'il eut

Crime
Sacrilege.

herité l'intégrité de son pere: car au contraire il se treuve coupable d'un crime tres noir. Cest que Ebles Euesque de Lymoges frere, où selon Guydonis oncle de Guillaume Duc d'Aquitaine, estant desia cassé de vielleſſe, nomma pour Euesque & son coadiuteur Benoist, qu'il auoit esleué des son bas aage, à ce qu'il eut l'administratiō de l'Euesché, auquel il luy succederoit apres sa mort. Elie ne pouuant supporter qu'un sien ennemy fust esleué à cette dignité, luy dresse vne embuscade, le prent & le tenant en prison luy creue le yeux, le relaschant apres telle cruauté. Duquel forfait Ebles eut eu reparation, poursuiuant le Comte criminelemēt: mais bien tost apres il mourut en l'abbaye de S. Michel en lair: le Comte peu apres bourrellé de la synderese, se resolut pour expiation de son crime sen aller à Rome demender au S. Pere l'absolution de son peché; & lors qu'il y alloit en habit de penitent, il mourut par les chemins. Dautre part il fit battre dans la ville certaine monoye nommée, *Helianensis*, laquelle apres sa mort causa beacoup de troubles & fut descriée par l'Euesque, cōme nous verrons.

1025. Dans la mesme Année 1025. soubz le regne de Robert Roy de France l'abbaye de Tourtoyrac en Perigord fust fondée par Guido Vicomte de Lymoges & Imma sa femme, en consideration d'un de leurs enfans Richard qui fut le premier Abbé de ce lieu, ses freres Ademarus avec Senegundis sa femme; & Pierre avec Sulpi-

Guido in
tab. ep.
Lemou.Annal.
du Bou.
3. P. C. I.Ma. sc.
S. Anth.Abbatia
Tortoy-
racensis
fundatur
Anno
1025Peni-
tence.

Ma. Sc.
Cartul.
diocces.
Petroch.

cia sa femme, contribuerēt notablement à ceste sainte action pour honorer l'Ordre de S. Benoist, auquel lieu plusieurs bons Religieux randerent leurs vœus. Lancien Cartulaire du Diocese nous marque, que iadis il y auoit les Offices suiuens, le Prieur claustral, le Sacrestain, le Camarier & 34. Moynes, Stephanus fut le second Abbé, toutes aultres memoires sont perdues dans les ruines generales du catholicisme.

Reuenons à l'Euesque Arnaldus lequel, à ce que ie crois, nous trouuerons à Lymoges, à l'assemblée des Euesques conuqués pour leleuation du Corps de S. Martial, & la consecratiō de l'Eglise S. Estiene, l'An 1028. au moys d'Aouft, au rapport de Gaufredy, & comme portent les actes de ceste assemblée où concile: ie dis avec beaucoup de probalité que nostre Euesque y assista pour lors, puis que la mesme année au moys de Nouembre nous le trouuerons dans la solénité faite pour l'eglise royale de S. Sauueur, bastie par Pepin, cōme il appert par l'inscriptiō du sacre, portant le nom d'onze Euesques desquels Arnaldus est le 4. ANNO DOMINI 1028.

Sacre
d'Egli
se.

Inscrip.
Lemou.
conf.
1028.

CONSACRATA EST BASILICA REGALIS SALVATORIS LEMOVICÆ, V. CAL. DECEMBRIS, IDQVE AB EPISCOPIS VNDECIM. IORDANVS LEMOVICENSIS, IZEMBERTVS PICTAVIENSIS, ROHO ENGOLISMENSIS, ARNALDVS PETROCHORENSIS, PETRVS GERVNDENSIS, DEODATVS CADVRCENDIS, ÆMILIVS ALBIENSIS, ARNALDVS ROTENENSIS, FVLCO

Assis-
tant.

CARCASSONENSIS, ELVS SANTONENSIS, GODEFREDVS ARCHIEPISCOPVS BURDIGALENSIS. HOC FACTVM EST IN TEMPORE ROBERTI REGIS FRANCORVM; ET IMPERATORVM CONSTANTINI GRÆCORVM, ET CONRADI ROMANORVM.

Je trouue aussi qu'en la mesme année, ce bon Euesque fut au conuoy funebre de Guillaume Taillefer, Comte d'Angolessme, suiuant la remarque de Corlieu. Quittons Engolessme pour passer à Bourges, & y veoir comme vn concile d'Euesques y est assemblé du nombre desquels estoit nostre Euesque l'An 1034. le 3. du moys de Nouembre, pour faire plusieurs bons reglemés Ecclesiastiques, & remedier a beaucoup d'incidens: mais ie soubçonne fort qu'is forgearent là certains articles, qui sentent trop leur rigueur & seuerité, qu'ils vouloient auctoriser soubz pretexte de zele, & pour obeir à quelque pretendüe reuelation que quelqu'un de ces bons Euesques disoit auoir eu, lesquels articles du despuis furent cassés. Repassons à Lymoges au iour anniuersaire du sacre de l'Eglise S. Sauueur pour veoir vn 2. Concile prouincial auquel les Euesques sont conuoqués, premierement pour acoiser les troubles & seditions esmeuës cõtre les Ecclesiastiques par les perturbateurs du repos public. La premiere seance fut conclue par vne estrange commination, contre tous ceux qui enfreindroiet la pais publique, & seroiet recogneus autheurs des seditions, les Euesques commandans au Diacre qui auoit leu

Corl. chr
Engol.

Cõfles.

Ex act.
conf. 2.
Lemou.

1034.

Glaber.
lib. 4. ch.

Syg. chrõ

Conclu
sions.

Tom. 3.
cõf. p. 2.

Act. ep
Cad. sub.
Deod.
Episc.

l'Euangile, de lire hault & clair la presente ma
lediction. *Ex autoritate Dei patris omnipotentis*
& filij & spiritus sancti, & Dei genitricis Maria, &
S. Petri Apostolorum principis, & beati Martialis,
& aliorum Apostolorum, atque omnium Sanctorum
Dei, nos Episcopi in nomine Dei specialiter cōgregati
Erno Archiepiscopus Bituricensis, Jordanus antistes
Lemouicensis, Stephanus Aniciensis, Rorico Aruer-
nensis, Ragamundus Nymatensis, Amilius Albien-
sis, Deus dedit Cadurcensis, Izembertus Pictauiensis,
Arnaldus Petragoricensis, Robo Engolismensis: ex
communicamus illos milites de isto Episcopatu Lemo-
uicensi, qui pacem & iustitiam Episcopo suo firmare,
sicut ipse exigit nolunt, aut noluerunt. *Maledicti ipsi,*
& adiutores eorum in malum, &c. Pour lors les
Euesques ietterent en terre & estegnirent les
cierges qu'ils tenoient allumés; exhortans au-
surplus les peuples à garder la paix & concorde
avec leur Euesque. La secōde seance fust pour
donner cōclusion au grand debat suruenu pour
le tiltre d'Apostre donné à S. Martial, premier
Euesque des Lymosins. Contraste qui auoit du-
ré plusieurs ans nō obstant la cōclusion faicte au
premier Concile tenu il y a cinq ans au mesme
lieu, & renouellée au Concile de Bourges, au-
quel les lettres du Pape Iean auoient esté leües,
qui decidoiet la cause, & declaroient qu'il meri-
toit le tiltre d'Apostre; & mesme auoit enuoyé
l'Oraison ou il estoit nommé Apostre. On faict
en suite lecture des 20 Canons soubscrits par
eux à Bourges il n'y auoit que quelques iours,

Excō-
muni-
cation.

Ex Glab.
lib. 4.

Scol. fer.
Binij. in
to. 3.
Conc.

Nom
d'A-
postre.

Plain-
tes.

en outre l'on donna audience aux plaintes que l'Euesque propoſoit. La premiere fut qu'un Comte de Tholoſe, puis Comte du Perigord & Vicomte de Combort, auoit par auctorite donné vn Abbé laiſſe à l'Abbaye de Beauuais. Action qui fut deteſtée par tous les Eueſques qui depoſerēt cēt Abbé, diſant ces beaux mots, *Eccleſiaſtica officia non ſecundum carnis originem, ſed ſecundum meritorum virtutem diſtribui oportere.* Se plaignoit auſſi de ce que les excommuniés par les Eueſques alloient demander au Pape l'abſolution, & pluſieurs autres particularitez rapportées dans le troiſieſme tome des Conciles, le collecteur deſquels l'a emprunte de Baronius, & Baronius partie de Glaber, partie d'un manuſcript que j'ay eu nagueres entre mes mains, auquel pluſieurs autres propositions ſont contenuës, lesquelles Baronius iuge indignes des Eueſques François, tant elles ſont hardies contre le ſainct Siege.

Baro. ex
M. S.
anno
1032.
n. 2.Vid tō. 3.
Cōc. p. 2.Fait
d'ar-
mes.

Il ſe preſenta auſſi à noſtre Eueſque vne noble occaſion en laquelle il fit paroître ſon courage & ſa vaillance au fait des armes contre les Normans, qui enuiron ce temps voulurent prendre terre à S. Michel en l'air, *in ſancto Michaele de Eremo*, qui eſt au bas Poictou contre la mer avec leur ſiere & cruelle reſolution de venir encore vn coup ſaccager toute l'Aquitaine. Cēt Eueſque fait leuée de gens d'armes, lesquelſ comme Capitaine il conduit au danger, & ayant ioinct ſes forces avec Guillaume

M. Sc.
S. Antn.

Comte de Poictou , homme tres-vaillant : on liure la bataille contre l'ennemy , où les Normans furent presque toustaillez en pieces. Le trouue aussi que l'argent venant à manquer à nostre Euesque pour l'entretien & solde de ses gens de guerre : il fut contraint d'engager à Anthoine Euesque de Lymoges l'Archiprestre d'Eyssideuilh pour quelque somme d'argent , avec laquelle il recompensa ceux qui l'auoient seruy. Le vieux cartulaire remarque , que l'og tēps par le peu de soing de l'Eglise du Perigord , cest Archiprestre a esté perdu & mis en oubly par ce Diocēze , sans qu'on fut soigneux de le rachapter & reunir comme il est auourd'huy. Les anciens manuscripts suiuis par Chenut. in-Ta.ep. 1036. Pet. 14 Iuillet : mais ie le trouue encor en vie l'année apres soubscriuant aux lettres du Duc d'Anquitaine Guillelmus , comme il se voit dans le cartulaire de S. Iean d'Angeric. Il fut depuis enseuely dans l'Eglise du Monastere Saint Front , où repositoient les os de ses predecesseurs. Mort. (ca)

Chenut.
in-Ta.ep.
Pet.
Ma. Sc.
S. Ioan.
Angeric.

Archiprestre
engagé

1037.
Mort.



GERALDVS



GERALDVS

DE GORDONIO *Euesque.*

GVIDO Duc d'Aquitaine.

*L'an
de
Iesus
Christ.
1037*



PRES la mort d'Arnaldus, Gerard fut mis en sa place : il gouerna cet Euesché tout autant de temps que son deuan-
cier; mais non avec pareil suc-
cez : car le demō embraza & alluma vne estran-
ge querelle entre luy & le Comte du Perigord
Audebert Cadoyrac, qui auoit succédé à Elie
son frere mort au voyage de Rome sans laisser
d'enfans. Voicy le subiect de la combustion.
L'Euesque voyant que le Comte Elie durant
son viuant auoit fait battre de la monnoye qui
auoit eu mise, peut estre parce qu'il auoit vsur-
pé le pouuoir de l'Abbé de S. Front qui pou-
uoit faire battre monnoye comme i'ay veu en
des pieces d'argent, où d'vn costé il y a les ar-
moiries du Chapitre, qui sont cinq ronds, & de
l'autre vne Croix, portant autour *Ludonicus.*
Tant y a que l'Euesque descria le cours de la
monnoye d'Elies, suiuant la puissance iudiciaire
qui estoit pour lors aux Officialitez des Eues-

Chenu.
Gall.
Christ.
ma. sc.

AVDE-
BERT.
CADOY-
RAC.
Comte du
Perig.
Comt.
d'Angol.
par.
Corl.
Ma. sc. dō
comm.

*Que-
relle.*

*Mon-
noye.*

ques Ce qui anima tellement Audebert qu'il impatient de cet affront, desia il met des gens en campagne pour aller assieger & prendre l'Euesque, qui sembloit auoir chocqué sa puissance. D'autre part l'Euesque ne pouuant supporter les rauages du Comte son ennemy & pour l'assurance de sa personne met aussi des soldats sur pied pour s'opposer à ceste furie, iette des garnisons dans ses chasteaux Episcopaux bastis par Froterius contre les Normans l'an 980. Le desordre dura long temps, puis que l'Euesque pour entretenir ses gens sur pied & les soldoyer, fut contraint d'engager & alier de sa mense Episcopale deux chasteaux d'importâce, Agonac & Auberoche, lesquels furent desengagez du depuis, comme nous trouuerons en peu de temps par les hommages rendus pour ces places aux Euesques à muâce de Seigneur.

*Engage-
més*

Ann.
aquit.
Chron.
burd.
GVIL.
GEOF.
Duc
d'Aqui-
taine.
Ma. f. S
Syll.
Chenu
in. Ta. ep.
Pet.

Guido septiesme Duc d'Aquitaine n'auoit guieres long temps vescu en son Duché, succedant à Guillaume teste d'estoupe, l'an 1025. si que ie coniecture que son fils Guillaume surnommé Geoffroy estoit de present le huitiesme Duc d'Aquitaine l'an 1045.

Duché

1025

1045

Nous trouuons dans le Calendrier du grand liure de sainct Sillain que l'an 1047 l'Archeuesque de Bourges Aymo consacra & dedia le grand Monastere de S. Front, Chenu l'appelle Aymo de Solliaco le cinquantesme Archeuesque de Bourges, adioustant que pour lors il faisoit la visue de la prouince de Bourdeaux, comme

1047

*Sacre
d'E-
glise.*

Primat de toute l'Aquitaine, il faut aduoüer qu'il s'est porté assez passionné en ceste cause, qui est en l'itispendance dès long temps, sçauoir-mon s'il falloit donner la primauté de l'Aquitaine à Bourges ou à Bourdeaux ; car pour la Metro-pole sur les Euesques de la seconde Aquitaine, ceux de Bourges ne nous la disputent point ; mais assurent que le Primat ou Patriarchat est à eux ; car le nom de Patriarche chez les Grecs est la mesme chose que Primat chez les Latins, suiuant la docte remarque d'Azor, qui cite le chapitre *Cleros* dist. 21. & le chapitre *Urbes* dist. 80. & le chapitre *Prouincia* dist. 99. La dispute doncques de ce Patriarchat est en Litige dès long temps entre les deux Archeuesques, côme il appert par le chapitre dernier de *Maioritate & obedientia*, & du chapitre *exposuit, de dilata-tionibus* tit. *de dolo & contumacia*, ; & a attiré plusieurs Docteurs à diuers partis, chacun de son costé citant plusieurs rescrits des Saints Peres, comme l'on peut voir dans Nicolaus Boerius aux additions sur le traicté fait pour l'authorité du grand Concile. Je ne veux donc examiner si l'Archeuesque de Bourges faisoit bien ou mal en ceste consecration, ie diray en passant que tousiours lors que les Archeuesques de Bourges ont voulu s'attribuer ces jurif-dictions spirituelles sur la seconde Aquitaine: ceux de Bourdeaux ont reclamé specialement l'an 1052. & l'an 1024. comme il appert par la Chronique Bourdeloise, qui cite aussi vne

Pri-
mace.

Azor.
Iust. mo-
ral. p. 3.
c. 35.

Alberic.
in Rub.
de stat.
hom.
Card.
Alex. In
cap. de
fin. dist.
22.

boerius
in add. ad
tract. in
m. conc.
num 14.
P. 1.

Chronic.
Burdig.

definitive determinatiō baillée par le Pape clement cinquiesme l'an 1036. adiugeant le Primat d'Aquitaine à l'Archéuesché de Bourdeaux.

Le trouue qu'au mesme iour du Sacre de l'Eglise Sainct Front se rencōtre le Sacre de l'Eglise cathedrale de S. Estienne, ie ne sçay pourtant s'il fut fait en mesme année, & par le mesme: l'antiquité du bastiment me donne à coniecturer que desia ceste Eglise estoit sur pied, quoy qu'elle soit esté bastie à diuerses reprises, comme l'on peut voir à l'œil, sans que nous sçachions ny ses fondateurs, ny ses ampliateurs, contents de dire qu'autres fois ce Chapitre a esté de l'Ordre regulier de Sainct Augustin; & puis que ie suis sur ce subiect ie ne veux obmettre ceste ancienne inscription que nous voyons grauée dans la grande Nef au costé droict de l'Autel, qui fut admirée par le docte Ioseph Lescaë estant à Perigueux avec le docte Pythou l'an 1583. de laquelle inscriptiō paschale il aduoüe ne sçauoir la raison. Voicy ses mots rapportez par Papirius Masso, dans le *Notitia Episcopatum Gallie*. *Neque causas scimus periodi cuiusdam paschalis quam Petrachorij vidimus vnà cum Pythao nostro, in dextro latere altaris Ecclesie Maioris, insculptæ erant dominici paschalis litteræ, meliores quam vt longe infra tempora Iustiniani descriptæ videantur. Titulus ita conceptus erat. HOC EST PASCHA SINE TERMINO ET NUMERO. CVM FINIERIT A CAPITE REINCIPE.*

Iosep.
scul. 7.
de eméd.
temp.
papirius
masso de
not. Epif.
Gall.

Chapi-
tre Ca-
the-
dral.

MARCIUS XXIIII. APR. XII. APR. IIIV.
 AP. XXIIII. MR. XXXI. AP. XX. & ita
 deinceps in fine autem. MR. XXVII. .: IIII.
 AP. XVI. MR. XXXI. AP. XX. Et mediocriter
 docto patet initium esse à Cyclo Pas-chali Dionisiano
 XVI. Solari XXIIII.

1055 *Consi-
le.* Parmy le calme de l'Eglise la ferueur des
 Euesques de ce temps se r'alentit presque dans
 toute la France, plusieurs mauuais coustumes
 se glissant insensiblement. Le sacrilege des Sy-
 monies infecta presque tous les Sieges Episco-
 paux, si que l'an 1055. le Pape Victor tousiours
 pere cōmun enuoya Hildebrand à Lyon pour
 assembler vn Concile notional & remedier à ces
 maux, comme de faiçt plusieurs Euesques Sy-
 moniaques se deposerent volontairement de
 leur charge, ayant veu le miracle qui arriua en
 la personne d'vn d'entr'eux.

Arag. de
 gest. Rō.
 pont.
 Epif. 45.
 Conc.
 Lugd.

1059 *Mort.* Il n'ay rien plus de particulier touchant cēt
 Euesque, si ce n'est sa mort qui fut l'an 1059.
 Le XXI. Mars apres auoir gouuerné l'Eglise du
 Perigord vingt & deux ans quatre mois, &
 vingt & vn iour, il fut enseuely au susdiçt Mo-
 nastere de S. Front.

Cōtes.

Audebert le Comte du Perigort son anda-
 goniste estoit desia mort, n'ayant de gueres sur-
 uescu son frere Elie, & ie croy que ce fut vn
 iuste iugement de Dieu, que celuy qui auoit si
 hostilement trauerse le bon Euesque & tout le
 Clergé, qu'il deuoit honorer cōme ses peres,
 fut troublé apres son decez par les siens pro-

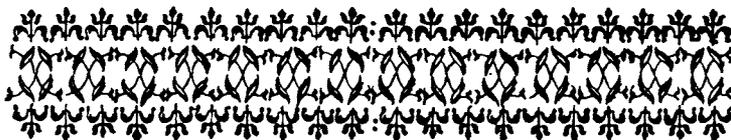
Corl.
 chron.
 Engol.

BOZON
Com. du
Perig.

Meyn. 3.
par. liu.
9. arr.

pres : car laissant son fils Bernard pour heritier du Comté, son frere Bozon, Comte de la Marche, ne pardonnant au sang & à l'amitié qu'il deuoit à son nepueu, s'vsurpa le Comté du Perigord par toute voye d'hostilité, depossedant son nepueu; & comme vn malheur par vne entrefuite preste la main à vn autre, il perit peu apres par poison qui luy auoit esté donné (comme il est à croire) par ses propres parens, laissant son fils Elie Comte de la Marche & du Perigord.

(bb)



G V I L L E L M V S
DE MONTEBERVLPHO *Euesq.*

G V I L L . G E O F F R O Y
Duc d'Aquitaine.

Chenu.
Gall.
Christ.
ma. sc. S.
Anthon.



E n est pas grand' merueille d'estre bon parmy les bons : mais de se rendre recōmandable en sainteté dans vn siecle peruert; c'est vne belle rose remarquable parmy les frimats de l'Hyuer, qui attire sur son tein presque miraculeux les amours & les yeux de tous. Je dis cecy en faueur du sainct Prelat Guillelmus, qui l'an 1059. incontinent apres le decez de Gerard print

Lan
de
Iesus
Christ.
1059

Origine possession de l'Euesché du Perigord, estant desia
 recommandable par son extraction prinse de la
 maison illustre de Montberon en Engoumois,
 de laquelle sont sortis plusieurs Euesques, prin
 cipalement pour Engoulesme, Robertus l'an
 1255. & vn autre Robertus l'an 1420. Mais
 encor nostre Euesque fut plus remarquable par
 sa saincteté qui reluisoit comme vn Soleil dans
 vn siecle tout tenebreux, Nous auõs veu com
 me l'an 1055. le Pape Victor fit remedier à la
 Symonie qui gastoit presque tous les Euesques
 de Frâce, mais le remede fut seulement palliatif,
 & ne couppa le mal à sa racine: car l'an 1075. le
 Pape Gregoire considerant l'estat de tous les
 Euesques de France; Allemagne & Italie en est
 presque à mourir de regret, cõme il se lamante
 dans vne de ses epistres. *A peine dict-il, vois-ie*
des Euesques legaux en leur entrée, & en leur vie,
gouuernans le peuple Chrestien par l'amour du Christ,
& non par l'ambition du siecle, &c. Si qu'estant agi
té de diuerses tempestes. Quoquo modo moriens diuo.
 Le vis en mourant aucunement & comme en re
 gret. Parmy le petit nombre de bons Euesques
 François de ce temps il faut mettre le nostre,
 puis que Dieu l'honoroit par plusieurs mira
 cles signalez, entr'autres que sa malediction
 auoit telle puissance qu'estant fulminée de sa
 bouche elle estoit confirmée visiblement du ciel
 par la punitiõ: Dieu se rendant executeur de ses
 anathemes, *quidquid maledicebat, à Domino erat*
maledictum: dict le vieux manuscript comme il Ma. Sc.

Che. in
rab. ep.
Engol.

Greg.
pap. epist.
49. lib. 2.

parut lors qu'il estoit en ces quartiers de Villeboys, il donna sa malediction sur quelques moulins de la riuere de Nisone, i'en ignore la cause, au moins elle fut si iuste deuant Dieu, que tout d'un coup & moulin & meufnier, & tout l'attirail s'abismerent miraculeusement.

Depuis peu d'années l'on a fait rencontre dans quelques vieux sepulchres des Moines Religieux de l'Abbaye de S. Front d'une rareté, qui monstre la pratique de l'Eglise de ce temps-là: c'est vne Croix de plomb de la longueur de huit ou neuf poulces, dans laquelle

Croix
de
plomb.
1072

Inscrip-
tio plum-
bea.
1072.

d'un costé estoit graué SACRO FONTE BAPTISMATIS DONATVR ILLIANTE, ELIE VOCATVR, OBIIT AVTEM KALENDAS MAII ANNO DOMINI MILLESIMO SEPTVAGESIMO SECVNDO, REGNANTE PHILIPPO FRANCORVM REGE, & au milieu il y a vn O. & vne N. de l'autre costé d'icelle DOMINVS DEVS OMNIPOTENS QVI POTESTATEM DEDIT SANCTIS APOSTOLIS SVIS LIGANDI ATQVE SOLVENDI IPSE TE DIGNETVR ABSOLVERE F. ELIA A CVNCTIS PECCATIS TVIS, ET QVANTVM MEÆ FRAGILITATI PERMITTITVR SIS ABSOLVTVS ANTE FACIEM ILLIVS QVI VIVIT ET REGNAT IN SÆCVLA SÆCVLORVM. De premierabord i'ay Creu que c'estoit l'absolution de l'excommunication qui auroit esté donnée à FrereElie natif d'Heilac en Perigord apres son trespas: & ce suiuant le stile de l'Eglise, qui pour donner de la terreur par l'excommunication, & specialement pour declarer aux fideles

fideles qu'ils peuuent faire prieres publiques pour le deffunct qui estoit mort avec repentance de la faute pour laquelle il estoit tombé en la censure , sans pouuoir receuoir son absolution ; l'Eglise pour le foro exterieur, comme on dict, se seruoit de quelques ceremonies baillant l'absolution sur la sepulture: ce que les Docteurs apres le droict Canonique appellent *absoluere mortū ab excommunicatione.*

Abso-
lution
d'un
Mort.

Non que l'Eglise militante lie & deslie en sa propre signification ceux qui desia sont trespassé , comme il est amplement traicté dans le decret de Gratian, part. 2. caus. 24. quæst.

11. cap. *Damnationis*, §. *his auctoritatibus*, mais en denonçant que les decedez sont morts fideles , & que l'excommunication a cessé par la mort : remarque faicte par Couarruias , Ledesma , Henriques , Sayrus & autres Canonistes : & pource non sans subiect dans ceste Croix de plomb est faicte mention de son baptesme : car l'Eglise ne peut exercer sa jurisdiction punitive & relaxatiue sur d'autres que sur ceux qui luy sont subiects par le saint Baptesme, comme le declare le Concile de Trente. Mais apres tout, dans ceste absolution grauée sur la Croix, ie n'y remarque aucun mot d'excommunication , & ayerois mieux dire que peut estre ceste marque estoit la communion & viatique d'absolution , dont parle le Concile d'Aurange can. 3. *qui recedunt de corpore pœnitentia*

Viatique.

accepta, placuit sine reconciliatoria manus impositione

Dec. 2.
p. caus.
24. q. 2.

Coua. in
c. al. mat.
§. 11.
n. 8.
Led. 24.
qu. 2 6.
ar. 1.
Henric.
lib. 13.
de exc.
c. 25. §.
post.
Say. th.
lib. 1.
c. 8.
Conc.
Trid.
S. 14.
c. 2.

Conc.
Aranf.
c. 3.

cos communicare, quod morientis sufficit consolationi, secundum definitiones patrum, qui huiusmodi communionem congruenter viaticum nominarunt :

M. d'Orleans.

obf. 11.

M. Coiff des noms de l'Euc.

p. 239.

lequel passage deux doctes lumieres de l'Eglise Gallicane ont de nostre temps remarqué que le mot de *communio* & *viatique* ne doit estre entendu de l'Eucharistie adorable ; veu que le Concile parle d'une sorte de communion qui estoit baillée sans la reconciliation qui se faisoit par l'imposition de mains, & neantmoins sans icelle on n'eust osé administrer les mysteres sacrosaincts. Partant on conclud que *viaticum* doit estre entendu en ce lieu tant seulement de l'absolutiõ, qui seule quelquesfois estoit donnée aux penitents, mesmes à l'article de la mort, sans administrer l'Eucharistie suiuant les rigueurs de la primitiue Eglise. Absolution & viatique qui en tesmoignage public de la repentance du decedé seroit pour lors esté grauée sur ceste Croix de plomb, & mise pour accompagner le mort au sepulchre.

viatique.

Papir. Mass. lib. de not. episc.

Hild. epist. Conc. Engol. anno 1060.

Reuenons à l'histoire, mettant la remarque de Papyrius Masso, qu'en diuers temps plusieurs Conciles d'Euesques furent assemblez dans le voisinage, sans qu'il en soit fait mention dans les tomes des Cõciles, ny par les Annalistes de l'Eglise. Entr'autres il rapporte par les epistres d'Ildebert, que l'an 1060. vn Concile fut conuoqué à Angoulesme par Bertrand second du nom, Archeuesque de Bourdeaux, avec les Euesques ses comprouvinciaux, sous la Presi-

Conciles.

1079. dence de Rogerius Cardinal Diacre : comme
 aussi que l'an 1079. du temps de Goffelin aussi
 Archeuesque de Bourdeaux , il y assembla vn
 grand nombre d'Euesques , tant suffragans
 qu'autres conuoquez au Concile par Amatus
 Euesque d'Oloron & Vicaire du pape Gregoire
 septiesme qui y presida avec son adioinct nom-
 mé Hugues Euesque de Digne en Prouence,
 & ce pour arrester & mettre vn frain au luxe des
 Clercs , & reformer leurs mœurs deprauées.
 La Chronique Bourdeloise met plus tard ce
 Concile l'an 1095. De plus il dict que l'année
 apres il fut cōuoqué vn autre Concile à Xaintes
 par le mesme Legat Apostolique & mesmes
 Euesques. Il nous faut adiouster vn Concile
 tenu premier que ces deux derniers, à sçauoir
 1073. l'an 1073. l'Archeuesque goffelin ayant assem-
 blé ses Euesques à Sainct Maixant en Poictou
 contre les fauteurs de l'heresie de Bourges qui
 desia gastoit la basse Guyenne : nous coniectu-
 rons avec beaucoup de probabilité que nostre
 Euesque Guillelmus auoit seance dās ces Con-
 ciles, desquels ie n'ay peu trouuer les actes dans
 le thresor de l'Archeuesché.

Conc.
 Burdig.
 anno
 1079.

Chronic.
 Burdig.
 anno
 1095.

Chenut.
 in Tab.
 Arch.
 Burdig.

Conc.
 Pictau.
 anno
 1073.

1077. Durant le Pontificat de nostre Euesque &
 l'an 1077. Guina mundus Moyne de l'Abbaye
 de la Chesedieu , tres-bon sculpteur de ce
 temps, fit vne riche architecture dans le cœur
 de l'Eglise de S. Front sur le sepulchre du saint
 Apostre. Iterius appellé *Canonicus Diui Fronto-
 nis & Cellariarius*, fournit aux frais pour ceste

Ma. Se.
 S. Anth.

Sculp-
 sure.

fabrique. Je ne sçay s'il faut conclurre de là que desia la secularisation eut esté faiçte.

Fund.
Abbatie
de Ca-
stris.

Cart.
Episco.
Petrac.

Ma. sc.

Le coniecture aussi qu'environ ce temps le Monastere de nostre Dame, de Castris, de la Chastre, del'Ordre regulier de S. Augustin eut ses premiers fondemens. Le bastiment de ses tours dont il a pris sa denomination montre son antiquité; & dans ses ruines prochaines, demande vn bon Abbé qui rappelle la premiere ferueur de ses fondateurs. Je trouue dans l'ancien cartulaire du Dioceze qu'il y auoit jadis ces dignitez, le Prieur Claustral, le Chantre, le Cellarier, & treize Moynes, avec plusieurs Priorez & Curez de la collation de l'Abbé en diuers Diocezes. Je trouue ceste Abbaye auoir esté en ruine environ l'an 1440. à raison des guerres & malheurs dont nous parlerons.

Fon-
dation.

En fin Guillaume de Montberon ayant gouverné l'Euesché durant vingt ans, onze mois & troisiours, rendit son esprit à Dieu le neufiesme Feurier de l'an 1081. & fut enseuely au lieu de sa naissance à Montberon dans l'Eglise de S. Alduric, laissant vn general regret à tous ses enfans d'auoir perdu vn si bon & si saint Prelat, mais le mal fut flatté par le merite de son successeur.

1081

meurt.

(cc)





REGINALDVS

DE TYBERIO *Euesque.*

GVILL. GEOFF. 8. *Duc d'Aquitaine.*

*L'an
de
Iesus
Christ.
1081.*



ANS le champ de l'Eglise les lys
& les roses y croissent à foison, la
paix & la guerre ont leurs propres
guirlandes & tousiours verdoyantes,
couronnes pour salarier les soldats de

V. Bed.
S. 18. de
sanct.

Origine.

Il nous faut maintenant enlasser vn
tortis de fleurs de lys d'innocence, & de roses
empourprées par le sang de ce glorieux Martyr
Reynald, de la noble maison de Tyuiers: il
nous ouurira vn champ assez ample pour escri-
re ses merites, lequel sera encor de plus grande

Chenu.
Gall.
Chri.

1086

estenduë si nous prenons garde que l'an 1086.
Guillaume Geoffroy Duc d'Aquitaine meurt,
laissant S. Guillaume son fils pere de Heleonor,
pour estre le neufiesme Duc d'Aquitaine: car
dans ces siecles infortunez nous verrons de
grands schismes, reuolutions & malheurs qui
grossiront contre l'Eglise & l'estat de l'Aquitai-
ne; & auparauant de nous embarquer au voya-
ge d'outremer, remarquons premieremēt, cōme
nostre sainct Euesque fit bastir l'Eglise de S.
Iean de Colle, le bourg de ce lieu prenant son

Annal.
Aquit.
3. p. c. 1.
Chron.
Burd.
S. GVIL-
LAVME.
Duc
d'Aquit.

*Fun-
dation.*

Cart.
episc.
Pet.

nom de la riuere *Colla*, qui le traueſe : il y fonda en ſuite vn Prioré Conuentuel de Chanoines Reguliers de S. Auguſtin, où jadis ſuiuans la Pancarte eſtoient les Offices ſuiuans, le Secretain, le Chantre, le Preuoſt, l'Infirmier, & l'Aumofnier. Le nombre des Religieux eſtoit de ſeize reſidents: iugez combien fut magnifique la liberalité de cét Eueſque pour l'entretien & fondation de ce Chapitre.

Chron.
Sylb.
in fin.

Enuiron ce meſme temps, au rapport de Sigisbert, vn eſtrange mal fut preſque general dans toute la France, cauſé par vn feu occulte qui bruſloit & conſommoit, au moins mutiloit & defiguroit les membres du corps. Contagion qui donna occaſion à la charité d'vn noble Viennois d'inſtituer l'ordre des Freres Scruans à ces malades dans les Hoſpitaux, qu'il erigeoit, & d'autât que le ſecours des Reliques du grand S. Anthoine apportées à Vienne eſtoit le plus ſouuerain remede contre ce mal, les Religieux prindrent ce Saint pour leur titulaire, portans pour marque ſur leurs manteaux vn T. le Perigord fut infecté de ce feu S. Anthoine, comme i'ay remarqué dans vn manuſcript vieux de plus de quatre cens ans, qui jadis ſeruoit de Breuiaire dans l'Abbaye de S. Martial de Lymoges, où ſont rapportez quelques miracles de Saint Front faiçts en faueur de ces ardās ou bruſlās; c'eſt pourquoy nous trouuons à Aubeterre vne Commanderie de cét Ordre, qui a dans ceſte prouince deux Priorez dependans.

1095

Les
Ardās

Hiſtor.
Antho.
p.2.c.33.

Funda
tion.

Breu.
Lemo.

*Maux
des
Leuan
tins.*

Il est temps de porter sa pensée sur les maux & calamitez que les pauvres Chrestiens de la Terre Saincte enduroient sous la tyrannie du Roy de Perse & des Sarrazins, le rapport qu'un bon Ecclesiastique d'Amiens, nommé Pierre l'Hermite, en fit au retour de son pelerinage, toucha tellement le cœur du pere commun de tout le Christianisme, qu'il indiqua un Concile à Clermont en Auvergne pour y conclurre les remedes fauorables pour secourir nos Freres du Leuant. Ce fut donc le Pape Urbain second qui y venant en personne sur la fin de l'an 1094. arriva à Lymoges, & le penultiesme iour de cét an, consacra l'Eglise Cathedrale de S. Estienne, & le premier de l'an 1095. consacra l'Eglise Royale de S. Martial avec grande magnificence, & concours de plusieurs Prelats, Entr'autres de nostre Euesque Reginaldus. Il faut cependant prendre garde comme ceste dedicace n'est incompatible avec le Concile que nous auons dict cy-dessus l'an 1028. De là ils se rendent à Clermont pour tenir le Concile la mesme année 1095. où parurent treize Archeuesques avec leurs Euesques suffragans, & l'on y compta deux cens cinquante bastons Pastoraux. Platine dict que tous les Euesques de France y comparurent, au moins nostre Euesque n'y fit point defect, & ce fut là que ceste diuine arangue du Saint Pere, faite sur la miserable condition des Chrestiens de la Syrie mit le cœur au vêtre d'une infinité de Seigneurs

Conc.
Clare-
mont.
to. 3.
conc.

Plat. in
Vrb. 2.

Chron.
S. Mart.

Gall.
Christ.
in tab.
epif.
Lemo.

Vid. sup.
anno
1028.

Plat.
ibid.

*Conci-
le.*

qui se croiserent , pour aller restablir par armes les Chrestiens en leur liberté; concluant par vne affectueuse exhortation aux Prelats , à ce qu'ils se rendissent à leurs Eueschez pour porter leurs peuples à l'execution d'vne si sainte entreprise. *Croisade.*

Lamb.
ep. Atre-
bat.

Bellef.
lib. 4.
Ann.
Franc.

Ann.
Aquit.
3-P.

L'on conclud aussi dans ce Concile trente-deux articles importans pour les mœurs du Clergé, afin d'en bannir la symonie, le sacrilege & le concubinage. Ie ne veux aussi obmettre que ce fut là qu'il fut commandé que l'Office & les Heures de nostre Dame feroient recitées dans l'Eglise; & afin d'aduācer la resolution d'outremer, le Saint Pere vint en personne visiter plusieurs Eglises d'Aquitaine.

Guill.
tyr. hist.
fac. c. 25.
lib. 3.

Desia toute sorte de peuples, de tous aages & de routes conditions prennent la Croix, deslogent de toutes parts, ou sous la conduite de plusieurs vaillans Capitaines, ou à la suite de leurs Euesques, Prestres & Religieux. Reynald nostre Euesque fut du nombre, prenant avec les siens la route vers Constantinople, qui estoit le general rendez-vous des Croisez. Godefroy de Billon ayant contrainct avec puissante armée l'Empereur Alexius fidele de nom: mais notablement infidele aux vrais fideles de recevoir la paix avec les Occidentaux, passe vers l'Hellepont avec resolution de donner vers la Bithynie, où ayant subiugué la ville de Nicée, l'on pouffe dans la Syrie, passant le pied sur le ventre à l'armée de Solimand, composée de trois cens soixante mille archers à cheual: & *Solimā défait*
comme

comme vn torrent impetueux forçans plusieurs villes & places d'importâce, on vint en fin poser le siege deuant Antioche qui pour lors estoit gouvernée par Acxianus, en quoy Duplex se semble, a esté trôpé, disant que c'estoit Corbagath, lequel de vray fut enuoyé par son pere Solimã avec vne-tres puisãte armée de Sarrazins pour foudre sur les nostres. Les nouvelles de cét effroyable orage qui venoit sur le camp des Chrestiens r'alluma leur courage, tous se mettent en deuoir de soustenir le choc, & n'abandonner leur entreprise. Les Ecclesiastiques ont recours aux prieres & larmes: nostre Euesque sçachant que la victoire sur les ennemis vient d'en-haut, commence à celebrer le diuin sacrifice de la sainte Messe, & tandis qu'il estoit à l'Autel, dans ceste action sacrosainte les ennemis donnent l'assaut si brusquement qu'ils forcerent nos Chrestiens à ce rencontre, & parmy les boucheries sanguinaires, trouuent nostre saint Pontife avec ses habits Sacerdotaux, le massacrent cruellement, luy tranchans la teste sur le mesme Autel où il disoit la Messe: ainsi par son martyre il mélla son sang avec le sang de l'Aigneau sans tache Iesus, plus triomphant & annobly par la souffrance de ceste mort, que le vainqueur par sa premiere victoire, laquelle il acheta bien cheremét: car nos Croisez se r'alliãs dônét sur l'ennemy avec horrible tuerie, restãs maistres de la ville d'Antioche, dôt Bohemond Prince de Tarente & Normand de nation eut

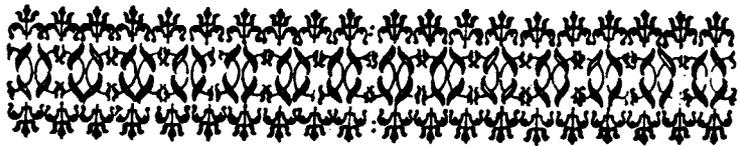
Guill.
Tyr. l. 4
c. 11.

Duplex
ann. 1. 2

Tyr. li. 5.
c. 14.

Ma. sc.
S. Anth.

le gouvernement. Ainsi mourut glorieusement ¹⁰⁹⁹
 le saint Euesque le huitiesme Septembre l'an
 1099. apres auoir gouverné le Dioceze dix-sept
 Gall. ans, quatre mois, vingt & vn iour: son corps fut
 Christ. in ep. Pet. inhumé à Saint George de Romas, & nous re-
 çontrons son nom parmy les Abbés de Saint
 Martial de Lymoges estant surnommé Lastros. (dd)



GUILLELMUS

DE ALBAROCA *Euesque.*

S. GUILLEL. IX. *Duc d'Aquitaine.*



MAIS comme tousiours les plus ^{L'an}
 grâdes prosperitez sont destrem- ^{de}
 pées de malheurs inopinez, du- ^{Iesus}
 rant ces longs voyages & sieges ^{Christ.}
 nos Croisés ayant souffert beau- ¹⁰⁹⁹
 coup de disette, & tout d'un coup se trouuans
 dans l'abondance des prouisions conquises sur
 les Sarrazins, se laissans aller à leur appetit, con-
 tracterent plusieurs maladies pestilentiellees qui
 dans peu terrasserent plus de Chrestiens, que le
 glaiue ennemy n'auoit fait par le passé. La
 mort d'Ademarus Euesque du Puy en Vellay ^{Ademar-}
 porta vn notable regret & perte, qui pourtant ^{marus}
 reuint au profit spirituel & bon-heur de ceste ^{Eues-}
 prouince du Perigord; d'autant que les nostres ^{meurt.}

Guill.
 Tyr. lib.
 10. de
 bell. S. c.
 12.

Odo de
 Giff.

estans desia possesseurs des principales villes où les Chrestiens auoient d'autres fois conserué les precieuses reliques des souffrances de Iesus-Christ, rencontrerent par diuine reuelation le precieux fer de la lance qui auoit percé son costé adorable apres son trespas. De plus ce noble Euesque Eymard, comme il estoit puissant & signalé dans l'armée, auoit recouuert vn des suaies où Iesus-Christ auoit esté enuelpé apres sa mort, lors que Ioseph d'Arimathie & Nicodeme rendoient à leur Dieu les honneurs funeraux, linge sacré qui estoit le suaire honoraire qui enueloppoit les autres linges qui estoient baignez de baume. Thresor sacré par la vertu duquel, mesme la maison des infideles auoit prosperé à veuë d'œil, cōme il est insinué dans le venerable Bede, au liure *De Locis Sanctis*. Cét Euesque auparauant mourir le donna en garde pour le transporter de deçà à vn sien Prestre le plus affidé, lequel estant sur mer pour son retour mourut dans la nauire, laissant ce sacré depost entre les mains d'vn Prestre du Perigord qui le porta à son Eglise, où Dieu manifesta ce grand thresor par signalez miracles. L'ancien & autentique tiltre qui est auiourd'huy agraffé à l'Eglise de Cadouin nous apprend ce que dessus, disant que le sain& Suaire trouué dās Antioche,

S. Suaire.
re.

Bed. tom
3. lib. de
loc. saint.

Porté
en Pe-
rigord.

AB EPISCOPO ANICIENSI, QUI IN PARTIBVS
VLTRA MARINIS TRANSFRETAVERAT EST HABI-
TVS, ET ILLVD IPSE MORIENS CVIDAM SVO
SACERDOTI TRADIDIT, QUI CVM ESSET SVpra

Inscript.
tabell. in
Abb. Cad

MARE VENIENS ETIAM MORTVVS EST, RELIN-
QVENS PRETIOSVM MVNVS CVIDAM CLERICO
SERVIENTI SVO; HIC CVM ESSET IN FINIBVS
PETROCHORENSIBVS, VNDE ERAT NATVS PO-
SVIT DOMINICVM SVDARIVM IN QVADAM EC-
CLISIA SIBI COMMENDATA QVÆ ERAT PROPE
CADVNIVM SITA.

Après la mort du Martyr Reynald, Guillelmus ¹⁰⁹⁹
d'Auberoche, la mesme année auoit esté pour-
ueu de l'Euesché du Perigord & Abbaye de S.
Front, dans laquelle parut grandement le saint
& venerable Robert d'Asdebrezelo, fondateur
des Dames de Fronteuaux. Ce fut l'an mil cent ¹¹¹⁴
quatorze, que ce docte & Apostolique Predi-
cateur môta en chaire en la presence de l'Eues-
que, & fit vn si diuin Sermon, qu'on le iugea
digne de le recompenser par vne donation que
fit l'Euesque & le Chapitre de S. Front d'une
terre qu'ils auoient en propre au bourg de Ca-
douin pour y fonder vn Conuent pour des Re-
ligieuses de l'Ordre qu'il auoit institué: aus-
quelles de plus les Sieurs de Bainac, & de Biron
donnerét ce qui est des biens laicques. L'année ¹¹¹⁵
d'apres ceste place fut resignée par ledit Robert
& par Petronille Abbessse de Fronteuaux en fa-
ueur de Guido de Salis Docteur, intime amy
de Robert, puis qu'il l'appelle *son fidele com-*
pagnon & fidele conseruiteur au service de Dieu: il
vesquit avec ses condisciples comme heremiti-
quement dans ce lieu, iusques à ce que l'an d'a- ¹¹¹⁶
pres ils se mirent soubs la jurisdiction d'Henry

Donat.
Cap. pro
ord font.
ebra. Ma.
Sc.

Cont.
pro fund
Abb.
Cadun.

Fon-
dation.

Dona-
tion

Religieux de Pontigny, premier Abbé regulier de Cadouin : & à raison de ce, ceste Abbaye se recognoist la septiesme de la filiation de Pontigny, & l'onzieme de l'Ordre de Cleruaux.

Ce fut là que ces saints Religieux dans les commencemens de leurs premieres ferueurs menoient vne vie Angelique : & Dieu voulut les consoler par le sacré thresor du saint Suaire. *Ma. Sc.* L'histoire en est telle ; le bon Prestre qui l'auoit apporté estât absent de son Eglise champestre, le feu s'embrasa par tout le village du lieu, consommant le toit & tout ce qui estoit dans la petite Eglise, sans que les voisins accourus à l'incende peussent arrester sa furie : neantmoins, ô *Miracle.* miracle ! tous prennent garde comme le feu n'osoit aborder le sacré escrain ou coffret qui estoit pres de l'Autel, Dieu renouellant le miracle de la victoire qu'eut jadis le saint Suaire sur les flammes, rapporté par Bede au lieu allégué : les Religieux de Cadouin y accourent pour estre spectateurs de la merueille, & passans à trauers les flammes enleuent ce joyau inestimable, le portent à leur Monastere, auquel ce bon Ecclesiastique quelques iours apres vint faire ses humbles suppliques de luy rendre ce qu'il auoit apporté au peril de sa vie ; & ne l'ayant peu obtenir, supplia affectueusement le Superieur de le receuoir au nombre de ses Religieux ; ce qu'ayant obtenu il cōsacra le restât de ses iours pour viure & mourir aux pieds de ceste sainte Relique ; Apres son decez il fut en- *V Bed. tom. 3. de loc Sanct.* *Inscrip. tabell in abb. Cad.*

Miracle.

Relique prinse.

seuely honorablement dans le sepulchre qui releue deux pieds sur le paué de la Chappelle de la Magdeleine, ce fut l'an mil cent dix-huit 1118
 qu'ils commencerent à bastir l'Eglise qui est au-
 iourd'huy sur pied, & fut paracheuée & consa-
 crée l'an mil cent trente-neuf. 1139

Conc. Reuenons à l'an mil cent, nous souuenans 1100
 clar.to.3. comme l'vn des motifs qui auoient obligé le

Guibert. Pape Urbain second de tenir le Concile à Cler- Conci-
 lib.2.c.3. mont, fut pour remedier aux pechez scanda- les.

leux par vn double adultere du Roy Philippe, qui reiettant & exilant sa propre femme, auoit rauy Bertrande de Monfort femme du Comte d'Anjou, de laquelle il auoit eu deux enfans & vne fille. Le Roy espouuanté par la foudre de l'excommunication quitta pour lors son adultere: Mais apres la mort du S. Pere il r'appella avec plus grand scandale sa concubine. Paschal secōd successeur à la chaire succeda aussi au zele Pastoral, enuoye en France les Cardinaux Iean & Benoist pour ses Legats, lesquels indirent vn Concile à Poitiers au vingt-neufiesme Iuillet del'an mil cent, pour iuger cét affaire, & reite- 1100
 rer l'excommunication contre le Roy, & il est plus que vray semblable que nostre Euesque y fut present: sur quoy les Annales de Dubouchet citées par les Collecteurs des Conciles, & par Baronius, remarquent que le Duc Guillaume vouloit empescher ceste assemblée d'Euesques dans sa ville, comme de fait il leur com- manda de se retirer: mais en fin il acquiesça à la

Conc. Piēt. to.
 3. anno
 1100.

Notæ Bi-
 nij ex Ba-
 ro hoc
 anno
 num. 19.

Annal
 aquit. 3.
 p. c. 2.

vision qui auoit paru à l'un des Legats du saint Pere. Ainsi dans les conclusions de ce Concile nous y trouuons plusieurs bons reglemens presque conformes à ceux de Clermont, & le Collecteur des Conciles indique vn second Concile de Poitiers tenu par les mesmes Legats l'an mil cent neuf, le premier de Decembre, contenant seize articles qui specialement visent *ad reformandos mores Ecclesie*. Et certainement le desordre estoit grand pour lors en tous ces quartiers, causé par la symonie & sacrilege usurpation des biens Ecclesiastiques, & trocque du bien du Crucifix; puis que si souuent & à tous ces Conciles les Euesques taschent d'arracher les malheurs qui attirerent le fleau de Dieu sur plusieurs endroits, notamment sur le bourg & Abbaye du Puy S. Front, laquelle tout d'un coup en punition des pechez fut embrasée d'un grand feu, si violent que les cloches se fondirent au clocher, & encore auourd'huy l'on remarque en plusieurs endroits de l'Eglise du costé de l'Abbaye, les marques d'un grand incendie qui reduisoit voire les pierres en cendres: voicy les mots d'un vieux & asseuré manuscript. *Hoc tempore burgus Sancti Frontonis & Monasterium cum suis ornamentis repentino incendio, peccatis id promerentibus conflagrauit, atque signa in clotario igne soluta sunt, erat tunc temporis monasterium ligneis tabulis coopertum.*

Conc.
Pist. 10.
3. anno
1109.

1109

Symonie.

Incende.

Ma. Sc.
S. Anth.

Galt. in
Chro iu
Calix

1120

Callixte second l'an mil cent vingt, estant promeu au Pontificat donna au siege Archiepif-

copal, de Vienne la primauté sur six prouinces & sieges Archiepiscopaux, de Bourges, de Bourdeaux, d'Aux, Narbonne, Aix & Aubrun, il donna aussi vn Bref à nostre Euesque Guillelmus, par lequel il confirma à son Eglise tous les priuileges faueurs & indults qui luy auoient esté donnez par Paschal second.

Lib. hom.
Episc.

Vide.
Anno.
507.

L'Eglise du glorieux Confesseur Auitus dont nous auons parlé aux siecles passez fut consacrée par nostre Euesque Guillaume, l'an mil cent dix-sept, comme nous lisons dans l'inscription grauée dans la muraille près de l'Autel qui est à costé droict, ANNO M. CXVII. GVIL-

Inscript.
lap. anno
1117.

LELMVS EPISCOPVS PETROCHORICENSIS DE ALBA RVPE IN HONOREM BEATI IOANNIS BAPTISTÆ ET SAN. IOAN. EVANG. SEXTO KALENDAS IANVARIÏ HOC ALTARE CONSECRAVIT. L'année d'apres le corps de ce saint Anachorete Auitus, qui auoit esté enseuely & reposoit depuis cinq cens ans dans l'Eglise qui est au pied de la môtagne, fut transferé à ceste nouuel

Inscript.
lap. anno
1118.

leeglise suiuant l'inscriptiõ grauée au costé droict ANNO MILLENO CENTENO TERQVOQVE SENO, AD MONTEM SANCTI TRANSFERTVR CORPVS AVITI.

Il est aussi auéré que cét Euesque benist & consacra le Cemetiere pour les pauures qui est au delà le pont de la ville de Perigueux, vers la riuere de l'Isle. Plusieurs auoient mis sa mort l'an mil cent vingt-trois: mais ie suis contrainct de luy prolonger la vie de cinq ou six ans pour vn œuure tout saint & religieux.

Ma. Sc.
S. Anth.

Defia

priuileges

1117

Consecration
d'Eglise.

1118

Cemetiere

1123

Desia dès quelques années plusieurs bons Ecclesiastiques s'estoient retirez dans vn desert près de Perigueux , où estoit vne fontaine close de grilles de fer, appelée *Fons Cancellatus*. Ils viuoient là sous la directiõ de Folcaudus Abbé de Sellefroid, qui s'estoit associé avec ces hommes de bien pour viure heremitiquement & pauurement , n'ayans pour Eglise qu'un petit Oratoire basti de terre & de bois à l'honneur de la Vierge Marie , près de la fontaine qui dans peu donna le nom à l'Abbaye : car l'odeur de leurs rares vertus paruint à l'Euesque, qui trouua bon d'agreer la supplique qu'ils luy font, demandans pour Abbé vn de leur corps , nommé *Geraldus de Montelauduno*, lequel il consacra volontiers dans le petit Oratoire pour leur Abbé, & print tellement à cœur ce lieu deuot , qu'il y donna souuent les Ordres sacrez , leur benist vn Cemetiere tout contre , & pour leur entretien leur donna l'Eglise de *Beurona* , & le lieu de Bord, apres y auoir beny le Cemetiere près duquel cet Abbé fit bastir l'Eglise qui auourd'huy est sur pied , & y celebra depuis la premiere Messe en la presence du Seigneur Euesque.

Mais apres tout ceste Chappelle & Oratoire basti de terre estoit trop à l'estroit pour ces bons Moynes , il fallut desseigner vn nouveau & plus ample edifice : Ce fut l'an mil cent

Fõda-
tion.

Abbé.

Do-
nation.

M. Sc.
Abb.
Canc.

Ibidem.

1128

vingt-huict , *Domino Guillelmo de Albarupe venerabili Episcopo Petrachoricensem Episcopatum pro-*

curante. Ainsi parle l'ancien Cartulaire de l'Ab- 1128
 baye duquel nous apprendrons le nom des pre-
 miers Religieux qui baillerent le commence-
 ment à l'Abbaye de Chancelade. *In nomine sum-
 mae & indiuiduae sanctae Trinitatis Patris & Filij &
 Spiritus sancti, & in honore beatae & gloriosae semper
 Virginis Mariae genitricis Dei, & Domini nostri
 Iesu Christi, & in honore sanctae Mariae Magdalena,
 atque omnium sanctorum. Bonae memoriae Geraldus
 de Montelauduno, venerabilis & primus Abbas de
 Cancellata, & frater Gerardus Bernardi sacerdos,
 primus eiusdem loci prior, & frater Helias sacerdos,
 qui postea fuit secundus Abbas, & Geraldus de
 Cauze sacerdos, & frater Folcherius Archans sa-
 cerdos, & frater Gerardus Ranulphi sacerdos, &
 frater Elias Laoudries Laicus, & frater Gerardus
 Guiberti Laicus, & frater Guillelmus de Mallesec
 dignus memoriae Laicus, Monasterium de Cancellata
 diuina virtute & auxilio roborati edificare caepe-
 runt, atque in festiuitate Sanctorum Apostolorum
 Petri & Pauli quam Catholica Ecclesia tertio Ka-
 lendas Iulij venerabiliter toto orbe celebrat, magno
 gaudio spirituali repleti primos lapides in funda-
 mento huius aedificij in Deo omnium bonorum cum
 maiore firmitate sperantes, posuerunt, anno ab In-
 carnatione Domini 1128. indictione septima, &c.*
 Quelque temps apres l'Euesque du Perigord
 mourut le second d'Auril, & fut enseuely dans
 l'Eglise de S. Front.

Pre-
miers
funda-
teurs.

Fund.
Abbatiz
Beatae
Mariae
Cancell.

HELIE
Comte du
Perigord.

Pour ce qui est du côté du Perigord, il y auoit
 grande cōtraste entre Elie fils de Bozon Comte

GUILLELMUS.

35

Corle.
Chron.
Engol.

Comté.

de la Marche, & Bernard legitime heritier du
Comté que son oncle auoit rauy à son pere
Audebert. Et le bon-heur fut pour arrester
ceste discorde que Elie estant laissé ieune, eut
pour curateur Sainct Guillaume Duc d'Aqui-
taine, qui mit la paix entre les deux cousins
germains, ordonnant que le Comté de la Mar-
che demeureroit à Bernard, & que Elie seroit
Côte du Perigord, partage vn peu iniuste, aduā-
tageant Elie estrangeur sur le Seigneur naturel.

S. GVIL.
LAVME
Duc d'A-
quit.

Arrest.
Meyn.
3. p. l. 9.
(ee)



G V I L L E L M V S
DE NAVCLARD *Euesque.*

S. GVILLAV. IX. *Duc d'Aquitaine.*



E P E N D A N T vn grand & no-
table malheur se prepare contre l'E-
glise d'Aquitaine, dans lequel nous
serons enueloppez par la faction du

L'an
de

Iesus
Christ.

1130.

Duc Guillaume : lequel fauorisant Roger le
Normand & l'Antipape Anacler contre le vray
Pape Innocent secōd, causa vn notable schisme
dans l'Eglise, les vns tenant le party de Pierre
Leon surnommé Anacler, les autres d'Innocēt.
Mais ce qui artifa dauantage cēt incende fut
Gerard Euesque d'Angoulesme qui auoit esté

Vit. S.
Bernard.
lib. 2. c. 1.

Du bou-
ch.
annal
Aqui. 3. p.

Schif-
me.

fai& Legat Apostolique par le Pseudopape. Cettuy-cy se seruant de l'authorité du Duc sur les Euesques d'Aquitaine , en auoit tiré plusieurs du voisinage à son party , espouuantez par la cruauté. qu'il exerçoit sur les Euesques contretenans lesquels il n'auoit peu fleschir, d'autant qu'ils portoient trop à contre-cœur, *que l'innocence fut opprimée en la persecution d'Innocent, & que l'abomination fut erigée dans la maison de Dieu, côme parle S. Bernard.* Ainsi Guillaume Euesque de Poictiers, Eustorgius de Lymoges & Guillelmus de Naucard nostre Euesque, demurerent inébranlables à la rage de ce meschant Semei, faux Legat d'un faux Pasteur: mais aussi exposez à la furie du Duc d'Aquitaine qui les mal-mema au possible, les chassa de leurs Eueschez, mit d'autres en leurs places, apres mille outrages & violences.

Pour remede souuerain à tous ces malheurs Dieu se voulut seruir du grand & non iamais assez loué S. Bernard, lequel espousant la querelle de Dieu offensé en la personne de son Lieutenant, à la priere de plusieurs gens de bien se porta à Rome pour adoucir par paroles ce meschant *Diotrephes qui desiroit tenir le haut bout parmy nous*: mais n'ayant peu ramollir ce cœur de Pharaon s'en reuint en France, & sçachant l'oppression que Gerard, pour le spirituel, & guillaume pour le tēporel dōnoient à nos Euesques deffenseurs de la Iustice, il leur escrit pour consolation l'epistre cent vingt six, l'une des

Pet. Clu.
lib 2. mi-
ra. c. 14.

Bern. ep.
124.

Ann.
Aquit.
3. p. c. 2.

Vit. S.
Bern.
lib. 2.

Perse-
cution.

S. Ber-
nard.

Les
Con-
sôle.

plus eloquentes qui iamais sortit de ceste plu-
me dorée, dont voicy le tiltre. *Dominus & Pa-*
tribus honorandis Lemouicensi, Pictaviensi, Petra-
choricensi, & Xantonensi Dei gratia Episcopi san-
ctis, frater Bernardus Abbas dictus de Claranalle
Constantiam in aduersis. Il sembleroit presque
necessaire de la mettre icy tout au long, n'estoit
sa prolixité, en voicy quelques traicts les plus
remarquables traduits en François, commence
ainsi. *La vertu s'acquiert par la paix, s'esprooue par*
l'angoisse, est approuuée par la victoire: Il est
temps que la vostre se fasse voir maintenant, si tant
est qu'il y en ait en vous, elle ne peut demeurer oysieuse.

Bern. ep.
126.

Oppres-
sions.

Mes Reuerends Peres, & dignes d'honneur: car le
glaiue de l'ennemy qui en ce temps semble derechef
menasser de mort le corps de Christ est pointé speciale-
ment sur vos testes, & rage contre vous d'autant plus
viuement, qu'il vous attaque de plus près: si que vous
estes contrains ou de resister couragement, ou de
ceder honteusement aux insultats iournaliers, &c.

Ambi-
tion ri-
dicule.

Peu apres il leur explique la cause pourquoy
Gerard d'Angoulesme auoit abandonné Inno-
cent, pour se ranger à l'Antipape, d'autant qu'il
auoit esté honteusement refusé de la legation
qu'il luy auoit demandé, l'ayant acheptée par
symonie du faux Pape, par laquelle puissance
il les depossedoit & vexoit à outrance. *Mainte-*
nant, dict-il, ce nouveau Legat forge de nouueaux
Euesques, afin que son Pape ne soit Pape pour soy
seulement, ne mettât pas des successeurs aux deffuncts,
ains s'appuyant de sa puissance tyrannique il intruse

Ibidem.

des inuaseurs sur les viuaus, prenant l'occasion de la malice des Princes, qui haïssent à mort les Euesques de leurs villes. Au surplus il accuse le faste de ce partisan d'iniquité, lequel, dict-il, est à blasmer entous, mais specialement à vn Euesque. Ambition qui l'eslançoit à deposseder ceux qui ne vouloient fleschir le genouil deuant la beste qui auoit ouuert la bouche pour blasphemer le nom du Seigneur & son saint tabernacle. Voila les couleurs dont il peint ceux qui opposoient Autel contre Autel, Euesques contre Euesques, Abbez contre Abbez, opprimant les Catholiques, aduançant les Schismatiques: Mais apres tout il assure ces Prelats cōme la plus grand part, voire tous les vrais Superieurs de la chrestieté reconnoissoit Innocēt pour legitime Pasteur, desquels il faict vn long denōbrement, adioustant encore les plus celebres Abbayes, & parmy ceux de son ordre il nomme *Cadumenses*, lesquels ie coniecture, avec le commentateur de ses epistres, auoir esté les Religieux de l'Abbaye de Cadouin qui pour lors estoient en odeur de saincteté, sans recourir en Normandie à l'Abbaye *Sancti Stephani Cadomensis*. En fin S. Bernard conclud ceste epistre par vne forte exhortation à ces bōs Euesques pour perseuerer à la deffense de la cause de Iesus-Christ, *La vertu & sagesse duquel estoit avec eux, qui ne permettroit pas qu'ils fussent esprouuez au delà de leurs forces.*

Apocal.
13.

Not. F.
I. Picard.
in epist.
S. Bern.

I. Cor. I.

Conc.

Ce ne fut que les commencemens des tra-uaux de Saint Bernard, il s'employa à ceste

Obeis-
sans.

reunion durant sept ans, avec vn tres heureux
 Conci- succez. Le Pape Innocent chassé de Rome vint
 les. en France, assemble en diuers lieux plusieurs
 Cóciles pour dissoudre ce schisme. Le premier
 fut tenu à Clermont en Auuergne, composé
 des Euesques des Gaules & de Germanie, l'an
 1130 remarquent que specialement les Euesques de
 Lymoges & Poictiers depossedez par le Pseu-
 delegat y assisterent; iugez si nostre Euesque
 en estoit absent? pour condamner avec tous les
 Peres Pierre de Leon, & receuoir le Pape Inno-
 Contre cent, lequel vint à Orleans, fut accueilly par
 l'an- le Roy de France Louys le Gros, la Royne &
 tipape. ses enfans. Par apres le sain&t Pere fit assembler
 vn Concile à Estampes, qui fut conclu par son
 1131 approbation, côme vray Pape. L'année d'apres
 le sain&t Pere en tint encor vn plus general à
 Rheims, auquel suiuant la remarque de Robert
 qui continuë la Chronique de Sigisbert, *ab*
omnibus Gallia & Germania Episcopis, Petrus An-
tipappa anathematizatur. Peu apres Geoffroy est
 enuoyé en Guyenne, comme Legat Apostoli-
 que du Pape Innocent, par l'autorité duquel
 & l'exhortation de S. Bernard, accompagnée
 de signes & prodiges miraculeux, le Duc d'A-
 quitaine Guillaume se remet à l'obeyssance de
 l'Eglise, r'establit les Euesques depossedez.

Claro-
mo. anno
1130. 1.
3.p. 2.

Otto fri-
ginfen. 1.
7. c. 18.

Ann.
Aquit.

Vinc. lib.
27. c. 6.

Conc.
stap.
ann.
1131.

Rob. cō.
Sygis.

Vit. S.
Ber. lib. 2.

Retour

Pour lors le Perigord receut le sien à bras
 ouuerts, & plusieurs ressentirent les effets de
 son zele, specialement les Moynes de Chance-

lade aufquels il bailla plusieurs tesmoignages d'amitié, consacrant plusieurs Autels dans leur nouvelle Eglise: celuy qui est au costé gauche, *in nomine summi, & omnipotentis Dei, & in honorem beatorum Apostolorum Petri & Pauli & omnium Apostolorum.* Quelques années apres celuy du costé droict, *in nomine Dei omnipotentis, & in honore beati Protomartyris Stephani, & sancti Laurentij, & sancti Vincentij, atque omnium Sanctorum.* De plus il choisit souuent ce lieu pour y conferer les Ordres sacrez, & pour l'entretien de l'Abbaye, leur donna l'Eglise *Sancti Sulpitij & Sancte Innocentie.* Tandis que l'Abbé Gerard de Montleau cultiuoit à la pieté ces nouveaux Religieux, animez par sa saincte parole, ils prennent resolution de vouër entre ses mains la vie religieuse sous l'Ordre canonical & regulier de Saint Augustin. Ce fut l'an mil cent trente-trois iour de Saint Pierre & S. Paul. auquel estat ils perseuererent presque tous en odeur de sainteté iusques à la fin.

Reuenons au Pape Innocent, qui passe en Italie: estant à Pise l'an mil cent trente-quatre il assemble tous les Euesques de l'Occident au rapport de la vie de S. Bernard; & quoy que les actes de ce grand Concile soient perdus, neantmoins nous auons tesmoignage que nostre Euesque Guillelmus de Naucard y fut present pour la quatriesme ou cinquiesme condamnation d'Anaclet, & reception d'Innocent.

Mais si l'assemblée de tant de nobles Prelats & leurs

Ma. Sc.
Cancell.

Dedi-
cace.

Vaux
solam-
nals.

1133

1134

Bernard.
in Vit. S.
Ber. lib. 2
ca. 2

Conci-
le.

Tyrā-
nies.

& leurs conclusions auoient esté triomphantes pour toute l'Eglise, le retour du voyage de ce Concile fut tout autant funeste pour l'Eglise de France, à raison des soldats inhumeins qui fauorisoient la tyrannie de Conrad, vsurpateur de l'Empire sur Clotaire. Ces desnaturez se ruèrent sur les sacrées troupes des Peres du Concile qui s'en reuenoient en France, les pillerent, blessèrent, massacrerent, les firent prisonniers pour les rançonner, au grand scandale de la Chrestienté. Nostre Euesque de Naucard fut enueloppé dans ceste calamité, comme nous apprenons de Pierre Abbé de Cluny, l'vn des prisonniers, qui au nom de tous escrit au saint Pere vne missiue qui arrache les larmes des yeux du lecteur. *Spectacle horrible, dict-il, de voir tirasser, dissiper, blesser, & poursuiure de toutes parts avec les espées; des grands personnages si necessaires à l'Eglise de Dieu; plusieurs des Euesques & Abbez furent violemment traiznez aux prochaines places, & quelques vns d'iceux apres auoir esté battus & blessez, furent iettez en prison par vne cruauté barbare. Entre lesquels Monseigneur de Rheims ayant receu beaucoup de blessures & de playes, est tenu renfermé dans vne tour, sans auoir esgard ny à son aage, ny à sa dignité: l'Euesque de Perigueux a esprouné choses semblables, &c.* adjoustant de plus l'infortune de plusieurs Euesques du voisinage.

Mais Dieu iugeant que nostre Euesque nous estoit encore necessaire le nous conserua & ren-

Pet. Clu-
niac. lib.
3. Epist.
27.

Ma. Sc.
St. Anth.

ELIE
RVDDEL
Comt. dx
Perigord.

dit à son Dioceze, pour esprouer vne rebellion estrange, ou sedition qui arriua contre l'Abbaye de S. Front par la faction du Comte de Perigord Elie Rudel, fils putatif du feu Comte Elie, lequel animant les bourgeois se met en teste d'une troupe armée, va enfoncer & brusler les portes des greniers qui estoient dans les Cloistres, pille & enleue tout le grain gardé pour la nourriture des Religieux: action si noire que sa propre mere la Comtesse Guafconia en punition de son fils, fit vne action qui est bonnement sans exemple: car n'estant retenüe de son propre honneur & interest, au iour de la Cour Ecclesiastique, suiuant les formalitez de ce temps: elle vint en face de l'assemblée declarer au Sieur Euesque, que Helie Rudel son fils naturel n'estoit fils legitime du feu Comte Elie son mary, ains bastard, conçu d'adultere, & partant elle demandoit son exheredation.

Sedi-
tion.

Van-
geance
extra-
ordi-
naire.

Ma. Sc.
ibid.

Le trouue aussi que cét Euesque pour la collation des Ordres sacrez, *primus instituit feri scrutinium in sacris ordinibus*. l'aduoüe ne pouoir comprendre ce *Scrutinium*, quand bien il s'entendroit de l'examen aux Ordres sacrez, qui suiuant les Conciles estoit auparauant en pratique: non plus aussi puis-ie scauoir quelle fut ceste sienne ordonnance, *Ut omnes agricolæ darent Conuiuium pro pace obtinenda*.

Annal.
Aquit. p.
3. c. 3.

Portons maintenant nostre pensée sur le Duc d'Aquitaine Guillaume, de loup deuenü plus

S. Gui
laume.

doux qu'un aigneau, qui pour pénitence d'avoir mal-traité nos Euesques, estant à Galice dissimule vne maladie, comme disent les Annales d'Aquitaine, & par la feinte de sa mort se retire à Rome au S. Pere : de là en Hierusalem pour viure dans le desert en Anachorete. Auparauant sa retraicte il fait son testament, donne à Louys le ieune fils du Roy Louys le Gros le Duché de Guyenne, à condition qu'il espouseroit sa fille Helconor : article qui fut receu avec vn general applaudissement. Le Roy enuoye son fils en Guyenne, arrive à Bourdeaux, celebre le mariage : ainsi le Duché d'Aquitaine fut derechef vny à la Couronne de France : car Louys le ieune dixiesme Duc, estoit dès quelques années sacré pour Roy de France par le Pape Innocent second au Concile de Rheims dont nous auons parlé.

Dup. 10.
2. sub.
Claud.
Crass.

LOVYS LE
IEVNE
Duc d'A-
quitaine.

Duché

Ce ieune Prince voulant captiuer les bonnes graces du Clergé leur donna vne ample discharge & exemption du droit des regales par vne pancarte que du Bouchet dict auoir veu & leu en son original, Choppin la rapporte tout au long, Baronius aussi, Pasquier dans ses recherches l'attribuë premierement à son pere Louys le Gros, elle est conleuë en ces mots,

Dubouc.
ibid.
Choppi-
nus lib. I
de. sac
polit.

*In nomine sanctæ & indiuiduæ Trinitatis, Amen.
Ludouicus Dei gratia Francorum Rex tibi dilecte in
Domino Gaufride Burdigalensis Archiepiscopo, cum
suffraganeis Episcopis Raymondo Agennensi, Lam-
berto Engolismensi, Guillelmo Xantonensi, Guillelmo*

Chenut
ex chopp
Pasquier.
rech.
de. fra lib
3. c. 31.

Donation
des
regales.

Baro. an-
no 1134

Pictaviensi, Guillelmo Petrachoricensi, nec-non Abbatibus Burdigalensis Prouincia, vestrisque successoribus in perpetuum, &c. Leur donnant pouuoir d'eslire les futurs Archeuesques, Euesques, & Abbez de ladite Prouince de Bourdeaux sans le cōgé du Roy ny de ses successeurs, *Datum Parisijs in palatio nostro, anno Incarnationis M.C. XXXVII.* Pasquier dict que la mesme remise fut confirmée par sō fils Louys le leune en la mesme année estant à Bourdeaux, d'où il conclud que le droit de regale deuoit appartenir aux Ducs d'Aquitaine durant leur souueraineté.

1137

Ma. Sc.

Ce mariage auoit de trop heureux commencemens pour vne suite si sanglante & funeste. Arrestons la vie de cēt Euesque en l'année d'apres ce traicté, le vingt-neufiesme Decembre mil cent trente-huict, il fut enseuely en l'Eglise de l'Abbaye de S. Front.

1138

Mort
(ff)

G A V F R I D V S

DE CAUZE', Euesque.

LOVYS VII. Roy de France
& Duc d'Aquitaine.Gall.
Christ.
Chenut.

EOFFROY de l'ancienne & noble maison de Cauzé fut successeur de l'Euesché la mesme année du decez de Guillelmus. Il ne tint que deux ans la

L'an
de
Iesus
Christ.
1138

Ze. chaire Episcopale, & pour ce peu de temps il
 laissa assez de ses marques, tât en ses bastimens,
 que pour le bien du Clergé: specialement tes-
 moignant son affection enuers les Ordres reli-
 gieux. Pour-lors les Cheualiers du Temple
 estoient desia celebres par le secours & seruice
 religieux qu'ils rendoient aux pelerins du saint
 Sepulchre, & dans ce peu de temps depuis leur
 établissement ils s'estoient rendus redouta-
 bles aux infideles par leurs heureux exploicts
 d'armes, & recommandables aux Prelats de
 toute la Chrestienté: si que tous à l'enuy leur
 donnoient du fonds pour s'establir sous le
 nom des Freres de la Milice du Temple. Ils
 vindrent en Perigord du temps de cét Euesque
 qui leur donna l'Eglise de S. Maurice d'Andri-
 uaux, auquel lieu auoit esté basty jadis vn Mo-
 nastere de Religieuses, qui par le laps du temps
 viuans trop libertinemēt avec vn notable scan-
 dale de leur incontinence, auoient enfin aban-
 donné la closture. Les Religieux Templiers,
 qui pour lors estoient en bonne odeur de zele
 & vertu, comme nous pouons voir dans le
 Concile de Troyes en Champagne, furent en-
 uoyez pour le repeupler.

Guill.
Tyri. lib.
12. c. 7

Roderi-
gues de
orig.
templ.

Ma. Sc.
S. Anth.

Concil.
Trec. to. 3

Ma. Sc.
Cancell.

*Fonda-
tion.* Cét Euesque à l'imitation de ses predeces-
 seurs continua ses affections enuers l'Abbaye
 de Chancelade, pour laquelle il consacra le se-
 cond Abbé Elie, lequel fit bastir l'Eglise qui est
 au lieu nommé *Delandia*, dans laquelle l'Eues-
 que Geoffroy dict la premiere Messe, & y benit

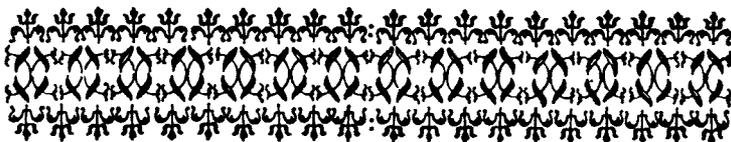
*Dona-
tion.*

vn Cemetiere. Il vnit aussi à l'Abbaye le lieu de *Merlandia*, avec toutes ses appartenances : & apres auoir gouverné l'Eglise du Perigord durant deux ans huit mois & onze iours, il mourut le vingt-huictiesme Aoust de l'an mil cent quarante-deux. Il fut enseuely en la mesme Eglise que ses predecesseurs.

Ma. Sc.
S. Anth.

1142

29



REYMONDVS

DE MAIOLIO *Euesque.*

LOVYS LE IEVNE, *Duc d'Aquitaine.*

Chenut
Gall.
Christ.

LES merites de Raymondus de Maiolio le firent trouuer digne de succeder à Geoffroy, & augmentans de plus en plus l'esleuerent iusques à l'Archeuesché de Bourdeaux, aussi

L'an
de
Iesus
Christ

1142

estoit-il tres-bon Prelat, tout pieux & de bon genie ; en voicy des marques par l'affection qu'il portoit aux Religieux de Chancelade, auxquels il bailla & annexa à leur manse les Eglises de S. Martial de *Arrentia*, de S. Sernin de *Blis*, & de S. Vincent : consacra leur Eglise qui est hors l'Abbaye, *In nomine sanctæ & indiuiduæ Trinitatis, & in honore beati Ioannis Bapt. & Sancti Frontonis Patris nostri, anno Domini 1147. quarto*

Affe-
ction.

Ma. Sc.
Cancell.

1147

Dedi-
cace.

idus Octobris. De plus il celebra la premiere Messe en leur Eglise de Marnac, y benit le Cemetiere. Mais le plus signalé bien-faict qu'ils receurent de sa main fut la pretieuse Relique d'une piece de la vraye Croix qui luy auoit esté enuoyée par Fulcherius faict Patriarche de Hierusalem ceste mesme année mil cent quarante-sept. L'inscription ancienne grauée sur vne petite lame d'argent, attachée sur la Croix qui sert de Reliquaire dict ainsi, HÆ SVNT RELI-
QVIÆ QVAS MISIT FVLCHERIVS PATRIARCHA HIEROSOLIMITANVS REYMONDO PETRACHORICENSI EPISCOPO.

Inscript.
lam. ar-
gentæ.Guill.
Tyri. lib.
16. c. 1.

Sugerius.

Bernard.
cp. 246.Annal.
Gall.Reli-
ques.

1146

Croi-
sade.

Ce Fulcherius estoit natif d'Aquitaine, jadis Abbé de la Selle à Poictiers, & n'agueres auoit esté pris de l'Euesché de Tyr, & durât le temps qu'il tenoit ce Siege à sçauoir l'an mil quarante-six, vn Concile auoit esté tenu à Chartres, auquel Louys le Jeune Roy de France avec Eleonor, se croizerent pour la conqueste de la Terre Sainte, & partirent l'année d'apres avec tel nombre de Seigneurs, spécialement des Aquitaniens, que les villes & chasteaux, à ce qu'escrit S. Bernard, demurerent vuides. Il est vray semblable que le present du bois sacré de la Croix fut enuoyé & apporté à nostre Euesque au retour de ce voyage d'outremer.

1152

Repu-
diatio.

Retour quine fut si triomphant ny si heureux que le depart: car ce Roy Louys le Jeune couuoit en son cœur la repudiation de sa femme Heleonor, malheur funeste à la France, conçu

soubs ie ne sçay quels ombrages de desloyauté. En fin le maltalent esclate : il assemble à Bougency les Princes de son Royaume , conuoque plusieurs Archeuesques & Euesques , specialement il prie Geoffroy Archeuesque de Bourdeaux de s'y rendre avec ses Euesques suffragans.

Conc.
Burdig.

In tab.
episc.
Engol
Corl.

Chron.
Burdig.

Conc.
Bogenc.
ex Abb.
Sugerio.

Thom.
Vualsing.

L'Archeuesque pour sçauoir plustost l'inclination de ses Euesques & leur sentiment sur vn cas si extraordinaire, les assemble à son Concile, & apres quelque contraste qui y interuint sur la pressence qui fut adiugée à Lambert Euesque d'Angoulesme, on conclud de se seruir d'vn secret non cogneu à tous, si tant est qu'il fallut venir au mal de la dissolution du mariage: de là ils se rendent au Concile de Bougency, où la proposition de ce diyorce & rupture de mariage fut impugnée au possible par Geoffroy & les siens, qui soustenoient le party d'Heleonor; mais l'oppression donnant la Loy, il proposa son expedient pour dorer la pillule, & ne rendre ceste separation si douloureuse, maintenant avec ses Euesques, qu'il y auoit parenté entre le Roy & la Roynes du costé de pere & mere dás les degrez prohibez par l'Eglise, ce qu'ayât clairement & moyennant serment verifié, l'on conclud la solution du mariage qui fut confirmée par le Pape Eugene troiesme. Le Duché d'Aquitaine reuenât à Heleonor; elle s'y retira, & bien tost apres conclud vn second mariage avec Henry Comte d'Anjou, & Duc de Normandie

1152

Conci-
les.Ducs
An-
glois.

mandie déclaré héritier du Royaume d'Angleterre, auquel il paruint dans deux ans ; ainsi le Duché d'Aquitaine passe à la Couronne d'Angleterre.

Ann.
Aquit.
3. p. c. 4.

1153 *De-*
bats. Fascheux eschange, de perdre son Seigneur naturel pour subir les loix & caprices d'un estrangier ; qui nonobstant toutes ses protestations vouloit abolir toutes les franchises & immunités que les Roys & Ducs précédents nous auoient donné, comme il parut bien tost après le decez de ce grand personnage Gaufridus

HENRI.
Roy d'An
gleterre,
& Duc
d'Aquit.

1158 *Com-*
promis Archeuesque de Bourdeaux l'an 1158. Pour lors il y eut vn debat & presque sedition pour l'election d'un successeur, les Euesques & Chanoines voulans jouyr des priuileges dōnez par Louys le leune, & son pere Louys le Gros : & à ce que le mal n'empirast par sa course, on arresta par compromis que celui que les Euesques d'Angoulesme, de Poictiers, de Perigueux & d'Agen nommeroient seroit receu pour Archeuesque.

Chenu.
in Tab.
Archiep.
Burd.

Vide sup
anno
1137.

Ces Euesques estans assemblez à Bourdeaux, le Roy d'Angleterre Henry second, & maintenant nostre Duc, esperant par autorité mener à sa volonté ces Peres, leur propose, avec recommandations & prieres Iean Sochius, Principal du College de Poictiers, homme qui n'auoit cognoissance des diuines lettres, encore qu'il fut capable pour les humaines. Nos Euesques demeurèrent inébranlables en leur droict pour la cause de Dieu, respondans ces beaux

Chron.
Burdig.

Corl. in
Tab.
Episc.
Engol.

mots, *Honores Ecclesiastici non precibus, non largitionibus, sed virtute & doctrina comparandi.* Ainsi avec le refus ils representent au Roy l'insuffisance de celuy qu'il proposoit. Responſe qui luy despleut fort, il sort de l'assemblée avec cholere qui coutera cher à l'Eglise de Perigueux: car ie coniecture que Reymondus fut pour lors esleu Archeuesque, quoy que ie ne le trouue dans les tables de l'Archeuesché de Bourdeaux: ains apres la mort de Godefroy mise l'an mil cent cinquante huit, l'on met Harduin Doyen de l'Eglise de Sens choisy l'an mil cent soixante, & Bertrand Euesque de Leictoure peu de temps apres. Au moins nostre Reymond estoit Archeuesque de Bourdeaux l'an mil cent cinquante neuf: ainsi le Roy tourna sa passion contre nostre Euesché, si que pour l'appaiser on luy donna du thresor de S. Front vne placque d'argent où les douze Apostres estoient en relief.

Sans nous arrester à ces biens temporels prenons garde aux maux spirituels qui auoit bien auant gasté ceste Prouince, dans laquelle nous voyons vn estrange desordre du costé qu'elle regarde le Toulouzain, causé par l'heresie des Petrobrusiens, fomentée par ce faux Moyne de Toloze Henry, auantcourrier de ceste vermine d'Albigeois. Impieté si fort accreditee, que comme escrit S. Bernard, *Desia l'on trouuoit à tous pas les Eglises sans le peuple, le peuple sans leurs Prestres, les Prestres sans la deuë reuerence,*

Chenu.
in Tab.
Archiep.
Burdigal.

Ma. Sc.
Cancell.

Geneb.in
Innoce.2.

Vit. S.
Bernardi.
lib.3.c.5.

Cou-
rage
sans
faueur

1159

Here-
tiques.

bref les Chrestiens sans leur Christ. Ce saint hōme enuoyé de Dieu pour estre l'elexitaire des heresies de son temps, & le Docteur pour le rappel des desuoyez, vint à Toulouze contre l'Heretiarque, comme jadis S. Pierre à Rome contre Simon Magus, de là passant par les pays les plus infectez d'heresie vient en Perigord se rend à Sarlac, & fut passé plus auant vers nous, sans que ce vray humble pour euter les applaudissemens qu'on luy rendoit se retira comme à la desrobée, specialement pour se garantir du concours des malades qui venoient à luy de toutes parts pour estre participans du grand miracle raconté par l'auteur de sa vie Guillelmus Abbas qui est tel.

Gill. in
Vit. S.
Bernardi.

*Vient
à Sar-
lac.*

Sainct Bernard estant à Sarlac fit vne docte predication en presence du Prelat Apostolique Geoffroy Euesque de Chartres, dans laquelle il refutoit par visues raisons les faux dogmes qui auoient infecté plusieurs de ce pays, & comme à la fin de sa predication on luy presenta selon sa coustume des pains pour les benir, alors faisant le signe de la Croix il dict tout haut, *vous tous cognoistrez que ce que ie vous presche est vray, & que ce que disent les heretiques est faux, si vos malades, ayans gousté de ce pain recoiuent la santé,* Le Legat Apostolique adiousta, pourucu qu'ils le recoiuent avec la foy: Sainct Bernard replique, *Je ne dis pas cela; mais que tous ceux qui gousteront de ce pain seront gueris, à ce qu'on cognoisse que nous sommes messagers de la verité, qui vient de*

*Mi-
racle.*

la part de Dieu. De fait si grand nombre de malades apres auoir mangé de ce pain furent gueris, que la nouvelle en paruint par toute ceste prouince, & l'homme saint rebroussa son chemin par les lieux les plus proches, euitant le concours intolerable du peuple, craignant de passer plus auant, dict l'autheur ja cité.

Ibidem.
in fine.

Mi-
racle.

Le voyage de S. Bernard en ceste Prouince attira du Clergé de Perigord vn homme de consideration nommé *Alquerius*, pour aller se rendre Religieux à Cleruaux, sous sa reigle. Estant dás ce faux-bourg du Paradis, jouyssant du repos de la solitude, il escriuit vne missiue à tout le Clergé de ceste Prouince, exhortant ses compatriotes à donner du pied au monde, & faire vn serieux diuorce avec sa vanité, se retirans à son imitation dans la solitude de Cleruaux. Nous trouuons ceste belle missiue dans le second tome de la Bibliotheque des Peres escrite par le Frere Nicolaus Cisterciensis, Secretaire de S. Bernard, qui auoit charge de faire la responce à toutes les lettres qu'on adressoit aux Religieux de l'Abbaye, *Dilectis suis Petrachoricensibus Clericis, frater Alquerius, illam viuere qua in calo uiuitur uitam.* Traduisons quelques lignes qui nous seruiront pour l'histoire. *l'escriu à vous d'un pays esloigné, quoy que vous ne soyez gueres loing de mon cœur : car la charité qui r'assemble dans le sacraire de la dilection & l'amy & l'ennemy pour l'amour de Dieu ne me permet pas que pour quelque petite heure vous soyez absens de moy. le vous attaque*

To. 2.
Bibl. patrū auctu.
p. 3.

Nicol.
Cist.
epist. 36.

Mis-
sive.

couagement avec icelle, en icelle, & pour elle
mesme, &c. Que faites-vous donc, mes tres-chers?

Exhor
tation.

pour quoy ne vous rendez-vous à ceste maison où les en-
fans d'Israel sans danger & sans se laisser passer le
Iourdain en bon equipage, &c. Ceste Religion n'est pas
comme les Religieux qui sont en vostre pays, lesquels
ressentent plus à des seculiers, tirés à mespris & oppro-
bre le nom d'une Religion incorporée à l'estat du siecle.
Pour les nostres ils ont du tout reietté & le monde, &
ce qui est du monde, &c. Il n'est pas trop assureé pour
vous d'auoir la cure des ames, sans soigner le bien des
ames. Viure du patrimoine de Christ, & ne seruir
point à Christ. Veritables paroles, autant neces-
saires pour ce temps icy, voire encore plus que
pour lors. Quant à ce qu'il dict de l'estat deplo-
rable & mesprisable de nos Abbayes, tousiours
il y en auoit quelqu'une où la deuotion & fer-
ueur rendoit les Religieux recommandables
enuers les grands, comme nous voyons que
l'Euesque Raymond estant fait Archeuesque
de Bourdeaux, voulut laisser aux Religieux de
Chancelade vn memorial de ses affections. La
mesme année de son decez il fut les visiter, &
cōsacra l'Autel de la Chappelle de l'Infirmierie,
l'an mil cent cinquante-neuf, *Idibus Aprilis,*
indictione septima, estât au Chapitre avec l'Abbé
& Religieux fut ordonné que tous les iours de
l'an, hors du Vendredy Saint, l'on y celebre-
roit vne Messe basse pour les deffuncts.

Dedi-
cace.

Ma. Sc.
Cancel.

Nous apprenons par la table imprimée au
pied de S. Bernard, à la derniere impression,

Vid.
in fine.

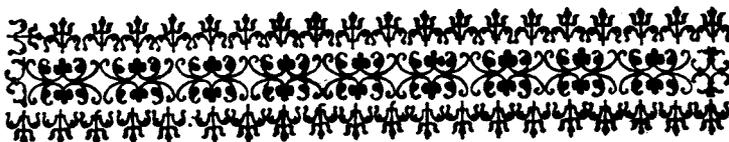
D. Bernard. Abbatiz. comme dès son viuant & l'an 1153. l'Abbaye 1153
 de *Petrofa*, de Peyrouse fut fondée le 39 Mars,
 & se trouue la 69. en rang de l'Ordre de Cler-
 uaux qui est la troisiésme fille des Cisteaux; c'est
 Fundatio uaux qui est la troisiésme fille des Cisteaux; c'est
 Abb. Petrofa an- merueille de l'autorité que ce saint Patriarche
 no 1153 auoit acquis dans ce peu de temps depuis sa re-
 formation dās la Chrestienté pour l'establisse-
 ment de son Ordre, pour lequel tous contri-
 buoient par vne sainte æmulation. L'Abbaye
 de Peyrouse dans peu fut splendide en grands
 reuenus desquels elle dota l'Abbaye de Bos-
 Fund. Abb. de chaud, *de Bosco Cauo*, qui receut pour son esta-
 Bosco blissement vne partie de ses reuenus de sa libe-
 Cauo. ralité: mais le sacré thresor du corps d'un saint
 Martyr, estoit le plus riche gage de l'Abbaye
 de Boschaud, lequel on voit encor auourd'huy
 dans les ruines deplorables de cet ancien edifi-
 ce sous le grand Autel sans qu'on sçache son
 Martyrol nom. Ce grand amy de Dieu S. Bernard mou-
 Rom. rut la mesme année de la fondatiō de Peyrouse
 le vingtiesme d'Aoust.

Bull. Ad. Adrian quatriésme l'année suiuate qui fut 1154
 4. ad ep. la premiere de son Pontificat, expedia vne Bulle
 Petroch. à nostre Euesque Reymondus qui luy confir-
 me tous les reuenus que les Papes ses prede-
 cesseurs luy auoient donné.

Nous trouuons aussi que de ce temps le
 Comte du Perigord fit bastir vne forte & haute Comté.
 tour prés de l'amphiteatre, peut estre pour se
 Ma. Sc. munir à l'encōtre des incursions des Rouptiers,
 S. Anth. meschans heretiques qui bien tost nous donne-

1159 ront de la peine. Raymond de Maiolio meurt l'an mil cent cinquante-neuf, n'ayant gueres demeuré au Siege de Bourdeaux, où il fut enseuely dans l'Eglise Metropolitaine de Saint André.

(bb)



I O A N N E S

D'ASSIDE *Euesque.*

HENR. II. Roy d'Angleterre
& Duc d'Aquitaine.

L'an
de
Iesus
Christ.
1160

LE Poictou n'ayant peu donner d'Archeuesque A Bourdeaux sur la recommandation du Roy d'Angleterre, bailla à Perigueux vn Euesque de l'Eglise de Poictiers. Je ne scay s'il est le mesme que *Ioannes Sochius Gymnastj Pictauiensis Ludimagister*, refusé pour Bourdeaux; il fut recogneu pour nostre Euesque l'an mil cent soixante, auquel temps l'heresie auoit notablement gasté les esprits de ces quartiers, si que desia des paroles ils venoient aux armes, se faisoient des fortes places, exerçoient toutes hostilitéz possibles contre les Catholiques: specialement à l'encontre des Religieux qui tousiours ont esté persecutez par les ennemis de l'Eglise.

Chenu.
Gall.
Christ.

Corl.
Chro.
Engol.

Bern. ep.
ad comit.
Tholoz.

Here-
tiques.

Ma. Sc.
S. Anth.

Le chasteau de Gauaudun en Agenois, forte place à raison de son affiete seruoit de retraicte à tels brigandages, & apportoit notables dommages à leur voisinage. Nous trouuons par memoire que nostre Euesque Iean môstra qu'il sçauoit plus que fueilleter son Breuiaire; faisant leuée de gens de guerre, il alla assieger ceste place qui sembloit inexpugnable à raison de sa positiõ, comme il se void encores aujourd'huy: si est-ce pourtant qu'il la força, la print, la fit razer rez pied rez terre, humiliant ceste canaille d'heretiques qui desia estoiet appelez *Ruptary*, parce qu'ils brisoient, rompoient, froissoient les Croix, Images & Autels sacrez, comme on peut voir dans l'epistre premiere & seconde du venerable Pierre Abbé de Cluny; lequel d'vn costé par sa doctrine s'estoit opposé à ceste impieté faisant brusler à S. Gilles l'authcur de ceste doctrine, nostre Euesque en ces quartiers s'opposa aussi par armes a leurs efforts, suyuant dict de luy vn vieux manuscript.

Gauaudun.

Prins.

Pet. verner. lib. 1.
ep. 1. & 2.

Ma. Sc.
ibid.

*Quippe Gauaudunum cui par vix credo nec vnum
Destruxisse solo constat.*

Ann.
Aquit.
dub. 3.
p. c. 4.

Sygebert.
contin.

Tous ces desordres auoient bien desbauché l'Eglise en Aquitaine, & nos Annales asseurent que lors que le Pape Alexâdre troisieme assembla son Concile à Rheims, l'vn des principaux motifs fut pour la reformation des mœurs des gens d'Eglise d'Aquitaine. Il est vray que la principale cause estoit pour cõdamner & exterminer l'Antipape Victor avec ses adherans, mesme

1163
Conciles.

mesme derechef l'an du Seigneur mil cent soixante & trois il assembla à Tours vn Concile, auquel furent dix-sept Cardinaux, cent vingt-quatre Euesques, & les mesmes annales disent *que tous les Archeuesques & Euesques d'Aquitaine s'y trouuerent*; partant disons quelque mot des articles qui y furent conclus. Specialement fut prohibé aux Ecclesiastiques de s'engager dans le peché sordide de symonie, deffendu aux religieux le meslange trop familier avec ceux du monde, les religieux du dioceze du Perigord auoient bon besoing de ceste reformation, comme nous auons veu par la missiue du religieux de Cleruaux. Le chapitre quatriesme recommande affectueusement aux Euesques & Curez de ces quartiers de veiller contre les detestables heresies de Tholoze, qui desia auoient glissé comme vn chancre dans la Gascongne & Prouinces voisines, & partant, disent-ils. *Nous commandons à tous les Sieurs Euesques & Prestres qui demeurent en ces quartiers de veiller à l'encontre d'eux, & prohiber par la menace de l'anatheme qu'aucun n'aye à donner retraitte en son pays, ny secours à ceux qui seroient recogneus sectateurs de ceste herese*: mais dans peu il faudra porter des remedes plus forts & violens; l'opiniaistreté de l'estiomene ne cedant à la force de ces medicamens anodins, mettra en main le fer & le feu contre sa malice.

Conc.
Turo.
t. 3.
anno
1163.

Vid. sup.
epist.
Alquer.

Vid. infra
1220.

Ma. Sc.
Cancell.

le trouue encor que nostre Euesque Ioannes Pictauiensis fit des donations au Sieur Elie

Conclu-
sions.

Refor-
mation
neces-
saire.

Eviter
les he-
resi-
ques.

Abbé de Chancelade & à ses Religieux des Parroisses appellées *Laccira & Saccus*, pour y bastir des Eglises. Bref ayant tenu la chaire Episcopale durant neuf ans moins sept iours, il deceda l'an mil cent soixante-neuf, & pour sa sepulture il y eut notable different & procez entre le Clergé de l'Eglise Cathedrale Saint Estienne & Collegiale S. Front, les premiers pretendans auoir droict pour le corps de leur Euesque l'enleuerent par violence; & l'enfeulerent en leur Eglise, dont les autres firent vn grand procez, qui cousta beaucoup de part & d'autre. Nous voyons son epitaphe graué dans vn pilier de l'Eglise Cathedrale près de sa sepulture en ces mots. ANNO AB INCARNATIONE DOMINI M. C. L. D. X. NONO. SECVNDA DIE MAII OBIIT DOMINVS IAANNES HVIVS ECCLESIAE EPISCOPVS, SEDIT AVTEM IN EPISCOPATV NOVEM ANNIS SEPTEM DIEBV S MINVS. Vn peu à costé on peut lire le commencement de la poësie qui ressent la rudesse de ce siecle. PICTAVIA NATVS HIC PAVSAT PRÆSVL HVMATVS FILIVS ERGO DEI PROPITIETVR EI.

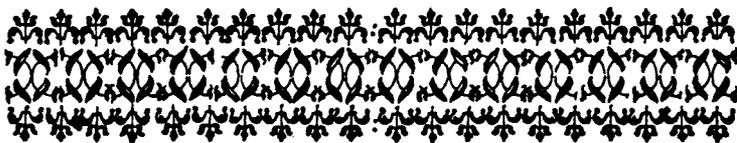
Donation.

Sepulture.

Ma. Sc.
S. Anth.Inscript.
lapid.
epitaph.

(ii)





P E T R U S

MINETIS *Euesque.*

RICHARD, *Duc d'Aquitaine.*

L'an
de
Iesus
Christ
1169



NOUS pouons apprendre de Petrus Blesensis, homme celebre en l'Eglise, le pays & parantele de Pierre Minetis ou Minetz, auquel il escriuit vne epistre qui est

parmy ses ceures, la trente-quatriesme, par laquelle il se recognoist son cousin & parent proche. Ce fut lors qu'il se retiroit des estudes, ses pere & mere estans decedez, lesquels, comme il dict en vne autre epistre, estoient des plus nobles de la petite Bretagne: voicy ses mots traduits. *Mon pere & ma mere ont prins leur origine des plus apparens de la petite Bretagne, ce que ie ne dis pas par iactance, mais ie repete la vraye noblesse des vertus estre plus recommandable lors qu'elle est coïoincte avec la noblesse de l'extraction, son epistre porte ceste suscriptiõ, Reuerendissimo & Patri Petro Petrachoricensi Episcopo Petrus Blesensis suorum consanguineorum imò seruorum minus salusem & continuos ad vora successus. Ce bon*

Origine.

Petrus
Blesensis
Epist. 34.

Pierre
de
Blois.

Prelat l'auoit prié voire coniuéré de venir faire sa residence avec luy dans son Palais , tant pour honorer ses merites , comme aussi pour se seruir du rare sçauoir & cōseil de celuy qui fut trouué digne non seulement d'instruire l'Eglise en general par ses doctes escrits ; mais par special fut choisi pour precepteur du fils du Comte du Perche qu'il conduit à la Royne de Sicile , où il fut trouué capable d'enseigner son fils voire & tout celuy du Roy d'Angleterre. Ayāt dōc suiuy la fortune qui se presentoit par le Côte du Perche , il s'excusa enuers nostre Euesque , commençant par les loüanges de la sacrée dilection plus forte que la mort , puis qu'elle vnit les cœurs absēns , & la mort separe l'ame d'avec le corps. *Et i'ay recogneu cecy en vous , dict-il , à la faueur de l'experience , puis que vous m'avez regardé d'un œil plus favorable , moy qui suis le plus petit & cōme l'auorton de la magnificence de vostre parantele. Vous m'avez escrit , si tant est que ie me souuienne fidèlement de vostre commandement , que ie me rendisse au plustost à vous pour y demeurer cōme vostre domestique & commensal. Soudain mon esprit tressaillit d'applaudissement par la parole de vostre benignité , & desia i'auois deliberé de me rendre à vous , lors que , &c.*

Chroni.
Engol.
Corl.

Quelque temps apres la promotion de nostre Euesque , il se presenta vn employ fort honorable pour luy à raison du mariage d'Heleonor fille du Roy d'Angleterre , & d'Heleonor Duchesse d'Aquitaine , avec Alphonse second Roy

Doctri
ne.

Ami-
sié

1171
Em-
ploy.

Hono-
rable.

d'Espagne, où elle fut conduite accompagnée de l'Archeuesque de Bourdeaux, & des Euesques de Poitiers, Engoulesme, Xaintes, Perigueux, Agen & Bazas, de Raoul de la Faye Seneschal de la Guyenne, du Comte de Perigord Elie fils de Bozon, & plusieurs autres Seigneurs auxquels le Roy d'Espagne fit de beaux & riches presens: l'on proposa aussi le mariage de Richard second fils du Roy Henry avec la fille du Comte de Barcelonne, luy donnant le Duché d'Aquitaine, & pource Richard surnommé cœur de Lyon, est le douziesme Duc d'Aquitaine.

Chronic.
Burdig.

meynard.
arrest.

Dub
Ann.
Aquit.
3. p. c. 4.

RICHARD
cœur de
Lyon Duc
d'Aquit.

Siege
fait
par
l'An-
glois.

Desia les seigneurs de ces quartiers soupirerent apres le gouvernement des François impatiens d'estre opprimez par la domination de l'Anglois, ils se faisoient des places les plus fortes, agissent hostilement contre ceux qui tenoient leur party, ce qui appella Henry Roy d'Angleterre pour venir maintenir en obeyssance ce pays du Perigord qui desia s'estoit reuolté contre luy. Il y vint avec ses fils Henry Duc de Normandie, & Richard Duc d'Aquitaine, assisté du Roy d'Arragon, du Comte de Bretagne Geoffroy, & d'Hergamonde Dame de Narbonne pour assieger le Puy S. Front, & s'il faut agir par coniecture; ie crois que la place leur demeura, car nous trouuons que l'an mil deux cens deux ceste ville estoit sous leur puissance, puis que la trahison pretendue cõtre Poitiers y fut tramée par les Anglois avec

Ma. Sc.
S Anth.

Dub.
ibid.
c. 6.

le Clerc du Maire de Poictiers.

Les actions de pieté furent ordinaires à nostre Euesque, nous en trouuons des marques aux sacres de plusieurs Autels; il en sacra vn dās Châcelade, *In honorem sanctæ Trinitatis, & in honorem sanctæ Crucis, & in honorem beata & gloriosa Virginis Maria, & sanctorum Apostolorum Philippi & Iacobi, & sanctorum Martyrum Sebastiani & Blasij, & sanctorum Confessorum Augustini & Nicolai, & sanctarum Virginum Agnetis & Cæcilia anno Domini 1171. sexto nonas Maij.* En presence du troisieme Abbé Gerard qui auoit esté beny par ce meisme Euesque quelque temps auparauant.

Ma. Sc.
Cancell.

Dedi-
caces.

1171

Le trouue vne inscription pour l'année suivante qui marque le sacre de l'Eglise de la glorieuse Martyre Sainte Aluera ou Aluenera, fille de ceste noble maison de Sain& Aluere en Perigord, & donna le nom à la famille qui a esté plus honorée par son haire, par sa discipline, & par sa mort sanglante, ayant esté martyrisée pour la gloire de Dieu, que par l'antiquité de sa race. Nous ne sçauons rien du temps de son martyre, les actes ayans esté perdus par les laps du temps; seulement nous voyons auiourd'huy en cel lieu son sacré chef, auquel il y a vne ouuerture de quatre doigts, faite d'vn coup de coutelas qui luy emporta sa benite ame. L'inscription du sacre de ceste Eglise grauée au mur parle ainsi, *AB INCARNATIONE DOMINI* 1172
M. C. L. XXII..... PETRVS DEI GRATIA

Sainte
Alue-
re.

Sancta
Aluera
mart.

Inscript
lapid.

1172

PETRACHORENSIS EPISCOPVS IN HONOREM
B. MARIE, ET S. IACOBI APOSTOLI, ET S.
MARI, ET S. BLASII, ET S. CATHARINÆ VIR-
GINIS VI. NO. IVL. HOC ALTARE CONSECRAVIT.

1177 De plus l'an mil cent septante-sept l'Eglise de
Saint Amand de Boisse est dediée par Bernard
Archeuesque de Bourdeaux, accompagné des
Euesques Iean de Poitiers, Pierre de Peri-
gueux, Aymard de Xaintes, Lambert d'An-
goulesme, & les Abbés Pierre de S. Iean d'An-
geri, Iordain de Charroux, Bernard de Nan-
tuil, Raymond de Baigne, Iulien de la Cou-
ronne, avec celuy de Sarlat & de Sellefroid.

Chron.
Engol.
Corl.

1178 L'année apres r'appelle encore nostre Eues-
que à Chancelade pour le sacre d'un Autel, *In*
nomine Dei, & honorem S. Crucis, & S. Marci, &
S. Martini, & S. Catharina virginis, & S. Thoma
Cantuarenfis. Il y auoit seulement sept ans de-
puis son martyre, & les Anglois estans maistres
de ceste Prouince l'honoroiert desia grande-
ment, comme i'ay veu dans plusieurs vieilles
peintures de nos Eglises. Il conféra aussi à ceste
Abbaye les lieux de *Cantsamerlé, de Fata, de Ca-*
pefrico, de Giranno, esquels lieux l'Abbé Gerard
fit bastir des Eglises.

Ma. Sc.
Cancell.

Adiō
piensē. Il ne faut obmettre le soing Pastoral qu'eut
nostre Euesque de r'assembler tous les ossemés
des Euesques ses predecesseurs enseuelis dans
l'Eglise S. Front, lesquels il transporta avec
grande solemnité dans des cercueils de pierre
qu'il fit poser autour de la Chappelle qu'il de-

Ma. Sc.
S. Anth.

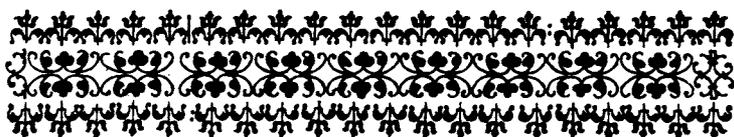
dia & consacra à Sainte Catherine, faisant peindre au dessus leurs effigies, qui commençoient depuis *Bertrandus*, iusques à *Gaufridus de Cauzé*, avec les inscriptions de leurs noms. Dans ceste action toute pieuse il peut apprendre la leçon de bien mourir pour la pratiquer l'an mil cent huitante-deux, l'onzième d'Avril, ayant tenu la chaire douze ans cinq mois vingt & deux iours, il fut enseuely dās son Eglise Cathedrale S. Estienne.

Chenu.
in tab.
episc.

Ment.

1182

(II)



ADZEMARVS *Euesque.*

RICHARD *Duc d'Aquitaine.*



ESIA le cours du temps & des affaires auoit apporté de l'ambarras à la cognoissance des droicts de l'Euesque; c'est pourquoy deslors qu'Aymard fut promu à l'Euesché il eut recours au Saint Siege, obtenant du Pape Urbain troisieme vne Bulle tres-autentique, par laquelle ce Pape à l'imitation de ses predecesseurs Alexandre & Lucius, met sous sa protection & sauuegarde l'Eglise du Perigord, & declare au long plusieurs droicts qui requierent que ie l'insere icy tout au long.

L'an
de
Iesus
Christ.
1182

Urbanus

Urbanus Episcopus seruus seruorum Dei venerabili fratri Ademaro Petrachoricensi Episcopo, eiusque successoribus canonicè substituendis in perpetuum. In eminenti sedis Apostolica specula dispositionis dominio constituti, fratres nostros Episcopos tam propinquos quàm longè positos fraternam debemus charitate diligere, & Ecclesijs à Deo sibi commissis paternam sollicitudinem prouidere. Ea propter venerabilis in Christo frater Ademarum Episcopus, tuis iustis postulationibus clementer annuimus & felicitis recordationis prædecessorum nostrorum Alexandri & Lucij Romanorum Pontificum vestigijs inherentes, Petrachoricensem Ecclesiam cui auctore Deo præesse dignosceris, sub B. Petri & nostra protectione suscipimus, & presentis scripti priuilegio munimus. Statuentes ut quascumque possessiones, quacunque bona eadem Ecclesia in presentiarum iustè & canonicè possidet, vel in futurum concessione Pontificum, largitione Regum, vel Principum, oblatione fidelium, seu alijs iustis modis præstante Domino poterit adipisci, firma tibi, tuisque successoribus illibata permaneant, in quibus hæc proprijs duximus exponenda vocabulis. Ecclesiam S. Auiti senioris, Ecclesiam S. Ioannis de Cola, Ecclesiam S. Cypriani, Ecclesiam de Plazaco, & Ecclesiam de Peyraco, cum omnibus earum pertinentijs. Phædum insuper eum debito dominio quod habet à Petrachoricensi Episcopo vicecomes Lemouicensis, & Dominus de Gordon, & illi de S. Asterio, & illi de Agonaco, & illi de Roca S. Christophori, & illi de Albaroca, & illi de Bordelia, & cætera pheoda quacumque à Petrachoricensi Episcopo

Bulla
Vrbani
Papæ
anno
1187.

Sub apo-
stolicæ
sedis, pro
tectione.

Bona &
pheoda
episco-
patus.

Ne di-
strahatur.

Pro ca-
nonicis
cathedra-
lis Eccle.

Et col-
leg. S.
Front.

Immuni-
tates &
inalienationes
domo-
rum.

Pro mo-
nachis.

copo teneantur, vnum quoque Molendinum & ceteros redditus quos in tuo Episcopatu iuste habere dignosceris: Statuimus præterea vt nullus cuiuscumque ordinis Clericus Ecclesias in vita sua tantum sibi concessas ad ius Episcopale pertinentes, faciat censuales, neue monachi, aut canonici seu quilibet alij clerici in Ecclesijs ad hunc Episcopatum pertinentibus, sine tua auctoritate vel remouere audeant, vel instituere capellanos, nisi fortè priuilegijs Romanorum Pontificum vel antiqua vel iusta consuetudine committantur. Sensemus etiam ne canonici maioris Ecclesie, canonicos vel clericos in ea ponere, thesaurum distrahere, vel minuere, seu bona ipsius Ecclesie se inconsulto alienare vlla ratione præsumant. Decernimus insuper vt tam clerici maioris Ecclesie, quam clerici S. Frontonis in omnibus tibi obedientiam & honorem impendant, & iustitiam tuam tibi cum integritate conseruent. Præterea quod communi consensu capituli vel sanioris partis consilio in vtraque Ecclesia per te canonicè fuerit institutum, id ratum & firmum volumus permanere. Cemeteria quoque Ecclesiarum & Ecclesiastica beneficia nullo hæreditario iure nemo audeat possidere: Paci quoque & quieti Petrachoricensis Ecclesie prouidentes interdiximus vt infrà terminos canonicè ad ius eiusdem Ecclesie specialiter pertinentes, domibus Episcopi & clericorum deputatis nulli laico liceat mansionem habere, vel alicui fas sit etiam domum quam ibi habet, dare, vendere, vel cuiilibet dimittere nisi Ecclesie, vel saltem clerico, & non sine assensu Episcopi, qui pro tempore fuerit. Porrò quia quidam monachorum ius suum Episcopis

auferre contendunt, prohibemus ne monachi in Diœcesi Petrachoricensi capellanas teneant, sacerdotis capellani officium seu beneficium non assumant, sed præbiteris capellanis integre conseruentur quacumque ad ius capellaniæ pertinere noscuntur. Auctoritate quoque Apostolica interdiciamus ut nec clerici, nec monachi, seu quilibet religiosi interdictos sine excommunicatos Petrachoricensis Episcopi, vel ministrorum eius in Ecclesijs scienter recipiant, vel illis præsentibus diuina celebrent officia, nec ad religionis habitum eosdem excommunicatos sine satisfactione suscipiant, si satisfaciendi potestatem habeant, nec si mortui fuerint eos sepelire præsumant. In parochialibus siquidem Ecclesijs, Petrachoricensis Diœcesis ad Episcopum pertinentibus, absque licentia & assensu Episcopi presbyter capellanus minimè statuarur. Prohibemus autem ne presbiteri capellani Ecclesiarum ad ius Petrachoricensis Episcopi distrahere vendere vel obligare præsumant, seu alio quolibet titulo alienare, & si factum fuerit irritum habeatur. Sacrorum quoque canonum auctoritatem sequentes, interdiciamus ut nullus Episcopus vel Archiepiscopus absque assensu Petrachoricensis Episcopi in Diœcesi Petrachoricensi conuentus celebrare, causas & Ecclesiastica negotia eiusdem Diœcesis tractare præsumat, possessiones etiam seu qualibet dona Petrachoricensis Episcopi, vel qua ab ipso in pseudo vel alio modo tenentur, nulli Ecclesiæ seu personæ contrà aliquam & rationabilem consuetudinem, & sine assensu eiusdem Episcopi liceat conferre, impignorare, vendere, seu cuiuslibet dare, vel quolibet alio titulo alienare.

Pro excommunicatis.

Pro parochis & capellanis.

Pro Archiepisc. & Episc.

4. pars
decima-
rum pro
Episc.

Communi-
ones

Signa-
tura.

Quartam verò partem decimarum iuxta canonicam sanctionem, sicuti antecessores tui hactenus habuerunt, tibi tuisque successoribus auctoritate Apostolica confirmamus: Decernimus ergo ut nulli omnino hominum fas sit presatam Ecclesiam temerè perturbare, aut eius possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conseruentur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt vsibus omnimodis profutura, salua sedis Apostolica auctoritate, & Burdigalensis Episcopi debita reuerentia. Si qua igitur Ecclesia in futurum, vel secularis persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temerè venire tentauerit, secundo tertioque commonitus nisi presumptionem suam digna satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate, reumque se diuino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, & à sacratissimo corpore & sanguine Dei, ac Domini Redemptoris alienus stat, atque in extremo examine districtæ ultioni subiaceat, cunctis autem eidem Ecclesie sua iura seruantibus sit pax Domini nostri Iesu Christi, quatenus & hic fructum bonæ actionis percipiant, & apud districtum iudicem premia aeterna pacis inueniant. Amen.

- Ego Urbanus Catholicae Ecclesie Episcopus. Ego
1. Petrus Debutz Presbiter Cardinali tituli S. Susanne.
 2. Ego Laborans Presbiter Cardinalis Sanctæ Mariæ
 3. Transtiberim, tituli Calixti. Ego Presbyter Melior
 4. Cardinalis SS. Ioannis & Pauli tituli Pamachij. Ego
 5. Adelardus tituli S. Marcelli Presbiter Cardinalis.

Ego Henricus Albanensis Episcopus. Ego Paulus 6.
 Praenestinus Episcopus. Ego Theobaldus Hostiensis 7. 8.
 Zellerinensis Episcopus. Ego Iad. Diaconus Cardi- 9.
 nalis S. Mariae in Tosnudum. Et ego Cratianus SS. 10.
 Cosma & Damiani Diaconus Cardinalis. Ego Ra- 11.
 dulphus S. Georgij Ad velum aureum Diaconus Car-
 dinalis. Datum per manum Alberti S. Romanae 12.
 Ecclesiae Presbyteri Cardinalis & Cancellarij decimo
 1187 Kalendas Octobris indictione sexta Incarnationis Do-
 mini anno 1187. Pontificatus vero Domini Urbani
 Papa terij anno secundo.

Ceste Bulle Apostolique signée par douze
 Cardinaux, assoupit beaucoup de querelles en-
 tre le Clergé de ceste prouince.

Fund.
 moniliū
 lygurij.
 ord.
 S. Bene.

Le coniecture avec beaucoup de probabilité
 que dès quelques années le Monastere des Da-
 mes Religieuses de Ligueurs en Perigord auoit
 esté fôdé par nos Roys, sous la reigle estroicte
 de S. Benoist. Les premieres assurances que
 i'en trouue apres les ruines des siecles passez,
 sont la Bulle du Pape Clement troisieme don-
 née en leur faueur à l'arriué de son Pontificat.

Bull.
 Clem. 3.
 an. 1188

1188 *Li-
 gneulx.* *tertio Kalendas Junij anno 1188. Pontificatus anno
 primo*, par laquelle plusieurs priuileges sont
 conferez à ceste Abbaye, laquelle estât accreüe
 par les liberalitez de plusieurs Seigneurs du voi-
 sinage, ce Pape la met sous sa protection pa-
 ternelle, donnant à l'Abbesse le droit de pre-
 sentation aux Eglises dependantes de leurs
 manfes & autres priuileges, qui furent derechef
 cõfirmez par le Pape Innocent quatriesme dans

Bull.
Inn. 4.
anno
1243.

sa Bulle baillée à Lyon *decimo quinto Kalendas Iulij anno 1243. Pontificatus anno secundo.* Et ce 1243
sans preiudice de la jurisdic^{ti}o & droicts appartenans à l'Euesché.

N'aduançons tant le pas, sans prendre garde que nostre Euesque l'année mil cent huitante-neuf fut à la compagnie de plusieurs Archeuesques & Euesques assemblez au transport des Reliques de S. Estienne de Muret, fondateur de l'Ordre de Grandmont, comme tesmoigne 1189

De Cru-
ce in Tab
Episc.
Cadurc.
exp.guid

Guido en ces mots, *Circa finem mensis Augusti sub annum Domini millesimum centesimum, octuagesimum nonum celebrauit digno cum honore relevatione corporis S. Stephani Confessoris cum processione solemni conuocatis & presentibus ibidem tribus Archiepiscopis scilicet Henrico Bituriensi, Helia Burdigalensi, & Raymondo Apamiensi qui apud Grandimontem de Partibus transmarinis exul aduenerat; nec non sex Episcopis, Siluando Lemonicensi, Guillelmo Pissaniensi, Adzamaro Petrachoricensi, Gerardo Cadurcensi, Bernardo Agennensi cum multis Abbatibus & Religiosis.* Reliques hono-
rées.

RICHARD
Duc
d'Aquit.

L'année apres nous apportera la paix en ses commencemens; & finira en guerres & oppressions: car Richard Duc d'Aquitaine surnommé Cœur de Lyon, est fait Roy d'Angleterre l'an mil cent nonante, & desia la Croizade auoit esté 1190
concluë au Concile de Paris contre Saladin, qui auoit pris sur les Chrestiens la ville de Hierusalem, ce qui auoit obligé le Roy de France Philippe de faire paix avec Henry & Richard, ils

Ann.
Aqui. 3.
p. c. 5.

Concil.
parif. 10.
3. anno.

Duché

s'en vont de compagnie au voyage d'outremer avec tres-puissante armée. Mais nostre Roy pour certaine cause rebroussant chemin vint en Normãdie assieger des villes qui appartenoyent au Roy d'Angleterre. Richard vint au secours, & prenant terre est prins prisonnier par le Duc d'Autriche qui le met à rançon de cent cinquãte mille marcs d'argêt: payement qui vint fondre sur les benefices, sur les croix, calices, chasses, & ioaliers des Eglises d'Aquitaine. Ceux qui en cachette les peurent sauuer firent vn bon coup, ce que ie n'espere des Eglises de ceste prouince trop asseruie sous la puissance Angloise.

Gagni.
lib. 6.

Râçon.

Ann.
Aquit.
ibid.Dedi-
cace.

Nous pouons en suite apprendre qui estoit en ce temps le Comte du Perigord par l'autentique inscription du sacre de l'Eglise de Saint Martin de Limueil, fait par nostre Euesque l'an mil cēt nonãte-quatre. ✠ ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO CENTESIMO NONAGESIMO QVARTO, INDICTIONE DVODECIMA CONCVRRENTE QVINTA, EPACTA XXVI. TERTIO KALEND. FEBRVARII DIE DOMINICA, LVNA QVARTA, DEDICATA EST HÆC ECCLESIA ET ALTARE A DOMINO ADEMARO PETRACHORICENSI EPISCOPO, IN HONOREM S. TRINITATIS, ET S. MARIÆ VIRGINIS, ET S. MARTINI EPISCOPI ET CONFESSORIS, ET B. PAVLI APOSTOLI, ET B. THOMÆ ARCHIEPISCOPI ET MARTYRIS ET S. CATHARINÆ VIRGINIS ET MARTYRIS, ET OMNIVM SANCTORVM DEI.

Inscript.
lapid.

1194

HEBRARDO DE VILLARSHVIVS ECCLESIAE DIA-
 CONO EXISTENTE, PHILIPPO REGE FRANCORVM *Comié.*
 IMPERANTE, RICHARDO REGE ANGLIAE DV-
 CATVM AQVITANIAE TENENTE, ELIA TALEY-
 RANDO PETRACHORIVM COMITE, IN ME-
 TRAPOLICA BVRDIGALENSI ELIA RESIDENTE. ✠

Ann.
 Aquit
 3. p. c. 5.
 Chron.
 Burdig.
 IEAN
 SANS
 TERE
 Duc
 d'Aquit.

Quelque temps apres ce Roy Richard fut
 tué à Chalus en punition de son avarice. Iean
 sans terre succede au Royaume & au Duché,
 lequel bien tost apres fut reuni à la couronne
 de France, d'autant qu'il fut conuaincu des cri-
 mes d'auoir fait mourir son nepueu le Duc de
 Bretagne, & de rebellion audit Roy Philippe.

1200

Duché

Ma. Sc.
 Cadun,

Ademarus restoit encore nostre Euesque l'an
 mil deux cens neuf, & fut choisy avec l'Arche-
 uesque de Bourdeaux Elie pour arbitrer & ac-
 corder les differens suruenus entre les Abbés
 de Pontigni & de Cadouin, & fut déclaré par
 eux que Cadouin estoit de la filiation de Pon-
 tigni la septiesme en rang des Abbayes qui luy
 sont subiectes en diuers dioceses.

1209

*Arbi-
trcs.*

Fund.
 priorat.
 conuent.
 de la
 Faya
 anno
 1209.
 Ma. Sc.

Je ne puis obmettre la sainte resolution de
 trois nobles freres de ceste prouince, de la mai-
 son de la Faya, qui ceste mesme année 1209. cō-
 sacrerent leur maison & tout leur bien, qui
 estoit és Parroisses de Laguliac & de Men-
 segniac pour eriger vn Prioré Conuentuel de
 l'Ordre S. Augustin, dependant de l'Abbaye
 de la Couronne prés Angoulesme, sous le
 tiltre *Beata Maria de Faya*. Arnaldus l'aîné
 des trois freres estoit Chanoine de S. Front:

*Fon-
dation.*

Ioannes

Ioannes estoit Moyne de la Grand Seluc : & Guillelmus le troisieme renonça à l'heritage & à sō patrimoine pour en faire vne offrade à dieu & à sa saincte mere, *Pro se & toto genere suo, in suarum & suorum patris & matris, & omnium parentum remedio animarum*, di& le tiltre de la fondation, qui fut confirmé par Archambaud qui fut dans peu Comte du Perigord.



R A D V L P H V S
DE TVRRIBVS *Euesque.*

PHIL. Roy de France, & Duc d'Aquitaine.

L'an
de
Iesus
Christ
1209

Heres-
tiques.

Re-
belles



N OVS descouurons vn peu tard le mal tout châceux de l'heresie Albigeoise, qui adioustant sa malignité sur les escarres de la Vau-doise & Petrobrusienne, rendit enfin les parties nobles de ce pays irremediables; le voisinage de l'Aginois nous communiqua le venin qui l'auoit tout à fait infecté, d'autant qu'il appartenoit au Comte de Tholoze Raymond, assez diffamé pour estre le fauteur & promoteur de ceste detestable impieté, qui fut mesmes appellée *Agennoise*, aussi bien que *Albigeoise*. Durant près de cent ans l'Eglise fut

Catel.
lib. 2.
Com.
Tholos.

Darn.
Antiqui.
Agenn.
c. 12.
Aeneas
Sylu. ex
Sygib.

Geneb. Chronol. affligée par ce party rebelle à Dieu & au Roy. Enfin l'an mil deux cens dix le S. Pere fit publier contr'eux la Croizade, dōt Symon Comte de Montfort fut general, & apres plusieurs nobles exploits de guerre faicts dans le Languedoc il vint subiuguer en Aquitaine les places rebelles. Cassaigneul qui est en Agenois estant pris sur les ennemis le Comte passe au Perigord, vint au Chasteau de Domme ou Domnis, trouue qu'à son arriuée ces heretiques enragez l'auoient abandonné, & partant il ordonna qu'on demolist vne grande tour du chasteau. 1210

Guill. Nang. Hu-

Paulus. amil. miliez.

Demy lieuë au delà le chasteau de Montfort estoit commandé par Bernard de Casnac, à qui la cruauté naturelle à l'heresie, n'auoit rien laissé d'humain que la face. Sa femme estoit sœur du Vicomte de Turaine, qui de beaucoup encor surpassoit la cruauté felonne de son mary, & partāt la memoire de ces deux Lestrigons sera à iamais en malediction dans ceste prouince: tous deux notables pilleurs de nos Eglises, meurtriers inhumains des soldats croisez, qu'ils surprénoient aux passages, lors qu'ils s'alloient ioindre aux armées du Comte Montfort, bourreaux inhumains des pauvres Catholiques, desquels le Comte Montfort trouua au Monastere de Sarlac plus de cent cinquante refugiez, qui ayans esté pris par ce tyran leur auoient coupé les pieds & les mains, poché les yeux: & sa femme plus sanguinaire auoit arraché les mammelles aux femmes, coupé les pouces 1213

Pet. vall. Sern. hist. Albi. c. 142.

Noger. lib. 2. c. 25. Cran-

pour les rendre inhabiles au trauail, & plusieurs autres inouys phalarismes que deux anciens historiens escriuans ceste persecution des Catholiques, s'excusent si plus au long ils n'osent dire de plus grandes inhumanitez : *desquelles la nature la plus desnaturée auroit horreur* Au bruiet de l'arriué du Comte Montfort ces sanguinaires quittent la place, s'enfuyent au deuant de sa furie iusticiaire, le chasteau est donné pour estre demoly à l'Euesque de Carcassonne, tres-zelé en cét œuure de Dieu.

*Places
remises*

De plus le chasteau de Castelnau n'estant guere loing de ceste place forte & dangereuse, fut d'abord abandonné par les Routiers : ainsi estoient encore appellez les rebelles, pour la raison desd'uiete cy dessus. Le Comte ne voulut faire démolir ceste forteresse : ains y fit dresser vne citadelle pour la garnison qu'il y mit. Le quatriesme lieu estoit le chasteau de Beynac ou Bariac, appartenant à vn Seigneur signalé persecuteur de l'Eglise, qui auoit pillé, volé, brusté plusieurs Temples & biens Ecclesiastiques. Le Comte de Montfort luy enuoya le choix, ou de rendre aux Eglises ce qu'il auoit si iniustement & violemment rauy, ou bien de se resoudre à voir son chasteau desmoly, luy assignant temps prefix pour se resoudre. Cependant il se saisit de la place abandonnée comme les autres.

*Perse-
cuteur,
& Egli-
se.*

Beynac tardoit trop à la response sur l'esperance que le Comte laisseroit son chasteau comme le precedent pour estre frontiere contre

Chrô. de
Sym. de
Môrtfort.

Vid. sup.
anno
1163.

P. Vall.
ser. c. 143
& noyer.
ibid.

l'Anglois, qui tenoit tout ce qui estoit au delà en sa domination contre le Roy de France Philippe : mais il cōmanda la demolitiō des Tours & murailles; de sorte que la prinse de ces quatre chasteaux où l'heresie auoit regné, dont ils sont appelez *le Siege de Sathan*, apporta beaucoup de repos & de paix non seulement à nostre province, mais encor à l'Agenois, Quercy & Limousin, suiuant la remarque des Autheurs dont ie me suis seruy, specialement de la Chronique ancienne, qui depuis quelques années a veu le iour à la fin des Comtes de Tholoze faicte par Catel. *In pradiotis quatuor castris, scilicet Doma, Monteforti, Castro nouo, Beynaco, Petrachoricensis Diocesis, à centum annis, & antea sedes fuerat Sathana ab ijs egressa fuerat iniquitas super faciem terra illius, quibus subiugatis reddita est pax & tranquillitas non solum Petrachoricensibus, & Cadurcensibus; sed & Agennensibus & Lemouicensibus pro magna parte* : quoy que la guerre contre les heretiques ne finit qu'environ l'an mil deux cens quarante & trois, selon Paul Æmile.

Demolitions

Paix.

Paul.
æmil. l. 7.
Chronic.
incerti
euth.
ab anno
1202. ad
1311.
apud cat.
comit.
Thol.

Siege de Sathan.

Paul.
Æmil.
l. 7.

Cependant dés l'année mesme de ce grand bien apporté à ces quarties par le Comte Montfort, l'Archeuesque de Bourdeaux avec nostre Euesque & celuy de Bazas, escriuent au Pape Innocent la paix comme assurée en ceste province, pourueu que le Comte Reymond ne fut remis dans les terres, dont il auoit esté iustement depossédé; *Cum enim, disent-ils, in partibus dictis pestis hæretica prauitatis iam adeo pullu-*

Epistol.
Arch.

Ad- uertis- sement- nesci- faire.
Lettres lasset, quod eisdem corruptis pœnitus partes affines affectura morbo simili videbatur, cumque Rothariorum violentia principibus omnibus eiusdem terra consentientibus & hoc idem facientibus, Ecclesias, fidemque Catholicam, omnemque Religionem Christianam nostris impugnaret, vestra prouida discretioni placuit has incommoditates sapienti consilio refrænare, quo fidelium signatorum, & Comitum Montisfortis mediante labore per mandatum vestrum in parte maxima tam hæreticos quam Rotharios de sedibus suis deiecit; ita quod diuinus cultus & pax Ecclesiastica videatur in dictis partibus restorere, &c. l'encourageant au surplus, & suppliant qu'il ne se laissast fleschir par les prieres du Roy d'Arragon, de peur que l'œuure de Dieu demeurast acroché par la remise de la confiscation du Comté de Tholoze, & qu'ainsi error nouissimus esset peior priore & excidium inde clero & Ecclesia immineret. Le semblable fut escrit par plusieurs autres Prelats de ces quartiers soubs la crainte de ceste remise, laquelle aussi ne fut aucunement accordée.

Burdigal.
 & Episc.
 Petroch.
 & Valat.
 ad Inno.
 Pap.

Ibid.

Rem- der spi- rituels.

Mais ce n'est pas tout d'apporter les remèdes temporels contre le poison des ames, les spirituels sont encore plus necessaires affin de r'appeller les desuoyez par doctrine & bon exemple. Dieu pour lors auoit donné du ciel à son Eglise deux plantes alexipharmques contre la secte Albigeoise, les deux grands Patriarches S. François & S. Dominique fondateurs des deux ordres celebres, l'vn des Prescheurs, &

Chenu.
in tab.
ep.

Gall.
Christ. ib

Ma. Sc.
dom.
publ.

Fundatio
com. fra.
min.

Ordo
Seraphic
Gonzag.

VVandi.
t. 2 ann.
minorū.

Fūd. Cō.
S. Clarz.

Ma. Sc.
cap. Sanc.
Steph.

l'autre des Mineurs, lesquels dès leur naissance toutes les prouinces vouloient transplanter à l'enuy dans les villes & lieux opportuns pour antidote de l'infidelité. Raouil de Lastours estoit en ce temps nostre Euesque, voire dès l'an mil deux cens dix-sept, auquel il auoit esté arbitre sur les differens interuenus entre les habitans de la ville de Perigueux & ceux de la cité Il fut soigneux pour la singuliere & tres-rare pieté de l'ordre du glorieux Pere S. François d'appeller à sa ville les Freres Mineurs, qui dans peu se peuplerēt beaucoup dans son Diocese: ce Conuent fut le trentiesme en rang de fondation dās la prouince d'Aquitaine appellée *Recentior*, ayant sous sa custodie six Conuents du mesme ordre; celuy d'Aubeterre fondé par le Seigneur du lieu, de sainte Foy, d'Essideul, de Sarlac, de Montignac, de Bergerac, qui tous de nostre siecle ont notablement senty les rages & rauages des successeurs à la malice de ceux qui pour lors estoient impugnez & conuertis par les armes spirituelles de ces saints ouuriers. Ce fut l'an mil deux cens vingt que l'Euesque Raoul posa la premiere pierre de l'Eglise du Conuent de Perigueux, bastiment qui fut tres superbe, comme nous lisons dans le relief de mazures qui sont encor sur pied.

Je iuge qu'en suite au mesme temps, l'establissement des Filles de Sainte Claire fut fait, par le don que le chapitre de S. Estienne fit de l'Eglise & bastimēt de l'Hospital S. Iacques

1217

Con-
uents
de S.
Franc.

1220

Religi-
euses S.
Clair.

tout proche la riuere de l'Isle, où jadis vn pont
 la trauesoit : cest' Eglise , bastiment & clos
 leur furēt dōnes à la charge qu'à la muâce d'Ab-
 besse , elle porteroit par hommage au grand
 Autel de S. Estienne vn cierge d'vne liure allu-
 mé durant la grande Messe ; comme aussi que
 tous les ans elle donneroit de rente vn Marbo-
 tin d'or , vallant vingt sols , & deux liures d'en-
 cens : ce qui me faict coniecturer que ce Mo-
 nasterie fut estably pour les Religieuses qui vi-
 uoient sous la modification de la premiere
 reigle que Sainct François donna à Sainte
 Claire & à ses filles. Choppin dans son Mona-
 sticon , faict mention d'vn arrest du grand Con-
 seil, donné le dix-huictiesme Ianuier l'an 1595.
 par lequel l'Abbesse de ce Couuent nommée
 par les suffrages des Religieuses est confirmée
 contre celle qui auoit esté nommée par le Roy:
 d'où il inferc que ceste Abbaye, ny toutes
 celles des pauvres Dames de Sainte Claire ne
 peuvent tomber sous la nomination des P. oys
 de France.

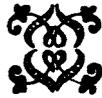
Hom-
moge.

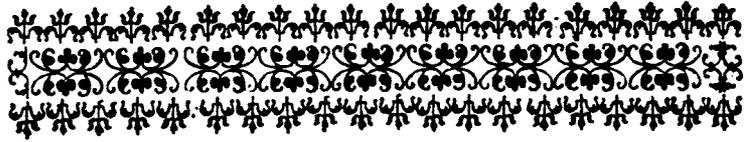
Arrest.

Reg. S.
Clarz.

Chopp.
Mona-
sticon.
lib. I.

(W)

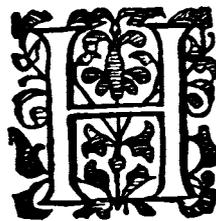




RAYMUNDVS

DE PONS *Euesque & Cardinal.*

LOVYS VIII. *Roy de France*
& *Duc d'Aquitaine.*



ENRY Roy d'Angleterre portant à contre-cœur que le Duché d'Aquitaine auoit esté, quoy que tres iustement, osté à Iean son frere & predecesseur, enuoye à Bourdeaux son frere Richard avec trois cens vaisseaux. Le Roy Louys huitiesme ayant be-
soing de la faueur du Perigord pour le passage de son armée contre ses ennemis, donna au Seneschal de ceste prouince commandement expedie l'an mille deux cens vingt & trois, de conseruer & honorer les habitâs de Perigueux, parce qu'il les auoit retenus perpetuellement annexes à la couronne de France; En suite il depeche à l'encontre de l'Anglois son Mareschal, qui pour trauerfer la Dordougne met le siege deuant Limeul, qui luy resistoit, & descendant plus bas contraint Bragerac de se mettre en l'obeyssance du Roy: ainsi l'arriuee de ce foudre de guerre fit flechirtout le Perigord, & presque

*L'an
de
Iesus
Christ.
1223*

*Ma. Sc.
do. côm.*

*Ann.
Franc.*

*Math.
Parif.*

*An-
glois
depos-
sedez.*

1226 presque toute la Guyenne luy obeyt: si que Richard fut contraint de reuoir l'Angleterre avec ses vaisseaux chargez de honte & confusion.

Du-
bouch.
p. 3. c. 7.

1230 L'an 1226. S. Louys succede à la couronne de France, & sur l'an 1230. nous auions pour Euesque Raymond de Pons, de ceste ancienne & tres-illustre maison, qu'on croit tirer son origine de Helius Pontius nepueu de Pompée. Nostre prelat estoit fils de Bertrand de Pons, qui fut tué au premier voyage de la terre Sainte dans le siege de Hierusalem baillant l'assaut, & forçant la tour de Dauid avec les troupes qu'il conduisoit de son oncle Raymond Comte de Tholoze quatriesme du nom, parrain de nostre Euesque. Il fut le premier des trois Cardinaux qui se trouuēt dans la genealogie de ceste famille, qui contient aussi plusieurs Euesques de Xaintes & d'Angoulesme. Je coniecture aussi qu'il ne fit residence en son Euesché, estant ordinairement occupé à la Cour du Pape Gregoire neufiesme.

Andr. le
Chefne
recher.
des vill.
de Franc.

Catel.
compt.
de Thol.
lib. 2. c. 1.

Ma. Sc.

1231 L'an 1231. marque Archambaud premier du nom pour Comte de Perigord, & l'année suiuite met Elies Taleyrand Comte, il fut mary de Brunifandc fille d'Augenius jadis Comte de la mesme prouince.

AR-
CHAM-
BAVD I.
Comte du
Perigord.
HELIES
TALEYR.

1233 Il ne faut obmettre en ce lieu ceste diuine & toute extraordinairement prodigieuse punition qui arriua l'année suiuite 1233. à ce blasphemateur & mespriseur sacrilege de la sainte Croix au bourg de S. Leon prés de la Vezere

Com.
AVGE-
NIVS
Comte du
Perigord.

en Perigord. L'inscription sur la pierre nous fait foy comme B. Boni seruiteur domestique de la Peyronnie en despitant la sainte Croix qui est hors le bourg, lança vn dard qu'il auoit en la main contre le saint Crucifix, dont soudain le sang rejallit; pour accuser l'impieté de ce nouveau deicide, qui soudain tomba roide mort sur la place, ayât son visage tourné derrier deuant. I'ay veu le sepulchre de ce sacrilege, qui n'est guieres loing du piedestal de ceste Croix de pierre, prés duquel il y a quelques années on trouua l'inscription suiuaute qu'on a de nouveau graué sur la porte de l'Oratoire.

Punition divine.

Inscript.
lapid.

L'AN DE GRACIA 1233. ET LO 5. DE NOVEMBRE SAVI ET MALVAT B. BONI SERVITOUR DE LO PEYRONNIO EN IVRAN. DIV SE COVRROÇANT CONTRE LA CROIX DE L'HOSPITAL, GITET DARD QVE SANNET ET LO VISAGE LI TOVRNET DAAN DARRE, ET MOVRIET AQVO EN PRESENCE DE THEVE TALONARY ET IEAN THEVLETI, ET FO FAOT VN BEL MIRACLE, SIGNE. B. FILIOV. 

1233.

Vid. sup.
1160.

Sans doubtte le blasphemateur estoit Albigeois, qu'on appelloit Rouptiers pour les raisons cy-dessus alleguées. Du depuis ce lieu a esté dans le pays fort en veneration.

D'un Albigeois.

(mm)



P E T R U S

DE S. ASTERIO *Euesque.*S. LOVYS *Roy de France, &
Duc d'Aquitaine.*L'an
de
Iesus
Christ.
1233IERRE de S. Astier, issu de la
noble maison de l'Isle, marqua bien
auantageusemēt son zele & sa pieté
euers son diocēze durant trente &Chenu.
Gall.
Christ.Ori-
gine.trois ans, & sa fin sera couronnée du martyre
non sanglant de la vie religieuse. Il estoit Eues-
que de Perigord dés l'an 1233. & fut tellement
accredité parmy les siens, qu'és affaires les plus
importans pour le public on luy deferoit toute
la decision, comme au pere commun de tous.

Desia plusieurs contrastes suruenoient entre
ceux qui habitoiēt le Puy S. Front & l'ancienne
cité, d'autant que le nombre des maisons du
bourg redifié depuis qu'il fut bruslé, surpassoit
de beaucoup ceux de l'ancienne ville; & partant
ils vouloiēt attirer à eux les droicts & jurisdic-
tions de la maison commune; voire bien sou-
uent les vns tenans le party Anglois, les autres
celuy du Roy de France, mettoient tout en se-
dition implacable par tout autre que par leur
Euesque. Ainsi l'an 1240. il fut nommé arbitre

Ma. Sc.
dom.
comm.De-
bass.

1240

avec Elies de Valbec Donzellus , & le Majeur ^{Arbitres.}
ou Maire de la ville, par lesquels fut arresté que
dorefnauât ces deux communautez ne feroient
qu'vn mesme corps sans se faire guerre: mais
ceste playe se r'ouurira dans peu; au moins en
l'année suiuite 1241. le bon-heur & comme ¹²⁴¹
la branche de l'oliue pacifique, fut posée entre
les deux villes par l'establissement de l'Ordre ^{Freres}
des Freres Prescheurs, au lieu où jadis Saint ^{Pres-}
Euparche fils du Comte du Perigord auoit ba- ^{cheurs.}
sty vne Abbaye, & du depuis les Chanoines
reguliers de S. Iean de Colle auoiēt vn Prioré &
Eglise dediée à S. Martin. Ioannes Balistarius
Lymosin, conduisant les premiers Religieux de
son Ordre depuis peu estably par S. Domini-
que pour l'antidote de la secte Albigeoise, qui
encore repulluloit de tous costez, se vint presen-
ter à l'Euesque, qui le receut avec sa troupe re-
ligieuse à bras ouuerts, & Bernard Guidonis
qui escrit ceste fondation, remarque que pour
lors dans le Chapitre Cathedral, *multi reueren-*
di & magna probitatis veri florebut: lesquels vna-
nimement s'accorderent avec l'Euesque pour
faire vn eschange avec les Chanoines de Saint ^{Eschä-}
Iean, iugeans que leur Prioré & Eglise sembloit ^{ge.}
conuenable pour l'edifice d'vn Conuent de
l'Ordre des Freres Prescheurs, ils leur donne-
rent au commencement en eschange l'Eglise du
Toulon, & depuis l'Eglise de S. Martin prés
des murs de la ville. Commençans donc leur
Eglise en ce lieu, ils y trouuerent la precieuse

Vid. sup.
anno
850.

Ma. Sc.
Bernard.
Guido.
in thes.
F. Præd.
Burdig.

relique du Cranne de S. Denis l'Areopagite, qui auoit esté conseruée depuis le temps des Normans dans les ruines de ces bastimens , anciens comme nous auons di&.

Vide
Sup. ann.
850.

Revol-
te.

Délors que S. Louys fut appellé à la couronne, & la Regence fut donnée à sa mere ; plusieurs seigneurs mescontens couuoient dans le cœur la rebellion , specialement le Comte de la Marche & Angoumois, qui poussé par la superbe de sa femme accreut ce malheur , apres le mariage d'Alphonse frere de S. Louys avec la fille de Raymond dernier Comte de Tholoze. Pour lors le Roy erigea le Comté de Poictou en Duché , & le donna à son frere , ce qui mit le fumet dans ces deux esprits tous disposez à la rebellion. Ils appellerent en Guyenne Henry Roy d'Angleterre avec vne puissante armée nauale , qui traina apres soy le souleuement de tout le pays , dans lequel le Comte du Perigord Elie , comme aussi nostre Euesque furent enuolopez , tenant le party de l'Anglois , sans en demordre ny par la victoire que S. Louys emporta sur eux à Taillebourg, ny par la douceur ayât accordé trefues à ses ennemis: veuque l'année 1246. Pontius Seneschal du Perigord par vertu de la commission qu'il auoit du Roy, se presenta avec main forte au chasteau de Rolphius, qui estoit proche del'amphiteatre, sommant le Comte de rendre la place au Roy , & sur ce refus il somma l'Euesque de rendre aussi son chasteau Episcopal qui estoit proche , mais

Annal
Aquit.
p. 4. c. 1.

Joineille.

Nangis.

Paul.
Aemil.

1246

Sieges.

Ma. Sc.
domus
comm.

il n'y receut que du refus & iniures, voire des
tours en auant on bleffa son cheual; dequoy
irrité il fit dresser sur le champ les machines de
batterie contre le chasteau Episcopal, deffen-
dant de tirer contre l'Eglise Cathedrale qui
estoit contigüe. Le ne sçay l'issuë de ces sieges,
seulement trouue-ie que l'année suiuate fut ¹²⁴⁷
faict vn traicté de paix entre Elie Comte de Pe-
rigord, le Chapitre de S. Estienne, les cheua- ^{Paix.}
liers & bourgeois de la ville, & quelques habi-
tans du Puy S. Front: mais cela ne fut de longue
durée; car l'an 1250. vne estrange sedition ¹²⁵⁰
derechef s'allume entre les deux cõmunautez,
& pour l'estouffer en sa course, ils font vn com-
promis de croire le Sieur Euesque en ce qu'il
ordonneroit *sub pœna duodecim mille solidorum.*
Par sa sentence il condemna les habitans de <sup>Satisfac-
tion.</sup>
la cité d'aller en procession à l'Eglise des Freres
Prescheurs tous en chemise, & que là à ge-
noux ils demanderoient pardon à ceux de la vil-
le, veu qu'ils les auoient notablement offencez.

ARCHM-
BAVD. 2.
Comte du
Perigord.

Belloy
l'est. de la
mes. darm

Ma. Sc.
D. C.
titul.
et ne nos.

L'an 1258. nous apprend qu'Archambaud ¹²⁵⁸
second du nom estoit nostre Comte; il eut ^{Comté.}
pour femme Marie fille de Raymond quatrief-
me du nom Comte de Tholozé, à laquelle
Alphonse Duc de Poitiers, & successeur de la
Comté de Tholozé, donna en dot la terre de ¹²⁵⁹
Labardat. Et l'année suiuate 1259. nous pre-
sente vne notable vnion entre les deux commu-
nautez si souuent diuisées; elle fut traictée à la
promotion de nostre Euesque, & ce en suite

de l'accord general que fit le Roy S. Louys avec le Roy d'Angleterre , lequel il auoit attiré en France , avec ses femme & enfans , & les principaux de son Royaume : & pour satisfaire à quelque scrupule de sa conscience, neantmoins contre l'opinion de son cōseil, il luy donna à hommage vne partie de l'Aquitaine , qu'il appella Guyenne , prenant l'ethimologie des Ducs *Guilmes*. L'estenduë de ce Duché comprenoit seulement trois Seneschaussées , Bourdeaux , Bazas , les Landes , ou Bayonne , avec Xaintonge , Perigord , Agenois & Lymosin. Auparauant cét accord , qui est plustost vn don fait gratuitement à l'estranger , le Roy auoit enuoyé Thomas de Monthalairdon cheualier, maistre de ses arbalestiers vers le Comte de Perigord pour le sommer derechef en presence de l'Éuesque de remettre son chasteau à l'obeysance du Roy avec Geoffroy du Pont qu'il y tenoit prisonnier. Le Comte demanda vn iour pour y deliberer , mais ne pouuant gagner la volonté des soldats qui tenoient la place , volontairement il se rendit prisonnier sous esperance de fléchir les rebelles qui tenoient la maison. Le tiltre qui testifie ce narré est seellé du cachet Episcopal , & commence par son nom *Petrus*.

Math.
Parif.Paul.
æmil.Ma. Sc.
do. côm.*Donation à l'Anglois.**Sommation**Paix.*

Enfin la paix entre les souuerains fit que tout le pays jouyt d'vne grande tranquillité , dans laquelle nostre Pasteur s'estudia aux actions de pieté , specialement d'auancer la fabrique du

Bern.
Guido.
Ma. Sc.

Conuent des Freres Prescheurs , pour laquelle il donna bonne somme d'argent, *unde non immerito*, dict le manuscrit, *D. Episcopus fuit conuentus fratrum Prædicatorum verè pater & patronus.*

Fund.
Couu.
F. Præd.
Brager.

Et augmentant de plus en plus en affection l'année 1260. il ordonne l'establissement d'un Conuent de cét Ordre dans la ville de Bragerac. Il fut secondé de Marguerite de Turene, femme de sire Renaud de Pons seigneur de la ville, & leur donna cinquante liures de rente annuelle pour vn commencement. Elias Bruneti bourgeois donna par pieuse liberalité le fons & place où le Conuent fut basti sous la premiere direction de Frere Bernard de Porcheres. Deux ans apres F. Guillelmus de S. Asterio, cousin de l'Euesque, fut le premier Prieur de ce nouveau Conuent composé de douze Religieux.

1260

Fon-
dation.

Ma. Sc.
Guid.

Mais parmy toutes ces saintes occupations nostre Euesque aspire par vn saint eslans au repos spirituel, les grandeurs luy sont à contre-cœur, la perfection religieuse l'attire puissamment à la retraicte; desia il sollicite les Papes Gregoire neufiesme, Innocent quatriesme, Alexandre quatriesme, à ce qu'ils receussent la cession de son Euesché, & luy accordassent la liberté de la retraicte dans l'Ordre de S. Dominique. Ainsi l'an 1266. il fut demeurer au Conuent des Freres Prescheurs à Lymoges attendant la grace, qui luy estât accordée par le Pape Clement quatriesme, il print l'habit de cét Ordre, auquel il vesquit saintement durant

Desir
de Re-
ligion.

1266

huiet

huiſt ans quatre mois & demy, où il mourut le huitiefme juillet l'an 1275. fut enſeuely au milieu du cheur de leur Eglife, ou nous voyons à coſté gauche vn tableau poſé comme pour epitaphe, qui contient l'epitome de ſa vie en

Epita-
phe.

Inſcript.
tabellæ.

ces mots, F. PETRVS DE S. ASTERIO EPISCO-
PVS PETRACHORICENSIS, *ſumma ſcientia & elo-
quentia præditus, magnus ac ſolemnis vir, utique bo-
nus ac deuotus: filius DOMINI DE INSVLA propè
PETRACHORAS, venit ad hunc Conuentum PRÆDI-
CATORVM LEMOVICENSIVM prima die Martij
1266. Et in habitu Episcopali manſit ibidem per
annum, tandem magna cum difficultate præcibus im-
portunis ceſſionem ſui Episcopatus obtinuit à Domino
CLEMENTE QVARTO, dignitate EPISCOPALI in
omnibus & per omnia reſeruata, quam ceſſionem
non potuerat obtinere à tribus ſummis Pontificibus
præſatis Clementi, ſcilicet GREGORIO NONO,
INNOCENTIO QVARTO, ET ALEXANDRO QVAR-
TO, poſt paucos dies à dicta ceſſione obtenta, habi-
tum ordinis reuerenter accepit & honorabiliter in eo
Deo & ordini militauit annis octo, menſibus quatuor,
cum dimidio: fecit multa & infinita bona Conuentui
tam in ornamentis Eccleſiæ quam in libris & edificijs,
fecitque edificare domum DE BALALEV. Obijt autem
pridiè IDVS IVLII, ANNO DOMINI 1275. ET
EST SEPVLTVS IN ECCLESIA HVIVS CONVEN-
TVS IN MEDIO CHORI. ANIMA EIVS REQVIES-
CAT IN PACE.*

Il ne faut enſeuely la memoire d'une action tres-saincte, qui comme vne belle perle enri-

Chrono.
insulæ
Lerinen-
sis.

chit sa thiare l'an 1261. auquel temps sous les
doubtes & coniectures touchant le lieu où re-
posoit le corps du glorieux Apostre S. Front,
plusieurs assurez qu'il estoit perdu dans la furie
des Normans es siecles passez : d'autre part
ceux de l'Abbaye de S. Pons en Prouence assu-
rans, comme ils disent encore, que ce corps
sainct estoit chez eux: mais aussi Dieu mesmes
auoit baillé à quelques saints personnages cer-
taines reuelations & visions que ce thresor nous
restitoit encor dans son sepulchre. Pour vider
ces differens l'Euesque de S. Astier assembla son
Clergé avec les principaux bourgeois pour fai-
re l'ouerture du sepulchre du saint, dans le-
quel estans descendus, ils trouuent vn cercueil
de bois, qui renfermoit vn coffre de plomb, à
l'ouerture duquel ils virent les ossemens du
glorieux saint, ensemble deux lames, l'une de
plomb, & l'autre de cuiure, dequoy il fit osten-
sion au peuple le lendemain dans son Sermon,
ordonnant que la veille des Apostres S. Jacques
& S. Philippe on celebrat anniuersairement
cette translation avec Indulgence de 40. iours.
Le procez verbal merite d'estre inseré en ce
lieu.

Inuen-
tion du
corps
sainct

Rescrip-
tum Pe-
tri Epif-
copi Pet.
anno
1261.

*Petrus Dei gratia Petrachoricensis Episcopus viris Procès
venerabilibus & discretis Abbatibus, Prioribus, verbal.
Ecclesiarum Rectoribus, Clero ac populo vniuerso
Petrachoricensis Diœcesis ad quos presentes littera
peruenerint, salutem in Domino Iesu Christo. Cum
de corpore beatissimi Frontonis primi Pontificis Pe-*

trachoricensis longis retrò temporibus fuisset à pluribus dubitatum, utrum in Ecclesia sua esset in sepulchro quod tumba S. Frontonis vulgariter appellatur, quibusdam ex ignorantia, alijs ex malitia dicentibus ipsum à Normannis fuisse ablatum. Nos & Capitulum & burgenses podij Sancti Frontonis volentes de hoc habere certitudinem pleniorum, auditis primis & plenius intellectis quorundam proborum virorum revelationibus seu visionibus ostensis à Domino ad honorem Sancti, de huiusmodi veritate: pridie Kalendas Maij denotè prædictum sepulchrum intrantes, assistentibus nobis infra sepulchrum multis fratribus minoribus & Prædicatoribus, & multis Canonicis Sancti Frontonis, & duobus Burgensibus; exterius autem circa sepulchrum existentibus & assistentibus alijs multis Canonicis, Presbiteris, & Clericis, & Consulibus villa prædictæ, & alijs multis Burgensibus, cum magnis luminaribus cereis; aperuimus cum magno labore tumulum lapideum, in quo per famam publicam & alias coniecturas dictum sacratissimum corpus requiescere firmiter credebamus & inuenientes in prædicto tumulo magnam capsam ligneam fortem & bene ferratam ipsam aperuimus, reperientes in ea magnam aliam capsam plumbeam, in qua inuenimus sicut sperabamus sanctissima ossa corporis integra, & per Dei gratiam incorrupta, & magna frustra capitis solida atque firma; & antequam de prædictis reliquijs aliquid tangeremus ambas capsas cum omnibus contentis in eis de prædicto tumulo extraximus, & ante oculos omnium prædictorum, & plurimum aliorum de prædicta capsâ plumbea, cum

ingenti gaudio & deuotione circumstantium, extraximus ossa singula, & vniuersa reposuimus in quodam pulcherrimo nouo instrumento ligneo, interius panno cerico inuoluto: quibus per actis & magnis laudibus & gratiarū actionib⁹ Domino persolutis, prædictis omnib⁹ videntibus, dictas reliquias reposuimus in sepulchro & tumulo de quibus extraxeramus, easdem seruandas ibidem quousque in capsâ nobili reponantur, quod erit in breui Deo concedente. Post istam autem translationem hora tertia de concilio cleri & populi, festum translationis incoauimus ad honorem Domini Iesu Christi, de beato Frontone missarum solemnia solemniter celebrantes innumerabili populo qui ad Ecclesiam istam confluxerat; finito sermone omnia supradicta fideliter exponendo, ostendentes eidem populo laminam plumbeam in qua litteræ huiusmodi erant scriptæ, HIC IACET CORPVS BEATI FRONTONIS IESV CHRISTI DISCIPVLI, ET BEATI PETRI IN BAPTISMATE DILECTI FILII. Itē ostēdimus eidem populo aliam laminam cupream, vel aream, litteras huiusmodi continentem. HIC IACET CORPVS BEATISSIMI FRONTONIS IESV CHRISTI DISCIPVLI, ET BEATI PETRI APOSTOLI IN BAPTISMATE FILII, EX LICAONIA REGIONE ORTI, DE TRIBV IYDA, EX SIMONE ET FRONTONIA. OBIIT OCTAVO KALENDAS NOVEMBRIS ANNO QVADRAGESIMO SECVNDO POST PASSIONEM DOMINI IESV. Ista due laminæ inuenta fuerunt à nobis in capsâ plumbea cum sanctissimo corpore supradicto, & quasdam alias litteras inuenimus in ipsa capsâ plumbea inscriptas, multos

Vid. infra anno
1463.
sub Elia
Bourd.
epif.

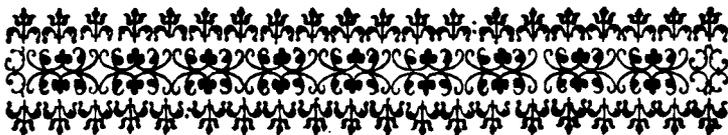
Inscript.

Vid. anno infra
ad capit.
1. Sanct.
Fronton.

versus ad laudem prædicti sancti compositos continentes. Cum igitur totus clerus & populus dictæ diœcesis Petrachoricensis de tanto patrono, qui fidem Catholicam primus in istis partibus predicavit, & populum ad Christum conuertit gaudere debeat in immensum, vniuersitatem vestram attente requirimus & rogamus, vobis in virtute sanctæ obedientiæ firmiter iniungentes, quatenus festum prædictæ translationis in vigilia Philippi & Iacobi ad honorem Dei, & beatissimi Frontonis perpetuis temporibus solemniter celebretis, nos enim omnibus prædictum festum piè & cum deuotione celebrantibus quadraginta dies de iniunctis sibi pœnitentijs misericorditer relaxamus, datum sexto nonas Maij anno Domini 1261. (nn)

Contra
Abbatem
Solemniam
centem
in conci
lio Lemo
anno

1034.



H E L I A S

PALETISIS Euesque.

HENRY IV. Roy d'Angleterre
& Duc d'Aquitaine.

L'an
de
Iesus
Christ.
1269



Voya-
ge d'on
tre mer

PENDANT le cœur du grand & toujours saint Louys demeroit transpercé du regret sur l'infortune du premier voyage d'outremer sans auoir peu suffisamment secourir les Chrestiens Leuantins. Il assembla à Paris les principaux de

Toinville.
c. 62.

G. nâgis.

Paul.
Aemil.

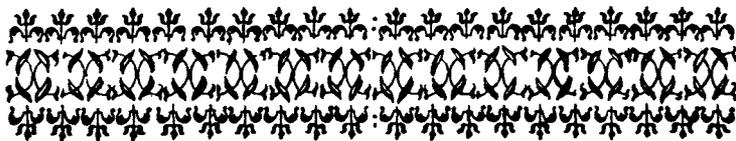
son Royaume, se croize derechef avec ses trois enfans, se met au voyage, passe en Perigord pour aller s'embarquer à Aygues-mortes: estât à Sourzat il fit bastir l'Eglise de la Parroisse qui s'appella à raison de ce *la Bastille de S. Louys*. De là il fut à Cadoin pour rendre ses vœux au S. Suaire, & honorer ceste Abbaye par ses liberalitez. Le coniecture qu'en ce voyage il adoucit les cœurs de ceste prouince, qui par le passé auoit tenu le party de l'Anglois contre luy; si est-ce pourtant qu'après sa mort ceux du Perigord se souuenans des maux passez soufferts par ses Officiers, refusoient de le recognoistre pour saint.

Chenu.
Gall.
Christ.

Côsecra-
tio altaris
c. min.

Alors Elies Paletisis estoit nostre Euesque, & ie trouue que ceste mesme année 1269. le dernier de Septembre il consacra le grand Autel du Conuent des Freres Mineurs de ceste ville, *In honorem Sancti Frontonis Apostoli B. Laurentij. B. Francisci, & B. Agnetis Virginis*. I'ay veu aussi dans le liure des hommages de l'Euesché vne transaction qu'il fit avec l'Abbé & Religieux de Sarlac, pour le Prioré de Saint Leon qui luy fut assigné pour rachepter quelque rente qu'ils luy deuoient: passons à plus amples memoires.

*Dedi-
cace.*



RAYMUNDVS

DAVBEROCHE *Euesque.*

EDOVARD. *Roy d'Angl. & Duc d'Aquit*

L'an
de
Iesus
Christ.
1283



DOVARD premier du nom, successeur de son pere pour la Couronne d'Angleterre & Duché de Guyenne estoit souuent troublé par les Seigneurs ses

Nangis.

Arbi-
trage.

vassaux en la possession de ce qui n'agueres auoit esté baillé à son pere. L'an 1283. Raymond de la maison d'Auberoche tenoit ce siege Episcopal. Je trouue dans le thresor de la generalité de Guyenne, que ceste mesme année le Sieur de Bonnes obeyt au iugement de cét Euesque, en rendant son hommage au Roy d'Angleterre pour la Seigneurie de Lymeuil, & chasteau & ville de Saint-Drieux: le tiltre est cacheté du sceau Episcopal, portant d'un costé vn Euesque graué, & *Raymundus* autour, de l'autre l'effigie de S. Estienne: surquoy ie prens occasion de faire deux remarques pour les escritures publiques & priuées: la premiere est, que presque dans tous les tiltres dece temps il n'y auoit de signature; ains seulement diuers sceaux ou

Ma. Sc.
generali.
Aquit. an-
no 1283

Cache-
tes

Bern.
Epistr.
330.

Et ep.
339.

Vid. Paf-
quier en
ses rech.
lib.4.611

Ma. Sc.
domus
comm.

Du tillet
recueil
des trai-
tés des
Franc.
avec les
Anglo.

cachets pendus à des rubans ou lassets. Ceste pratique s'observe dans S. Bernard en l'Epistre 330. *Syillum non erat ad manum, sed qui leget agnoscer stilum quia ipse dictavi.* Il repete le mesme en l'Epistre 339. ce qui est commandé par l'ordonnance de Philippe le long de l'an 1319. & encor auiourd'huy est pratiqué dans l'Allemagne & Suede. Secondement il estoit assez ordinaire à la pieté de ce siecle de deferer la decision des affaires temporels aux Ecclesiastiques: comme l'an 1286. Archambaud Comte de Perigord, ayāt different avec les Magistrats de la nouvelle ville de Perigueux sur leurs juridictions, nomment avec plain pouuoir decisif le Pere Prieur des Iacobins, & Estienne de Iuuenals, avec puissance d'augmanter ou diminuer aux articles de la transaction pendant deux ans, laquelle ils ratifierent, & Philippe le Bel l'approuua par ses lettres l'an 1293.

1286

Acord

Dés la premiere année du regne de ce Roy en Aoust 1286 fut fait accort entre luy & ledit Roy Edouard, par lequel fut conuenu que tout ce qui estoit des pays de Lymosin, Perigord, Quercy, seroit pour le regard du Roy Philippe audit Edouard, specialemēt Brantofme en Perigord, excepté les acquets faitz par les Roys de France depuis la paix de l'an 1259.

L'Abbaye de Ligueulx auoit esté honorée de la precieuse Relique d'un bras de S. Symeon apporté de Constantinople: & d'autant qu'il ne falloit pas que ceste seule prouince jouyst de ce

1287

Reli-
ques.

de ce

de ce bras celuy qui de ses doigts soustient l'vniuers , l'Abbesse nommée Eyna print des lettres de l'Euesque , expedées & scellées, *Ostauo Kalendas Martias anno 1287.* rendant tesmoignage à l'Archeuesque de Bourdeaux, & à l'Euesque de Xaintes de la verité de ceste Relique, conformement à ce que son predecesseur en auoit escrit , recōmandant ceux qui l'apporteroient aux liberalitez des fideles. Dubouchet escrit que Charlemagne apporta de Ierusalem & de Constantinople entr'autres Reliques, vn Suaire de Iesus-Christ, la chemise de la Vierge, & vn bras de Saint Simeon , neantmoins ce voyage est impugné par les plus doctes. En suite nous trouuōs enuiron l'an 1191. que Louys fils vnique du Roys Philippe II. estant à Paris, attaint mortellement de la dysenterie, on luy apporta en procession vn clou du crucifiement de Iesus Christ, la Sainte espine, & vn bras de Saint Simeon, lequel on appliqua sur le ventre du Dauphin, & soudainemēt il reprit sa vigueur & sa vie; ie ne scay si ce fut le mesme bras gauche qui est auourd'huy honoré à Ligueulx.

Lit. Reymond.
episc. probrach. S.
Sim. anno 1287

Dubouc.
p. 2. anno 815.

Paulus
æmil. in
Phil. 2.

Io. Meyer

Miracle

1291 En suite de ce temps nous trouuons la fondatiō du Monastere de S. Pardoux la Riuiere faite par marguerite fille du Duc de Bourgongne pour les Religieuses de Saint Dominique. Gerard de Malmont, Abbé de Brantolme, tres-honorable Ecclesiastique, auoit esté nommé executeur testamentaire par ladite Dame; ce pourquoy il transigea avec le Prieur du Con-

Funda.
Conuent
Sanct.
Pardulp.

uent de Perigueux , se réservant quelques biens de la defuncte , & assignant pour la fondation & dotation du Monastere des filles plusieurs grâds reuenus ; or pour affermir le repos de ces seruanes de Dieu , ledit de Malmont supplia le Roy Philippe le Bel qui estoit à Melun , de mettre ceste maison religieuse sous sa protection, & ratifier la transaction qu'il auoit faicte avec ledit Superieur de l'Ordre. Ce qu'il luy accorda par les patentes qui commencent. *Philippus*, con-
 cluant en ceste façon , *Nos autem ipsius Magistri Gerardi deuotis supplicationibus pro salute animæ nostræ, & progenitorum nostrorū piè condescendimus , in hac parte volentes & concedentes quod Priorissa , & conuentus prædicti loci pacifice gaudeat assignatione . concessione, & donatione prædictis, & præfatum Monasterium cum omnibus prædictis sibi assignatis acquisitis seu etiam acquirendis sub nostra tuitione suscepimus & ea recepimus in nostra custodia, & gardia speciali, & ut liceat famulantibus Domino in dicto Monasterio sub nostra & successorum nostrorum Regum Francorum Gardia & custodia in pace & tranquillitate viuere , & pro salute nostra & stabilitate regni nostri liberius contemplationi & orationibus vacare , prædictum Monasterium cum omnibus sibi concessis, assignatis, & datis de prædictis, gardia & custodia speciali per hoc nostrum regale priuilegium ad robur præmissorum , & ad æternam rei memoriam communimus , saluo in alijs iure nostro, & iure quolibet alieno , &c. Actum apud Melendunum , anno Domini millesimo ducentesimo nona-*

Litt. Philip.
 Reg.
 Gal. ann.
 1291.

Fon-
 dation.

Con-
 firmé.

gesimo primo, mense February.

1292 L'année apres Raymond estoit encore no-
stre Euesque, suiuant les tiltres de Chancelade,
Bar- il estoit surnommé Bardus, si ie ne me trompe:
dus. car dans l'asieusement du Sieur de Cugniac
de Biron fait à Gerard de Fumel l'an 1285. il Ma. Sc.
est dict *Regnante Domino Edouardo illustri Rege,*
& *Bardo Episc. Petrachoricensi*, où nous remar-
querons en passant la saincte coustume prati-
quée durant plus de cinq ou six cens ans, de
marquer dans les actes publics le nom de l'E-
uesque, & de les cacheter du seel Episcopal, &
du Chapitre Cathedral, qui estoit gardé par le Nangis.
Capischol ou maistre-schole de l'Eglise. Paul.

L'Anglois trop impatient d'auoir n'agueres
rendu l'hommage pour le Duché de Guyenne Aemil.
au Roy Philippe, dresse ceste année vne armée Ann. de
Plain- naualle pour surprendre la Rochelle qui appar- Franc.
tes. tenoit aux François, lesquels d'autre-part estâs
Dubou- opprimez sous la domination de cét estranger chet pa.4
c. 2.
1293 se reclament au Roy de France. Le Perigord Delest.
fut des premieres prouinces à se plaindre. Sur- recher.
quoy nostre Roy enuoya sommer Edouard de des Gaul.
luy enuoyer à Perigucux ceux qui luy auoient
Dutill.
voulu surprendre la Rochelle; en suite le fait traict.
adiourner à cōparoistre en personne à la Cour entr. les
des Pairs par deux Cheualiers & le Seneschal Franc. &
du Perigord & Quercy Iean Darrablay. Sur son Angl.
deffaut & contumace la Guyenne est faisie par
le Conestable de Nefle, lequel venant à Bour-
deaux est receu presque de tout le pays, & le

Roy Philippe le Bel en recognoissance de la particuliere fidelité du Perigord, voulut que le Puy Sainct Front fut entouré de murailles pour estre la ville capitale de ceste prouince, leur Ma. Sc. do. com. baillant les tailles d'icelle, qui mōtoient douze mille liures par an, pour commencer & continuer ceste fabrique. Il approuua aussi par les patentés de ceste mesme année la transaction que le Comte Archambaud auoit faict avec les habitans pour les limites & bornes de leur jurisdiction. *Ville bastie.* (pp)



A V D O I N U S *Euesque.*

PHILIPPE. *Roy de France & Duc d'Aquitaine.*

ELIE 5.
Com. du
Perigord.



Ex Beloy
en l'estat
de la
maison
d'Arma-
gnac.

NOUS rencontrons Audoin pour L'an de Iesus Christ. 1294
nostre Euesque dès l'an 1294. & l'an 1300. & trouuons que pour la police & bon reglement de son Chapitre Cathedral, il fit plusieurs bonnes ordonnances & statuts capitulaires. Pour lors Elie Talairand cinquiésme Comté.
du nom, fils d'Archambaud second, & de Marié de Tholoze, estoit nostre Comte; il fut marié en premieres nopces à Philippe Vicomtesse d'Auular & de Loumagne, de laquelle prouint

*Reli-
gieuse.*

Marqueze de Perigord , laquelle desdaignant les grandeurs de sa naissance en parangon des thresors de la pauureté religieuse , se cloistra par vne sainte resolution dans le Conuent des filles de Sainte Claire à Perigueux , où elle fit donation de tous ses biens à son Ordre : mais le Roy cassa ceste donation , & voulut que ces grands biens fussent dōnez au Comte son pere, qui en secondes nopces espousa Brunezinde, fille de Rogier Bernard Comte de Foix, duquel mariage sortirent les trois lumieres de ceste prouince, Archambaud , le Cardinal Thaleyrand, & Rogier Bernard. Le gouvernement du Comte Elie fut assez paisible , mesmes l'an 1302. il ratifia la transaction que son pere Archambaud auoit faicte avec les habitans de la ville.

Ma. Sc.
de com.

1302

*Fōda-
tions.*

Son fils Archambaud troisieme du nom fut marié à Jeanne de Pons , & demeura peu de temps Comte de ceste prouince: neantmoins dans ce temps il tesmoigna sa pieté en la fondation de la Chartreuse de Vauclaire en Perigord, & apres auoir bonnement posé la premiere pierre dece bastiment il deceda : mais son frere le Cardinal Euesque d'Albe, homme incomparable en pieté , continua munifiquement le dessein de son frere ; comme aussi il se rendit signalé par la fondation du College de Perigord à Tholoze : sa memoire est encore plus celebre dās tout l'Ordre des Peres Chartreux, lesquels ordonnerent dans leur Chapitre gene-

AR-
CHAM-
BAVD
3. Com.
du Per.

Fund.
Carthuf.
vallis
Clara.

ral qu'à perpetuité dans toutes les Chartreuses de la Chrestienté on diroit tous les ans apres son decez vn trigennaire de Messes pour son ame : l'vn des motifs de ceste ordonnancé fut parce que *ipse domum, seu Monasterium Vallis Clarae nostri ordinis inchoatum, per inclita recordationis principem Archimbandum Comitem Petrachorensem germanum suum praclarissimum, quasi in primo lapide pramatura morte, sed tamen deuota & Deo grata sublatum erexit, muniuit, magnificeque dotauit, & nihilominus quasi desuper abundanti pro supplemento aliquorum edificiorum restantium, duodecim millia storenorum in manibus ordinis nouissime numerauit, & ut tenemus haud dubie maturius magnificentiusque consummasset nisi guerra qua ibidem perseuerauerunt inter Reges Francia & Anglica viginti quinque annis & amplius obstitissent.* Remarquons icy comme le trouble de l'estat temporel mettoit en desarroy l'Eglise de ceste prouince: ce qui m'obligera d'arrester quelque peu dans la suite.

Tricennaire.

Cócessio
Triennarij Card.
Petroch.
Taley-
rando.

ROGIER
BER-
NARD
Com. du
Perig.
Belloy
ibid.
AR-
CHAM
BAVD.
4. Com.
du Per.
Vita
summ.
Pont.

Roger Bernard troisieme fils de Elie Taleyrand succeda à son frere, il fut mary de Heleonor, fille de Bouchard Comte de Vandosme dés l'an 1308. iusques à l'an 1323. duquel mariage prouint Archambaud quatrieme Comte du nom.

Comté

L'an 1305. nous mena en ceste prouince le Sainct Pere Clement cinquiesme au retour de son sacre faict à Lyon pour reuoir son pays originaire de l'Aquitaine; il passe de Lymoges

1305

à Perigueux; de là vient à Bourdeaux où il auoit esté Archeuesque l'année auparauât : peu apres il deposa Gautier Euesque de Poictiers, & le remit dans son Cloistre des Freres Mineurs : la cause estoit arriüée l'année auparauant, lors que le Pape estât Archeuesque visitoit les Eglises de Poictou, il interuint de grands debats entre ces deux Prelats, à raison de leurs juridictions. Papius Masso remarque que ceste année-là 1304. vn Concile de ses Euesques suffragans auoient esté conuoqué par cét Archeuesque au bourg de Rouffignac en Poictou, si que l'année suiüante, ayant l'authorité en main, il deposa son andagoniste. Ce qui ne fut approuué du Ciel; cōme le Pape recogneut apres la mort du S. Religieux, suiüât le rapport de S. Anthonin. Peu de temps apres l'Euesque de Cahors Raymond Pauchelly fit avec plus de liberté cession de son Euesché, n'ayant peu supporter les oppressions contre les immunitéz Ecclesiastiques : toutesfois il se vist contraint de demander au Pape quelque charité pour son entretien, desirant finir ses iours en repos sans aucune charge Ecclesiastique. Le Saint Pere sur sa supplique, & du Cardinal son successeur à l'Euesché, expedia vn Bref aux Archidiaques de Perigueux, Lymoges & Sarlac, specialement à l'Archiprestre de Saint Meard, à ce qu'ils donnassent à Raymond du bien d'Eglise iufques au reuenu de trois cens francs, de peur qu'an preiudice de la dignité Episcopale il ne fut à

Genebr.
anno
1305

Cōcile.

Papir.
Mass.
Nor.
Episc.

Conc.
Pictau.

Ann.
Aquit.
4. p. c. 2.

De-
mission

Anthon.
3. p. tit.
24. c. 10.

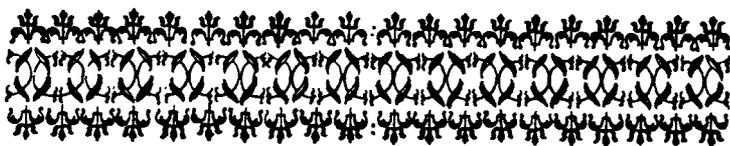
1312

De cruce
act. ep
Cadur-
cens.

Breue
Clem. 5.

raison de son zele reduit aux angoisses d'une amere
pauvreté & honteuse mendicité. Commence Cle-
mens Episcopus servus servorum Dei dilectis filijs Le-
mouicensi Sarlatensi Petrochoricensi Archidiaconis
& Sancti Medardi Petrachoricensis diocesis Archi-
presbitero Ecclesiarum salutem & Apostolicam be-
nedictionem, &c. Le nom & la pratique des pen-
sions estoit pour lors incogneuë.

(99)



RAYMUNDVS *Euesque.*

EDOUARD. II. *Roy d'Angleterre,*
& *Duc d'Aquitaine.*

Polido-
rus.
Du tillet

DOUARD premier du nom, *L'an*
Roy d'Angleterre estoit mort *de*
dés l'an 1306. laissant le Royau- *Iesus*
me à son fils Edouard second *Christ.*
sans qu'il jouyt du Duché de *1306.*
Guyenne iusques à l'an 1308. lors Philippe le *Duché*
luy rendit moyennant hommage, & ce à raison *1308*
du mariage qu'il luy accorda avec Izabelle fille
de France.

Geneb:
hoc anno

Iean vingt & deux natif de Cahors fut Pape *1316*
l'an 1316. & d'autant que dans peu nostre Eues-
ché changera de face, ie veux dresser vn tableau
racourcy des lineamens qu'il auoit conserué
durant

*Etat
du dio-
ceze.*

durant plusieurs siecles, disant comme aupara-
uant les demembremens. Il y auoit dans le dio-
ceze de Perigord sept Archidiaconez. Le pre-
mier & grand Archidiacre auoit sous soy cinq
Archiprestres, à sçauoir de la Quinte, de
Tyuiers, d'Issidueil, de Champagnac & d'A-
ualeuil. Le second Archidiacre en auoit trois,
celuy de Neuuic, de Vilades & de Velines. Le
troisiesme Archidiacre en auoit trois, Perdu-
rix, Vieux Marueil & Piliac. Le quatriesme
auoit deux Archiprestres, Sarlac & Castelnau.
Le cinquiesme en auoit deux, Limeuil & Beau-
regard. Le sixiesme en auoit trois, Montreuil,
Galiardon & Caprasium. Le septiesme Archi-
diacre auoit trois Archiprestres, Villebois, de
Gouts & de Ladouble: mais il fallut sur ce
corps mettre deux testes. Le Pape Iean 22. or-
donna vn nouveau Euesché dans le Perigord,
luy donnant ce qui est de ceste prouince au delà
des riuieres de la Vezere & Dordogne, depuis
l'Arche iusques au Fleix, sous tiltre d'Euesque
de Sarlac. La mesme multiplication fut faicte
par luy dans plusieurs lieux de l'Aquitaine,
l'Euesché de Tholoze estant erigé en Arche-
uesché avec six nouveaux Euesques suffragans,
Mirepois, Montauban, Lauau, Rieux, Lombés,
& Sainct Papoul. Dans l'Archeuesché de Nar-
bonne il multiplia deux Euesques à l'Abbaye
d'Alet, & à Sainct Pons de Thoumieres: Castres
fut mis en deux. Il demembra aussi Alby; Agen
eut de nouveau l'Euesché de Condom, Lymo-

*Ma. Sc.
cap.*

*Divi-
sion.*

*Chron.
Eccel S.
Pauli
Narbon.*

*Extrau.
Ioannis
Papæ 22*

*Nou-
veaux
Eues-
chéz*

ges donna Tulle, Clairmont a de surcroy S. Flour, & Rodez cut Vabres, Poictiers receut deux nouveaux Eueschez, Maliezé & Luffon. Tout ce remuement & multiplication sembla rude & fascheux à plusieurs, veu mesme l'ordonnance du Pape Anaclet, *Episcopi in castellis aut modicis ciuitatibus ne constituentur, sed presbiteri per castella & modicas ciuitates & villas ab Episcopis ordinentur singuli tantum per singulos titulos suos, &c.* Nonobstant ce, dans l'Abbaye de Sarlac fur estably vn Euesché, duquel Raymundus de Roca fut le premier l'an 1317. I'ay rencontré dans vn vieux manuscript ses successeurs, cōme aussi le nom des Abbés ses predecesseurs, Raymundus de Felendou commençant l'an 1160. iusques au dernier Abbé Arnaldus de monte Elemardo; & d'autant que ceste chaire Episcopale & ses Prelats doiuet se recognoistre estre sortis de nostre matrice; voicy leurs noms qui sont aussi rapportez dans le *Gallia Christiana*. Le second Euesque de Sarlac fut Bertrandus Berengarius. 3. Arnaldus Ramiard. 4. Guillelmus de Sendricus. 5. Petrus Berengarius. 6. Petrus de Mirolac. 7. Petrus Iterius. 8. Elias de Saligniac. 9. Asterius de Sancta Columba. 10. Ioannes de Roussillon. 11. Giraldus de Paleirac. 12. Raymundus de Bretenous. 13. Ioannes Amici. 14. Ioannes Arnaldi. 15. Bertrandus Lacropte. 16. Petrus Bonaldi. 17. Bertrandus de Rouffignac. 18. Pontius de Salinacco. 19. Carolus de Bonaualle. 20. Guido

Epist.
Anacl.
Pap.

Ma. Sc.

Chenu.
ex quo.
Gall.
Christ.

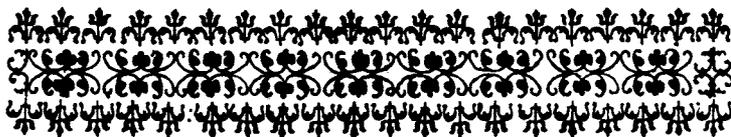
1317

Abbs

Euesques de Sarlac

de Idie de Ribeirac. 21. Arnaldus de Gontaud de Biron. 22. Franciscus de Bourgeul. 23. Ioannes de Rolliac 24. Iacobus de Larmendia. 25. Cardinalis Nicolaus de Gaddis. 26. Franciscus de Sancto Nectorio. 27. Franciscus de Saligniaco. 28. Ludouicus de Saligniaco. 29 Ludouicus de Saliniaco, qui aujourd'huy tient ce Siege Episcopal.

Au temps de ce demembrement Raymundus Ma. Sc. estoit Euesque de Perigueux, & suiuant le liure lib ho-
 1328 des hommages il occupoit le Siege depuis l'an mag.
 1314. iusques à l'an 1328. episc.
 (rr)



P E T R U S *Euesque.*

RAYMVNDVS *Euesque*

EDOUARD III. *Roy d'Angleterre,*
 & *Duc d'Aquitaine.*

*L'an
 de
 Iesus
 Christ.
 1328*



HARLES le Bel Roy de France Nangis.
 mourant sans enfans, appella à la Froissard.
 couronne Philippe de Valois, cōme i. Vol.
 son plus proche. Souuent il fut aux
 prises pour le Duché de Guyenne avec le fils Ann. de
 d'Edouard, qui estoit mort en prison la mesme Franc.
 année du decez du Roy de France. Ce nouveau
 Prince Edouard troisieme pretendant de grāds

Duché

droicts sur tout nostre Royaume, se fit apeller Roy de France, ce qui causa de grands souleuemens dans tout le pays, mesmes, ô malheur! Archambaud quatriesme du nom, fils de Roger *Comté* Bernard & de Heleonor, se rendant au party de l'Anglois, obligea le Roy Philippe de Valois de confisquer le Comté du Perigord l'an 1328. Ce ¹³²⁸ que depuis fut reuoqué, & le Comté rendu à Roger Bernard Chanoine de Paris, nepueu de Archambaud, duquel ie trouue plusieurs actes l'an 1331. & 34. specialement dans la generalité de Guyenne; nous voyons la transaction qu'il fait avec le Roy Philippe de Valois, pour l'eschange de Bragerac avec la Seigneurie de Monscuq l'an 1339.

ROGIER
BER-
NARD
*Com. du
Perig.*

Ma. Sc.
de la ge-
neral. de
Guien.

Ma. Sc.
domus
comm.

La reuolte du Comte auoit mis du desordre par toute ceste prouince, mesme nostre Eues- *Dis-
sion.* que nommé Pierre, est aux prises contre les Magistrats de la ville, se maintenant estre en droit & possession de garder les clefs de la porte de la ville ancienne, nommée Bourderie, pour son seruice de nuit & de iour: ce qui fut vne blurette qui dans quelques ans embrazera & demolira la maison Episcopale, quoy que pour lors d'un commun accord les clefs furent données à son Official & au Vicaire general, avec pouuoir de decider ce differend, lequel compromis fut violé par les Officiers de la ville qui firent mettre vne serrure à ceste porte; ce qui donna occasion à nostre Euesque de fulminer contr'eux par son Official la sentence d'excom-

1333 munication, de laquelle s'estans rendus appellans au Sain& Pere, le mal couua quelques ans, iusques à ce qu'il se presenta vn second affaire plus fascheux, qui porta le sieur Euesque à ietter vne seconde excommunication contre les officiers & les habitans. Le subiect fut que le Roy Philippe de Valois ayât dressé vne puissante armée par mer & par terre cõtre Edouard troisieme, & ses finances desia epuisees, pour auoir de l'argent, non seulement il mit à la presse les banquiers Italiens, signalez vzuriers dans son Royaume: mais encore il imposa sur son peuple des notables sommes, dont les officiers de la ville voulurent faire contribuer les Ecclesiastiques cõtre toute sorte de droicts & immunitiez. L'Euesque ayant donné son excommunication contr'eux; ils s'en plaignent au Roy, qui l'an 1333. enuoya commission au Seneschal de Perigord pour mettre le temporel de l'Euesché en la main du Roy, & retenir le bien iusques à ce que les Ecclesiastiques eussent payé: tant la necessité oblige souuent les grands d'enfraindre les loix les plus sacrées.

Froiss.
Du Till
1. vol.
in Phil.

Excõ-
muni-
cation.

Ma. Sc.

L'Euesque Raymond ne tient long temps l'Euesché. Ie trouue son nom & Episcopat l'an 1336 1336. parmy les tiltres de Chanselade. L'an 1339 1339. est marqué par vn acte tout pieux, c'est la premiere fondation de la maison-Dieu en la ville nouvelle, sous le tiltre de Sainte Marthe par le tres honorable & charitable Chanoine Brunet. Le tiltre de sa fondation est datté du

Vendredy apres la Feste Sainct Barthelemy, sous le Pape Boniface, disant comme le Chapitre Collegial de Sainct Front, composé de Iean Chalignac Chantre, Guillaume du Puy Rudel, Guillaume de Montardy, Girard de Armagnac, Pierre de Leiguié, Gerard de Montpreignac, Archambaud du Puy, Pierre Brunet, Maffre de Vigier, Iean de Chatillon, & Itier Boudin, Chanoines capitulairement assemblez, recognoissent qu'il y a vne Aumosnerie en tiltre d'office dans leur Chapitre, d'où dependent certains reuenus pour la nourriture iournaliere de cinq paaures, avec quelques autres charges annexées à cét office; & d'autant qu'il n'y auoit de maison pour retirer ces paaures & les aumosner, Pierre Brunet declare auoir faict esleuer vn Autel prés vne maison qu'il auoit acquis, en intention de la consacrer pour receuoir les paaures qu'il vouloit entretenir iournellement, iusques au nombre de treize dans la maison de Sainct Amans, & à cét effaict il baille plusieurs belles rentes & reuenus, qui s'agrandirent apres, tant par l'vniõ d'autres cinq Hospitaux du voisinage, qui fut faicte l'an 1552. comme aussi par les liberalitez des particuliers.

Fonda-
tion de
l'Hos-
pital.

fundatio
Zenochij
Petroch.

Ma. Sc.
dom.
comm.

V mās.

(37)



GVILLELMVS *Euesque.*

EDOUARD III. *Roy d'Angleterre*
& *Duc d'Aquitaine.*

L'an
de
Jesus
Christ.
1342



ANS peu de temps plusieurs & trop importuns changemens ne nous marquent rien de recommandable, fors que Guillelmus l'an 1342. & 1346. reçoit quel-

Liber
homm.
episc.

1346

ques hommages, comme Euesque de Perigueux. Rapelons en memoire le Cardinal du Perigord Taleyrand, qui voulut laisser dans sa ville vn memorial de ses bien faicts, fondant la Chapelle qui aujourd'huy est apellée de S. Anthoine; & pour le seruice d'icelle y establit douze Vicairies, comme porte la supplique faite au Pape Clemēt 6. qui demādoit à sa sainteté d'agreer ceste fondation, avec les statuts & bōs reglemens qu'il auoit dressez pour polisser les douze Chapellains, ce qui fut fait par Bulle expedice l'an 1347.

Fund.
12 capel.
S. Anth.

Bulla
Clem. 6.

1347

Nous voicy insensiblement engagez dans les funestes desordres de la guerre, qui troublerent l'Eglise de ceste prouince durant les vingt ans ja mentiōnez: car dès l'an 1344. Edouard troisieme est au princes contre le Roy de

Froiss. 1.
vol.

Paul.
Aemil.

guerres

Bell.
Forest.

France , enuoyant à Bourdeaux le Comte d'Herby avec vne puissante armée: d'autre-part le Comte de l'Isle Gouverneur de Guyenne pour s'opposer aux ennemis , rassemble à Bragerac l'eslite de la Noblesse du party du Roy pour s'opposer à l'estranger , qui dans peu les assiege , les bat en ruine ; le Comte Valantinois y est tué à l'assaut , le Comte de l'Isle blessé , les principaux des nostres saisis d'effroy abandonnent de nuit la ville ; ainsi les habitans se rendent le lendemain entre les mains de l'Anglois. Le siege d'Auberoche est encore plus funeste aux François : car dix mille furent surpris par mille ; plusieurs Seigneurs sont faits prisonniers, entre lesquels fut le Comte du Perigord. De là à quelque temps le vainqueur repasse dans ceste prouince , rauageant comme vn torrent debordé rout ce qui s'opposoit à sa furie. Toutesfois peu apres Philippe reconquit plusieurs places dans la Guyenne, & mourant l'an 1350. le Roy Iean luy succede. Ces malheurs grossirent par la perte de la bataille de Poitiers, les Anglois demeurés vainqueurs sur les François. Auparauant que ces deux gros nuages vinsent à s'entrechocquer par la bataille, le Sainct Pere Innocent 6. natif du Lymosin, enuoya en diligéce deux Cardinaux ses Legats, pour dissiper cét orage , & empescher que les armes du Roy de France & du Prince de Galles ne s'entrechoquassent, le Cardinal Taleyrand, l'vn des deux Nonces , porté d'vn zele particulier

*Infor-
mées.*

*Legats
Apo-
stoli-
ques.*

Vie des
Papes
Inn. 6.

Froiss.
c. 155.
& 160
t. 1.

1350

1356

lier

*Pour
appai-
ser.*

lier enuers son pays, se rendit en diligence aux deux armées, abouchant à diuerses reprises les deux generaux, avec des paroles qui pouuoient tout à faict dissiper la tempeste; puis que sur le poinct de donner le signal de la bataille il obtint surceance d'armes pour vn iour: voire desia le Prince des Galles luy auoit donné parole de se retirer, son honneur & celuy des siens demeurant sauue: mais l'impatience naturelle aux François, le desir de reparer la honte du passé, specialement le Cardinal du Perigord leur semblant suspect, d'autant qu'il auoit trois grands Seigneurs ses proches parens dans l'armée des Anglois, les fit totalement refoudre à liurer le lendemain la bataille à leurs ennemis, qui à la faueur de ceste surceance d'armes s'estans encore micux reuanchez, soustindrent l'affaut, & en suite se ruerent tres-funestement sur nos troupes: si que le Roy Iean demeura leur prisonnier ayant perdu la bataille. Le Cardinal de Perigord l'année apres ne perdit courage de poursuiure le traicté de paix à Bourdeaux, où le Roy auoit esté mené prisonnier: mais il est remis en Angleterre, où le Roy fut conduit prisonnier, iusques au traicté de Bretigny faict l'an 1359. par lequel il est dict specialement que le Poictou, l'Agenois, Perigord, Lymosin, Quercy & Angoumois seroient dōnez en souueraineté à l'Angleterre.

*Ba-
taille.*

1357

1359

traicté.

Ann.
Aquit.
4. p. c. 3.

Du Till.

Belle-
forest.

Chron.
Genéb.

Laçoit que ces lugubres defordres diuertissent grandement les sainctes intentions du Cardinal

Taleyran, si est-ce pourtant que de coup à coup il portoit son souuenir sur le bien spirituel de ceste prouince, dès l'an 1342. il obtint vne Bulle du Pape Clement 6. en faueur de l'Eglise Collegiale Sainct Front, par laquelle le Chanoine qui est en Hebdomade a puissance de recôcilier l'Eglise & le Cemetiere lors qu'ils sont pollus. Plusieurs autres sainctes actions de ce grand Prelat sont celebrées dans l'acte de la fondation du Trentenaire qui luy est accordé par les Peres Chartreux dont nous auons parlé cy-dessus, côme aussi nous voyons en plusieurs lieux ses armories, qui marquent le soing qu'il a eu des edifices Ecclesiastiques, tant dans l'Abbaye de Chancelade dont il estoit Abbé, comme en plusieurs autres endroicts.

Cardi-
nal
Ta-
leyrā.

Cōcessio
Trienna-
rij in bre-
uiario
Carthu-
siano-
rum.

Vita
Pontif.
Gallicè.

Ma. Sc.
Cancell.

IBAN
D'ARMA-
GNAC,
Com. du
Perigord.

Meyn. 3.
part. 1. 9.

Le Pape Innocent 6. estant à Auignon donna le chapeau de Cardinal à quelques Prelats de France: Pierre Iitier Euesque d'Acqs, originaire de ceste Prouince, fut fait Cardinal le 16. Septembre l'an 1361.

1361

Nous auons veu comme par le traicté de Bretigny nous demeurions subiects à l'Anglois: mais il estoit bien rude de flechir les volonteze de nos François. Ieanne fille du Comte Roger auoit demeuré heritiere de son pere, à raison dequoy elle porta à son mary Iean d'Armagnac secôd du nom le Comté du Perigord. Ils s'opposerent fortement avec plusieurs autres Seigneurs à ceste distraction l'an 1364. ce que fit aussi Archambaud estant remis en grace, & ses

Comté.

1364

enfans furent honorablement dans l'employ pour les François sans vouloir flechir à l'estran- ger: toutesfois l'instance priere de Charles cin- quiesme depuis peu Roy de France les porta à
 recognoistre l'Anglois pour le bien de la paix ,
 mesmes lors que le Prince des Galles fut secou-
 rir le Roy de Castille Pierre le cruel , le Comte
 Archambaud luy fit compagnie avec le Senes-
 chal du Perigord.

Froiss. t.
1.
dupl. t. 2.

1395
 Cõcile.
 2369
 foyage.
 Ad-
iourne-
ment

Papirius Masso remâque que l'année suiuan-
 te 1365. Elie Archeuesque de Bourdeaux assem-
 bla les Euesques ses suffragans dâs vn Concile
 pour remedier par la faueur de la paix aux de-
 sordres de l'Estat Ecclesiastique. Auiourd'huy
 nous ne trouuons les actes de ce Synode, le tout
 estant perdu dans les confusions qui se prepa-
 rent : car les playes à demy consolidées se r'ou-
 urirent dans peu , lors que le Duc voulut impo-
 ser sur toute la Guyenne le droict de foyage, le
 Comte de Perigord avec quelques autres Sei-
 gneurs forment leurs oppositions pardeuers le
 Roy Charles qui les receut à bras ouuerts , les
 mit soubz sa protection, tant cét appel estoit
 iuste, par l'adueu mesmes des Historiens An-
 glois, quia, dict Polidore Virgile, *nimis vestiga-
 lium exactionibus ab Anglis premebantur.* Le Roy
 Charles pour faire droict aux plaignans enuoya
 à Bourdeaux adiournemēt personnel au Prince
 de Galles pour comparoistre à la table de mar-
 bre, auquel il respondit, *qu'il comparoistroit de
 vray, le bassinet en teste, accompagné de soixante*

Papir.
Mass.
 Not.
Episc.
Gall.
 Conc.
Burd.
anno
1305.
 Annal.
Aquit.
 Chronic.
Burdigal.
 froiss. t. 1.
 Polyd.
lib. 19
Hist.
 Chronic.
Engol.
Corl.

Ma. Sc.

A R-
CHAM-
BAVD.
5. Com.
du Per.Chron.
Burdig.Litt.
Edouar-
di Regis
Anglorū

mille hommes de guerre. Soudain Louys fils & Lieutenant du Roy en Guyenne, fait Taleyrad frere & fils du Comte de Perigord General de son armée, avec commission de faire telle leuée de gens de guerre qu'il seroit requis: commande aussi à Archambaud cinquième du nom, de faire la plus forte guerre qu'il pourroit contre l'Anglois.

Ces tristes nouvelles mirent le miel en bouche du Roy d'Angleterre pour couvrir la rigueur dont son fils nous auoit voulu traicter, il expedia ses patentes qu'il fit publier à Bourdeaux, disant auoir esté aduertý, que son fils le Prince de Galles molestoit l'Aquitain; partant qu'il luy commandoit de cesser ces exactions, & de restituer ce qu'iniustement estoit pris, & si aucun de nos feaux amis & subiects, tant Prelats comme gens d'Eglise, Uniuersitez, Colleges, Euesques, Comtes, Viscomtes & Barons, Communantez, gens de ville, se sont retournés, & se sont vouluz tenir par mauuaises informations & pauvre aduis au Roy de France nostre aduersaire, nous leur pardonnons le mesfait, si ces lettres veñes ils retournent à nous, ou dans vn mois apres, &c. Ce que nous auons solennellement iuré sur le corps de Iesus-Christ le cinquième Nouembre l'an 1370. Voila les inuentions d'Angleterre pour arrester les esprits de l'Aquitaine qui tournoient leurs affections vers Charles cinquième, qui aussi de son costé par ses patentes dōnées la mesme année 1370. promettoit aux habitans de Perigueux de les

1370

Ann-
semens

1370

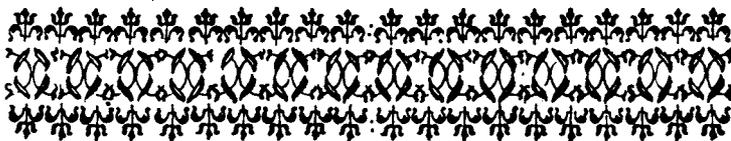
traicter avec les mesmes immunitéz , franchises & priuileges que les bourgeois de la ville de Paris , lesexemprant de tailles , d'estre subiects à l'appel du ban & arriere-ban, permis d'acquerrir fiefs nobles sans finance, & autres grâds aduanrages, partie desquels ils auoient desia accordé l'annéc precedente. Ainsi l'Anglois ne peut adoucir ceux de ceste prouince, c'est pourquoy il enuoya fondre sur eux le Comte Pennebroc avec vne puissante armée qui nous fit sentir des premiers la cholere de son Roy, les voisins confederez en eurent leur bonne part, Lymoges est mis à feu & à sang, l'Euesque de la ville fut compaignon de l'eschaffaut à trois mille habitans: bref tout est en desolation qui par son horreur me faict arrester la plume.

Litt.
Carol 5.
anno
1370.
sub nota
Socij.

Froissard
t. I.

*Furie
-Anglo
sc.*

(11)



P E T R U S *Euesque.*

E D O V A R D *Prince des Galles
& Duc d'Aquitaine.*

*L'an
de
Iesus
Christ.
1370*



HARLES cinquiésme recognoissant la fidelité du Comte de Perigord, en foy & parole de Roy, luy promet par ses patentes, que luy ny ses successeurs à la couronne de France, ne mettroient iamais hors leurs souuerainetez les

Meynard
p.3. lib.9

Comté.

terres feudales de son Comté, desquelles il luy auoit rendu hommage : mais, ô iugement de Dieu! ce fidel vassal deuiendra rebelle à son souuerain peu de temps apres ; mesme sa sœur Eleonor fut mariée à Gaillard de Durford, sieur de Duras, laquelle mourant laissa sa fille Marguerite de Perigord Comtesse Doné en Poictou, qui luy estoit substituée pour le Comté du Perigord, laquelle dés l'an 1364. fut mariée à Renaud de Pons, à condition qu'il tiendrait le party de l'Anglois ; à quoy pourtant il ne s'arresta lors que Charles cinquiesme enuoya Dugesclin son Conestable dans la

Hist.
Duglesc.
c. 50.

Broissard

Paul.
Aemil.

Litteræ
Edouardi
anno
1371.

Polyd.
Virgi..

Ann. de
Franc.

Guyenne : pour lors le Comte Sire de Pons se met de son party, & se trouue avec hōneur pour la France dans nos histoires : à raison dequoy Edouard donna & confisqua à sa femme Marguerite de Perigord les biens de son mary, par lettres que i'ay veu, expedées à Xaintes le septiesme de May l'an 1371. dans lesquelles Edouard se nomme *fils aîné du Roy de France & d'Angleterre, Prince d'Aquitaine & des Galles.*

Confis-
cation.

1371

Desia le Duc de Lenclastre faict descendre à Calais vne secōde & tres-puissante armée contre la France, & comme vn torrent debordé, forçant & renuersant tout, trauersa l'Auuergne, Lymosin, & vint en Perigord, desolant tout le plat pays, iusques à Bourdeaux, où il fit sa retraite. L'année suiuant 1374. nous trouuons pour Euesque du Perigord vn Petrus, lequel

1373

guerres

1374

siegera plus long temps dans son Pontificat que

ses predecesseurs , quoy que non si paisiblement , à raison des malheurs publics qu'il nous faut poursuiure.

Ma. Sc.
Cancell.

1376 La mort du Prince des Galles l'an 1376. mit vn peu d'eau au vin bouillant de l'Anglois, estât suiue du decez de son pere Edouard : joint que Richard fils du Prince des Galles , heritier du Royaume d'Angleterre , estoit assez ieune

Annal
Aquit. 4.
p. c. 6.

1377 Charles , de venir soudain avec nouvelles forces dans la Guyenne, commençant ses conquestes par Bragerac en Perigord , contre lequel il pose le siege, le bat de furie : l'Anglois qui vient au secours est mis en pieces , les assiegez se rendent , & sont suiuis de plusieurs places de ceste prouince , comme d'Auberoche , de l'Abbaye de Cadouin & autres. Il est à croire que nostre Euesque tenoit le party del'Anglois , & les habitans de la ville celuy de France : puis qu'ils se ruent sur la maison Episcopale , la bruslent , la

Bell.
Forest.

Froiss.
t. 2.

Paul.
Aemil.

Ma. Sc.
dom.
comm.

Euesque
demoli.

1379 la faueur de quelque trefue il les actiona, le procez fut deuolu pardeuant Clement septiesme, qui estoit à Auignon, recogneu par les François pour Pape. Apres plusieurs contrastes le Roy de France accorda ce differend , ordonnant que les habitans payeroient à l'Euesque trois mille Francs d'or , desquels le Scindic paya mille contents, les autres deux mille payables dans vn an: mais ne pouuant acquiter ceste somme l'année

Chronol
geneb.

suiuante , ils eurent recours au Roy , lequel manda à l'Euesque qu'il se rendoit plaige de ce debte, lequel il vouloit payer à la descharge de la communauté , pour laquelle il luy demandoit acquit: ce que l'Euesque refusant, le Roy mande au Seneschal de l'y cōtraindre ; mais lors qu'il voulut proceder cōtre luy, l'Euesque l'excōmunia, & sur l'apel interietté pardeuāt le roy, sa Majesté s'obligea à l'Euesque, & luy fit dōner quittance du debte à la cōmunauté. Que falloit-il esperer de mieux en ce temps deplorable ? auquel la France auoit colloqué l'idole dans le Siege de S. Pierre , qui n'auoit d'yeux pour voir l'oppression de l'Eglise, point de langue pour crier, point de mains pour la deffendre : cependant le Seneschal demouroit dans l'excommunication, iusques à ce qu'elle fut leuée par Monsieur le Cardinal d'Ans l'an 1382.

Ac-
cord
uni-
que.

1382

Ma. Sc.
Ibid.

A peine ceste querelle estoit assoupie, que la mesme année vn autre se r'alume entre l'Euesque & la maison de ville sur l'estenduë de leurs juridictions, l'Anglois cependant se saisit du chasteau des Rolles, qui appartenoit au Comte Archambaud, comme nous auons souuent dict, celui qui commandoit dedans ayant traistreusement abbatu le pont au Seigneur de Mussidan Anglois : ceste place estant tout cōtre la ville de Perigueux, qui tenoit pour les François, contrainst les habitans de composer avec le preneur, à la somme de trois mille francs d'or, ainsi la place fut remise.

Que-
relle.

Mais

1391 Mais quoy ? la desloyauté du Comte Archambaud demeurera elle impunie ? non sans doute ; car l'an 1391. Le Roy Charles enuoye mādement au Seneschal de ceste prouince pour le prendre prisonnier avec ses complices hors de lieu saint. De plus Robert de Betune Vis-Comte de Meaux, Lieutenant du Seigneur de Coussi, qui estoit Capitaine general du Roy en Guyenne, fait demolir le chasteau de Rolphius, duquel le seul emphiteatre à retenu le nom de *Cacorotta* : en suite dequoy les officiers de la ville degagés de ceste oppression font serment de fidelité au Roy de France dans l'Eglise de Saint Front entre les mains dudit Sieur Vis-comte, & d'Aymeric de la Roche Choüard Seneschal : ainsi ceste année donne vn peu de respir à la paix. Mesmes l'accord est arresté sur la querelle desia interuenüe entre la maison de ville & le Sieur Euesque pour les bornes des juridictions, estant cōuenü qu'aux limites accordez on releueroit des grandes pierres, qui d'vn costé porteroient les armes de la ville graués, de l'autre celles de l'Euesque, qui sont trois bezans trauersez d'vne barre lesquelles nous voyons en plusieurs endroits, pour marque que ce Prelat auoit cōtribué notablement aux bastimens Ecclesiastiques.

Borues

Schis-
me.

Tous ces maux racontez cy-dessus n'estoient rien au prix de celuy du Schisme qui attaquä le chef de toute l'Eglise par l'Antipape nommé Clement, lequel auoit excommunié, fulminé,

Plat. in
vita. pöt.
Paul.
Aemil.
Naucier.

& anatematizé Urbain 6. avec les Anglois qui luy adheroient. De ceste generale combustion nasquirét mille desordres ; en voicy vn notable. Nous auons veu comme vn des saints Suaires de la sepulture de Iesus-Christ fut apporté à l'Abbaye de Cadoin en Perigord , il y a tantost 270. ans : de present ceste Abbaye estoit sur la frontiere du pays qui tenoit pour l'Anglois, lesquels toute la France reputoit pour excommuniés & fauteurs de l'Antipape : comme reciproquement les Anglois nous reputoient pour tels, & partant indignes de posseder ceste sacrée Relique : ainsi ils estoient desia aux aguets pour l'enuahir. L'Abbé de Cadoin Bertrand de Molinis trouua bon de prendre secretement ce S. linge , & le porter en lieu d'assurance : la ville de Tholozé luy sembla conuenable pour ceste garde, & ce sera des nobles memoriaux de leur maison de ville que i'emprunteray le recit de ceste histoire, apres ce que Nicolaus Bertrandi en dict en ces mots , *Anno Domini 1392. cum* ¹³⁹² *Reuerendus in Christo Pater Dominus Bertrandus de Molinis Abbas de Cadunio, certificaretur quod aliqui schismatici, de partita aduersarij Domini nostri Regis nitebantur per vim à dicto Monasterio de Cadunio abstrahere sanctum Sudarium, in quo Dominus noster Iesus Christus in sancto Sepulchro fuit inuolutus quod per ducentos septuaginta annos in dicto Monasterio permanserat, causa ipsum translalandi in aliquem locum obedientie aduersarij Antipape Domini nostri Regis Gallia. Considerans etiam di-*

Ma. Sc.
domus
comm.
Tholosæ.

Histor.
Tholoz.
Nicol.
Bert.
anno
1392.

Saint
Suaire
à Tho-
loze.

Etus Abbas dictum Monasterium esse in fronterio dictorum schismaticorum, & pluribus alijs rationibus, dictum sanctum Sudarium secretè portare voluit in presentem ciuitatem: quelques autres conuentions entre le Sieur Abbé & le Chapitre de S. Sernin de Tholozé sont accordés, entr'autres, que le saint Suaire seroit mis en l'Eglise du Taur pour y estre veneré, & que le Chapitre achepteroit vn logis tout contre pour la residence de l'Abbé & de ses Religieux.

Osten-
sion.

Cela conclud, au iour de S. Simon & Iude, la solemnité de la translation du saint Suaire de Iesus-Christ fut faicte par l'Archeuesque de Tholozé Pierre de Molendino, lequel accompagné de neuf Euesques le porta par la ville où plus de trente mille ames, soit forains ou habitans, s'estoient assemblez, & pour l'ostension il choisit l'Eglise depuis peu bastie hors la porte d'Arnaud Bernat, *in Cernio Sancti Quentini*. De là il fut remis en l'Eglise du Taur, & gardé fort religieusement: toutesfois les Tholozains ne nous rauiront si impunément ce sacré thresor; car les habitans de ceste prouince se liguent avec l'Ordre de Cisteaux, font vn Scindicat pour poursuiure leur droit deuant le S. Pere contre le Chapitre de S. Sernin, côme i'apprens

Ibid.

1394

de ce qui suit, *Anno Domini 1394. die 10. mensis* Ibid.
May, Domini de Capitulo predicti, fecerunt plures fieri legationes ad Dominum nostrum Pappam, & ad Dominum nostrum Regem, & ad Dominum Abbatem Cisterciensem; & quia gentes Petrachoricenses

petebant restitui in loco de Cadunio dictum sanctum Sudarium asportatum huc: super quibus in curia Romana diu fuit litigatum inter gentes partite predictorum Petrachoricensis, procuratorem fiscalem Domini nostri Papæ, procuratorem generalem Ordinis Cisterciensis ex vna parte, & scindicum Dominorum de Capitulo, & dictum Dominum Abbatem ex parte altera.

Ma. Sc. do. com. Durant ces contrastes faisons vne reueuë chez le Comte Archambaud deuenu vn peu plus sage par sa perte, l'an 1394. il traicte avec le Viscomte de Meaux, luy remettant en sa puissance sous l'obeyssance du Roy les chasteaux d'Auberoche, Roussille & Bourdeille: ainsi tout demeure en calme, mesme le ciel semble promettre vne gracieuse paix à tout le pays, par l'entreueuë de Richard Roy d'Angleterre, avec Charles sixiesme, le mariage de l'Anglois conclu avec Isabeau fille de France, la solemnité paracheuëe elle est conduite en Angleterre par son espoux, qui commit au Duc l'Enclastre son oncle le Duché de Guyenne: lequel neâtmoins ne fut au goust des Bourdelois, qui refusent de receuoir tout autre pour Gouverneur: que le Roy Richard: mais estant peu apres depossédé de son Royaume par Henry son cousin germain le Duc de l'Enclastre, fut en suite reduit à la perpetuelle prison.

Henry se voyant de nouveau receu à la couronne d'Angleterre, ne voulut receuoir tous ces traictez que ses predecesseurs auoient conclu

Chron.
Burd.

Du Till.

Froiff.
t. 2.

Iuuenal
des Vr-
fins.

Polid.
Virgil.

Froiff. t.
2. c. 110.

HENRI-
CVS 4.
Duc
Aquit.

Paix.

Duché

1395

avec les François, ains regaigna doucement les
 affections des principaux Seigneurs de la
 Guyenne: voire il attira à son party le Comte
 de Perigord, lequel s'eschappa à plusieurs actes
 d'hostilité, mesmes contre l'Abbaye S. Front
 & tout le Clergé de ceste prouince, dequoy ils
 formét leurs plaintes à Charles Roy de France,
 qui luy manda de se tenir coy, sans traicter
 hostilement ses subiects, à quoy il n'obeyt:
 ains se declara tout à fait ennemy de ceste
 couronne, faisant plusieurs felonniees contre les
 seruiteurs du Roy, specialement la lubricité de
 son fils Archambaud, desia recogneu pour
 Comte, causa vn sanglant desordre au Puy S.
 Front: ayant ietté l'œil de concupiscence sur
 vne fille d'vne honorable famille. Il se resolut
 de la raur par l'assistance de ses satellites: mais
 ses parens avec les habitans du lieu se mettent
 en deffence, dont plusieurs furent massacrez,
 & en suite continua plusieurs violences. Les
 Maire & Consuls forment leurs plaintes au Roy
 de France, obtiennent contre le Comte con-
 demnation à trente mille liures d'amende à la
 fondation de de deux Chapellanies destinées
 pour prier Dieu pour les ames des tuez; tous
 ses adherans bannis hors du Royaume fors vn
 Moyne qui fut laissé à la iustice de son Ordre, le
 chasteau de Roussille où se tenoient les brigands
 conquis au Roy.

1396
 1398 Cecy effaroucha dauantage le Comte & les
 siens, qui s'esleuerent à de plus grands desor-

Ma. Sc.
do. com
munis.

Ma. Sc.
dom. de
Pons.

AR-
CHAM-
BAUD 6.
Comte
du Perig.

Iuernal
des Vr-
fms.

dres: surquoy le Roy enuoya à l'encontre vne armée conduite par le Marechal de Boufficaud qui le cita, & sur la contumace le condamne criminel de leze Majesté avec tous ses adherans, & que les chasteaux de Montignac, de Bourdeille, Auberoche, Caufade, & autres seroient razez. Bien tost apres il le cantonna dans le chasteau de Montignac, le contraignit de se rendre, & se soumettre au iugement du Parlement de France, auquel il est amené & condamné attaint du crime de felonnie, le Comté du Perigord est confisqué au Roy.

*Pri-
sonnier*

Vid. sup.
anno
1247.

Ceste punition du Comte fut de beaucoup plus feuerë que celle qui auoit esté obtenuë par les mesmes Magistrats contre le Comte Elie Taleyråd l'an 1247. par nous obmise: car pour lors, soit à raison de violences, razemens de maisons, & meurtres des habitans du Puy S. Front, que pour les ruines causées à l'Eglise Cathedrale S. Estienne, soustenant le siege dans son chasteau des Rolphies, il fut seulement condamné enuers les parens des deffuncts au reuenue du Comté qui prouendroit dans trois ans dans l'enclos du Puy S. Front: mais encor les citadins fauteurs de sa rebellion furent condamnez à la fondation d'une rente notable pour prier pour l'ame des murtris; aussi le menu peuple executeur de sa fougade perdit les biens qui estoient dans l'enclos du Puy, & fut banny hors la banlicue: de plus les autres habitans de ce lieu qui tenoient le party du Roy contre le Comte,

*Con-
dam-
natiõ.*

Ma. Sc.
dom.
comm.

pour auoir lancé par leurs machines de batterie des quarreaux contre l'Eglise Cathedrale, quoy que par mesgarde, furent condamnez à donner vn ciboire d'argēt doré du poids de sept marcs.

Ainsi ceste punitiō auoit esté diuisée à plusieurs: mais maintenant tout l'orage vint fondre sur le

*Iustice adiu-
gée.*

Comte. Bref la iustice de la ville & banlieue fut adiugée à la maison de ville par arrest de l'an

Arrest du
Parle-
ment de
Paris l'an
1397.

1397

1397. à raison des trente mille liures d'amende non payée. Pour le Comté du Perigord le Roy

*Comté confis-
qué.*

le donna à son frere Louys en partage de la maison de France avec le Duché d'Orleans & Comté des Vertns le vingt-quatriesme Ian-

1399

uier 1399. nonobstant toutes les oppositions qui furēt formées par les successeurs d'Archambaud, & de ses sœurs Eleonor & Brunifande, qui encore auiourd'huy suiuant l'obseruation de Choppin, demandent au Parlement de Paris leur estre fait droit pour leurs legitimes assignées sur le Comté de leur frere.

Chopp.
de Do-
minio
lib. 3.
tit. 12.
& lib. 1.
tit. 7.
num. 4

Le Roy Charles sixiesme par notable accident estant tombé en frenesie, qui sembloit irremediable au secours humain, manda à son Conestable Louys de Sanserre, qui pour lors estoit à Toloze, qu'il luy enuoyast le S. Suaire de Iesus-Christ, priant ceux du Chapitre de S. Sernin de vouloir faire compagnie à la sainte Relique; l'Archeuesque se met en chemin avec l'Abbé de Cadouin, & les deputez de la ville, & du Chapitre, craignans que le Roy retien- droit ce qui nous appartenoit; toutesfois ils

*Saint
Suaire
à Paris*

Ann.
Gallia.
Hist.
Thol.
Bertrád.

furent congediez apres que le Roy eut faict ses deuotions ; & reuiennent en triomphe dans Tholoze au iour de S. André. Le nombre sans nombre des grands & autentiques miracles que Dieu voulut operer dans tout ce pays Tholozain lors que ce gage sacré leur fut rendu sont incroyables, ie veu les fragmés de leur verification , & m'estonne grandement qu'en ce siecle nostre serueur soit tant attiedie , puis que nous auons maintenant en nostre puissance ce que les Roys, les Princes & les villes ont d'autresfois si esperduément desiré.

1399
Rendu
à Tho-
loze.

(122)



G A B R I E L *Euesque.*

R A Y M V N D V S

IOANNES *Euesque.*

DE BRETENOVS *Euesque.*

HENRY IV. *Roy d'Angleterre,*
& *Duc d'Aquitaine.*

Inquifi-
tio deuit.
& morib.
Card.
anno
1526.



NOVS apprenons par l'informa-
tio qui sera faicte d'icy à six vingts
ans pour la saincte vic & mœurs
du Cardinal de Bourdeille, cōme
soixante ans auparauāt l'an 1447.
auquel il fut appellé à nostre Euesché, aucun
Euesque

L'an
de
Iesus
Christ.
1399

Desolation.

Euesque n'auoit ozé resider dans le Perigord, à cause de la cruauté des guerres qui ne pardonnoient mesmes au Clergé, veu que les Angloisles traittoiet hostilemēt, & cōme schismatiques. Desia l'Abbaye de Brantofme auoit esté demolie par le Sieur de Mucidan, plusieurs autres lieux saints desolez, & presque toutes les Eglises ou demolies, ou polluës de meurtre. Il est vray que le commencement de ce centenaire 1400. fut adoucy par quelques petites trefues pour la Guyenne, interrompues de coup à coup par les attentats des François: l'an 1405.

1400

1405 Gabriel estoit Euesque en ce Siege.

Comté.

Mais d'autre-part le Duc de Bourgogne ayant fait assaziner Louys son cousin germain, & frere de Charles sixiesme, r'alluma dans le gros du Royaume de plus en plus le malheur des desordres passez. Louys estoit Duc d'Orleans & Comte du Perigord. Il laissa trois enfans, Charles, Iean & Philippe: le second eut pour son partage les Comtés du Perigord & Angoumois. L'an 1407. & l'an 1408. nous presente Raymond de Bretenous, qui comme nostre Euesque reçoit les hommages deus à son Euesché. Je coniecture qu'il estoit de la maison de Bretenous, qui aujourd'huy est incorporée ou dans la famille des Sicurs de Roquefeuil, ou du Comte de Clermont. J'apprens des documents de la maison de ville, que ceste mesme année Iean fut promu à cēt Euesché, & sans faire d'autre rencontre ie paruiens à l'an 1413.

1407

1408

Ex Ma.
Se. abbat.
anno
1463.

Paul.
Acmil.

Du Till.

Mōstre-
let. t. 1.
c. 36.

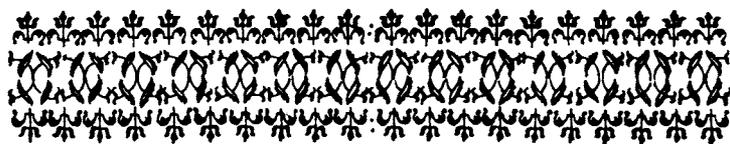
JEAN DE
VALOIS
Com. du
Perigord.

Lib.
hōmag.
episcop.
pet.

Ma. Sc.
dom.
comm.

Mōstre-
let c. 97.Chronic.
Corl.Ann. de
Franc.

auquel les trois fils du deffunct Duc d'Orleans ¹⁴¹³
appellerent à leur party l'armée Angloise pour
vanger la mort de leur pere contre le Bourgui-
gnon : mais la paix interuenüe congedia les An-
glois sans coup ferir , lesquels pourtant ne veu-
lent se retirer sans auoir composé avec ceux qui
les auoient apellez à la somme de cent qua-
rante mille escus pour leurs frais de la guerre ; *Racon.*
dont le Duc d'Orleans paya cent quarante mille
contés, & pour le restant deux cés quatre vingt
mille liures , monnoye de France , selon Mon-
strelet , le Comte de Perigord fut donné en
ostage aux Anglois , qu'il menerent en Angle-
terre sur la nouvelle de la mort de leur Roy
Henry quatriesme , estant succedé par Henry *(127)*
cinquiesme son fils.

BERENGARIUS *Euesque.*

HENRY V. *Roy d'Angleterre,*
& *Duc d'Aquitaine.*

Iuuenal
des Vrs.

Mōstrel.

Paul.
Aemil.

ANDIS que le restant de la Fran-
ce est ampourpré du sang de ses pro-
pres enfans , l'Anglois demeurant
plus souuent vainqueur que vaincu,
la Guyenne demeure en sa profonde paix sous

L'an
de
Iesus
Christ.
1414

Anglois
insolens.

Henry cinquiésme, lequel fut de surcroy tellement fauorisé de la fortune, qu'ayant eu en mariage la fille de France, il se faict declarer administrateur & legitime heritier de ceste couróne, & abusant de l'incommodité d'esprit du bon Roy Charles cinquiésme, prend son aduantage contre Charles le legitime successeur: si que le voila esleué à lapogée de ce que ses predecesseurs auoient tant ambitionné, s'establissant dans le throsne d'autruy iusques à sa mort, qui fut l'an 1422. suiuié de prés par Charles sixiésme. Ainsi Charles septiésme & Henry sixiésme fils des deffuncts, restent pour demesler ces debats implacables. L'Anglois estoit presque generalemét recogneu par toute la France (*comme si la couronne des fleurs de lys pouuoit tomber en quenouille, & la loy Salique fondamentale du Royaume estre si facilement reuuescée*) Il n'en sera pas ainsi,

Annal.
de Franc.

Remede dix.

Dieu retirera ce Royaume bien aymé du bord du tombeau: car il pleut au ciel d'enuoyer à Charles septiésme ceste pucelle d'Orleans Ieanne Darc, tant renommée, affin d'affermir par ceste foible main la couronne branlante & demy élochée de dessus sa teste. Comme de fait ce ieune Roy suiuat & pressant les Anglois pied à pied, reprenant ville apres ville, enfin ses ennemis estans deconfits à plusieurs rencontres, il fut recogneu pour Roy de France, mesmes dans la capitale de sa Monarchie, avec le tiltre de *Charles le victorieux*: mais il estoit desia temps qu'il soignast la police & le calme de son

1428

Royaume, reparant dans l'estat Ecclesiastique & ciuil les bresches causées par la malice des siecles passés.

Concil.
Basilense
anno
1430.

Conc.
Cōstan-
cienne.

De fait le Pape Martin cinquiesme, sous la faueur du Roy Sigismond, & à la sollicitation du Roy de France, l'an 1430. indiqua vn Con- 1430
cile œcumenique en la ville de Basle, & ce sui-
uât les decrets du dernier Concile tenu à Con- Cōcile.
stance. Le subiect pour conuoquer les Prelats
de toute la Chrestienté fut pour mettre la re-
formation des mœurs dans le Christianisme,
pouraccoiser les troubles suruenus en Boësmes:
mais par special pour mettre meilleur ordre au
stile de la Cour Romaine. Le Cardinal Iulianus
Cæsarius est deputé Legat du saint Siege pour
presider à la tenuë du Concile, & bonnement
sur le point de l'ouerture, le Pape Martin cin-
quiesme mourut, & Eugene qui le succeda en
commanda la premiere seance au dix-neufiesme
Iuillet l'an 1431. Berengarius Euesque de Peri- 1431
gueux fut à ce grand Concile, homme bien en-
tendu & recommandable dans les affaires; puis
que dans la cinquiesme seance où l'on proceda
à la nomination des Iuges pour les causes de la
foy, des Promoteurs & Notaires du Concile;
il fut choisi avec autres deux Euesques pour
examiner generalement toutes les causes deu-
lues au Concile, hormis celles qui appartièn-
droient à la foy. Voicy les termes de cét article, Iuges.
Sess. 5.
Conc.
Basil.
mcm. 3. *constituit, ordinat, & deputat Iudices seu commissarios ad audiendum omnes causas ad dictam sanctam*

Synodum deuolutas seu deuoluendas , causis fidem concernentibus exceptis , venerabiles Berengarium Petrachoricensem , Petrum Augustensem prouincie Moguncie , & Delphinum Parmensem Episcopos.

1438

Tout alloit assez heureusement dans ceste venerable assemblée , iusques à l'an 1438. auquel le Pape Eugene piqué par la cōclusion de quelques articles qui dérogeoient à l'authorité du saint Siege, commanda aux Peres sous paine des censures Ecclesiastiques de se transporter à Ferrare pour la continuation du Concile : mais la plus-part des Euesques se roidissent contre ce commandement, excommunient les Prelats

Conci-
liabule

qui se rendroient à Ferrare, voire dans la seance Seff. 31.

trente & vniesme, tenuë le neufiesme Febrier; ils declarent le Pape Eugene contumace aux commandemens du Concile, le suspendent de l'administration du Pontificat, tant au spirituel qu'au temporel. Hardie & inouye entreprise! mesmes ils dresserent des articles & reglemens au Roy Charles septiesme, le suppliant de vouloir les verifiser dans son Royaume, les principaux Canons estoient, *que le Pontife Romain de*

Gaguin.
lib. 10.Arti-
cles.

dix en dix ans indiquera vn Concile general au lieu qu'il luy plaira; que s'il est negligent à le conuoyer ceste puissance passera aux Peres de l'Eglise; que le Pontife ne changera sans necessité le lieu qui aura esté indiqué pour l'assemblée; que l'authorité du Concile de Basle avec ses droicts demeure inuiolable; que iamaïs aucun, ny mesme le Pontife Romain, n'attente de les oster, infirmer, ou transporter. Avec plusieurs

autres chefs qui estoient extraicts de ce que desia auoit esté conçu dans le Conciliabule de Basle.

Conciliabulum
bituricēse
to. 4.
conc.

Gaguin.
Ibid.

Paul.
Acnil.

Du Till.
Vignier.

Le Roy Charles voyant que le trouble luy donnoit beau ieu faict vne assemblée à Bourges de plusieurs Euesques de son Royaume, qui iustement est appellé *Conciliabulum Byturicence*, d'autant que la pragmatique cension y fut concluë suiuant les articles proposez. Ce fut le septiesme Iuillet de l'an 1438. auquel iour l'authorite Pontificale receut vn notable deschet: mais comme Dieu laisse tousiours des Phinées zelés pour sa querelle, lors que son party semble plus desesperé; aussi il suffista Pierre Archeuesque de Bourdeaux, qui enuoya ses deputez à Bourges avec nostre Euesque Berengarius pour maintenir l'authorité du S. Pere, & s'opposer à la pragmatique cension, entreprise toute courageuse! qui pourtant ne peut reussir: car par autorité Royale elle fut promulguée au Parlement de Paris le treiziesme du mesme mois de Iuillet.

Prag-
mati-
que
cension

1438

Oppo-
sition.

Ce ne fut pas seulement pour lors que le Pape reclamoit contre ces iniustes vsurpations. mais encor du depuis les Papes ses successeurs l'ont eue en horreur tout autant qu'une perniciense heresie. Ce sont les mots de Gaguin, aucun d'iceux ne l'ayant iamais vouluë approuuer: mesme le Roy Louys onziesme successeur de Charles estoit sur le poinct de l'abolir, voire l'auoit accordé à la persuasion de Iean Baluc

Euesque d'Eureux, sans que le Procureur general, Iean de saint Romain, s'opposa à la verification de ceste reuocation, iusques à ce que François premier fit le concordat avec le Pape Leon dixiesme auantageant apres plusieurs années le droict de S. Pierre, qui pour lors n'auoit peu estre conserué par nostre Euesque.

Annal.
Aquir.

Comté Tandis que le Comte du Perigord & des Vertus fut retenu en ostage en Angleterre pour le payemēt de 280000. liures, son Côté estoit administré sous le nom du Duc d'Orleans tuteur, iusqu'à ce qu'apres plusieurs ans de sa retenuë il fut contraint de la vendre à Iean de Bretagne Sieur de Legle, Viscomte de Lymoges 25000. florins, ou seulement selon Chopin seize mille escus sans que iamais ses freres l'eussent voulu secourir. Quelque temps apres l'Advocat du Roy au Parlement de Paris, soustint ceste vendition estre nulle, & que le possesseur du Comté à tiltre d'apanage auoit les mains liées pour l'aliener, si ce n'est avec congé & permission du Roy: de plus, que le Comté du Perigord faisoit vne bonne partie de l'apanage donné au pere de Charles pour vn temps, & à la charge de reuersion, & quoy qu'elle eut esté purement donnée, neantmoins qu'il ne luy estoit loisible de l'ipotequer: toutesfois ceste

(xx) vente & achapt ont demeuré pour valables.

Chronic.
Comitū
Engol.
Corl.

Chopp.
lib. 3. de
Domin.
titul. 12.

JEAN DE
BRETA-
GNE.
Comte
du Perig.

C. impe-
rialem. §
præterea
de prohibi-
bit. feud.
alienat.
per Fri-
deric. in
feudis.



ELIAS SERVEN *Euesq.*

P E T R V S
DE DVRFORT. *Euesque.*

R A Y M V N D V S
LAVBARIENSIS. *Euesque.*

G O D E F R I D V S
BERENGARIVS DARPAIOV *Euesq;*

C H A R L E S VII. *Roy de France,*
& *Duc d'Aquitaine.*



ANS moins de huit ou neuf ans *L'an*
nous changeons quatre ou cinq *de*
fois de Prelat, desquels nous ne *Iesus*
trouons bonnement l'année de *Christ.*
leur receptio; cōme s'il n'eut fallu *1438*
faire memoire d'eux dās la posterité puis qu'ils *Chan-*
n'auoient residé en leur Euesché par defect de *gemēt*
courage. Elias Seruē succeda à Berāger dés l'an *impor-*
1437. Ce qui me baille soupçō que son prede- *tuor.*
cesseur auoit suiuy le party du pape Eugene, puis *1437*
quel'année 1438. Berāger se trouua au Cōcilia-
bule de Bourges pour s'opposer à la pragmati-
que

Vid. sup.
anno
1438.

que sanction ; & neantmoins celuy-cy qui est appellé son successeur, est marqué nostre Euesque vn an auparauant ; & pour continuer les coniectures peut estre Berengarius d'Arpaiou que nous trouuerons dans peu sur les rangs de nos Euesques, sera le mesme Berengarius qui auroit esté remis à l'Euesché, lors que Charles septiesme s'accorda avec le Sainct Pere, *hæc dubitanter.*

Mort. Pierre de Durfort succede à Elies ; plusieurs ont estimé que Durfort est la maison de Duras ; il fut promu par le Pape Clement qui l'auoit pris de l'Ordre des Freres Prescheurs, & nous coniecturons que l'epitaphe graué dans la muraille de l'Eglise Cathedrale du costé gauche du Chœur luy appartient.

*Præsul erat Petrus, iacet hic in puluere puluis,
Sic cælum requies sit tibi vita Deus*

Epitaph
Pct.
Episc.

O B I I T D I E I O . A P R I L I S .

Raymundus Laubariensis auparauant Euesque de Sarlat fut aduancé à cét Euesché par le Pape Benoist. Auquel succeda Geoffroy Berengarius d'Arpaiou pourueu par le Pape Iean.

Souuenous-nous des dessains que l'Euesque Pierre faisoit l'an 1261. pour colloquer plus honorablement le corps de l'Apostre S. Front, lesquels pourtant n'auoient encor esté executez sans le vouloir du S. Siege ; c'est pourquoy le Pape Eugene expedia la Bulle suiuate qui nous maintient sur le possessoire contre l'Abbaye de Sainct Pons, & donne plusieurs tiltres

Rescript
Pct.
episc.
anno
1261.

Chronol
Insulz
Lerin.

*Licèse
dele
uer le
corps
sainct.*

d'honneur à nostre Apoftr.

Bulla
Eugenij
anno
1441.

*Eugenius Episcopus seruus seruorum Dei, dilectis
filijs Capitulo Ecclesie S. Frontonis salutem & Apo-
stolicam benedictionem. Piam sanctorum memoriam
recolendam, qui Christi sequendo vestigia, aeterna
beatitudinis premia consequuti, cuncti fideles Christi eo
debent libentius honorare, quo in eorum merita glo-
riosa vberius iustis tribuitur gratia & peccatoribus
delictorum suorum venia ipsorum intercessionibus
facilius indulgetur; propter qua fideles populos ad
eorundem venerationem sanctorum tanto attentius inui-
tamur, quanto id efficacius eis proficere nouimus ad
salutem. Sane sicut ex serie petitionis pro parte ve-
stra nobis nuper oblata percepimus, licet bonae memo-
rie Petrus Petrachoricensis Episcopus reuoluens & pie consi-
derans quod altissimus ipsius sancti qui in illis parti-
bus patronus, & Christicolarum intercessor preci-
puius habetur meritis plurima miracula operari di-
gnatus est, prout in dies operatur, quodque eiusdem
sancti corpus in loco minus decenti quiesceret: cu-
piensque summopere ut corpus huiusmodi decentius,
& venerabilius conseruaretur ac per amplius exal-
taretur, quandam argenteam satis pulchram, & pre-
ciosam thacam, ad hoc quod corpus ipsius inibi collo-
cicaretur, ac de loco ubi consistit ad aliquem alium in
praefata Ecclesia locum pro illius veneratione magis
conuenientem atque congruum fieri procurauerit, &
diem translationis suae exaltationis dicti sancti vlti-
ma die mensis Aprilis singulis annis solemniter ibi-
dem celebrare instituerit, & ordinauerit; pro eo ta-
men quod dictus Episcopus dudum, sicut Domino*

Miracula
S. Front.

Vid. sup.
anno
1261.

Festum
transla-
tionis.

placuit, debitum natura persoluit premissa ad effectum nondum deducta fuerint, nec perducipotuerunt; quare pro parte vestra nobis fuit humiliter supplicatum, ut vobis corpus huiusmodi in theca predicta reponendi, & etiam transferendi licentiam concedere de benignitate Apostolica dignaremur. Nos igitur institutionem & ordinationem huiusmodi aliorumque per eundem Episcopum circa venerationem & exaltationem ipsius corporis factam plurimum in Domino comendantes, ac cupientes ut illud à Christi fidelibus congruè veneretur, & decenter conseruetur, eiusmodi quoque supplicationibus inclinati. Vobis corpus predictum iuxta intentionem, institutionem, & ordinationem Episcopi in dicta theca reponendi, nec non de loco in quo existit, ut praefertur ad aliquem alium decentem, & ad id congruentem in ipsa Ecclesia locum de quo melius videatur transferendi, ac etiam caput dicti sancti de corpore huiusmodi per aliquem Catholicum Antistitem separandi, & in aliquo condecienti tabernaculo seu vase precioso, nec non supra maius Altare, vel alibi ubi in dicta Ecclesia congruentius videbitur, ut populo melius & decentius ostendi possit, quotiescunque vobis videbitur, etiam reponendi licentiam auctoritate Apostolica tenore praesentium largimur. Non obstantibus, &c. Nulli ergo hominum, &c. Datum Florentia anno Incarnationis Dominicae 1441. decimo septimo Kalendas Ianuarij, Pontificatus nostri anno vndecimo.

Supplica
capituli

Cōcessio

Transla
tionis.Et sepa
rat. capituli

1457

Berégarius d'Arpaiou finit ses iours l'an 1447.
nous laissant en sa place vn tres-digne ouurier
pour reparer les ruines de l'estat Ecclesiastique.

Ma. Sc.

(33)



E L I A S
DE BOVRDEILLE. *Euesque. Cardinal.*

CHARLES VII. *Roy de France,*
& *Duc d'Aquitaine.*

Chenu.
Gall.
Christ.
in Tab.
ep. Pet.
& Archie
Turon.



COMBIEN le ciel fut liberal de ses *L'an*
graces enuers ce dioceze, lors qu'il *de*
luy donna pour Pasteur celuy qu'il *Iesus*
auoit faict naistre, nō tant pour foy- *Christ.*
mesme, que pour seruir d'eschole de vertu *1447*
à la noblesse, de modelle aux bons Prelats, de *louage.*
prototype à l'austerité des Religieux, de
pourtraict de saincteté pour tout le Christianis-
me. Ce fut Elie de Bourdeille, qui dans le
cours de sa vie fut loué pour sa saincteté, obey
pour sa prudence, respecté pour sa grauité,
aymé pour sa douceur, & par le violent esclat
de tant de grandeurs la grandeur de tant de
serueurs, la serueur de tant de saintes
actions de lumiere, se rendit plus esclatant dans
ce siecle tenebreux, que les lumieres & flam-
beaux qui apres sa mort brusloient cōtinuele-
ment dans l'Eglise de Tours deuant son saint
sepulchre, plus que le cierge ardent qui estoit
posé prés du grand Autel de l'Eglise S. Front

Ma. Sc.
Ann.
1526

deuant son chapeau de Cardinal qui luy fut enuoyé sur ses derniers ans par le Pape Sixte quatriesme. Il semble que la recherche que nous auons faict des Euesques ses predecesseurs depuis cinquante ou soixante ans ne soit que pour rehausser dauantage l'esclat de ses perfections, *comment cognoistroit-on la rareté des diamans ? s'il n'y auoit d'autres cailloux, & la beauté de l'or si le cuiure n'estoit en vsage ?* aussi luy estoient-elles données d'en-haut pour maistriser les cœurs des plus grands, specialement pour retenir les pieces du debris de ce pauvre dioceze desolé par les guerres contre l'Angleterre, pour lesquelles ceste prouince seruit souuent de funeste theatre, ce qui auoit obligé les Euesques durât 60. ans, de s'en absenter.

Tes-
moings

Tout ce que nous dirons de ce grand Prelat aura pour garand les auteurs anciens & modernes : mais par special sera aueré par treize tesmoings iurez, tous gens de marque, qui furent interrogez iuridiquement quarante ans apres sa mort, lors qu'on procedoit à l'inquisition de ses vie & moeurs, ce sera de leur deposition que nous recueillirons l'eslite des fleurs qui embau-merent pour iamais l'ancienne & noble famille des Sieurs de Bourdeille, desquels il print naissance.

Origine.

Arnaud de Bourdeille, Seneschal & Lieutenant du Roy en Perigord eut cinq enfans, entre lesquels Elie dès son bas aage donna des augures de sa sainteté future, ce saint enfant mesme

Inquisi-
tio pro
Eliæ
Card.
anno
1526.

Specia-
tim ex
Ma. Sc.
Petri de
Boys
Morin à
secreris &
confes-
sionibus
d. Card.

Origo
nobilis.

Vocatio
in sep-
temnio.

à l'aage de sept ans, ayant veu souuent dans le chasteau d'Agonac le Pere Bertrand de Com-bort de l'Ordre des Freres Mineurs, fut saisy d'un violent desir, qui porta son courage plus grand que son corps à embrasser la sainte Religion de S. François; declare son desir à ses parens tous estonnez de la resolution de cét enfant: Madame sa mere est encore plus aux affres de perdre son fils, & met en jeu tous moyens possibles pour diuertir ce qu'on croyoit du commencement ou despit, ou fantaisie puerile: mais sa perseuerance de trois ou quatre ans fit paroistre qu'il n'auoit rien d'humain dans son desir; mais plustost qu'il venoit du ciel, auquel son pere craignant de s'opposer; d'autre-part pressé des importunitéz de l'enfant paruenue desia à l'aage de dix ans; se resolut de le mener au Conuent des Religieux de S. François à Perigueux. Et d'autât que les troubles des guerres estoient fort eschauffés dās tout le pays, Monsieur le Seneschal assembla soixante ou septante cheuaux pour la conduite de son fils, lequel donna bien de l'estonnement à toute ceste noblesse, lors qu'apres les derniers adieux donnez à sa mere, on luy amena vn bon cheual pour le monter: ce deuot enfant s'opiniastre à ne prendre de cheual pour son voyage, disant qu'il ne vouloit qu'un asne pour sa conduite, à l'imitation du Pere S. François, auquel il se vouloit desia conformer. Il est mené en cét equipage, & mis dans le Nourtiar, apres lequel il estudia

Nourtiar-
tus in de-
cennio.

en Philosophie, de là enuoyé à la Theologie dans le grand Conuent de l'Obferuance à Toloze, où il fit paroistre la rareté de son esprit à l'aage de dix-neuf ans, soustenant durant huit iours les Theses du Chapitre general celebré en ce lieu, composé de l'eslite des plus doctes de ce temps: de là il fut cōduit au Conuent reformé de Mirepoix pour y faire les premiers essais de ses predications.

Doctrina in Theolog.

1447 Durant ce temps l'Euesché de Perigueux vaqua par la mort de Geoffroy Berengarius d'Arpaiou, l'an 1447. le droict des nominations restant encore aux Chapitres par la pragmatique cension, les Chanoines vnaniment esleurent F. Elie pour leur Euesque, qui à ces nouvelles s'effaroucha, & se disant incapable de ceste charge se roidit pour ne l'accepter: mais afin qu'il ne peut se desgager, on deputa deux Chanoines vers son Prouincial, à ce qu'il luy commandast par obediencie de les suiure vers le Pape Eugene, qui pour lors estoit à Boulogne, où estans arriuez les Deputez supplient sa sainteté d'agreer leur eslection, & dispenser à ce qui manquoit sur l'aage de vingt-sept ans pour l'Episcopat: mais la docte & eloquente harangue de F. Elie fut plus admirable, desaduouiant les vingt-sept ans d'aage que les Deputez luy donnoient, & qu'il estoit seulement au vingt & quatriesme, partant qu'il supplioit sa sainteté de ne le dispenser sur son incapacité. Humilité! qui seule sembla meriter sa confirmation. Le

Fit episc. ætat. 24. annor.

Faisit
Euesque.

Status
diocessis
Petr.

Pape cōmandant au Cardinal de Sainte Croix de le sacrer pour Euesque. Ainsi en despit de tous ses efforts il faut obeyr; il vient à sa ville, fait son entrée solemnelle le 3. Aoust de l'an 1447. Trouua que le vice s'estoit authorisé dans tout son dioceze, les Eglises desolées, bruslées, renuersées, sans seruice diuin, le Clergé sans ordre ny discipline, l'impunité des vices alloit eshontément la teste leuée.

Decretū
cont.
deieran-

Pœna.

Grande moisson pour vn si bon ouurier, qui avec l'aide de son Dieu s'appliqua au tra-uail, à la visite, exhortation, confirmation, reconciliation des Eglises, & à tous les autres exercices de sa charge, qui pour l'ordinaire re-culoient son repas à deux heures apres midy, avec vn plus grand fruit qu'il n'eut ozé esperer de ce grand desordré. Specialement faut noter le puissant remede dont il se seruit heureuse-ment pour extrirper le blaspheme qui regnoit pour lors en la bouche de tous; c'est que dés le commencement de sa promotion il fit vne or-^{In-}donnance, que tous ceux qui auroient iuré ^{reurs}fussent citez par le Curé du lieu à comparoistre ^{punis.}deuāt luy, & que deslors les denoncez subissent les peines des excommuniez, iusques à ce qu'il parut par lettres testimoniales de leur absolu-tion, menassant par censures les Curez pusilla-nimes à la denonciation, encourageant les zelés à l'execution. La peine qu'il impositoit pour le blaspheme estoit que durant la Messe le crimi-nel se tiendrois à la porte de l'Eglise vn cierge en main,

en main, nud pieds, sans chapeau ny ceinture, quelquefois en chemise, & qu'à la fin il se presenta au pied de l'Aurel pour recevoir publiquement l'absolution: ainsi, faisant subir inexorablemēt ceste peine à toute sorte de personnes, il n'y eut dans vn an aucun si huppé, & pour noble qu'il fut, qui osast ouurir la bouche cōtre le ciel. O Dieu! que ne reuelliez-vous en nostre siecle *le feu de ce nouuel Elie*, puis que nous en auons besoing plus que iamais?

Effectus.

Ces heureux commencemens faisoient enrager de despit tout l'Enfer avec ses partisans; il suscita le bastard de Gramont Anglois, qui commandoit dans le chasteau d'Auberoche, lequel espiant l'occasion de se saisir de nostre Euesque lors qu'il alloit innocemment pour recōcilier l'Eglise de S. Anthoine, qui auoit esté pollué par les meurtres faicts par cēt Anglois dénaturé, n'ayant d'autre escorte que l'Abbé de Brätosme, & quelques autres Ecclesiastiques: ainsi facilement il le print pour prisonnier de guerre, luy accordant à peine vn sien Prestre pour le seruir. Durant sa prison il fut plus mal traité par luy, suiuant son dire, qu'autrement: parce qu'il estoit contraint d'entendre ordinairement ses ennemis qui blasphemoyent en damnez. De là il est conduit au chasteau de la Roche Chalais, & sur la crainte que les preneurs auoient que son frere le Seneschal de la prouince ne vint assieger & forcer la place, deliberent de le conduire à Lybourne, pour de

Capitur
ab An-
glis.Es-
promue

là l'enuoyer en Medoc, ou en Angleterre.

Eripitur
per Ar-
chiep.
Burdig.

L'Archeuesque de Bourdeaux Pierre Berland, vray homme de Dieu, & reputé pour sainct, apprint le danger où se trouuoit nostre Euesque, & secondant la noblesse qui estoit desia aux champs pour l'enleuer, il conduit si adextrement l'entreprise qu'ils le retirent de leurs mains à Lybourne, le iettent dans vn bateau, & conduisent heureusement à Bourdeaux. L'Archeuesque accompagné de son Clergé & du corps de la ville le vint accueillir au port, le mene à l'Archeuesché, le festina par plusieurs iours, avec les principaux de la ville.

Delirance

Monstre-
let.

Annal.
Aquit.

Alein
Chartier.

Dup.t. 2.

Regestre
de la
gener. de
Bourd.
fol. 186.

Par ce narré nous passerons au temporel, 1450
comme desia la ville de Bourdeaux estoit en l'obeyssance du Roy de France, lequel dés l'année 1450. ayant heureusement reconquis la Normandie, il porta sa pensée à deguerpir des mains estrangeres nostre pauvre Guyenne, & pour cet effet il commença ses reprises par la ville de Bragerac, qui tousiours a esté reputée vne des clefs de la Guyenne : il y enuoya le Comte de Pontieure & de Perigord avec puissante armée, qui aux premieres aproches contrainst les assiegez à demander capitulation : le Comte reçoit la ville au nom du Roy, permettant à l'Anglois de sortir bagues sauues, & les habitans sont maintenus en leurs priuileges : ce qui fut confirmé par lettres Royaux de Charles l'an 1451. 1451
le 24. Nouembre, avec abolition du passé, & promesse que leur ville ne seroit iamais se-

*Bra-
gerac
rendu.*

parée de la couronne de France.

1452 L'année suiivante nous ramenera en Guyenne le Comte Dunois avec puissante armée, qui dans moins de deux mois conquit toutes les villes & places les plus opiniâstres, hormis Bayonne, de fléchir sous les armes Françoises, spécialement la ville de Bourdeaux, despourueü de secours Anglois, le receut avec toute son armée le 21. Iuin.

Chronic.
Burdigal

Louü-
ge.

Ainsi trois cens ans apres que nous auions esté démembréz de la couronne de France par l'infortuné mariage d'Eleonor, nous reuenons heureusemēt à la domination de nostre premier maistre, par la faueur du ciel, & la vaillance de la noblesse: surquoy ie ne puis taire ce qui a esté remarqué en ce lieu par Gilles, Dubouchet, Dupleix & autres; c'est que parmy le grand nombre de ceux qui seruirent le Roy de France pour retonquerir l'Aquitaine, seulement deux Seigneurs acquirent le nom de *Cheualiers sans reproche*. Le Seigneur de Barbazan, & François de Bouchard Viscomte d'Aubeterre, Chambellan du Roy, Seneschal d'Angoumois, fils de Iochin, fils de Sauary, fils de Pierre, qui aussi porterent le riltre de Comte, possedans de plus les Seigneuries de Castillon, Mucidan, Puinorman, Cadillac, Rochefort, Roussilles, Saint Iean d'Angles, Rochemeaux, Saint Martin de la Coudrée. Ce qui soit dict en faueur de nos Euesques sortis de ceste noble famille.

Annal.
Aquit.

Gill. nic.
Chronic.
de Franc.

Dup. t. 2.

1452 Mais la grande & longue maladie de l'Aqui-

Polid.
Virg.

taine ne peut se guerir tout soudain sans quelque rechute qui fut l'année suiuite 1452. la ville de Bourdeaux, & en suite les villes du voisinage se rendent derechef à la rebellion; ce qui soudain apella à Bourdeaux le plus signalé des Capitaines Anglois Thalabot: mais ce fut pour finir bien tost ses iours dans le Perigord: car accourant pour secourir les quinze cens Anglois assiegez dans Castilló par les nostres, il fut porté par terre d'un coup de couleurine, & au sepulchre dans la Chapelle nommée S. Iean de Colles, bastie au desa du ruisseau qui separe ceste prouince du Bourdelois. Mort qui fut suiue de celle de son fils, & de l'estonnement des rebelles qui aux aproches du Roy Charles, rendirent à sa discretion la ville de Bourdeaux, la Guyenne rebelle trouua la misericorde dans ce cœur vrayement Royal pour les Ecclesiastiques & Nobles. Neantmoins pour punition exéplaire il se reserua sur eux le chastiment de vingt personnes, & le payemét de cent mil escus, tant pour leur Chef que pour leurs prisonniers.

Rebel-
lion.

1452

Alein &
Iean
Charrier.

Mise-
ricorde
Royale

Eliz ep.
reditus in
vrhem.

Feruor.
Ieiunia.

Accompagnons le retour de nostre Euesque qui par la faueur de la paix reuint à sa ville, qui le receut comme jadis Alexandrie & Constantinople les Chrystomes & Athanases apres leur exil: aussi virent-ils sa ferueur redoublée, & pluost vn Euesque Religieux, qu'un Religieux deuenu Euesque: n'ayât retranché rien de trois Caresmes de sa regle; & au surplus y adioustant les iours du Mecredy & Samedy: la veille des

Actiōs
saintes

grandes solemnitez estoit au pain & à l'eau, lauant les pieds à certain nombre de pauvres, suiuant la solemnité du iour, lesquels il seruoit à la table teste nuë, & auparauant prendre son repas, qui tousiours pour quelle compagnie qu'il y eust, fut assaisonné de la lecture des saints liures: vn banc estoit sa couche ordinaire, vn *Vestis*, liure pour cuissin, son habit vn rude gris brun, de vingt & cinq sols l'aune, son manteau presque de si vil prix; & quand il fut Archeuesque l'aune de son drap coutoit quelque quarante sols, aussi le disoit-il estre trop precieux. Enfin le vray esprit & la vertu d'Elie estoit avec luy, parlaquelle il estoit plus-que feruent à reprendre les vices, comme il parut dans vne quarantaine preschant à son peuple deux heures tous les iours sur les sept pechez capitaux. Son *assiduité* aux confessions estoit toute pastorale: ne permettant qu'aucun se retirast sans consolation, tant il estoit bening enuers les pecheurs repentans: mais seure & plus que lyon enuers les superbes opiniastres. Certains Chanoines, Prieurs, voire Abbés de son diocese pour couter sa correction, ne vouloient recognoistre sa *jurisdiction*: mais il les ramena puissamment à leur deuoir; voire il intenta procez contre les vniuersitez qui bailloient si facilement les degrez à ceux qui par leurs chicanes rongeoient le pauvre peuple. De plus sa charité estoit notable enuers les pauvres necessiteux, desquels il estoit le nourrisier dans sa maison, le Mede-

*cōciones.**Benignitas.**Magnanimitas.*

Charitas.

Oratio.

ædificia
sacra.

cin dans l'Hospital, leur Curé pour les Sacre-
mens & sepulture. C'estoit du sanctuaire sacré
de l'oraison & contemplation qu'il empruntoit
ce brasier de charité toute feruente, passant le
peu de la nuit qu'il desroboit à ses occupations
pour vaquer à sa meditation, qu'il destrempoit
pour l'ordinaire d'un ruisseau de larmes respan-
duës pour ses diocezains. C'estoit pour eux
qu'il consacroit tout ce qu'il possedoit, dōnant
sa santé, sa vie, ses pensées, & son reuenu pour
les Eglises, bastimens, pauvres & necessiteux;
sa liberalité fut grande aydant à rebastir l'Egli-
se collegiale de S. Astier, ruinée par les guerres
passées; il rebastit aussi la moitié de l'Eglise S.
George qui est dans les faux-bourgs de la ville;
comme aussi fit dresser le grand Autel de son
Eglise Cathedrale que le vieux manuscript dict
par exaggeration, *auoir esté le plus beau & magnifi-
que de ce Royaume.*

Mais il semble que Dieu auoit reserué ce S. ^{Corps}
Euesque Religieux de S. François, pour execu- ^{saint}
ter apres plus de deux cens ans les deffains d'un ^{honoré.}
autre S. Euesque Religieux de S. Dominique,
qui l'an 1261. auoit determiné de leuer le saint
corps de l'Apostre du Perigord, & n'agueres
nous auons veu le congé que le Pape Eugene
en a dōné au Chapitre. Ainsi le vingt-cinquief-
me ou vingt-septiesme May de l'an 1463. Elies
de Bourdeille, assisté de l'Euesque de Sarlac, & 1463
de son oncle l'Euesque de Rieux, & jadis de
Sarlac, tous deux de la maison de Rouffignac

Vid. sup.
anno
1261Vid Bull.
Eugen.
1441.Ma. Sc.
dom.
comm.

en Lymosin, celebrent l'élevation du corps du bien-heureux S. Front, colloquans à part son chef dans vn grand tabernacle qu'il auoit fait esleuer & richement elaborer au milieu du Chœur, basti de lames de cuiure, esmaillées & dorées, renfermé de grilles de fer; ouurage d'vn merueilleux artifice, qui à nostre siecle a demeuré en proye aux harpies huguenotes.

accord. Cefut en suite vn coup de la prudence de nostre Prelat d'accoiser les differens interuenus entre les deux Chapitres Cathedral & Collegial, chacun pretendant deuoir posseder le chef de ce corps saint, l'accord fait par le saint Euesque fut portant processionnellement à l'Eglise Saint Estienne vn bras de S. Front le iour de Sainte Quitere. *Ibid.*

1463 Sur ce sujet il ne faut obmettre comme ceste mesme année 1463. redonna à ceste prouince le saint Suaire que les Tholozains auoient possédé depuis l'an 1392. Certains escholiers de l'ordre de Cisteaux enuieux de ce qu'il auoit esté rayé à leur Ordre par droict de represaille l'enleuerent habilement de l'Eglise du Taur, le rapportant à Cadouin, & peu de temps apres le portent à l'Abbaye d'Aubasine, où il fut retenu durant sept ans, non sans plaintes des Tholozains, & de l'Abbé de Cadouin, iusques à l'an 1463: pour lors le Roy Charles commanda par ses patentes à M. Pierre de Combort Euesque d'Eureux, & Abbé d'Aubasine, de rendre à l'Abbé de Cadouin P. de Gain, le saint Suaire, *Saint Suaire.* *Ma. Sc. Abb. Cadunij.*

epitaphiū
Abbatis
Cad.

comme il appert par l'inscription de son sepulchre. HIC IACET CORPVS F. PETRI DE GAIN, *qui senior Abbas huius monasterij, per cuius opem recuperatum fuit Sanctissimum Sudarium, videlicet die decimo mensis Iunij anno Domini 1463. de manibus reuerendi in Christo patris Petri de Combornio Eboracensis Episcopi, administratoris Abasinae.* Je suis estonné sur la merueille des miracles approuuez & verifiez par l'Archeuesque de Tolozel'an 1413. lesquels continuerent dans ceste prouince, suiuant le tesmoignage que l'Archeuesque de Bourdeaux Arturus de Montauban, baillé l'an 1470. Ce qui obligea les Papes Innocent huitiesme, Urbain cinquiesme, Boniface septiesme, & Alexandre quatriesme, Gregoire onziesme, Iules second, Clement septiesme, & plusieurs autres plus anciens de bailler beaucoup de priuileges à ceste Abbaye, confirmez par le Pape Paul l'an 1535.

Cōmiss.
pour les
francs-
fiefs.

anno
1463.

Reuenons à l'année 1463. qui donna assez ¹⁴⁶³ d'incommodité à ceste prouince, par la commission baillée au Seneschal du Perigord sur le fait des frācs-fiefs, & nouveaux acquests faicts specialement par les communautez Ecclesiastiques & Religieuses, qui apres tant de ruines se trouuoient bonnement sans tiltres pour prouuer ce que les Commissaires demandoient.

De là passons à nostre Euesque Elie, lequel Dieu releuoit tout autant qu'il se deprisoit par les actions de son humilité ordinaire. Le Roy Louys onziesme successeur de Charles eut cognoissance ^{Archeuesque de Tours.}

1468 gnoissance de ses merites, le choisit pour son confesseur, & l'Archeuesché de Tours vacant, il le rait à ceste prouince pour le colloquer en plus haut grade, l'an 1468.

Comté. Pour le Comté du Perigord, il auoit esté entre les mains de Iean de Bretagne Sicur de l'Aigle, Vicomte de Lymoges; il eut vn fils nommé Guillaume de l'Aigle son successeur l'an 1443. qui decedant sans hoirs, fit sa soeur Francoise de Bretagne son heritiere, qui l'an 1460. fut mariée à Alain Sire d'Albret d'où naquit Iean d'Albret.

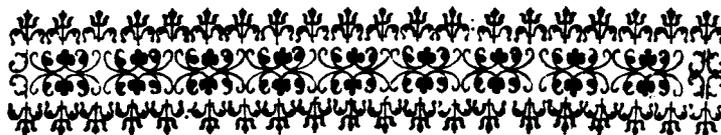
Corl. Comit. Engol.

Iuuenal des Vr-fins.

GVILLAVME DE L'AIGLE.

Comte du Perig.

ALAIN D'ALBRET Com. du Perig.



RADELPHINVS *Euesque.*

LOVYS XI. Roy de France,
& Duc d'Aquitaine.

L'an de Iesus Christ 1468



AR la promotion d'Elie à l'Archeuesché de Tours, nostre Siege Episcopal escheut à Radelphinus ou Ranulphius, pourueü par le Pape Paul second, suiuant la Bulle expediee l'an 1468.

Bulla Paul. 2. anno 1468.

1469 Duché Quant au Duché d'Aquitaine l'année suiuant Louys onzième donne pour apanage à son frere Charles, non toute l'Aquitaine; ains seulement le Bourdelois, le Bazadois, les Lannes, la Xaintonge & la Rochelle: mais trois ans

CHARLES, Duc de Guyenne.

Nicol.
Gilles.

apres la mort luy rauissant la vie, causa la reuniõ
totale de la Guyenne à la couronne de France 472

Chron.
Burdig.

par reuerfion d'apanage : ainsi tousiours iuf-
ques auiourd'huy elle a demeuré en propre au 473
Roy de France.

Bullæ
Sixti 4.
anno
1576.

Les occupations de l'Archeuesque de Tours 1476
ne luy auoient faict oublier son pays : si que l'an
1476. il obtint par sa sollicitation, du Pape Sixte *Indul-*
quatriesme vne Bulle des grâds pardons en forme *gences.*
de Iubilé pour dix ans en faueur des fideles
qui visiteroient les Eglises de Sainct Estienne &
S. Front és iours de leurs festes, ou quatre iours
suiuans, & y feroiēt leurs liberalitez pour reedi-
fier leur ruine imminente, à la charge que le tiers
des oblations viendroit à la Chambre Apostolique.
En suite l'Archeuesque Elie par vne autre Bulle
est commis pour General Penitencier & Surin-
tendant à ce Iubilé, avec puissance d'absoudre
& dispenser sur les vœux & irregularité. Dans
la premiere Bulle nous aprenons les Reliques
qui repositoient pour lors dans l'Eglise de Sainct
Estienne, *in qua certa reliquia eiusdem Sancti, &*
corpora Sancti Leonis Papa qui magnus Leo dictus, &
beati Patrocli, & Sancta Sabina martyris requies-
cunt. Il dict en suite plusieurs tiltres d'honneur
de l'Eglise S. Front, qu'il apelle *vn des septante-*
deux Disciples de Iesus-Christ, &c.

Chron.
Burd.
anno
1481.

Le mesme Pape Sixte quatriesme l'an 1481. 1481
ordonna à la requisition du Roy Louys onziem-
me qu'on fit inquisition de la sainte vie & mi- *Inqui-*
racles faicts par Pierre Berland cy-deuant Ar- *sition.*

cheuesque de Bourdeaux, & pourcét effet com-
met Raoul Euesque de Perigueux, & Raymond
Euesque de Bazas Inquisiteurs, qui apres plu-
sicurs & fideles recherches, rapporterent leur
procez verbal en l'assemblée de tous les Ordres
de la ville de Bourdeaux le dix-huictiesme De-
cembre audit an, pour enuoyer des deputez en
Cour de Rome poursuiure la canonization de
ce grand Prelat: ce qui pourtant fut sans effet.

Gabr.
Lurb.
de Viris
Illustr.
Aquit.

Il ne veulx encor quitter la memoire de l'Ar-
cheuesque de Tours Elie de Bourdeille; car il
n'abandonnera iamais son pays par esprit &
affection. Ce nouveau grade ne luy auoit enflé
le cœur; moins encore quand le Pape Sixte qua-
triesme l'an 1483 le fit Cardinal du tiltre de

Cardi-
nal.

1483

Saincte Luce *in Silice*; il demeura tousiours sur
son cube inébranlable en sa simplicité contre
ces faueurs humaines: c'est le tesmoignage que
Rodolphius Tosciniacensis luy donne dans
son histoire Seraphique, *sic in rebus secundis quæ
cæterorum etiam sapientum animos fatigant, ne qui-
dem latum vnguem à recto statu vel cursu huc atque
illuc deflexit, sed sapienter vento nimis secundo vel
contrahere cum cælestibus præceptis, cum exemplis
edoctus, prosperitatem humanam indicauit vento si-
mitem aut vitro quod maxime frangitur cum maxime
splendet; quippe quæ falsis imaginibus ludit, quam
aduersitas quæ instar lapidis Lydy filios Dei non extus
auratos sed intus aureos indicio demonstrat, & tactu
probat, &c.* Il ne s'agrandit qu'en noble coura-
ge pour la deffense des immunitéz Ecclesiasti-

Rodol-
phius Tos-
cin. lib. 2.
hist.

ques, s'opposant aux vsurpations des Officiers du Roy; mesme au peril de sa vie. Desia le Chancelier de France & le grand Conseil l'auoient fait adiouner à comparoistre personnellemēt; mesme tout le temporel de son Archesché estoient mis entre les mains des Commissaires: mais contre tous ces tonnerres il s'arme de sa plume; escrit plusieurs traittez de la puissance du Pape, & la defense des concordats faitz contre la Pragmatique sanction, l'un desquels commençoit à *summo calo*. C'estoit mettre de l'huile au feu, qui embrasoit les ceruelles politiques, & quoy que desia il eut par sa parole adoucy le cœur du Roy; neantmoins certains courtisans le mettent en totale disgrâce, l'un d'iceux est substitué à son office de Confesseur du Roy: mais dans peu de iours finissant sa vie, laissa de l'estonnement aux autres, & bailla de l'admiration à toute la France sur la constance de nostre Prelat.

Le tēps de sa mort s'approchoit, il le cogneut estant malade dans le chasteau d'Artenc près de Tours: il s'arma des Sacremens, defend toute pompe funebre, & ne veut d'autre liēt pour mourir que la cendre, d'autre sepulture que le cemetiere des pauvres: aussi mourut-il vrayement pauvre ne s'estant rien laissé: mais ayant tout mis en depost dans les mains des pauvres aux Hospitiaux, ou Eglises & Monasteres ruinez. Il mourut saintement l'an 1484. laissant la ville de Tours plus desolée qu'elle n'auoit esté depuis

Defen-
seur du
S. siege

tractatus
de potest
Pap. per
Eliam de
bourdeil-
le Arch.
Tur.

Defen-
sorium
concor-
dat. co nt.
prag.
sanct.

Chenu.
in ep. Pet
& Archie
Turon.

Gall.
Christ.
Ibid.

Mort

Mi-
racles.

le decez du grand Sainct Martin. Les Touren-
geaus par plusieurs iours honorerent ce Sainct,
& Dieu du ciel voulut le recommander par plu-
sieurs miracles, comme il auoit faiect durant sa
vie. Raportons-en quelques-vns: estât à Tours
celebrant la sainte Messe, vn Capitaine de l'ar-
mée du Roy Charles aliené de son esprit se
ietta à ses pieds, & soudain fut remis en son bon
sens. A Amboise estant dans son Couuent en
la mesme action au iour de la Feste de S. Fran-
çois, le Maistre d'hostel de la Royne de France
Charlotte l'aduertit à l'oreille du dâger de mort
où elle estoit dans le trauail d'enfant, il s'arresta
vn peu, offrit à Dieu sa priere pour elle, & sou-
dain elle fit heureusemēt ses accouches. De plus
deux demoniacles, l'vn à Tours, l'autre à Peri-
gueux, furent deliurez par son exorcisme, Guil-
laume Chalupy Aduocat, & jadis son domesti-
que, rend tesmoignage qu'ayât appris à Tours,
la maladie de son frere qui tiroit aux abois, de-
manda congé à son maistre pour venir en ceste
ville seruir le malade: mais cēt homme de Dieu
respondit n'estre necessaire qu'il seroit bien tost
en santé, ce qui fut vray par la vertu de sa priere.
Guillelmus de Valle habitant de ceste ville tes-
moigne comme ayant sa cuisse rompuë depuis
quinze mois, & despendu son bien à se faire
traitter sans apparence de guerison, oyant le
rapport des merueilles du bien-heureux Cardi-
nal, demanda affectucusement à Dieu sa guer-
ison par les prieres de ce bon Prelat qu'il croyoit

Miracula
ex Inquisi-
tione &
sancti.

1.

2.

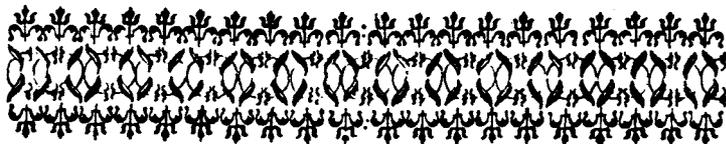
3.

4.

5.

estre bien-heureux au ciel, & dans peu se voit miraculeusement guery : cecy suffira pour declarer vne partie des merites de ccluy qui durant vingt ans a esté nostre Euesque.

(1)



G O D E F R I D U S
DE POMPADORIO. *Euesque.*

LOVYS XI. *Roy de France.*

G A B R I E L
D V M A S *Euesque.*

CHARLES VIII. *Roy de France.*

G O D E F R I D U S
DE POMPADORIO. *Euesque.*

LOVYS XII. *Roy de France.*

Ma. Sc.
D. pub.

Chenu.
in Tab.
ep. p.

Gall.
Christ.



N OVS trouuons que Geoffroy de *L'an*
Pompador furnommé de Cha- *de*
steaubouchet, tint le baston Pa- *Iesus*
storal de ce dioceze l'an 1481. *Christ.*
Peu d'années apres oncommença *1481*
l'establissement du Conuent des Peres Augustins *Fon-*
hors la ville par son consentement & de la com- *dation.*
munauté de la ville l'an 1483. à la promotion

de FF. Iean, & Prongentius de Villezaio Religieux de cét Ordre: plusieurs bien-fauteurs contribuerent à cét oeuvre pie : Iean Dupuy Sieur de Trigouan dóna le fonds où l'Eglise fut bastie ; ce lieu fut beni par nostre Euesque Geofroy, assisté de F. Pierre d'Abzac de la maison de la Douze, Religieux de l'Ordre de S. Augustin, Euesque de Ricux, & du depuis de Laitoure; il demoura Prieur iusques à l'an 1494. auquel il fut fait Archeuesque de Narbonne.

Fund.
August.
anno
1483.

Ma. Sc.
do. com.

1483 Reuenons à l'année 1483. funeste par la mort de Louys onzième qui obligea la Roynne de conuoquer les Estats generaux l'année suiuate,

Nic Gill.
Chronic.

1484 ils furent premierement assignez à Orleans, de là à Tours, où se trouuerent les deputez des trois Estats de ce Royaume, l'Euesque Geoffroy de Pompadour y assista pour le Clergé de ceste prouince avec les autres deputez: lesquels obtindrent du Roy la confirmation des

Ma. Sc.
dom.
comm.

*Estats
gene-
raux.*

1485 immunitéz & franchises baillées par les Roys de France à ceste prouince : plusieurs bons reglemés y furent conclus, specialement on dóna au Roy Charles huitième fils vnique du defunct la somme de douze cens mille liures, & cent mille escus pour son couronnement. De là nostre Prelat augmentant de grade, est fait grad aumosnier du Roy, president en la Chambre des Comtes à Paris. Mais sa fortune receut vne notable secousse par l'accident qui luy survint en ce temps : car la minorité du Roy Charles, fit naistre à deux Princes ambitieux l'occa-

Nic. Gill. sion de poursuiure la regence du Royaume avec telle violence qu'ils sembloient plustost vouloir conduire cét Estat au sepulchre, que le gouverner & recourir de l'orage : c'estoit le Duc de Bourbon contre Louys Duc d'Orleans , qui estoit poussé & possédé par François Comte du Dunois , homme de prompt & violent esprit ; qui voyant le Competiteur esleué à l'office de Conestable de France , fit resoudre le Duc d'Orleans en tiltre de premier Prince du sang & le plus proche de la couronne , de se liguier avec les principaux Seigneurs pour venger ses interets & mescontentemens pretendus : desia le malesclatoit en guerres ciuiles : mais les plus zelés François trauaillerent à reconcilier le Duc d'Orleans avec sa Majesté , ce qui fut heureusement conclu à Bougency , à la charge que le Comte de Dunois promoteur de la reuolte vuideroit le Royaume.

Argentré
lib. 12. c.
27.

Toutesfois l'impatience de cét esprit tout bouffi de rage ne peut se tenir coy plus long temps en la ville d'Ast en Piedmond ; il reuint en France sans rappel, à son arriuée fortifie Partenay pour son assurance , de là en auant il remuë ciel & terre , rasche de renoüer la ligue des Princes mécontents , sollicite puissamment le Duc d'Orleans à poursuiure ses premieres pointes : mais Anne de France tante du Roy , qui par les Estats de Tours anoit eu le gouvernement de sa Majesté , ne dort pas, elle descouure les principaux coniurez , nostre Euesque de Pompadour,

*Li-
guens.
faictz.
prison-
niers.*

Pompadour, l'Euesque de Montauban de la maison de Caumon, avec le Seigneur de Buffi son frere, & Philippe de Commines, sont conuaincus par leurs propres lettres d'estre adherans à ceste ligue, à raison dequoy ils furent arrestez prisonniers; les Euesques estoient traiteez honorablement: tandis cependant qu'on leur faisoit leur procez par les Commissaires de la Cour de Parlement de Paris. Duquel procedé le Pape Innocent huitiesme astant aduertey enuoya en France des Commissaires de sa part pour l'instruction de ceste cause, lesquels ayant ouy les Prelats, & recogneu leur conspiration par trop criminelle se rédirēt de Iuges, aduocats pour obtenir du Roy leur pardon, qui se tesmoignant vrayement Roy & clement, se contenta de cōfiner les Euesques à quelque canton de leur dioceze.

laligni.

*Con-
main-
cns.*

*Dupleix
to. 3.*

*Par-
dōnez.*

Ceste mesme année nous trouuons nostre Euesque dans la chaire du Puy en Vellay: mais quittant nostre Siege Episcopal, il ne voulut pourtant se descharger de plusieurs benefices importans qu'il possedoit dans le dioceze & ailleurs, suppliant le Pape Alexandre sixiesme qu'il luy fut permis de retenir avec l'Euesché du Vellay les Abbayes de S. Anian de Boisse en Angoumois, de nostre Dame de Chancelade en Perigord, les Priorez de S. Cyprien en Sarladois, de S. Iean de Colle en Perigord, les Preuostez de S. Pardoux & d'Arnac, vn Canoniat & Prebande en l'Eglise de Lyon. Ce

*p. Odo.
de Giff.
lib. 3. c.
38.
Chenut.
Epif.
Podiens.*

*Ex sche-
dis dom.
comm.
Engol.*

*Bene-
fices.*

qui luy fut accordé par le Pape Alexandre, le 17. Iuillet, l'an neufiesme de son Pontificat.

Chenut. Gabriel Dumas l'année mesme du depart de Geoffroy, fut aussi prins de l'Euesché de Mirepois, & pourueu de ce siege de Perigueux l'an 1485
 Bull. Inno. 8. 1485. par Innocent huitiesme, l'an second de son Pontificat, cōme il est marqué par sa Bulle, 1488
 anno 1485 & l'an 1490. fut fait accord entre luy & la maison de ville pour les limites de leurs jurisdiciōs 1490
 Ma. Sc. Ecclef. S. Front. L'année precedēte & le vingt-huitiesme Aupil, le Seigneur Pierre d'Anton fait don au Chapitre de S. Front de Perigueux de la precieuse Relique de la saincte Coiffe ou Voile de la Vierge 1500
 qu'il auoit apporté de son voyage d'outre mer, & ce à certaines charges & conditions portées par la transactiō. Vn habitant de la ville Oliuier de Brehault par testament donna tout son bien pour fonder vne Vicairie pour seruir & honorer la mere de nostre Dieu, laquelle par son vsage & attouchement de son corps tout virginal auoit sanctifié ce linge sacré. *S. Voile.*

Bull. Alex anno 1500. Nous trouuons Geoffroy de Pompadour pour nostre Euesque pourueu par Alexandre 6. l'an 1500. le 18. de son Pontificat, il estoit nepueu de Geoffroy, qui n'agueres nous auoit quitté, passant à l'Euesché du Puy en Vellay. Il fit son entrée Episcopale le 12 de Nouembre de ladite année sans cōtinuer dans ceste charge au delà de l'an 1503. quoy qu'il vescu dauantage, iusqu'à l'an 1514. Ioannes Auriens luy succeda à son Euesché l'an 1504.

Comté

Quant au Comté du Perigord, Jean sire d'Albret, fils d'Alain Albret, fut heritier de son pere, & marié à Catherine de Foix Royne de Nauarre, d'où prouint Henry d'Albret, qui du costé de son pere fut Comte du Perigord, & du

JEAN
DALBRET
*Com.
du Per.*

HENRY
DALBRET.

1517

costé maternel Roy de Nauarre l'an 1517.

Iuue. des
Vrains.

Je ne veux passer sous silence comme Anthoine de Saint Symphorian Abbé regulier de Brantofme, estant mort à S. Valeric l'an 1501.

Du Till.
inuent.
des Roys
de Frâce.

les Religieux de ceste Abbaye en nombre de quatorze vocaux s'assemblerent pour l'eslection d'un successeur, & procedans par voye de Scrutin, ils furent mi-partis, sept ayans nommé frere Hugues d'Abzac de la Douze, qui desia estoit Abbé de Allodijs de l'Ordre Saint Benoit, les autres sept esleurent frere Pierre de Sadalesses Preuost de Puychambaud, qui estoit de leur famille: à raison dequoy il interuint des grandes contrastes. Enfin Sandalesses, ne se voyant assez puissant pour resister à Dabzac, resigna son droit de l'Abbaye au Cardinal d'Albret Amanée. Malheur qui apporta le premier Abbé commandataire dans ce lieu, où pourtant il fit plusieurs & magnifiques bastimens, qui encore auourd'huy presentent ses armoiries. Il mourut à Casteljaloux l'an 1520. chargé des Eueschez de Bazas, de Pamies, de Pampelone, avec les Abbayes de Brantofme, du Mas-dazil, de Lozac, & de S. Amand.

Ma. Sc.
Abb.
Brant.
anno
1501.

*Abbé
de
Brantofme.*

(2)



IOANNES

AVRIENS. *Euesque.*

GUIDO DE

CASTRO-NOVO DE

BRETENOVS. *Euesque.*

IACOBVS MVRISSO

DE CASTRO-NOVO. *Euesq.*

FRANÇOIS I. *Roy de France.*

Ma. Sc.
Capit.
Cathed.



NOUS rencontrons vn nouveau *L'an*
 Prelat dans vne saincte action, *de*
 pour honorer vn saint qui par *Iesus*
 excellence porte le titre de *Christ*
1504
 sans reserue. Ce fut l'an 1504.
 que Ioannes Auriens Euesque de Perigueux au *Corps*
 iour de S. Thomas l'Apostre, esleua & transpor- *saint.*
 ta dās vn nouveau Reliquaire d'argent les osse-
 mens sacrez du grand S. Leon Pape, qui des
 plusieurs années auoient esté portez à l'Eglise
 Cathedrale de S. Estienne. Peu de temps apres
 & l'an 1509. Anthoine de Luzec Euesque & *1509*
 Comte de Cahors estant mort apres ses obse-
 ques, le Chapitre assemblé, suiuant l'ancien

droict des communautéz, proceda à l'eslection & nomination d'un successeur qui fut l'Abbé de Bonneual, de l'ancienne & illustre maison de Castelnau de Bretenoux. Le Pape Iule 2. confirma l'eslection ceste mesme année le 13. de Iuin: mais desia nos Roys vouloient accrocher ceste amorce qui restoit pour les bonnes lettres dans la Pragmatique sanction, s'approprians les droicts des nominations qui par icelle restoit aux communautéz. Ainsi le Roy Louys onzieme estant à Vienne le quatorzieme Aoust de ceste année 1505. enuoya deffenses au Clergé de Cahors de receuoir autre pour Euesque que Germain de Ganay frere du grand Chancelier de France, auquel il auoit donné son placet, comme nous apprenons des documens de la maison de ville de Cahors, rapportés par la Croix. Surquoy interuindrent grands procez, & pour les appaiser fut trouué bon que l'Abbé de Bonneual relaschant son droict à l'authorité Royale, fut pourueu à l'Euesché de Perigueux, l'autre demeurant à Germain de Ganay. Ainsi l'an 1511. Guy de Chasteau-neuf, le dernier iour de Feurier, fit son entrée Episcopale à Perigueux; ses armes estoient trois tours d'argent en champ d'azur, lesquelles nous rencontrons en plusieurs edifices sacrez qui ont eschappé les derniers saccagemens, specialement au pilier-boutaut de la Chapelle S. Estienne, où aujourd'huy le Chapitre faiet le diuin seruice, on lit ceste inscription, L'AN MIL V. C. XXI. ET

De Cru-
ce in
actis epif.
Cadurc.
ex quo
Chenut.
& Gall.
Christ.

Eues-
ché.

1511

1521

Inscript.
lapid.

LE XIII. D'AVRIL FUT COMMENCEE LA PRESENTE CHAPELLE. GUIDO DE CASTRO NOVO. Il fut suiuy en l'Euesché par laques Murisse de Castelnau, qui le 5. d'Octobre 1523. fit son entrée Episcopale : mais ce ne fut pour viure long temps apres, deccedant à Cahors l'année suiuate, le 10. iour d'Aoult iour de S. Laurens.

Fundatio
Capell.
Sanctæ
Annæ
anno
1524.

Ceste année fut remarquable par la donation que fit Pierre Ruffis ou Roux, Curé de Montagut, pour la fondation de la Chapelle adioincte à l'Eglise de S. Front, sous le tiltre de S. Iean Baptiste. La premiere pierre de ce magnifique & bien enté du bastimēt fut mise en ceste année 1524 le contract passé avec avec les maistres qui receurent pour commencer six mille cinq cens liures; le fondateur ne peut voir son entreprise conduite à chef, estant preuenu de la mort: mais pour la continuation de la fabrique il donna tout son bien à la communauté de Perigueux, qui l'an 1549. fut en procez contre les Architectes pour n'auoir bien assis leurs premieres voutes, & contractans avec d'autres font continuer ceste fabrique iusques aux années infortunées par la prise de la ville, & sur la reprise ceste Chapelle changea de nom, estant consacrée à Sainte Anne en recognoissance du bien-faict receu au iour de sa Feste, comme nous dirons.

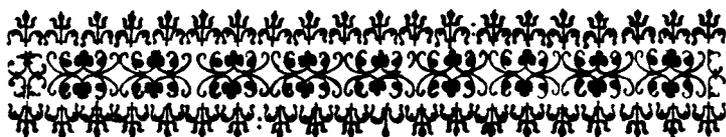
Fonda-
tion.

Ma. Sc.
dom.
comm.
anno
1524.

Et anno
1549.

(13)





IOANNES

DE PLAGNIE. *Euesque.*

FRANÇOIS I. *Roy de France.*

L'an
de
Iesus
Christ.
1524



CONTINENT apres le decez
de Iaques , dans la mesme année

1524. le dixiesme Nouembre Iean
de Plaignie , ou Planis , fut destiné

pour son successeur. Il estoit de ceste ancienne
& illustre famille de Desplas en Lymosin , qui
& iusques à nostre temps a produit de tres-grands
& tres-dignes Prelats és sieges de Bazas & de
Leitoure , dans lequel nous honorons encor la
venerable & pieuse vieillisse de l'oncle , & le
zele du nepueu. Nostre Euesque estoit fils aîné
du sieur Anthoine Desplas , & de Marie de Mi-
ramont , portant pour armes trois barres de
geule my-parties en champ d'argent. Le 23.

Origi-
ne.

1525

d'Auril 1525. il fit son entrée Episcopale , de la-
quelle ayant parlé si souuét ie veux maintenant
d'escire la solennité. Les quatre Barons du
Perigord estoient conuoquez , à sçauoir Bour-
deille , Mareul , Biron & Beinac , lesquels par
devoir portoient sur leurs espaules l'Euesque
nouveau assis sur vne chaire , depuis l'Eglise de
S. Pierre Laney , iusques dans son siege Epif-

Recep-
tion de
l'Eues-
que.

Chenu.

Gall
Christ.

Ma. Sc.

Ex sche-
dis capit.
Cathe-
dralis.

copal, à l'entrée de son Eglise Cathedrale il estoit acueilly du Clergé, auquel il iuroit sur les saincts Euangiles les articles suiuaus. Premièrement, qu'il garderoit en general les coustumes & statuts qui sont obseruez dans l'Eglise Catholique. Secondement, qu'il conserueroit au possible les droicts Episcopaux, recouureroit les biens alienez, & en particulier cōserueroit les priuileges de ceste Eglise. Tiercement, qu'il vouloit selon son pouuoir guarātir de leurs ennemis & de toutes hostilitéz ceux de son dioceze. *Hac omnia, disoit-il, prædicta* Inre-
ment
de l'E-
uesque. *promitto & iuro ad sancta Dei Euangelia me facturum & seruaturum pro posse.* En suite il fraploit de son baston Pastoral la porte de son Eglise, disant le verset, *Attollite portas principes, &c* Le Chœur respondoit, *Quis est iste Rex gloria, &c.* A l'ouerture l'on chantoit, *Sint lumbi vestri præcincti*, iusqu'au Maistre-autel, où l'Euesque disoit l'Oraison de S. Estienne; de là chantant le Cantique, *Te Deum laudamus*, il estoit porté par les Barons dans son siege Episcopal. Ce sont les deuoirs du Clergé enuers leur nouveau Prelat, qui en suite leur deuoit faire plusieurs liberalitez.

Deplaigne estant acueilly avec ceste magnificence, s'occupa à plusieurs saintes actions. La sainte
Espine
trouuée mort du Capitaine des Anglois Talabot, tué près de Castillon, auoit donné pariny les despouilles prises sur luy à noble michel Peyrounin, vne Croix d'or, garnie de diamans, trouuée au col

Vid. sup.
anno
1453.

col du deffunct, laquelle apres quelques années tomba entre les mains de noble Pierre de Pombrian sieur de Monreal, lequel faisant ouvrir ce sacré Reliquaire, trouua au dedans vne espine enchassée, & n'ayant assurance s'il la falloit honorer, comme ayant seruy à la Passion de Iesus-Christ. Il consulta sur ce doute nostre Euesque de Plaignie, qui commit l'examen de cét affaire à son Theologal Maimont Gardien du Conuent de S. François, lequel dans sa consulte baillée par escript, respond qu'il falloit demander à Dieu des signes extraordinaires par ieusnes & prieres publiques, afin qu'il luy pleut de declarer en quel estat il vouloit qu'on tint ceste espine. Il est vray-semblable que dans l'essay fait, diuers miracles parurent: car l'an

1526

1526. nostre Euesque expedia vn Bref en faueur de la tráfaction faite par le Sieur de Pombrian avec Sudiraut Curé de la Parroisse d'Aysac, declarant apres plusieurs consultes qu'on peut & doit honorer la sainte Espine, commandant de la porter processionnellement; i'ay veu l'original de ce rescript dans le thresor du chasteau de Montreal.

Rescriptū
Ioannis
De Plagn
anno.
1526.

Dés la mesme année nostre Euesque expedia vne commission autétique à Iean Ganeoti Notaire Apostolique, à ce qu'il procedast à l'inquisition de la vie & mœurs du deffunct Elie de Bourdeille jadis Euesque de Perigueux, puis Archeuesque de Tours, & Cardinal, decedé depuis quarante & deux ans. *Ne tanti viri me-*

Cómiss.
Episc. de
Pla. pro
inquis.
anno
1526.

*moria, dict l'Euesque, in clero & populo predicta Inqui-
diæcesis sepulta remaneat, vt eius exemplo cæteri ad Inqui-
sition.
vita sanctitatem & laudem facilius trahantur, gene-
rosa que nobilitas tantis virtutibus excrescentibus,
etiam procliuor ad similia peragenda inuitetur.*

Ceste inquisition fut faicte à la promotion de son nepueu, noble Iean de Bourdeille Proto- notaire Apostolique, qui auoit entrepris la ve- rification de dix-huict articles proposez sur les merites du deffunct; & à cét effet il fit ouyr quatorze ou quinze tesmoings, & jaçoit que sa canonization ne soit esté du depuis poursuiuie en Cour de Rome, neâtmoins il a esté tousiours tenu en odeur de saincteté, comme nous auons dict. L'euesque Iean de Plaigrie fit bastir le cha- steau qui porte son nom sur les frontieres du Perigord & Lymosin, comme l'on void aujour- d'huy par ses armoiries qui y paroissent.

Hömage
pour la
Vigerie
ex Ma.Sc
do.com.

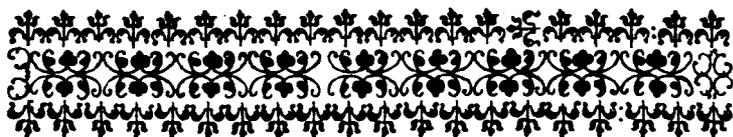
L'an 1530. le Chapitre de S. Front pour ¹⁵³⁰
agrandir l'authorité de la maison de ville, con-
tracta avec ses officiers, pour la Iustice de la Vi- ^{Hom-}
gerie, qu'ils donnerent aux Maire & Consuls, ^{mage.}
à la charge qu'ils leur rendroient hommage-lige
lors que la Feste du Martyr S. Sillain tomberoit
au iour de Dimanche, & ce en la qualité suiuan-
te. Le Maire ayant les deux genoux, le chapeau
& ceinture en terre, teste nuë, le chaperon posé
sur le bureau, les mains iointes dans les mains
de l'Abbé ou du President du Chapitre, dónant
trois florins d'or pour l'achapt, & leur promet-
tant vassalité fidele, reserué l'hömage & seruice

Hom-
mage.

deu au Roy. Semblable hōmage-lige doiuent-ils rendre pour la Iustice du Cellarier, lors que la Feste de S. Front tombe au Dimanche, posant le chaperon & ceinture sur le bureau du lieu capitulaire, se mettant teste nuë & mains iointes dās les mains du President au Chapitre, puis les posant sur les saints Euangiles, promettant vassaliré au Sieur Abbé, Chanoines & Chapitre, puis se leuāt bailler le baiser à la jouë du President, luy donnant pour leur achapt vn paire de gands tissus de laine blanche. L'achapt de ceste Iustice auoit esté faict l'an 1484. pour huit cens liures: desia le Sieur Abbé & le Chapitre en auoit vendu au Roy le plus liquide l'an 1336.

Hōmage
pour le
Cellarier

Ma. Sc.
cap. S.
Front.



F V L C O D E

BONNEVAL. *Euesque.*

CLAVDIVS GIVRY

Euesque. Cardinal. S. R. E.

FRANÇOIS I. *Roy de France.*

L'an
de
Iesus
Christ.
1531



EVESCHE' de Bazas estoit possédé par Foucaud de Bonneval; il fit permutation de son Siege & du Prioré de Leyrac avec nostre Euesque Iean de Plaigne, qui fut succédé en celuy de Bazas par

Chenu.
in tab.ep.
Vasatens.

son dernier frere Annet de Plaigne : ainsi le premier iour de Ianuier 1531. Foucaud fit son entrée dans Perigueux, estant porté par les deputez des quatre Barons, ayant esté inhibé ausdits Seigneurs de s'y trouuer en personne, à raison du desordre qui fut suruenu sur la preseance, disputée entr'eux. Ce Prelat fut amateur du bien public, faisant conduire la fontaine de Iameau iusques au milieu de la ville, à quoy la communauté contribua : car l'œuure estoit de haute entreprise, puis qu'il falloit trauerfer la riuere de l'Isle par des aqueducs qui bien-tost furent renuersez par l'effort du coulant des eaux.

Ma. Sc.
do. com.

Fon-
dation.

1535

La mort du Cardinal d'Albret arriüée l'an 1520. auoit desia aporté de grâdes desolations dans l'Abbaye de Brantofme, dont il estoit le premier Abbé commendataire, plusieurs fascheux & presque implacables procez interuindrent durant plus de dix-huict ans, entre FF. Claude Rafin, & Pierre Saunier Religieux de cet Ordre, pour succeder à ceste Abbaye, qui comme la Sabine tirassée par les Romains expiroit; & destituée de Religieux, rendoit lesaboïs entre les mains trop aides. Enfin Saunier resigna ses droicts à M. Pierre de Mareul Protonotaire Apostolique, qui l'an 1538. obtint du grand Conseil arrest d'adiudication; & comme tousiours nostre Dieu tout admirable, qui est en ses œuures, tire d'vn grand desordre vn bon reglement, le grand Conseil ordonna à la requi-

Ma. Sc.
Abb.
Brant.

abbat.

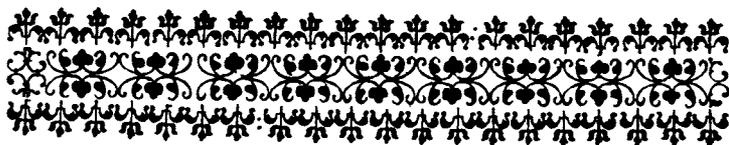
1538

sition du Procureur general du Roy que ceste Reforma
rio Abb.
Bratofm. Abbaye de Brantofme seroit reformée selon les statuts & definitions de l'Ordre S. Benoist, & que Commissaires seroient deputez pour

1539 cét effet : ainsi l'année suiuate 1539. les Commissaires arriuent pour executer l'arrest, accompagnez de R. P. F. Placide Leger , Prieur de l'Abbaye de Sainct Germain des prés, & Frere Quentin de Condé , à ce commis de par le Roy François premier , ceux-cy avec l'Abbé de Brantofme dresserent les articles de la reformation de ce lieu , tant pour le spirituel que pour le temporel.

1540 Foucaud de Bonneual fit vaquer l'Euesché Ma. Sc.
cap. S.
Steph.
& do. cō. par son decez l'an 1540. Il fut enseuely dans son Eglise Cathedrale , audeuant le grand Autel, accompagné des pompes funebres , ordinaires à sa dignité Episcopale, laquelle de Cardi-
nal. surcroy tomba dans les mains du Cardinal Claude de Giury du tiltre de Sainte Agnes *in agone* , appellé Euesque de Langres, Pair de France , administrateur perpetuel de l'Eglise, (5) & Euesché de Perigueux durant dix ans.





I O A N N E S
DE LVSTRAC. *Euesque.*

G O D E F R I D V S
DE POMPAOVV DE
CHASTEAV BOVCHET. *Euesq.*

G V I D O B O V C H A R D
D'AVBETERRE. *Euesque.*

A V G V S T I N V S
DE TRIVLCIS CARD.
S. R. E. *Euesque.*

H E N R Y I I. *Roy de France.*



ANDIS que nos Pasteurs estoiet *L'an*
endormis dans le calme apporté à *de*
la France par les armes victorieu- *Iesus*
ses de nos Roys, l'Enfer qui ne *Christ*
dort iamais estoit aux aguets pour *1551*
surprendre le troupeau du Seigneur si mal gardé *Abns.*
par les Prelats nõchaläs, lesquels s'ils veilloient
c'estoit pour se jouier du bien du Crucifix, cõme
d'vne pelotte, se le renvoyant l'vn à l'autre par
vn tripotage tout sacrilege. Dieu du ciel ne peut
dauätage supoter les excez des prophanateurs

de son sanctuaire , il lasche les alonges dont Satan estoit attaché , & selon le stile ordinaire qu'il pratique en sa fureur , pour chastier sō peuple permet que les loups carnassiers , sous la toison des simples brebis entrent dans sa bergerie , pour renoueller toutes les cruautez & boucheries sanguinaires, que les siecles passez de l'Eglise eussent senty.

herese

Desia Martin Luther sur la fin de l'an 1517.

Thuanus
Sleyden.

auoit sonnē le balfroy dans Vitemberg en Saxe, pour reueiller les esprits panchans à la rebellion contre l'Eglise par le desir des nouueutez ; desia les placards mal attachez & plaquez con-

Annal.
Nicol.
Gilles.*Luther
rienne.*

tre l'ancienne Religion , voloient dans toute la Chrestienté , mesme dans l'année 1534. nostre pauvre France commença de sentir la puanteur de ces libelles diffamatoires portez iusque dans la chambre & cabinet du Roy François premier, qui pour lors estoit à Blois , attentat qui oultra de douleur son cœur tout Chrestien ! mais l'impudence passant iusques à la ville de Paris auoit aussi mis en la main de ce bon Roy le fer & le feu contre ceste hydre venimeuse : mais quoy !

Iean le
Febvre.

c'estoit de vray couper les testes qui renaissent à centaines , à la faueur d'vn nouveau faux Prophete, qui ceste année 1535. bastit son institution pour former la Samarie au milieu de la France, diuiser l'vnion de l'Eglise , & par vn attentat sacrilege renuersa l'estat & la foy des François pour remettre sur pied des ruines de ceste Monarchie, les idoles de ses fantaisies,

*Cal-
uisme.*Institutiō
de Caluin
anno
1535.

fonduës du billon des heresies descreditées
dés long-temps

Henry second l'an 1547. successeur du zele 1547
& de la couronne de France, oppose à ce venin
les plus opportuns remedes que le temps & la
pieté de ses ancestres luy fournit : mais la re- *Ga-*
bellion de l'Aquitaine contre ses edicts & de *belle.*
son pere arriuant l'an 1547. sur le sujet de la ga- 1548
belle, arma la cholere de Dieu contre les villes
du Xaintonge, Angoumois, Poitou, Lymosin,
Perigord, & autres qui sentirent & les effets
de la iustice du Roy offensé, & de la part de
Dieu, elles furent abandonnées aux plus fune-
stes accidens qu'il permet arriuer cõtre les peu-
ples les plus rebelles à ses loix diuines, specia-
lement la ville capitale du Perigord, dans la-
quelle le Sieur de Brandon Conseiller au Parle-
ment auoit esté inhumainement traicté pour ce
sujet verra dans peu la diuine punition.

Iean de Lastrac l'an 1550. comme Euesque 1550
de Perigueux faict son entrée le 24. Iuin : mais
ce ne fut pour y faire long seiour : car l'année
suiuante 1551. Geoffroy de Pompadour du 1551
Chasteau Bouchet fut receu dans la ville pour *Eues-*
Euesque avec les pompes ordinaires le 13. De- *que.*
cembre ; i'ay appris son extraction dans Cha-
steau Bouchet, maison noble du Lymosin, qui
est sur la frontiere du Perigord, où l'on voit
dans vne galerie les vieux pourtraicts des cinq
enfants du Sieur Geoffroy de Pompadour, dont
le troisieme est nostre Euesque, suiuant l'in-
scription,

Paradin
hist. lib.
c. 5. & 7.

Annal.
Aquit.

Chron.
Engol.

Parad.
c. 7.

Ma. Sc.
Ecclef.
Cat.

Inscript.
in parie-
te.

scription, qui l'appelle aussi Abbé de S. Maurin.

Mais nous tardons trop d'entamer nos malheurs, qui commencerent en ce pays au vingt-quatriesme iour de Ianuier de ceste année 1551. par le plus estrange sacrilege que iamais les Rouptiers eussent commis dans leurs persecutions. C'est que desia la rage Lutherienne eslançoit ceux qu'elle possedoit, specialement contre les marques de nostre redemption; desia 1551 ils se ruent au débris des Croix, Images & representations de Iesus-Christ. Ainsi à la faueur de la nuict ils rompirent, abatirent & briserent toutes les Croix qui estoient arborées depuis Perigueux, iusqu'au bourg de Marsac, & sur les autres aduenües de la ville; deschargeant & leur rage & leur ventre sur le pedestal qu'ils ne pouuoient arracher. Sacrilege qui donna au cœur de tous les bons Catholiques | specialement aux Officiers de la Iustice qui se portent sur les lieux, font procez verbal de ces excés, & sur les violens soubçons que cét excez auoit esté commis en partie par certains Ecclesiastiques & Chanoines infectez du Calvinisme, ils font exacte perquisition dans la cité pour rencontrer les indices des auteurs de ce crime, sans trouuer aucune preuue, sauf contre vn Prestre nommé Chauler, qui fut retenu prisonnier. Et pour appaiser le iuste courroux de nostre Dieu lezé, l'on dressa vne procession generale, demandant à Dieu misericorde: mais ce n'estoient que les premieres esgratigneures du foüet de Dieu,

Ex processu verbalis Stephani Bertini Maioris urbis & Consulum anno 1551.

qui coup sur coup nous escorchera plus vifue-
ment : car dès le lendemain vingt-huictiesme de
ce mois, l'infortune fut plus grande. Ces har-
pies d'Enfer sur la minuit enfoncent la grille *Pilla-*
de la Chapelle apellée Nostre Dame de Pitié, *ge.*
en l'Eglise Cathedrale, où le thresor du Chapi-
tre estoit gardé, pillent tous les vaisseaux sacrez
d'or & d'argent, qui valloient quarante mille
liures, asçauoir les precieux Reliquaires du chef
de Saint Leon Pape, du chef de Saint Barthe-
lemy Apostre, du bras de Saint Front. De plus
Ibidem. dix-huict grands Calices d'or ou d'argent, avec
leurs patenes, buretes, encensoirs, chandeliers,
croix, & autres orfebvreries.

Au lendemain sur ce funeste spectacle, les
pleurs & les cris des Catholiques monterent
iusques au ciel, ne sçachans bonnement qui ac-
cuser, regretâs plus la profanation des saints
ossements, lesquels au dernier iour de ce mois,
on trouua dans vn jardin despoüilles de leurs
chasses, & jettez par terre : les Ecclesiastiques *Proces-*
en aduertirent la Iustice pour venir faire atesta- *son.*
tion & verification d'iceux : apres quoy ils font
vne procession, rapportant ces ossements sous
le grand Autel de l'Eglise Cathedrale, accom-
pagnez du peuple qui fondeoit en larmes, &
d'vne voix lamentable crioit par les ruës, de-
Ma. Sc. mandant à Dieu misericorde sur son peuple, &
do. com. iustice contre les sacrileges : mais encore Dieu
nous prepare des machines pour nous battre
mieux en ruine. L'Euesque Geoffroy meurt

1552 l'année suiuite 1552. aagé de cinquante-six ans: d'autre-part Henry Sire d'Albriet Roy de Navarre, Comte du Perigord du costé de son pere, eut sa fille Ieâne de Navarre mariée à Anthoine de Bourbon, desquels l'an suiuit 1553. nasquit Henry quatriesme, auquel le Comté du Perigord sera terminé & incorporé à la couronne de France, lors que l'an 1589. il sera recogneu pour Roy de France. Henry second crea & établit à Perigueux la Cour des Aydes ceste année 1553. laquelle profita d'un costé: mais par accident facilita l'Apostasie de la ville de Bragerac, dans laquelle le seiour de Poynet Lieutenant general tenoit la main à l'execution des edicts, & la bride courte à l'huguenor: mais s'estant fait pouruoir d'un Office de Cōseiller en ceste nouvelle Cour des Aydes, il resigna son office à son frere germain qui estoit en secret plus que passionné Lutherien, lequel dans moins de six mois facilita l'Apostasie generale de ceste ville, y donnant entrée publique au presche de la doctrine nouvelle, qui desia les auoit bien auant empestez par la communication du voisinage de Sainte Foy: mais en secret & à cachette. Et comme ceste furie grossissoit par nouvelles rages, il authorisa la demolition des bastimens Ecclesiastiques, la tyrannie du massacre des Prestres & Religieux; le Curé de S. Ieammes Iean Galaiou, & vn autre bō Prestre Anthoine Benteyac receurent dans leur Eglise tant de coups par les inhumains, qu'ils demorerent

Iuuenal
des Vr-
sins.ANTHOI-
NE DE
BOVR-
BON.
Comte
du Perig.HENRY
DE BOVR-
BON.
Annal.
Dupleix,
tom. 3.
pag.
488.

Ma. Sc.

sourds toute leur vie, qui leur fut esté rauie dans ceste ville excommuniée sans qu'on le renferma dans des tonneaux, & les Catholiques les conduirent sur vne charrette hors la ville en lieu d'assurance.

Chenu. Guy Bouchard d'Aubeterre print possession del'Euesché le neufiesme Iuin l'an 1554. auquel 1554.
 Gall. fut donné arrest en Parlement de Bourdeaux à
 Christ. raison de la Cure de S. Auit de Manzac, par lequel elle enjoinct à nostre Euesque, à la requi-
 sition du Procureur general du Roy, de faire transcrire en parchemin, & mettre en deuë forme la pancarte de l'Euesché, qui auoit esté produitte, & de la faire conseruer dans ses thresors & archiues par personnes à ce deputées, afin d'y auoir recours aux differens qui suruiendroient pour raison des collations, presentations, & autres prouisions des benefices: ce qui fut executé l'an 1556. dans le Synode tenu au mois d'Auril, auquel l'Euesque Guido presidoit: lequel fut aussi l'an 1554. dans l'employ pour moyenner les transactions qui furent passées entre le Chapitre de l'Eglise collegiale S. Theodore de la Roche Beaucour, & le Sieur du lieu qui estoit leur fondateur, & ce pour l'establissement & fondation du Bas-cœur, laquelle transaction fut encore modifiée par vne seconde l'an 1557. dirigée & conseillée par le mesme Euesque au contentement de tous, y mettant la paix apres plusieurs debats trop importuns.

Arrest du Parlem. de Bourd. anno 1554.

Pan-
carte
de l'E-
uesché.

accord

Transact.
pour le
Chapitre
de la
Roche.
beau-
cour

1556

1557

Mettons icy le doigt sur les levres pour ne dire vne funeste catastrophe d'un grand, & contentons-nous de dire que bien tost apres, voire dès l'an 1554. ie trouue le Cardinal Augustinus de Triulcis, du tiltre de S. Adrian, qui se declare administrateur perpetuel de l'Eglise & Euesché de Perigueux, lequel entr'autres particularitez se montra zelé en l'execution des re- glemens, qui auoient esté faits l'année prece- dente pour la reformation de l'Abbaye de Bran- tofme, le Roy pressant l'affaire à la requisition de l'Euesque de Lauaur, Abbé commendataire de celieu: mais il falloit trouuer des Religieux vrayement Religieux pour les obseruer, & re- peupler ceste Abbaye: pour cét effet l'abbé s'adressa aux Religieux de la Congregation de Chezal-benoit de l'Ordre reformé de Saint Benoit, les priant d'annexer son Abbaye à leur reformation; Il transigea avec eux l'an 1543. Le concordat est emologué dix ans apres. Il ne peut pourtant auoir ceste satisfaction de voir l'execution de ses desirs preueni de la mort l'an 1556. suiuy en l'Abbaye par Pierre de Bourdeille. mais le Cardinal Triulce nostre Euesque, poussant la roüe à la reformation par son autho- rité, Charles d'Acromonte Archeuesque de Bourdeaux, donnant son consentement & fa- ueur; enfin l'an 1559 les Reformez furent mis dans ceste Abbaye, & les anciens Moynes se retirerent dans les Priorez emportans les plus importans tiltres de ceste maison. La mesme

Lib.
homag.
episcop.

Cardi-
nal ad-
mini-
stra-
teur.

Refor-
mation

Ma. Sc.
Abbariz
Brantol.

1559

année de la reformation de ceste Abbaye fut
faicte la secularisation de l'Abbaye de Sarlac, &
erigée en douze dignitez seculieres pour l'Egli-
se Cathedrale avec d'autres Officiers. (6)



P E T R U S

F O V R N I E R. *Euesque.*

C H A R L E S I X. *Roy de France.*

Flori. de
Raymôd
ness. de
l'heres.



NONOBTANT tous les efforts
humains, le feu de l'heresie s'aug-
mente, l'on ne peut arrester son
incêde par l'abbatis des maisons
les pl^e releuées; c'est vn iuste fleau

L'an
de
Iesus
Christ
1550

4. R. 17.
V. 25

de Dieu qu'il enuoye en sa fureur, specialement
contre l'Aquitaine, tout autant que celui dont
il punit jadis les Babiloniens & autres regions
Idolatries de Cutha, de Anath, de Emath, de
Sephamain, & autres peuples incirconcis, me-
priseurs du culte du Dieu d'Israel, contre les-
quels il enuoya des lyons & autres bestes fau-
ues qui les dechiroient impitoyablement.

ste aux
de
Dieu.

Desia le bercail de ceste prouince est en proye
aux loups carnaciers: d'autre-part les mercenai-
res, n'ont d'autre soing que d'escorcher, & de
le gorger du residu: deux mauz qui dans dix

Deso-
lation.

ans meneront l'Eglise de ceste prouince à sa desolation totale, iusqu'à ce que l'on recognoisse que nostre Dieu est fort & jaloux, visitant *l'iniquité des Peres* sur leurs enfans en la troisieme & quatriesme generation.

Exod. 20

1561

Pre-
mier
Mini-
stre.

Pierre Fournier natif d'Auvergne, noble de son extraction, mais non beaucoup moyenné, est mis en la place de l'Euesque de Perigueux l'an 1561. D'autre-part la mesme année (ô secret de Dieu) le premier faux Pasteur Calviniste, venu de Geneue, commença de se glisser dans les chasteaux de ceste prouince, pour empester la noblesse par sa doctrine diabolique: nous apprendrons du Martyrologe & Histoire de l'Eglise pretenduë, le progrès & la fin de cét Apostre d'un nouveau Euangile. Lors que l'apostasie commença à Geneue d'appeller les libertins à l'esclau frâchise du Calvinisme, Maistre Simon Brossier, ieune homme de vingt ans, s'y laissa traifner, où il huma par plusieurs ans l'esprit seditieux de la pretenduë reformation pour la porter à diuers voyages dans la France, *faisant profession de mener à ceste ville excommuniée, tous ceux qu'il pouuoit charlater, soubz esperance d'apprendre le vray seruire de Dieu.* Apres plusieurs voyages il s'arresta en France, & sur le mois d'Aoust de l'an 1561. il vint dâs la Roche Beaucourt, & semant sa fausse doctrine s'approche près la ville de Perigueux. D'autre costé plusieurs Ministreaux rodent par ceste prouincc, *disans qu'ils estoient enuoyez du Pape pour prescher la resfor-*

Histoire
des Mar-
tyrs de
l'Eglise
Chreistè-
ne à Ge-
neue. l'an
1565.du Pe-
rigord.

peyronet
Theolog.
de Perig.
en la pre-
face sur
les Ser-
mons des
Saints.

Marty-
rolog.
Ibid.

Ma. Sc.
dom.
comm.

mation de l'Eglise, & suiuant la remarque du Theologal Peyronnet, la simplicité du siccle, & l'ignorance estoit pour lors si grande qu'on ne cognoissoit point les loups sous la toison des brebis : mais les Curez deffrayoient leurs voyages, les peuples les escoutoient comme Anges du Paradis. Sur le bruiet des nouvelles approches du Ministre Brossier ceux de ceste ville qui desia estoient enyurez du vin de la Babilone, le supplient de visiter les fideles infideles; il print ceste assurance tout malade qu'il estoit, & commença à prescher de nuict à l'hostellerie du Chapeau Verd proche la porte du Pont, la basse-court luy seruant d'auditoire, apres que la caue de l'hostellerie fut trouuée trop estroite pour le concours du peuple.

Desia les officiers de la Iustice auoient senty la fumée de ce feu caché : car dès le 25. Aupil de ceste année ils auoient decouuert que ce Ministre s'estoit retiré dans le chasteau du Sieur de meymic, où l'on cōiecturoit plus que probablement le thresor de l'Eglise Cathedrale auoir esté apporté par les Chanoyne de ceste maison, qui desia auoit apostaté de la foy : de plus l'on auoit plus que preuue suffisante que ce Ministre boutefeu auoit porté plusieurs mutins à la rebellion; desia l'on voyoit les seditieux Calvinistes venir en troupe avec armes dans la ville. Enfin au quatriesme de May le Sieur Anthoine de Chiliaud, pour lors Maire de la ville, s'estant porté dans la maison d'vn cordonnier

Lymosin,

*Vint à
Peri-
gneux.*

*Heresie des
con-
uerts.*

*En
exer-
cice.*

Lymosin, qui depuis peu s'estoit domicilié dans la ville, interrogé qui auoit baptizé son fils, luy auoit respondu qu'un valet de Meymi l'auoit apporté à la Feuliade où son fils auoit esté baptizé à la reformée par le Ministre Brossier, & apellé Abrahâ: mesme quelques iours apres cet enfant estant mort, ce nouveau reformé le porta en cachettes à la sepulture, sans y apeller le conuoy ordinaire des Ecclesiastiques. Tous ces funestes symptomes donnoient cognoissance de la grandeur du mal qui s'agrandissoit de plus en plus. Le bon heur dans ce malheur porta les officiers de la Iustice d'espier si adextrement l'heure de ce Predicant caché, qu'enfin il tomba entre les mains du Lieutenant particulier, qui le fit traîner en prison dans la maison de ville. Icy les actes de ce faux martyr, disent qu'un Aduocat de la ville des plus passionnez l'ayant battu, le poussa d'une roideur dans le cachot le plus puant de la Conciergerie, d'où le lendemain il fut retiré à la priere des principaux de la Religion, & mis dans la sale des prisonniers, où quelques Chanoyes accôpagnez de quelques Gentilshommes, & principaux de la ville, se rendirent pour conuaincre la fausseré de ce nouveau Predicant: mais pour toute responce il leur disoit, qu'ils estoient venus pour se mocquer de luy, & non pour apprendre.

Marty-
rolog.
Ibid.

Mini-
stre
fait
prison-
nier.

Mais pour releuer le cœur à demy abbatu à ces religionnaires, arriua l'edit de Ianuier, qui en 1561 reuocant celuy du mois de Iuillet de l'année

L'edit de
Ianuier
de l'an
1561.

precedente, defendoit que ceux de la nouvelle Religion ne fussent emprisonnez, & ne subissent les peines ordonnées pour auoir faict leurs presches, s'estre assemblez à leurs prieres & exercices de leur secte hors les villes: ainsi le prisonnier apres vn mois de reclusion est relasché, & l'heresie non ja plus en cachettes: mais la teste leuée, abusant de la minorité de nos Roys, piaffe, chante ses victoires & triumphes. Desia presque toute ceste prouince tendoit à l'apostasie, les principales villes traînées par la violence de ce torrent suiuoient la nouveauté du schisme, Ce Ministre exerçant librement sa charge ramassa de nos débris & dressa, à ce qu'ils disent dans Perigueux, *une Eglise bien poliffée*. La ville de Bragerac enyurée du vin de la Babilone auoit traîné presque tous les Religieux de trois ou quatre Conuents à ceste desesperée liberté, mesme dās le Mercadil l'on auoit faict vn Temple, apres auoir deserté l'ancienne & celebre maison du Prieur, & demoly son Eglise. Florimond de Raymond remarque qu'estant encores ieunet, il les fut voir dans ceste Synagogue, regie par vn Moyne apostat, qui au lieu des prieres Ecclesiastiques, leur auoit composé & mis en main vn Cantique François, qui commençoit,

*O pauvre creature,
Tu tends à pourriture.*

N'ayans encore l'usage de la rime Bezeane
quoy que desia rimassée des l'an 1553. vn pedât

Martyr.
Ibid.

Flori-
mond de
Raymond
neff. de
l'heresie,
lib. 8.
c. 17.

*Apo-
stasies.*

*Canti-
que hu-
guenot.*

*Inven-
tion.*

Escossois, aueugle, & pource nommé *le Cacus*, gasta grandement la ieunesse de ce lieu, leur expliquant au lieu de leur Virgile les pseumes de Bucanan, & dās l'exposition leur instillant le venin de l'heresie, finesse bien subtile, que luy-mesme auoit desia pratiqué dans Montauban.

Mais nostre Dieu laissera-il ce mal sans antidote? deslors que le serpent au renouueau sort de la taniere où il auoit demeuré blotty durant l'Hyuer, à mesme temps la nature faict bourgeonner le fresne qui est son contre-poison. Plusieurs escriuains, specialement ceux qui s'estoient trouuez au colloque de Poissi, mirent la main à la plume, refutant pertinemment les erreurs du Calvinisme. M. Iean Talpain Do-

I. Talpain
deffence
du sacri-
fice de la
Messe.
anno.
1562.

*Oppo-
sition.*

1562

cteur Theologal à Perigueux l'an 1562. fut le premier qui deffendit par son liure François le tres-auguste sacrifice de la Messe contre les calomnies de ce temps; il fut hōme tres-entendu és escritures, és langues Grecques & Hebraïques, quoy que plus heureux en sa plume qu'en sa langue; nous voyons encor ses liures si parfaictement elabourez qu'ils ne nous laissent riē à dire de nouueau, tant en ceste matiere qu'és autres poinets de controuerse.

Desia l'insolence hugenote n'auoit que trop picqué le cœur à plusieurs villes du voisinage qui se resolurent de faire main-basse, & se dégager de ses hostes insupportables; toutesfois l'apostheme n'estoit encore en sa maturité, la blessure au lieu de mettre hors le puz, y alluma l'e-

Thuanus.

Lapo peliniere.

Daubigné, lib 1. hist. cap. 11.

Ma. Sc. do. com.

Martyrologe de Geneuc.

stiomene : les Princes du sang leuent les armes, *Armée des Prin-* battent aux champs avec leurs troupes reformées, surprennent plusieurs places; bref toute la France est en armes. Duras n'ayant peu conduire à chef son entreprise sur Bourdeaux, se retirant honteusement de Sarlac, s'acheminoit avec ses troupes huguenotes de vingt & trois enseignes d'infanterie, & treize cornettes de cauallerie pour aller joindre l'armée du Prince au pays de France. Montluc non iamais assez loué pour les Catholiques, voyant les maux & rauages que ces rebelles exerçoient sur nos Eglises de la campagne, luy vint au deuant dans les plaines de Veir, à trois lieuës de Perigueux, *deffaitte.* & le chargea si heureusement, qu'il en mit à mort plus de quatre ou cinq mille, leur enleua les deux canons qu'ils traïsnoient, emporta dix-neuf drapeaux, & cinq cornettes qu'il presenta au Duc de Monpansier depuis peu venu dans Bragerac. Ceux de la defroute se sauuerent à la fuite.

Sur les commencemens de ces desordres, les faux fideles de la ville craignans ce qui arriua, persuadoient au Ministre Brossier la retraite pour l'assurance de sa personne : mais trop d'opiniafreté le mit derechef entre les mains de la Iustice. Il fut retenu dans les prisons Royaux durant trois mois, & sur le point de faire cōfirmer à Bourdeaux sa sentence de mort, il preuint l'execution, decedant dans la Conciergerie, laissant opinion d'auoir esté empoi- *Ministre. prisonnier. mort.*

sonné par les siens ; ce qui obligea les officiers de le faire ouvrir, & ne trouuans rien de venin : car il l'auoit tout vommy par sa bouche durant plusieurs ans ; tout distillé par sa plume en ses escrits, on fit enseuelir ceste charongne au cemetiere des pendus, où du depuis par perpetuel anatheme les passans iettent vne pierre sur son sepulchre.

1562 Ceste notable desroute de Duras auoit abatu le sourcil de l'huguenot dans la Guyenne, mesmement dans ceste prouince : mais en suite de la guerre, la cherté des viures & la contagion mirent dans ce pays à mesme temps les trois fleaux de l'ire de Dieu. Iettons-nous derechef dans la meslée des armes, pour voir dans ceste prouince la plus sanglante persecution de l'Eglise qui soit esté par le passé. C'est estrange combien le seul nom de Catholique estoit odieux aux nouveaux venus ! en voicy vn exemple bien funeste. Dieu auoit encore conserué dans Bragerac plusieurs qui n'auoient flechy le genouil deuant Baal : ces enragez Calvinistes espierent entr'autres Peyrared de Dégounet, riche marchand, tres-bon Catholique ; & lors qu'il se retiroit au soir dans sa maison ils l'assazinerent à coups d'espées. Estant laissé pour mort, neantmoins il y auoit encore esperance de guerison ; surquoy ces dénaturez assazins le vindrent d'aguer dans son liét, mettent sa maison & boutique au pillage. Ainsi falloit-il resormer l'Euangile ? De plus vn ieune Capitaine

Ma. Sc.
do com.

*Fleaus
de
Dieu.*

*Assa-
zinat.*

Daubig.
lib. 3.
c. 17.
Sectes.

Thuanus.

Armand de Caumont Sieur des pillés, espia la garnison de ceste ville-là, mal soigneuse de garder les prisonniers huguenots, tant hommes que femmes, destinez au dernier supplice, il s'enhardit luy trentiesme à cheual de les enlever; ce qu'il fit apres plusieurs meurtres, & quelques iours apres pratiqua le mesme dans Sainte Foy. Auantures qui luy grossirent le cœur, & poursuiuant ces commencemens entreprint sur Mussidan, escale de nuict la ville & le chasteau, & comme l'appetit vient en mangeant, conspire derechef sur Bragerac par quelques fausses clefs: ce qui n'ayant succedé, il pratiqua l'entrée par l'ouuerture des murailles que fit vn bourgeois dās sa maison, par laquelle il se glissa en petit nombre, baillant grand terreur avec plusieurs trompettes & tambours: neantmoins il est acueilly de la garnison qu'il força & mit en desroute: le Peuch qui commandoit dans la ville r'allia huictante soldats dans le chasteau, le Curé de S. Iammes frere germain du Sieur Peyraredé, en r'allie d'autres dās vne tour proche de la maison de ville, tout ce qui demeurera par les ruës passa au fil de l'espée. Pilles attaque premierement ceste tour, la sappe, l'emporte, fait massacrer ceux que la ruine n'auoit escrazez. Le Curé grandement loüé des historiens huguenots, à raison de son courage, sauué comme miraculeusement dans vne arcade de la tour, se iette à trauers les fossez dans la campagne: mais il fut couru d'vne si grande multitu-

*Entre-
prises
hardies.*

*Brage-
rac
pris.*

Duplex
to. 3. hist

Aubigné
Ibidem.

*Cruan-
té.*

de d'habitans, qui par trahison secondoient les
attaques, qu'enfin il tomba entre les mains de
Pilles, qui le fit pendre audeuant du chasteau,
dans lequel on fit plus de resistance : mais la
basse-court emportée de viue force par l'hugue-
not, le Peuch voulant parlementer est refusé
d'auoir composition, luy reprochant le massa-
cre de quelques faux freres en Christ. Enfin &
luy & les siens se rendirent à discretion, qui ne
fut autre que la mort cruelle. Ainsi le bouillon
d'vn Mars furieux eslançoit ses Religioneux
à des attentats violens; les pauures Catho-
liques sont chassez de la ville; les Eglises & Mo-
nasteres à six lieues à la ronde sont renuersés; les
apostats sont les plus fougueux, specialement
vn Prestre renegat Curé de Marsaneis, se ren-
dit pour iamais infame par ses cruautez.

Ma. Sc.
dom.
comm.*Edict
de paix*

Desia Monluc prepaioit à Bourdeaux le ca-
non pour aller forcer Mussidan rebelle : mais le
traicté de paix faict à Amboise le dix-neufiesme
de Mars l'an 1563. arresta sa course, & non la
furie de l'huguenot, duquel les conspirations
continuent & grossissent les années suiuanes.

Comm.
de mōluc

1563

1566

L'an 1566. Monluc allant contre l'armée des
Princes, passoit à Perigueux le deuxiesme de
Nouembre, là voyant les trahisons des Reli-
gioneux sur ceste ville les en fit chasser; & le
Roy Charles neufiesme pour mettre quelque
ordre dans le cahos des sanglans desordres l'an-
née suiuate 1567. establit à Perigueux les grāds
iours du Parlement de Bourdeaux, qui seruirent

And. le.
chefne.

1567

Ma. Sc.

*Grāds
iours.*

vn peu pour brider les huguenots ; de plus il osta à Bragerac le siege Presidial qui y auoit esté estably , fit demanteler ses murailles , y enuoya loger le regiment de Sarlabourg.

Danbi-
gné lib.
5. cap. 5.

La Po-
peliniere
lib. 10.
hist.

Il faut encore vn coup voir dans ceste province humilier notablement l'huguenot par la perte d'une bataille qui le reduit au petit pied, comme nous apprendrons de la Popeliniere & d'Aubigné historiens Religioneux. Nos reformateurs de l'Euangile , impatiens de la seconde paix , laquelle par derision ils appelloient, *boiteuse & mal-assise* , comme ayant esté procurée par Biron qui estoit boiteux , & le Sieur de Malassise , se reuoltent derechef par vne coniuration generale , brassée sous les auspices du Prince. Nos voisins les Xaintongeois furent les premiers à prendre les armes , les Prouençaux & Languedociens ne pouans demeurer dans leur peau reformée , quittent femme & enfans , s'enrollent sous Assier & Mouuans , font vn gros de seize mille hommes de pied , quatre cens cinquante cheuaux , & trois cens cinquante arquebusiers à cheual. Desia ils passent la Dordogne à Soulliac pour aller en Poictou ioindre l'armée du Prince. Viennent au Bugo , arriuent à S. Astier , trois lieuës de Perigueux , où le Duc de Mompensier estoit , tant pour l'assurance de la ville , que pour conduire du secours en Angoulesme. Il trouua bon de charger ces voleurs deguisez en gendarmes , qui estoient separez de deux en deux regimens pour attendre

*Reuol-
tes in-
solentes.*

1568

Jean le
Frere,
anno
1568.

Des-
roule.

dre ceux qui ne pouuoient fournir à leurs longues traictes; Le Duc diuisa son armée en deux, par vn bout se rend à S. Astier, où il attaqua d'Assier; avec sept ou huit cens cheuaux, & près de quatre mille hommes de pied, seulement pour l'empescher de secourir Mouuans & Pierre Gourde, qui estoient à Mensigniac, contre lesquels il enuoya fondre le gros de son armée, conduite par le Comte de Brissac, lequel apres vne rude escarmouche, qui dura depuis le matin iusques au midy; faignant sa retraite il inuita les ennemis de sortir de leur fort pour s'aller joindre avec les leurs, qui estoient à Riberac: mais pour lors tout d'un coup ils furent si à point & si rudement chargez, que les deux Colonels demeurèrent morts sur la place, & de leurs regimens iusques à trois mille hōmes taillez en pieces: ceux de Riberac à la faueur de la nuit se sauuent dans Aubeterre qui tenoit pour les coniuerez; les plus tardifs y demeurèrent poursuiuis par les nostres, qui tous victorieux font leur retraicte à Perigueux, emportās les drapeaux ennemis, n'ayans perdu que cent hommes & quelques blesez; les feux de joye sont allumez, le *Te Deum laudamus* retentit de toutes parts.

Thuanus

Ma. Sc.
dom.
comm.Vsi-
Etoirs.

Mais le retour de l'armée des Princes conduite par l'Admiral, qui passoit dans l'Angoumois & Perigord, pour se retirer de la defroute de Iarnac, donna bien de l'effroy l'année sui-
uante à la ville de Perigueux, qui demanda se-

Lapope-
liniere.

Thuanus

1569.

Daubig.

Monluc.
commét.

cours à Monluc, lequel y enuoya son fils le Cheualier avec douze enseignes d'infanterie: routesfois le dessaing de ce relief de la desroute n'estoit autre que de mettre la riuere de Dordogne entre l'armée victorieuse de Monsieur & leur infortune. Nos reformez de Bragerac voyans leur party affoibly par tant de pertes, eurent recours au Sieur de la Baume leur voisin & bon Catholique, le prient d'accepter leur gouvernement, pour en ceste façon se mettre à couuert de la cholere du Roy: mais peu apres le Capitaine Pilles estant retiré dans sa maison, apres auoir soustenu le siege de S. Iean contre le Roy qui y estoit en personne, entreprend encore vn coup de se rendre maistre dans Bragerac, suiuant les offres que luy font les habitans tousiours rebelles, il y entre le plus fort, secondé par eux à la faueur de la bresche qui estoit aux murailles du costé de la riuere, tuant & massacrant les habitans Catholiques qui estoient, specialement ceux de la garnison, parmi lesquels le F. Pierre Thoclatus Cordelier fut cruellement meurtry apres vn long martyre: le gouverneur se sauua du haut des murailles à la faueur d'vne corde.

*Hu-
gueno-
tes hu-
milies.*Ordo Sc-
raphicus
Gonza-
guz.Ma. Sc.
do. com.

Maintenant les Ministres leuent les cornes plus que iamais, & comme aucune coniuration n'estoit exccutée que par les inuentions & intelligences que donnoient ces nouveaux predicans, le Ministre Bergamont entreprend avec Pilles de surprendre la ville de Perigueux; la

*Brage-
rac
prins.*

*Coni-
rations* trahison estoit facilitée par les principaux tra-
uestus en païsans, qui conduisoient des char-
rettes de foin : mais leur dessaing est esuenté, à
raison dequoy la maison de ville deputa deux
bourgeois vers le Sieur Euesque, qui s'estoit
remis dans le chasteau l'Euesque, duquel Mou-
uans l'année auparauant s'estoit rendu maistre,
y faisant des insolences, specialement dans
l'Eglise qui sont inexplicables : ils prient donc
leur Prelat de se retirer en la ville, l'assurans
qu'il y seroit receu avec honneur, & qu'on
craignoit que derechef il ne tombast entre les
mains huguenotes qui l'auoiēt rançonné quel-
ques années auparauant. Sur ces iustes & ho-
nestes demandes il respondit si cruëment qu'il
augmenta le soupçon de son peu de fidélité en-
uers eux : veu mesme que son chasteau auoit
esté surpris par Mouuans, parce qu'il le luy
auoit abandonné & laissé sans garde.

La paix qui fut de part & d'autre accordée
1572. pour la troisieme fois sembloit deuoir seruir
d'emplastre aux blesseurs de l'estat : mais les
frenetiques ne peuuent supporter les ligatures
& bandages de leurs playes, ce qui obligea
presque toutes les villes de la France, de cele-
brer la Saint Barthelemy avec la liurée rouge,
*Mas-
sacres.* à l'imitation de la ville capitale du Royaume.
Funeste & sanglant remede! cōtre c'est' hydre re-
naissante, massacre qui fut presagé au ciel par
ceste nouvelle estoille qui parut dans le signe
de la Cassiopée en figure de lozange baillant

Thuanus.

de ferres.

Lapopel.

le febure.

Dupleix
to. 3.

fujet pour long temps à nos Astralogues de discourir. Le cemetiere des Innocens donna le lendemain de la despesche des huguenots son aubespın sec de long temps, tout couuert de fleurs contre l'ordinaire du mois d'Aouſt, le Perigord contribua son ſuffrage par vn prodige rapporté en ſuite du precedēt par Belle-Forest dans ſes Annales de France. Ce fut, dict-il, dans vne ferme apellée Pronſault, appartenante à vn Aduocat de Perigueux apellé Anthoine de Chilliaud, où fut trouué vn genest ayant plusieurs formes de Mitres & Croces, les vnes desquelles representoient celles d'vn Euesque, les autres d'vn Abbé, quelques-vnes d'vn Archeuesque & Patriarche, mais ce qui est encore digne de merueille, c'est que les Mitres estoient garnies de plusieurs petites figures faiçtes en façon de houppes, avec des fleurs de couleur azurée-celeste, & icelles mouchetées: & par-dessus le naturel des cheuelures du genest, l'on voyoit des pennaches faiçts du mesme branchage: ce qui parut en vn seul rameau duquel Chilliaud fit present au President la Lane, qui tenoit les grands iours à Perigueux, lequel en suite le donna, comme chose remarquable à Monsieur le Marquis de Villars, pour lors Admiral de France. *le ne m'arreste, poursuit-il, sur l'interpretation de ces choses, me suffisant de rapporter briefuement les choses ainsi qu'elles se sont passées, & n'ignore point que Dieu ayant fait vn si grand bien à la France par la ruine du plus dangereux*

Belle-forest.
soub.
Charl. 9.

Prodi-
ges.

Ibidem.

homme qui iamais en soit sorty, n'aye aussi voulu donner au peuple plusieurs signes de joye pour le glorifier & louer en ses œuvres admirables & non imitables. Ces violens remedes opererent en plu-

1572 sieurs l'abiuration de l'heresie dans ceste ville; Ma. Sc.
 il n'y demeura bonnemēt aucun qui n'y renon- do. com.
 cast publicemēt dans le mesme mois d'Aoust:
 Cöuer-
 sions
 faistes. mais peu apres la prise de la ville ces faux neo-
 phites retournerent au vomissement deuenus
 plus dangereux qu' auparauant, nonobstant
 tout le seremēt de fidelité faißt par le comman-
 dement du Roy entre les mains des Sieurs qui
 y tenoiēt lesgrāds iours: pour monstret, combien
 peu profite la violence extreme, pour remedier aux
 maux de la conscience.

Rebel-
 lions. Ceux de Bragerac, comme les elephans,
 deuenus plus fougueux à la veüë du sang de
 leurs freres, qui ruisselloit presque dans toutes
 les villes de France, reparent les bresches de
 leurs murailles par les materiaux de trois Con-
 uents, à sçauoir des Freres Mineurs près la
 Dordogne à la porte de Cleyrac, des Carmes daubigné
 hors la porte Barraud, & des Iacobins hors la lib. 2. to.
 porte de Logadoir, retenans pour Gouver- 2. c. 11.
 neur le Baron de Langoiran venu de soustenir
 le siege de la Rochelle, où il auoit eu de la part
 des Princes le gouvernement du Bourdelois,
 Agenois, Perigord & Bazadois. Ils vont pour
 sa conduite luy faire escorte iusques à S. Iean
 Dangel; accueillent à bras ouverts celuy qui
 portoit les feux & flammes de la rebellion. Cc

fut pour lors que les Eglises à sept & huit lieux la ronde receurent le dernier point de leur desolation; les Catholiques les extremes oppressiōs, toute la prouince la generale espouuante, ces pilleurs faisans la guerre *non en hommes*: mais, comme di& vn d'iceux, *en diables* encharnez, conduits par Langoiran & Viuans, animez par les Ministres la Caussade & Bordas: *Ministres factieux.* cestuy-cy dans la premiere ann&e de son nouveau Episcopat fut infami& par son adultere, cōuaincu par la grossesse de sa seruante; homme tres-factieux! qui entr'autres entreprit de prendre le chasteau tres-fort de Mont-real, avec quelque ieunesse de Bragerac, qu'il suborna au de&eu du Gouverneur, soubz esper&ce du pillage. Il auoit pratiqu& deux soldats du chasteau o& commandoit le Capitaine Bonnet: ainsi nos reformateurs de l'Eglise successeurs *du feu d'Helie*, & non de sa doctrine, s'estans rendus de nuit au lieu avec eschelles & petards, sont descouverts par la noblesse du pays, qui conseruoit ceste place d'importance; quarante ou cinquante de ces entrepreneurs demeurent sur la place, les autres blesez abandonent leurs eschelles & petards dans les fossez du chasteau, se sauuent à la fuite, fauorisez par l'obscurit& *Sans succes.* de la nuit. Le Ministre Bordas est recogneu auteur & conducteur de ceste infortun&e entreprise; Langoiran, quoy qu'il authorisast toutes violences, estoit sur le point de payer le Ministre par la corde & le gibet, pour adoucir

Daubi-
gné lib.

I.c.8.t.1.

Ma. Sc.

la douleur des bourgeois : mais la cause auoit trop besoing de tels ouuriers Euangeliques. On se contenta de l'interdire pour quelque temps de l'exercice du Ministère. Ce Gouverneur ne fut en rien tant recommandable qu'en l'auerfion & hayne qu'il tesmoigna contre quatorze ou quinze femmes publiques de la ville, qui à la reformée *produisoient sans cesse des fruiets de malice & de rebellion* : & pour le salaire de leur trauail il les fit attacher & precipiter du haut du pont dans la riuere de Dordongne, n'ayant d'autre remede pour arrester le desbord causé par la sainte reformation. Dés longue-main la ville capitale du Perigord estoit désirée par les protestás; ceux du voisinage ne manquoient de pratiquer ordinairement sa surprise, spécialement Langoiran disoit souuent, au rapport des siens, *que Bragerac luy estoit vne bonne hostesse, si elle auoit pour ayde S. Front* : mais Dieu ne voulut, suiuant le stile de sa Iustice, frapper son peuple sans le menasser : car ceste mesme année l'an 1575. la famine auoit esté notable dans le pays, mesmes, ô misere ! deux femmes du bourg de Lardimerie furent conuaincuës d'auoir mangé vn enfant, & pource furent punies par le gibet. D'autre-part les domestiques Auuernias de l'Euesque Fournier ayans ietté l'œil de concupiscence, à ce qu'on dict, sur des sommes notables d'argent que leur maistre auoit n'agueres receu pour quelque benefice, cōspirent sa mort, & estant au chasteau l'Euesque, la nuit du qua-

Coniu-
ration.

1575.

Eues-
que
estran-
glé.

Aubig. l.
2. lib. 2.
cap. 13.

Ma. Sc.
do. com.

Chenu.
in ep. Pe-
troch.

Ioannis
c. 11.

torzième Juillet l'estranglerent dans la descen-
te d'un degré, le remirent mort dans son liçt, &
emportans ses escus se sauuent à la fuitte. Mort
tres-funeste ! sur laquelle le P. Esparquier Obser-
uantin, grand Predicateur, fit l'oraison funebre,
prenant pour son theme la prophetie de nostre
malheur, *percutiam Pastorem, & dispergentur oues* *Profes-*
gregis. Je frapperay le Pasteur, & les brebis du *tie.*
troupeau seront dispersées. Apprenons dans
trois sepmaines apres l'explication de ce passa-
ge, nous feruant des historiens huguenots, qui
ne seront suspects au recit de ceste diuine puni-
tion, de laquelle eux-mesmes estoient les exe-
cuteurs.

Ex Dau-
big. t. 2.
l. 2. c. 13.

Tout prés du pont qui trauerse la riuere de
l'Isle pour donner entrée dans la ville de Peri-
gueux, estoit le grand logis des Lamberts, qui
suiuoient les armes rebelles, appellé l'hostelle-
rie du Chapeau Verd, où le premier Presche
auoit esté faict les années passées, ce lieu sembla
fauorable pour esclorre la trahison brassée dès
long tēps par Langoiran contre la ville: l'hoste
du logis, nommé petit Pierre, Normand de
nation, facilita grādement l'execution concludē
pour le sixiesme d'Aoust, l'an 1575. sous l'as-
seurāce de mille liures de recompense; il intro-
duit dans sa maison par le bout du jardin, à la
faueur de la nuict quatre à cinq cens arquebu-
ziers choisis, & quelques quarante Gentils-
hōmes bien equippez en armes; tout ce monde
bien cathequize garda vn merueilleux silence à
entrer

1575.

Execu-
tée.

*Immer-
tion.**Exc-
cutoe.*

entrer dans le logis : mais encore plus à demeurer là iusques à sept heures du matin, sans estre aperceus ny sentis à la fumée des meches allumées par les deux bouts. Pour lors seize ou dix-sept se desguisent en paysans pour se mettre en deux troupes, & compasser tellement le par-
 tement des derniers, qu'ils ne fissent qu'arriuer dans le corps de garde du bout du pont, quand les premiers metroient le pied dans celuy de la ville. A cela y auoit grande difficulté : car la premiere garde se faisoit dans vn petit ruelin, & posoit vne sentinelle au bout du pont-leuis; puis de là à la porte de la ville, il y auoit presque cent pas. Les sept premiers conduits par Lambertie, passent fauorablemēt le cors de garde du pont-leuis abbatu cōtre l'ordinaire des iours de Feste & contre l'aduertissement que le Sieur de Bourdeille auoit enuoyé à la ville la nuit passée, luy estant occupé à battre l'Abbaye de S. Chamans, à sept lieuës de là, tenuë par les heretiques. Ces desguisez estans à la derniere porte de la ville, vn vieux Sergent de bande ietta ses yeux sur les mains de Lambertie blanches & plus fraisches que celles d'vn paysan, & sans plus d'enqueste, le vieillard saute au col du paysan trauestu : mais il fut aussi tost tué d'vne grande dague que Dutrâchart, qui estoit Lieutenant de Langoiran en Perigord tira de desfous son ouuriere. Biē prit à ceux-là, que la se-cōde troupe cōduite par le Capitaine laurc, & la Palanque deffit le premier corps de garde

*Ma. Sc.
do. com.*

fans peine , ayant faisy la table où les armes à feu estoient rangées , laquelle ils eslancent dans la riuere , & viennent au secours des premiers qui auoient mis à l'entr'ouuerture de la porte vn tronçon de pique qui empeschoit le voisinage accouru au bruiçt , de fermer tout à faict la porte : ainsi par les massacres des resistás, s'estans saisis des deux portes le reste des caches dans l'hostellerie conduit par Langoiran , couuert d'vne grande roudelle , le coutelas au poing, fut habile à s'aduancer dans la ville.

*Prinse
de ville*

Daubig.
ibid.

D'autre-part Viuans avec deux compagnies de cauallerie , embusqué dans vne maisterie, de laquelle il auoit renfermé toutes les personnes, qui estoit assez prés pour ouyr les arquebuzades, joint aussi deux vedettes qui alloient & venoient iusques à la veuë du pont ; ceux-là à la premiere fumée accoururent & entrerent dans la ville à cheual : ce qui bailla aux habitans de l'espouuante , & n'y eut rien d'opiniastré qu'à la porte de Taillefer , dans laquelle apres auoir disputé la ruë quelques septante Catholiques se renferment : mais estans intimidez par les leurs propres , qui estoit au dehors, ils se rendent à discretion. Le Baron de Langoiran attribua la facilité de ceste prise à l'efficace d'vn vœu qu'il auoit faict sur l'ouuerture de la porte de la ville, ayant veu par la fenestre d'vn petit cabinet sortir les premiers deux Religieux Augustins, qu'innocemment alloient dire la Messe à la Parroisse S. George, il fit vœu à Dieu, à ce qu'il

*Resi-
stance.*

Pariure. disoit , de s'abstenir ce iour là de respandre le sang humain. O homme religieux ! ce que pourtant il ne garda, ayant veu vn venerable Prestre de 60. ans dans l'effroy de la larme , encore reuestu des habits Sacerdotaux , auquel il accourut de furie , le massacra cruellement , faisant vne victime qui fut incorporée à celle qu'il offroit en l'Autel non sanglant. Le pillage de la ville fut tres-grand , au rapport des historiens & de ceux qui participerent au butin , specialement sur les Ecclesiastiques , Eglises & Conuents , tandis que les maisons des faux & traitres citoyens religionnaires estoient conseruées. Le pillage dura trois iours , accompagné de phalarismes inouys , & n'eut point trouué de fin que la manque de prendre , sans l'arriuée du Viscomte de Tourenne , & de la Noüe , qui par l'espoir d'vn second pillage fit cesser celui-là.

Sacrilège. Le plus precieux thresor qui fut perdu dans ce general desordre , fut la chasse du corps , & la medaille du chef sacré de l'Apostre du Perigord S. Front , que le Capitaine Iauré & la Palanque eurent pour leur part du butin. Ce la Palanque estoit du commencement guabarrier à Bragerac , & par les brigandages insignes faicts sur les Catholiques s'estoit rendu formidable dans les armes protestantes. Pour Iauré , il estoit du voisinage de Bragerac , & pour conduire au chasteau de Tiregan la chasse , il fut contraint d'en charger son cheual avec ce blaspheme , qu'il

Ma. Sc.
do. com.Raymōd
Dupuy.
Curé de
la Mon-
zie & Vi-
caire de
Saint
Silain.La Pope-
lin lib. 36Hist.
des trou-
bles.Ex Dau-
big. Ibid.

aymoit bien S. Front, puis qu'il le mettoit à cheval, & luy alloit de pied. Ils fondirent les lames d'or & d'argent de la chasse, & ietterét les ossemens du Sainct dans la Dordogne. O denaturez ! quelle rage transporte nostre courage contre le Pere, qui vous a apporté la lumiere de l'Euan-gile ? Vous deshonnez celuy que vos ancestres ont tant honoré ? vous martyrisez apres plu-sieurs siecles le corps de celuy que Iesus-Christ n'auoit voulu qu'il souffrit d'autre tourment, que de l'auoir veu mourir dans le supplice de la Croix ! vous abandonnez aux flots celuy qui auoit precipité il y auoit tantost seize cens ans dans les mesmes flots, le dragon cruel qui infe-stoit vos campagnes ? les armoiries de vostre ville, qui portent ce dragon, n'accusent-ils pas vostre barbare impieté ? ouy : mais *c'est mainte-nant l'heure & la puissance des tenebres*. La grande Eglise de S. Front fut l'object principal de la furie huguenote, pillant, debiffant, razant, ruinant tout ce qu'ils ne pouuoient enleuer ; les cloches sont fonduës, les reliques desterrées : voire, ô inhumanité inouye ! *Eruta è sepulchris cadauera, in quibus adhuc aliqua species carnis inhe-rat pugione confossa*, au rapport de deux auteurs dignes de foy, ils ponignarderent des corps morts defenseuclis. De plus les effigies des SS. des Cardinaux, des Euesques, des Roys, des Comtes sont renuersées & poudroyées. Sur tout le magnifique tabernacle où reposoit le chef du Sainct Apostre fut ruiné. Desastres

Ingra-tiude.

Vid. cõ-ment. in capit. 4. & 5. vit. Sancti Fronton.

Chenu. in præfat. episc. Petroch.

Etto. 2. hist. du progres de l'heres. lib. 8. pag. 66.

Cru-autez inouies

Souf-
pirs.

bien funestes qui pour lors tirerent ces souspirs de quelque Ieremie de ce temps, lequel apres la remise escriuit de ses propres larmes ces vers lugubres rapportez dans le grand liure du thre-
sor de la maison de ville.

Vid su-
pra anno
1453.

Uidimus hic quondam gemmis radiare sepulchrum

Frontoni sacrum, nec minus arte potens:

Nam lapidum strues variarum incisa ferarum

Monstra dabat, necnon tot simulachra virum.

Hoc tamen excisum est, scelus hoc templi ruina

Direptis opibus poene sequuta fuit.

Urbs etiam vastata virum crudelibus ausis

Quos agitat vetitæ religionis amor.

At veluti gens sacra Deo Babylone relicta

Templa per Assyrios diruta restituit:

Sic nos reliquias templi veneramur ut ante,

Tristius at solitas fundimus ore preces:

Quas pater exaudi, & populi miserere precantis

Placatusque tuam protege Christe domum.

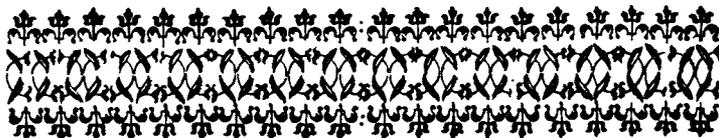
Ex maio-
ri libro
do. com.Tyuiers
prins.

Mais ces malheurs ne s'arrestent icy. Aubigné les poursuit en tiltre des conquestes de Langoi-
ran, lequel ayant joint ses forces ensemble, alla au siege de Tyuiers, où il fut receu rude-
ment, & par gens qui tiroient sans cesse, mes-
mes aux tambours & trompettes, comme inca-
pables de toute capitulation. Le Viscomte de
Turenne entrant en cholere à son rang, fit don-
ner vne escalade generale. La Noüe & Chou-
pes porterent la premiere eschelle: la Noüe
monta le premier, & se tenans bonne cõpagnie
se ietterent de la muraille dans vne maison, où

Aubig t
2. lib. 2.
cap. 13.

ils se trouuerent seuls, attaquez de six hommes, contre lesquels ils se deffendent, attendans le secours, qui leur vint presque trop tard du costé où le Viscomte auoit monté. Enfin la place demeure à la mercy de leur cruauté toute sacrilege & inhumaine.

(7)



FRANCISCUS
DE BOVRDEILLE. *Euesque.*

HENRY III. *Roy de France.*

Chenu.
Gall.
Christ.

DIEN tost apres le decez tragique de Pierre Fournier, François de Bourdeille fut prins de l'Abbaye de S. Denys en France, & apellé du Cloistre de S. Benoist, pour estre vray & legitime Pasteur du troupeau desolé. Ainsi l'an 1575.

L'an
de
Iesus
Christ
1574

Ma. Sc.
do. com.

Il print possession de l'Euesché de Perigueux *per aspectum pinnaculi*, du sommet de la montagne du Toulon; parce que la ville n'estoit en estat de recognoistre autre domination pour le spirituel & temporel, que la fougade & l'insolence d'une effrenée liberté. Laquelle se rendit encore plus insolente l'année suiuant à la faueur de l'ediect de paix baillé l'an 1576. par Henry troisiésme Roy de France & de Pologne,

1576

Edict
de paix

excedant en aduantages pour les pretendus Reformez les concessions precedentes, accordant l'exercice libre de leur *Irreligion*, avec toutes ses dependances; escholes, consistoires & synodes: mais ce qui particulièrement portoit le coup mortel à la Foy Catholique de ceste prouince, fut l'article cinquante & neuf, qui donnoit aux huguenots la ville de Perigueux parmy les villes d'assurance. Voicy l'article.

Edict de
paix l'an
1576.

Aubig. l.
2. c. 25.

Pour certaines & bonnes considerations, auons baillé aux Catholiques vnis, & à ceux de la Religion les huict villes qui s'ensuiuent, Aiguemortes & Bauchaire en

Article
59. de
l'Edict
de paix.

Villes
d'assu-
rance.

Languedoc, Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne. Nions & Serres ville & chasteau en Dauphiné. Issoire en Auvergne, & Saine la grand tour, & le circuit d'icelle en Prouence, & prometttrōt nostre-dit frere Roy de Navarre, Prince de Condé, Marechal d'Amuille, & ceux qui seront commis à la garde d'icelles sur leur foy & honneur de les nous bien & fidelement garder. Ce qui de plus en plus leua

Vid. sup.
anno.
1572.

l'estendart à l'apostasie de tous ceux qui l'an 1572. au mois d'Aouft auoient publiquement abiuré l'heresie, & maintenant deuenus plus inhumains contre leurs concitoyens, bailloient les inuentions pour tyrannizer plus à plaisir les Catholiques qui restoient encore dans la ville, soubz l'esperâce de jouyr du benefice de la paix, ou plustost retenus là par les ennemis, pour y attirer le siege Presidial qui s'estoit retiré à S. Astier. Ainsi l'huguenot demeurant paisible

Ma. Sc.
do. com.

1577. possesseur, employe l'année suiuate 1577.

pour demolir totalement les Conuents de S. François, S. Dominique, S. Augustin: l'Eglise Cathedrale que les bourgeois auoient vn peu gastée les années auparauant, maintenant est mise en vn monceau de pierres; comme aussi le chasteau episcopal qui estoit tout proche & d'vne fabrique admirable, maintenât voit ses tours renuersées; autant preparoit-il de faire à l'Eglise S. Front: mais ils craignent que les ruines de ceste enorme masse de pierre n'accablat le tiers de la ville ainsi renduë inhabitable.

*Eglises
razées.*

Le Roy de Nauarre sorty de la Rochelle voulant visiter son gouuernement vint à Perigueux: ceux de la ville qui estoient dans ce lamentable desordre, luy presenterent pour toute entrée vn arc tres-haut sans fueilleure, painct de noir, & au milieu vn escriteau blanc qui disoit, *VRBIS DEFORME CADAVER.* Vn Escuyer qui marchoit deuant le Roy, l'assura que c'estoit la plus belle entrée où il l'eust iamais accompagné, à cause de ces trois mots, lesquels luy estant commandé d'expliquer, il s'en excusa sur ce qu'il n'y auoit de mots François pour les exprimer. Langoiran fut accusé de beaucoup de cruauté & phalarismes, d'auoir rauy l'ame & la vie à ceste piteuse esquelette, bonnement descharnée, n'ayant policé l'insolence de ses soldats denaturez contre ce pauvre peuple affligé: d'ailleurs le Viscomte de Turenne ayant esté trauersé par luy en beaucoup de deffaings, se seruant de l'autorité que son apostasie de la foy luy auoit donné

*Piteux
eslat.*

*Tyrann
accusé.*

Inscrip.

*Daubig.
l. 3. c. 2.*

de

de fraische datte, dans le party infidele, attisoit le feu de la cholere du Roy contre cét impie Gouverneur, & faisoit conclurre plusieurs à luy oster ceste place: ainsi Sathan estoit opposé à Sathan: mais apres rout, puis que l'execution de la prinse de ceste ville auoit esté faiçte par luy, on se contenta pour ceste fois d'y mettre des compagnies nouvelles sans changer le Gouverneur.

Entre-prises sans effect. Nos Catholiques priuez de leurs maisons à raison du zele de leur saincte Foy, pressez de l'huguenot, mais non abbatu de courage, entreprennent specialement par deux fois, de se remettre dans leur ville: mais quoy? la iustice de Dieu n'estoit encore appaiséc. De faiçt la premiere fois au iour des Innocens, les nostres s'estoient desia saisis du Fort basti à la porte de ville, qui en porte encore auiourd'huy le nom: mais n'estans secondez à temps par ceux de dehors, furent partie massacrez, partie au gibet, partie retenus dans les prisons. La seconde entreprise descouuerte par l'huguenot fut encore plus sanglante, ayans appellé par vne contretrahison la noblesse qui estoit au dehors en armes, mais soudain ils se virét couverts de feu & d'ennemis, qui les ayās enfermez, entre les deux portes leur donnent la mort, les prisonniers sont poignardez de sang froid: bref il s'éble que l'esperance de liberté soit pour iamais ostée aux fideles, & de surcroy l'an 1581. la contagion s'échauffe dans la ville avec grande mortalité.

Ma. Sc.
do. com.

Ma. Sc.
Colleg.
Socic. Icf.

Mais comme dans les buissons espineux & embrasés Dieu veut estre recogneu pere de misericorde, il enuoya aussi, comme vn feu saint Elme dans l'orage, le P. François Bord, qui appporta la consolation aux Catholiques restés dans la ville. Cét homme de Dieu ayant étudié sous le docteur Maldonat, fut Chanoyne de S. Front l'an 1575. Depuis estant à Verdun, il entra en la compagnie des Iesuites, & a la priere des Catholiques vint prescher dans sa ville avec vne assurance plus qu'humaine, eu esgard au peu de franchise que la verité de nostre Religion y pouuoit trouuer. Il refute puissamment la fausse doctrine des Ministres preschée dans la saline qui leur seruoit de Temple. Et souuent les met à non plus dans quelques conferences: s'hazardant à souffrir patiemment plusieurs insolences, mesmes en chaire dans la Chapelle Sainte Anne, qui seule estoit permise aux Catholiques, le restant des Eglises seruât d'escueries, d'arcenal, de corps de garde, de tripots & autres prophanatiōs. Enfin dieu voulut se seruir de ce personnage pour promettre aux Catholiques la remise de leur ville apres six ans de bannissement & esclavage tyrannique. Car desia les Sieurs de Montardy & des Fieux r'allient dans le chasteau l'Euesque & ailleurs les habitans dispersez par les campagnes, desseignent la reprise de leur ville le vingt-sixiesme Iuillet l'an 1581. espians l'occasion de l'absence du Sieur de Viuans, & que suiuant l'ordonnance du Roy

P. bord
contre
l'heresie

Ma. Sc.
do. com.

Des-
seins.

1581

*Reprise
de ville*

de Nauarre, le fort n'estoit gardé que par les habitans de la pretendüe Religion. Le iour auparauant le P. Bord disant la saincte Messe, vn pigeon blâc tournoya par plusieurs fois l'Autel de Saincte Anne où il celebroit: ce que fut pris pour quelque esperance de la paix avec Dieu apres les rigueurs du deluge: ainsi le iour assigné les Catholiques s'estans blottis dans les ruines d'vne grange appartenante à l'hostellerie Saincte Catherine, près des murailles, se faissient heureusémēt de la porte du fort, baillent l'espouuante & la chasse à l'huguenot, & forçans la resistance des ennemis demeurēt maistres de la ville. Au mesme iour le P. Bord par gratulatiō de ce bō-heur fit vne exhortatiō aux Catholiques victorieux toute mouillée de larmes, que la joye tiroit de son cœur: mais le Dimanche suiuant les ayans assemblez dans la grande Eglise, il leur prescha plus au long sur la misericorde de Dieu, qui vient apres le temps de sa iustice.

Ibid.

*Eglises
resta
blies.*

Dés lors le Sieur Euesque, tout le Clergé, & tous les Catholiques se mettent en deuoir de restablir l'estat Ecclesiastique & temporel renuersé par les infortunes passées. Les deux Chapitres, Cathedral & Collegial s'assemblent en vn mesme Cœur, qu'on dressa de nouveau dans l'Eglise S. Front, reconciliée & mise en assez bon estat Il est incroyable quels desordres l'heresie auoit apporté dans ceste prouince depuis quelques années. Nous apprenons d'vn

L'estat de
tous les
deniers

leués def-
puis 30.
ans finif-
fant a
L'an
1580.
Imprimé
l'an
1581.

Ibidem.

liure faiçt ceste année 1581. par les politiques, passionnez l'estat de tous les deniers leuez, de tous les meurtres arriuez dans la France depuis trente & vn an, finissant à l'an 1580. voicy le denombrement pour le dioceze du Perigord, qui ne sera importun au lecteur, eu esgard à la matiere. Pour le domaine tant aliené que non aliené, sont esté leuez quatre millions, quatre cens cinquante mille liures. Pour les offices vacans par mort, deux cens trente mille liures. Pour subuention de subside de cinq liures pour procez, huit cens mille liures. Pour traittes de bled, tant par eau que par terre, entrée de vi-^{Exa-}ures, vante des biens meubles de ceux de la Re-^{tions.}ligion, trois cens cinquante mille liures. Le Clergé a payé au Roy à cause des decimes douze cens mille liures. Somme sept millions trente mille liures. Je ne sçay s'ils augmentent la doze pour induire le peuple au soufleuemēt : mais ce n'est pas tout ; voicy l'estat d'autres deniers qui ne sont tombez aux coffres du Roy, baillez dans le mesme temps par ceste prouince, Pour les rançons des deux Religions, trois cens mille liures. Pour les voyages, sept cens mille liures. Tailles particulieres, huit cens mille liures. Estappes huit cens mille liures. Superimpositiōs, douze mille liures Surcharge de sel, treize cens mille liures. Pour tollerace de monnoye, douze cens mille liures. Pour la gendarmerie, douze mil liures. Pour l'infanterie, vingt & deux mille liures. Pour droict d'annates à

Rome, treize cens mille liures. S'ome six milliōs quatre cens quarate six mille liures. Et joignant ceste somme avec la precedente, font treize millions, quatre cens septante-six mille liures. Pour les massacres, il y eut septate & cinq Chanoines ou Curezmeurtris, huit Moynes occis, 4. Iacobins, Carmes ou Augustins, 5. Cordeliers, desquels Gonzague en nomme deux, l'vn à Montignac, *F. Esmarinus Viuacrius, vir admiranda sanctitatis plumbeis spherulis traictus, & diro mucrone confossus fuit.* L'autre à Bragerac, *F. Petrus Toetanus Sacerdos mactatus crudelissimè.* Pour la noblesse des Catholiques trois cens occis. De la Religion deux cens soixante. Des soldats Catholiques quatre mille. De la Religion quatre cens cinquante. Hommes, femmes, enfans occis à diuers rencontres quatre mille deux cens quarante & huit. Somme-toute neuf mille trois cens cinquante habitans de ceste prouince furent massacrez dans trente ans.

L'Archeuesque de Bourdeaux Anthoine Prouost de Sausac auoit des long temps souhaitté d'assembler les Euesques ses suffragans, spécialement depuis la conclusion du Concile de Trente, pour remedier aux notables ruines de l'Estat Ecclesiastique: mais son dessein auoit esté interrompu par la felonnie des guerres intestines qui s'estoient eschauffées par toute la France, *sed precipuè (dict-il) in hac Aquitania prouincia, maxima cum vexatione, & piorum quorumquaque hominum internecione, non minm atro-*

Maf
sacres.

Ordo Seraphicus
Gonzag.

Vvandin-
gus. to 2.
Annaliū.
minorum

1582

Concile

Cōciliū
Burdig.
anno
1582,

Præfat.
Concilij.

citer quam liberè grassata est. Toutesfois sous esperance de mieux il indiqua son Concile provincial au iour de la Toussaincts l'an 1582. auquel se rendirent les Euesques suiuaus, Ianus Fregouze, Euesque d'Agen. Charles Debouy, Euesque d'Angoulesme. Geoffroy de S. Belin, Euesque de Poictiers. Nicolas le Cornu Euesque de Xainctes. Louys de Salignac, Euesque de Sarlac. Arnaud de Pontac, Euesque de Bazas, apellé à raison du voisinage, quoy que non suffragâ. Avec les Procureurs des autres Eueschez, Chapitres, Abbayes de la seconde Aquitaine. Ils dresserent trente & cinq articles, ou tiltres sur les matieres les plus importâtes pour ce siecle deplorable. Le Pape Gregoire treiziesme donna l'examen de ce Synode à la Congregation des Cardinaux deputez pour l'Exposition du Concile de Trente, apres laquelle reuision, le Pape exorte l'Archeuesque de faire garder ces articles par tous ses Euesques suffragâs, les lettres sont dattées de Rome le 3. & 19. Decembre l'an 1583.

Litteræ
approbat
Greg. 13

Et Con-
greg.
Cardinal

Confir-
mé.

1583

Ma. Sc.
Coll. So-
ciet. Ies.

Maintenant la rigueur de la cholere de Dieu commence vn peu à s'appaiser; le P. Bord auoit long temps trauaillé pour restablir en ceste province la Religion Catholique, & lors qu'il fut apellé à Bourdeaux pour Recteur du College, les huguenots luy dresserent en chemin vne embuscade pour le mettre à mort. Leur desfaing descouuert, il est contraint de rebrousser chemin dans ceste ville.

*College
fondé.*

Enfin le retour de ce bon Pere à Bourdeaux fut assez funeste, se voyant contrainct quelque temps apres avec les siens de quitter son College & la ville à raison de la grand peste qui affligea les Bourdelois, & quelques années apres pressé d'obeyr aux Edicts, il en sortit derechef avec vne vingtaine de ses Religieux, le dernier de Juillet l'ã 1589. les conduisât à Perigueux où ils feurent honorablement & charitablement accuillis, & logez au College de la ville, qui auoit esté fondé dès l'an 1530. & comme l'on iugea necessaire d'establir tout à fait en ce lieu les Peres de ceste compagnie, l'an 1591. le 13. & 24. Decembre l'on trassa au long les articles d'une fondation du College sous leur gouuernemēt, ayant eu au prealable l'aduis & consentement du Sieur Euesque & des venerables Chapitres de la ville. Les articles sont enuoyés à Rome au General Claude Aquaiua, qui les approuua & receut ce College, le 23. April l'an 1592. Ainsi le neufiesme Octobre de la mesme année, le contract de fondation & dotation fut conclu entre le Sieur de la Porte Iuge Criminel Maire de la ville, avec ses Consuls, & les Peres Louys Richome Prouincial, avec François Bord, premier Recteur du College. Ces nouveaux ouuriers Euangeliques continuerent à trauailler fidelement pour l'instruction de la ieunesse, & pour le restablissement de la foy: mais l'an 1596. la mort rauissant le P. Bord, priua la ville, & la compagnie de cēt homme tout Apostolique.

Arrest de
l'ã 1589
Cont. Ief.
p. Iesuiet

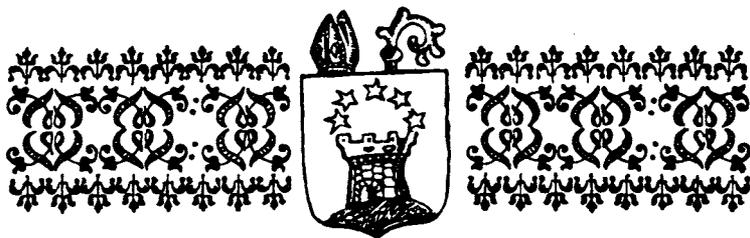
Fundatio
Collegij
Petroch.
Socie. Ief.

*Confir-
mé.*

1592

1596

Chenu. Pour l'Euesque de Bourdeille, estant ja cassé
 Gall. d'ans & de vieillesse , il rendit les derniers
 Christ. abois , estant à son chasteau l'Euesque, & fut
 conduit dans l'Eglise S. Front , pour y estre
 enseuely la veille de la Feste de ce grand Saint,
 le vingt-quatriesme Octobre l'an 1600.

1600
(8)

I O A N N E S

M A R T I N. *Euesque.*H E N R Y I I I. *Roy de France.*Chenu.
ibid.

AR la demission du defunct Eues- *L'an*
 que , la mesme année Iean Martin *de*
 Lymosin receut le baston Pastoral, *Iesus*
 & print possession réelle de cét Eues- *Christ*
 ché le neufiesme Feurier l'an 1601. où il vesquit *1601*
 quelque douzaine d'années ; & cōme les gran-
 des maladies sont suiuiues de foiblesses & residus *Foi-*
 bien importuns, la santé n'estant iamais soudai- *bleffe.*
 nemēt renduë que par miracle, il en estoit ainfi
 de l'estat spirituel de ceste prouince, qui enco-
 re traistroit de l'aisle, ne pouuant bonnement
 reprendre son premier tein. L'heresie leuoit la
 reste

*Eglises
remises*

reste plus que iamais dans le plat pays : neant-
moins plusieurs communautéz Ecclesiastiques
& maisons Religieuses, cōmencent à la faueur
du regne tres-heureux de Henry le Grand à se
rallier dans les masures de leurs Abbayes & Mo-
nafteres ; & apres auoir essuyé leurs larmes re-
bastissent quelques logemens pour les seruices
diuins , tout autant que la misere du temps leur
permettoit. Desia Susanne de Sainte Aulaire,
Abbesse de Ligueulx auoit assemblé dans son
Monastere quelques bonnes Religieuses pour
le repeupler : dessaing qui luy a tres-heureuse-
ment succedé par l'education de M. sa niepce,
qui l'an 1607. fut pourueü de l'Abbaye , &
conduit aujourd'huy avec zele & ferueur ceste
famille honorable à l'estat de la perfection reli-
gieuse. Les dessains des Abbeses du Bugo ,
de Fontaines , de S. Pardoux , & autres lieux
furent aussi seruants pour conspirer & excuter
les restablissemens de leurs Abbayes.

Abbatia
& mona-
stera re-
edificatur

1507

*Establis-
se-
mens.*

Enuiron ce mesme temps les PP. Recollets
firent leur establisement dans la ville de Ty-
uiers , commençans par la liberalité de M.
Raynier , & de la noblesse du voisinage leur ba-
stiment pauuret & humble, suiuant l'estat de la
tres-estroitte pauureré qu'ils professent : ce
Conuent est le dixiesme en rang dans leur pro-
uince d'Aquitaine. Quelque temps apres M.
de la Martonie Euesque d'Amiens, par le congé
du Sieur Euesque Martin sacra leur petite mais
deuote Eglise : il ne me seroit difficile de pu-

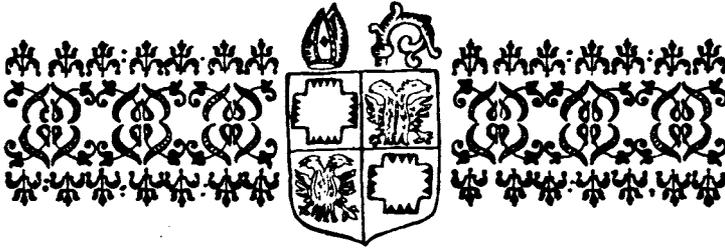
Fundatio
P. Recol.
Tyberij.

blier les fruits que Dieu a operé par leur zele en tous ces quartiers, où l'indeuotion & la barbarie regnoient auparauant leur saint trauail: mais les effects ne demeurent muets dans mon silence. Seulement diray-ie que ce petit & deuot Conuent, par quelque bon rencontre a seruy de pepiniere pour peupler ce saint Ordre dans les deux villes Episcopales du Perigord.

Primus
lapis do-
mus coll.
S I anno
1605

Au mois de Mars de l'an 1605. dans le College des Peres Iesuistes fut posée la premiere pierre ¹⁶⁰⁵ du grand bastiment par les Maire & Consuls, avec le Pere Recteur: du depuis ceste fabrique a continué heureusement. Ainsi tous les Ordres par vne sainte emulation, trauaillent à leurs bastimens; le Sieur Euesque ne s'espargne en rien pour le trauail des edifices qu'il fit dresser en diuers lieux; & ainsi l'an 1612. il finit ¹⁶¹² ses iours, & fut enseuely dans le porche de l'Eglise S. Front. (9)





FRANCISCUS
DE LA BERAVDIERE. *Euesque*

LOVYS XIII. *Roy de France.*



OMME pour remettre les desordres aportez pour l'heresie Arriene dans l'estat de ceste prouince, Dieu s'estoit seruy l'an 500. de la main fa-
Vid sup. anno 485.

*L'an
de
Iesus
Christ.
1614*

*Remem-
de op-
portun*

uorable de l'Euesque Chronopius : aussi apres des bresches plus notables, causées par le Caluinisme dans le mesme lieu, Dieu s'est voulu de nos iours seruir d'un tres-digne Prelat, successeur du zele & pieté de ses ancestres, qui a recueilly dans ses bras paternels le débris de la Religion, pour en reunir les pieces, & la releuer plus aduantageusemēt qu'on n'eut osé esperer. Ce fut l'an 1614. que François de la Beraudiere, de la noble famille de Rouet en Poictou, fut pourueu de l'Euesché de Perigueux, ayant esté durant dix huit ans Conseiller au Parlement de Paris, en suite grand Doyen de l'Eglise Cathedrale de Poictiers, Abbé de l'ancienne & honorable Abbaye de Noaillé, où il introduit

des Religieux de la Congregation reformée de Saint Maur de l'Ordre S. Benoist. Durant l'interregne, & auparauant son arriuée l'an 1612. les

Fundatio
Conuent
P. Recol.
Petroch.

Peres Recollets furent appellez dans ceste ville par les vœux & suffrages communs de la mai-
son de ville, & le desir des habitans, qui desia

1612

Establissemens.

és années passées auoient tesmoigné beaucoup d'affection pour ce saint Ordre. La Croix de leur establissement fut arborée avec grande solemnité au mois de May, dans le fonds du Sieur Merediéu Chanoine, commençans peu à peu à dresser vn petit Oratoire, en attente d'vn plus grand Conuent, qui fut dessaigné, l'an 1615.

1615

Vid. sup.
anno
1561.

Et anno
1575.

de l'Isle, & non sans quelque diuin rencontre, le mesme lieu qui auoit esté prophané par le premier presche fait dans ce pays par le Ministre Brossier, le mesme solage de l'hostellerie du Chapeau verd, où la trahison pour la surprise de la ville fut executée par l'huguenot, il y auoit tantost cinquante ans, fut consacré pour y faire le scieur de la sainteté & fidelité, fut choisy pour y loger ceux qui par special entreprennent de destruire par exemple & doctrine l'irreligion du Caluinisme.

Primus
lapis an-
no 1615

Ainsi donc le troisieme de May l'an 1515. la premiere pierre du Cōuent des Peres Recollets fut posée en ce lieu par le Sieur Tricard, comme Vicair general du Seigneur Euesque, tous les corps de la ville assemblez processionnellement: les Peres commencent leur edifice par les libe-

Fonda-
tions.

ralitez de diuers bien-facteurs , iusques à ce que le Sieur du Chesne Archidiacre & Conseiller du Roy en ce siege , se declara fondateur de ce Conuent, pour lequel durant son viuant il contribua tout ce qui estoit necessaire à la fabrique, & ce avec vne affection tres-paternelle & munifique, qui apres son decez & sepulchre a esté iusqu'à present transmise à ses heritiers.

Le 18. du mesme mois & an, le Sieur Tricard fonda dans l'enclos de la ville vn nouveau Conuent des Peres Augustins reformez ; & l'année que ces bons Religieux y conuoquerent leur Chapitre prouincial il fut déclaré fondateur de ce lieu , où la pieté & religion se rend de plus en plus recommandable. Enuiron le mesme temps deux Conuents des Peres Minimes furent fondez dans ceste prouince, l'vn à Aubeterre par les munifiques liberalitez des Seigneurs du lieu : l'autre à Plaignac par le Comte de Gurson dans vn lieu deuot & retiré du bruiet & cōcours du peuple , à ce que ces bons Peres y dressassent vn cours de Theologie pour leurs Religieux & estudians ; le Sieur Euesque tesmoignant tousiours ses beneuoles & affectueuses liberalitez enuers les Ordres Religieux, annexa au Conuent d'Aubeterre la Cure de S. Quentin , & au second la Cure de S. Martin en Lher.

De plus le restablissement de l'Abbaye de Chancelade a rendu recommandable les merites du Sieur Abbé, qui voyant ses predecesseurs auoir tenu ce lieu en commande par plusieurs

Fund. P.
Auguf. in
vrbe Pet.

Fund. Pa.
minimo-
rū Albz-
terræ &
planiaci.

Abbatia
Cancell.

Refor-
mation

ans, volontairement se rendit regulier, encourageant ses religieux par sa bonne vie & doctrine à la sainte reformation. Ses bastimens font esperer le total rappel de l'ancienne serueur, qui long temps auoit regné dans ce lieu consacré à la Vierge.

Contract
pour re-
edifier
l'Eglise
Cathed.

Ven. for-
sun la
epitaph.
Cronop.

Mercur
franc

Ainsi le culte de Dieu, ses Eglises, les habitations de ses seruiteurs, qui militoient sous diuers Ordres; bref tout l'estat Ecclesiastique reslorit de nouveau dans ce dioceze. Cependant le dessein de restablir l'Eglise Cathedrale en sa premiere fabrique demouroit vn peu acroché: iusques à ce que au mois de Iuillet de ceste mesme année 1615. nostre Euesque passa contract avec son Chapitre Cathedral à ce que ce pieux & hardy dessein vint à s'esclorre. De fait Venance Fortunat auroit auioird'huy mesme subiect de dire à ce Prelat ce que jadis il escriuoit d'vn de ses predecesseurs en l'Euesché.

*Templa exusta celer reuocasti in culmine prisco;
Hinc tua, sed cælis, stat sine labe domus.*

Mais la furie de l'heresie ne peut demeurer en sa peau. Sur la fin de ceste année 1615. l'on celebre à Bourdeaux l'heureux mariage de nostre Roy Louys treizieime avec l'infante d'Espagne; l'huguenot ne peut supporter ceste alliance: commence à troubler la longue paix de ce Royaume par la leuée de ses armes. Rohan conducteur de la rebellion inonda specialement sur ceste prouince, à la faueur des villes huguenotes qui estoient le long de la Dordogne.

Bastiment.

1615

Renou-
le hu-
guenote

Faiçt des actes d'hostilité dans le plat pays, spécialement sur les lieux & personnes sacrées, pour ne degenerer à la felonie Religioneire: les quartiers de Mompon virent des grands sacrileges dans leurs Eglises, notamment la Chartreuze de Vauclaire, est abandonnée à leur furie, où les representations de Iesus Christ y restent encore transpercées de plusieurs coups d'espée; *Guerre de Rohan.* bref tout le pays Catholique fut au pillage, & de long temps n'oubliera *la guerre de Rohan*: ainsi par anatheme apellent-ils ceste persecution.

La paix estant renduë, ces bouillards d'eau essuyez, nostre Prelat voulut recognoistre les quartiers de son Diocese les plus desesperes & saisis de la gangrene de l'heresie; veu que depuis cinquante ans aucun n'auoit soigné d'y aduancer le salut des ames: venant donc en la ville de Bragerac, il voit les marques deplorables de la desolation de la foy Catholique, l'heresie sur son throsne, sans aucun contretenant pour la verité. Deslors il dessaigna d'y establi vne mission de personnes doctes & zelées pour remedier à la malignité du mal avec l'ayde de ciel. De faiçt l'an 1619 il porta sa pensée sur l'Ordre des Peres Recollers, traicte avec leur Pere Prouincial, obtint de luy le nombre de Religieux qu'il desiroit pour sa mission, expedie pour leur establissement ses lettres autentiques du vingtiesme Ianuier l'an 1620 leur baillant toute la puissance spirituelle qu'il pouuoit pour

Mission
Bragerac
P. Recol.
lectorum

prattiquer dignement leurs fonctions de la predication, *atque insuper (dict-il) quò facilis & liberius ex labore suo quem Dominus concesserit fructum percipiant, ab omnibus casibus. vel censuris, à iure vel ab homine nobis reservatis, absoluendi licentiam, necnon super omnia quæ Episcopis à Concilio Tridentino conceduntur, delegatam eidem U. P. Leoni, concedimus, & ex nunc concessa declaramus, cum potestate suis subditis eandem facultatem quoties opus fuerit impertiendi & subdelegandi.* Par d'autres lettres il leur donna les mazures d'une Eglise proche du chasteau du Roy dans la ville, pour y establir le service diuin, lequel il dict auoir esté *discontinuatum & pœnitus abolitum, propter hæreticorum in prædicto loco commorantium auctoritatem, & prædecessorum nostrorum Episcoporum negligentiam & incuriam.* Soubs ces saints auspices ces missionnaires s'employent fidelement à l'œuvre de Dieu, non obstant toutes les contradictions de l'Enfer : car dans la mesme année les playes mortelles de la rebellion huguenotte se reouurent funestement, & secouïens le joug de l'obeyssance deuë à la couronne, ragent plus que jamais contre les Catholiques, allumēt vne cruelle guerre par toute ceste prouince. Ce qui apella l'année suiuate 1621 les armes victorieuses de nostre Roy pour venir en suite de la prise de S. Jean d'Angely, arrester la superbe reuolte de Bragerac, & autres villes du voisinage.

Donatio
D. Episc.
P. Recol.
capellæ
B. M. de
Castro
Brag.

Le Merc.
franc.

A l'arriué de ce grand Roy, la foy Catholique

que commença de respirer avec plus de liberté, estant dégagée de l'oppression par la faueur de ses armes tres-iustes. Il acueillit gracieusement les Peres Recollets; & sçachant, comme il dict dans ses patentes, *la grande consolation & utilité que reçoivent ses sujets des villes où ils sont establis, tant par leurs bonnes vies & pieté, que par leurs predications & exhortations; il iugea leur total establissement necessaire en ceste ville de Bragerac, pour l'instruction de ses subjects qui desireroient estre instruits & fortifiez en la Religion Catholique.* Et à cet effect il leur donna son chasteau qui estoit proche des murailles de la Chapelle N. Dame, qu'il leur fit reedifier par sa munificéce Royale, Le don de son chasteau fut expedié au camp de Mō-heur au mois de Decébre l'an 1621. ceellé de cire verte, avec le cordon de foye verte & rouge. Il laissa aussi en ceste ville vn Pere Iesuite pour trauailler à ceste grande moisson.

Don du
Roy
Louys
13. aux P
Recol. de
Brag.

1622

Mais dans l'année suiuaute la rebellion à demy esteinte fut rallumée dans la Guyenne par la coniuration huguenotte sur les places qui l'année precedéte auoiet flechy le col; derechef en l'absence de sa Majesté se reuolent, attirant sur elles la cholere de Dieu, & du Prince, *qui tient de luy son espée non sans sujet, pour la vengeance sur les meschans, comme dict l'Apostre.*

Le Merc.
franc.

Roman.
13. v. 4

Le Duc d'Albeuf vint en ceste prouince avec ses forces, se met en debuoir avec son armée de forcer le chasteau de la Force rebelle, où la bataille fut liurée, les'ennemis venans fondre de

Histoire.
decad. de
l'heres. l.
8. fo. 470

nuiſt ſur les aſſiegeans; de là paſſe contre la ville de Mont-rauer. Et apres vn faſcheux ſiege préd la place d'aſſaut, laiſſant dans ſes ruines generales la marque de la iuſtice de Dieu. Sainte Foy par ſes insolences apella derechef la preſence du Roy pour la venir ſubiuguer ſur le temps de la Feſte Dieu: ainſi le pays fut tout pacifié par ceſte ſeconde viſite Royale.

L'année ſuiuâte l'Egliſe des Peres Recollets ¹⁶²³ de Bragerac fut conſacréé par le Seigneur Eueſque, ſuiuante l'inſcription en lettres d'or. DIE 20. MAII 1623. HANC ECCLESIAM CONSECRAVIT ILLVSTR. ET REVER. INS. FRANCISCUS DE LA BERAVDIERE EPIS. PETRO CHORICENSIS, SVB RELIQUIIS SANCTI STEPHANI MART.

Inſcript.
lapidea.

Conciliū
Burdigal.
anno
1624.

Et comme le Cardinal de Sourdis Archeueſque de Bourdeaux, auoit touſiours fait paroître ſa ferueur pour le bien general de l'Egliſe; auſſi ſpecialement pour le bien particulier de l'Aquitaine, il conuoqua à Bourdeaux ſes Eueſques ſuffragans, pour ſ'aſſembler à ſon Synode prouincial l'an 1624. où le conuoy des Prelats fut plus celebre qu'au Concile precedant, & pluſieurs bons reglemens y furent concluds. ¹⁶²⁴

Fundatio
Relig. B.
M. Pet.

Nous auons veu auſſi depuis peu dans la ville de Perigueux vn nouveau Conuent des Religieuſes, ſoubs le tiltre de Noſtre Dame, qui ſe conſacrent ſpecialement pour l'inſtruction des filles; leur baſtiment & Egliſe eſtant paracheuée, il fut conſacré l'an 1628. par noſtre Eueſque avec grande magnificence. Dés l'an 1625. ¹⁶²⁵

le Sieur de la Bermondie Cheualier auoit fondé dans le bourg de Fanlac des Religieuses de S. Benoist, sous le tiltre de Nostre Dame des Vertus, & desia tout le pays en reçoit beaucoup d'edification. Ainsi l'œuure de Dieu prosperant à veüe d'œil, demande au ciel les aspects & benedictions fauorables, pour restablir le lustre ancien de la pieté de ce diocze.

Fundatio
Relig. de
fanlaco.

1628 Enfin nous auons veu en ce temps esclorre le saint desir des Conciles prouinciaux de la seconde Aquitaine tenus l'an 1582. & l'an 1624. specialement pour l'erection d'un seminaire en chaque Diocze Mons. nostre Euesque ayant fondé mille liures de rente pour l'entretien du seminaire basty tout contre la maison Abbatiale, où huict ou neuf escholiers son esleuez à la pieté & doctrine, pour seruir quelque iour au Clergé de ceste prouince.

Vide supra con-
cil. Bur-
dig. anno
1582.
& 1624.

1629 Pour conclusion de tout ce narré, le Pasteur qui auourd'huy est recogneü legitime successeur du premier Euesque du Perigord, apres auoir arboré presque en toutes les maisons de son Euesché les armoiries de ses trauaux, & de son soing paternel pour les bastimens de l'Eglise, a voulu signaler sa ferueur par le desir & affection qu'il a eu pour les pierres visues de son sanctuaire, qui ont basty son Eglise du Perigord durant seize cens ans, faisant par ses recommandations apprendre à la posterité le memorial des Saints de ceste prouince, des persecutions qui ont cizelé & martelé son Eglise, des

Prelats qui l'ont releuée & conseruée iusques aujourd'huy, des bien-fauteurs qui l'ont dotée & fauorisée, attendant que la main artiste de Dieu, qui en est le principal architecte, y mette les derniers festôs & couronnemés dans le ciel.

(10)



ADVERTISSEMENT

AUX CATHOLIQUES DE
 ceste prouince sur le profit qu'ils pourront
 recueillir de la lecture de
 cét opuscule.

Hier. 6.



RRESTEZ vous sur les chemins, & vous enquerrez des Sentiers des anciens, informez vous quel est le meilleur? & y marchez. Tres-sage conseil du Prophete Ieremie, grandement necessaire pour nostre siecle infortuné, auquel le schisme a tracé dans l'vnité de l'Eglise la fatale lettre pythagorique pour ouuir la voye large de perdition, au mespris du sentier estroit qui conduit à salut. Aduertissement tres-necessaire dans ceste prouince; ou le nom de Catholique & de Religioneux nous marque deux Religions bien differentes, sous le tiltre de vraye Eglise, lequel chaque party veut par aduantage s'approprier. C'est à nous

Adner
 tiffemēt
 neces
 saire.

Pour
recog-
noître.

tous maintenant d'arrester coy nos esprits, pour cōsiderer d'vn œil non passionné premierement quel des deux partis ! a outrepassé les bornes que nos Peres nous ont posé contre la deffense de Dieu. Qui gauchit au schisme ou à la superstition ? qui court à l'Eglise, ou qui suit la doctrine des premiers Pasteurs, lesquels, comme dict S. Augustin, ont tenu dans l'Eglise ce qu'ils y ont trouué, ont enseigné ce qu'ils y ont appris : & ce qu'ils ont receu de leurs peres ils l'ont traduit à leurs enfans : car ie ne doute point, comme dict ailleurs le mesme Docteur, que plusieurs pampres retranchez de la racine du Christianisme, qui s'est resspandu par les Sieges Apostoliques, & les successions des Euesques, ne se glorifient du tiltre de Chrestien, quoy qu'ils ne soient que des cermens desseichez.

La
vraye
religiō.

Or la vraye pierre Lydienne pour distinguer le faux billon, qui reluit d'vn escu emprunté, dans l'or naturel, c'est de tracer les degrez par lesquels la doctrine Apostolique est transmise à ceux qui se disent la professer : car, dict Sainct Irenée, c'est l'unique moyen de manifester au iour, que la foy a esté conseruée insques à present depuis les Apostres, pour confondre tous ceux qui gauchiroient en façon quelconque. Ainsi deuant luy Tertullian somme les heretiques de luy exhiber l'origine de leurs Eglises. Ainsi apres luy S. Epiphane les renuoye aux fins de non receuoir au deffaut de ceste preuue : ainsi Sainct Augustin dans le Pseume contre les Donatistes les somme d'exhiber la liste de leurs Euesques depuis S.

Prou. 22
v. 28.

August.
cont. Iul.
Pelag. 1.2

Idem
epist. 42.

Iren. lib.
3. c. 3.

Tertull.
de presc.
ca. 10.
Epiph.
cōt. heres
her. 5. &
to. 2. lib.
1. c. 27.

August. t.
7. psal.
cont.
donat.

1. Pierre. Pour moy au nom de tous les Catholiques de ceste prouince subiffât ceste fascheuse (quoy que iuste esprouue) i'ay desia produit le flux de nos Prelats qui nous ont apprins la doctrine que nous croyons, faisant voir qu'ils l'ont tenuë depuis S. Front nostre premier Apostre, qui l'auoit receuë de la bouche de S. Pierre, dont quelques-vns l'ont seellée de leur sang. C est maintenant aux Pasteurs de la pretenduë reformée de monstrier leurs predecesseurs deuant l'arriuée du Ministre Brossier & Bordas, qui ayent enseigné leur Religion reformée. Au defaut d'eux i'ay droict de leur dire, aussi bien que S. Cyprian à Nouarus, *qu'ils ne sont dans l'Eglise, ny ne peuuent estre repuzez Pasteurs, estans sortis d'eux-mesmes, sans succeder à aucun.*

Cypri. li.
1. ep. 6.

2. De plus tout ainsi qu'au Soleil il y a plusieurs rayons, mais vne seule lumiere (comme parle S. Cyprian) & plusieurs branches en vn arbre: mais sa vertu est reduite en vne seule racine; & comme lors que plusieurs ruisseaux se degorgent d'vne source, il semble que l'vnité en soit multipliée, & toutesfois elle est conseruée en son origine: ainsi l'Eglise du Perigord estant emanée, comme nous auons proué, de la matrice de l'Eglise Romaine, de laquelle, suiuant le mesme Docteur, l'vnité Sacerdotale a prins son origine, & ayans demeuré vnis avec icelle dans les temps les plus fascheux; nous pouons asseurer que nous gardons l'vnité si necessaire à l'Eglise, & apellons

Id. epist.
55. ad
corn.

avec Optat le Mileuitain, pecheur & schismatique, celuy qui a estably vn autre chaire, contre celle que le Chef des Apostres a estably, afin que par icelle l'vnité de tous fut conseruée.

Optatus
milleuit.
lib. 2. co.
Parmen.

Apo-
stolique

Pour troisieme aduantage nous maintenons par la succession à S. Front, le droict de professer la doctrine Apostolique, & venuë des Apostres, lesquels apres qu'ilseurét rédu tesmoignage de la foyde Iesus-Christ, côme dict Tertullien premierement en Iudée, & y ayans fondé des Eglises se sont du depuis espendus par l'vniuers, & ont publié aux peuples la doctrine d'une mesme foy, & pour ceste occasion ont fondé des Eglises en chacune de leurs villes, dont les autres Eglises ont emprunté & prennent encore tous les iours pour estre Eglises la source de leur foy, & la semence de leur doctrine: au moyen dequoy elles sont tenuës pour Apostoliques, comme filles des Eglises Apostoliques: car il est necessaire que toutes choses soient mesurées & estimées par leur origine. D'où resulte vn singulier eloge pour nostre Eglise, qui ayant esté plantée & arrosée par plusieurs saints Prelats, peut estre apellée sainte, sans que les deffauts de quelques siens Euesques l'ayent peu degrader de ce tiltre, nō plus que la ruë puante, n'infecte dans vn mesme jardin les odeurs de la rose, & le charbon dans la boutique de l'orfevre, ne ternit l'esclat de l'orfeverie.

3.

Tertul. de
prescript.

4.

En quatriesme lieu, puisque, suiuant Sainct Augustin, pour lors la borne de la foy est par nous conseruée, quand nous ne transportons; mais plustost

August.
Hypogn.
lib. 3.

observons religieusement les termes que les Saints nous ont posé, fondans des Eglises, sacrans des Autels, assistans aux Conciles, où la veneration des Saints par leurs images, par leurs festes, où la priere pour les deffuncts, & autres poincts de nostre croyance ont esté ordonnez. le coniuire maintenant les Religionnaires de prendre garde, combien iustement, pour parler encor avec S. Augustin, le peuple Chrestien dans le Perigord, *prefere le sens commun de tous ses anciens Prelats à leurs prophanes nouveantez?*

Idem cõt.
Iul. pelag
lib. 2.

5.

Ce cinquieme aduantage ne sera à refuser que les enfans legitimes de ces nobles Peres du Christianisme sont ennoblis par leur saint & royal Sacerdoce. Les louanges de leurs merites font l'honneur de leur famille : tout ainsi, dict Politian, que nous pouuons aussi bien nous rassasier estant; invitez du bien d'autrui, comme des nostres. Ce qui est specialement veritable en la parantele spirituelle, où les nobles actions de sainteté ressemblent aux myrtes, lauriers, & oliuiers, qui par vne perpetuelle succession de feuilles demeurent tousiours en leur verdeur.

Aug. Polit
lib. 7. ep.
ad lo.
Bapt. ny.

6.

Bref les enseignemens de nos predecesseurs nous attirent de vray à la pratique de la vertu : mais leurs exemples nous contraindront d'imiter les prototypes de sainteté. Si comme vn autre Palemon, dict S. Augustin, tu estois entré tout yure des debauches de la nuit, dans l'eschole de Xenocrates; tu ne deuois pas estre touché d'une si grande retenue, que de te trouuer parmi tant de saints

August.
li. 1. cõt.
Iulia.

ADVERTISSEMENT. 233

saincts personnages de ceste province; la face de ces
 saincts doit estre d'autant plus reuerée que leur mai-
 stre Iesus-Christ est plus grand que Platon maistre de
 Zenocrates. Il ne faut pas que les Catholiques
 du mesme pays que les saincts, ny les succes-
 seurs de ces Euesques, offusquent en eux-
 mesmes les rayons de l'honneur qui rejallit du
 renom de leurs ancestres. Ainsi ie conclus par
 le conseil de Cassiodore, *futura Beatitudinis mo-* Cassiod.
res, vitas patrum, confessiones fidelium, passiones diui. lect.
martyrum legite constanter; vita sancta imitatio nos ca. 42.
prouocans ad caelestia regna perducatur. Amen.



Τὰ πάντα ΠΟΝΕΙ. Τὰ ὅσα ἘΚΜΕΛΕΤΑ. Τὰ ὅσα
 ἔσθ' ἘΡΑΝ, οἱ,
 Τὰ ὅσα οἱ τῆς θεῆς ἀρετῆς εἰς ἕνα θεοῦ,

Pythagoreorum Carm. Aur.

FINIS.



SANCTI
PROVINCIAE
PETROCHORENSIS.

- | | | |
|-----|---------------------|------------------------------------|
| 1. | S. FRONTO, | <i>Protoapostolus.</i> |
| 2. | S. SYLLANVS, | <i>Martyr.</i> |
| 3. | S. FRONTASIVS, | <i>Martyr.</i> |
| 4. | S. SEVERINVS, | <i>Martyr.</i> |
| 5. | S. SEVERIANVS, | <i>Martyr.</i> |
| 6. | S. ANIANVS, | <i>Episcopus.</i> |
| 7. | S. EVPARCHIVS | <i>Anachoretarum Abbas.</i> |
| 8. | S. AVITVS, | <i>Eremicola.</i> |
| 9. | S. ASTERIVS, | <i>Eremicola.</i> |
| 10. | S. SORVS, | <i>Anachoreta.</i> |
| 11. | S. IVNIANVS, | <i>Eremicola.</i> |
| 12. | S. CYPRIANVS, | <i>Abbas.</i> |
| 13. | S. ANTIVIVS, | <i>Abb. Brant.</i> |
| 14. | S. EVMACHIVS, | <i>Presbyter.</i> |
| 15. | S. AQVILINVS, | <i>Confessor.</i> |
| 16. | S. SACERDOS, | <i>Episc. Lem. & Abb. Pet.</i> |
| 17. | Sa. MVNDANA, | <i>Martyr.</i> |
| 18. | Sa. ALVENERA, | <i>Virgo & Martyr.</i> |
| 19. | SSÆ MEMNA, & GALLA, | <i>Virg. & Mart.</i> |



DIPTYCA EPISCOPORVM
PETROCHORENSIVM.

1. *S. Fronto primus Antistes, anno Domini 46.*
2. *S. Anianus, anno 76.*
3. *Chronopius anno.....*

SEDES VACAT.

1. *Pegasus, anno 415.*
2. *Chronopius, anno 500.*
3. *Carterius, anno 585.*
4. *Saffarius, anno 590.*

SEDES VACAT.

1. *Bertrandus, anno 767.*
2. *Raymondus.....*
3.
4. *Sebaldus, anno 900.*
5. *Froterius, anno 976.*
6. *Martinus Bozo 992.*
7. *Rodolph^o de Cobalia, a. 1003*
8. *Arnald. Vitabrensis, a. 1014*
9. *Geraldus de Gordonio, a. 1037*
10. *Guillelmus de Monte-berulpho, 1059.*
11. *Reginaldus de Tyberio Martyr, 1086.*
12. *Guillel. de Albaroch. 1099.*

13. *Guillelmus de Nauclard, 1130.*
14. *Ganfridus de Cause, 1138.*
15. *Raymundus de Maiolio, an. 1147.*
16. *Ioannes d'Assydo, anno 1160.*
17. *Petrus Minetis, 1170.*
18. *Adzemarus, 1187.*
19. *Radulphus de Turribus, 1210.*
20. *Raymundus de Pons Cardinalis, S. R. E. 1223.*
21. *Petrus de Sancto Asterio, anno 1237.*
22. *Helias Palestis, anno 1269.*
23. *Raymundus d'Auberoche, anno 1283.*
24. *Audoynus, anno 1294.*
25. *Raymundus, anno 1306.*
26. *Petrus anno 1333.*
27. *Raymundus, 1336.*
28. *Guillelmus, 1343.*
29. *Petrus, anno 1374.*
30. *Gabriel, anno 1405.*

31. *Raymundus de Bretenous*,
1408.
32. *Ioannes*, anno 1408.
33. *Berengarins*, anno 1431.
34. *Helias Sernen*, 1437.
35. *Petrus de Dursfort*. 1438.
36. *Raymundus Laubariensis*,
1440.
37. *Godefridus Berëgarius Dar-*
paion. 1441.
38. *Helias de Bourdeille Cardi-*
nalis, 1447.
39. *Radolphinus*, 1468.
40. *Godefridus de Pompadorio*,
anno. 1480.
41. *Gabriel Dumas*, anno 1485.
42. *Godefridus de Pompadorio*,
1500.
43. *Ioannes Auriens*, 1504.
44. *Guido de Castro nono de*
Bretenoux, anno 1511.
45. *Iacobus Murisse de Castro*
nono, 1523.
46. *Ioannes de Plaigne*, 1524.
47. *Fulco de Bonnewal*, a 1531.
48. *Claudius Giury Cardinalis*,
1540.
49. *Ioannes de Lustrac*, a. 1550
50. *Godefridus de Pompadorio*
de Chasteau-bouchet, 1551.
51. *Guido Bouchard d'Anbe-*
terre. 1554.
52. *Augustinus de Trulcis Car-*
dinalis, 1554.
53. *Petrus Fournier*, 1561.
54. *Franciscus de Bourdeille*,
1575.
55. *Ioannes Martin*, anno 1601
56. *Franciscus de la Beraudie-*
re, anno 1612.

CAPITVLA DIOECESIS
PETROCHORENSIS.

1. *Cap. Eccles. Cathedralis S.*
Stephani.
2. *Cap. Eccles. Collegiata S.*
Frontonis.
3. *Cap. Eccles. Collegiata San-*
cti Asterij.
4. *Cap. Eccles. Collegiata Al-*
bterra.
5. *Cap. Eccles. Collegiata Rupis*
bonis Curti.
6. *Cap. Eccles. Colleg. Ribeyraci.*

ARCHIDIACONATVS.

1. *Magnus Archidiaconus Ca-*
thedralis.

2. *Archid. Brageracensis.*
3. *Archid. de Dupla.*
4. *Archid. de Sarlato.*



ABBATIÆ.

1. *Abbatia B. Maria Cancel-
lata Ord. S. August.*
2. *Abb. Brantolmij Ord. S.
Benedicti.*
3. *Abb. Tortoyraci Ordin. S.
Augustini.*
4. *Ab. de Castris Ordin. S. Aug*
5. *Abb. Petroze Or. S. Ber-
nardi.*
6. *Abb. de Bosco. Bauo Ord. S.
Bernardi.*
7. *Abbatia Religiosarum Deli-
gurio Ord. S. Benedicti.*
8. *Abb. Religiosarum Albugij
Ord. S. Benedicti.*
9. *Abb. S. Clera Petrochora.*
10. *Abb. Religiosarum de Fan-
Ord. S. Bened. lac.*



PRÆPOSITVRÆ.

1. *Præpositura de Themolaco.*
2. *Præp. de Nalliaco.*

3. *Præp. de Gabilion.*
4. *Præp. de Paluan.*
5. *Præp. S. Martini de Grāgas.*
6. *Præp. Ruy. Bonis Curri.*
7. *Præp. de Pommiers.*
8. *Præp. de Ponnat.*



ARCHIPRESBI- TERATVS.

1. *Archip. de la Quinta.*
2. *Archip. de Peyrato.*
3. *Archip. de Gonst.*
4. *Archip. de Vanxentio.*
5. *Archip. de Pilliaco.*
6. *Archip. de Chanteyraco.*
7. *Archip. de Veteri Marolia.*
8. *Archip. de Velines.*
9. *Archip. de Villamblardo.*
10. *Archip. S. Marcelli.*
11. *Archip. de Tyberio.*
12. *Archip. de Valeuil.*
13. *Archip. S. Medardi.*
14. *Archip. de Campagniaco*
15. *Archip. de Albugio.*
16. *Archip. de Audrix.*



PRIORATVS.

1. *Priorat. Conuentualis Sancti*

- Ioannis de Colla.*
2. Priorat. Conuent. de Peyraco.
 3. Priorat. Conuent. de Faya.
 4. Priorat. Conuent. Religiosarum S. Pardulphi.
 5. Priorat. Conuent. Religiosa de Fontibus.
 6. Priorat. Conuent. Relig. B. Maria Petrochora.
 7. Priorat. de Merlandra.
 8. Prior. de Septem fontibus.
 9. Priorat. de Bourneco.
 10. Prior. de Boursaco.
 11. Prior. S. Prinati.
 12. Prior. de Parcoul.
 13. Prior. S. Eulalia.
 14. Prior. de Ponteyraux.
 15. Prior. de Chastard.
 16. Prior. de Puymanco.
 17. Prior. de Boansault.
 18. Prior. de Iouniaco.
 19. Prior. de Salles.
 20. Preor de S. Seuerino
 21. Prior. de Boniffeto.
 22. Prior. S. Laurentij de Marolio.
 23. Prior. de Serles.
 24. Prior. S. Medardi de Labatual.
 25. Prior. de Grangijs.
 26. Prior. de Flaix.
 27. Prior. S. Paxensij.
 28. Prior. de Montcaret.
 29. Prior. de Manzaco. (lio.
 30. Prior. S. Medardi de Lymo
 31. Prior. de Sourzac.
 32. Prior. S. Mammētis.
 33. Prior. S. Martini de Bra-
geraco.
 34. Prior. S. Martini des Combes.
 35. Prior. de Creisse.
 36. Prior. de Guilletorse.
 37. Prior. de Chastardo.
 38. Prior. de Lagulhiaco.
 39. Prior. d'Annexia.
 40. Prior. S. Iuliani.
 41. Prior. de Bella Aqua.
 42. Prior. de Peyrefix.
 43. Prior. de Bordellia.
 44. Prior. S. Mart. de Albareda
 45. Prior. S. Eulalia.
 46. Prior. S. Raphaelis.
 47. Prior. de Bougens.
 48. Prior. S. Michaelis.
 49. Prior. de Caudonnias.
 50. Prior. de Cubas.
 51. Prior. de Condaco.
 52. Prior. S. Angelli.
 53. Prior. de Capella Faucher.
 54. Prior. S. Leonis.
 55. Prior. S. Roma.
 56. Prior. de Bars.


 CONVENTVS.

1. *Monasterium Vallis Clara Ord. Carthusianorum.*
2. *Conuentus F. Minorum S. Francisci Petrochora.*
3. *Conuent. F. Predicatorum S. Dominici Petroch.*
4. *Conuent. F. Predicatorum Brageraci.*
5. *Conuent F. Minor. Brageraci.*
6. *Conuent. F. Augustinianorum Petrochora.*
7. *Conu. F. Minor. Alba terra.*
8. *Conu. F. Minor. Exidolij.*
9. *Conu. F. Carmelitarum Brageraci.*
10. *Collegium Societatis Iesu.*
11. *Conuent. F. Recollectorum Tybery.*
12. *Conuent. F. Recollectorum Petrochora.*
13. *Conuētus. F. August. intra mœnia Petrochora.*
14. *Conu. F. Minimorum Alba terra.*
15. *Conu. F. Minimorum de Planiaco.*
16. *Conu. F. Recollēt. Brageraci.*


 LES ROYS D'AQVI-

TAINÉ, DEPVIS L'AN 419. iusques à 852. sui-
uant les Annales d'Aqui-
taine, & la Chronique
Bourdloise.

L'Aquitaine fut cōquise aux
Romains par Iulles Cæsar, &
leur demeura iusques à l'an
dixiesme del'Empereur Ho-
norius, qui l'an 410. la donna
aux Gots iusques à Clouis
l'an 509.

1. *Athaulphe. 410.*
2. *Sigeric.*
3. *Uvallia. 419.*
4. *Theodoric. 1.*
5. *Thurismond 450.*
6. *Theodoric. 2.*
7. *Erric.*
8. *Alaric.*



1. *Clouis 509.*
2. *Clodomires.*
3. *Clotaire.*
4. *Goutram.*

5. Sigibert.
6. Childebert.
7. Theodebert & Theodoric.
8. Clotaire.
9. Heribert.
10. Dagobert.
11. Clouis 2.
12. Clotaire 3. 663.
- 13 Charles Martel.
- 14 Pepin le Bref.
15. Charlemagne.
- 16 Louys le Debonnaire.
- 17 Pepin second.
- 18 Charles le Chauue qui sup-
prima la Royauté d'Aqui-
taine l'an 852.



DVCS D'AQVITAINE
François depuis l'an 852.
iusques à 1137.

1. Ranulphe.
2. Guillaume le Pitieux.
3. Ebles 1.
4. Ebles 2.
5. Guillaume Hugues.
6. Guillaume Teste-d'estoupe.
7. Guy.
8. Guillaume Geoffroy.
9. Saint Guillaume 5.

10. Louys le leune qui repudia
la fille de S. Guillaume He-
leonor Duchesse d'Aqui-
taine.



DVCS D'AQVITAINE
Anglois iusques à l'an
1200.

Heleonor se remaria à Henry
qui fut Roy d'Angleterre
l'an 1153.

1. Henry Roy d'Angleterre &
Duc d'Aquitaine.
2. Richard Roy & Duc.
3. Jean Roy & Duc.

Le Duché fut confisqué sur l'An-
glois, & revient au Fran-
çois l'an 1200. iusques à
l'an 1255.

1. Louys 8. Roy de France &
& Duc d'Aquitaine.
2. S. Louys 9. Roy de France &
Duc d'Aquitaine, re-
donna vne partie de l'A-
quitaine à l'Anglois, & la
nōma Guyenne l'an 1255.
1. Henry 4. Roy d'Angleterre
& Duc de Guyenne.
2. Edouard 1.
3. Edouard

3. *Edouard 2.*

4. *Edouard 3.*

5. *Edouard 4.*

6. *Richard.*

7. *Henry 5.*

8. *Henry 6.*

*Charles 7. Roy de France l'an
1453. reconura de l'Anglois
toute l'Aquitaine usurpée &
l'annexa à la couronne de
France.*



ROYS DE FRANCE

depuis l'an 1453.

1. *Charles 7.*

2. *Louys onziésme.*

3. *Charles 8.*

4. *Louys 12.*

5. *François 1.*

6. *Henry 2.*

7. *François 2.*

8. *Charles 9.*

9. *Henry 3.*

10. *Henry 4.*

11. *Louys treiziésme.*



LES COMTES DV

Perigord, recueillis des li-
ures de Piton, Choppin,
Corlieu, Belloy, Mey-
nard, Catel, & tiltres de la
Generalité de Bourdeaux,
de la maison de ville de
Perigueux, de Nerac, &
des plus anciennes no-
blessees.

1. *Fælicisme institué par Clovis
anno 507.*

2. *Fælix Aureol pere de S.
Euparche l'an*

1 *Uvilleband mis par Charle-
magne, anno 778.*

1. *Uolgrin Taillefer, mis par
Charles le Chauue, anno
850.*

2. *Guillaume 1. anno 900.*

3. *Bernard.*

4. *Bozon Uetulus, anno 970.*

5. *Guillaume 2. Taleyrand 980.*

6. *Gerard, anno 1025.*

7. *Helie 1. anno 1037.*

HHh

- | | |
|---|---|
| 8. <i>Audebert Cadoyrac</i> , anno 1039. | 22. <i>Jean d'Armagnac</i> , anno 1364. |
| 9. <i>Bernard</i> . | 23. <i>Archambaud 5. Taleyrand</i> , 1369. |
| 10. <i>Bozon 2. anno</i> 1040. | 24. <i>Archambaud 6. anno</i> 1391. |
| 11. <i>Helie 2. anno</i> 1128. | 1. <i>Louys de Valois</i> , 1399. |
| 12. <i>Helie Rudel 3. anno</i> 1136. | 2. <i>Jean de Valois</i> 1407. |
| 13. <i>Helie Taleyrand 4. anno</i> 1194. | 3. <i>Jean de Bretagne, Sieur de l'Aigle</i> , anno 1417. |
| 14. <i>Augenius</i> . | 4. <i>Guillaume de Bretagne</i> 1443 |
| 15. <i>Helias Taleyrand 5. anno</i> 1232. | 5. <i>Alain d'Albret</i> , anno 1460 |
| 16. <i>Archambaud 2. anno</i> 1258. | 6. <i>Jean d'Albret</i> 1483. |
| 17. <i>Helies Taleyrand 6. anno</i> 1320. | 7. <i>Henry d'Albret</i> , 1517. |
| 18. <i>Archambaud 3. anno</i> 1320. | 8. <i>Anthoine de Bourbon</i> 1552. |
| 19. <i>Roger 1. anno</i> 1323. | 9. <i>Henry de Bourbon Roy de France</i> , & la Comté fut par luy incorporée à la couronne de France. |
| 20. <i>Archambaud 4. anno</i> 1328. | |
| 21. <i>Roger 2. Bernard</i> , anno 1331. | |



